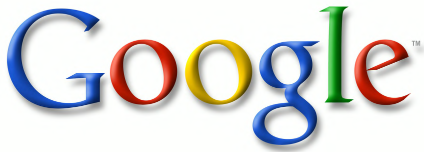
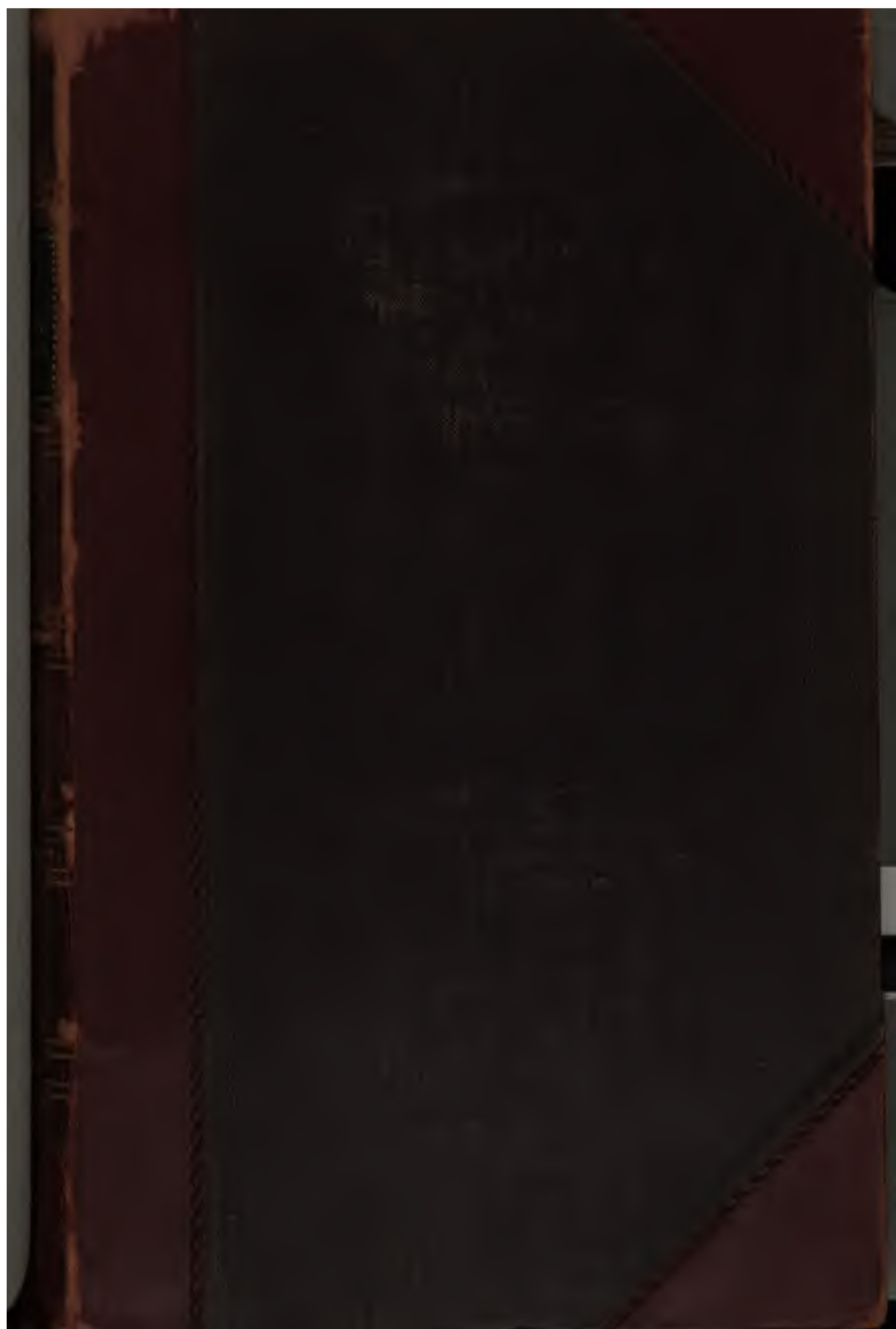
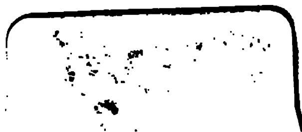








HISTOIRE

DE

L'Abbaye de Saint-Vincent de Laon.



TYP. J. CLAYE.

ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON,

PAR

DOM **ROBERT WYARD**, MOINE BÉNÉDICTIN,

PUBLIÉE, ANNOTÉE & CONTINUÉE

PAR L'ABBÉ **CARDON**, AUMÔNIER DU LYCÉE,

ET L'ABBÉ **A. MATHIEU**,

VICAIRE DE LA PAROISSE DE SAINT-QUENTIN.



SAINT-QUENTIN. { Mme DACHEUX-WILLIOT, Libraire, Grand'Place, 9.
HOURDEQUIN, Libraire, rue du Palais-de-Justice, 17.

Saint-Quentin. — Imp. d'AD. MOUREAU, Graveur-Lithog., Grand'Place, 7.

1858.



A MONSEIGNEUR

DE GARSIGNIES,

ÉVÊQUE DE SOISSONS ET LAON,

HOMMAGE

de Respectueux & Filial Dévouement.

L'ABBÉ CARDON,
AUMÔNIER DU LYCÉE
de Saint-Quentin.

L'ABBÉ A. MATHIEU,
VICAIRE DE LA PAROISSE
de Saint-Quentin.

PRÉFACE.

L'histoire que nous publions aujourd'hui est le fruit du labeur et des veilles d'un de ces pieux cénobites dont la vie, saintement féconde, se partageait entre le travail des mains, l'étude des lettres et la prière. Simple et naïve, elle retrace les débuts, la splendeur et la décadence d'un couvent autrefois célèbre. Ses récits embrassent une période de onze cents années; l'histoire de Laon s'y mêle à l'histoire de Saint-Vincent et la vie des évêques Laonnois marche de pair avec la vie des abbés réguliers. Il convenait que l'enceinte désignée dès le VIe siècle pour servir de sépulture aux pontifes et aux nobles de la cité, gardât dans ses archives les hauts faits de ceux qu'elle devait abriter après leur mort.

L'auteur de cette histoire a été long-temps inconnu. Les chroniqueurs du XVIIe siècle l'ont cité sans nous désigner son nom ; les auteurs plus récents lui ont donné le seul titre d'*Anonyme*. M. Melleville (*Histoire de Laon, tom.* 1er) croit pouvoir attribuer ce travail à dom Claude Vialard, religieux de l'abbaye de Saint-Vincent ; mais dom Claude Vialard écrivait vers 1650, et l'histoire manuscrite que nous publions fut composée vers 1680. Les renseignements d'ailleurs les plus précis nous convainquent aujourd'hui jusqu'à l'évidence que dom Robert Wyard est le véritable auteur et nous aimons à placer son nom en tête de cette publication.

Dans le cours de l'ouvrage et particulièrement aux pages 104, 134 et 179, l'auteur fait allusion à plusieurs histoires composées par lui, notamment à une histoire de l'abbaye d'Isle de Saint-Quentin (*Insulense Sancti Quintini Cœnobium*), et à une autre histoire, manuscrite également et latine, du monastère de Notre-Dame de Breteuil (*Vide historiam meam de Cœnobio Britulíensi*). Trouver quelqu'un de ces ouvrages qui, par son titre ou une indication suffisante, nous révélât un nom, nous fît tirer une conjecture, tels furent dès lors

notre étude et l'objet de nos recherches. Or, la bibliothèque de la ville de Saint-Quentin nous fournit sous ce rapport les renseignements désirés. Le manuscrit de l'histoire de l'abbaye d'Isle qui s'y conserve porte à sa page première le nom de Robert Wyard : *Insulense Sancti Quintini cœnobium, seu historia chronologica cœnobii in insulâ Somenœ constructi, ex chartis cartulariisque ejusdem cœnobii deprompta per* Fr. Robertum Wyard, *quondàm ejusdem cœnobii monachum benedictinum*.. Le texte même de la dédicace que l'auteur fait pieusement de son ouvrage à la Très-Sainte-Vierge, est une confirmation de ce premier et important témoignage : *Augustissimœ Cœlorum*, *orbis terrarum et inferorum imperatrici, Angelorum reginœ, Virginum Virgini, Deiparœ*, *unicœ Virgini Matri Mariœ totum opus dicat*, *consecrat et offert Dominœ suœ* Fr. Robertus Wyard, *in monasterio Sancti Quintini de Insulâ benedictinus cœnobita*, *an°* 1673, *die* 14 *octobris*. Constatation faite encore des passages entre lesquels existe similitude dans l'histoire de l'abbaye d'Isle et dans celle de l'abbaye de Saint-Vincent, nous avons senti s'évanouir en nous toute espèce de doute. La difficulté nous parut dès lors résolue. Robert Wyard, auteur de l'his-

toire de l'abbaye d'Isle en 1673, composait encore vers 1680 ou 1685 l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon.

Cette dernière composition fut latine et française. A l'exemple des chroniqueurs de son époque et de ceux qui l'avaient précédé, Robert Wyard écrivit d'abord dans la langue des cartulaires les récits que lui fournissaient soit les chartriers des divers monastères, soit les publications, déjà mises au jour, de ses devanciers. Lui-même fait allusion à ce premier travail à la page 50[e] du présent ouvrage, quand, décrivant la cérémonie d'installation des évêques de Laon, il ajoute ces mots mis en marge et placés par nous en note : « *Voyez cette cérémonie expliquée plus au long en notre histoire latine.* » C'était d'ailleurs l'usage, même à la fin du XVII[e] siècle, que les chroniques et travaux d'histoire fussent composés presque tous dans la langue *savante*. Les éditeurs de l'*histoire de la Ville, Cité et Université de Rheims,* par dom Guillaume Marlot (ouvrage publié récemment par les membres de l'académie de Reims), nous apprennent que le savant bénédictin avait d'abord commencé son travail dans l'idiôme natal, mais que ses doctes confrères lui

ayant montré tout le ridicule qu'il y aurait à se servir de la langue commune, contrairement aux usages reçus, Marlot se mit avec une naïveté patiente et courageuse à traduire ses manuscrits en langue savante, se réservant toutefois la satisfaction de les achever en français.

Nous n'avons recueilli aucun renseignement sur l'exemplaire latin de l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Vincent. M. Devisme *Histoire de Laon*, *tom.* 1er), parle néanmoins de cet exemplaire de manière à faire supposer qu'il en a eu connaissance. « L'histoire, nous dit-il, allait jusqu'à l'an 1612 et pouvait être consultée avec fruit par un bibliomane. Elle contenait un inventaire de deux cent soixante-neuf manuscrits qui avaient échappé à la destruction de la fameuse bibliothèque de Saint-Vincent de Laon. » Nous ne regrettons de cet ouvrage que l'inventaire dont il est question, les autres documents relatifs à l'abbaye de Saint-Vincent se trouvant assez au complet dans l'histoire que nous publions.

La famille des Wyard était originaire de la Picardie. Les chroniques de cette province en font foi ; elle portait pour blason *D'or*, *au chêne*

de sinople, le tronc traversé par un sanglier passant de sable, les défenses et lumières d'argent [1].



Les premières années de dom Robert se passèrent au sein de la piété. Lui-même nous apprend [2] que, consacré dès sa tendre enfance à la très Sainte-Vierge, il vit s'écouler encore à l'ombre des saints autels et sous la sauvegarde puissante de la Mère de Dieu les jours de son adolescence. Admis bientôt dans l'ordre bénédictin, il fit profession solennelle en l'abbaye de Notre-Dame de Breteuil, près Amiens. Son goût pour

(1) Nous devons le blason de la famille Wyard à l'obligeance de M. de Chauvenet, juge d'Instruction à Saint-Quentin, qui voulut bien relever et dessiner lui-même les autres blasons placés dans l'intérieur du texte de l'auteur.

(2) *Insulense Sancti Quintini Cœnobium. Dedicatoria Beatæ Mariæ Virgini.*

les travaux historiques s'était révélé déjà; une notice sur la *Tunique sans couture* de Notre-Seigneur avait été composée par lui vers 1669; bientôt il écrivit, d'après les chartes et documents qu'il put recueillir, l'histoire du monastère de Notre-Dame de Breteuil. Son activité était étonnante et sa fécondité merveilleuse. Transféré quelques années après à l'abbaye d'Isle de Saint-Quentin, il poursuivit avec un zèle nouveau ses travaux et ses recherches. Six mois à peine s'étaient écoulés, l'histoire de l'abbaye d'Isle paraissait. Commencée dès les premiers jours du carême de 1673, elle était complètement terminée vers la mi-août de la même année [1]; bientôt il lui donnait, comme appendice, l'histoire du monastère bénédictin d'Homblières, près Saint-Quentin et celle du monastère de Saint-Prix, en la cité. Mais la malignité s'était attachée à ses pas. Ses écrits, d'abord accueillis avec éloge, virent peu de temps après s'exercer sur eux la satire et la critique. Quelques-uns même lui furent honteusement ravis; copiés et corrigés par une main étrangère, ils parurent, avec quelques

(1) *Ab initio Quadragesimæ ad diem Augusti decimam sextam..* porte le titre du manuscrit.

variations de style, sous un autre titre et sous un autre nom. Tel fut le sort de l'histoire de la Tunique sans couture de Notre-Seigneur et de celle du monastère de Notre-Dame de Breteuil ; la première fut livrée à l'impression vers 1670, nous ne savons sous quel titre ni sous quel nom ; la seconde resta manuscrite, mais n'en conserva pas moins le nom du plagiaire [1]. Robert Wyard, transféré vers 1680 à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, écrivit à cette époque l'histoire de cette abbaye.

(1) C'est Wyard qui, dans la Dédicace de l'histoire de l'abbaye d'Isle, nous transmet tous ces détails: « *Tantâ devotione hunc tibi offero*, dit-il, *ac obtuli libellum de* Tunicâ inconsutili *Domini mei Jesu-Christi*, *quam feceras infantulo filio tuo... à me editum*, *ut tu mihi testis es*, *etsi alterius nomine fuerit in lucem propalatus et typis mandatus*, *anno circiter...* 1670. *Quem etsi mihi ablatum serves velim... dùm tamen in eo nihil mali dogmatis admixtum sit*, *quod recuso... Illum, inquam*, *tibi obtuli et cum alio natu minori de* Historiâ cœnobii Brithuliensis *tui*, *etsi alius quidem et hunc mihi rapere studuerit*, *laboris mei fœtum, tibi tamen dicatum*, *quem cùm benignè raptori credidissem*, *latum et prolatum laude et iterùm alio vestitu seu stylo coopertum, meum esse negans*, *suum esse affirmavit. Iniquitatem tu nôsti*, *Domina mea.... Exurge igitur et judica causam tuam... etc.*

Le but que nous nous sommes proposé dans la présente publication a été de sauver de l'oubli les précieux documents tombés par hasard entre nos mains. Qui ne lira volontiers et avec intérêt les chroniques de ce vieux monastère, autrefois refuge de la science et sépulture magnifique des pontifes et des preux? Qui ne voudra, parcourant la vie de ses abbés ou des illustrations auxquelles il sert de tombeau, y chercher le souvenir d'une gloire éteinte, un mot, un vestige du passé?

Diverses copies de cette histoire ont été faites depuis 1680. La première, qui semble écrite toute entière de la main de dom Bugniâtre, se trouve à la Bibliothèque impériale; elle fait partie de la collection des mémoires sur la Picardie réunis en 1771 par dom Grenier; mais elle est bien abrégee et bien incomplète. C'est plutôt même un résumé sommaire qu'une copie véritable; elle s'arrête à l'année 1113. Une autre plus fidèle, mais mêlée de nombreuses inexactitudes, a été faite il y a quelques années; elle est conservée au dépôt des archives de la Société archéologique de Soissons. Publier donc un texte

la curiosité d'examiner, celui-la peut fermer les annales de l'histoire et cesser ses études sur le domaine du beau. Il n'existe pour lui ni phénomènes historiques, ni beauté morale; son intelligence est dans les ténèbres et son cœur dans la poussière. »



HISTOIRE

DE

L'ABBAYE

DE

SAINT-VINCENT

DE LAON.

LIVRE PREMIER.

DE LA MONTAGNE ET VILLE DE LAON.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA SITUATION DE LA MONTAGNE DE LAON.

AVANT que de parler de la fondatiou de cette Abbaye de Saint-Vincent de Laon, j'ai jugé qu'il seroit très-à-propos de dire un mot du lieu et de la montagne où elle est située, afin que chacun puisse mieux la distinguer et juger de ses avantages.

Cette Abbaye est située, aussi bien que la ville de Laon, sur une montagne fort eslevée et par conséquent fort exposée aux tempestes, n'ayant aucun abry. Elle regarde au levant le bourg de Notre-Dame-de-Liesse, célèbre par toute l'Europe pour le concours des pélerins qui s'y fait, et le nombre des miracles que Dieu y opère par l'intercession de sa bénitte mère ; ce lieu de dévotion n'en est distant que de trois lieues. Au midy, cette montagne a le bourg de Corbeny, aussi connu pour le concours du peuple qui s'y trouve tous les jours de toutes parts, pour estre soulagé des escrouëlles par les mérites de saint Marcoul, dont le corps y repose ; il n'est esloigné de Laon que de quatre lieues. Du côté du septentrion est la ville de Saint-Quentin, en Vermandois, esloignée de dix lieues de Laon.

La montagne, estant fort eslevée, est de fort difficile accéz et rend la fortification de la ville fort considérable, en sorte que c'est un des motifs qui a meu sainte Salaberge, abbesse, d'y venir bâtir la noble et célèbre Abbaye de Saint-Jean en la cité [1], car jusqu'alors ni les Huns, ni les Vandales, ni aucune autre nation n'avoient pu forcer cette ville, quoiqu'elles ayent eu la témérité de l'attaquer.

Les costéz de la montagne en son circuit sont plantéz de vignes très-bonnes et très-fertiles, qui rendent un vin fort savoureux et généreux. La vallée n'est pas moins féconde en grains et autres fruits ; en sorte qu'il semble que Dieu ait mis la bénédiction d'Esaü sur ce pays, lui donnant la rosée du Ciel et la graisse de la terre en partage avec les autres choses nécessaires à la vie humaine.

Cette montagne est en figure ronde, en forme de croissant de lune, dont les deux cornes, que d'autres appellent deux bras, s'estendent vers l'Orient. Le bras septentrional est beaucoup plus long que celui du midy. Entre ces deux bras est une grande profondeur en forme de cuve, et qui s'appelle pour cette raison *Cuve de Saint-Vincent*. Elle est remplie de vignobles qui donnent du vin

(1) Voir livre 3, chap. 4.

excellent[1]. C'est ce que nous appellons aujourd'huy les fonds de *Chenizelle*.

La ville de Laon est située sur le bras septentrional de cette montagne, dit la *Moncelle*; le *Bourg*, ajouté à la cité de Laon, s'estend sur le corps de la montagne, depuis la porte *mortelle*[2] jusques au bout du côté du couchant. Il y avoit ensuitte deux espèces de faubourgs consécutifs sur la même montagne, retournant du couchant au levant du bras méridional, dont le premier estoit appelé la *Villette* et se terminoit à une terrasse qui se voit et se nomme encore aujourd'huy la porte *Dame Eve*. Dans cette Villette estoient anciennement les églises de Saint-Victor[3] et de Saint-Otbœuf.

L'autre faubourg de Laon comprenoit depuis la même porte Dame Eve jusqu'à l'Abbaye de Saint-Vincent; il s'appelloit le faubourg de Saint-Vincent ou la *ville de Saint-Vincent*. Enfin l'Abbaye de Saint-Vincent tenoit l'extrémité du même bras méridional de la montagne, comme on la voit encore aujourd'huy. L'ancienne Abbaye de Saint-Hilaire, qui avoit le rang de troisième siége de l'Evêché de Laon, estoit située devant la première porte de cette Abbaye de Saint-Vincent Des religieuses l'ont habitée depuis sa fondation jusques à sa ruine causée par les Normans, environ l'année 882. Elle a servi de paroisse du depuis jusques après la venue et le ravage des Anglais en ces païs[4], lesquels ruinèrent

(1) Au 17e siècle, la culture de la vigne avait atteint à Laon ses plus grandes proportions.

(2) Ou porte des morts, *porta mortuorum*, c'était la porte par laquelle sortaient les convois se rendant de la ville au cimetière de Saint-Vincent. Elle avait autrefois un autre nom: elle s'appelait *porte Martée* ou *de Mars*, à cause du voisinage d'un temple consacré au Dieu Mars.

(3) Voir livre 5, chap. 4.

(4) L'abbaye de St-Hilaire, après les ravages des Anglais, en 1359, n'était plus qu'une ruine. Les restes en furent entièrement démolis, en 1390, suivant contrat passé entre Jean de Guise, abbé de St-Vincent, et les habitans de Semilly, avec permission de Jean de Roucy, évêque de Laon. Les matériaux servirent à agrandir la chapelle de St-Christophe et St-Jacques au faubourg de Semilly. Cette chapelle,

les autres églises de Saint-Genest, de Saint-Victor et de Saint-Otbœuf, avec les deux faubourgs de *la Villette* et de *la ville de Saint-Vincent*.

Quoique cette montagne soit fort haute[1], l'eau des puits et des fontaines n'y manque pas, et, ce qui est admirable, c'est que les puits ne sont pas profonds pour la hauteur excessive de la montagne.

qui n'était qu'un *secours* de St-Hilaire, fut alors érigée en paroisse; elle a été détruite depuis pendant la révolution.

(1) On sait que la montagne de Laon est élevée de 110 mètres (330 pieds) au-dessus de la petite rivière d'Ardon, et de 188 mètres (564 pieds) au-dessus du niveau moyen de l'Océan.

CHAPITRE II.

DE L'ANCIENNE BIBRAX, DONT CÆSAR FAIT MENTION EN SES COMMENTAIRES.

CÆSAR, en ses commentaires, livre 2, où il traite expressément de la guerre des Gaules, fait mention d'une ancienne ville, *Bibrax*, que les auteurs recherchent bien loin sans la pouvoir trouver. Dupleix[1], en ses mémoires des Gaules, chap. 20, s'imagine que c'est la ville d'Autun, en Bourgogne, d'autres attribuent ce nom à la ville de Beaune, d'autres croient que c'est le village de Brayne, ou Braye, dans le territoire de Rethel ou d'Amiens. D'autres en approchent davantage et disent que c'est Brayne, dans le Soissonnois, ou bien Bruières, situé auprès de Laon. Un chacun se forge divers lieux sans pouvoir rencontrer cette ancienne Bibrax de Cæsar.

Quelques-uns en ont approché de si près qu'ils ont, ce semble, découvert la vérité, entre lesquels est feu Monsieur Estienne de Lallain[2], avocat au présidial de Laon, en ses mémoires qu'il a

(1) Dupleix (Scipion), historien du 17e siècle, fit entr'autres ouvrages, les *Mémoires des Gaules*, ouvrage assez estimé. Il était né à Condom, en 1569, et y mourut en 1661, à l'âge de 92 ans.

(2) Etienne Delallain, avocat au bailliage du Vermandois, entreprit au commencement du 17e siècle une histoire de Laon, sa ville natale. Cet ouvrage qui dénote, dit Devisme, un homme savant, était divisé en deux parties : 1o *Recherches des antiquités des églises de Laon ;* 2o *de l'état et police de la ville et du pays.* L'ouvrage n'a jamais été publié ; il est même à croire que le manuscrit en est aujourd'hui perdu.

laissez, et Jérémie Laurent[1], en son abrégé de l'histoire de Laon, lesquels, avec plusieurs autres, disent que la Bibrax de Cæsar est la montagne de Laon.

Je trouve cette opinion fort bien fondée sur la raison et sur les autoritéz des historiens; sur la raison, parce que ce mot de Bibrax, en son étimologie, signifie « qui a deux bras. » Or, il est constant que ce mot, en ce sens, doit estre appliqué a la montagne de Laon, qui a comme deux bras estendus vers l'Orient, dont l'un porte la ville et l'autre l'Abbaye de Saint-Vincent : l'autorité de Cæsar[2] semble aussi indiquer que cette ancienne Bibrax est la montagne de Laon ; car il dit qu'estant parti de Reims, il est venu passer la rivière d'Esne sur un pont, lequel est peut-estre ce que nous appellons aujourd'huy le *pont à Vair*, ou le *Bac à Beiry*, et qu'il s'est campé en un lieu esloigné de huit milles de la ville de Bibrax. Ce lieu du camp de Cæsar peut avoir esté ce que nous appellons aujourd'huy Corbeny, ou ès environs; car on en remarque encore les lignes, à ce que rapporte feu M. de Lallain, en ses mémoires déjà citez. Or, il est tout constant que de Laon, ancienne Bibrax de Cæsar, jusques au camp dont je viens de parler, il n'y a que quatre lieues de France, qui reviennent aux huit milles des Romains. Par conséquent, Cæsar semble désigner cette ville de Laon par le nom de Bibrax.

Il est vrai que quelqu'un pourra former une difficulté sur ce que les auteurs appellent la Bibrax de Cæsar, *oppidum et municipium Remorum* (ville franche du pays Rémois), quoiqu'il soit tout constant que Laon soit dans le Vermandois. Mais cette difficulté s'évanouit, lorsque l'on fait réflexion que Hincmar[3],

(1) Jérémie Laurent, avocat né aussi à Laon, mourut en 1649. Son abrégé de l'*Histoire de Laon* n'est qu'une table des matières ou le prospectus d'un autre ouvrage qu'il avait composé et dont le manuscrit, formant 2 vol. in-folio, n'a pas été conservé.

(2) De Bello Gallico, libr. 2.

(3) Hincmar, archevêque de Reims en 845, *le seul roi et le seul pape de la France au 9e siècle*, dit un historien. Le passage auquel allusion est faite, est

archevêque de Reims, Flodoard[1] et plusieurs autres, donnent les mêmes épithètes à la ville de Laon, l'appellant communément *oppidum et municipium Remorum*. Par là cette objection trouve son entière solution.

Mais on ajoute que les Belges ont battu cette ville de Bibrax, comme si elle eût esté en pleine campagne ; à quoi il est facile de répondre, si l'on conçoit qu'autrefois il n'y avoit que le bras gauche ou septentrional de la ville qui estoit habité. La ville se terminoit à la porte Mortelle ou à la tour du Roy; le bourg de Laon y a esté ajouté depuis et fermé de murailles. Cela posé, le reste de la montagne estant vide, Cæsar avoit plus que suffisant pour battre la ville, comme si elle eût esté en pleine campagne Et c'est la solution à la seconde difficulté.

L'autorité d'un ancien manuscrit de ce monastère de Saint-Vincent, cité dans les mémoires de feu Monsieur de Lallain, nous donne un témoignage que cette montagne estoit appelée autrefois Bibrax, et par conséquent que c'est la Bibrax de Cæsar; car il n'est point de témoignage qu'il y ait eu deux Bibrax : *Macrobius*,

tiré de la lettre 35e de ce prélat, dans laquelle il nomme Laon une ville franche du pays rémois, *municipium Remorum*.

(1) Flodoard, ou Frodoard, historien du 10e siècle, a laissé *une Chronique des derniers rois Carlovingiens* et une *Histoire de l'Église de Reims* généralement estimées des savans. Les événemens contemporains y sont traités avec une telle exactitude et une telle impartialité, qu'on ne saurait puiser à une source meilleure. Nous trouvons dans un vieux manuscrit l'éloge suivant fait de l'*Histoire de l'Église de Reims*.

Sy ti ven de Rein savoir les évesques,
Lye ly temporair de Flodon le sage.
Y lez mort du tam d'Odalry évesque
Et fut d'Espernay né par parantage,

Véquit Casie Clercq, bon moine, millen abbé.
Et d'Agapit ly Romain fut aubé.
Par sen hystore maintes nouvelles saura,
Et en illee toute antiquité beura.

Nous avons encore de Flodoard *les Vies des Saints de la Palestine*, *d'Italie et d'Antioche*, *en vers*, et l'histoire des *Patriarches*, des *Apôtres* et des *souverains Pontifes jusqu'à Léon 7*. Ce dernier ouvrage n'est que manuscrit. Flodoard fut chanoine de Reims, puis curé de Cormicy, au même diocèse. Il mourut dans un monastère, en 960.

præter romanus, ædificavit civitatem laudunensem, super montem excelsum, nomine Bibrax, et vocavit eam Laudunum[1]. Cecy nous donne à entendre que ce n'estoit pas tant la ville que la montagne qui s'appelloit Bibrax, comme il le paroît par ce que nous avons déjà dit, et comme il sera confirmé par les autoritéz que nous allons ajouter.

Du temps de Guibert, abbé de Nogent[2], ce nom de Bibrax, pris pour la montagne de Laon, estoit encore fort connu, et il s'en sert pour exprimer le lieu par lequel les femmes et les hommes, fuyant l'incendie et la sédition excitées du temps de l'Evêque Gualdric, venoient de l'Abbaye de Saint-Jean en la cité, se mettre en plus sûr abry dans ce monastère de Saint-Vincent : « Ayant pris des habits de moinesses, dit-il, elles vinrent à Saint-Vincent par la vallée de *Bibrax.* » Cette vallée est celle que nous appellons la Cuve de Saint-Vincent, appellée vallée de *Bibrax,* parce qu'elle est entre les deux bras de la montagne. C'est le sens de Guibert, lequel s'explique ensuitte par ces paroles : « Tout le jour et cette nuit-là, le chemin des clercs et des femmes qui fuyoient à Saint-Vincent, se tenoit par dedans les vignes, entre les deux bras de la montagne. » Pour cette opinion est aussi Dudo, doyen de la grande Eglise de St-Quentin, en Vermandois, lequel vivoit cent ans avant Guibert de Nogent[3]. *Willelmus verò,* dit-il,

(1) « Macrobe, prêteur romain, construisit la ville de Laon sur une montagne « élevée, nommée *Bibrax* et l'appela Laon. »

(2) Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, au diocèse de Laon (bénédictin), vivait dans les 11e et 12e siècles. Sa vie entière fut consacrée à la piété et au travail. Nous avons de lui plusieurs ouvrages publiés pour la première fois, en 1651, par Don Luc d'Achery, Saint-Quentinois. Les principaux sont une *Histoire des premières croisades*, intitulée, *Gesta Dei per Francos*, quelques traités *des reliques des Saints*, *de l'Incarnation*, *l'histoire de sa vie*, en trois livres, etc. Il mourut en 1124, au monastère de Nogent-sous-Coucy, après l'avoir gouverné pendant 20 années.

(3) Dudon, doyen de l'église collégiale de St-Quentin, vivait à la fin du 10e et au commencement du 11e siècle. Il composa son histoire des ducs de Normandie, par reconnaissance pour Richard 3, duc Normand, des bienfaits duquel il fut

rege exercituque suo... relicto, Laudunum, clavatum quod Bibrax dicitur, petit citò, antecedente episcoporum Franciæ choro; quem omnis clerus laudunensis sedis, omnisque populus cum ingenti apparatu monastico, cum episcopis præpollentibus reverenter suscepit... (Vità Willelmi Ducis[1].)

Nous ajouterons deux témoignages : le premier tiré d'une ancienne tombe d'ardoise mise sur la fosse de l'abbé Baudouin second. Son épitaphe, ancienne de quatre cent cinquante-cinq ans[2], dit que cet abbé fut la lumière de Bibrax : *more pius, pacis speculum, lumenque Bibracis*. Il fut la lumière de Bibrax, parce que l'abbé de St-Vincent est la seconde personne de Laon après l'Evêque, comme nous le dirons en son lieu.

L'autre autorité est celle d'une vieille prose de saint Vincent, en laquelle est faite allusion au monastère de Saint-Vincent, bras droit de la montagne de Bibrax, que le bras de saint Vincent protège de sa présence :

Gaudeat ecclesia
Sedes secundaria
Decus Laudunicum!
Vincens sub Vincentio
Cujus Bibrax brachio
Dextrum munit brachium[3].

comblé : « *Richard* III, dit le manuscrit de Quentin de Lafons, publié récem-« ment par M. Ch. Gomart, à *la prière et recommandation de Dudon, doyen* « *de cette Église, luy a donné une très-notable terre au baillage de Caux,* « *consistant en plusieurs droits de dixme, champart et autres, à présent* « *affermés à la somme de 3,000 livres.* » Son histoire, écrite plutôt par un romancier que par un historien, mérite peu de croyance.

(1) « Guillaume, ayant laissé le roi et son armée, se rendit à Laon-le-Cloué, « *qu'on nomme aussi Bibrax*, précédé de l'assemblée des Evêques de France. « Tout le clergé de Laon, le peuple, les différens ordres monastiques, les Evê-« ques revêtus d'ornemens splendides, le reçurent avec respect et magnificence. »

(2) Cette épitaphe est de 1222, ou environ.

(3) « Que l'Eglise qui est le second siége et l'une des gloires de Laon, se ré-« jouisse ! Saint Vincent protége de son bras droit l'abbaye de Saint-Vincent, « laquelle est elle-même le bras droit de Bibrax. »

Pour entendre cecy, il faut se souvenir que cette abbaye de Saint-Vincent possède un ossement entier du bras du même saint, et qu'elle est située elle-même sur le bras droit de la montagne[1].

(1) La question traitée dans ce chapitre a divisé depuis bien des siècles les historiens et les savans. Sans prendre parti pour aucune opinion, nous constaterons seulement qu'une tradition universelle et généralement reconnue appuie le sentiment de ceux qui regardent Laon comme le *Bibrax* de César. L'auteur indique cette preuve de tradition dans la dernière partie du chapitre; les monumens qu'il présente manquent toutefois d'ensemble et sont peu nombreux. Les actes de Sainte Benoîte, au 4e siècle, ceux du martyre de Sainte Preuve à la même époque, la légende de Saint Gobain, au 7e siècle, l'histoire des démêlés d'Hincmar, archevêque de Reims avec Hincmar, évêque de Laon, au 9e, font encore foi que la ville de Laon portait, dans les siècles antérieurs, le nom de *Bibrax*. Qu'il y ait dans ces monumens divers une preuve irréfragable et qu'ils constituent à eux seuls une démonstration sans réplique, nous ne le pensons pas; nous croyons seulement qu'ils peuvent constituer une forte probabilité en faveur de ceux qui prétendent que Laon est la *Bibrax* désignée par César. *(Voir les mémoires de la société archéologique du département de l'Aisne, année 1845).*

CHAPITRE III.

DE LA CONSTRUCTION ET DU FONDATEUR DE LA VILLE DE LAON. DE SES NOMS.

L'ANCIENNE ville de Bibrax, appellée de ce nom à cause de sa montagne, ayant esté démolie par l'injure des temps et des guerres, ou bien estant si petite qu'elle méritoit plus le nom de château que de ville, Macrobius, prêteur romain, bâtit une cité sur le bras gauche de la montagne, telle ou à peu près comme celle qui se voit encore aujourd'huy. Plusieurs auteurs anciens et modernes font foy de cette vérité, entre lesquels est Hincmar, archevêque de Reims, qui vivoit en l'an 849 Escrivant à un autre Hincmar, évêque de Laon, son neveu, il lui dit ces mots: « La ville de Laon, où vous êtes ordonné évêque, depuis qu'elle a été bâtie par Macrobius, prêteur, » etc... Hincmar escrit cette vérité non comme de lui, mais comme puisée dans les anciennes histoires[1]; ainsi son témoignage est fort considérable. Un ancien manuscrit de la cour spirituelle de Laon dit la même chose, et tous les auteurs demeurent d'accord de cette vérité, autant que je puis connoître. Quant au temps que Macrobius, prêteur, a bâti la ville de Laon, je dirai qu'il est probable que ce fut vers l'an 300, ou que du moins Bibrax perdit alors son nom pour prendre celui de Laon ou Lyon-le-Cloué[2].

(1) *Flodoard, vita Hincmaris, Lib.* III.

(2) « Le sieur Laurent (dit l'auteur) veut que ce changement se soit fait du « temps de l'empereur Julien l'apostat; mais il est facile de vaincre cette erreur.

Macrobius, édifiant une nouvelle cité, donna un nouveau nom à la ville et à la montagne; il l'appela Laon, en latin, *Laudunum* ou *Lugdunum clavatum*, pour la distinguer d'un autre Lyon ou *Lugdunum*. Un manuscrit de la cour spirituelle de Laon dit que *Laudunum* est tiré de deux mots, *laus* et *dunum*, qui signifient la louange des montagnes[1]. En effet, la montagne de Laon contient en soi tous les avantages des autres montagnes et n'en a pas les incommoditéz, qui sont la stérilité et la disette d'eau. L'excellent et fécond vignoble qui y croît fait assez voir sa fertilité; les puits et les fontaines dont elle abonde, sont des preuves convaincantes qu'elle ne manque pas d'eau. Elle a encore cet

« Il est constant, selon Sponde, que l'empereur Julien n'a tenu l'empire que deux « ans, sçavoir, les années 362 et 363. Or les actes de l'invention du corps de « St-Quentin par Sainte-Eusébie font foy que dès l'année 357, époque de l'in- « vention, Laon s'appelloit *Laudunum Clavatum* (Laon-le-Cloué), comme il « est porté dans les actes de cette invention faits et composéz par un auteur pré- « sent à l'action, dont tous les manuscrits s'accordent parfaitement. Tous disent « *Laudunum* ou *Lugdunum Clavatum*, sans faire mention d'un seul mot de « Bibrax; par conséquent le mot de Bibrax n'estoit pas en usage, par conséquent « le prêteur romain, Macrobius, a dû avoir bâti cette ville avant le temps de « Julien et l'invention du corps de Saint-Quentin, puisque ce nom estoit commun « alors et qu'il n'a esté donné qu'après que Laon a esté bâtie.

(1) « Si nous consultons (dit encore l'auteur) la langue grecque, dont la nôtre « a esté tirée en meilleure partie, nous trouverons une infinité de belles étimo- « logies de ces noms *Laudunum* et *Lugdunum Clavatum*. La première est que « *Lugdunum* peut tirer son étimologie d'un nom grec λύγξ, qui signifie un ani- « mal à 4 pieds (*lynx* en français). Cet animal a une vue très-perçante, en sorte « qu il peut voir les choses les plus esloignées et les plus cachées. C'est pour cétte « raison qu'on croit qu'il a l'avantage de la vue au-dessus des autres animaux, *linx* « *visu... prœcellit...* Si vous y ajoutez cet autre verbe δύνω, qui signifie, en « latin, *subeo* (je *monte* de bas en haut), le mot *Laudunum* signifiera *montagne* « *du lynx*. Estant fort eslevée, elle donne l'avantage à ceux qui ont une vue *de* « *lynx* de voir fort loin et de découvrir une vaste campagne, des costéz d'O- « rient et de Septentrion, à plus de dix ou quinze lieues d'estendue.

« Le mot λυγῆ, signifiant en grecq ce que nous appellons, *obscurité, téné-* « *bres*, peut encore nous donner une autre étimologie du mot *Lugdunum*. D'a- « bord, par antithèse, de la même manière que *bellum*, en latin, signifie guerre,

avantage au-dessus des autres que celles-cy ont ordinairement une trop vaste estendue, ou bien sont conjointes à d'autres montagnes. Celle de Laon est au milieu d'une plaine et ne contient que ce qu'il faut ou fort peu davantage pour asseoir la ville qui donne un aspect agréable de tous costez.

On ajoute après *Laudunum* et *Lugdunum*, le mot *clavatum*, pour distinguer la ville de Laon d'une autre ville qui est Lyon et porte le même nom latin *Lugdunum*. Cette addition de *clavatum* peut estre tirée des mots latins *clava* (massue), à cause que les armes dont les Laonnois se deffendoient estoient des massues, ou *clavis* (clef), parce que de même que la clef ferme et conserve

« parce qu'il n'y a rien de moins beau que la guerre. La montagne, estant fort « éslevée, ne peut point estre cachée dans les ténèbres. Ensuitte cette montagne « est quelquefois si sujette à un brouillard épais, qu'en plein midy, on ne peut « distinguer une personne à quatre pas de soi. Ce qui fait voir qu'on peut, pour « cette raison, l'appeller montagne obscure et ténébreuse.

« Λίγδος pourroit encore nous donner une belle étimologie de Lugdunum. Pour « la comprendre, il faut sçavoir que ce mot grecq signifie, selon le témoignage « de Suidas *(écrivain grec, auteur d'un Lexicon historique et géographique)*, « une espèce de pierre appelée Lydus. Laon est comme cette pierre mistique dont « le sceau des animaux mistiques de Dieu a esté formé, lorsque saint Remy en a « esté tiré pour esclairer la France de la lumière de l'Evangile et estre comme le « sceel de la chrétienneté en France. Il y a donné le premier roy chrétien, Clovis, « et formé en lui le christianisme dans tous les roys, ses successeurs, avec un « si grand succès, qu'ils ont mérité la qualité de roys très-chrétiens et fils ainéz « de l'Église au-dessus de tous les autres roys chrétiens. Il a tellement serré ce « cachet, que depuis ce temps-là jusques à ce jour, nos roys ont toujours esté de « très-bons catholiques et ne se sont point séparéz de la foi. Cette gloire est dûe à « la ville de Laon qui a eslevé et nourri le même saint Remy, dès ses tendres « années, dans l'Église de Notre-Dame avec tant de piété qu'il a esté du depuis « élu évêque de Reims, où il a esté comme le sceel de la piété héréditaire à « cette ville et à toute la France. *Lugdunum* enfin, dans la langue celtique, si- « gnifie le même que si nous disions, montagne du Corbeau *(mons corvi lugo- « dunum)*.

« Nous trouvons encore d'autres étimologies tirées du grecq, λαός (λαοῦ gé- « nitif) est le même que *turba, populus*; ajoutant *dunum*, on aura *peuple de « montagne*, ou *montagne du peuple*: comme si cette étimologie vouloit dire « que cette montagne a la gloire d'estre habitée par un grand peuple. En effet,

ce qui est dans une maison, Laon, capitale du royaume d'Austrasie, contenoit tout ce royaume sous ses loix, ou bien plutôt *clavus* (clou). Tous les auteurs s'arrêtent à cette dernière étimologie et tâchent d'en donner plusieurs raisons.

Les uns croient que le mot *clavatum* (garni de clous), a esté ajouté à cause des clous despeints sur la robe du préteur Macrobius, fondateur de la ville. Pour conserver la mémoire de son fondateur, Laon prit le surnom de *Cloué*. Notre Dom Jean Mabillon[1], en ses additions et corrections du 2e siècle bénédictin, croît que ce surnom de *Clavatum* a esté donné à Laon parce que le fondateur, bâtissant les murs, a joint les grandes pierres qui les composent avec des broches de fer curieusement affermies par du plomb fondu.

Quelques auteurs veulent que ce nom de *Clavatum* vienne de

« toute la montagne estoit entièrement couverte de maisons et d'habitans; ce qui « est merveilleux pour une montagne qui ne permet que rarement aux hommes « de s'y habituer, à cause des grandes incommoditéz qui s'y rencontrent, parti« culièrement pour les eaux, lesquelles ne manquent pas à Laon. Joignant le « mot grecq λαὸς à un autre qui est δυναμὶς, *Laudunum* signifiera peuple fort et « puissant, ou peuple fort. Cette étimologie est bonne, tant à cause de la forte« resse de la ville et de la situation de la montagne, qu'à cause qu'elle estoit « autrefois la capitale du Royaume. Si nous examinons un autre mot grecq, λᾶας « (pierre), nous trouvons qu'il convient fort bien à Laon, *Laasdunum*, monta« gne de pierre, à cause des grandes pierres qui couvroient la surface de la mon« tagne et qui s'y rencontrent encore par bancs et par veines. »

(1) Mabillon, bénédictin, contemporain de l'auteur, naquit en 1632 à Saint-Pierre-Mont, village près de Mouson, au diocèse de Reims. Il prit l'habit monastique au couvent de Saint-Remi, en cette dernière ville, et fut ensuite envoyé à Saint-Denis, puis à Saint-Germain-des-Prés, où il travailla avec Don Luc d'Achery au *Spicilège* que publiait cet auteur. Mabillon fit paraître une édition des *Œuvres de Saint-Bernard*, la meilleure que nous ayions, les *Actes des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît*, la *Diplomatie*, quelques dissertations sur la *Liturgie gallicane*, l'*usage du pain azime*, etc., etc. Il fut l'un des plus savans hommes et des écrivains les plus distingués de son siècle. Présenté au roi Louis XIV, par Mgr Le Tellier, archevêque de Reims, comme *le religieux le plus savant du royaume*, Mabillon mérita d'entendre de la bouche du grand Bossuet cette parole: *Ajoutez, Monsieur, et le plus humble*. Il mourut à Paris, en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 27 décembre 1707, à l'âge de 75 ans.

certaines machines où estoient attachées plusieurs massues que les Laonnois jettoient à bas des murailles, afin que, roulant par le penchant de la montagne, elles tuassent tous ceux qui se présenteroient pour monter à la brèche Quelques autres disent que cette dénomination vient de certains clous à diverses pointes, qu'on semoit dans les chemins qui conduisent à la montagne, afin d'empêcher les ennemis d'y monter; ou bien de ce que les premiers habitants de la montagne y trouvèrent un lion, lequel ils attachèrent à un grand chêne; ils donnèrent alors à ce lieu le nom de *lion cloué*.

Voilà, ce me semble, ce qu'on peut dire du mot *clavatum*, attribué à Laon[1].

(1) M. Melleville (*Histoire de Laon*, *T. 1*), pense que la véritable épithète de Laon n'est pas *Clavatum*, mais *Cloatum* (corruption du mot *cloacum*), lequel signifie non un cloaque, un égoût, mais le réceptable de gens de toutes sortes, destination qu'avaient les oppides primitifs, qui recevaient en temps de guerre toutes les populations environnantes. La traduction de *Laudunum Cloatum* serait alors *Laon-le-Refuge*.

CHAPITRE IV.

DES NOBLES PRÉROGATIVES DE LA VILLE DE LAON.

L'ANCIENNE Bibrax s'estant rangée, par la force des armes, sous l'obéissance de l'Empire Romain, fut toujours considérée de cette République et des Empereurs dont les proconsuls y faisoient leur demeure ordinaire. Les anciens cartulaires de cette Abbaye et d'autres lieux, font encore voir, par la résidence de nos Roys en cette ville, qu'elle estoit la capitale du royaume. Cette vérité est confirmée par tous les auteurs et en particulier par Guibert de Nogent. Thomas de Marle répond ainsi aux Laonnois qui lui demandoient de les deffendre contre Louis-le-Gros, lequel ils prévoyoient devoir venger les incendies et meurtres arrivéz au moment de la sédition contre l'Evêque Gualdric : « *Civitas hæc, cum caput regni sit, non potest contra Regem à me teneri.* » Cette ville, *estant la capitale du royaume,* ne peut estre tenue par moi contre le Roy. Le palais royal a subsisté long-temps après que les Roys eurent retiré leur séjour de cette ville ; il a esté donné enfin aux Cordeliers, qui s'y sont logéz et y ont bâti un Couvent [1]. La Reine Brunehault, selon toutes les

(1) Ce palais construit, dit-on, par Clovis, subsistait encore, quoique délabré, vers la fin du 13e. siècle. A cette époque, il fut donné aux Cordeliers qui en rasèrent les restes et y firent bâtir leur couvent. Il était situé près de l'Abbaye de Saint-Jean, entre la rue Saint-Jean-de-Jérusalem et la rue et ruelle des Cordeliers.

apparences, faisoit sa résidence en cette ville de Laon, ainsi que les autres roys, ses prédécesseurs.

La ville est encore plus considérable et plus annoblie par la quantité de saints qu'elle a eus en soi et en son territoire. Elle reconnoit saint Béat pour son apôtre, lequel est mort dans un caveau sis à *Chevresson*, où est à présent la citadelle de Laon, environ le commencement du 3e siècle. Le martyrologe romain dit néanmoins que saint Béat est mort à Vendosme [1].

Sainte Preuve ou Probe a esté décapitée à Laon, dans la vallée de Bibrax, dite à présent le fonds des Chenizelles; elle porta sa teste jusques à l'église de Saint-Pierre-le-Viel [2], sur une pierre qui s'y voit encore. Ses reliques ont esté long-temps conservées en cette abbaye de Saint-Vincent de Laon, et on y célèbre encore aujourd'hui sa feste, conjointement avec celle de sainte Grimonie, vierge et martyre, le dernier jour d'avril, Sainte Grimonie a souffert le martyre dans le diocèse de Laon, aussi bien que sainte Benoîte, dans le village d'Origny, où il y a une célèbre abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît. Cette abbaye de Saint-Vincent de Laon a long-temps conservé les reliques de sainte Grimonie avec celles de sainte Probe [3].

(1) Les reliques de saint Béat sont conservées à la cathédrale de Laon, et sa châsse y est exposée pendant le mois de mai. — La ville de Vendôme possède aussi un ossement de ce saint; elle le doit à la générosité de Gautier de Mortagne, évêque de Laon, qui en fit don aux religieux bénédictins de Vendôme.

(2) L'église Saint-Pierre-le-Viel, ou *le Vif*, était située dans le Bourg, près celle de Saint-Martin, dans la rue de l'ancien collége; on pense qu'elle fut construite par saint Béat. Le vaisseau de cette église, reconstruit dans l'un des derniers siècles, subsiste encore, dit M. Melleville; il a été transformé en manufacture de laine.

(3) Ces saintes, originaires d'Ecosse, quittèrent, au commencement du 4e siècle, leur patrie, pour se soustraire aux sollicitations de parens idolâtres qui les voulaient engager dans les liens du mariage. Animées de cette sainte ardeur que donne la foi, elles traversèrent la mer et vinrent se fixer dans les Gaules, où Valentinien se montrait alors favorable aux Chrétiens. Grimonie

Quelques autres saints sont sortis de cette ville de Laon avant le temps de saint Remy. Saint Montain, anachorète, sainte Célinie vivoient dans le territoire de Laon, au commencement du 5e siècle, et dans le milieu, saint Remy prit naissance dans le château de Cerny, à ce qu'on tient, l'an de N. S. 449. Il fut eslevé dans la piété en l'Eglise de Notre-Dame de Laon, et fut fait évêque de Rheims, l'an 471, âgé de vingt-deux ans seulement. Plusieurs autres saints ont fleuri à Laon en ces siècles et aux suivans, comme un saint Génebault, évêque de Laon, saint Larre ou Larron et saint Canoald, aussi évêques de Laon, sainte Salaberge, fondatrice de l'abbaye de Saint-Jean, sainte Anstrude, abbesse du même lieu, saint Humbert, nourrisson de cette abbaye de Saint-Vincent, saint Bauduin, archidiacre de Laon, et plusieurs autres, saint Elme ou Elelme, natif de Laon et abbé de Burgos.

se retira en un lieu dit plus tard *La Capelle*, à cause d'une chapelle (*Capella*) élevée sur son tombeau, et Preuve à *Tonson*, près de Laon, dans le Val-des-Chenizelles. Les émissaires envoyés par leurs parens à leur poursuite, ayant trouvé les vierges chrétiennes inébranlables dans leur résolution, leur tranchèrent la tête.

Une partie des reliques de sainte Preuve fut réunie, dans le 9e siècle, aux reliques de sainte Grimonie, que possédait le bourg de La Capelle; mais les guerres malheureuses qui désolèrent dans ces temps la France, ayant obligé, quatre siècles plus tard, les habitans de la Capelle de déposer en un lieu plus sûr leur trésor, ils le confièrent aux moines bénédictins de Saint-Jean de Lesquielles, dont le couvent, situé sur une haute montagne, était protégé par sa propre position et par la tour du fort de *la Ville*. Quatre cents ans après, l'antique monastère de Saint-Jean de Lesquielles tombait sous la rage des hérétiques, l'église elle-même n'échappait qu'en partie à leur fureur; mais Dieu veillait sur les restes de ses servantes. Grâces aux soins d'Adrien de Croï, comte de Rœux et gouverneur de Flandre et d'Artois, les précieuses reliques étaient transportées dans l'église des chanoines d'Hénin Liétard (Somme), où elles furent, pendant des siècles, l'objet d'une grande vénération. En 1748, M. Eloi Driancourt, curé de Saint-Germain, desservant l'église de Lesquielles, obtint des chanoines d'Hénin restitution d'une partie de ces reliques, et elles furent rapportées en grande pompe à Lesquielles, où se font encore aujourd'hui trois processions annuelles en leur honneur. L'église de Saint-Vincent possédait, comme dit l'auteur, une relique de sainte Grimonie et le chef de sainte Preuve.

La plus noble de toutes les qualitéz et prérogatives de la ville de Laon, est d'avoir esté érigée en évêché par saint Remy. Avant cet apôtre de la France, il y avoit une église à Laon, mais sans aucune prérogative. Saint Remy lui conféra cette dignité y établissant saint Génebault, mari de sa nièce, pour le premier évêque, et lui donnant quelques-unes des terres que le roy Clovis, premier roy chrétien, avoit aumosnées à son église de Rheims. Hincmart, archevêque de Rheims, nous assure cette vérité dans le reproche qu'il fait à son neveu, nommé aussi Hincmart, évêque de Laon : *Municipium Lauduni, in quo es ordinatus episcopus, eb excordio sui, postquam à Macrobio prætore, ut produnt historiæ, conditum fuit, nunquàm inter sedes provinciales Remorum provinciæ locum habuit, donec quousquè Remigius ibidem ordinavit episcopum et eidem municipio ex rebus Remensis ecclesiæ ditato, ipsum Comitatum, partem scilicet ex Remensi parochiâ, delegavit*[1]. Cet évêché est le dernier, en temps d'érection, entre les suffragants de Rheims. Hincmart dit qu'il y avoit déjà onze évêchés pour la métropole de Rheims quand Laon fut érigé par saint Remy et que Laon n'est que le douzième[2].

L'évêché de Laon fut érigé en second duché et pairie de France

(1) « La ville de Laon, dont vous êtes évêque, n'eut d'abord (après sa » fondation par le prêteur Macrobe comme dit l'histoire), aucun rang parmi » les sièges provinciaux de la province de Reims. Plus tard, saint Remi y sa- » cra un évêque, enrichit ce siège des biens de sa propre église et lui annexa » le comté de Laon, dont il fait partie, comté qu'il détacha de la province de » Reims. »

(2) « Le sieur Bellotte (dit l'auteur) en ses Observations sur les cérémonies » de l'église de Laon, assure que cette érection de l'évêché de Laon fut faite » par saint Remy, l'an 515. Mais cela ne peut pas estre, parce que, selon le » témoignage de Hincmart et d'autres, saint Remy estoit âgé de soixante-quatre » ans lorsqu'il fonda cet évêché de Laon. Il est constant d'ailleurs, par le té- » moignage de Sigebert, que saint Remy n'estoit âgé que de vingt-deux ans, » lorsqu'il fut fait évêque, l'an 471. Si donc, l'an 471, il n'avoit que vingt- » deux ans, il faut que sa soixante-quatrième année, époque à laquelle il fonda » cet évêché de Laon, tombe en l'an 513. Il faut donc dire que l'évêché de » Laon a esté fondé en l'an 513. »

depuis le règne du roy Robert, à ce qu'en dit Dupleix; mais il semble plutôt que l'érection du duché de Laon a esté faite dans le dixième siècle, avant le sacre du roy Robert.

Cet évêque porte la Sainte Ampoule au sacre du roy de France à Rheims; il porte aussi le nom de comte d'Anisy, à cause de l'héritage de saint Remy qu'il possède.

Le collége des chanoines de la cathédrale de Laon estant au nombre de quatre-vingt-quatre, est un des plus nombreux de France. La cathédrale est dédiée à la glorieuse Mère de Dieu, Notre-Dame, en laquelle il s'est fait de très-grands miracles par la vertu de quelques reliques de cette même Vierge mère[1], que cette église possède depuis un temps fort ancien et considérable.

Il y a cinq dignitéz parmi les chanoines; dans tout le diocèse, environ trois cents paroisses et dix-sept abbayes, dont neuf ou dix furent fondées dans ce même diocèse de Laon par saint Bernard et saint Norbert, du temps de Barthélemy, quarante-quatrième évêque de Laon[2]. Mais il y en avoit plusieurs autres déjà érigées de ce temps-là, entre lesquelles estoit celle-cy de Saint-Vincent, dont nous allons parler dès le commencement du livre second de cet ouvrage.

L'église cathédrale est une des plus belles de France en structure. Il y a six clochers ou grosses tours, dont il y en a quatre aux coins des deux croisées, mais imparfaites, et deux à costé du grand portail de l'église, dont une est achevée et porte une flèche de pierre d'une admirable structure. Les autres tours sont toutes à jour en forme de lanternes fort belles. On voit encore un

(1) La cathédrale possédait, dit-on, autrefois une relique *des cheveux* de la Très-Sainte Vierge.

(2) « *Post ipsa miracula* (dit Herman à Barthélemy lui-même), *subjunxi* » *quomodò divina misericordia in diebus vestris novem, imò decem monas-* » *teria vestro labore construi fecerit, per domnum Norbertum, domnum-* » *que Bernardum, abbatem Clarævallensem; quorum nullum inerat tempore* » *quadraginta trium episcoporum prædecessorum vestrorum. Vos autem,* » *singulis constructis, abbates præfecistis nec tamen antiquiora quæ in-* » *venistis corrigere destitistis.* »



TYP. J. CLAYE.

CATHÉDRALE DE LAON AVANT 1794.

fort beau dôme eslevé au-dessus des voûtes de l'église. Le chœur est très-grand et la nef aussi est fort grande, vaste et belle. Le fonds de l'église se termine en carré, aussi bien que celle de Saint-Gervais de Soissons, et elle est toute percée à jour par de très-beaux vitrages. Cette église a esté bâtie par les aumosnes des peuples et les soins de Barthélemy, évêque de Laon, dans l'espace d'une année[1]. Il la consacra en 1114, accompagné d'autres évêques.

(1) Tous les auteurs ont jugé difficile d'expliquer comment la cathédrale de Laon fut bâtie en une seule année. Les uns prétendent que, lors de l'incendie arrivé en 1112, après le meurtre de l'évêque Gaudry, le vaisseau de l'ancienne cathédrale n'était pas entièrement détruit; dans ce sentiment, il n'y aurait eu, l'année d'après, qu'une simple reconstruction. D'autres affirment, avec plus de raison, que l'ancienne cathédrale fut entièrement détruite en 1112, mais qu'une partie seulement était rétablie en 1114, lors de la consécration faite par l'évêque Barthélemy; le reste de la cathédrale aurait été achevé plus tard. Ce sentiment offre plus de probabilités. *(Voir les discussions engagées à ce sujet dans les diverses histoires de Laon).*

CHAPITRE V.

CATALOGUE DES ÉVÊQUES DE LAON, DEPUIS SAINT GÉNEBAULT JUSQUES A MESSIRE LOUIS DE CLERMONT, ÉVÊQUE DE LA MÊME VILLE.

L'INCENDIE de l'église de Laon, en 1112, a causé une grande obscurité dans le catalogue des premiers évêques de cette église, par la perte des anciens papiers qui en pouvoient donner connoissance. De là vient que presque tous les catalogues des évêques de Laon, même ceux qui sont tiréz de cette église, sont défectueux, soit qu'ils donnent aux évêques des noms qu'ils n'ont jamais eus, ou bien qu'ils diminuent leur nombre ou qu'ils l'augmentent. Nous avons tâché de suivre les plus corrects que nous avons pu remarquer, dans lesquels je trouve pourtant omission de deux évêques. Le premier est un nommé *Omotarius*, auquel, de même qu'à sainte Anstrude, un auteur anonyme dédie une vie de sainte Salaberge [1]. Il est vray que l'auteur ne met point le lieu d'où cet Omatarius estoit évêque, mais il semble insinuer qu'il gouvernoit l'Eglise de Laon, car nous voyons que, conjointement avec sainte Anstrude, il commande à l'auteur d'écrire la vie de sainte Salaberge. Omotarius vivoit donc du

(1) « *Domino eximio in infulis sacerdotalibus honore decorato, religionis » cui cura fuit, Omotario papæ necnon et sacerdoti; carissimæ Christi vir- » gini Anstrudi abbatissæ et Salabergæ. Jussionibus ves ris, ó venerandum » decus parentûm, parere non distuli, etc...* »

temps de sainte Anstrude, c'est-à-dire vers l'an 685, ou environ.

J'en trouve un second inconnu jusques à présent à tous les auteurs de l'histoire de Laon. C'est un nommé *Adeleloxaüs*, dont le nom est escrit sur une ancienne tombe représentant la figure d'un évèque en habits pontificaux, avec ces mots placéz sur l'orfroy du milieu de son chasuble : *Adeleloxaus, Laudunensis episcopus* [1]. Cette tombe se voit encore saine et entière à la porte de la chapelle de Saint-Quentin, à costé de l'évangile de celle de Saint-Christophe.

Nous avons suivi pour le reste le catalogue de M. le doyen Bellotte [2], en ses observations sur les chanoines de l'église de Laon. Il est vray que ces deux évêques semblent estre surnuméraires, puisque Hermannus monachus [3], en son épître dédicatoire à l'évêque Barthélemy, dit que quarante-trois évêques seulement l'avoient précédé, insinuant que le même Barthélemy estoit le quarante-quatrième. Mais il se peut faire ou que Hermannus en ait omis quelques-uns ou bien qu'il y en ait quelques autres mis dans les catalogues qui n'y doivent point estre. Quoique le temps auquel Adeleloxaüs a vescu me soit inconnu, je n'ai point laissé

(1) « Adeleloxaüs, évêque de Laon. »

(2) Antoine Bellotte, doyen du Chapitre en 1650, a laissé sur *les rites et les usages de l'église de Laon*, un volume aujourd'hui fort rare et très-estimé. Cet ouvrage, fruit de nombreuses recherches, fut pourtant critiqué par le chapitre de Laon, lequel prétendait que l'auteur s'étendait trop sur les prérogatives des doyens. Antoine Bellotte mourut en 1665.

(3) Herman (bénédictin), moine de l'abbaye de Saint-Vincent, vivait à la fin du 11e. siècle et au commencement du 12e. Il composa deux ouvrages latins, dont l'un, *Vita beati Hildefonsi, Toletanæ Civitatis archiepiscopi*, n'est pas arrivé jusqu'à nous; l'autre, *De miraculis Beatæ Mariæ Laudunensis*, n'est qu'une histoire de l'épiscopat de Barthélemy, à qui ce livre est dédié. Don Luc d'Achery a publié ce dernier ouvrage en 1651, à la suite des œuvres de Guibert de Nogent, et on y trouve des renseignemens précieux sur la courte et intéressante période qu'il embrasse.

Herman mourut probablement avant l'abdication de Barthélemy, car il n'est rien dit de cette abdication dans son ouvrage.

de le placer après Adalbéron ou Ascelinus, tant à cause que la tombe d'Adeleloxaüs semble estre de ce temps-là, que parce qu'il semble qu'entre Adalbéron et Gebuinus, il y a un temps qui n'est pas rempli.

Après ces avertissemens nous commençons le catalogue des évêques de Laon :

1. Saint Génebault premier, établi par saint Remy, vers l'an 513.
2. Saint Larron (ou Latro), fils de saint Génebault. — 550.
3. Gondulphus. — 570.
4. Elinand premier, ou Ebrelindus, Ebretingus. — 578.
5. Richard ou Lambert, lequel est nommé Robert par le sieur Bellotte : tenoit le siége l'an 623.
6. Saint Canoald, depuis l'an 623 jusques en 639.
7. Attila (*selon la vie de sainte Salaberge*, ou Attola (*selon le sieur Bellotte*) en l'an 640.
8. Vulfadus ou Vinfridus. — 666.
9. Peregrinus. — 670.
10. Gérard ou Gifradus. — 680.
11. Serulfus.

   Saint Baudouin, martyr, fils de sainte Salaberge, estoit archidiacre sous cet évêque.
12. Madelgarius ou Maldagarius, environ l'an 681.
13. Omotarius, vers l'an 685. (*Voyez le prologue ci-dessus*).
14. Sigoaldus ou Sigobaldus. — 700.
15. Bertefridus ou Bertifridus. — 706.
16. Magdelamnus ou Madelanus. — 720.
17. Genebault II : vivoit vers l'an 744.
18. Bernico. — 766.
19. Gaufridus ou Gilfredus, (*selon Sigebert*): vivoit vers l'an 774.
20. Wanilo premier. — 800.
21. Wanilo second. (*Il se peut faire que ce soit icy une des erreurs glissées en ce catalogue, faisant deux d'un seul évêque*).
22. Cylo, ou Cyolo, ou Eibo.

23. Raimfridus.
24. Sigebaudus.
25. Austroaldus ou Ostroaldus: occupoit le siège en 814.
26. Siméon: estoit évêque en 845.
27. Pardulus: vivoit en 853, a esté sacré en l'an 846.
28. Hincmarus: vivoit en l'an 858.
29. Henedulfus ou Hedenulfus: l'an 878.
30. Didon : répara l'abbaye après les ravages des Normans. Il y mit des chanoines qu'il avoit tiréz de Pierrepont, avec le corps de saint Boëtian, l'an 886. Il estoit déjà évêque de Laon dès 882 ; est décédé environ l'an 892, après avoir assisté à un concile tenu à Reims.
31. Rodohardus.
32. Radulphus ou Rodulphus (Raoul) : vivoit l'an 900, est décédé l'an 921.
33. Adelelmus: répara aussi, en 925, cette abbaye de Saint-Vincent, après que les chanoines de Pierrepont l'eurent quittée. Cet évêque y remit un pareil nombre de douze chanoines. Il vivoit en 921 jusques en 930.
34. Gozbertus, neveu d'Adelelmus, depuis 930 jusques à 932.
35. Ingrannus ou Ingelrannus (Enguerrand), l'an 932: est mort le 9 juillet 936.
36. Rodulfus II, l'an 936: est mort l'an 948.
37. Roricon : rétablit l'abbaye de Saint-Vincent de Laon en son premier institut, l'an 950 ou environ, y mettant douze religieux avec l'abbé Melchalan, lesquels il a fait venir de Saint-Benoit-sur-Loire. Il entra à l'évêché environ l'an 949, et mourut le 20 décembre de l'an 976. Il est enterré au milieu de l'ancien chœur de l'abbaye.
38. Adalbéron ou Ascelinus : fut sacré l'an 977, est décédé le 27 janvier, environ l'an 1030. Cet évêque est un des principaux bienfaiteurs de cette abbaye de Saint-Vincent de Laon.
39. Adeleloxaüs (*son nom est tiré de sa tombe et ne se trouve en aucun autre catalogue*).

40. Gebuinus ou Gibuinus: entra en l'évêché environ l'an 1035 et est mort environ l'an 1050. Il est enterré dans le chœur ancien.

41. Leothericus, environ l'an 1050 : il est mort environ l'an 1052.

42. Elinand, second bienfaiteur de cette Abbaye: est mort l'an 1095.

43. Ingelrannus de Coucy (Enguerrand II): est entré en l'évêché l'an 1095 (1098)[1], est mort le 7 septembre, l'an 1107 (1104). — Après la mort d'Ingelran, le clergé élut les deux archidiacres de Laon, Galterus et Ebalus, pour estre évêque; mais, par sentence du Saint-Siège, ils ont esté tous deux déboutés pour diverses causes. Un troisième, qui estoit chantre de cette église, se présenta au roy, comme devant parler pour un autre; mais il parla pour lui, et par ses belles paroles, obtint l'évêché. Il décéda presque aussitôt de mort subite, en sorte que le jour qu'il devoit prendre possession, on le porta mort dans le chœur, où son cadavre s'estant crevé, il jetta une humeur si puante qu'il estoit impossible de demeurer auprès de lui, ni en l'église. (Guibert, lib. 3, *de vitâ suâ*). Le siège vaqua l'espace de deux ans.

44. Gualdricus (Gaudry): fut fait évêque l'an 1109 (1106) et gouverna l'évêché trois ans; il fut tué dans une sédition, comme nous le verrons plus tard.

45. Hugues: estoit doyen de la ville d'Orléans; il fut fait évêque l'an 1113. Il ne tint le siége épiscopal que six mois et mourut la même année 1113. Il est enterré à Saint-Vincent où sa tombe se voit encore à l'entrée de la chapelle Saint-Benoît, qui est au fond du collatéral, du costé de l'épître du grand autel.

46. Barthélemy succéda la même année 1113. Il rebâtit la

(1) Les dates placées entre parenthèses dans le texte, sont tirées d'autres catalogues.

cathédrale, etc, quitta l'évêché pour se faire moine à Foigny, l'an 1150, et y est décédé le 12 juillet, l'an 1152. — Il est reconnu pour bienheureux.

47. Gautier de Saint-Maurice succéda à Barthélemy. Il estoit abbé de Saint-Martin de Laon (ordre de Prémontré). Il est entré en l'évêché l'an 1150 et est décédé le 12 juillet 1155. Il est enterré à Prémontré, lieu de sa profession.

48. Gautier de Mauritaniâ (de Mortagne) l'an 1155: mourut l'an 1174.

49. Rogerius (Roger de Rosoy), l'an 1175: mourut le 21 mai 1207 (1206).

50. Rainaldus, l'an 1207: est mort l'an 1210. Il est enterré au milieu du chœur actuel de Saint-Vincent, à costé de l'évangile.

51. Robert de Châtillon, l'an 1210: mourut le 31 octobre, l'an 1215.

52. Anselme, l'an 1215: mourut environ l'an 1240 (1238).

53. Garnerus, l'an 1238: meurt l'an 1249. C'est le premier de tous les évêques de Laon qui se soit fait enterrer en la cathédrale, presque tous les autres ayant reçu la sépulture en cette église de Saint-Vincent, comme nous dirons.

54. Iterus, l'an 1249: meurt en l'an 1261.

55. Guillaume de Moutiers, l'an 1261: meurt l'an 1269 (1272) le 9 mars. Il s'appelloit aussi Guillaume de Troyes

56. Gaufridus de Bellomonte (Geoffroy de Beaumont), l'an 1271 (1272): meurt vers 1273.

57. Guillelmus de Châtillon, l'an 1280: meurt l'an 1282 (1285.)

58. Robert II, de Torotte, l'an 1285: meurt l'an 1297.

59. Gazon de Champagne, l'an 1297: meurt l'an 1317[1].

(1) Quelques auteurs prétendent que Gazon de Champagne ne fut nommé qu'en 1307 et placent entre lui et son prédécesseur un autre évêque, Gazon de Savigny, qui tint le siège pendant 10 ans.

60. Radulfus III (Raoul Rousselet), l'an 1317 : meurt l'an 1327 ou 1329 (1323.)
61. Albert de Roye, l'an 1329 (1324): meurt le 25 avril 1336.
62. Roger II, d'Armagnac, l'an 1337: meurt l'an 1339 (1340.)
63. Hugues II, d'Arcy, en 1342 (1340) : a esté transféré à l'archevêché de Reims.
64. Robert Lecoq, l'an 1351. Il déserta et s'enfuit en Arragon pour raison d'estat, l'an 1358.
65. Gaufridus Lemeingre, l'an 1363 (1360): meurt l'an 1370. Il estoit auparavant doyen de Tours.
66. Pierre Aiscelin, l'an 1370 : meurt l'an 1388.
67. Jean de Roucy 1er, l'an 1388 : meurt l'an 1419 (1418.)
68. Guillaume de Champeaux, l'an 1419 : meurt l'an 1435 (1444).
69. Pierre Godemont, ayant esté élu ensuitte, résigna son évêché au suivant.
70. Jean Juvénal des Ursins, par résignation de Pierre Godemont, fut transféré de l'évêché de Beauvais à celui de Laon, l'an 1444. (En 1449, il fut transféré au siége de Reims.)
71. Antoine Crépin, l'an 1449: fut transféré de Laon à Narbonne, l'an 1460.
72. Jean de Gaucourt, l'an 1460 : meurt en 1468.
73. Charles de Luxembourg, l'an 1472 : meurt en 1509.
74. Louis de Bourbon, le 3 mai 1517 (1510): meurt le 13 mai 1557.
75. Jean IV, d'Oc, estoit prieur de l'abbaye de Saint-Denys en France et fut fait évêque de Laon en 1557 (1552) : meurt en 1560.
76. Jean V, de Bours, d'abbé commendataire de St-Quentin-en-l'Isle, fut fait évêque de Laon en 1564. De son temps et par son ministère, la Sainte Eucharistie délivra une possédée de plusieurs démons. Il est décédé le 22 juin 1588 (1580.)
77. Valentin Duglas, religieux de St-Denys, en France, l'an 1590 (1580) : est décédé le 5 août 1598.

78. Godefroi de Billy (Geoffroy III), en l'an 1600: est décédé le 28 mars 1612.
79. Benjamin de Brichanteau, l'an 1612: est décédé le 13 juillet 1619.
80. Philibert de Brichanteau, l'an 1620: est décédé le 21 décembre 1650 (1652).
81. Cæsar d'Estrées: reçut le brevet du roy en 1653, et obtint ses bulles en 1655, fut fait cardinal du titre de Sainte-Marie en la voye large (*in viâ latâ*), par le pape Clément dixième. L'an 1681, il fit une démission de son évêché en faveur de Jean d'Estrées, son neveu.
82. Jean VI, d'Estrées, auparavant abbé de Conches (mort en 1694).

FIN DU CATALOGUE DE L'AUTEUR.

83. Louis-Anne de Clermont: reçut son brevet le 25 décembre de la même année. Il mourut le 4 octobre 1721.
84. Charles II, de St-Albin: fut sacré évêque de Laon le 26 avril 1722. Il fut transféré le 18 novembre 1723 à l'archevêché de Cambrai. Le roi nomma pour le remplacer Henri François-Xavier de Belsunce, évêque de Marseille, mais ce prélat renonça à cette nomination.
85. Etienne-Joseph de La Fare, désigné comme évêque de Viviers, fut ensuite nommé à Laon. Il fut sacré le 25 juillet 1724. Il mourut le 23 avril 1741, à Leschelles.
86. Jean-François-Joseph de Rochechouart, cardinal, lui succéda en 1741; il est mort le 20 mars 1777.
87. Louis-Hector Honoré-Maxime de Sabran, évêque de Nancy, fut transféré à Laon en 1778. C'est le dernier évêque qui ait occupé le siège de Laon, la suppression de ce siège ayant été prononcée en 1790 par l'assemblée constituante. Il émigra pendant la révolution et mourut en pays étranger.

CHAPITRE VI.

CATALOGUE DES DOYENS DE LAON.

1. ANSELME : *aussi archidiacre* depuis 1098, jusques à 1117. Il estoit homme docte.
2. Luc de Roucy, 1117, fondateur de l'abbaye de Cuissy et son premier abbé.
3. Roger. — 1117.
4. Guy de Montaigu, 1121, depuis évêque de Châlons-sur-Marne.
5. Amydieu. — 1140.
6. Guy II. — 1143.
7. Gautier de Mortagne, 1143, évêque de Laon en 1155.
8. Liztard. — 1153.
9. Anselme II. — 1168.
10. Robert 1er. — 1171.

11. Rainerus. — 1178 : le fut seulement quelques mois.
12. Robert II. — 1178.
13. Gislebert. — 1190.
14. Michel de Corbolio (de Corbeil). — 1191.
15. N... } 1193.
16. N... }
17. Adam de Corlandon. — 1196.
18. Gautier de Chambly, mort en 1229.
19. Estienne de Bry — 1230.
20. Guy de Château-Porcien, 1233, depuis évêque de Soissons.
21. Guy de Triangle — 1234.
22. Herus de Mauny. — 1236.
23. Garnier, depuis évêque de Laon.
24. Guillaume de Braye. — 1244.
25. Hélie de Caturco. — 1261.
26. Jean. — 1263.
27. Guillaume de Mascon, 1171, depuis évêque d'Amiens.
28. Jean Rainauld. — 1281.
29. Estienne de Villemaur. — 1290.
30. Milon. — 1295.
31. Hugues de Chastillon — 1298.
32. Garnier. — 1312
33. Jean Flandrin. — 1326.
34. Adam de Bugniville. — 1329.
35. Guy.
36. Denys de Quadrolles. — 1350.
37. Adam Décola. — vers 1363.
38. Estienne Lescaillart. — 1389.
39. Beauduin de Mepa. — 1397.
40. Jean de Choisy. — 1398. Investi par le chapitre, n'estant pas encore *in sacris*. C'est pourquoi il fut investi avec cette réserve que pendant qu'il seroit

installé et prêteroit serment, il n'auroit point d'*aulmuce*', mais qu'il le quitteroit entre les mains du syndic de l'église. Il obtint néanmoins cette grâce du chapitre qu'il lui seroit ensuitte permis de porter l'*aulmuce* sur le bras, quoique non pas encore sur la teste, selon la coutume des chanoines de ce temps-là. Le chapitre la lui accorda à raison qu'il ne résidoit pas, parce qu'il estoit attaché à la cour du duc de Bourgogne.

41. Pierre de Bièvre. — 1400.
42. Jean Marteguin. — 1421.
43. Pierre Gondeman. — 1442.
44. Pierre de Longueil. — 1453.
45. Jean X. — 1455.
46. Thomas de Poissy. — 1460.
47. Charles de Luxembourg, — 1463.
48. Guillaume d'Armire. — 1472.
49. Estienne Marque. — 1479.
50. Pollius Claudet ou Chaudet. — 1480.
51. Jean Godefroy. — 1483.
52. Jean de l'Or. — 1495.
53. Gaufridus de Bonnevalle. — 1517.
54. Valeran de Lahaye. — 1522.
55. Claude Charpentier, — 1537.
56. Philippe Esmery. — 1548.
57. Antoine de Herbes. — 1554.
58. Christophe de Héricourt. — 1556.
59. Firmin le Normand, ou de Trouville. — 1569.
60. Pierre Emote. — 1578.

61. Jean Bertrand. — 1580.
62. Nicolas Triplot. — 1600 [1].
63. Denys Hangart. — 1601.
64. Jean Bellotte. — 1605.
65. Antoine Bellotte. — 1650.

FIN DU CATALOGUE DE L'AUTEUR.

66. Jean-Antoine Bellotte, neveu du précédent. — 1662.
67. Adrien Mignot. — 1694.
68. Antoine Levent.
69. Genebaud Levent. — 1701.
70. Adrien Dagneau. — 1712.
71. Nicolas Vairon. — 1728.
72. Charles-Antoine Bailleul. — 1732.
73. Philibert-François-Canoald Lecarlier. — 1734.
74. Jean-François Barbier de Thionville. — 1762.
75. François-Marie-Anne Le Rebours de Vanmadencq, 1769. Il a été official et grand-vicaire de Mgr le cardinal de Rochechouart.
76. Nicolas Fouquier. — 1775.

(1) Saint-Quentinois, autrefois chanoine et principal du Collége de Saint-Quentin.

CHAPITRE VII

CATALOGUE DE QUELQUES ARCHIDIACRES DE LAON [1].

SAINT Bauduin, fils de Sainte Salaberge et frère de Sainte Anstrude, abbesse de Saint-Jean, environ l'année 680. . . . .

. . . .

Héribert. — 961.
Immon, environ l'an 979.
Fulchradus. — 1081.
Hubert.
Ebalus et Gauthier. — 1098.
Gauthier et Guy. — 1112.
Anselme, doyen et archidiacre. — 1115.
Raoul et Guy. — 1121.
Letondus ou Letaldus. — 1138.
Barthélemy, second archidiacre. — 1140.
Philippe. — 1143.
Guy.
Richard. — 1145.
Lysiard. — 1155.
Bauduin, second archidiacre. — 1150 et 1171.
Gautier, premier archidiacre. — 1172.
Ingelran. — 1180.
Bernard. — 1187.

(1) Le présent catalogue et ceux qui suivent sont très-imparfaits dans l'auteur.

Heulinus. — 1214.
Guy de Triangle. — 1234.
Isère de Mauny. — 1236.
Jacques de Troyes — 1237, *fut le Pape Urbain 4e*, [1].
Garnier, depuis évêque de Laon.
Jean X. — 1456
Pierre de Longueil.

. . . .

Christophe de Héricourt, doyen et archidiacre — 1556.
Firmin-le-Normand, doyen et archidiacre. — 1569.
Nicolas Triplot, aussi doyen et archidiacre. — 1600.
Nicolas de France.
Antoine Levent, doyen.
Génebault Levent, aussi doyen.
Nicolas de France.
Nicolas des Monts — 1676.

. . . .

. . . .

Anne-Marie-Joseph Faucon de Ris, grand archidiacre.
Pierre-Nicolas Delvincourt, archidiacre de Thiérache. } 1777.

(1) Trois souverains pontifes sont sortis du chapitre de Laon, Urbain 4, en 1262; Nicolas 3 (Jean Gaëtan des Ursins), en 1277; Clément 6 (Pierre Roger), en 1342... Ce chapitre donna encore à l'église quinze cardinaux, deux patriarches, sept archevêques, quarante-six évêques et six abbés.

CHAPITRE VIII.

CATALOGUE DE QUELQUES OFFICIAUX DE LAON.

L'INSTITUTION des officiaux de Laon a esté faite environ le commencement du treizième siècle, ou du moins, je n'en trouve aucun avant ce temps-là, ni icy, ni ailleurs. C'est une participation de l'autorité épiscopale pour la judicature des affaires ecclésiastiques. Cet office d'official consistoit en deux puissances : la première estoit de juger les différends et procéz ecclésiastiques ou en causes ecclésiastiques ; l'autre estoit de servir de notaires pour faire les actes publics en causes pareillement ecclésiastiques, comme par exemple, pour donations et aumosnes de quelques terres et immeubles faites à quelque église du diocèse. Je fonde cecy sur les divers actes que j'en trouve dans nos cartulaires, tant de cette abbaye que d'autres monastères, où je remarque plusieurs sentences des officiaux et plusieurs actes de donation faits par les mêmes officiaux.

Les évêques ont fait ces offices jusques au commencement du 13e siècle, auquel ils s'en sont déchargéz sur des clercs, qu'ils ont choisis pour cet effet. Ils en eurent d'abord deux ensemble, mais ensuite les deux ont esté réduits à un seul.

Guillaume de Cepy. — 1205.
Jean Garnier, chanoine de St-Jean-au-Bourg. — 1206.
Maître Prieur et Maître Jean Chapellain. — 1210.
Maître Prieur et Maître Garin. — 1211.
Maître Prieur et Herbert. — 1213.

Herbert, *seul.* — 1216.

. . . .

Garnier. — 1219.
Jean de Busancey. — 1226.
Guillaume de Antogniaco. — 1239.
Clément de Saint-Germain et Henri d'Embert. — 1242.
Guillaume de Antogniaco et Clément de St-Germain. — 1244.
Henri d'Embert. — 1244.
Clément de Saint Germain et Heuri d'Embert. — 1246.
Clément de Saiut-Germain et Thibault de Braye. — 1247.
Guillaume de Braye. — 1248.
Guillaume de Viviers. — 1252.
Maître Hugues de Besançon. — 1252.
Maître Pierre Annoti. — 1258.
Maître Jean de Dona Maria. — 1260.
Maître Hugues de Besançon. — 1263.
Maître Aubert de Marle. — 1268.

. . . .

. . . .

En 1697, vénérable et discrète personne Messire Nicolas des Monts. . . . .

. . . .

QUELQUES CHANTRES DE LA CATHÉDRALE.

Odon, chantre de la Cathédrale, en 1098 . . . . .

. . . .

Blihard. — 1113.
Milon. — 1146.
Robert, préchantre. — 1168.
Foulques, préchantre. — 1177 . . . .

. . . .

Pierre de Wissant. — 1410.

Raoul, depuis évêque de Verdun . . . .

. . . .

François de Rumigny. — 1677.

Levoirier, sous-chantre.

Zacharie Lefèvre, sous-chantre, décédé en 1676.

Lépicier.

Liénard.

Bailleul, depuis doyen.

QUELQUES THRÉSAURIERS DE LA CATHÉDRALE.

Adelelme, d'abord thrésaurier, puis évêque de Laon, en 921.

Wido, thrésaurier en 1112. Il fut fait évêque de Châlons-sur-Marne, en 1140.

Barthélemy, 1140.

Gaultier, 1168 . . . .

. . . .

. . . .

Pierre Roger.

De Vassan.

De Marle.

Delettre.

Stouppe . . . .

. . . .

Tous les présents et précédents catalogues ont esté recueillis des anciens cartulaires et manuscrits de cette Abbaye, des ouvrages de Guibert de Nogent, d'Herman, de M. Bellotte, des notes du P. D. Luc d'Achery[1], religieux de notre congrégation de Saint-Maur, sur Guibert et Herman.

(1) Don Luc d'Achery, bénédictin, né à Saint-Quentin en 1609, fit profession vers 1625, dans l'abbaye des bénédictins de Saint-Quentin-en-l'Isle. Vers 1632, il fut envoyé à Vendôme, puis à Paris, où il fut chargé de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Son soin principal fut de recueillir toutes les pièces d'antiquité qui pouvaient être utiles aux écrivains modernes. Les morceaux qu'il

Je me suis peut-estre plus arrêté à la ville et à la montagne de Laon que je ne devois; mais j'espère que le lecteur curieux me pardonnera facilement cette faute, puisqu'elle n'a esté faite que pour sa propre satisfaction et afin qu'il ait cet avantage que, connoissant cette abbaye, il ait aussi une connoissance grossière de la ville, du clergé et de la montagne de Laon. Je quitte donc ce préambule pour entrer en matière de notre Histoire de l'Abbaye de Saint-Vincent, que nous commençons avec la faveur de Notre-Seigneur et de sa très-sacrée Mère.

réunit forment son *Spicilège*, collection précieuse et la plus exacte que nous ayons en ce genre. Luc d'Achery publia encore les œuvres de *Guibert de Nogent*, du *moine Herman*, de *Lanfranc*, le *Catalogue des ouvrages ascétiques des Pères*, &. Il mourut à Paris, en l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 29 avril 1685, à l'âge de 76 ans.

LIVRE SECOND.

DE L'HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON,

auquel est traité de la première Consécration

du lieu où est située l'Abbaye et de ses Droits honorifiques.

CHAPITRE Ier.

DE LA PREMIÈRE CONSÉCRATION DE CE LIEU FAITE PAR SAINT REMY ET SAINT GÉNEBAULT, ÉVÊQUES DE REIMS ET DE LAON, EN L'AN 513.

La ville de Laon ayant esté érigée en épiscopale, et l'église de Notre-Dame en cathédrale, elles reçurent pour premier évêque Saint Génebault, mari de la nièce de Saint Remy [1]. Le même Saint Remy, conjointement avec le nouvel évêque, députa et consacra ce bout du bras droit de la montagne de Laon pour estre le cimetière de toute la ville et de ses dépendances, avec défense très-expresse à toutes personnes, de quelque condition et

(1) Saint Génebaud, avant son ordination, avait été marié à une nièce de Saint Remi. Lors de sa promotion au siége de Laon, il se sépara de sa femme, et les deux époux se vouèrent à la continence.

de quelque qualité qu'elles fussent, d'ensevelir et de donner sépulture à aucun corps mort dans l'estendue des murs de la ville. Et, pour l'ennoblir davantage, il voulut que l'église qu'il y bâtit en l'honneur de saint Christophe, selon la tradition ancienne, fut eslevée à la dignité de second siège de l'évêque de Laon. Nous avons plusieurs autoritéz qui rendent cette vérité certaine; il n'y a rien de si fréquent dans tous les cartulaires de l'abbaye que le titre de second siège de Laon, à elle attribué, et de sépulture immuable des personnes qui décèdent à Laon, de quelque condition qu'elles ayent été. Pour ne pas estre trop ennuyeux à rapporter les textes de chartes, je passe sous silence celle du roy Lothaire, donnée en 975, celle de Roricon, évêque de Laon et frère du roi Louis[1], en 961, pour le rétablissement des moines en cette abbaye et une autre du même Roricon, donnée en l'an 973. Elinand, aussi évêque de Laon, confirme le même droit, l'évêque Barthélemy pareillement, desquels j'omets les textes aussi bien que de plusieurs autres, me contentant de l'autorité de la bulle donnée par le pape Honoré II, l'an de N.-S. 1125. Voici les termes de cette bulle: « *Hæc propriis duximus* » *nominibus annotanda, videlicèt,* secundæ sedis *episcopatûs di-* » *gnitatem, sepulturam episcoporum, canonicorum casatorum,* » *custodum matris ecclesiæ, canonicorum sancti Petri de foro, ca-* » *pellanorum, servientium quoque et familiarum istorum, et omnium* » *qui ad eamdem ecclesiam deferri et ibidem voluerint sepeliri, pro-* » *hibitâ intrà muros ejusdem civitatis omni sepulturâ, ex quo urbs* » *ipsa, á tempore beati Remigii, prœsulari meruit et intronizare* » *cathedrâ pontificali*[2]. »

(1) Roricon était fils naturel de Charles-le-Simple et frère du roi Louis-d'Outremer.

(2) « Nous avons jugé à propos d'exprimer les privilèges qui suivent par leurs » propres noms: savoir que *cette abbaye* possède le titre de *second siége* de l'é- » vêché, de sépulture des évêques, chanoines domiciliés, coûtres de la mère » église, chanoines de Saint-Pierre-au-Marché, chapelains, des moindres servi- » teurs et de leurs familles, comme de tous ceux qui voudront y être portés ou in-

Plusieurs questions naissent de ces deux dignitéz et prérogatives de l'abbaye de Saint-Vincent: la première est, si dès ce temps il y avoit icy une église bâtie et à qui elle estoit dediée, la seconde, en quoi consistoit cette qualité de second siège de l'évêché de Laon; la troisième, du lieu, du temps, et pour quelles raisons les sépultures se sont faites icy.

Pour la première question, je réponds que le temps de saint Remy peut se prendre antécédemment à l'érection de l'évêché de Laon, ou conséquemment après.

Si on prend la question antécédemment à l'érection de l'évêché, je dirai qu'il est très-difficile de la définir pour la négative ou l'affirmative, parce que nous n'avons point trouvé de fondement solide sur lequel nous puissions établir une opinion certaine. Il y a cette thèse genérale que les bonnes villes avoient leur cimetière hors de leur enceinte, comme nous allons voir; mais s'il y en avoit un à Saint-Vincent, il n'est pas croyable qu'il fût bien ancien. Les payens avoient rarement des cimetières communs, et en outre saint Remy se seroit bien gardé de prendre pour sépulture un lieu et une terre polluéz par les cendres des cadavres payens; il eût esté imprudent en cette occasion. Il faut donc dire que si saint Remy ou les premiers chrétiens ont fait icy un cimetière, ce n'est qu'après estre certains que c'estoit une terre vierge, et conséquemment qu'il n'y a esté établi que depuis le libre exercice de la religion en France. La consécration de ce cimetière ne peut donc estre beaucoup devant saint Remy.

Si maintenant la question se prend conséquemment, après la question de l'évêché, il faut dire qu'il y avoit icy une église. La question est indubitable, tant à cause des autoritéz que nous avons déjà rapportées, qu'à cause de celle du roy Raoul, dans

» humés. Défense était faite de donner sépulture à qui que ce soit dans l'enceinte
» des murs de la ville, depuis que la cité a mérité, du temps de saint Remi, d'a-
» voir nn évêque et un siège pontifical. »

une charte tirée du petit cartulaire de cette abbaye de Saint-Vincent: *Innotuit nobis*, dit ce roy, *haberi quamdam ecclesiam in monte Lauduno, in honore et nomine beati martyris Vincentii consecratam, quæ adeò venerabilis semper exstitit, ut secunda sedes supradictæ Laudunensis ecclesiæ appellaretur, in quâ eique adjacentibus atriis ex antiquo existere sepultura ejusdem loci episcoporum, et cimæterium canonicorum*, etc...[1]

Il est vray que ce texte ne fait pas mention directe de l'église bâtie du temps de saint Remy en ce lieu, puisqu'il parle de saint Vincent comme patron de cette église; mais il faut prendre garde que ce mot *église* est relatif à deux temps en ce passage; premièrement, au temps que l'église commença à estre dédiée à saint Vincent, *in honore et nomine beati martyris Vincentii dedicatam*; cecy est assez clairement exprimé; secondement, au temps de saint Remy qui est défini aussi par ce mot *ex antiquo*, depuis long-temps. D'autres chartes nous forcent de l'expliquer ainsi, portant expressément: «*à tempore sancti Remigii*, »depuis le temps de saint Remy. Donc, du temps de saint Remy, il y avoit icy une église pour la sépulture des évêques de Laon.

S'il est vray en outre (comme il est tout constant par le témoignage d'une infinité de chartes), que la dignité de second siège de Laon a esté donnée à ce lieu, quand saint Remy établit un évêque en la ville, par une juste conséquence, il est de là véritable qu'il y avoit icy une église du temps de saint Remy. Car un siège épiscopal, de soi, demande un lieu où l'évêque réside, exerce les fonctions épiscopales, administre les sacremens et célèbre les saints mystères; or, les lieux où s'exercent ces fonctions sont les églises. Il faut donc dire que ce lieu estant désigné pour les fonctions épiscopales, comme second siège de

(1) « Nous avons appris qu'il y a en la montagne de Laon une église consacrée » et dédiée à Saint Vincent, martyr, laquelle a toujours été si en renom, qu'on l'a » appelée le second siège de l'église de Laon. Dans cette église et lieux adjacens, » les évêques ont leur sépulture et les chanoines leur cimetière, depuis un très- » long temps, &. »

Laon, il y avoit une église dès le temps de saint Remy, en laquelle le saint prélat a établi cette dignité et obligé l'évêque d'y faire les fonctions de son ministère ; estant croyable que lui-même les y a exercées, comme de venir céans donner l'absolution au peuple le jour du Jeudi-Saint, ce qui se pratiquoit encore il n'y a pas long-temps, de bénir le feu nouveau dans notre cloître le Samedi-Saint pour le porter à la cathédrale et par toutes les églises et maisons de Laon. Cette dernière fonction a esté laissée à notre abbé qui en jouissoit, lorsque les commandes ont dissipé ce beau droit, comme nous verrons ci-après, traitant de la dignité de second siège épiscopal de Laon.

Nous ignorerions le saint auquel cette église a esté dédiée du temps de Saint Remy, si la piété des moines ne nous l'avoit laissé par tradition et coutume escrites, ainsi que par l'usage journalier d'honneur et de vénération qu'on rend à Saint Christophe, comme patron et titulaire à qui l'église a esté dédiée par saint Remy et saint Génebault. Il semble que saint Remy soit l'auteur de ce patronage plutôt que saint Génebault, à cause de sa sympathie pour l'église de Saint-Christophe de Reims, en laquelle il a mieux aimé estre enterré qu'à Saint-Nicaise, qui estoit l'ancien tombeau des évêques de Reims.

Les raisons qui font encore croire que cette première église a esté dédiée à saint Christophe, sont, premièrement : la grande solennité qui a toujours eu lieu, le jour de Saint-Christophe, en ce monastère. On en faisoit aussi grande feste que les jours de Pasques, Pentecoste, Saint-Vincent même et l'Assomption de Notre-Dame, et tous les religieux de cette abbaye qui estoient dans les prieurez, cures ou ailleurs, estoient obligéz de se trouver à Saint-Vincent pour y célébrer avec plus de pompe la feste de saint Christophe. De plus, les curéz de la ville et de la *paix*[1] de Laon estoient obligéz de se trouver en cette église pour le même office, et ensuitte l'abbé leur faisoit un magnifique festin ; mais deux d'entr'eux devoient gouverner le chœur ce jour-là et chanter

(1) Vieux mot qui signifie *banlieue*.

l'*Alleluia.* Sans doute que cette grande solennité aura assez de force sur les esprits pour faire croire que Saint Christophe est titulaire de cette église. Mais si l'on ajoute que la principale chapelle de l'église, derrière le chœur, est dédiée à ce saint, contre la coutume de l'ordre qui a toujours dédié cette chapelle à Notre-Dame, et de plus que l'ancien rituel de ce monastère enseigne que, contre une autre coutume qui vouloit que l'on exposât les frères deffunts dans le chapitre, incontinent que le corps d'un religieux trépassé estoit lavé, on le portoit en la chapelle de Saint-Christophe, dont on ne le tiroit point que pour le porter au chœur, avant que de le mettre en terre. Pourquoi cette cérémonie, sinon parce que saint Christophe estant patron et titulaire de la maison, on lui présente le frère deffunt, afin qu'il ait soin de son salut, comme son maître? Il est à croire que cette première église dédiée à saint Christophe a esté autrefois au même lieu où est à présent la chapelle, car de toute antiquité saint Christophe a eu sa chapelle au même lieu. C'est, ce me semble, à cause de cette qualité de premier patron de la première église de Saint-Vincent, que Jean de Guise[1], abbé de ce monastère, lequel n'ignoroit pas les progréz et commencement de cette maison, l'appelle quelquefois l'abbaye de Saint-Christophe. Les actes de l'élection de Dom François de Freschencourt[2], en 1504, rendent ce témoignage que saint Christophe est patron de cette église et monastère, avec saint Vincent. Peut-estre aussi que cette coutume de mettre les corps morts des

(1) Jean de Guise, ou de Noyelle, abbé de Saint-Vincent, en 1368, composa une histoire universelle intitulée *Miroir historial*, en vingt-huit livres. Les huit derniers nous sont restés ; l'intérêt qu'ils présentent fait regretter vivement la perte des autres.

(2) Don François de Freschencourt, abbé de Saint-Vincent, en 1504.... Les actes de l'élection de cet abbé (voir livre 11e, chap. 8e), portent ces paroles· *Ad honorem sanctæ & individuæ Trinitatis, Patris & Filii & Spiritûs sancti, gloriosissimæque virginis Mariæ, ac beatorum martyrum Vincentii & Christophori, in quorum nominibus fundata est præsens ecclesia, &*.... et ces autres: *Fisus sub Dei omnipotentis & beatorum martyrum Vincentii & Christophori, patronorum ipsius ecclesiæ, auxilio, &*...

frères dans la chapelle de Saint-Christophe, provient de l'ancienne coutume d'y exposer les corps des deffunts, parce qu'elle estoit la première église du cimetière ancien de Laon.

SECTION DU PRÉCÉDENT CHAPITRE, OU IL EST TRAITÉ :

SÇAVOIR SI CETTE ÉGLISE ESTOIT UNE ABBAYE.

Cette question est, ce semble, fondée sur les textes et autoritéz ci-dessus, parce que, s'il y avoit une église à qui saint Remy donna de si beaux droits, elle n'estoit pas déserte, estant ennoblie de la sorte. Il falloit que quelque collège de chanoines ou quelque couvent de moines gouvernât cette église, tant pour avoir soin des funérailles et obsèques qui s'y faisoient tous les jours et à toute heure, que pour y entretenir l'office divin décent à une seconde cathédrale et à un second siège épiscopal de Laon. Outre que ce ne seroit point le premier monastère que saint Remy auroit bâti, puisque celui du Mont-d'Hor[1], dit présentement Saint-Thierry, est une preuve de son zèle pour la vie monastique, la chose, d'elle-même, est probable ; il ne manque qu'une bonne autorité pour prouver cette proposition. Ce qui donne encore beaucoup de probabilité à cecy, c'est que, du temps de saint Remy, la vie monastique estoit en usage à Laon. L'histoire de saint Génebault fait foy de cette vérité : lorsqu'il fut eslevé au pontificat de cette ville, sa femme, qui estoit nièce de saint Remy, embrassa l'état monastique ; *illa monasticæ vitæ inservire.* Mais nous n'avons pas là-dessus d'opinion certaine ; c'est pourquoi nous nous contentons de dire qu'il y avoit une église en l'honneur de saint Christophe, martyr, du temps de saint Remy, sans rien assurer davantage.

(1) L'Abbaye du Mont-d'Hor, près Reims, occupée autrefois par des bénédictins, fut fondée par saint Remi et saint Thierry, vers l'année 515. Elle subsista jusqu'en 1786, époque à laquelle les bâtimens du monastère ayant été détruits, les religieux furent transférés à Reims, où ils apportèrent le corps de leur saint patron. Cette précieuse relique est maintenant conservée dans l'église paroissiale de Saint-Thierry.

CHAPITRE II.

DE LA DIGNITÉ DE SECOND SIÈGE DE L'ÉVÊCHÉ DE LAON, ATTRIBUÉ A CETTE ABBAYE.

Il n'y a aucun droit de cette abbaye mieux fondé et établi que celui de second siège de l'évêché de Laon. Presque toutes les anciennes chartes prouvent ce droit et l'appellent *secunda sedes episcopatûs Laudunensis*. Elle est seconde en toute manière, en antiquité et en primauté. Son antiquité se prouve en ce que aucune autre église que la cathédrale ne peut se dire avant elle en fondation ; toutes celles de Laon et des environs ne reconnoissant leur naissance que beaucoup postérieure à la nôtre. Sa primauté en dignité est aussi reconnue en ce qu'elle tient le second rang après la cathédrale, en tout et partout. Elle est le second siège de l'évêque, ce qui s'entend de telle façon que l'évêque, quelquefois, faisoit les fonctions épiscopales en cette abbaye[1]. Il avoit coutume d'y venir encore, accompagné de son clergé, pour y chanter la messe et les deux vêpres, le jour de de Saint Vincent, 22 janvier. Mais du temps de l'abbé Hugues, cette louable coutume s'anéantissant, l'abbé trouva cet expédient, pour la conserver, de la fonder, obligeant l'évêque et les chanoines de droit à venir rendre leurs devoirs au second siège

(1) Il y donnait l'absolution au peuple le Jeudi-Saint, &..., comme on l'a vu plus haut.

épiscopal de Laon et au patron de l'abbaye, ce à quoi ils n'estoient obligéz auparavant que par bienséance. La même cathédrale vient aussi en procession à cette abbaye, le jour de Saint Marc et le troisième jour des Rogations. Anciennement, au rapport de Guibert de Nogent, le même chapitre avec l'évêque y venoit aussi processionnellement le lundi de Pasques, comme pour honorer le second siège épiscopal de Laon. Mais cette procession est présentement abolie, je ne sais pourquoi, ni depuis quel temps.

Lorsque par malheur la cathédrale de Laon est interdite ou polluée, la tradition porte que le chapitre vient faire l'office en cette église, comme il arriva lorsque l'évêque Gualdric fut massacré et que la cathédrale fut brulée avec la plus grande partie de Laon (1112.)

D'ailleurs, l'abbé de Saint-Vincent, en qualité de prélat du second siège de Laon, a droit et place dans le chœur de la cathédrale immédiatement après l'évêque, pour assister, quand bon lui semble, à l'office divin; de laquelle prérogative Jean Charpentier[1], dernier abbé régulier, usoit fort souvent au rapport de don Pierre de Lallain, ancien religieux et prieur de Saint-Vincent, lequel l'a appris de plusieurs personnes âgées qui disent avoir vu cet abbé user de ce droit.

L'évêque estant absent ou empêché, l'abbé de Saint-Vincent alloit faire l'office pontificalement dans la cathédrale, les jours de Noël, Pasques, Pentecoste, etc., et aux grandes festes de l'année. En présence de l'évêque, il tenoit toujours la seconde place d'honneur, même dans les synodes et aux autres assemblées du diocèse. Il faisoit la bénédiction du feu pour la cathédrale, en ce monastère, le Jeudi-Saint.

Lorsque l'évêque est nouvellement consacré, il vient coucher en cette abbaye de Saint-Vincent, où il est reçu au son des cloches et avec les cérémonies et solennitéz de toute la communauté;

(1) Jean Charpentier était abbé de Saint-Vincent en 1510 (voir livre 11e, chap. 8.)

on le conduit ensuitte à l'église pour y faire sa prière, puis il est mené au logis abbatial dans lequel il passe la nuit. Le lendemain, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit en cette église, il est conduit par l'abbé et toute la communauté pour faire son entrée ducale en la ville. L'abbé de Saint-Vincent tient toujours la droite de l'évêque avec sa communauté ; à la porte Mortelle, l'abbé et les religieux de Saint-Jean tiennent la gauche; ainsi il est mené à la cathédrale. L'évêque fait ses prières et se met nu-pieds en l'église de Saint-Michel[1]. Le cortége estant arrivé à la cathédrale, l'abbé de Saint-Vincent fait le compliment à Messieurs du chapitre et leur présente l'évêque en disant, selon l'ancienne coutume : « *Nous vous donnons un*

(1) Il est bon de remarquer que le nouvel évêque, sortant processionnellement de Saint-Vincent pour faire son entrée ducale en la ville, était revêtu d'habits laïques et portait les insignes de sa seigneurie temporelle. Tous les officiers de sa cour féodale, le *Vidame*, le *Prévôt*, le *Châtelain*, etc., et ses vassaux, en équipage militaire, marchaient à sa suite. Le *Maréchal* du Laonnois, seigneur de Lierval, conduisait par la bride sa haquenée que fournissait le seigneur de Clacy, *Vidame*. Le cortége s'étant arrêté à l'église Saint-Julien (dans le Bourg), l'évêque descendait de cheval, quittait ses ornements seigneuriaux et prenait une soutane et un rochet. Dans ce costume il s'avançait à pieds, sous un dais porté par les quatre vicomtes du Laonnois, jusqu'à l'entrée de la cité. Arrivé à l'église Saint-Michel (près la porte Mortelle, où les religieux de Saint-Jean se joignaient au cortége), l'évêque se revêtait de ses habits pontificaux, se laissait déchausser par le prévôt et le vidame, et continuait sa marche, pieds nus, précédé des abbés et religieux de Saint-Vincent et de Saint-Jean. La présentation se faisait en la forme décrite par l'auteur. L'évêque ayant ensuite chaussé des sandales, montait dans le chapitre où il était harangué par le doyen ; il jurait de maintenir les usages et priviléges de son église ; puis, conduit au grand autel, il y faisait sa prise de possession.

Dans la cour du palais épiscopal se prêtait le double serment auquel l'évêque et les Laonnois étaient obligés. Le maire et les échevins, au nom des habitans de la ville, juraient de défendre sa personne et son autorité temporelle, et l'évêque promettait de protéger la commune et de conserver ses priviléges, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Ce double serment, réglé en 1239, fut aboli vers 1345, suivant contrat passé entre les Laonnois et Hugues d'Arcy, évêque de Laon.

» *évêque vivant, vous nous le rendrez mort.* » Faisant allusion à la sépulture des évêques qui est en cette abbaye de Saint-Vincent[1].

On peut ajouter que cette église est dite le second siége de Laon en ce que l'évêque se déchargeoit autrefois sur les soins des religieux de Saint-Vincent pour l'instruction des jeunes ecclésiastiques, comme on peut voir en la vie de saint Humbert, fondateur et premier abbé de Marolles[2].

Cette abbaye est encore regardée comme la fille très-spéciale de la cathédrale, qui l'a conservée par ses évêques, nourrie et rétablie jusques à trois fois, après ses différentes destructions.

(1) [*Note de l'Auteur*]. Voyez cette cérémonie expliquée plus au long en notre *Histoire latine*.

(2) Voir livre 3e, chap. 5e.

CHAPITRE III.

DE LA SÉPULTURE DE TOUS LES ÉVÊQUES DE LAON, DES CHANOINES ET AUTRES PERSONNES, ÉTABLIE EN CE MONASTÈRE PAR SAINT REMY ET SAINT GÉNEBAULT.

LE droit de sépulture établi en cette église du temps de saint Remy et de saint Génebault est encore une autre prérogative de cette abbaye, et elle confirme le droit de second siége de l'évêché de Laon. Car, après que les évêques avoient résidé pendant leur vie en la cathédrale de Notre-Dame, ils estoient apportéz en cette église de Saint-Vincent, après leur mort, pour y attendre le jour du jugement et y recevoir une vie nouvelle dans leur résurrection glorieuse. Ce droit de sépulture est très-bien établi dans les anciens cartulaires de l'abbaye, dont il me suffira d'apporter quelques textes pour la preuve de cette vérité; le premier, de Lothaire, roy de France, en 975 : « *Rorico, Laudunieœ urbis episcopus, humiliter postulavit quatenùs* » *pretiosissimi martyris Christi Vincentii basilicœ, in suburbio prœ-* » *dictœ civitatis suprà montem constructœ, adeòque honoratœ ut* » *secunda sedes ex antiquo sit appellata, et episcoporum, canonico-* » *rum ac nobilium laïcorum totius urbis fuerit sepultura*, etc. [1].»

(1) [... *Nostrœ regiœ auctoritatis prœceptum renovare dignaremur*... est-il ajouté dans la Charte de Lothaire.] « Roricon, évêque de Laon, nous supplia » de renouveler la sanction de notre autorité royale en faveur des priviléges de » l'église du glorieux martyr saint Vincent, située dans le faubourg de la ville

Un autre texte de Roricon, évêque de Laon, confirme celui-cy: « *Secundæ sedis episcopatûs dignitatem ab antecessoribus nostris* » *antiquitùs eidem ecclesiæ concessam approbans confirmavi, sepul-* » *turam quoque episcoporum, canonicorum casatorum, custodum* » *matris ecclesiæ, capellanorum*, etc. [1]... Cette charte est de 961; nous n'en pouvons produire de plus ancienne, si ce n'est celle de Didon, évêque de Laon, lequel vivoit du temps de la destruction de cette abbaye par les Normans[2]; elle dit la même chose. J'omets les autres textes des autres évêques de Laon qui sont très-exprèz. On peut voir plus haut (livre 2, chap. 1er), le texte de roy Raoul. Guy, doyen de la cathédrale, confirme le même privilége: « Cette église, dit-il, est la fille spéciale de » notre église, et nous sommes obligéz d'y estre enterréz. » Cette autorité est de 1136.

Non-seulement les chanoines et les Laonnois estoient obligéz d'estre enterréz dans cette abbaye, mais encore toutes les autres personnes qui décédoient dans les limites de la *paix* de Laon, comme il se voit par une sentence donnée en faveur de cette abbaye contre celle de Nogent. L'abbaye de Nogent prétendoit avoir la sépulture de la dame Agnès, femme d'un Ingelran de Coucy, laquelle faisoit résidence ordinaire en son district. Néanmoins, comme elle décéda à Laon, nos religieux l'enterrèrent en cette abbaye de Saint-Vincent, selon leur droit, dans lequel ils ont esté maintenus par sentence donnée par délégation du Saint-Siége, en laquelle il est dit qu'en semblable cas, chacune des deux églises auroit la moitié du profit des funérailles[3].

» et sur le haut de la montagne, église tellement en honneur que depuis long-
» temps elle est dite le second siége de Laon et la *sépulture* des *évêques*,
» des *chanoines* et des *nobles de toute la ville*. & »

(1) « Nous avons confirmé à cette église (de Saint-Vincent) le titre de second » siége de Laon, à elle attribué depuis long-temps par nos prédécesseurs, et » celui de *sépulture des évêques, chanoines domiciliés, coutres de l'église* » *cathédrale, chapelains*, &... »

(2) Didon fut évêque de Laon vers 882 et mourut vers 892 ou 895.

(3) Ce fait s'est passé en 1174. Agnès de Hainaut, femme de Raoul 1er, sire

Quoique la ville fût petite, il y avoit cependant plusieurs portes à Laon, dont celle qui donnoit passage aux corps morts de la ville pour estre apportéz à Saint-Vincent, s'appelloit *Porte Mortelle* ou des Morts. Elle s'appelle aujourd'huy porte de Chenizelle ou de Saint-Michel, parce qu'elle est proche de l'église de ce St-Archange[1].

La possession du droit de sépulture en cette église a esté paisible jusques au temps de l'évêque Barthélemy, lequel ou ignorant notre droit, ou s'estant laissé surprendre, accorda aux religieux nouvellement établis dans l'abbaye de saint-Jean un cimetière, près la même église de Saint-Jean, entre l'enceinte des murs. De quoi Anselme, abbé de Saint-Vincent, fit plainte au même Barthélemy, comme d'une chose inouïe et contre l'ancienne coutume de la ville et les droits de Saint-Vincent, ainsi fort léséz. L'évêque prit conseil en cette affaire de l'archevêque de Reims, Samson, de l'évêque d'Amiens et de plusieurs autres personnes discrètes, ordonnant ensuitte que le cimetière qu'il avoit donné à Saint-Jean ne serviroit que pour les moines et les convers de l'abbaye, avec deffenses expresses, sous peine d'excommunication, à toute église et personne de faire aucun cimetière à l'avenir dans l'enceinte de la ville. L'évêque Barthélemy, l'archevêque Samson et Thierry, évêque d'Amiens, ont souscrit à cette charte environ l'an 1144 ou 1145. L'archevêque de Reims, Samson, confirma cette sentence de l'évêque

de Coucy, étant morte à Laon, fut inhumée, non dans l'abbaye de Saint-Vincent, comme dit l'auteur, mais dans celle de Nogent, où elle avait choisi sa sépulture. Les moines de Saint-Vincent, ayant revendiqué, mais en vain, son corps, portèrent leur plainte au Pape et celui-ci chargea l'évêque de Soissons d'examiner l'affaire. Il fut décidé, en 1177, que le corps d'Agnès de Hainaut resterait à Nogent, mais que les deux abbayes de Saint-Vincent et de Nogent partageraient le legs fait par la défunte pour son anniversaire. Différentes atteintes furent portées ainsi, dans ces siècles, au droit de sépulture de l'abbaye de Saint-Vincent.

(1) L'Eglise St-Michel, dont les restes furent démolis seulement en 1838, était située près de la porte *Mortelle*, à l'entrée de la *Cité*.

de Laon qui avoit joint ses prières à celles de l'abbé Anselme pour obtenir cette confirmation, laquelle en même temps confirmoit le droit de sépulture aux moines de Saint-Jean, dans le cimetière que Barthélemy avoit béni chez eux, mais pour eux et leurs domestiques seulement. C'est icy la première brèche faite au droit de sépulture de Saint-Vincent, environ l'année 1145, de laquelle année la confirmation de Samson, archevêque, est datée.

Les religieux de Saint-Martin de Laon, prétendant que cette deffense n'estoit pas pour eux, parce qu'ils estoient hors la ville ou du moins hors les murailles de la *cité*[1], ne se firent pas de scrupule, et voyant que les religieux ou chevaliers du temple avoient obtenu un cimetière aussi bien que ceux de Saint-Jean pour y ensevelir leurs morts, croyant avoir plus de privilèges que les autres, non-seulement ils enterroient leurs confrères deffunts chez eux, mais ils conclurent encore avoir droit d'y ensevelir les externes. Une femme ayant ordonné en sa dernière volonté qu'on enterrât son corps dans l'église de Saint-Martin, nos religieux, jaloux du tort qu'on leur faisoit et à cette abbaye de Saint-Vincent, allèrent attendre le corps sur le lieu par lequel il devoit passer et comme il n'y avoit qu'un prêtre le conduisant à Saint-Martin, nos religieux enlevèrent le corps et l'apportèrent en cette abbaye où ils lui donnèrent sépulture. L'abbé et les religieux de Saint-Martin, prétendant que les nôtres leur avoient fait injure, en écrivirent fortement au pape Alexandre IIIe, l'année première de son pontificat (1159), demandant que les ossemens et profits de la sépulture leur fussent restituéz. Le pape délégua certains commissaires, leur commandant de faire droit aux moines de Saint-Martin, au cas que la chose fût telle qu'elle avoit été exposée, avec deffense à nos religieux d'en user de la sorte à l'avenir. La raison de cette sentence est parce que

(1) L'Abbaye de St-Martin était située à l'extrémité ouest de la ville. Les bâtimens en sont occupés aujourd'hui par l'Hôtel-Dieu, et l'église est devenue église paroissiale (*Voir Livre 8e, Chapitre 6e*.)

l'abbaye de Saint-Martin estoit en meilleure observance et renommée que celle de Saint-Vincent. Elle fut portée nonobstant tous les privilèges et coutumes contraires et nommément contre la bulle du pape Adrien IV[e], bulle par laquelle il confirme à l'abbaye de Saint-Vincent le droit de sépulture dans toute l'estendue de la *paix* de Laon, conformément aux anciens privilèges.

La cathédrale se voyant seule privée de sépulture fit arrangement avec notre abbé et les religieux, lesquels accordèrent droit de sépulture en icelle, moyennant la ferme de Besny et ses dépendances qui furent données à cette abbaye pour l'indemniser des dommages qu'elle souffroit à cette occasion. Ce fut icy le dernier coup porté au droit de sépulture de Saint-Vincent, car du depuis chacun déserta ce cimetière et alla chercher sépulture en la cathédrale. Le premier évêque qui s'y fit enterrer fut Garnerus, en l'an 1249, quoique presque tous ses prédécesseurs ayènt esté enterréz à Saint-Vincent.

Les lieux où l'on enterroit les morts estoient l'église pour les évêques et personnes de mérite, puis les endroits adjacents et environnants pour les autres.

Quoique les évêques puissent choisir aujourd'huy sépulture en un autre lieu qu'en cette église de St-Vincent, leurs corps doivent néanmoins y estre apportéz et gardéz une nuit, avant d'estre rendus pour les enterrer aux lieux qu'ils ont choisis pour leur sépulture. Ce que prouvent plusieurs chartes de ce monastère [1].

(1) L'abbaye de St-Vincent revendiqua toujours et jusque dans ces derniers temps ce privilége. Nous avons sous les yeux une sommation de Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent, réclamant du chapitre de la cathédrale le corps de Jean de Bours, évêque de Laon, décédé en 1580. Elle est ainsi conçue: « Iceluy seigneur, abbé de Saint-Vincent, somme les dits seigneurs du chapitre qu'ils » ayent à luy rendre le corps du seigneur évêque décédé, pour estre transporté » en la dite abbaye et y passer une nuit, selon la coutume ancienne, pour de » là le rendre et conduire honorablement en la dite église de Notre-Dame de » Laon, où il a eslu sa sépulture. » Cette sommation est datée du 22 juin 1580. Deux siècles plus tard, même réclamation avait lieu lors du décès de Monseigneur de Rochechouart, cardinal-évêque de Laon. Le 25 mars 1777, un huissier se présentait, au nom de la communauté de Saint-Vincent, demandant que

CHAPITRE IV.

DE QUELQUES PERSONNES NOTABLES QUI ONT ESTÉ ENTERRÉES AILLEURS QUE DANS CETTE ÉGLISE DE SAINT-VINCENT, ET POURQUOI LE CIMETIÈRE DE LAON A ESTÉ MIS HORS LA VILLE.

LE droit de sépulture n'a pas esté tellement observé que plusieurs n'ayent esté enterréz hors de cette abbaye et dans cette ville même. Il est douteux si saint Génebault, premier évêque de Laon, a esté enterré à Saint-Vincent, quoiqu'il y ait probabilité et apparence, parce qu'ayant érigé un cimetière et établi une loi avec saint Remy, il n'est pas croyable qu'il l'ait enfreinte le premier. La cathédrale possédant ses reliques, ce n'est pas une preuve qu'il y ait esté enterré, parce qu'elles ont pu y estre transportées par après.

le corps du prélat fût porté, avant son inhumation, dans la chapelle de Saint-Vincent. Cette réclamation, restée sans effet, était ainsi exprimée: « Je, Louis-
» Antoine Mopinot, premier huissier audiencier au bailliage et siège présidial du
» dit Laon, y demeurant, signifie et dûment fais à sçavoir à Messieurs les doyen,
» chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Laon, parlant pour eux à
» M. Froment, leur butillier, que, dès la fondation de l'évêché du dit Laon,
» l'église de Saint-Vincent a été destinée pour être la sépulture des évêques,
» comme ayant l'honneur d'être le second siège de l'épiscopat; que Messieurs du
» chapitre ayant composé avec les religieux de Saint-Vincent, en 1183, pour
» avoir leur sépulture en leur église, les évêques néanmoins ont continué
» d'être enterrés à Saint-Vincent jusqu'au temps de Garnier, évêque de Laon,
» mort en 1249, lequel fut enterré en son église cathédrale; mais son corps a
» été apporté à l'église de Saint-Vincent pour y passer une nuit, ce qui fut tou-
» jours observé dans la suite... que, suivant cet usage ancien et les titres sur

Il est d'ailleurs constant que le corps de sainte Salaberge a esté enterré à Saint-Jean, aussi bien que celui de saint Bauduin, archidiacre, de sainte Anstrude et de quelques autres dont parle Guibert, abbé de Nogent.

Pour satisfaire à cette question, pourquoi saint Remy et saint Génebault ont établi la sépulture de Laon en cette abbaye, hors et loin de la ville, je dirai que dès le commencement du monde, la coutume a esté d'enterrer dans les champs. Noé donna à ses trois enfans les ossemens d'Adam et Sem, ayant reçu pour partage la teste avec une partie des autres, les enterra après le déluge sur le mont du Calvaire, où Notre-Seigneur a esté du depuis crucifié. Le patriarche Abraham fit porter le corps de sa femme Sara, de la ville où elle estoit morte, pour l'ensevelir dans un champ qu'il avoit acheté exprès des enfants de Geth. Le chapitre 23e de la Genèse nous fournit assez de preuves de cette vérité. L'Évangile nous en donne aussi des témoignages assurés lorsqu'il dit que Notre-Seigneur fut enseveli dans un sépulcre nouveau sur la même montagne, lequel avoit esté préparé pour servir de sépulture à un autre ; ce qui montre la coutume usitée en ce temps-là d'ensevelir loin et hors des villes. Sponde[1], en

» lesquels il est fondé, les dits prieur et religieux supplient Messieurs du cha-
» pitre et en tant que besoin serait, ils requièrent que le corps d'Eminentissime
» et Révérendissime Père en Dieu Monseigneur Jean-François de Rochechouart,
» Cardinal de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Eusèbe, Évêque-Duc de
» Laon, Comte d'Anizy, Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc., décédé à
» Paris le 20 du présent mois et transporté à Laon la nuit dernière, leur soit
» rendu et transporté en l'église de Saint-Vincent pour y rester une nuit, selon
» la coutume ancienne, et pour être ensuite reconduit honorablement et solen-
» nellement par eux en l'église cathédrale, et être remis ès-mains de Messieurs
» les doyen et chanoines du chapitre : protestant, où ils seraient refusans de ce
» faire, de se pourvoir par-devant qui il appartiendra selon droit et raison. Et
» j'ai, huissier susdit et soussigné, parlant comme dessus aux dits sieurs doyen
» et chanoines, laissé copie du présent exploit, les jour et an susdits.

» Signé, MOPINOT. »

(1) Sponde, évêque de Pamiers (1626). Ses principaux ouvrages sont : l'*Abrégé des Annales de Baronius*, dont il fit la continuation depuis 1127 jusqu'à 1622,

son *Cœmeteria Sacra*, remarque la même coutume parmi les Égyptiens. Les Romains ensevelissoient au même lieu de leur mort ceux qui avoient esté frappéz par la foudre. Saint Jean-Chrysostôme, au *Sermon de la foy et des loix*, nous fait preuve que de son temps il y avoit des sépulcres hors les villes, de tous costéz, même sur les chemins. Ce n'estoit pas seulement une pratiqûe chez les Romains, une loy y contraignoit. Il est vrai qu'il y eut, au rapport de saint Isidore, une coutume d'ensevelir les morts dans la maison même; mais cette coutume a esté abolie par la loy des douze tables, qui a ordonné qu'on enseveliroit les morts hors la ville et deffense à qui que ce soit d'y enterrer. Thierry, roy d'Italie, ayant trouvé que cette coutume estoit presque abolie de son temps, la rétablit. Les Romains brûloient leurs corps morts hors les villes, et les y ensevelissoient, crainte que la corruption ne fût nuisible aux vivans. Cette coutume est passée des Romains aux autres peuples payens, et des payens aux chrétiens. Saint Vast, au rapport d'Alcuin, deffendit très-expressément à son archiprêtre de donner ou permettre de donner la sépulture à aucun mort dans la ville, parce que, disoit ce saint, la ville est *le lieu des vivants, non des morts*. Le même saint Vast a élu sa sépulture hors la ville, et a fait connoître par un miracle après sa mort qu'il vouloit estre enterré au même lieu qu'il avoit choisi.

L'histoire de Reims nous fait connoître que la sépulture des Rémois estoit hors la ville, au lieu où est présentement l'abbaye de Saint-Nicaise. Saint Remy estoit porté à cette même sépulture, lorsque passant par la chapelle Saint-Christophe il y demeura immobile. C'estoit donc la coutume du temps de saint Remy d'ensevelir hors les villes, particulièrement en ces païs où les préfets Romains avoient établi la loi. Tous les jours encore aujourd'huy, en remuant la terre, on trouve quantité

les *Annales sacrées de l'ancien Testament jusqu'à J.-C.*, son traité des *Cimetières sacrés*, qui renferme des documents intéressants et des recherches très-curieuses.

d'urnes et de lacrymoires qui les accompagnent, ce qui estoit l'ancienne façon d'ensevelir des Romains. Il y a peu d'années qu'on en a trouvé proche de Saint-Quentin, en Vermandois[1].

Ce n'est donc pas merveille si saint Remy a ordonné et établi la sépulture des Laonnois hors la ville, puisque c'estoit la coutume de son temps, très-reçue et très-autorisée.

(1) Voici les détails que nous trouvons dans une notice de l'année 1671, intitulée: *Remarques du sieur Lenin, conseiller et ingénicur ordinaire du Roy et de sa province de Picardie:* « En faisant travailler au bastion de St-Jean, en » 1634, et à en creuser le fossé, nous y avons rencontré un ancien cimetière des » Romains, environ à la moitié de la hauteur de ce fossé, où il se trouva une » infinité d'urnes, lacrymoires, médailles et autres pièces dont ils se servoient » en leurs funérailles et entr'autres une urne de singulière considération. Elle » estoit enfermée dans une pierre de taille carrée d'environ 20 pouces, au milieu » de laquelle l'on avoit fait un trou en rondeur dans lequel cette urne estoit logée » et tout autour quantité de petits trous où estoient enfermés les lacrymoires. » L'entrée de cette urne estoit couverte d'une grande médaille d'or qui avoit en » l'une de ses faces la figure d'une fille, et de l'autre une inscription dont l'on » ne peut déchiffrer que deux mots, à cause de la vieillesse de ses caractères » jettés en sable, mal imprimés; l'un desquels disoit: *Filia*, et l'autre *Germa-* » *nicus;* et le tout estoit recouvert d'une autre pierre de la même grandeur et » de moindre épaisseur. Cette urne, avec sa médaille, fut prise par Monsieur de » Coulombié, lors gouverneur de cette ville, dont je crois qu'il fit présent à » Monsieur le cardinal de Richelieu, comme d'un trésor de l'antiquité dont il » estoit fort curieux...

» De plus, en faisant travailler à la demye lune de Coullombye, qui est entre » le bastion de Longueville et celui de Coullombye, j'ai trouvé que la plus grande » partie des terres qui estoient au-dessus du banc vers la gorge de cette demye- » lune n'estoient composées que de la pourriture d'une infinité ou nombre innom- » brable d'os de morts, à présent ordure et poussière. Ce qui m'a fait voir que » tous les cimetières de notre ancienne Auguste estoient de ce costé-là et que la » peuplade en estoit très-grande... »

LIVRE TROISIÈME.

DE LA FONDATION DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT

hors et proche les murs de la Ville et de ce qu'on a pu remarquer jusques à sa destruction par les Normans.

CHAPITRE Ier.

FONDATION DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON.

L'Église de Saint-Christophe et le cimetière établi sur le bout du bras droit de la montagne de Laon, persévérèrent en leur entier jusques au temps de Brunehault, fille d'Atanagilde, roy des Visigoths, et de Gadsunde, son épouse. Cette *Bruna* ou Brunehault fut prise pour épouse par Sigebert, roy d'Austrasie, en l'année de N.-S. 563 ou environ. Les historiens[1] remarquent que cette reine avoit du respect et de la

(1) Dupleix, *Hist. Franc.*, *Tom 1*. — Aimoin, *de gestis Franc*, *Lib. 4*. — Sigebert... Saint Grégoire-le-Grand...

vénération pour les saints, qu'elle rétablissoit avec joie leurs églises, et qu'elle en fondoit de nouvelles en leur honneur, entre lesquelles la nôtre non-seulement est du nombre, mais encore tient le premier rang. « *Nec tamen*, dit Aimoin, *ex toto* » *ità vecors exstitit, quin Dei ac sanctorum ejus memorias à præ-* » *decessoribus structas, venerabiliter excoleret, ipsaque novas fa-* » *bricando devotè multiplicaret. Nam in suburbano Laudunensi ba-* » *silicam in honorem sancti Vincentii construxit.* »[1] L'historien Sigebert, Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin, Robert Gaguin[2], et saint Grégoire-le-Grand louent beaucoup Brunehault pour son affection aux églises, dont elle a bâti un si grand nombre, qu'Aimoin[3] s'estonne qu'une femme qui ne régnoit qu'en Austrasie et en Bourgogne, ait pu ainsi en eslever en divers lieux de France. Ce qui est encore très-considérable, c'est qu'elle estoit très-magnifique en ces bâtimens, qu'elle faisoit faire d'un ouvrage admirable, comme le remarque Sigebert de cette manière:

(1) *De gestis Francorum, lib. 4, cap. 10.* — Toute dénaturée qu'elle » était, Brunehaut tenait pourtant en honneur les églises de Dieu et des saints » que ses prédécesseurs avaient bâties. Elle en multiplia même le nombre, » édifiant de nouveaux temples à Dieu, entre lesquels on compte celui de » Saint-Vincent, dans le faubourg de Laon... »

(2) Sigebert, auteur d'une *Chronique* et de plusieurs vies de saints, appartient au 11e siècle.

Jean d'Ypres, ou Jean-le-Long, bénédictin, vécut dans le 14e. Dom Luc d'Achery a fait son éloge dans le *Spicilège;* il mourut en l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, le 2 janvier 1384.

Robert Gaguin fut le 20e général de l'ordre de la *Rédemption des captifs;* il vivait dans le 15e siècle. Nous avons de lui une *Histoire de France,* latine, et une *Histoire romaine* fort recherchée des bibliomanes. Il composa même plusieurs pièces de poésie latine, entre lesquelles un *Poème sur l'Immaculée Conception de Marie.*

(3) Aimoin, bénédictin, est auteur d'une *Histoire de France* en cinq livres; les deux derniers furent achevés par une main étrangère. On lui reproche d'avoir donné trop large part aux légendes, et de citer comme faits des récits fabuleux et des miracles apocryphes. Il mourut en 1103, à l'abbaye des bénédictins de Fleury-sur-Loire.

« *Quæ Brunechildis, cùm ità esset insolens, tamen Dei ecclesias ità » honorabat; plura etiam sanctorum cœnobia fundavit et ædificia » admirandi operis contruxit*[1]. » Aimoin remarque que la plupart des églises et monastères qu'elle bâtit furent consacréz à saint Martin, se confiant en son assistance qu'elle demandoit avec instance[2].

Il est croyable qu'elle fit consacrer celui-cy à Saint-Vincent pour la même raison, pensant peut-estre qu'ayant pris naissance en Espagne aussi bien qu'elle, le saint auroit plus d'inclination pour l'assister en ses desseins. Outre que la dévotion pour saint Vincent s'estoit beaucoup augmentée en France dans ce temps; car le roy Childebert, ayant vu le miracle de la tunique de ce saint au siège de Sarragosse, en Espagne[3], apporta cette relique en France et bâtit un monastère au faubourg de Paris,

(1) « Brunehaut, malgré ses mauvaises qualités, avait pourtant en honneur » les églises de Dieu. Elle fonda plusieurs monastères, et donna aux édifices » religieux qu'elle bâtit des proportions admirables. »

(2) De gestis Francorum, ut suprà. — *Multis quidem aliis in locis, sub nomine sancti Martini magnificas fundavit ecclesias, illum sibi præ cæteris adjutorem fore confidens & confidendo exposcens.*

(3) Childebert et Clotaire, son frère, ayant mis le siège devant Sarragosse, en Espagne, étaient sur le point de se rendre maîtres de la ville, lorsque les habitans, réduits à l'extrémité, résolurent de ne mettre plus leur espoir et leur confiance qu'en Dieu. Ils se revêtirent de cilices, se couvrirent de cendres, et chantant des psaumes, portèrent en grande pompe autour des murailles de la ville la tunique de saint Vincent, leur concitoyen. Les femmes étaient en deuil, dit Grégoire de Tours, et elles marchaient, les cheveux épars, comme si elles eussent été à l'enterrement de leurs maris. Childebert et Clotaire, ne voyant pas d'abord ce qui se passait sur les murailles, crurent que cette assemblée confuse de personnes préparait quelque maléfice aux assiégeans. Mais instruits par un espion que le seul but des habitans était de fléchir la miséricorde divine et d'obtenir la levée du siège, ils en furent touchés et firent la paix avec les Visigoths à deux conditions: la première, que l'arianisme serait banni de l'Espagne, et la seconde, que la précieuse relique de saint Vincent leur serait donnée. La tunique du saint martyr fut donc apportée à Paris en grande pompe et quelques années après, Childebert faisait bâtir, pour l'y déposer, la célèbre abbaye de Saint-Germain-dès-Prês.

sous le nom de St-Vincent; c'est aujourd'huy St-Germain-dès-Préz. Outre encore que selon la remarque de Grégoire de Tours et de Fortunat de Poitiers, la plus grande partie des églises dédiées à saint-Vincent sont de ce temps-cy. Une autre raison obligeoit, ce semble, la reine Brunehault de dédier ce monastère à saint Vincent, parce que Laon estoit son lieu de plaisance, sinon son siège royal. Les anciens mémoires nous donnent cecy à connoître, car nous voyons une fontaine au pied de la montagne, qui est dite encore aujourd'huy la *fontaine Brunehault*, du nom de cette reine d'Austrasie. Jean d'Ypres tient que c'est elle qui a fait faire la chaussée dite *Brunehault* depuis Cambray jusques à Arras et d'Arras jusques à Teroüenne, en Boulenois, présentement détruite par Charles-le-Quint, roy d'Espagne, en 1552.

Nous suivrons Jean d'Ypres, pour l'année de la fondation de cette abbaye de Saint-Vincent, laquelle il rapporte en l'an 580, ce qui ne manque pas de probabilité. Car Brunehault est venue en France vers l'an 563 ou 566; elle n'aura pas bâti ce monastère incontinent après son arrivée, c'est pourquoi je crois qu'il peut estre mis en ce temps-cy, vu qu'on ne voit rien d'assuré du contraire. Je ne trouve rien de cette fondation par Brunehault dans les cartulaires de Saint-Vincent qui puisse prouver l'année dans laquelle il a esté bâti.

Quant à la fondatrice, nous dirons en peu de mots sa fin déplorable. Cette femme malheureuse, exerçant sa cruauté sur toutes sortes de personnes, sans épargner même le sang royal, comme l'affirment Aimoin et les autres historiens qui prétendent qu'elle fit mourir quatorze roys ou fils de roys, attira sur soi la haine de tout le monde jusques à un tel point que Clotaire résolut de se défaire d'elle par quelque moyen qu'il trouveroit le plus propre. Il feignit de vouloir l'épouser, l'appella, et lui ayant donné un sauf-conduit avec sa parole, la fit venir à soi.

Cette femme trop crédule, s'estant parée des habits royaux et fait accompagner à la royale, se présenta à Clotaire, lequel l'ayant vue, lui dit ces paroles: « Ah! ennemie de Dieu, pour-

» quoi avez-vous eu la témérité de faire tant de maux? Vous
» avez fait mourir la plupart des rejetons de la race royale; vous
» avez suscité votre mari, le roy Sigebert, mon oncle, à s'es-
» lever contre son frère, ce qui lui a donné une mort avancée.
» Mon frère Mérovée a esté haï de mon père qui l'a fait mourir
» à votre occasion. Vous avez fait tuer le roy Chilpéric; Thierry
» a tué son frère Théodebert parce que vous lui avez persuadé
» qu'il n'estoit pas son frère, etc. » Enfin, après que Clotaire lui eût fait sa confession et confusion en présence de toute l'armée, ayant pris conseil de ses principaux capitaines qui la condamnèrent à des peines et à un supplice inouïs, il fit amener un cheval indompté, à la queue duquel on l'attacha par les bras et par les cheveux. Le cheval fut excité à courir, ce dont il ne tarda guère, et dans l'impétuosité de sa première course il lui cassa la teste avec ses pieds ferréz et dispersa toute la cervelle de costé et d'autres. Le reste de ses membres fut aussi dispersé par les chemins raboteux, les halliers, les buissons, les rochers et autres lieux par lesquels le cheval les traîna. Les ossemens de Brunehault furent ramassés et consuméz par le feu. C'est pourquoi si le tombeau de Brunehault, assez connu dans ces quartiers, est ainsi appellé de cette reine, il faut dire que ses cendres y ont peut-estre esté ensevelies. Cependant quelques historiens disent que les cendres de cette reine ont eu sépulture en l'église abbatiale de Saint-Martin-d'Autun, dans laquelle on a trouvé quelques charbons. Il faudroit alors interprêter ce tombeau de Brunehault autrement.

La prédiction de la Sybille, comme remarque Sigebert en sa chronique, fut vérifiée par cette mort désastreuse: « *Veniet*
» *Bruna de partibus Hispaniæ*, *ante cujus conspectum gentes vel*
» *gentium reges peribunt. Ipsa vero calcibus equorum dirupta*
» *peribit*[1] »

(1) « *Bruna* viendra des pays d'Espagne; à son approche les nations ou les « rois des nations périront. Mais elle-même périra broyée sous les pieds des » chevaux. »

CHAPITRE II.

L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT, APRÈS LA FONDATION DE BRUNEHAULT, A ESTÉ DESSERVIE PAR DES MOINES.

DES SAINTS PATRONS LÉVITES QUI Y SONT HONORÉZ.

Cette abbaye de Saint-Vincent ayant esté fondée par Brunehault, fut toujours desservie par des moines, excepté le peu de temps où des chanoines la desservirent, soit que ces moines y fussent auparavant que Brunehault ne les édifiât ou qu'elle les ait introduits d'ailleurs. Une seule charte de Roricon nous donne connoissance de cette vérité ; en voici le texte tiré du petit cartulaire de cette abbaye de Saint-Vincent: « *In latere montis cui præeminet civitas, in prospectu* » *scilicèt ejus, est ecclesia sita, sancti Vincentii, egregii martyris,* » *cultu et honore venerabilis, super quâ fama ferebatur antiquis* » *temporibus insigne fuisse monasticæ conversationis, quæ quidem* » *moderno tempore omnis destitutionis succumbebat penuriæ, donec*[1], etc., etc., » et quelques lignes après, il répète la même chose en ces termes : « *Accito generali conventu, ipsius consilio* « *deliberavi, in antiquum, ut fama erat, monasticæ conversationis*

(1) « Sur l'un des bras de la montagne qui porte la ville de *Laon* et en vue » de la ville même, se trouve une église recommandable par le culte et l'hon- » neur qu'on rend au glorieux martyr saint Vincent. La tradition porte que cette « église était de longue date desservie par des moines; néanmoins, en ces der- » niers temps, elle fut ruinée à un tel point que, etc...

» *statum reformare, et prout temporis dictabat opportunitas, quan-* » *tulumcumque monachorum ibidem numerum aggregarè*[1]. »

Outre l'autorité de ce texte assez exprès pour prouver que la vie monastique estoit observée dans cette abbaye dès le temps de sa fondation par la reine Brunehault, nous avons fait voir ci-dessus[2] que la vie monastique estoit observée à Laon dès le temps de saint Remy; sa nièce, femme de saint Génebault, en prit l'institut après que son mari fut eslevé à la dignité d'évêque. Quelques-uns favorisent cette opinion quand ils disent que saint Canoald y a esté le premier abbé, quoique ce ne soit pas mon sentiment.

Non-seulement la vie monastique estoit observée dans cette abbaye dès son origine, mais il est encore assez probable que la règle de saint Benoît y estoit suivie; car, supposé que saint Canoald ait esté le premier abbé de Saint-Vincent de Laon, il n'est pas croyable qu'il ait établi une autre règle que celle qu'il a professée sous saint Colomban, son maître, lequel faisant profession de suivre la règle de saint Benoît, y ajouta seulement quelques constitutions particulières; outre que peu de temps après, sainte Salaberge professa la même règle de saint Benoît et de saint Colomban dans cette même ville de Laon. Saint Colomban lui-même estoit assez connu de la reine Brunehault qui l'honoroit dans les commencements, quoiqu'elle le persécuta par après.

Mais, posons le cas que les moines de Saint-Vincent ayent esté d'un autre ordre dans le commencement (ce que j'ai peine à me persuader), il est certain que les monastères qui professoient une autre règle que celle de saint Benoît ont pris cette règle dès lors qu'elle a paru ou peu de temps après; car Louis-le-Débonnaire a fait une constitution par laquelle il a ordonné qu'il n'y

(1) « Profitant donc de la réunion d'un concile *en cette abbaye de Laon*, j'ai » résolu, d'après l'avis des évêques, de rétablir ici l'ancienne observance mo- » nastique, telle que la tradition porte qu'elle existait autrefois, et d'y réunir » un certain nombre de moines, selon que les malheurs des temps pouvaient me » le permettre. »

(2) ...vre 2, chap. 1, page 46.

auroit plus dorénavant diversité d'ordre, mais que la règle de saint Benoît seule subsisteroit par tout son royaume.

Raisonnant ainsi sur l'autorité que je viens de produire de la charte de l'évêque Roricon, je dis qu'il faut que la règle de saint Benoit ait esté observée céans, c'est-à-dire dans cette abbaye de Saint-Vincent de Laon, avant le ravage des Normans. En voici la raison : c'est que l'évêque Roricon dit dans cette charte qu'il a délibéré de rétablir l'institut monastique dans son ancien estat, telle que la tradition disoit qu'il estoit avant la destruction de l'abbaye[1]. Or, est-il que cet évêque y a établi la règle de saint Benoît; par conséquent, elle y estoit observée avant sa destruction.

Nos premiers religieux ont toujours honoré dans cette abbaye deux autres saints lévites, sçavoir: saint Etienne et saint Laurent. De là vient que le dernier abbé régulier a fait mettre les statues des trois saints diacres martyrs au portail de l'église; de là vient aussi que l'autel de Saint-Christophe leur estoit dédié et que leurs festes estoient icy célébrées avec plus de cérémonies qu'ailleurs. Il y avoit procession et messe matutinalles les jours de festes de ces deux saints lévites, et leurs noms estoient compris dans la prose de l'office de Saint-Vincent[2]. Je trouve la même chose pour les deux saints, Jean-Baptiste et l'Evangéliste, dont on faisoit mémoire particulière dans l'office canonial, les jours qu'on devoit faire commémoration des saints. Leurs statues tiennent aussi un des premiers rangs dans le portail de l'église.

(1) « *Deliberavi in antiquum, ut fama erat, monasticæ conversationis* » *statum reformare.* »

(2) *Levitarum Trinitas*
Martyrum auctoritas
Trium est celebrior.
Stephani, Laurentii,
Nobilis Vincentii,
Verbo qui facundior

CHAPITRE III.

DE SAINT CANOALD, ÉVÊQUE DE LAON.

(HISTOIRE TIRÉE DE PLUSIEURS AUTRES VIES DES SAINTS ET MANUSCRITS DE CETTE ABBAYE).

SAINT Canoald (*Chainoald, Chagnoald* ou *Agnoald*), est sorti des anciens comtes de Meaux, en Brie. Son père, nommé Agueric (ou *Agneric*, ou *Chagneric)*, possédoit le même comté de Meaux et avoit souvent l'honneur de manger à la table du roy Théodebert[1]. Il estoit homme sage et fort reçu dans les conseils du roy, car il estoit également plein de sagesse et de nobles qualitéz. Il logea chez lui saint Colomban avec une joye merveilleuse, lui promettant d'avoir soin de lui et de le présenter à la cour de Théodebert sans employer aucun autre favori. Cette promesse n'estoit faite que par le dessein qu'avoit Agueric de retenir chez lui saint Colomban le plus long-temps qu'il pourroit, afin d'instruire sa famille de sa doctrine toute céleste. L'homme de Dieu répandit sa bénédiction sur la maison, et particulièrement sur la petite *Burgundofore*, qui estoit encore en bas âge, la consacrant à Dieu dès ce moment.

La mère de saint Canoald s'appelloit Léodegunde ou *Léodegade*. L'aîné de la famille estoit saint Faron, qui fut eslevé en

(1) « *Hagnericus, Theodeberti conviva, vir sapiens et consiliis regis gratus, nobilitate ac sapientiâ vallatus erat.* » (Vita sancti Columbani).

la cour du roy Théodebert, estant encore jeune. C'est pourquoi Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin, l'appelle *militem*, soldat. Le même auteur dit que saint Faron se fit clerc, puis professa la vie monastique dans l'abbaye de Rebay[1], sous le gouvernement de saint Agile, son cousin, qui en estoit abbé. Quelques-uns réprouvent que saint Faron ait professé la vie religieuse au monastère de Rebay, parce qu'il estoit déjà évêque lorsqu'il assista à la consécration de cette abbaye; mais si l'on prend garde que saint Faron s'est fait religieux dans les commencemens de l'abbaye de Rebay et qu'ordinairement on ne consacroit les églises des monastères que fort long-temps après qu'elles estoient bâties, on ne trouvera pas le point de difficulté bien grand pour qu'on s'y doive arrêter. Le bréviaire de Laon assure que saint Faron leva des fonts du baptême le roy Clotaire, cousin du roy Théodebert et fils du roy Chilpéric. Saint Faron est décédé évêque de Meaux, le 28 octobre de l'an de Notre-Seigneur 672[2].

Hildegaire, évêque de Meaux, escrivant la vie de saint Faron, fait saint Waldebert frère de saint Faron, de saint Canoald et de sainte Fare[3]. Le bréviaire de Laon assure que saint Waldebert, évêque de Meaux, estoit frère de saint Canoald. Jean d'Ypres, en sa chronique de Saint-Bertin, dit la même chose. Notre martyrologe de Saint-Vincent, fort ancien et manuscrit, fait particulière mémoire de saint Canoald et de tous ceux qui lui appartiennent, comme saint Faron, sainte Fare et saint Waldebert[4]. Quelques-uns rejettent cette opinion, sçavoir, que saint Waldebert fut frère de saint Canoald; mais il semble qu'ils

(1) Abbaye de bénédictins fondée par saint Ouen, au diocèse de Meaux, vers le commencement du 7e siècle.

(2) « *Quinto calendas novembris, civitate Meldis, sancti Faronis, episcopi » et confessoris.* (Ex martyrologio ecclesiæ sancti Vincentii.) »

(3) « *Fratres dulcissimi sanctæ Faræ, Chanoaldus et Waldebertus qui » successor felix istius Gundoaldi hâc in urbe claruit, &.* »

(4) « *Octavo Idus septembris, eodem die, sanctorum confessorum pari- » terque Pontificum Chanoaldi & Waldeberti, quorum primus Laudunensem, » secundus Meldensem rexerunt ecclesias.* »

se trompent, confondant saint Waldebert, évêque de Meaux, avec un autre saint Waldebert, abbé de Luxeuil et successeur de saint Eustache, lequel abbé Waldebert n'avoit point de consanguinité avec saint Canoald.

La sœur de saint Canoald s'appelloit Fare ou *Burgundofore*, laquelle reçut, dans ses tendres années, la bénédiction de saint Colomban; saint Eustase réitéra cette bénédiction, passant chez les parens de la petite sainte et fit que le père consentit à ce qu'elle accomplit son vœu de virginité. Elle fut depuis une sainte abbesse et mère de plusieurs vierges consacrées à Dieu par les vœux de la religion et de la vie monastique, dans le couvent qui porte aujourd'huy son nom et s'appelle Fare Moustier[1], distant d'une lieue de celui de Joye-en-Brie. Elle est décédée le 7 décembre de l'année 655, et le martyrologe ancien et manuscrit de Saint-Vincent fait mémoire d'elle au même jour[2].

Le père de tant de saints est honoré du titre de *bienheureux* en la vie de saint Faron. La mère, nommée Léodegunde ou Leudegonde, a aussi son éloge en la vie de saint Eustase où elle est nommée *femme chrétienne et sage*[3]. C'est en elle que le Sage a trouvé la femme qu'il cherchoit lorsqu'il disoit : « Qui est-ce qui aura le bonheur de trouver une femme sage ? Elle n'a pas son prix, sa valeur est excessive[4]. »

Ce que nous venons de dire suffiroit pour faire l'éloge de saint Canoald, car estant sorti d'une tige si sainte, que peut-on

(1) L'abbaye de Faremoutier et celle de Jouarre suivaient la règle de Saint-Benoit. « Telle fut, disent les auteurs de la *Gaule Chrétienne*, la renommée de » ces pieuses retraites, que des confins de la Grande-Bretagne, les filles des grands » venaient y apprendre la sagesse et s'y astreindre aux lois de la discipline mo- » nastique. » Les deux abbayes jouissaient de nombreux privilèges et étaient exemptes de la juridiction épiscopale. Cette exemption fut néanmoins abolie, vers la fin du 17e siècle, sur les instances et par les soins de Bossuet, évêque de Meaux.

(2) *Septimo Idus decembris, in pago Meldicensi, sanctæ Faræ virginis*. ..

(3) *Christiana et sanæ mentis fœmina.*

(4) *Mulierem fortem quis inveniet? Procul et de ultimis finibus pretium ejus!* (Prov. 31.)

attendre de la sainteté d'un si noble sujet ? Il passa ses tendres années sous la direction de ses père et mère, où il estoit encore lorsque saint Colomban, passant par Meaux pour aller trouver le roy Théodebert, logea chez eux. Ce fut là sans doute et alors que saint Colomban, ayant donné sa bénédiction à toute la famille, en donna une particulière au petit saint Canoald qui reçut en même temps la grâce de la vocation à la vie religieuse à laquelle (comme on doit présumer) son père l'offrit volontiers. Saint Colomban se chargea de cette jeune plante, le conduisit à son monastère de Luxeuil[1] et le fit son religieux et son disciple en même temps. Saint Canoald jouit de la douceur de la doctrine de saint Colomban dans ce monastère pendant quelque temps, jusques à ce que le saint abbé, ayant encouru la disgrâce de la reine Brunehault, cette femme incita les courtisans et les évêques même de calomnier ce saint. Elle émut aussi de telle sorte le roy Thierry contre lui, qu'enfin il osta ce père aimable et vénérable de son monastère, au grand regret de tous les religieux, le condamnant à un exil déplorable. Quelques-uns de ses disciples le suivirent, entre lesquels estoit saint Eustase, en qualité de son serviteur. Mais l'évêque de Langres, appelé Mietius, ayant trop de soin et d'affection pour Eustase, son neveu, le fit séparer d'une compagnie si chère et de la douce présence de son vénéré maître, y apportant même la violence pour cet effet[2].

Ce fut en cette occasion que saint Canoald, qui estoit à la suitte

(1) C'est un des premiers monastères que fonda saint Colomban. Il était situé dans la Haute-Saône, près des Vosges, et possédait à peu de distance un prieuré dépendant de lui, le prieuré de Fontaines. Saint Colomban résidait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. C'est pour ces pieux asiles que le saint composa cette règle admirable qui le fit surnommer le patriarche de la vie monastique en Occident... Le monastère de Luxeuil, chef-lieu de l'ordre de saint Colomban, devint plus tard une abbaye célèbre de bénédictins.

(2) « *Eustasius, discipulus et minister sancti viri violenter avellitur, intendente semper eum Mietio avunculo ejus qui Lingonensis ecclesiæ pontifex* » *erat.* (Vita sancti Columbani, ex Annal. Bened).

de saint Colomban, prit la place de saint Eustase et se fit le valet, serviteur et disciple du saint homme, le suivant et accompagnant partout et lui estant unique et fidèle, tandis qu'il demeura dans le désert, en un trou de rocher, vivant avec pareille austérité que lui. La ville la plus proche de cette affreuse solitude estoit celle qui avoit nom *Brachaman*, selon le bréviaire de Laon, ou *Brigantia*[1], selon la vie de saint Colomban.

Saint Canoald servoit avec autant d'humilité saint Colomban que s'il ne fut pas sorti des comtes de Meaux, l'une des plus nobles familles du royaume, ou comme s'il n'eut pris naissance d'une tige si eslevée que pour s'humilier davantage et s'anéantir plus profondément. Cette humilité ne fut pas privée de son salaire, puisqu'il fut le seul spectateur et témoin des merveilles que Dieu opéroit par saint Colomban, des respects et soumissions que les bêtes et les oiseaux rendoient à ses ordres; de quoi se souvenant par après, ayant esté eslevé à la dignité épiscopale, il avoit coutume d'en faire la matière de ses entretiens, rapportant qu'il avoit souvent vu les animaux qu'on appelle *escureuils* descendre de la cîme des plus hauts arbres pour venir dans la main du saint homme qui les avoit appellez pour cet effet.

Je ne passerai pas sous silence une merveille qui peut estre autant attribuée à saint Canoald qu'à saint Colomban. Pendant que les deux saints habitoient sous un petit rocher dans le milieu d'une vaste solitude, jeûnant avec une rigueur extrême et n'ayant que des pommes champêtres pour toute nourriture, un ours cherchant de quoi se rassasier, trouva ce fruit fort à propos et en mangea. L'heure de sa réfection estant venue, saint Colomban envoya son serviteur saint Canoald pour apporter le même ordinaire de ces pommes pour leur repas. Mais voilà que

(1) Bregentz, en Allemagne, près du lac de Constance. Le monastère qu'y fonda saint Colomban s'appela plus tard *Mererow* et fut le plus ancien de l'Allemagne. Saint Colomban y vécût trois ans avec saint Gal, saint Eustase, Sigebert, etc... (*Les annales de ce monastère ont été écrites par un prieur du couvent, don Ransperg, qui vivait au 18e siècle.)*

saint Canoald estant sorti, apperçoit l'ours se promenant par les buissons et mangeant les fruits. Il retourne au plus vîte en donner avis à saint Colomban, lequel lui commanda d'aller où estoit l'ours pour lui marquer une partie des fruits qu'il pourroit manger et lui commander de laisser le reste pour leur propre nourriture. Saint Canoald s'en retourna où estoit l'ours, divisa avec une baguette les buissons qui produisoient ces fruits, en donnant une partie à l'ours et lui commandant de réserver le reste pour leur propre usage. L'ours obéissant à la parole du saint, n'osa jamais toucher à la portion qui lui estoit deffendue, mais il se contenta de celle qui lui avoit esté laissée, tant que les saints hommes restèrent en ce désert.

Saint Canoald estoit présent lorsque saint Colomban prédit au roy Théodebert l'issue de la guerre entre lui et le roy Thierry, et à la même heure que la bataille fut donnée, saint Colomban assis sur le tronc d'un chêne pourri, faisant la lecture d'un livre, se sentit oppressé de sommeil et vit ce qui se passoit entre les deux roys. Estant donc éveillé, il appella saint Canoald, comme son confident, et lui déclara la sanglante et cruelle bataille des deux armées, jettant de très-profonds soupirs pour la perte de tant d'hommes et l'effusion de tant de sang humain. Alors saint Canoald pria saint Colomban de donner le suffrage de ses prières au roy Théodebert, afin qu'assisté du ciel, il pût vaincre le roy Thierry qui estoit un ennemi commun. Mais saint Colomban reprit saint Canoald de son conseil, lui remontrant que Notre-Seigneur commande de prier pour ses ennemis. Saint Canoald ne laissa pas de s'informer du fait et trouva la chose véritable et conforme à la révélation que saint Colomban en avoit eue.

Saint Colomban quittant le désert pour aller fonder l'abbaye de Bobium[1], saint Canoald l'y accompagna et lui rendit tous les

(1) En Italie, près Gênes. Ce fut en 613 que le saint abbé en jeta les fondemens. Dans le voisinage était une caverne où saint Colomban se retirait pendant le Carême et en d'autres temps de l'année; il ne paraissait au couvent que les dimanches et les jours de fête. Le monastère de *Bobio* devint très célèbre; il suivit la règle de saint Colomban jusqu'au règne de Charlemagne, époque à laquelle il prit celle de saint Benoît.

services qu'il pouvoit attendre d'un fidèle compagnon et serviteur, jusques à la fin de sa vie qui arriva le 20 décembre de l'année 615.

Après la perte d'un si cher père, n'y ayant plus rien qui arrêtat saint Canoald à Bobium, il retourna en Bourgogne, au monastère de Luxeuil, dans lequel il avoit fait sa profession. Saint Eustase gouvernoit ce monastère en qualité d'abbé, y ayant succédé à saint Colomban lorsque ce dernier en fut chassé par la malice de Brunehault. Saint Canoald ayant esté quelque temps de retour à Luxeuil, alla visiter ses père et mère et sa sœur sainte Fare, à Meaux, lesquels le menèrent prendre le divertissement à la campagne dans un village de leur seigneurerie, qu'on croit estre Changy, ainsi appellé du nom du père de saint Canoald. Ce village estoit distant de la ville de Meaux d'environ deux milles, c'est-à-dire, d'une lieue. Le père et la mère, ainsi que sainte Fare, s'y trouvèrent avec saint Canoald. La nécessité obligeant saint Eustase d'aller trouver le roy Clotaire dans une ville de France, proche de la mer Océane, passant par le même village et logeant, selon sa coutume, chez Agueric, il y trouva saint Canoald et toute sa famille, mais particulièrement sainte Fare au lit, fort malade d'une fièvre très-ardente et d'une douleur des yeux dont elle estoit tellement abattue qu'on désespéroit de la revoir sur pieds. C'estoit une punition de Dieu de ce que son père vouloit la marier contre son gré et contre la promesse qu'il avoit faite à saint Colomban de la donner au Seigneur. Saint Eustase reprit le père de la sainte et rendit la santé à cette dernière ; mais son père la persécuta encore et la mit en sûreté, de quoi saint Eustase le reprit une seconde fois, délivra la jeune fille et lui fit donner l'habit de religion par l'évêque de Meaux Gundualdus. Il destina un lieu sur les terres de la sainte et du père pour bâtir un monastère et députa saint Canoald avec un autre religieux de Luxeuil, nommé Walbert[1], pour avoir soin des nouveaux bâtimens et enseigner

(1) *Fratres qui ædificandi curam habeant deputat germanum puellæ Chanoaldum et Walbertum* (Ex vità sancti Eustachii).

l'observance aux religieuses. Ce monastère subsiste encore aujourd'huy et porte le nom de *Fare-Moustier,* du nom de la sainte.

Quelques-uns veulent que saint Canoald ait esté le premier abbé de Saint-Vincent de Laon, mais il y a une preuve convaincante du contraire.

Il est certain que saint Canoald a servi saint Colomban jusques à sa mort, comme on l'a vu plus haut, et qu'après il quitta Bobium pour retourner à Luxeuil. Or, saint Colomban est mort après le déced de la reine Brunehault, fondatrice de cette abbaye. Saint Canoald n'a donc pas pu estre le premier abbé de céans, par ce que Brunehault, ayant établi des religieux icy avant la mort de saint Colomban, il y eut de suitte un abbé pour les gouverner. Si donc la tradition est vraie que saint Canoald ait esté abbé de Saint-Vincent[1], il n'a pas pu en estre le premier, puisque ce monastère estoit bâti et habité par des moines long-temps avant que le saint ne vint à Laon. Mais il se peut faire qu'il ait esté abbé après le premier abbé de céans, ce qui n'a aucune répugnance avec ce que j'ai lu jusqu'icy de saint Canoald. Si d'autres disent qu'il n'a pu estre abbé, parce qu'il a esté tiré immédiatement de Luxeuil pour estre évêque de Laon, nous dirons qu'il a sans doute gouverné cette abbaye comme évêque et abbé, ou bien qu'estant évêque, il vivoit dans cette communauté parmi les moines, l'abbaye estant, par ses privilèges, son second siège épiscopal.

L'évêque de Laon estant décédé vers l'an 623, saint Canoald fut fait évêque en sa place et gouverna son peuple, non dans la rigueur de la verge, mais dans la douceur des fleurs de toutes sortes de vertus[2].

Pendant que saint Canoald gouvernoit l'évêché de Laon, saint

(1) Une antienne du psaume *Benedicite*, tirée d'un vieil office de saint Canoald portait ces mots: *Benedictus sit universalis Dominus quem beatus nobiscum benedixit Canoaldus*. C'est la tradition à laquelle fait allusion l'auteur.

(2) *Iste enim Chanoaldus, germanus beati Faronis, præsul Lugduno Clavato floruit.* (Vita sancti Faronis, Meld. episc.)

Eloy fonda l'abbaye de Soliniac[1] vers l'année 632 et voulut l'annexer au monastère de Luxeuil, dont il tira les religieux qu'il y établit à condition que les moines de ce monastère de Soliniac garderoient toujours la règle de saint Colomban de la même manière qu'elle se gardoit dans l'abbaye de Luxeuil. Saint Canoald se trouva à la consécration de l'église du nouveau monastère avec saint Eloy, qui n'estoit point encore évêque, Dieudonné, évêque de Mascon, Madegiselus, évêque de Tours, Maurin, évêque de Beauvais, Salapius, évêque de Nantes, Loup, évêque de Limoges, Hildegaire, évêque de Sens et plusieurs autres personnes de marque. Il souscrivit, en cette cérémonie, à la charte de saint Eloy en ces termes : « *Chanoaldus » episcopus, rogatus ab Eligio, hanc cessionis cartulam subscripsi*[2]. »

Le saint assista aussi au concile de Reims, en l'année 630, du temps du pape Honoré premier, auquel concile on fit des canons fort utiles pour la réformation de l'église.

Enfin Canoald, estant rempli de vertus et de sainteté acquise depuis son enfance jusques à la fin de sa vie, quitta le monde par une mort très-précieuse pour aller jouir de Dieu, le 6 septembre de l'année 638[3], auquel jour nous célébrons sa feste en

(1) Près Limoges. Nous trouvons dans la vie de saint Eloi, par saint Ouen, des détails délicieux sur la manière dont fut bâtie l'abbaye de Soliniac :

« La solitude et la retraite, dit le saint, ayant plus de charmes pour Eloy que » les dignitéz et plaisirs de la cour, il alla demander au roy Dagobert une terre » dans le Limosin, appellée *Solognac*, à dessein de s'y retirer si la Providence » ne l'engageoit ailleurs : Mon roy et mon seigneur, lui dit-il, je vous prie de » m'accorder cette terre afin que j'y puisse construire pour vous et pour moy » une échelle mystique par laquelle nous montions au royaume céleste. Le roy » la lui octroya et saint Eloy y bâtit le premier et le plus considérable de ses » monastères pour des hommes divins qu'il soumit à un abbé... Cette abbaye » estoit si bien lieu de plaisance qu'on pouvoit s'écrier, la voyant : *Oh! qu'il » fait bon dans la maison de Jacob et que les tabernacles d'Israël sont lieux » délicieux !...* » Cette abbaye suivit la règle de saint Colomban et de saint Benoît.

(2) « Canoald, évêque. A la prière d'Eloi, j'ai souscrit à cette charte.

(3) *Selon Antoine Bellotte*, ou en 632, *selon le père Mabillon*, en ses notes sur la vie de sainte Salaberge.

ce monastère de Saint-Vincent, dans l'église duquel son saint corps fut enterré, selon les anciens droits de l'abbaye.

Le lieu de son tombeau se marque encore aujourd'huy ; il estoit à la seconde arcade du chœur, à costé du grand autel, vers le midy. Cette place peut estre mieux marquée par la disposition actuelle de l'église ; c'est celle où est présentement la porte d'entrée du chœur, du costé du midy.

Son sacré corps a demeuré en terre jusques au temps de l'abbé Hugues, lequel ayant rétabli le chœur de cette église et peut-estre découvert ce précieux trésor, le fit lever de terre l'année 1196, comme un manuscrit de la Cour spirituelle le dit : « *Anno* » *MCXCVI, corpus sancti Canoaldi, episcopi Laudunensis, elevatum* » *fuit de terrâ, in ecclesiâ sancti Vincentii*[1]. » La magnificence de l'abbé Hugues avoit mis sans doute ce précieux dépôt dans des riches reliquaires, lesquels furent dépouilléz par les Anglois, aussi bien que les autres châsses des saints de ce monastère. Depuis ce temps, l'abbé Simon, prélat de cette abbaye de Saint-Vincent, fit faire un grand vase d'argent en forme de ciboire, avec un pied sur lequel il a fait escrire son nom et y enferma le chef sacré de saint Canoald, comme il se voit encore aujourd'huy. Ses autres ossemens furent mis en une châsse de bois, laquelle estant toute vermoulue, messire Philibert de Brichanteau, évêque de Laon et abbé de cette abbaye de Saint-Vincent, en fit faire une autre de semblable matière et y transféra les ossemens sacréz de saint Canoald un lundi, cinquième jour d'octobre de l'année 1643. Messieurs du chapitre de la cathédrale de Laon eurent un ossement grand et entier de la cuisse de saint Canoald qu'ils gardèrent dans leur église. Monseigneur l'évêque donna aussi des mêmes reliques à quelques autres églises.

Cette cérémonie fut faite le lendemain que les pères de la congrégation de St-Maur furent introduits en cette abbaye (1643), la châsse ayant esté rapportée de la cathédrale où elle avoit esté

(1) « L'an 1196, fut exhumé le corps de saint Canoald, évêque de Laon, » enterré en l'église de Saint-Vincent. »

portée dix-sept ans ou dix-huit ans auparavant, pour le soulagement de la ville assiégée de peste; car c'est l'unique refuge des Messieurs de Laon en temps d'épidémie. Ils viennent demander la châsse du saint, laquelle ayant obtenue, sous caution et signature des principaux du clergé et de la ville de la rendre saine et entière, ils la portent processionnellement avec honneur et révérence dans le milieu du chœur de la cathédrale, d'où elle ne sort pas que la maladie n'ait cessé; on la rapporte ensuitte céans avec semblable solennité. Cette châsse est gardée au-dessus du grand autel, à costé de l'épître.

On garde aussi soigneusement les deux anneaux pastoraux de saint Canoald en cette abbaye de Saint-Vincent; ils sont d'argent doré et ont une vertu merveilleuse pour la délivrance des femmes en travail d'enfant, comme on l'expérimente encore tous les jours. La grosseur d'un de ces anneaux fait connoître que saint Canoald estoit un homme dont le corps estoit grand.

On fait la feste de saint Canoald avec la solennité de première classe et de premier ordre en ce monastère, le sixième jour de septembre. Le célébrant porte son sacré chef à la procession qui se fait au cloître avant la grande messe; il y avoit octave de cette feste.

Les huit premières leçons de matines estoient de la vie de saint Canoald, laquelle commençoit par ces mots: *Beatus Canoaldus*. Cette vie est perdue, ce qui nous a obligé d'avoir recours aux vies d'autres saints pour en tirer ce que nous venons de dire.

La messe estoit celle qui commence par ces mots: *Statuit illi Dominus*, etc., du commun; l'évangile *Vigilate*, avec cette prose tirée d'un ancien graduel manuscrit de Saint-Vincent de Laon:

PROSE DE SAINT CANOALD.

Adest namque dies alma et magno gaudio plena,
In quâ sancta Deo grata congaudet hæc ecclesia,
Hodiè cœlestis lœtatur turba

Quæ gloriam cantat in excelsis, voce dulcissimâ,
Cum symphoniâ.

Ave, inclyte Confessor Christi Chanoalde, flos pulcherrima,
Tu vestigia Christi secutus et fide devotâ
Æterni regis adeptus es regna,
Jam gratulans in domo supernâ
Possidens sedes almas.

Jam gratulamur et poscimus unà,
Adjuvent tua sancta suffragia,
Consonans voces nostras.

O beate, o sancte Canoalde, laus tibi, gloria!
Nos unà mereamur sancta cælorum templa
Possidere læti, cernentes alma gaudia
Quæ sunt plena.

Sit Deo laus, honor et jubilatio casta,
Qui regnat per omnia sæculorum sæculà,
Amen dicant omnia.

Cette grande feste de saint Canoald avec octave fait bien voir que ce monastère l'a pris pour patron ; de là vient que l'ancien coutumier de cette abbaye commande que tous les religieux, serviteurs et domestiques de cette abbaye assistent à la grande messe ce jour-là. De là vient aussi que l'autel qui estoit autrefois derrière le maître-autel, au lieu où est présentement le grand autel de cette église, estoit dédié à saint Canoald et que le chœur l'honoroit de la qualité de père, *pater,* dans les offices qu'on célébroit ordinairement céans le jour de sa feste, qualité que nous trouvons avoir esté donnée à tous les patrons des abbayes, comme par exemple à saint Constantien, abbé et patron cooptatif de Bretheuil, à saint Riquier, dans son abbaye, et à saint Benoît dans tout l'ordre de ce glorieux patriarche. Il suffira d'apporter une de ces antiennes pour exemple et pour preuve de ce que je viens de dire ; elle est tirée d'un ancien antiphonaire de cette abbaye :

Suscipe nostra, pater Canoalde, precamina et ea Christo repræsenta piissimo, ut et tuis precibus liberemur à criminibus[1].

La mémoire qui s'en fait encore tous les jours à laudes et à vespres donne assez à connoître et prouve cette vérité que saint Canoald est patron de ce monastère; car pourquoi faire mémoire de ce saint plutôt que des autres, sinon parce qu'on l'honore comme patron? Peut-estre que pour estre convaincu que saint Canoald a cette qualité, on demandera de voir ce mot de patron escrit en quelque lieu; cette preuve ne lui manque pas, je la trouve dans un antiphonaire ancien de cette abbaye en propres termes :

Laudamus Dominum qui beatum Canoaldum nobis providit præsentem Patronum, de cujus corpore gloriamur et patrocinio sublevamur. Ipse intercedat pro nobis ad Dominum[2].

Quelques-uns confondent saint Canoald qui a esté évêque de Laon avec saint Magnoald, qui a esté abbé, non point évêque, auquel ils attribuent faussement l'histoire de l'ours obéissant aux ordres de saint Colomban. (Voyez le second siècle bénédictin pour cette difficulté.)

(1) « Recevez nos prières, ô Canoald notre *père*, et présentez-les au très-» miséricordieux Jésus, afin que par votre intercession nous soyions délivrés de » tous nos péchés. »

(2) « Nous louons le Seigneur qui nous a donné pour *patron* si favorable le » bienheureux Canoald dont nous nous glorifions de posséder le corps et dont le » patronage nous est un puissant secours. Qu'il intercède pour nous auprès de » Dieu. »

CHAPITRE IV.

DES ABBAYES DE SAINT-JEAN EN LA CITÉ, DE SAINT-JEAN-AU-BOURG ET DE SAINT-HILAIRE.

DE QUELQUES SAINTS DONT ON EST EN DOUTE S'ILS ONT VÉCU EN CE MONASTÈRE DE SAINT-VINCENT EN CES PREMIERS SIÈCLES.

ANNÉE 640.

APRÈS le déced de saint Canoald, Attila ou *Attola*, frère de Leudegisile, archevêque de Reims, fut élu évêque de Laon (en 632, selon le père Mabillon ou en 638, selon le sieur Antoine Bellotte.)

Du temps de cet évêque, environ l'année 640, sainte Salaberge vint à Laon et bâtit la noble et célèbre abbaye de Saint-Jean en la *cité*[1]. Elle y édifia sept églises: la première, en

(1) Sainte Salaberge était née près de Toul, de parens nobles et riches. Engagée dans les liens du mariage, elle n'éprouvait que dégoût pour la vie mondaine. Elle put enfin suivre l'attrait de la grâce et se retira dans un monastère qu'elle fit bâtir près de Langres. Mais les malheurs de la guerre ayant obligé la sainte de chercher une retraite plus tranquille et plus sûre, elle se dirigea vers Laon, remarquable par la force de son assiette et dont la réputation s'étendait au loin. L'évêque Attole, suivi de son clergé, alla au-devant de sainte Salaberge chantant des hymnes et des cantiques. « L'arrivée de la sainte fut

l'honneur de la mère de Dieu, laquelle fut appellée Notre-Dame-la-Profonde, pour la distinguer de la cathédrale; la seconde à saint Michel et à tous les saints anges; la troisième, à saint Jean-Baptiste et à tous les saints patriarches et prophètes; la quatrième, à saint Pierre et à tous les apôtres; la cinquième, qui estoit à l'entrée de l'abbaye, en l'honneur de sainte Marie-Magdeleine. Les églises de Sainte-Croix et de Saint-Apre estoient abattues dès le onzième siècle; celle de Notre-Dame-la-Profonde est demeurée en son entier jusques en l'année 1592, en laquelle elle a esté ruinée pour faire les fortifications de la ville. Il ne reste plus présentement en toute l'abbaye que celle de saint-Jean-Baptiste, laquelle lui donne le nom du précurseur du Christ [1]. Il y avoit autrefois trois cents religieuses en ce monastère et *laus perennis*, c'est-à-dire que l'office divin n'y cessoit jamais. L'abbaye de Saint-Vincent est plus ancienne de soixante ans que celle de saint Jean-Baptiste, ayant esté bâtie en 580.

Sainte Salaberge est décédée environ l'an 655 et fut enterrée à Saint-Jean, son abbaye. Sainte Anstrude, sa fille, lui succéda comme abbesse.

Nous appellons cette abbaye Saint-Jean-dans-la-Cité pour la distinguer d'une autre abbaye de filles qui portoit anciennement le nom de Saint-Jean-au-Bourg. Cette dernière fut ruinée par les Normans et les filles religieuses saccagées. Ce qui

« signalée, dit l'historien naïf de sa vie, par des prodiges étonnans. Le » lendemain du jour où elle fit son entrée, des bêtes féroces, des buffles, » des ours, des sangliers, des lions même et l'*âne lascif* s'échappèrent de » la ville par toutes les issues. *C'estoient les démons qui fuyoient la » présence de la sainte veuve*... Sainte Salaberge bâtit son monastère dans la partie sud de la *cité*, sur l'emplacement actuel de la préfecture.

(1) L'abbaye de Saint-Jean portait autrefois le nom d'abbaye de *Notre-Dame*. Au 12e siècle, des moines bénédictins ayant été substitués par Barthélemy, évêque de Laon, aux religieuses de sainte Salaberge, l'abbaye de Notre-Dame perdit jusqu'à son nom et prit celui de Saint-Jean... (Voir plus loin, livre 8e, chap. 8e.)

rendit cette abbaye tellement déserte qu'elle fut réduite à l'administration d'un seul prêtre jusques au temps d'Elinand, évêque de Laon, lequel en fit une collégiale de douze chanoines séculiers, en l'année 1095. Elle subsiste encore aujourd'huy sous ce titre et en la même disposition de douze chanoines[1].

Il y avoit une autre abbaye de filles située devant la porte du monastère de Saint-Vincent, laquelle estoit dédiée à saint Hilaire et avoit cette prérogative d'estre le troisième siège de l'évêché. Cette abbaye de Saint-Hilaire, très-ancienne, a esté détruite par les Normans avec les autres. Les possessions en furent prises par les évêques de Laon qui les donnèrent en fief à des séculiers. Deux frères, dont l'un chanoine de la cathédrale, appellé Rainon et l'autre chevalier, appellé Adeleime, rendirent l'abbaye et la donnèrent gratuitement à St-Vincent, du consentement de l'évêque Roricon, environ l'année 965. L'église servit de paroisse pour le faubourg de Saint-Vincent jusques à la venue des Anglois en France, après laquelle elle fut ruinée en 1390, parce que n'y ayant plus de faubourg de Saint-Vincent, la paroisse n'estoit plus nécessaire; mais elle fut transportée à Semilly, qui en estoit le secours[2].

L'abbaye de Saint-Vincent fleurissoit pour lors en vertus, sainteté et doctrine. On croit que saint Bodon, frère de sainte Salaberge vécut dans son sein, quoiqu'il y ait plus d'apparence qu'il ait appartenu à l'abbaye de Saint-Jean-en-la-Cité; car l'abbaye de Saint-Jean, bien que possédée par des religieuses, avoit cependant des religieux, quoiqu'en petit nombre, qui vivoient sous l'obéissance de la sainte abbesse; saint Bodon fut fait évêque de Tulle et y décéda. Son corps, rapporté à Laon, repose en l'abbaye de Saint-Jean-en-la-Cité.

Quelques-uns attribuent aussi à cette abbaye de Saint-Vincent saint Gobain qui est venu d'Hibernie avec saint Boëtian et saint Fursy, environ l'année 670. Mais il y a peu d'apparence; car il est probable que saint Gobain est allé droit en la

(1) Voir livre 5e, chap. 5e.
(2) Voir livre 1er, page 3.

solitude et non pas en ce monastère de Saint-Vincent, après avoir quitté saint Fursy. Je ne trouve rien de certain de cecy, sinon qu'il y a un prieuré dépendant de cette abbaye qui lui est dédié. Tous les calendriers de Saint-Vincent font en outre mention de lui, prescrivant sa feste double et l'ancien cérémonial ordonne de dire le *Gloria in excelsis* en cette feste, ce qui ne se faisoit pas toujours, car cette hymne angélique ne se récitoit qu'aux grandes festes et jamais en Avent et Caresme [1]. Saint Gobain fut martyrisé, selon un ancien bréviaire, par des voleurs.

Saint Bauduin, archidiacre de Laon sous l'évêque Serulfus, onzième dans l'ordre, vivoit environ ce temps. Il estoit fils de sainte Salaberge et frère de sainte Anstrude, vierge et abbesse de Saint-Jean. Il fut martyrisé au pied de la montagne de Laon [2], au lieu où on voit encore aujourd'huy une fontaine qui porte le nom de ce saint, vers l'année 680.

Deux ans après ce meurtre, la ville de Laon fut consumée en plus grande partie par un jeune homme, nommé Ebrohard [3],

(1) « Ce qui obligea les religieux de Bretheuil, (dit l'auteur), d'avoir recours » au pape Innocent IV, en l'année 1246, pour en obtenir dispense et permission » de chanter le *Gloria in excelsis* et l'*Ite, missa est* aux festes de saint Cons- » tantien, abbé et patron de l'abbaye, laquelle tombe en Avent, et de l'An- » nonciation de Notre-Dame qui est solennisée en Caresme. Les deux bulles du » même pape font foy de cecy. »

(2) Saint Bauduin, fils de sainte Salaberge, ayant soutenu les intérêts des religieuses de Notre-Dame dans une querelle qu'elles eurent avec une famille puissante du pays, ses ennemis résolurent d'en tirer vengance. Ils l'attirèrent par ruse au pied de la montagne, du côté d'Ardon, et l'y firent assassiner à coups de fourches par des gens apostés à cet effet, près d'une fontaine qui garde encore son nom.

(3) Plus vulgairement *Gilimer*, fils de Varaton, maire du palais de Neustrie. Cet ambitieux, mécontent du traité de paix fait naguère avec l'Austrasie, dépouilla son père de sa charge et attaqua les Austrasiens. Parvenu de nuit près de Laon, où l'un de ses proches parens, Gislehard, contre lequel il nourrissait une haine mortelle, s'était enfermé, il dressa des échelles le long des murs et surprit la ville. Les Neustriens, se répandant par les rues, mirent tout à feu et à sang. Néanmoins Gislehard s'échappa, et comme Gilimer allait le faire

qui s'estoit emparé de la ville pendant la nuit, à dessein d'y tuer son cousin, nommé Gislehard. Il prit aussi les clefs de l'abbaye de Saint-Jean pour s'en rendre le maître, mais cette témérité fut suivie d'une mort subite. Sainte Anstrude fit néanmoins enterrer son corps en son abbaye par charité.

chercher dans l'abbaye de Notre-Dame où les ennemis des religieuses lui avaient dit faussement qu'il s'était renfermé, la vengeance divine le frappa, dit l'historien de sainte Anstrude, et la généreuse abbesse eut la charité de lui faire donner la sépulture.

CHAPITRE V.

L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT

FLEURIT EN SCIENCE ET EN SAINTETÉ.

PLUSIEURS SAINTS VIVENT EN CE PAÏS LAONNOIS

DANS LE 7e SIÈCLE, ENTRE LESQUELS FUT SAINT HUMBERT.

LAON SOUFFRE DANS UNE GUERRE CIVILE. — RÉSURRECTION

D'UN MORT. — PIERRE, ABBÉ DE SAINT-VINCENT,

ASSISTE A CETTE MERVEILLE.

L'ABBAYE de Saint-Vincent s'appelloit par excellence l'abbaye de Laon, comme le remarque fort bien Jean de Guise en son *Miroir historial.* Cette qualité lui estoit donnée tant à cause de la sainteté et de l'observance régulière qui s'y pratiquoient ponctuellement, qu'à cause de la saine doctrine qui s'y enseignoit pour les mœurs et les études des sciences, en sorte qu'on y apprenoit également la sainteté, la dévotion et les lettres.

Le cloître, partagé en quatre parties, servoit de lieu et de salles pour ces exercices. Les enfans en occupoient un costé avec leur maître qui leur enseignoit à lire et à escrire et leur faisoit apprendre par cœur les psaumes, les antiennes, le chant et autres choses appartenant à l'exercice des moines,

sans omettre l'étude et l'exercice de la sainte règle qui leur estoit très-spécialement enseignée.

On conduisoit chacun dans l'exercice de ces sciences par degré, comme on peut voir par le traité fait entre l'abbaye de Sauve-Majeur, de Saint-Jean-d'Angely et de Saint-Vincent, dont voici les termes : « *Qui sacerdos non est, tria psalteria,* » *qui ad psalterium nondùm pervenit, usque ad triginta dies septem* » *psalmos quotidiè cantabit, qui autem nescit, septies quotidiè* » *Miserere; qui verò nec Miserere, septies similiter Pater* » *Noster*[1]. » Par ce texte, on voit l'ordre que nos anciens pères tenoient pour enseigner les enfans auxquels on apprenoit premièrement l'oraison dominicale, puis le *Miserere*, ensuitte les sept psaumes de la pénitence, puis le psautier et ainsi des sciences.

Cette indulgence à enseigner la jeunesse aux sciences et en la vertu attiroit beaucoup de personnes de toute condition en ce monastère. Les ecclésiastiques séculiers même y estoient mis pour y apprendre leur devoir avec les sciences de philosophie, théologie et autres nécessaires à un bon ecclésiastique[2].

Saint Humbert, fondateur de l'abbaye de Marolles, en Flandre, en est un exemple. Sa vie en fait foy, au second siècle des actes de l'ordre de saint Benoît, dont voici un précis :

Saint Humbert prit naissance au château du Hamel, proche du village de Mézières-sur-Oise, en ce diocèse de Laon. Son

(1) « Celui qui n'est pas prêtre, dira trois psautiers; celui qui n'est pas » arrivé au psautier, dira les sept psaumes, trente jours durant; celui qui ne » sait pas les sept psaumes, dira tous les jours le *Miserere*, et celui qui ne » sait pas le *Miserere* dira sept fois le *Notre-Père*. »

(2) C'est ici le commencement de cette fameuse école qui brilla d'un éclat si resplendissant au 12e siècle. Emule de celle de Laon, elle vit sortir de son sein les Herman, les Jean de Guise et une foule d'autres écrivains. Nul n'était savant s'il ne l'avait fréquentée; elle formait à la sainteté en même temps qu'à la science. Sous l'abbé Adalbéron (1080), elle prit de grands développements; pour elle fut créée alors cette magnifique bibliothèque, l'une des plus riches de l'Europe, où l'on comptait, 300 ans après, plus de onze mille volumes.

père se nommoit Evrard, qualifié du titre de *bienheureux*, le nom de sa mère estoit Popite; ils tiroient leur origine des grandes noblesses de France. Connoissant que leur enfant saint Humbert estoit visité de Dieu, ils le menèrent à Laon, le mirent dans la cléricature, et l'ayant enfermé dans ce monastère de Saint-Vincent pour y estre instruit aux bonnes mœurs et dans les sciences et sacréz décrets de l'église, ils prirent congé de lui, le laissant dans les mains et en la disposition des pères de ce monastère qui eurent soin de lui, jusques à ce qu'il fut promu au sacerdoce. Saint Amand[1] ayant fait connoissance avec lui, le mena à Rome, d'où ayant rapporté plusieurs saintes et sacrées reliques, St-Humbert fonda un monastère qui s'appelle *Marolles*[2], pour les y mettre en dépôt et leur y rendre l'honneur qui leur est dû; duquel monastère il fut le premier abbé, et il y est décédé l'an de Notre-Seigneur 680. Cette abbaye de Marolles a la Sainte et Immaculée Mère de Dieu, avec les bienheureux saint Pierre et saint Paul pour patrons.

(1) Evêque de Maëstricht.

(2) Entre La Capelle et Landrecies; c'était un couvent de bénédictins. Saint Humbert le dota de la plus grande partie des biens qu'il possédait à Mézières et aux environs; les aumônes de quelques seigneurs contribuèrent à son achèvement. On sait l'histoire du cerf poursuivi par des chasseurs et se réfugiant, comme en sûr asile, sous le manteau du pieux fondateur. Le seigneur, dont les chiens poursuivaient l'animal, se convertit à la vue de cet événement et offrit au saint tout son patrimoine pour l'érection du monastère; mais le saint refusa, *craignant plus*, dit son historien, *l'abondance que la pauvreté;* il accepta néanmoins de ce seigneur la donation d'une ferme. Pour conserver la mémoire de cet événement, l'abbaye portait, en armoiries, *un cerf caché sous un manteau et poursuivi par un chien*... Ces armes se voyaient encore, il y a peu d'années, sur la porte principale d'une des fermes de Mézières.

Avant la révolution française, les fermiers de Saint-Humbert, au même village, rendaient annuellement à l'abbaye de Marolles trois voitures de blé, dont une leur était laissée pour être convertie en aumônes. Les mêmes fermiers s'honoraient aussi de porter la châsse du saint quand le clergé allait la chercher processionnellement de l'église de Mézières au *Hamel*, lieu de la naissance de saint Humbert... Témoignage de foi antique, malheureusement perdu aujourd'hui!

Environ ce même temps, plusieurs autres saints vivoient dans ce territoire de Laon, entre lesquels estoit saint Eloquin, compagnon de saint Fursy, dont le comte Berchaire, qui gouvernoit la ville, voulut avoir le corps, sainte Anstrude, sainte Ebane[1], saint Bodon[2], saint Seroul ou *Serulfus*, évêque de Laon et deux chanoines de la cathédrale, sçavoir : saint Bauduin, archidiacre, et saint Erme, qui fut depuis abbé de la Lobbes[3], à laquelle il donna ce qu'il avoit de bien en ces païs et dans le village qui garde encore son nom.

Ce fut aussi en ce temps que fut donnée la grande bataille, près Laon[4], entre Ebroïn, maire du palais, et Pépin. Le duc Martin se réfugia dans cette ville, ce qui obligea le roi Thierry d'y entrer en armes.

Saint Rigobert est décédé, environ l'an 700, dans son palais de Gernicourt[5], au diocèse de Laon. Il estoit comte de Ribemont et archevêque de Reims.

Pendant que ces saints alloient jouir de la paix et du repos éternel, la France estoit extraordinairement bouleversée, environ l'an 727[6]. Charles-Martel estant décédé après avoir partagé ses états entre Pépin et Carloman, Griphon, qui estoit l'aîné, se voyant déshérité[7], surprit la ville de Laon par le conseil de sa mère Sonnichilde et s'en empara ; puis levant une armée nombreuse composée de tous les mécontens de France, il s'y fortifia le mieux qu'il pût. Mais Pépin et Carloman le pressèrent si vivement qu'ils le forcèrent de se rendre à discrétion, et l'ayant pris, ils l'emmenèrent prisonnier à Neufchâtel,

(1) Ou sainte *Ebbe*. Nous n'avons trouvé ce nom dans aucun catalogue.

(2) Frère de sainte Salaberge.

(3) Célèbre abbaye de bénédictins au diocèse de Liège.

(4) A Laffaux *(Luco Fago)*, entre Soissons et Laon. Ebroïn et Thierry III défirent l'armée de Pépin et du duc Martin. Le premier se réfugia en Austrasie, le second s'enferma dans Laon, d'où on le fit sortir par ruse ; il fut ensuite assassiné.

(5) Canton de Neufchâtel.

(6) Ou plutôt, l'an 741.

(7) Griphon n'était que fils *naturel* de Charles-Martel.

proche des Ardennes, où il fut tenu pendant l'espace de quatre années, jusques à ce que Carloman se fit religieux. Il ne faut pas doûter que cette abbaye de Saint-Vincent n'ait beaucoup souffert pendant ces guerres, mais sans perdre son premier lustre qui persévéra jusques au temps des Normans.

Jusques icy, je n'ai pu trouver le nom d'aucun abbé de Saint-Vincent, si ce n'est saint Canoald. Jean de Guise, en son histoire, nous a conservé le nom d'un seul, appellé Pierre, qui vivoit du temps de l'empereur Charlemagne, environ l'an 800. Cet empereur, ayant apporté, selon sa dévotion ordinaire, le Saint-Suaire de Notre-Seigneur en France, à Compiègne, avoit à sa suitte plusieurs évêques et abbéz, sçavoir : Léon III, pape, Turpin, archevêque de Reims, Juste, archevêque de Lyon, Jean, archevêque de Cantorbéry, Renauldus, archevêque de Tours, Fierrez, archevêque de Milan, Hors, de Ravenne, Naambert, de Sens, Gobert, de Bourges, Ernaldus, de Rouen, et plusieurs autres; plus, Joffroy, évêque de Noyon, Rodulphe, évêque de Cambray, Gobert, de Troyes en Champagne, Richard, d'Amiens, Eusèbe, de Boulogne, Robert, de Soissons, Didier, de Langres, Rigomer, de Meaux, et Lupicin, de Valence; ces deux derniers mettant le Saint-Suaire sur un mort, il fut ressuscité. Plusieurs abbéz estoient aussi à la suitte de ce grand monarque et gardoient le Saint-Suaire. Jean de Guise nomme ceux-cy: Pierre, abbé de Saint-Vincent, Serges, d'Anvers, un autre Serges, de Saint-Remy de Reims, Jean, de Châlons, Pierre, de Nivelle, Aubert, de Saint-Quentin-en-l'Isle, et plusieurs autres, lesquels gardèrent le Saint-Suaire jour et nuit pendant un mois par ordre de Charlemagne. C'est de cet abbé Pierre ou de son prédécesseur que Flodoard dit ces mots : « *Alii quidam sapientes et Deum* » *timentes habebantur abbates per omnem Galliam à Carolo magno* » *delegati, qui diligentiùs inquirerent qualiter abbates et abbatissæ* » *agerent*[1]. »

(1) « Charlemagne avait député par tout le royaume des abbés sages et crai- » gnant Dieu, lesquels devaient examiner avec soin la conduite des autres abbés » et abbesses. »

CHAPITRE VI.

ENTRÉE DES NORMANS EN FRANCE. — RELIQUES RÉFUGIÉES AUX VILLES.

DES AFFAIRES DES DEUX HINCMAR, ARCHEVÊQUE DE REIMS ET ÉVÊQUE DE LAON.

PENDANT que l'évêque Ostroald tenoit le siége épiscopal de Laon, le comte Begon qui avoit épousé Judith, fille de l'empereur Louis-le-Débonnaire[1], fut possédé du malin esprit à Laon, et sa femme se retira en l'abbaye de St-Jean-Baptiste en la cité de Laon, pendant toutes les guerres civiles, d'où elle fut tirée par les enfans de l'empereur et conduite à Verberie et de là à Sainte-Radegonde de Poitiers, où elle fut contrainte de se faire religieuse. Ces malheurs n'estoient que des avant-coureurs de ceux qui devoient bientôt envelopper la France; car pendant que Simon, successeur d'Ostroald, gouvernoit l'évêché, en 845, les Normans entrèrent en France, et après avoir esté vivement repousséz des costéz de Flandre et

(1) Judith fut la seconde femme de Louis-le-Débonnaire, et non sa fille. Elle fut forcée à prendre le voile dans l'abbaye de Sainte-Radegonde, par Pépin, fils de Louis, lequel était irrité que son père eût, à l'instigation de Judith, fait un nouveau partage de ses états. C'est la princesse Algraïde qui épousa Begon, comte de Paris.

de l'embouchure de la Seine, ils entrèrent par l'Aquitaine. C'est ce qui obligea les religieux des champs de se retirer dans les villes et entr'autres les religieux de St-Bavon[1] qui portèrent les reliques de leur saint patron et de sainte Pharaïlde en sûreté dans la ville de Saint-Omer; Enkeric estoit alors leur abbé. Il ne faut pas doûter que les religieux des villes et des campagnes autour de Laon ne s'y soient réfugiéz aussi, entre lesquels furent ceux de Saint-Quentin, avec les reliques de leurs saints patrons, comme nous dirons dans la suitte. Cette abbaye de Saint-Vincent estoit comme l'asile de tous ces pauvres réfugiéz.

Dans ces temps, l'évêque Simon estant décédé, Pardule fut mis et sacré évêque de Laon en sa place par l'archevêque de Reims, Hincmart, qui le tira de son église en laquelle il exerçoit l'office d'archidiacre. Il assista en qualité d'évêque à plusieurs conciles, entre autres à celui de Tours en 840 et aux deux de Soissons, en 853.

Hincmart, archevêque de Reims, fit plus tard évêque de Laon un autre Hincmart, son neveu, qu'il avoit eslevé dès sa jeunesse en l'église de Reims. Il estoit natif de Boulogne en Picardie; il assista au concile de Metz en l'an 858 et à plusieurs autres en 859, 860 et 861, au troisième de Soissons en 866, et enfin il fut accusé au concile de Verberie, en 869, pour ses excommunications immodérées jettées sur les habitants de Laon, à cause de ses propres affaires, pour le serment de fifiélité qu'il avoit faussé au roy et pour avoir osté par violence les bénéfices à ceux qui les possédoient justement[2]. Craignant

(1) De Gand.

(2) Les accusations portées contre Hincmar de Laon ont été jugées diversement par les différens historiens. Fût-il coupable en refusant d'adhérer à la décision du roi qui mettait un seigneur laïque en possession d'un bénéfice dépendant de l'église de Laon? Son appel au pape était-il une défense légitime? Pouvait-il, sans blesser les droits de son métropolitain, recourir au seul tribunal qui pouvait le juger, le tribunal pontifical? Il est permis de penser que les griefs accumulés contre le malheureux évêque n'eurent pas tous leur principe dans le droit et dans la justice. Adrien II répondant à la lettre du concile

un jugement désavantageux, il en appella au pape Adrien II; mais on prononça la sentence, nonobstant cette appellation. Le pape escrivit en sa faveur au roy Charles-le-Chauve, mais l'archevêque, son oncle, ayant reçu le bref de sa Sainteté, publia une apologie par laquelle il déclara que l'évêque de Laon estoit condamné pour n'avoir point obéi à son métropolitain et avoir excommunié les habitants de Laon à cause de ses propres intérêts. Il fut cité au concile d'Attigny, en 870, mais il s'enfuit avant la décision de la cause.

On assembla un autre concile en 871, à Douzy, et sa cause y fut jugée; il fut déposé au mois d'août de la même année, estant confiné en une prison pour deux ans et privé de la lumière des yeux, comme il nous l'apprend en son épître au pape Jean VIII[e].

On élut en sa place Hédénulphe pour estre évêque de Laon, en 876, lequel assista à plusieurs conciles tenus en 876 et 878, auxquels Hincmart de Laon demandoit d'estre rétabli en son siège et Hédénulphe d'en estre déchargé. Mais le pape Jean VIII[e] confirma la déposition du premier et l'élection ou subrogation du second[1]. Hédénulphe estoit prêtre de la cathédrale lorsqu'il fut élu évêque et sacré par ses comprovinciaux en 977.

L'histoire de la translation du corps de saint Sébastien, apporté de Rome à Soissons, en l'année 822, marque un accident mémorable arrivé à Ostroald, évêque de Laon. Ayant publié en un de ses sermons que son peuple devoit s'adresser à Dieu

de Douzy et à celle de Charles-le-Chauve, disait que les actes apportés contre Hincmar de Laon n'offraient pas de preuves suffisantes; qu'après tout, puisqu'il criait dans le concile qu'il voulait se défendre devant le siège apostolique, il ne fallait pas prononcer de condamnation contre lui, le seul moyen de tout décider étant qu'il vint à Rome et que sa cause fut examinée sur les pièces présentées pour ou contre lui... L'infortuné prélat n'en obtint pas l'autorisation. « Si Charles-le-Chauve et Hincmar de Reims eûssent écouté, dit un historien » de nos jours, les conseils et les avertissemens du pape, c'eût été à la mé» moire de l'un et de l'autre une grande tâche de moins. »

(1) Aimoin, *De gestis Franc.* Lib. 5, cap. 37.

dans la cathédrale de Laon, pour y estre soulagé dans ses nécessitéz, sans aller prier à St-Médard de Soissons, en grande foule, les reliques de saint Sébastien, paroissant par là révoquer en doute la vérité de ces reliques; la nuit suivante il fut rudement flagellé par le même saint Sébastien, accompagné des saints Grégoire et Médard[1], ce qui l'obligea d'aller faire satisfaction en personne devant les reliques du même saint Sébastien à Soissons et de raconter sa triste aventure à tous les religieux de Saint-Médard dans le chapitre qu'il fit assembler exprès de tous les moines de l'abbaye.

(1) *Ex sæculo quarto benedictino, parte* 1ª.

LIVRE QUATRIÈME.

DE LA DESTRUCTION

DE CETTE ABBAYE DE SAINT-VINCENT

par les Normans en l'année 882, et de ses différents rétablissements.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA DESTRUCTION DE CETTE ABBAYE, AU MOIS DE NOVEMBRE, EN 882.

Les Normans, selon l'étimologie du mot, sont des hommes sortis du Nord, ou bien, selon le témoignage d'Aimoin, sortis d'Islande[1] que les Écossois occupoient pour lors. Cette nation barbare ayant toujours eu guerre, ou civile ou avec ses voisins, tenta le royaume de France dès l'année 812, sous l'empire de Charlemagne, lequel les repoussa avec une perte considérable des leurs.

Après avoir reçu de l'assistance de Louis-le-Débonnaire et estre parvenus au-dessus de leurs affaires par son moyen, ils équipèrent treize vaisseaux, et pour récompense de ces bienfaits, vinrent se jetter dans les ports de Flandre en l'an 820,

(1) *Ex Islandiâ Scotorum*. (Lib. 4, de gestis Franc.)

d'où ils furent chasséz de rechef. Aimoin ajoute qu'ils tâchèrent d'entrer dans la France par l'embouchure de la Seine, mais qu'ils furent vivement repousséz par les gardes de ces costes avec des pertes nombreuses. Ayant eu un plus heureux succès dans les costes d'Aquitaine, ils retournèrent chez eux après avoir pillé un bourg, où ils avoient fait un grand butin. Dupleix rapporte plusieurs autres ravages de France par ces barbares, l'an 844, et dit que, l'année 846, ils passèrent jusque dans Paris et pillèrent le monastère de Saint-Germain-des-Prèz, sous la conduite d'un capitaine nommé Ragenarius, lequel s'estant vanté de cette belle action, tomba aussitôt par terre et expérimentant la force de saint Germain, expira en trois jours. Les autres soldats qui avoient assisté à ce sacrilège périrent tous de dyssenterie.

Ils brûlèrent plusieurs villes, sçavoir : Xaintes, Limoges, Angoulesme, Bordeaux, Condom et enfin Tours, avec un grand carnage de peuple, en 853. Je passe sous silence les ravages qu'ils firent en Anjou, tant aux églises qu'ailleurs. L'an 880, estant entréz en Flandre, ils saccagèrent les villes de Saint-Omer, Thérouenne, Saint-Riquier, Saint-Vallery, Tournay, Ardembourg, Rodembourg, Osthbourg, Harleberg, Anvers, tout le comté de Boulogne et plusieurs autres païs de France.

Jusques icy Laon et le pays Laonnois avoient échappé à la cruauté des Normans ; c'est pourquoi chacun y venoit de tous costéz pour s'y réfugier. Les religieux de Saint-Pierre de Gand en furent du nombre, lesquels apportèrent les reliques de leurs bienheureux patrons, saint Bavon et sainte Pharaïlde, les sauvant du ravage qu'ils prévoyoient devoir arriver à la ville de Saint-Omer. Ceux de Saint-Quentin y apportèrent aussi les corps de leurs patrons, saint Quentin, saint Victorice et saint Cassien; et ainsi des autres, environ l'an 852. Les corps de saint Marcoul et de saint Boëtian y furent aussi apportéz presque en même temps, à cause de la forteresse de la ville de Laon qui avoit presque toujours resisté à tous les ennemis.

Ce fut sans doute ce qui occasionna la perte du païs Laonnois; car ces barbares sçachant que plusieurs s'y estoient renferméz avec leurs richesses et espérant y faire un grand butin, après avoir ravagé tout le païs qui se rencontroit sur leur chemin, sans épargner ni églises, ni monastères, ni sacré, ni profane, villes, châteaux, bourgades, etc., vinrent près de Laon et la ville expérimenta la cruauté de leur arrivée. Ils ruinèrent en effet tout le circuit de la montagne, sans épargner ni bourgade, ni village, ni maison, faisant passer par le feu ce que le fer avoit épargné. Ce désastre arriva dans le milieu du mois de novembre de l'année 882, selon Aimoin.

Ces barbares n'osant attaquer la ville de Laon en cette occasion, se contentèrent de ravager et de mettre tout à feu et à sang autour des murs. Ils se dirigèrent ensuitte sur Reims où ils furent contraints de fuir honteusement, voyant que Carloman, avec quelques troupes, avoit taillé en pièces ceux qui conduisoient les grands butins qu'ils avoient faits, et que, par un semblable bonheur, ce prince avoit défait encore une partie de leurs troupes ailleurs. Leur retraite fut d'abord dans un village où ils attendirent la nuit; puis, à la clarté de la lune, ils reprirent pour s'en retourner le chemin qu'ils avoient tenu en venant. Cecy est tiré d'Aimoin, qui est fort contraire à ce que dit Jérémie Laurent, lequel assure, en son Abrégé de l'Histoire de Laon, que cette ville a esté prise par les Normans.

Comme ce n'est point icy dans notre sujet de rechercher à fonds ce qui est de la ville, nous nous contenterons d'assurer avec le même Laurent, avec Jean de Guise et plusieurs autres auteurs et avec la tradition du pays, que ce fut en cette occasion que l'abbaye de Saint-Vincent fut saccagée, pillée, brûlée, ruinée et désolée. Les moines qui y estoient n'eurent pas un meilleur traitement que l'abbaye, et il est facile à conjecturer, ou plutôt, il est véritable, qu'ils ont esté tuéz et martyriséz par ces cruels barbares. Ce qui se prouve de ce que n'y ayant plus, après cette désolation, de moines en cette abbaye pour la desservir, l'évêque Didon fut obligé d'y mettre les chanoines

de Pierrepont avec leurs reliques; ce qu'il n'auroit pas fait, s'il y estoit resté des moines.

Le faubourg adjacent à l'abbaye, dit la *ville de St-Vincent*, n'eut pas un meilleur traitement que l'abbaye, ainsi que les autres églises voisines et hors les murs de la ville, sçavoir : Saint-Genest, Saint-Otbœuf, Saint-Victor, mais particulièrement l'abbaye de Saint-Hilaire, qui estoit habitée pour lors par des religieuses; elle fut réduite en pareil estat que celle de Saint-Vincent, avec cette différence que celle de Saint-Vincent a esté rétablie, comme nous dirons, mais celle de St-Hilaire n'a jamais pu se relever d'une semblable chûte[1]. L'église, du depuis, a servi de paroisse et le bien en a esté donné en flef et bénéfice à des séculiers par les évêques de Laon ; enfin les mêmes séculiers ont annexé le tout à Saint-Vincent.

Les religieuses de Saint-Hilaire n'eurent pas meilleur traitement que leur abbaye. La preuve qu'il n'en est pas resté parmi elles, c'est que leurs biens ont esté donnéz aux séculiers en bénéfices.

Cette action est trop signalée pour n'en point indiquer et donner l'auteur à connoître. Aimoin, Jean de Guise, Dudon, doyen de l'église de Saint-Quentin, et plusieurs autres disent que les chefs qui conduisoient les Normans en cette noble défaite estoient Astingo et Rollo[2], dont le dernier reçut cette faveur de Notre-Seigneur de recevoir le baptême et d'estre fait chrétien. On attribue à ce Rollo la belle structure et fabrique de la cathédrale de Rouen, et nous autres nous lui attribuons d'avoir tellement ruiné l'antiquité de ce monastère qu'il ne nous en reste rien que ce que nous avons escrit et mendié des externes; car les feux et les ruines que ces barbares ont mis en cette abbaye en ont osté toutes les marques d'antiquité.

Pendant ce sanglant stratagème, Didon tenoit le siège épiscopal de Laon, lequel fit ceindre de murailles la ville de Pierrepont qu'il fortifia après que l'orage des Normans fut passé.

(1) Voir livre 1er, page 3.

(2) Hastings & Rollon.

Il avoit succédé sur le siège épiscopal à Hédénulphe, en 882, avant l'arrivée des Normans. Une charte du petit cartulaire de cette abbaye donnée par Adalbéron, évêque de Laon, fait foy que Didon ne fit fermer Pierrepont de murailles qu'après l'incursion des Normans, pour conserver la dignité de siège épiscopal qu'il avoit donnée à l'église de ce même lieu et pour y mettre les chrétiens à couvert de semblables incursions des payens, si elles arrivoient par après[1].

(1) *Parvum Cartularium sancti Vincentii, pag. 9.*

CHAPITRE II.

DU PREMIER RÉTABLISSEMENT DE CETTE ABBAYE PAR DIDON, ÉVÊQUE DE LAON, EN L'ANNÉE 885.

La tempeste des incursions des Normans estant passée en ce païs de Laon, l'évêque Didon, faisant l'office d'un véritable pasteur, tâcha de rassembler ses ouailles dispersées, de ramener les égarées et de consoler les affligées. Son soin se tourna particulièrement du costé des églises et chapitres que la tempeste avoit désertéz et ruinéz[1]; mais particulièrement sur cette abbaye de Saint-Vincent, sçachant que c'estoit son second siège épiscopal et la fille très-spéciale de son église cathédrale de Laon.

Il rétablit premièrement les bâtimens tant de l'église que du monastère; ensuitte voyant que les moines qui vivoient dans cette abbaye avant le carnage des payens avoient expérimenté la cruauté de ces barbares qui les avoient tous fait mourir, il rassembla les chanoines de Pierrepont, au nombre de douze; ceux-cy s'estoient dispersez de costé et d'autre par la crainte de tomber entre les mains des Normans, lorsqu'ils donnèrent

(1) « *Ego, Dido, sanctæ Laudunensis ecclesiæ Episcopus .. Pastoralis sol-* » *licitudo et cura pontificalis nobis à Deo commissæ ratum fore decentis-* » *simè contemplantur ecclesias Dei, quibuslibèt in locis infrà terminos* » *parochiæ nostræ ob infestationem paganorum desolatas, relevare et* » *ameliorare, ac pro posse nostro sublimare.* (Parv. cartul. pag. 2.) »

les nouvelles de leur approche et avoient emporté avec eux les reliques de saint Boëtian, leur patron, de peur de laisser un trésor si vénérable et qui leur estoit si cher exposé à l'insolence des soldats et des payens qui en vouloient plus au sacré qu'au profane.

L'évêque Didon les ayant donc en partie rassembléz, les introduisit dans cette abbaye de Saint-Vincent de Laon ainsi que les reliques du même saint Boëtian qu'ils y apportèrent avec eux en l'année 885 (d'après Jean de Guise.)

Pour rendre la translation de ces reliques plus stable en cette abbaye et voulant qu'elles y demeurâssent à perpétuité, Didon prit l'avis et le consentement des clercs aussi bien que des laïques de son diocèse[1] avant que de rien exécuter. La principale raison qui l'obligea à cette translation, c'est qu'il n'estoit pas très sûr de laisser des reliques dans un lieu si exposé aux incursions des payens et des Normans. Outre que l'église de Pierrepont estoit déserte, la plupart des chanoines estant en fuite et disperséz de costé et d'autre, le reste avoit esté mis en cette abbaye de Saint-Vincent de Laon, et Pierrepont n'estoit point encore fermé de murailles.

A l'occasion de cette translation des reliques de saint Boëtian et des chanoines de Pierrepont, l'évêque Didon annexa à l'abbaye de Saint-Vincent toutes les possessions et revenus qui appartenoient à la collégiale de Pierrepont, pour la nourriture et entretien des chanoines au nombre de douze qu'il y avoit établis[2], desquels revenus l'abbaye de St-Vincent jouit encore aujourd'huy.

(1) « *Cum consensu omnium fidelium nostrorum, videlicèt clericorum* » *atque laïcorum, corpus sancti Boëtiani, confessoris Christi, in Lauduno* » *monte Clavato, in ecclesiâ sancti Vincentii martyris collocantes posui-* » *mus et ibi permanere œternalitér censuimus.* » (Parvum cartularium sancti Vincentii, pag. 2 et 3.)

(2) « *Omnes res ad prœdictam ecclesiam sancti Boëtiani, confessoris* » *Christi, pertinentes designamus jure canonico et designanter ascribimus,* » *quatenùs ex his rebus canonici eidem ecclesiœ* (sancti Vincentii) *numero* » *duodecim, à nobis designati, canonicè vivant et induantur.* » (Idem cartul. ibidem.)

L'évêque Didon se souvint aussi de l'église de Pierrepont qu'il avoit eslevée à la dignité de siège épiscopal et de cathédrale du Laonnois. Pour ne point rendre de peu de conséquence un lieu si vénérable à la postérité, il fit ceindre de bons murs et de bonnes fortifications la ville de Pierrepont, afin d'y mettre l'église qu'il avoit tant honorée et les catholiques qui y estoient, à couvert des injures et des incursions des Normans à l'avenir. Et pour lui conserver encore quelque vénération, il y fit reporter la châsse de saint Boëtian peu d'années après qu'elle fut déposée dans ce monastère de Saint-Vincent, quoiqu'il eût fait un statut de l'y laisser perpétuellement et que les chanoines l'honorâssent comme second patron de l'abbaye après saint Vincent. Nous faisons double office de saint Boëtian le 22e jour de mai, en mémoire de ce qu'il a honoré ce monastère par la présence de ses reliques et aussi pour satisfaire en quelque façon au devoir que nous lui devons, vivant d'un bien dont son église a esté dépouillée pour en revêtir celle-cy. Nous faisons aussi grande solennité des festes de Notre-Dame qui doivent estre toutes de premier ordre pour la même raison, car l'église de Pierrepont est dédiée à Notre-Dame.

Saint Boëtian suivit saint Fursy en France avec saint Gobain et plusieurs autres. Il a vécu dans le Laonnois et s'y est sanctifié du temps de Clovis, roy de France[1].

Pour ce qui regarde les biens et possessions que la reine Brunehault avoit donnéz à cette abbaye de Saint-Vincent dans sa première fondation, nous n'en trouvons plus rien présentement, parce que les évêques de Laon estant dans cette pensée que ce qui appartenoit aux églises estoit en leur entière disposition, conformément aux saints canons, les ont pris et les ont donnéz en bénéfices aux séculiers, comme nous dirons dans la suitte. Peut-estre que l'évêque Didon lui-même a eu cette adresse de faire venir céans les chanoines de Pierrepont et de les y doter du propre patrimoine de leur église, afin d'avoir

(1) *(Ex sæculo 2° benedictino, pag. 653.)*

en sa disposition ce qui appartenoit à cette église de Saint-Vincent et d'oster tellement la mémoire de la première fondation faite par la reine Brunehault, qu'il fût mis au rang de ses prédécesseurs les évêques *fondateurs* de cette abbaye et qu'on le reconnût comme tel, selon qu'il semble l'indiquer dans la charte de l'établissement des douze chanoines en cette abbaye de Saint-Vincent (année 886). Dans le texte de cette charte, après avoir donné le bien des chanoines, il ajoute : *Alia insuper, Domino opitulante, augere procurabimus, ut sinè penuriâ alicujus rei liberiùs et securiùs Domino continuas laudes perpetualiter expleant et pro nobis et pro successoribus nostris vigilias, singulis noctibus, et missas, singulis diebus, et anniversaria per revolutionem singulorum annorum, necnon et alias preces assiduas sinè intermissione Christo propitio fideliter offerant et celebrent et pro statu totius sanctœ Dei ecclesiœ omni tempore devotissimè semper orent*[1]. Il ne fait aucune mention du fonds donné par Brunehault, reine d'Austrasie, en la fondation de ce monastère. Il est néanmoins constant et assuré qu'elle en a donné, et que l'abbaye avoit beaucoup de possessions avant sa destruction ; ce sont les évêques de Laon, précédésseurs ou successeurs de cette destruction, qui ont usurpé ces possessions, les donnant en bénéfice aux séculiers, comme il paroît par ce que nous avons dit de l'abbaye de Saint-Hilaire de Laon et par ce que nous verrons dans le chapitre premier du livre cinquième de cette histoire. La même chose s'estoit faite ailleurs par rapport aux biens des abbayes ruinées ; ce qui paroît par une charte du *petit Cartulaire* de Saint-Vincent, où sont mis ces mots : *Quia, sicut in aliis fit locis, iidem monachi et eorum abbas, Melcalannus nomine, nitebantur expetere temporibus quœ*

(1) « Nous nous efforcerons même, avec l'aide de Dieu, d'y annexer encore » d'autres revenus, afin qu'à l'abri de toute gêne et libres des soins matériels, » les chanoines puissent payer au Seigneur un perpétuel tribut de louanges, » réciter, pour nous et nos successeurs l'office de Matines toutes les nuits, acquitter à la même intention, la messe tous les jours et divers anniversaires » dans le cours de l'année, prier encore le Christ propitiateur et le conjurer incessamment de conserver la sainte Église de Dieu. »

in beneficio tenebant. Sed quia ad præsens non habebamus in promptu quod eis recompensare deberemus, nec militibus persuaderi poterat nostris ut eamdem terram ad locum redderent, etc[1]. Ce sont les propres mots de la charte de l'évêque Roricon donnée après le rétablissement des moines en cette abbaye, l'an 965; de laquelle charte on doit conclure que les évêques de Laon ne sont pas tant les fondateurs que les restaurateurs du bien de l'abbaye de Saint-Vincent, parce que les uns ont restitué en valeurs ou en espèces ce que les autres avoient autrefois usurpé.

L'évêque Didon assista au concile de Reims en l'année 892; il est décédé peu de temps après ce concile. L'obituaire de cette abbaye en fait mémoire au jour de sa mort, sçavoir le quatorzième jour de novembre; son corps est enterré au milieu du chœur ancien de cette abbaye. Nous ne savons pas l'année de son trépas, mais les actes de la vie de saint Eloquin font foy que l'évêque Rodohard lui avoit succédé du temps du roy Eudes ou peu après, sçavoir environ l'année 895. On voit encore aujourd'huy quelques manuscrits dans la bibliothèque de Notre-Dame de Laon, lesquels ont esté donnéz par l'évêque Didon, entre autres un livre contenant les épîtres de saint Augustin.

C'estoit la coutume de ce siècle de mettre des chanoines, après les ravages des Normans, dans les églises d'où les moines avoient esté chasséz par la cruauté de ces barbares, comme on a vu à Saint-Martin de Tours, en l'église de Saint-Quentin-en-l'Isle et en la grande église du même Saint-Quentin, en Vermandois, comme j'ai prouvé dans mon *Histoire de l'abbaye d'Isle* assez au long[2], quoique les chanoines de cette église dénient cette vérité avec peu ou sans fondement.

(1) « Les moines de *Saint-Vincent* et leur abbé Melcalan s'efforçaient alors, » comme on le fit en d'autres lieux, de recouvrer toutes leurs possessions possédées par d'autres en bénéfice. Mais n'ayant pas de compensation à offrir et » ne pouvant persuader *aux seigneurs* de rendre les terres à l'*abbaye* qui en » était propriétaire, &... *(Carta Roriconis, anno 965.)* »

(2) *Insulense sancti Quintini Cœnobium, pag. 25 et seq., 34, 70...*

CHAPITRE III.

DE LA SECONDE DÉSOLATION ET DESTRUCTION DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT PAR LES NORMANS, EN L'ANNÉE 892 OU ENVIRON,

ET DE SON RÉTABLISSEMENT PAR ADELELME, ÉVÊQUE DE LAON, EN 925.

Je ne sais si Didon, évêque de Laon, avoit les yeux ferméz et s'il estoit sorti de ce monde pour aller en l'autre, lorsque l'ouvrage du rétablissement de ce monastère par les douze chanoines qu'il y avoit mis, fut entièrement dissipé; car les Normans, se souvenant toujours de leur premier dessein, entrèrent en France, sous le règne du roy Eudes ou Odon, environ l'an 892, brûlèrent la ville de Troyes en Champagne et tout le païs du Laonnois pour la seconde fois sans épargner les églises[1]. Celle de saint Eloquin en particulier fut réduite entièrement en cendres; ce qui obligea le vénérable comte Harderic et Héresinde, sa femme, de demander et obtenir les précieuses reliques qui y estoient de Rodohard, évêque

(1) Les historiens de la ville de Laon ne font aucune mention de cette seconde invasion. Peut-être les désastres rapportés ici furent-ils le fait des guerres survenues quelque temps après entre Charles-le-Simple et Eudes.

de Laon[1]. L'abbaye de St-Vincent encourut pareille disgrâce ; les chanoines qui y avoient esté mis par l'évêque Didon la désertèrent une seconde fois, soit qu'ils ayent esté tuéz par ces barbares, soit qu'ils ayent sauvé leur vie par la fuite ou qu'ils se soient retiréz en leur païs natal de Pierrepont. En telle sorte que l'abbaye de Saint-Vincent estant destituée d'office divin, l'évêque ne sçachant à qui avoir recours, y mit des religieux de Saint-Pierre de Gand pour y célébrer les saints mystères pendant cette vacance, en attendant que Dieu y ait pourvu autrement.

Ces religieux s'estoient réfugiéz à Laon, comme j'ai déjà dit, dès le temps des premières incursions des Normans, en 882, et vivoient dans la ville en une extrême pauvreté qu'on doit appeler plutôt misère qu'autrement. Ils n'en furent pas du reste affranchis par la possession de ce monastère, dont les biens et les bâtimens avoient esté anéantis par les Barbares. Pour surcroît d'infortune, leur abbé, qui s'appelloit Hélie, lequel estoit le dix-neuvième prélat de l'abbaye de Gand, décéda en cette abbaye de Saint-Vincent, le dixième jour de décembre de l'année 895. Les religieux abattus ou plutôt absorbéz dans une tristesse trop excessive ne firent aucune élection d'un prélat ; mais, voyant que la paix et le repos commençoient à reluire sur la France, quelques années après cette perte, ils quittèrent cette abbaye de Saint-Vincent et allèrent dans un autre monastère de Nesles, en Picardie. Selon Jean de Guise, en son Histoire latine manuscrite, ils furent errans de costé et d'autre, sans s'arrêter en aucun lieu, avec leurs reliques de saint Bavon et de sainte Pharaïlde jusques en l'année 937, qu'ils retournèrent à Gand, au monastère du même saint Bavon et élirent saint Gérard pour leur abbé, à la persuasion de Transmarus, évêque de Noyon et de Tournay[2]. Il faut

(1) Surius, *Vita sancti Eloquii.*

(2) « *Per diversa loca vagantes sunt dispersi ; quæ dispersio per multa* » *annorum duravit curricula, usque ad tempus sancti Geraldi, genere et* » *sanctitate venerabilis viri, qui præfato monasterio sancti Bavonis per*

remarquer que ce Gérard est un autre personnage distinct du nôtre, lequel vivoit plus de cent cinquante ans après celui de Gand ; nous verrons ci-après qu'il vécut en l'année 1090[1].

Un nombre d'années s'écoula sans qu'il y eut plus d'un prêtre séculier dans cette abbaye de Saint-Vincent de Laon, lequel avoit soin des funérailles et des autres choses nécessaires. Il s'appelloit Ermenold; jusques à ce que la colère de Dieu estant enfin un peu apaisée, le peuple de cette contrée put respirer un peu. Ce fut pour lors qu'on commença à rétablir les monastères et à en bâtir de nouveaux. Le roy Charles-le-Simple fonda celui de Saint-Marcoul[2] qu'il donna

» *Transmarum, Noviomensem episcopum, anno 937, in abbatem ordi-* » *natus est.* (Joannes à Guisiâ, Historia manuscripta.) »

(1) Voir livre 5, chap. 7.

(2) A Corbeny, diocèse de Laon. Nous empruntons à une notice de M. l'abbé *Blat*, curé-doyen de *Vermand*, des détails précieux sur le monastère dont il est ici fait mention.

Vers 897, les religieux bénédictins de Nanteuil (diocèse de Coutances), fuyant les incursions des Normans, étaient venus demander asile au roi Charles-le-Simple dans son palais de Corbeny. Celui-ci les accueillit avec bonheur et pourvut généreusement à leur subsistance. Mais la tourmente passée, les religieux résolurent de retourner à Nanteuil, emportant le corps de saint Marcoul, leur patron, qu'ils avaient apporté avec eux. Charles-le-Simple, témoin des merveilles qui s'opéroient au tombeau du glorieux confesseur, voulut retenir les précieuses reliques. Il en référa à l'évêque de Coutances qui, sur l'avis de l'archevêque de Rouen, son métropolitain, lui accorda de conserver en son palais le trésor si désiré.

Telle fut l'origine du monastère de Corbeny. Doté des propres biens du roi, il fut annexé, en 918, par Frédéronne, épouse de Charles-le-Simple, au monastère de Saint-Remi de Reims. Bientôt il resplendit par les siècles et acquit une grande célébrité. De toutes parts les peuples accouraient au tombeau de saint Marcoul, les monarques venaient s'agenouiller à ses pieds et y faire l'essai de leur puissance. Un privilège en effet qu'on ne saurait révoquer en doute sans se taxer d'ignorance ou se condamner à un odieux scepticisme, était accordé aux rois de France, après leur sacre, celui de guérir, par le seul contact, la maladie des écrouelles. « *Le roi te touche, Dieu te guérisse!* » telles étaient les paroles qu'ils prononçaient, en touchant, près des reliques de saint Marcoul, les plaies de ces malheureux.

Le prieuré de Saint-Marcoul, devenu désert pendant la tourmente révolu-

en dépendance à celui de St-Remy de Reims. Le comte Elbel ou Herbert fonda celui de St-Michel en Thiérache [1], du temps de l'évêque Raoul, lequel tint le siège de Laon depuis l'an 900, après la mort de Rodohard dont j'ai parlé, jusques en 921 que l'évêque Raoul décéda, selon Flodoard.

Après le déced de Raoul, évêque de Laon, le trésorier de la même église, appellé Adelelme, fut élu prélat en la place

tionnaire, subit le sort de la plupart de nos édifices religieux. Les biens en furent vendus au profit de l'Etat; quel fut ce profit? « L'église, dit M. l'abbé » *Blat*, objet de la vénération des peuples, visitée par tant de rois, embellie » par leur munificence, fut convertie aux usages les plus profanes; en 1819, » elle tombait sous le marteau de la destruction, abandonnée pour une somme » bien minime. »

(1) L'abbaye de Saint-Michel fut fondée, *en 945*, par Eilbert, comte de Péronne, et *non de Vermandois*, comme plusieurs auteurs l'ont faussement nommé. Ce noble comte fondait, dans les mêmes temps, l'abbaye de Bucilly et celle de Vaussor.

C'était l'époque de ces migrations religieuses où de saintes âmes quittaient patrie, famille, pour s'en aller servir Dieu sur la terre étrangère. Macalin et ses compagnons, venus d'Écosse en France, étaient allés visiter à Péronne le tombeau de saint Fursy. Hérésinde, épouse d'Eilbert, y rencontra les pieux pélerins; instruite de leurs projets, elle leur indiqua pour retraite Saint-Michel, dans la forêt de Thiérache. Une petite chapelle y était bâtie sous le vocable du saint archange, les pieux Écossais construisirent, à l'entour, des cellules, et quelque temps après une église et un monastère s'élevaient; saint Macalin était le premier abbé des bénédictins de Saint-Michel.

Cette abbaye, au milieu des guerres qui désolèrent la France, fut souvent saccagée et brûlée; mais toujours elle se releva glorieuse et répara ses ruines. De saints abbés se succédèrent au milieu d'elle et firent sa gloire. Au 12e siècle, elle fut gouvernée par l'abbé Gilbert, à qui son érudition et les qualités de son esprit valurent, avant sa profession, le titre de *Platon* de son siècle. Au 17e, Jean-Baptiste de Mornat, abbé de Saint-Michel, répara le monastère ruiné par les guerres des Espagnols, revendiqua les biens aliénés, en acquit de nouveaux, bâtit la nef et le chœur de cette magnifique église que nous admirons encore aujourd'hui et qu'une pieuse ruse put arracher, en 93, aux fureurs du vandalisme révolutionnaire.

Les bâtimens de l'abbaye, conservés jusqu'à ce jour, ont été transformés en filature de coton.

du deffunt et reçut l'ordination épiscopale des mains d'Hérivé, archevêque de Reims, la même année 921. Comme ce nouveau prélat estoit encore dans les premières années de son règne, il arriva que le roy Raoul ayant guerre contre Héribert[1], comte de Vermandois, emporta à main armée plusieurs villes qui lui appartenoient, sçavoir, Reims, Arras, St-Quentin, Château-Thierry, Ham, Eu, Péronne, Amiens et particulièrement cette ville de Laon. Pour lors l'évêque Adelelme se disposoit à rétablir l'abbaye de Saint-Vincent. C'est pourquoi prenant occasion de la venue du roy à Laon pour lui parler de son dessein et lui exposer les raisons qui l'y poussoient, il lui dit que c'estoit une église vénérable parce qu'elle avoit toujours eu la qualité de second siège de l'évêché de Laon et de plus que c'estoit le lieu de sépulture des évêques, chanoines et autres habitans Laonnois, que dernièrement il y avoit eu douze chanoines, mais que présentement il n'y restoit plus qu'un prêtre nommé Ermenold, lequel tenoit cette église en titre, que lui cependant Adelelme avoit pris la résolution, de l'avis des chanoines de la cathédrale, d'y rétablir un pareil nombre de chanoines que ceux qui y estoient auparavant et de leur donner pour subsistance ce que les autres avoient et tout ce que le même évêque Adelelme et les autres fidèles donneroient à l'avenir. Le roy Raoul approuva et confirma le dessein de l'évêque, lui faisant expédier des lettres en son nom pour cet effet « sans » avoir d'autre vue que l'amour de Dieu, de la très-glorieuse » Vierge, mère de Notre-Seigneur et de saint Vincent, espé» rant avoir part aux suffrages de la communauté qui y seroit » établie, voulant que les chanoines y placèz par les soins de » l'évêque Adelelme y eûssent leur cloître comme les autres » chanoines et leur demeure, sans qu'aucun évêque leur pût » contredire en façon quelconque, mais qu'il fut permis à » chacun des chanoines de cette abbaye de la donner à qui bon » sembleroit, pourvu que ce fut un clerc prébendé en la com» munauté. » Le roi ajouta ensuitte la liberté des trois églises

(1) Héribert 2, comte de Vermandois (931).

qui y estoient situées sur ce bout de la montagne, sçavoir Saint-Vincent, qui est celle de cette abbaye, Saint-Genest et Saint-Hilaire, deffendant très-expressément à tous les officiers d'y prendre ou donner aucune demeure à qui que ce soit ou d'apporter aucune contradiction injuste à ce qui leur appartenoit[1].

L'église de Saint-Otbœuf n'estoit point fondée pour lors, car ce même privilège n'auroit pas manqué d'en faire mémoire, si elle avoit esté déjà érigée.

Il y avoit aussi quelques autres églises sur le même bras de la montagne, mais le roy Raoul n'en fait aucune mention, parce qu'elles estoient au-delà de la porte Dame-Eve qui se marque encore aujourd'huy par certaines terrasses. Ces églises estoient Saint-Victor, Saint-Remy et autres qui ne subsistent plus présentement.

Il y a difficulté pour l'année de ce second rétablissement fait par l'évêque Adelelme. Si nous en croyons Dupleix, il ne s'est fait qu'après l'an 932, parce que cet auteur met en cette année la prise de Laon par le roy Raoul. Or il est probable que l'évêque n'a fait cette proposition au roy que lorsqu'il l'a vu victorieux du comte de Vermandois Héribert et quand il estoit lui-même maître de Laon. Cependant le sieur Bellotte, en ses Observations sur les cérémonies de l'église de Laon, dit que l'évêque Adelelme est décédé en l'année 930 et que Gozbert, neveu du deffunt, a tenu le siège épiscopal depuis 930 jusques en 932, année en laquelle il est mort. Ce qu'il y a de certain; c'est qu'il est constant que le rétablissement des chanoines a esté fait par l'évêque Adelelme et par conséquent il faut qu'il ait eu lieu environ l'année 925, car nous croyons plutôt le sieur Bellotte que Dupleix, dont la chronologie n'est ni exacte ni assurée en plusieurs endroits de son histoire.

L'évêque Adelelme a esté enterré au costé gauche du grand autel de cette église de Saint-Vincent, selon le récit de plusieurs mémoires que j'ai vus; je ne puis néanmoins déterminer

(1) Carta Rodulphi regis, *ex parvo cartulario Sancti-Vincentii.*

la place, car après l'avoir beaucoup recherchée, elle m'est restée inconnue. Si ce n'est qu'on veuille dire qu'Adelelme et *Adeleloxaüs* soient un même évêque de Laon; pour lors, je dirai que sa tombe, marquée à l'effigie d'un évêque habillé pontificalement, est à la porte de la chapelle de Saint-Quentin, à costé de l'évangile du grand autel.

Environ ce même temps, Louis-d'Outremer, fils de Charles-le-Simple, reçut l'onction royale dans cette abbaye de Laon, selon la remarque d'Aimoin[1]. Artaud, archevêque de Reims, faisoit la cérémonie en présence de plus de vingt évêques, de Hugues-le-Grand[2] et des officiers du royaume. Cette solennité ne dura guère qu'elle ne fût convertie en tristesse. Hugues-le-Grand et les principaux du royaume prirent bientôt les armes et se rebellèrent contre le roy Louis, lequel faisoit son séjour à Laon. Estant destitué de conseil et de personne fidèle à qui il put se confier, il manda et fit venir à Laon la reine Ogive, sa mère, et l'obligea d'y demeurer pour se consoler avec elle et soulager sa tristesse par sa présence et ses avis. Il y eut ensuitte quelque petit loisir de respirer pour la ville de Laon pendant une paix qui fut très-courte, parce que Hugues-le-Grand, reprenant les armes avec sa suitte, vint assiéger Laon après estre demeuré victorieux dans une bataille donnée contre l'armée du roy lequel venoit pour secourir la ville; mais il fut contraint de se retirer sans prendre Laon, quoique après avoir endommagé cette abbaye de St-Vincent et les faubourgs adjacents.

Pendant ces misères, Gozbert, évêque de Laon, décéda en 932; Ingran ou *Ingelran*, religieux et doyen de la royale abbaye de Saint-Médard de Soissons fut tiré de son cloître pour devenir évêque de Laon, en la même année 932, et il y est décédé en 936. Flodoard, les chroniques et les nécrologes font mémoire de cet évêque.

Raoul ou *Rodulphe*, prêtre en la ville de Laon, fut fait

(1) *De gestis Francorum, lib. 5, cap. 42 & 43.*

(2) Duc de France et comte de Paris.

évêque de ce diocèse par élection et par le consentement unanime du clergé et de la bourgeoisie de Laon, en la même année 936; il fut consacré par l'archevêque de Reims, Artaud, son métropolitain. Du temps de cet évêque Raoul, le roy Louis fut obligé de quitter la ville de Laon (939) pour aller contre les gens du roy Othon[1], lesquels il obligea de repasser le Rhin et lui retourna à Laon. Revenu dans sa ville, il chassa l'évêque Raoul qui estoit accusé de trahison et fit un pareil traitement aux officiers de l'évêque qu'il priva de leurs gages pour les donner aux siens. Raoul ne laissa pas d'assister aux conciles d'Ingelheim et de Trèves, après lesquels il décéda en 948, selon le témoignage de Flodoard, contemporain de cet évêque.

Les cartulaires d'Homblières[2] font mention de cet évêque

(1) Empereur d'Allemagne.

(2) Ancienne abbaye, près Saint-Quentin. Occupée d'abord par des religieuses, elle eut sainte Hunégonde pour première abbesse.

On sait l'histoire de cette sainte, issue de parens nobles et riches, et quittant sa famille pour se consacrer en toute liberté au service de Dieu. Comme tant d'autres saintes dont les annales de l'Eglise gardent la virginale mémoire, comme les Grimonie, les Preuve, etc., Hunégonde voulait échapper aux sollicitations de parens qui la pressaient, malgré son refus, de s'engager dans les liens du mariage. *Elle préférait*, dit un vieil auteur, *les nôces de l'agneau céleste aux nôces de l'époux terrestre*. Après un voyage à Rome, Hunégonde entra au monastère d'Homblières, qu'elle dota de ses biens, et y mena la vie la plus pure et la plus mortifiée. Le gentilhomme auquel ses parens l'avaient autrefois promise, Eudalle, touché de sa vie édifiante, laissa par testament sa fortune au couvent qu'elle habitait. Il y fut même enterré, par permission de la pieuse abbesse. Le 25 août 690, Hunégonde mourait elle-même; son corps saint, enseveli dans l'intérieur de l'abbaye, était retrouvé trois siècles plus tard et exposé à la vénération publique; il est conservé aujourd'hui dans l'église paroissiale d'Homblières. Vers cette même époque (948), la discipline religieuse s'étant relâchée dans le couvent d'Homblières, Louis d'Outremer, à la sollicitation d'Albert Ier, comte de Vermandois, substitua des moines bénédictins aux religieuses de Sainte-Hunégonde. Eilbert, comte de Péronne, tenait alors le monastère à titre de bénéfice; il le rendit immédiatement au comte Albert, duquel il l'avait reçu. Parmi les abbés d'Homblières, les plus remarquables furent, au 10e siècle, Don Bernier, qui écrivit l'*Histoire de Sainte-Hunégonde* et le *Récit de la translation de ses reliques*,

Raoul dans une charte de l'année 946 ou 947, époque à laquelle il estoit pour lors à Laon à la cour du roy Louis-d'Outremer.

et, au 17e, Don Antoine Thuret, généalogiste distingué, lequel publia, en 1687, une table généalogique et chronologique des rois de France et d'Espagne.

L'histoire du monastère d'*Homblières* fait suite à l'histoire de l'*Abbaye d'Isle*, dans le manuscrit de *Robert Wiard*, intitulé : *Insulense sancti Quintini Cœnobium*.

CHAPITRE IV.

L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT, DÉSOLÉE ENCORE UNE FOIS ET ABANDONNÉE, EST RÉTABLIE PAR L'ÉVÊQUE RORICON, ENVIRON L'ANNÉE 948.

Les Messieurs de Laon élurent en la place de l'évêque Raoul un successeur de naissance et de mérite. Il estoit frère naturel du roy Louis-d'Outremer et eslevé à l'ordre du diaconat; il s'appelloit Roricon. Il est vray qu'il n'y eût que ceux qui favorisoient le parti du roy Louis qui firent ce choix et que les autres refusèrent l'entrée de la ville pour quelque temps au nouvel évêque, lequel usant de son droit, quitta son entreprise d'aller à Laon et alla prendre possession de son évêché à Pierrepont, dont l'église avoit este eslevée à la dignité de cathédrale par l'évêque Didon, comme j'ai dit ci-dessus[1].

Les refusants voyant la conséquence de cecy pour leur ville, ne tardèrent guère à reconnoître leur faute et à faire retourner leur évêque en sa cathédrale de Laon, car Roricon ayant esté sacré par l'archevêque Artaud, son métropolitain, il n'y avoit pas lieu de le refuser. Outre que l'archevêque Artaud, après

(1) Livre 4, page 99.

avoir pris le château de Montaigu avec son armée dont il estoit lui-même le capitaine, prit aussi la ville de Laon pour Louis d'Outremer.

Le bon évêque, voyant son diocèse affligé par une longue suitte de malheurs et de guerres dont le roy, son frère, ressentoit très-vivement les effets, voyant surtout l'infidélité d'un nommé Tetbaldus [1], lequel ayant suivi le parti de Hugues-le-Grand, avoit tenu la ville de Laon et le château de Montaigu pour le même duc, contre son roy, ne trouvant point d'autre moyen de punir un pareil attentat, fit assembler un concile en ce monastère de Saint-Vincent, en cette même année 948, par l'autorité de l'archevêque Artaud qui y estoit présent. Les pères de ce concile excommunièrent Tetbaldus et citèrent le prince Hugues-le-Grand d'y venir, lui envoyant pour cet effet des lettres de la part de Marin, légat du Saint-Siége apostolique et l'y appeliant en leur nom, pour y reconnoître et corriger les maux qu'il avoit faits au royaume et aux évêques.

Ce fut en cette assemblée de prélats que Roricon, évêque de Laon, prit résolution de rétablir les moines en cette abbaye, considérant qu'elle estoit réduite dans un état déplorable par le malheur des guerres et presque semblable à celui auquel elle estoit avant qu'elle fut rétablie par l'évêque Adeleime. Les douze chanoines que ce prélat y avoit mis avoient esté dissipéz quelque temps après sa mort et le lieu lui-même estoit tombé dans un pitoyable état par les injures du temps. Le bon évêque ajoutoit à cette considération que cette abbaye estoit la plus noble église de son diocèse après sa cathédrale, puisqu'il la tenoit comme son second siège épiscopal et la sépulture de toutes les personnes de la ville de Laon; outre que sa piété cherchant quelque occasion de rendre service à Notre-Seigneur pour l'expiation de ses fautes, il n'en trouvoit ni de plus noble ni de plus pressante que le rétablissement de ce monastère. Il communiqua son dessein aux prélats assembléz au

(1) Thibaut, comte de Blois.

concile, il fut loué, approuvé et exhorté. La résolution estant prise pour le rétablissement de cette abbaye, il ne restoit plus qu'à déterminer quel ordre y seroit mis. Les chanoines y avoient déjà esté par deux fois sans pouvoir y subsister, et la tradition disoit que les religieux avoient possédé cette abbaye les premiers. C'est ce qui le fit résoudre de remettre cette maison en son premier estat, comme elle subsistoit avant les incursions des payens et des Normans, y rétablissant la règle de Saint-Benoît qui s'y conserve encore aujourd'huy, selon que la charte d'Albert, comte et abbé de l'église de Saint-Quentin, laquelle avoit esté sécularisée en même temps que la nôtre, le prouve[1].

Il fit donc venir douze religieux de l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, et leur donna pour abbé un vénérable personnage, appellé Melchalan[2]. Il les établit en ce monastère de Saint-Vincent, y approuvant la dignité de second siège de l'évêché et de sépulture de toutes les personnes de la ville, comme elle avoit esté anciennement donnée par les évêques, ses prédécesseurs. Il les confirma dans tous ces droits, ajouta à l'abbaye le *détroit* de la montagne, selon la résolution qu'il en avoit prise dans le concile de Saint-Vincent dont je viens de parler. Ce détroit est d'une grande estendue comprenant les territoires de Semilly et Leuilly. Il excommunia tous ceux qui auroient la présomption d'aller contre cette donation, voulant qu'ils fussent privéz de la participation du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il les destina pour avoir part aux peines éternelles avec le diable et ses anges, s'ils n'en

(1) « *Ego Albertus, abbas sancti Quintini et Gerberga, uxor mea, con-* » *sensu filiorum fideliumque nostrorum, canonicorum videlicét ac laïco-* » *rum, ex terrâ abbatiæ martyris jàm prælibati unum mansum, situm* » *infrà potestatem villæ, adjacentem prœdio* Noviant *nuncupato, fratribus* » *famulatum impendentibus, Vincentio teste, sub normâ sancti Benedicti,* » *doctoris eximii... habendum, &...* (Ex parvo cartulario Sancti-Vincentii.) »

(2) Joannes à Guisiâ, *historia latina manuscripta...*

faisoient pénitence et ne se corrigeoient de cette faute, selon qu'il est dit dans la charte qui en fut donnée[1].

Pour rendre l'établissement des moines nouveaux plus stable et plus assuré dans cette abbaye, l'évêque Roricon le fit approuver par un concile d'évêques tenu au Mont-Ste-Marie, au mois de mai de l'année 961. L'archevêque Adalbéron, comme primat et métropolitain, y signa la charte de son nom. Les livres des conciles omettent celui-cy, lequel probablement

(1) Voici cette charte que nous publions en entier d'après Luc d'Achery :

« *Auxiliante supernæ propitiationis clementiâ, Ego Rorico, etsi indi- » gnus sanctæ Laudunensis Ecclesiæ præsulatum indeptus, considerans » ultimæ evocationis sortem, ut cæteris, mihi quandòque imminere, pec- » catorum quoque meorum quàm magno depressus gravamine, cœpi apud » me tacitâ deliberatione tractare quiddam huic sedi, cui, autore Deo, præ- » sideo, profuturum, meis verò, ut opinor, consulendis criminibus per- » necessarium. Siquidem in latere montis, cui præeminet civitas, in » prospectu scilicèt ejus, est ecclesia sita sancti Vincentii egregii martyris » cultu et honore venerabilis, super quâ fama ferebatur antiquis tempo- » ribus insigne fuisse monasticæ conversationis, quæ quidem moderno » tempore omni destitutionis succumbebat penuriæ, donec prædecessor » noster Adelelmus undequaquè sumptibus, duodecim canonicorum in eâ » assiduum constituit servitutis conventum, ordine vivendi religiosum. » Quo itâ defuncto, crescentibus diversarum cladium malis, penè ad pris- » tinum relapsa est desolationis detrimentum. Quod Ego non æquanimis » ferens, maximè quia non tantùm hujus sedis episcoporum, sed etiàm » canonicorum, clericorum, Nobilium, necnon laïcorum habebatur se- » pultura, accito generali conventu, ipsius consilio deliberavi in anti- » quum, ut fama erat, monasticæ conversationis statum reformare et » prout temporis dictabat opportunitas, quantulumcumque monachorum » ibidem numerum aggregare.*

« *Evocatis igitur è monasterio sancti Benedicti suprà Ligerim sito duode- » cim monachis, venerabilem eis Melchalanum præfeci abbatem eumque » cum supradictis monachis in eodem cœnobio ad deserviendum constitui, » quibus inter cœtera beneficia à me sibi collata, secundæ sedis episco- » patûs dignitatem ab antecessoribus nostris antiquitùs eidem ecclesiæ con- » cessam approbans confirmavi; sepulturam quoque episcoporum, canoni- » corum casatorum, custodum matris ecclesiæ, capellanorum ac servien- » tium et familiarum eorum. Concessi etiam procinctum et districtum*

n'estoit qu'un concile provincial, ce qui est suffisamment marqué par les mots : *Residente Domno Adalberone*, tiréz de la charte, lesquels font voir que le métropolitain n'y estoit qu'avec ses suffragants.

Cette confirmation faite par un concile, satisfit pour le spirituel, mais non pas pour le temporel; c'est pourquoi le bon évêque Roricon n'eut pas moins de soin d'obtenir la confirmation du roy Lothaire, son neveu, fils de Louis-d'Outremer, et afin d'affermir davantage l'établissement des moines dans cette abbaye, il fit renouveller les mêmes patentes du roy

» *montis et vallis, quæ ut sinè aliquâ calumniâ teneant, sicut dedi, ità* » *consilio et assensu prædicti conventûs determinavi, id est, à primo latere,* » *à loco ubi terra Sancti Vincentii et sanctæ Genovefæ sese dividunt usque* » *ad locum ubi iterum dividitur eadem terra Sancti Vincentii à Claciaco;* » *in alio latere, à Claciaco usque Morenam rivulum; tertio latere, ab* » *ipso rivulo usque ad sylvam quæ dicitur* Pulvins; *quarto latere, ab ipsâ* » *sylvâ usque ad situm montis undiquè, ubi monasterium constructum* » *est. Hæc omnia et quæcumque aut in præterito data sunt, aut in futuro* » *donabuntur, sub chartæ testamento et nostræ auctoritatis privilegio con-* » *cedimus, ut nemo succedentium præsulum, nemo clericorum, laïcorum* » *nullus, in nullo irrita facere, obviare seu diminuere vel calumniare* » *abstrahereve præsumat. Si quis verò in postmodum, quod fieri non* » *credo, contrà hanc donationis chartam venire voluerit et eam infringere* » *quodam modo tentaverit, à corpore et sanguine Domini nostri Jesu-Christi* » *et à liminibus sanctæ Dei ecclesiæ, necnon et ab omni cœtu fidelium* » *christianorum sit sequestratus et cum diabolo et angelis ejus infernalibus* » *pœnis sit perpetualiter deputatus, si se recognoscens emendare noluerit.* » *Ut autem hæc auctoritas firmiore valeat vigore, tàm proprio sigillo quàm* » *etiam clericorum nostrorum et nobilium laïcorum testimonio subterro-* » *borare censuimus.*

» *Signum* Roriconis, *indigni Laudunensis præsulis.*

» *Statuimus ergò eam mittere venerandæ Synodo quæ habita est apud* » *montem sanctæ Mariæ in pago Cardanensi, mense maïo, ubi recitatum* » *est hoc, residente domno Adalberone archiepiscopo, cum coëpiscopis* » *atque omni assensu ab eis corroboratum.*

» *Ego Adalbero, sanctæ Remensis ecclesiæ archiepiscopus, subscripsi et* » *corroboravi.*

» *Actum Lauduni, anno Incarnationis D. N. J. C. DCCCC. L.XI, In-* » *dictione IV Kalendis octobris, septimo Lotharii regis.* »

Lhotaire en l'année 975[1]. Par ces patentes, il paroit qu'une des principales intentions de Roricon, dans l'établissement des moines à St-Vincent, estoit la confiance qu'il avoit que Dieu le prendroit en sa protection avec les siens et la ville entière par les mérites de ces religieux.

Les anciennes armoiries de ce monastère prouvent, sans mot dire, la fondation et restauration royale de cette abbaye, tant de la reine Brunehault que de l'évêque Roricon, fils du roy Charles-le-Simple et oncle de Lothaire, duquel il a obtenu la patente confirmative du rétablissement de ce monastère.

(1) Privilége de Lothaire tiré du petit cartulaire de Saint-Vincent.

» *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Lotharius, divinâ propi-*
» *tiante clementiâ, Francorum rex. Fidelium nostrorum ratis petitionibus*
» *maximèque in rebus ad Dei cultum pertinentibus, serenitatis nostræ*
» *aurem aperimus, procul dubio prædecessorum nostrorum, regum sci-*
» *licèt atque imperatorum, morem imitamur; nec solum petentes, cum*
» *causa Dei agitur, nostræ fidelitati considerare, immò, quod majus est,*
» *Dei et Domini nostri Jesu-Christi propitiationem nobis confidimus exo-*
» *rabilem reddere, qui ad hoc sanctæ et universali suæ nos præfecit ec-*
» *clesiæ, ut eam regere, tuerique et de ejus necessitate, utilitate atque*
» *exaltatione solliciti in omnibus statuamus esse. Quapropter cunctis ejus-*
» *dem sanctæ ecclesiæ filiis fidelibusque nostris, tàm præsentibus quàm*
» *futuris, liquidò patere volumus, quoniam venerandus Laudunicæ urbis*
» *Rorico episcopus, nostram adiens mansuetudinem, humiliter postulavit*
» *quatenùs pretiosissimi martyris Christi Vincentii basilicæ, in suburbio*
» *dictæ civitatis suprà montem constructæ, adeòque honoratæ ut secunda*
» *sedes ex antiquo sit appellata et episcoporum, canonicorum ac nobi-*
» *lium laïcorum totius urbis fuerit sepultura, ob quasdam res ibi noviter*
» *fidelium largitionibus aggregatas, nostræ regiæ auctoritatis præceptum*
» *renovare dignaremur. Nam eidem loco, petente prænominato præsule,*
» *præcepti nostri jamdudùm cautionem impertiveramus, cum ille ibi in*
» *suam suorumque et urbis tutelam monasticam constituebat regulam.*
» *Cujus petitionem quoniam idoneam et proficuam esse comperimus, ob*
» *amorem Dei et præcellentissimi martyris ejus Vincentii, ob salutem*
» *nostram, conjugis et prolis totiusque nostræ posteritatis, statuimus hoc*
» *nostræ auctoritatis seu renovationis præcepto jam dictæ basilicæ, ut*
» *inibi monasticus ordo, Deo auxiliante, perduret. Statuimus etiam ut*
» *abbas et monachi, ibidem Domino militantes militaturive quietè ac liberè*

Les plus anciennes armoiries sont un champ d'azur semé de fleurs de lys d'or sans nombre et chargé de deux crosses abbatiales passées en sautoir ; ces deux crosses signifient la conjonction de l'abbaye de Saint-Hilaire avec celle de Saint-Vincent. L'écusson moderne est un champ d'azur chargé de trois fleurs de lys , sçavoir : deux en face et une en pointe sur laquelle est portée dans le même écusson une crosse abbatiale d'or, aussi bien que les fleurs de lys [1].

» *teneant quœcumque ex antiquo ad ipsum locum possessa, quœcumque* » *postremò à fidelibus viris quoquo tempore sunt allata, quœve confe-* » *rentur per succedentia temporum curricula. Inter quœ omnia ecclesiam* » *de Capriniaco villâ, in comitatu Laudunensi super Aquilam fluvium po-* » *sitâ, sancti Medardi nomine insignitam, cum atrio capellis, omnibus-* » *que legitimis appenditiis teneant; statuimus quoque ut in parte illius* » *montis, sicut hœ tres ecclesiœ sunt ità, videlicèt sancti Vincentii et* » *sancti Genesii atque sancti Hilarii, nullus ex nostris fidelibus dare* » *mansiones vel accipere prœsumat, sed nèc iisdem sanctis locis suisque* » *subjectis omnibus aliquam contrarietatem injusté inferat, neque de re-* » *bus vel hominibus ad ipsas ecclesias pertinentibus, sive modò habitis,* » *sive in futuro conferendis, aliquam judiciariam potestatem exercere aut* » *fredâ vel teloneâ à quoquam illorum hominum exigere unquàm au-* » *deat. Hœc igitur omnia ad prœdictum Sancti-Vincentii locum, salvo epis-* » *copalis sedis respectu, salvo in omnibus jure ecclesiastico, nostrœ auc-* » *toritatis consentientes et corroborantes prœcepto, monachos ibidem de-* » *putatos cum suis omnibus sub immunitatis et libertatis testamento vivere* » *sancimus: ut tali opere fulsi ad ministerium Domini nostri Jesu-Christi* » *peragendum expediti et devoti operatores existant, optatâque serviendi* » *Deo libertate et quietudinis tranquillitate potientes liberiùs pro nostrâ et* » *communi salute perpetuis exorare temporibus valeant. Ut autem hœc* » *nostrœ serenitatis auctoritas inviolabilem semper obtineat vigorem, manu* » *nostrâ eam subter firmavimus et de sigilli nostri impressione insigniri* » *jussimus.*

» *Actum Compendio, Palatio regis, anno Dominicœ Incarnationis* » *D,CCCC,LXXV, regnante Lothario rege.*

» *Signum* Lotharii, *gloriosissimi regis.*

» *Ego Adalbero, notarius regius, ad vicem Domini Adalberonis, Re-* » *morum archiepiscopi et summi Cancellarii, recognovi.* »

(1) Voir la planche ci-jointe.



Armes anciennes de l'Abbaye de St-Vincent.



Armes dernières de l'Abbaye de St-Vincent.

CHAPITRE V.

CONTENANT LES DONATIONS
ET AUMOSNES DU COMTE DE FLANDRE
ARNOULT, D'HÉRIBERT, ARCHIDIACRE DE LAON, DE RAINON,
CHANOINE ET DE SON FRÈRE, LESQUELS ONT DONNÉ L'ABBAYE DE
ST-HILAIRE. AUTRES AUMOSNES FAITES A CETTE ABBAYE
DU TEMPS DE L'ÉVÊQUE RORICON ET DE L'ABBÉ
MELCHALAN, DESQUELS NOUS
METTONS LES DÉCEDS.

PLUSIEURS personnes de marque donnèrent en ce même temps de grandes aumosnes à cette abbaye, à l'imitation de l'évêque Roricon. Je remarque particulièrement un Arnoult, comte de Flandre, lequel ne prend néanmoins dans l'acte que la qualité de marquis ; il donna plusieurs terres et esclaves qui lui appartenoient, par droit d'héritage, dans un village du territoire de Laon, nommé Beautor, sur la rivière d'Oise. Son fils et héritier, Bauduin, qui lui succéda au comté de Flandre, consentit à cette aumosne en l'an 959, estant pour lors en la ville de Laon. Son intention estoit, en

faisant cette donation, que les moines établis en ce monastère se souvînssent de lui, de sa femme, de son fils Bauduin *(sobolis meæ)* et de toute sa généalogie passée et à venir, dans leurs prières, psaumes, hymnes et cantiques spirituels.

Le même évêque Roricon, considérant la pauvreté extrême de cette abbaye où les moines n'avoient pas de quoi subsister, tâchoit de leur procurer des aumosnes de tous costéz, sans omettre ce qu'il pouvoit faire de son propre bien. Il retira certaines possessions adjacentes à ce monastère d'un certain fief de l'évêché que possédoit un nommé Héribert, par héritage d'un autre Héribert, son oncle, archidiacre de Laon. Il donna ces possessions à cette abbaye pour suppléer aux nécessitéz des religieux en la bienséance desquels elles estoient, estant situées entre le pied de la montagne et la petite rivière nommée Ardon. Elles consistoient en une maison et ses dépendances, nn moulin, des champs ou terres labourables auprès du même moulin, deux préz et plusieurs autres choses que le même Héribert possédoit en cet endroit. Il les donna à condition que les moines de cette abbaye prieroient la divine miséricorde, tant pour le salut de l'évêque que du père et des frères du même Héribert, lequel avoit relâché ces possessions à la prière de Roricon, en 961.

Mais, quoique l'évêque de Laon eût donné les premiers biens de ce monastère et qu'il eût procuré, par ses amis, l'augmentation de ses possessions, l'abbé Melchalan voyant par expérience que toutes ces choses n'estoient pas suffisantes pour l'entretien de douze religieux, des bâtiments et de l'office divin ; craignant en outre la diminution future de ce nombre de moines ou bien redoutant que l'abbaye ne retombât dans la désolation, faute d'avoir de quoi subvenir à l'entretien de ses religieux, en découvrit sa pensée à l'évêque, lequel, comme un père prudent et sage, ne voulut rien démembrer de la manse épiscopale, pour ne point donner lieu de plainte à ses successeurs. Voici cependant ce qu'il fit. Depuis quelques années, le prêtre à qui l'église de Saint-Médard de Chevregny avoit esté commise, estoit décédé, et cette église estoit retournée à la

disposition de l'évêque lequel la donna avec les trois chapelles de Monampteuil, Auteuil et Urcel qui en dépendoient, afin qu'elle servît à l'augmentation des religieux, aux réparations des bâtimens et à l'ornement de l'église ; les moines devoient s'en adonner davantage à la contemplation, n'ayant point besoin de s'occuper à l'extérieur des choses nécessaires à leur subsistance. L'archevêque de Reims Adalbéron confirma cette donation en l'année 973.

D'ailleurs, l'abbé Melchalan ayant eu connoissance que les évêques de Laon s'estoient approprié les possessions de la première fondation de cette abbaye, lesquelles ils avoient données en bénéfice à la noblesse dépendante de l'évêché, tâchoit, par ses instantes prières, de porter l'évêque Roricon à les faire restituer. Mais celui-ci fit réponse que cela ne dépendoit point de lui, la noblesse qui les possédoit n'y voulant entendre en aucune façon, sinon que l'évêque lui donnât autre chose en récompense, ce qu'il n'estoit pas en estat de faire. En cette considération cependant, il ne laissoit échapper aucune occasion de procurer et d'accorder du bien à cette abbaye.

L'observance ponctuelle et de fort bonne odeur y attiroit tous les jours de nobles sujets, lesquels disant adieu éternel au siècle, venoient en ce cloître s'ensevelir tout vivants, entre lesquels un chanoine de la cathédrale de Laon, noble de sa naissance, appellé Rainon, est à remarquer. Quittant le monde et son canonicat, il vint se faire pauvre moine en cette modeste abbaye. Or, il avoit un frère nommé Adelelme avec lequel il possédoit les terres et revenus de l'abbaye de Saint-Hilaire, proche cette abbaye de Saint-Vincent. Le chanoine donna sa moitié et supplia l'évêque Roricon de le permettre ; ce qu'il fit du consentement des chanoines de la cathédrale, d'autant plus volontiers qu'il voyoit que l'abbé Melchalan tâchoit de retirer les possessions aliénées de St-Vincent, comme les autres abbayes du royaume faisoient tous les jours. L'évêque y ajouta l'église et l'autel de la même église de Saint-Hilaire, lesquels il donna à Saint-Vincent.

Quelques autres personnes également nobles, généreuses et

riches, poussées d'une sainte émulation, faisoient aussi de grandes aumosnes à cette abbaye; entre lesquelles un comte de Chamouille, nommé Gauthier, qui signala toute sa charité. Voyant qu'une maison de sa dépendance de Chamouille, ainsi que des terres appendantes, estoit en la bienséance des moines de Saint-Vincent, puisqu'elle se trouvoit près d'une métairie qu'ils avoient à Neufville, il les donna libéralement à ce monastère, sous la seule espérance de participer aux prières de la communauté, lui, sa femme, son fils et tous ses prédécesseurs et successeurs.

Ce bienfait est le dernier qui nous vint de l'évêque Roricon; il décéda trois ans après, c'est-à-dire l'année 976, le 20 décembre, veille de la feste de Saint-Thomas, apôtre. Selon Flodoard, en sa chronique, la maladie dont il est mort estoit une paralysie qui le tint long-temps en langueur, et tout affligé qu'il estoit, il rendoit grâces à Dieu de ses souffrances et de ses peines, selon le devoir d'un véritable chrétien et d'un bon évêque. Sa piété n'est pas seulement remarquable en ce que je viens de rapporter, sous le témoignage de Flodard, mais encore cette abbaye publie et publiera, tant qu'elle subsistera, ses louanges. Car si elle doit sa fondation à saint Remy et à Brunehault, reine de France, elle doit sa conservation à ce digne prélat de l'église de Laon, lequel en estoit d'autant plus digne que son humilité lui faisoit prendre la qualité d'*indigne évêque*, en toutes ses lettres et patentes. De quoi les chartes qui nous restent de lui sont des témoignages très-certains de vérité. Sa science et sa capacité dans les lettres, sa doctrine, nous sont connues par le témoignage du moine Asson[1]. dans son traité de l'antéchrist qu'il a composé à la prière de la reine Gerberge.

Son corps est enterré au milieu de l'ancien chœur, en la croisée de l'église de Saint-Vincent, sous une tombe d'ardoise ou pierre noire qui ne porte pour épitaphe que ces deux mots en gros caractères: *Rorico, episcopus*[2]. Ils commencent à

(1) *Asso Monachus, Tractatus de Antichristo.*

(2) « Roricon, évêque.

s'effacer. Les calendriers et spécialement l'obituaire de cette abbaye de St-Vincent de Laon font mémoire de cet évêque, non point en la veille de Saint-Thomas, qui est le 13 des calendes de janvier, mais à l'antiveille, qui est le 14 des mêmes calendes. En quoi on voit, ce semble, de la contradiction entre les manuscrits de cette abbaye et la chronique de Flodoard. Mais pour résoudre cette difficulté, il faut sçavoir que lorsqu'une feste ou un obit tomboit en un jour empêché, on ne le transféroit pas, mais on l'anticipoit. Exemple de cecy : La feste de sainte Anne tombe le 26 juillet par toute l'église, mais parceque ce jour, 26 juillet, estoit empêché par la solennité de saint Jacques, apôtre, transférée en ce jour, par suitte de la solennité de saint Christophe, titulaire de cette abbaye, laquelle occupe la place du 25e jour, la feste de sainte Anne estoit anticipée au 20 du mois de juillet, quoiqu'elle fut d'égale solennité avec celle de saint Jacques. Cette coutume d'anticiper les festes se voit clairement consignée dans le coutumier de ce monastère, page 29. C'est donc pour cette raison que notre obituaire marque l'obit de Roricon, évêque de Laon, au 19e jour de décembre, quoiqu'il soit mort le 20. Cecy se rencontrera en plusieurs autres monastères, spécialement en celui de Bretheuïl, où j'ai remarqué une anticipation semblable.

L'obituaire de cette abbaye de Saint-Vincent fait mémoire de la restauration de cette abbaye par l'évêque Roricon en ces termes : *XIIIe calendas Januarii, obiit Rorico Episcopus Laudunensis, qui huic cœnobio alteram regulam instituit et multas res cum terris et altaribus dedit. Et fit altâ voce*[1]. Il appelle une autre règle le changement des chanoines en moines de l'ordre de Saint-Benoît, comme je l'ai dit plus haut. Roricon assista à un concile de Meaux où il résista en face à Hugues, intrus en l'archevêché de Reims[2].

(1) « Le 13e jour des calendes de janvier, décès de Roricon, évêque de » Laon, qui donna une *autre règle* à ce monastère et le dota de plusieurs » possessions, terres et églises. Son anniversaire se fait à haute voix. »

(2) Flodoard, *Rem. Chronic.*

Melchalan, premier abbé de ce monastère de Saint-Vincent depuis que la règle de Saint-Benoît y fut rétablie par Roricon, évêque de Laon, ne survécut guère au réparateur de cette abbaye ; peut-estre même décéda-t-il de ce monde avant lui. Je ne puis rien assurer de cecy, sinon qu'il vivoit encore en l'année 973 ; ce qui se justifie par les cartulaires de cette abbaye qui font mention de lui en 973, comme estant encore vivant et qui parlent de son successeur Berland en l'année 977. Melchalan décéda le 22 janvier, jour dédié à la mémoire et vénération de saint Vincent, patron de cette abbaye, duquel il a obtenu, ce semble, cette grâce, afin de recevoir de son bienheureux patron la récompense des services qu'il lui avoit rendus dans le rétablissement de cette abbaye et de la discipline régulière en ce monastére.

Le corps de l'abbé Melchalan est enterré au haut bout de l'ancien chœur, dans le milieu de la croisée, proche la muraille qui fait présentement la séparation de l'ancien chœur détruit d'avec le moderne. Sa tombe s'y remarque encore aujourd'huy ; elle est de pierre noire ou d'ardoise, marquée de ces deux mots : *Melcalannus abbas* [1]. Cette escriture se lit encore fort bien.

Une charte de l'évêque Adalbéron, donnée la 24e année du roy Lothaire, laquelle revient à l'année de Notre-Seigneur 978, témoigne que l'abbé Berland avoit esté mis et constitué abbé de Saint-Vincent par l'évêque Roricon ; par conséquent, il est probable que l'abbé Melchalan estoit déjà décédé avant le même évêque Roricon. C'est aussi la raison qui me fait croire que Melchalan est décédé environ l'année 974 ou 975.

La chronique de Mouson [2], imprimée au septième tome des Spicilégiens, traite d'un acte fait dans un synode de l'archevêque de Reims, en l'an 973, auquel Berland a signé comme abbé de St-Vincent de Laon, entre les évêques, autres abbéz et archidiacres de la province. Adalbéron a signé aussi au même acte de ce concile provincial.

(1) « Melcalan, abbé. »

(2) Célèbre abbaye de bénédictins au diocèse de Reims.

LIVRE CINQUIÈME.

DE L'AUGMENTATION

DES REVENUS DE CETTE ABBAYE,

de la Construction et Consécration de l'Église,

Fondation et Érection de plusieurs prieuréz et autres églises

dépendantes de cette Abbaye.

CHAPITRE Ier.

ADALBÉRON EST FAIT ÉVÊQUE DE LAON

ET BERLAND EST ÉTABLI ABBÉ DE SAINT-VINCENT;

LEQUEL RECHERCHE POURQUOI

LE CORPS DE SAINT-BOÉTIAN A ESTÉ REPORTÉ A PIERREPONT,

DONT L'ÉGLISE EST DONNÉE A CELLE-CY

AVEC PLUSIEURS BIENS. ERREUR D'AIMOIN TOUCHANT

LA MORT DU ROY LOTHAIRE.

ADALBÉRON ou Ascelin, selon quelques-uns, estoit originaire de la Lorraine; il fut fait évêque de Laon à la faveur du roy Lothaire et consacré le dimanche des Rameaux, qui tomboit le premier jour d'avril de l'année 977,

selon le continuateur de Flodoard. Si nous en croyons Guibert[1], abbé de Nogent, Adalbéron estoit un homme fort riche et qui avoit de grandes possessions en son païs, lesquelles il vendit toutes, après avoir esté consacré évêque de Laon et en apporta les sommes immenses à la cathédrale qu'il pourvut de toutes sortes d'ornemens. Il augmenta en outre de beaucoup les revenus de son clergé et de la manse épiscopale.

Il n'oublia pas la fille non plus que la mère; ayant esté libéral à la cathédrale, il ne le fut pas moins envers l'église de Saint-Vincent[2]. Il en orna les autels, fit faire une tour ou grand clocher de pierre, répara et embellit cette église, fit faire plusieurs beaux ornemens, entre autres un habit pontifical d'un merveilleux ouvrage qu'il laissa céans pour s'en servir lorsqu'il viendroit faire les fonctions épiscopales[3]. J'omets les chappes, les tapis, les grosses cloches, les autels, les châsses des saints qu'il a ornéz, fait faire et achetéz pour cette église à laquelle il a toujours témoigné de la bonne volonté.

L'abbé Berland connoissant l'affection paternelle que l'évêque Adalbéron avoit pour cette église de Saint-Vincent, le fut trouver avec la charte de l'évêque Didon qui estoit le huitième prédécesseur du même Adalbéron en l'évêché de Laon, par laquelle il faisoit voir que cet évêque Didon avoit fait transporter les reliques de saint Boëtian, confesseur, en cette église de Saint-Vincent, pour y demeurer et y estre honorées à perpétuité par les chanoines transféréz de Pierrepont en cette abbaye. Il représenta que par un malheur dont il ignoroit la cause, son église avoit esté dépouillée de ce précieux trésor et supplia l'évêque Adalbéron de s'en informer et de lui faire

(1) *De vitâ suâ*, lib. 3, cap. 1.

(2) Voici ce que porte une charte de l'évêque Adalbéron au sujet de l'abbaye de Saint-Vincent: « *Petitio Domni Berlandi Abbatis nostri, de monasterio » sancti Vincentii in prospectu urbis fundato, ad nos pervenit, nostræ » supplicans mansuetudini ut locum et priùs ab antecessore nostro dignæ » recordationis Roricone et post à nobis commendatum, his sublevare » quibus indigeret pro posse satageremus.* »

(3) *Ex ejus epitaphio parieti hujus ecclesiæ olim affixo.*

rendre les reliques du même saint Boëtian, s'il trouvoit qu'elles eûssent esté enlevées mal à propos de céans. Cette requête obligea l'évêque Adalbéron de faire une exacte information du fait pour donner justice à qui il appartiendroit. Mais après une exacte information, il trouva que c'estoit le même évêque Didon qui avoit reporté les reliques de saint Boëtian à Pierrepont, pour n'y pas laisser le peuple chrétien, sans la protection des saintes reliques, contre les incursions des barbares et des infidèles, et aussi pour ne pas rabaisser trop une église qu'il avoit eslevée à la dignité de cathédrale et de siège épiscopal; ordonnant pour ces raisons qu'elles y demeureroient à perpétuité, peut-estre dans la pensée de récompenser d'ailleurs cette église de Pierrepont, quoiqu'il n'y ait aucune marque ou mémoire qu'il l'ait fait. Pour accorder ce différend, l'évêque Adalbéron trouva cet expédient, du consentement de son chapitre, afin de ne pas léser le privilège de Saint-Vincent, et encore afin que la ville de Pierrepont ne fut pas privée de son saint patron et protecteur. Il donna à l'abbaye de Saint-Vincent l'église de Pierrepont, dédiée à la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, dans laquelle église de Pierrepont le corps de saint Boëtian repose avec plusieurs reliques, à condition que les moines de Saint-Vincent se souviendroient en leurs prières de lui, Adalbéron, de ses prédécesseurs et successeurs, du roy Lothaire, de la reine Hémina, sa femme, et du roy Louis, leur fils, lequel ayant esté sacré du vivant de son père, avoit esté associé au royaume avec lui [1].

Dans la charte de l'évêque Adalbéron, la ville de Pierrepont est qualifiée du titre de *municipium,* qui ne se donnoit anciennement qu'aux villes entrées en participation des mêmes privilèges que la ville de Rome sous la République et sous les empereurs, et du nom de *castrum,* qui ne se donnoit qu'aux villes fortes et considérables. La raison de cecy provient de la dignité de cathédrale et épiscopale que l'évêque Didon lui a

(1) Carta Adalberonis, *ex parvo Cartul. St-Vinc.*

donnée, établissant en ce lieu son siège. Estant cathédrale, elle est *municipium*, avec même dignité que la ville de Laon, sa capitale; estant murée et fermée de fortifications, elle est *castrum*, parce qu'elle est suffisante pour résister aux incursions des ennemis et capable de recevoir garnison militaire. J'ajouterai, à la louange de Pierrepont, que cette ville a donné à l'ordre de Prémontré un *fromage* de très-bon goût: c'est le Père Fromage, religieux, chanoine régulier profèz de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, en laquelle abbaye il fait présentement l'office de prieur et de lecteur en théologie. La ville de Pierrepont est aussi recommandable par la grande quantité de reliques qui s'y conservent, reliques qui eurent le pouvoir de chasser un diable du corps d'une femme de Vervins, appellée Nicole Obry, en 1564 [1].

Nous faisons tous les ans la feste de saint Boëtian, le vingt-deuxième jour de mai, avec la solennité des festes de seconde classe et de troisième ordre. On avoit coutume en ce monastère de faire toutes les festes de Notre-Dame de première classe et de premier ordre, à raison d'honorer en ce monastère de Saint-Vincent la patronne de l'église de Pierrepont, dont les revenus sont annexéz à cette abbaye.

Outre les revenus de cette église, ce monastère possède aussi beaucoup de terres situées à Pierrepont, provenant de l'abbaye de Saint-Hilaire dont nous avons parlé, entre lesquelles il y avoit quelques terres de l'évêché mêlées; ce qui causoit un grand différend entre les officiers de l'évêque et notre abbaye. L'évêque Adalbéron les donna toutes à ce monastère de Saint-Vincent, pour oster tout sujet de querelles et de procéz.

Les bienfaits d'Adalbéron, évêque de Laon, ne se terminèrent pas là. Il ajouta à cette donation celle de quelques esclaves, lesquels demeuroient sur les mêmes terres, pour les faire

(1) Voir la relation intitulée: *Le thrésor de la victoire du corps de Dieu sur Béelzébub*... Ed. 1578.

valoir, en l'année 978, laquelle estoit la 25e du règne du roy Lothaire. Sur quoi il faut remarquer l'erreur d'Aimoin, en son cinquième livre *De gestis Francorum,* chap. 44, où il dit que Lothaire est mort l'année de Notre-Seigneur 976. Ce que je convaincrai facilement de fausseté par les chartes du même roy Lothaire données en faveur de cette abbaye, et de celle de Saint-Quentin-en-l'Isle. Selon la charte donnée pour l'abbaye d'Isle par Adalbert, comte de Vermandois, Lothaire, roy de France, estoit en la 29e année de son règne en l'an 986 de Notre-Seigneur; conséquemment il a dû vivre après l'année 976. Mais je crois qu'il y a erreur en cette charte du comte Adalbert, peut-estre par le défaut de celui qui l'a écrite, lequel ne prenant pas garde de si près à l'année du roy Lothaire, a fait un parachronisme en son écriture. Mais je m'en fierai plus à la charte de l'abbaye de Saint-Vincent donnée par l'ordre du même Lothaire et escrite par son secrétaire, à Compiègne, l'an 975. Une autre charte d'Adalbéron, évêque de Laon, donnée la 25e année du règne de Lothaire, en 978, et plusieurs autres semblables chartes de cette abbaye font voir que le déced de Lothaire est postérieur à l'année 976. S'il est vrai qu'il ait tenu le sceptre de la France 32 ans, il faut dire que l'année de son déced est en 985[1].

(1) Lothaire est mort le 2 mars 986.

CHAPITRE II.

SUITTE DES BIENFAITS DE L'ÉVÊQUE ADALBÉRON

ENVERS CETTE ABBAYE.

SÉCULARISATION DE LA GRANDE ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN

ET AUTRES.

ESCHANGE DE QUELQUES TERRES FAIT PAR L'ABBÉ BERLAND.

CONFIRMATION

DES POSSESSIONS DE CETTE ABBAYE PAR HUGUES-CAPET.

SOCIÉTÉ

CONTRACTÉE AVEC DIVERSES ÉGLISES.

ADALBÉRON, continuant ses bienveillances envers cette abbaye de Saint-Vincent, permit que Immon, archidiacre de Laon, et un certain chevalier, nommé Anselme, donnâssent, l'an 978, une terre située au territoire de Lœuilly, à cette abbaye. Il y ajouta, de son propre, deux maisons de Nanteuil, lesquelles estoient joignant quelques terres que nos moines y possédoient déjà, considérant que cette abbaye estoit le second siège épiscopal de Laon, dont les évêques ses prédécesseurs avoient toujours eu très-grand soin d'augmenter les revenus, et qu'ils avoient traitée favorablement. Il fit cette donation devant l'autel de Saint-Vincent et

rendit en même temps les droits que ses prédécesseurs en avoient usurpéz sur une partie de la montagne, droits que ce monastère possédoit dès sa première fondation, comme le privilège de la reine Brunehault, qui se conservoit encore en ces temps-cy, le prouvoit fort clairement. Il promit aussi de donner plusieurs autres choses à l'avenir, si Dieu lui en facilitoit les moyens.

A l'imitation de l'évêque Adalbéron, plusieurs seigneurs du païs faisoient du bien à cette abbaye, entre lesquels je remarque un Albert ou Adalbert, comte de Vermandois, surnommé *le pieux* avec justice, pour avoir fondé l'abbaye de Saint-Prix en son propre palais de la ville de Saint-Quentin[1],

(1) » Les comtes de Vermandois, dit Paul Colliette (*Mémoires du Vermandois, T. 1*), avoient demeuré jusqu'alors un peu au-dessus des rives » de la Somme, hors la ville capitale de leur gouvernement, près d'un lieu » que nous appellons encore *Rocourt*. La situation de leur palais, posé sur » une éminence, en recevoit plus d'agrément, et les eaux et les bois en faisoient un séjour délicieux. Dans l'enceinte de ce palais, ils décidoient les » affaires qu'on leur déféroit; là aussi estoient les prisons dans lesquelles on » jettoit les criminels. La mémoire du traitement barbare fait dans une de ces » prisons par *Hébert 2*, son prédécesseur, à Charles-le-Simple, rendoit insupportable à Albert le lieu qui fut autrefois témoin des cris, des pleurs et » des tourments de son roy. Il voulut quitter cette demeure, mais auparavant » il résolut de la consacrer par un pieux établissement qui lui en fit oublier, » ainsi qu'aux siècles futurs, la laideur et l'impureté. Il appella des moines de » saint Benoît et les fixa dans ce palais dont il leur fit présent. (944)

Telle est en effet l'origine du monastère de Saint-Prix. Placé hors de la ville, sous le vocable du saint martyr dont il possédait quelques précieuses reliques, ce monastère compta jusqu'en 1759 ; époque à laquelle une décision du parlement réunit sa manse conventuelle au séminaire de Noyon, quarante-six abbés, dont dix furent commendataires. Les religieux y pratiquaient la pénitence la plus exemplaire et la mortification la plus grande. « Leur pauvreté volontaire, » disent les vieilles chroniques, estoit complète; s'ils estoient riches, ce n'es» toit que pour dispenser plus de bien aux pauvres et entretenir plus digne» ment le temple et le culte de Dieu »

Une ferme, du nom de Saint-Prix, occupe seule aujourd'hui l'emplacement de l'ancien couvent.

réparé les autres abbayes de Saint-Quentin-en-l'Isle[1], d'Homblières et du mont Saint-Quentin, proche la ville de Péronne[2]. Il n'oublia pas non plus celle-cy en ses bienfaits et lui donna une maison située à Saulcourt, à condition néanmoins de rendre deux deniers par chaque année pour l'entretien du luminaire de la grande église de Saint-Quentin, dont il avoit pris la qualité d'abbé après ses prédécesseurs séculiers et mariéz comme lui. La femme d'Adalbert, comte de Vermandois, s'appelloit Gerberge, laquelle consentit à cette donation avec ses enfans et les chanoines de l'église. Ces chanoines estoient déjà sécularisész[3], ayant rejetté leurs frocs et la profession de moines de Saint-Benoît pour prendre les surplis et aulmuces des chanoines séculiers depuis l'invasion des Normans, qui avoient ravagé ces païs-là aussi bien que celui-cy et en avoient dissipé

(1) Cette réparation eut lieu en 964.

Dès les temps de l'invention du corps de saint Quentin par sainte Eusébie (351) l'endroit où ce précieux trésor resta caché pendant 54 années devint célèbre. Les chanoines de l'église collégiale y firent bâtir, on ne sait à quelle époque, une chapelle, puis une communauté de clercs ou chanoines séculiers s'y établit; ce lieu porta dès lors le nom d'abbaye. Au 10e siècle, l'église et l'abbaye d'*Isle* tombaient en ruines; Anselme, chanoine de Saint-Quentin et abbé de cette pauvre église, résolut de la réformer et d'y introduire les moines réguliers de l'ordre de Saint-Benoît. Il confia ce projet à Albert, comte de Vermandois, qui lui promit son concours et son assistance, et quelques années après (964), les moines d'Homblières occupaient, dit Mabillon, l'enceinte de l'abbaye; les chanoines séculiers étaient remplacés par des religieux bénédictins. Ce monastère fut très-florissant alors, les libéralités d'Albert-le-pieux et du chapitre de Saint-Quentin le firent prospérer; cinq cents années consolidèrent encore son existence et sa fortune. Mais les guerres malheureuses qui désolèrent au 16e siècle le Vermandois, ayant amené, lors de la prise de Saint-Quentin (1557) sa totale destruction, les moines furent transférés, de l'île de la Somme, dans l'intérieur de la ville où déjà ils avaient une maison de refuge. Le nouveau monastère construit et doté par la munificence de Regnault Leblond compta encore des jours de splendeur et de gloire; il subsista jusqu'à la révolution française. Les bâtiments qui nous en restent sont, depuis ce temps, une filature de coton.

(2) C'était une abbaye de bénédictins; sa réparation date de l'année 977.

3) *Vide historiam meam* (dit l'auteur) *de Insulensi Sancti-Quintini cœnobio.*

l'estat monastique. D'où vient que cette grande église de Saint-Quentin fut obligée de prendre l'estat de chanoines séculiers, aussi bien que celles de Saint-Vincent, de Saint-Quentin-en-l'Isle et plusieurs autres du royaume en ce temps-là. Le comte Albert mit le premier doyen dans la grande église de Saint-Quentin ; les comtes de Saint-Quentin et de Vermandois ont continué de prendre cette qualité d'abbéz de Saint-Quentin jusques à ce que le Vermandois a esté remis à la couronne de France. Depuis ce temps-là on ne parle plus du titre d'abbé, mais le roy est entré en leur place et en leurs droits à la nomination de tous les canonicats de cette église de Saint-Quentin, quoiqu'il ne prenne pas le titre d'abbé. Quelques-uns confondent l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle qui a esté sécularisée en même temps que celle-cy de Saint-Vincent avec la grande église de Saint-Quentin. Cette abbaye d'Isle a esté remise en règle par les religieux de l'ordre de Saint-Benoît, au commandement du comte Albert, dont nous venons de parler. Au contraire la grande église de Saint-Quentin est toujours demeurée aux chanoines séculiers depuis les ravages des Normands[1].

L'abbé Berland ne laissoit pas de son costé de procurer le bien du monastère de tout son possible. Il fit un eschange d'une grande métairie que cette abbaye avoit, laquelle contenoit une chapelle, des bâtiments seigneuriaux et d'autres logements avec des vignes rapportant cent muids de vin par an et d'autres vignes rapportant vingt autres muids annuellement, avec un clos seigneurial, des terres labourables, prairies et autres fonds situéz en un village du Soissonnois, sur le fleuve d'Auxonne ou d'Aisne. Le chevalier avec lequel cet abbé fit cet eschange s'appelloit Adon, lequel donna une autre métairie dans le comté de Laon, appellée *Brissiac*, située sur la rivière d'Oise, contenant plusieurs terres, vignes, bois.

Pendant le gouvernement de Berland, les roys Lothaire et Louis-le-Fainéant, son fils, estant décédéz, Hugues-Capet se

(1) Elle sert aujourd'hui d'église paroissiale.

saisit de Laòn, à la faveur de l'évêque de la même ville, Adalbéron, et au préjudice du duc Charles qui prétendoit à la couronne de France, laquelle Hugues lui ravit enfin et s'appropria de telle sorte qu'elle demeure encore aujourd'huy sur la teste de ses descendants. L'abbé Berland et toute la communauté se servirent du crédit que l'évêque Adalbéron s'estoit acquis auprès du nouveau roy Hugues-Capet et en obtinrent la confirmation de tous les droits et possessions de cette abbaye, la première année de son règne qui revient à l'année 987, le 26 septembre, le roy estant alors à Compiègne.

Berland, abbé de ce monastère, ayant soin du temporel, ne négligea pas cependant le spirituel. C'est pourquoi sçachant qu'un des plus excellents moyens de l'obtenir, est la communication des bonnes œuvres et des prières faites en esprit d'union et de charité, il associa son monastère avec celui de Saint-Denys, obtenant de l'abbé Guarin communication et société des bonnes œuvres pour lui et tous les religieux de sa communauté. C'est la première société que je trouve en ce monastère, faite la seconde année du roy Hugues-Capet (de Notre Seigneur, 988) par un escrit rédigé à Saint-Denys, le huit novembre. Ses successeurs abbéz en ont fait plusieurs dans la suite des temps dont voici un catalogue :

CATALOGUE DES ABBAYES OU MONASTÈRES

AVEC LESQUELS

L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON EST ASSOCIÉE.

(EXTRAIT DES CARTULAIRES ET AUTRES MANUSCRITS

DE CETTE ABBAYE.)

1. L'église cathédrale de Notre-Dame de Laon est entrée en société avec cette abbaye, l'an 1196, du temps de l'abbé Hugues et d'Adam, doyen de la cathédrale.
2. L'Abbaye de Saint-André du Castelet; ordre de saint Benoît.

3. L'Abbaye de Saint-Michel en Thiérache ; ordre de saint Benoît, congrégation de Saint-Vanne [1].
4. Tous les curéz de Laon.
5. Tous les chapellains de Laon.
6. L'Église collégiale de Saint-Julien-au-Bourg de Laon, en 1178.
7. L'Église collégiale de Saint-Jean-au-Bourg.
8. L'Abbaye de Saint-Jean-en-la-Cité, en l'année 1208, du temps d'Ingelran, abbé de Saint-Vincent et de Hugues, abbé de Saint-Jean ; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.
9. L'Abbaye de Saint-Martin de Laon; ordre de Prémontré, en 1180.
10. L'Abbaye de Saint-Remy de Reims ; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.
11. L'Abbaye de Saint-Nicolas-aux-bois ; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, en 1185, Hugues estant abbé de Saint-Vincent et Robert abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois.
12. L'Abbaye de Prémontré; ordre de Saint-Norbert, chef-d'ordre, en 1185, du temps de Hugues, abbé de Saint-Vincent et d'un autre Hugues, abbé de Prémontré.
13. L'Abbaye de Saint-Martin de Tournay ; ordre de Saint-Benoît.
14. L'Abbaye de la Sauve-Majeur, en Gascogne, du temps de Gérard, premier abbé. (La société fut renouvellée du

(1) L'ordre des bénédictins, dès l'an 900, se divisa en plusieurs branches. De lui on a vu sortir les Camaldules, les Cisterciens, les Gilbertins, les moines de Fontevrault, &. Ces diverses observances n'étaient que des réformes de l'ordre de Saint-Benoît ; elles ont ajouté seulement quelques constitutions particulières à la règle primitive.

Parmi les bénédictins proprement dits, plusieurs congrégations se formèrent encore; celles de Saint-Vanne, de Saint-Maur, de Cluny, etc. Les deux congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur se sont illustrées par de savants ouvrages et par leur zèle ardent pour la défense de la religion.

temps de Hugues, abbé de Saint-Vincent); ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.

15. L'Abbaye de Saint-Sauveur d'Anchin; ordre de Saint-Benoît.
16. L'Abbaye de Fiennes (*Fidemensis*) ordre de Saint-Benoît; année 1228. Jacques en estoit abbé. La société fut renouvellée en 1352, du temps de Guillaume, abbé de Saint-Etienne de Fiennes.
17. L'Abbaye de Saint-Prix, à Saint-Quentin; ordre de Saint-Benoît.
18. L'Abbaye de Saint-Sépulchre, à Cambray; ordre de Saint-Benoît.
19. L'Abbaye de Molehem en 1143, du temps d'Anselme, abbé de Saint-Vincent et de Jean, abbé de Saint-Michel de Molehem.
20. L'Abbaye de Saint-Pierre d'Orbay; ordre de Saint-Benoît; congrégation de Saint-Maur.
21. L'Abbaye de Saint-Thierry, proche Reims; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.
22. L'Abbaye de Saint-Pierre de Hainault; ordre de Saint-Benoît.
23. L'Abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.
24. L'Abbaye de Saint-Médard de Soissons; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.
25. L'Abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (*Vertudum*); ordre de Saint-Benoît.
26. L'Église collégiale de Saint-Pierre-au-marché de Laon.
27. L'Abbaye de Saint-Pierre de Châlons; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Vanne.
28. L'Abbaye de Saint-Lambert de Liessies; ordre de Saint-Benoît.
29. L'Abbaye de Saint-Bavon de Gand.
30. L'Abbaye de Saint-Jean de Térouane; ordre de Prémontré.

31. L'Abbaye de Saint-Pierre de Troyes ou Saint-Pierre de Celle, en 1262, sous Félicius, abbé de cette abbaye de Troyes.

32. L'Abbaye du mont Saint-Quentin ; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.

33. L'Abbaye de Saint-Hubert des Ardennes ; ordre de Saint-Benoît.

34. L'Abbaye de Saint-Denys, Guarin en estant abbé et Berland, abbé de Saint-Vincent, en 988 ; ordre de Saint-Benoît.

35. L'Abbaye de Saint-Bertin en la ville de Saint-Omer ; ordre de Saint-Benoît.

36. L'Abbaye de Notre-Dame en Heslant.

37. L'Abbaye de Saint-Crépin de Soissons ; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.

38. L'abbaye de Notre-Dame de Foigny ; ordre de Citeaux.

39. L'abbaye des religieuses de Notre-Dame de Soissons; ordre de Saint-Benoît.

40. L'Abbaye de Notre-Dame de Vauxclair ; ordre de Citeaux.

41. L'Abbaye de Vaucelles; ordre de Saint-Benoît[1].

42. L'Abbaye de Notre-Dame de Cistes.

43. L'Abbaye de Saint-Pierre de Lagny ; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.

44. L'Abbaye de Notre-Dame de Nogent ; ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.

45. La province de France de l'ordre des Jacobins a accordé à cette abbaye de Saint-Vincent la participation de toutes ses prières et bonnes œuvres en l'année 1280. Le provincial s'appelloit Jean, prieur.

46. Le Général des Frères-mineurs, appellé *Angelus*, en l'année 1383, a accordé la même grace dans tout son ordre à cette abbaye de Saint-Vincent, à la prière de Jean de Guise qui en estoit abbé.

(1) L'abbaye de Vaucelles était occupée par des bernardins.

47. Le prieuré de Saint-Nicolas du Val des Ecoliers, en la ville de Laon, a contracté société avec cette abbaye de Saint-Vincent, en 1359. Les Revérends pères Minimes y sont présentement établis.

Ces sociétéz se faisoient à diverses conditions de prières et suffrages, comme on pourroit voir par un catalogue qu'on trouve dans l'ancien obituaire de cette abbaye[1].

(1) Voici ce catalogue tiré de l'obituaire de Saint-Vincent :

ISTÆ SUNT ECCLESIÆ QUIBUS DEBEMUS SEPTENNARIUM.

Sanctæ Mariæ Novigenti.
Sancti Andreæ de Castello.
Sanctæ Mariæ Laudunensis.
Sancti Petri apostoli de foro.
Sancti Lamberti Lesciensis.
Sancti Petri Orbacensis et abbatibus ipsius monasterii tricenarium et ipsi nostris.
Sancti Bavonis Gandavensis.
Sancti Michaelis de saltu.
Sancti Joannis de Præmonstrato.
Sancti Joannis-Baptistæ in Burgo.
Sancti Petri Catalaunensis.
Sancti Salvatoris Aquicincti.
Sancti Stephani Fidemensis.
Sancti Salvatoris Virtuensis.
Sancti Petri Hasnoviensis.

ISTÆ SUNT ECCLESIÆ QUIBUS DEBEMUS TRIA OFFICIA.

Sanctæ Mariæ Clarævallis.
Sancti Quintini Insulæ.
Sancti Petri Latiniacensis.
Sanctæ Mariæ de Vaucellis.
Sanctæ Mariæ Suessionensis.
Sanctæ Mariæ de Heslant.
Sancti Remigii Remensis.
Sancti Joannis Teruannensis.
Sanctæ Mariæ de Cistes.
Sanctæ Mariæ de Valle-Clarâ.
Sanctæ Mariæ de Fusniaco.
Sancti Bertini de Audomarto.

ISTÆ SUNT ECCLESIÆ QUIBUS DEBEMUS TRICENARIUM.

Sancti Quintini de Monte.
Sancti Medardi Suessionensis.
Sancti Martini Laudunensis.
Sancti Theodorici Remensis.
Sancti Nicolai de Bosco.
Sancti Huberti de Arduennâ.
Sancti Sepulchri Cameracensis.
Sancti Joannis Laudunensis.
Sancti Martini Tornacensis.

CHAPITRE III.

DÉCED DE L'ABBÉ BERLAND ET DE SES QUATRE SUCCESSEURS IMMÉDIATS. OU IL EST TRAITÉ AUSSI DU TEMPS QUE L'ÉVÊQUE ADALBÉRON EST DÉCÉDÉ.

BERLAND, second abbé de Saint-Vincent depuis le rétablissement de ce monastère par l'évêque Roricon, décéda peu d'années après la société contractée avec l'abbaye de Saint-Denys. Je ne trouve rien de certain sur l'année de sa mort, mais le jour en est marqué dans notre obituaire au dix-septième de février [1].

Il eut pour successeur immédiat un nommé Lantbert ou *Lambert*, lequel acquit à prix d'argent une certaine terre située à Chamouille et obtint la confirmation d'une autre terre que Maingaudus, abbé de Corbie[2] avoit donnée à cette abbaye. Cette terre estoit située proche de l'écluse du moulin de Chevregny. La confirmation en fut faite par Rotold, aussi abbé de Corbie, environ l'année 1027, dans la ville de Compiègne, à la prière d'Adalbéron, évêque de Laon. Je ne sçais si Lambert, abbé de ce monastère, vécut beaucoup de jours après cette action, mais je suis certain qu'il n'a plus vécu beaucoup d'années. Son déced est marqué en notre obituaire au vingt-cinq mai.

(1) Probablement en l'année 1024.

(2) En Picardie près Amiens; abbaye de bénédictins.

Sicherus, appellé aussi *Sigerus*, quatrième abbé de Saint-Vincent, ne nous a laissé que son nom seul et le jour de son déced ; ce fut le quinze janvier.

Cadroë ou Cadros, cinquième abbé de Saint-Vincent, n'est pas plus recommandable que les deux autres abbéz précédents. Il décéda, selon notre obituaire, le six mars ; je ne sçais en quelle année.

Roger, premier du nom et sixième abbé de ce monastère, succéda à Cadros et décéda selon notre obituaire le vingt-septième jour de décembre.

Pour ce qui regarde l'évêque Adalbéron, nous ne connoissons pas plus l'année de sa mort que celle de tous ces abbéz. Il est néanmoins probable qu'il a vécu jusques en l'année 1030. Je dis cecy, me fondant sur l'autorité de la charte donnée à Compiègne environ l'an 1027, et dont nous avons parlé tout-à-l'heure. Cet évêque a tenu l'évêché plus de cinquante années, depuis l'an 977 jusques en 1030. Le jour de sa mort est marqué dans notre obituaire au 27 janvier et non pas au 19 juillet, comme dit Antoine Bellotte en ses Observations sur les cérémonies de l'église de Laon. Le tombeau d'Adalbéron est encore entier sur sa sépulture au milieu du chœur de cette abbaye. Il est marqué de ces trois mots : *Adalbero, episcopus Laudunensis*[1].

Je ne répète point icy les grands biens que cet évêque a faits à l'abbaye de Saint-Vincent. J'ajouterai seulement qu'il laissa la construction de notre église imparfaite ; c'est pourquoi la consécration en fut différée jusques en l'année 1072. C'estoit un grand prélat qui mériteroit beaucoup de gloire, s'il ne l'avoit obscurcie par quelques faits fâcheux. Pour surcroit d'ignominie, il fut accusé d'avoir voulu vendre son évêché de Laon au neveu de Beroldus, évêque de Soissons. La punition s'en suivit dès cette vie, car il fut tenu en prison du temps de quatre roys.

(1). « Adalbéron, évêque de Laon. »

Nous ne sçavons point qui a esté son successeur immédiat ; c'est pourquoi comme je trouve un temps vide, je crois que c'est la place d'un Adeleloxaüs que je pense lui avoir succédé. Tous les catalogues omettent le nom de cet évêque et je ne sçais pour quelle raison. Sa tombe néanmoins se garde encore aujourd'huy à l'entrée de la chapelle de St-Quentin en l'église abbatiale de Saint-Vincent. Elle est inscrite de ces mots : *Adeleloxaüs, Laudunensis episcopus* [1]. Ce qui fait foy qu'il a esté vraiment évêque de Laon, quoique son nom ne se trouve point ailleurs.

(1) « Adeleloxaüs évêque de Laon. »

CHAPITRE IV.

ERCHENNÉE, ABBÉ DE SAINT-VINCENT, OBTIENT LES AUTELS DE SAINT-VICTOR, PROCHE LA PORTE MORTELLE, A LAON, ET DE SAINT-QUENTIN DE MOUSON. DES ÉVÊQUES DE LAON, GIBUIN, ARNAULT ET LÉOTERIC.

Erchennée, septième abbé de Saint-Vincent, gouvernoit cette abbaye en l'année 1131. Afin d'accroître ce monastère qui estoit alors peu de chose, il alla trouver le roy Henri, duquel il obtint le droit de rouage et autres tant sur cette montagne que dans le village de Semilly. C'estoit pour l'entretien des religieux lesquels vivoient alors en odeur de sainteté. L'évêque Gibuin, qui occupait alors le siège de Laon, donna l'autel de la paroisse de Saint-Victor, près la porte Mortelle à Laon; laquelle église a esté détruite par les Anglois[1]. Ce qui

(1) En 1359. « Voici un extrait de la charte de l'évêque Gibuin. « *Beati » Victoris altare, juxtà portam Mortuorum situm, ob remedium animæ » meæ concessi fratribus sancti martyris Vincentii, sub Ercaneo abbate mi- » litantibus, Dei amore sanctique martyris ductus, necnon ipsius abbatis » haud contemnendâ petitione animatus, nostrorum insuper canonicorum » consensu roboratus, ut in Evangelio testatur Dominus: qui recipit pro- » phetam in nomine prophetæ, mercedem prophetæ accipiet et qui recipit » justum in nomine justi, mercedem justi accipiet... divinæ veritatis in- » formatus hoc exemplo, fratres Deo inservientes in prædicti martyris » cœnobio decrevi sustentare Dei altaris beneficio, ut cum eis mercedem » accipiam à retributore piissimo, &.*»

prouve que nos religieux estoient alors en bonne odeur dans la ville et en particulier dans l'esprit de l'évêque Gibuin, lequel vivoit très-souvent parmi eux. Nous verrons malheureusement cette bonne odeur et observance se dissiper bientôt et le relâchement avec le défaut d'observance se glisser en cette abbaye.

Guy, archevêque de Reims, donna en l'année 1048, la quatorzième de son archevêché, l'autel de Saint-Quentin de Mouson[1] à cette abbaye de Saint-Vincent. Il souscrivit à la charte de donation avec Gibuin, évêque de Laon, Odon et Garin, archidiacres de Reims, Constantius, doyen de la même cathédrale, lequel a mérité, par sa bonne vie, d'avoir rang au catalogue des saints. Quelques-uns veulent confondre ce dernier avec saint Constantien, abbé de Jauron, au païs du Mans, dont le corps a esté apporté à Bretheuil par le comte Gilduin, seigneur du même lieu, après qu'il en eut rétabli l'abbaye de Notre-Dame[2]; mais cette translation s'estant faite en 1050, année en laquelle Constantius, doyen de Reims, vivoit encore, son corps n'a pu estre donné à Gilduin pour estre transféré à Bretheuil. Une autre raison encore, c'est que Gilduin, seigneur de Bretheuil, est décédé avant Constantius en l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun.

Plusieurs autres personnes de marque assistèrent aussi à l'acte de donation de l'autel de Mouson.

Je ne trouve point le commencement de l'évêque Gibuin ; je vois seulement qu'il est nommé déjà évêque de Laon en un acte public avec Bauduin, chancelier du roy Henri, en l'année 1047. Son déced arriva en l'année 1050, le 15 décembre, selon l'obituaire de Saint-Vincent. Son corps est enterré au milieu de la croisée de l'église abbatiale ou de l'ancien chœur, sous une tombe d'ardoise marquée de ces deux mots : *Gibuinus, Episcopus*[3].

(1) En Champagne, à 4 lieues de Sedan.

(2) (Note de l'auteur). « *Vide historiam meam de cœnobio Beatæ Mariæ Brituliensis.* »

(3) « Gibuin, évêque. »

Léotéric, préchantre de la cathédrale de Sens, fut fait évêque et successeur de Gibuin. Il donna à l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache, du temps de l'abbé Amalricus, cinq autels en l'an 1052, et mourut la même année, comme nous le prouverons par une charte d'Elinand, son successeur. Léoteric est enterré devant la place de l'ancien autel de Saint-Thomas, présentement démoli, sous une tombe de plusieurs pièces qui le représente habillé en évêque, avec cette inscription : *Leotericus, Laudunensis episcopus* [1].

Un manuscrit de Saint-Denys en France met un Arnault pour évêque de Laon en l'année 1050 ; ainsi Léoteric n'avoit pas succédé immédiatement à Gibuin en l'évêché de Laon. Nous ne trouvons pas d'ailleurs le siége épiscopal rempli, si ce n'est en l'année 1052. Il faut cependant remarquer que le moine Herman dit qu'il y a eu quarante-trois évêques à Laon avant Barthélemy, lequel n'a esté que le quarante-quatrième. Il faut donc dire que cet Arnault n'a point esté sacré, s'il a esté élu ; car le nombre des quarante-quatre évêques, prédécesseurs de Barthélemy, est déjà rempli. Outre qu'en cet évêché on n'a pas continué de compter parmi les évêques ceux qui n'ont eu que l'élection, comme on peut voir par les trois qui furent élus entre Ingelran de Coucy et Waldric [2]. Il se peut faire néanmoins que le moine Herman se soit mécompté en son calcul, comme il peut y avoir apparence.

(1) « Léoteric, évêque de Laon. »

(2) Gautier et Ebal, archidiacres et un troisième dont le nom ne nous a pas été conservé. (Voir Liv. 1, chapitre 5, page 26).

CHAPITRE V.

ANNÉE EN LAQUELLE ELINAND A ESTÉ

FAIT ÉVÊQUE DE LAON, SON PAÏS, SON ÉLECTION

SIMONIAQUE COMMUNE EN CE TEMPS-LA. ARTENNEUS, HUITIÈME

ABBÉ DE SAINT-VINCENT, INCONNU AUX CATALOGUES

DES ABBÉZ DE CETTE ABBAYE.

DÉCED DE L'ABBÉ ERCHENNÉE. SAINT-JEAN-AU-BOURG,

ABBAYE DE RELIGIEUSES DÉTRUITE PAR

LES NORMANS, EST FAITE COLLÉGIALE DE

DOUZE CHANOINES.

ELINAND fut fait évêque de Laon après Léoteric en la même année 1022; ce que je prouve par une charte du même évêque Elinand, donnée pour l'érection du prieuré de Saint-Gobain en l'année 1068, laquelle estoit la seizième de l'épiscopat du même évêque Elinand. Si vous ostez de 1068 le nombre de seize, vous trouverez l'année 1052 qui sera la première de son pontificat.

Cet évêque Elinand, dit Guibert,[1] estoit d'une naissance fort pauvre et obscure; en outre il avoit fort peu d'études et sa

(1) *De vitâ suâ*, lib. 3, cap. 2.

personne n'avoit rien de bien recommandable. Le lieu de sa naissance estoit au comté de Pontoise ; le comte Gauthier-le-Vieil, parvenu aux bonnes grâces du roy Edouard, l'avoit fait nommer chapellain de la reine d'Angleterre, femme du même Edouard, d'où le roy l'envoyoit souvent en ambassade au roy Henri en France, parce qu'il sçavait fort bien se démêler dans une cour aussi polie. Le roy qui vendoit les évêchés à beaux deniers comptants, ayant reçu plusieurs présents de grande valeur qu'Elinand lui avoit faits dans le but que, si quelque évêché venoit à vaquer, il en fût pourvu, lui fit donner celui de Laon, vacant par le déced de Léotéric.

Il fut néanmoins un bon évêque, quoique d'une élection toute simoniaque. Dès lors qu'il fut établi à Laon, il tourna ses soins aux réparations, bâtiments et décorations des églises de son diocèse ; à quoi il employa les grandes richesses qu'il avoit amassées en la cour d'Angleterre, royaume alors fort riche et très-opulent. Guibert, abbé de Nogent, semble icy obscurcir sa mémoire, disant que toutes ses bonnes actions ne tendoient qu'à acquérir de l'honneur et à rendre sa réputation éclatante dans le royaume ; il dit même qu'il obtint ainsi l'archevêché de Reims du roy Philippe[1]. Quant à cet archevêché de Reims qu'il prétendoit tenir avec l'évêché de Laon[2], le pape Urbain second lui commanda deux ans après de le quitter, lui remontrant qu'il n'est pas permis à un homme, ayant une femme, d'en prendre une seconde. L'ambition poussoit beaucoup cet évêque ; c'est ce qui lui faisoit dire que, s'il pouvoit venir à la papauté, il y feroit son possible. Mais de quel vent il ait esté poussé, cela n'importe pas pour nous. On lui doit beaucoup d'honneur de ce qu'il a augmenté notablement son siége épiscopal et les autres églises du diocèse.

(1) « *Penès regem Philippum hominem in Dei rebus venalissimum.* (Guibert, ibidem.)

(2) Elinand s'était emparé de l'administration du diocèse de Reims, après la déposition de l'archevêque Manassés et, pendant deux ans, il en perçut tous les revenus.

Elinand assista au sacre de Philippe, premier du nom, roy de France, en 1059. L'acte de ce sacre met un Artenneus, abbé de Laon, lequel assistoit à cette cérémonie. Jusques à présent aucun catalogue de cette abbaye ne nous a indiqué cet abbé que j'admets cependant pour nous appartenir, car il est exprimé par ces mots : *Abbas Laudunensis*, abbé de Laon. Or, il n'y avoit alors que l'abbé de St-Vincent à Laon, les autres abbéz de Saint-Jean et de Saint-Martin estant survenus du depuis, sçavoir au commencement du douzième siècle. Je ne trouve rien autre chose de cet abbé Artenneus.

Il faut dire alors que l'abbé Erchennée est décédé l'an 1059. Le jour de sa mort est marqué au dix de mai dans notre obituaire ancien et manuscrit. Quant à l'abbé Artenneus, l'obituaire n'en parle pas : ce qui me donneroit quelque doute sur son existence, si je n'avois remarqué que quelques autres abbéz n'y ont aucune mémoire, quoiqu'ayant existé et estant nomméz en quelques actes publics de l'abbaye.

La même année 1059, Elinand assista avec le roy Philippe premier à la dédicace de l'église de Béthisy[1]. Sa mémoire se trouve en plusieurs autres endroits, notamment au concile de Reims en 1085, sous l'archevêque Raïnauld. Il est un des bienfaiteurs de Saint-Michel-en-Thiérache; il bénit saint Godefroy, abbé de Nogent-sous-Coucy, au diocèse de Laon, lequel saint Godefroy fut depuis évêque d'Amiens et décéda à Saint-Crépin de Soissons[2].

L'église de Saint-Jean au bourg de Laon ayant esté ruinée du temps des Normans, en l'an 882, en même temps que celle-cy de Saint-Vincent et d'abbaye de religieuses ayant esté réduite à un seul prêtre qui la desservoit, Elinand la rétablit l'an 1095, la même année de son déced et en fit une collégiale de douze chanoines qui subsiste encore aujourd'huy. Je me persuade que cette abbaye estoit bénédictine.

(1) Près Verberies (Oise).

(2) L'une des plus anciennes abbayes du diocèse de Soissons... Elle n'était d'abord qu'une simple chapelle, bâtie vers l'an 310, pour recevoir les corps des saints martyrs Crépin et Crépinien, mais plus tard, vers le milieu du 5e

CHAPITRE VI.

ON RENOUVELLE LES BATIMENTS

DE L'ÉGLISE ET DES LIEUX RÉGULIERS;

LE ROY PHILIPPE Ier EN DONNE LES BOIS EN LA FORÊT

DE CRESPY.

ERECTION DU PRIEURÉ DE SAINT-GOBAIN ET SES AUGMENTATIONS.

CATALOGUE DES BÉNÉFICES DÉPENDANTS

DE CETTE ABBAYE.

REGINERUS ou Regnier, moine de l'abbaye de Corbie, frère de saint Gérard, comme nous dirons dans la suitte, ayant succédé en l'abbaye de Saint-Vincent à l'abbé Artenneus dont nous avons parlé au chapitre précédent, trouva que les bâtiments de l'église de ce monastère n'estoient point encore achevéz et que les autres bâtiments, cloître, dortoirs, officines du monastère et maisons seigneuriales de la campagne avoient besoin de grandissimes réparations. Ne voyant pas jour à y subvenir par les propres deniers et facultéz du monastère, il jugea qu'il falloit avoir recours aux libéralitéz du roy Philippe, près lequel n'ayant aucun accèz par soi-même, il falloit employer des avocats puissants et des intercesseurs pour ménager

siècle, une église et un couvent s'élevèrent sur son emplacement, des moines l'occupèrent, puis des chanoines; au 9e siècle, le couvent était occupé par des moines bénédictins.

Les restes de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand sont aujourd'hui une propriété particulière.

cette affaire aussi adroitement que fortement. Il employa pour ce sujet Elinand, évêque de Laon, toujours prêt à rendre service à ce monastère et avec lui il interposa encore les prières de l'évêque de Soissons, Tetbaldus (Thibaut), du comte Yves et d'un autre comte appellé Roger, les suppliant d'obtenir du roy, par leur crédit, les bois nécessaires pour le rétablissement de cette abbaye et de ses dépendances, espérant que celui-cy le feroit pour l'amour de Dieu et pour l'honneur du saint martyr Vincent, patron de ce monastère. Le roy Philippe leur accorda leur requête, non-seulement pour le temps présent, mais encore il octroya que toutes fois et quantes les moines de Saint-Vincent auroient besoin de bois et pièces de charpentes pour les réparations du monastère et de ses dépendances, tant au présent que dans le futur, ils le prissent en toute liberté dans les bois de Crespy qui lui appartenoient, les leur donnant tant qu'il s'y en trouveroit de propres pour la réparation de l'église ou autres bâtiments appartenant aux religieux, ne demandant autre récompense ou paiement de cette donation que la participation des bonnes œuvres et prières des religieux de ce monastère, tant pour sa personne royale que pour sa femme, son fils, tout le royaume et la chrétienneté [1].

L'abbaye de Saint-Vincent croissoit en bâtiments et en nombre de religieux tous les jours et estoit pourvu d'un tel nombre de serviteurs de Dieu par les libéralitéz des évêques de Laon et des personnes pieuses, que l'abbé Regnier, en craignant la diminution par le défaut d'entretien et de subsis-

(1) « *Nos itaque pro Dei et sancti martyris amore et quia per memoratos* » *antistites et comites et quàm plures fideles nostros expetebant humillimè, petitioni eorum decrevimus satisfacere et regiæ auctoritatis largitione de ipso saltu (qui adjacet Crespeio, villæ nostræ,) quamdiù duraverit per succedentia tempora, annuimus eis trabes et materiam quamque ad instaurandam ecclesiam, ut petierunt, et domos monachorum quasque, quantùm et quandocumquè habuerint necesse, ut in eorumdem monachorum orationibus partem habeamus cùm uxore et prole et ut non solùm pro nobis, sed pro regno et omni devotiùs exorent christianitate.* (Carta Philippi regis, ex parvo cartulario Sancti-Vincentii).

tance, alla trouver l'évêque Elinand pour le supplier de donner quelque augmentation de revenus à cette abbaye, en telle sorte que le nombre de religieux en fut plutot augmenté que diminué par la disette et la pauvreté. L'évêque Elinand, redoutant la juste plainte que pourroient lui faire ses successeurs d'avoir diminué leur domaine, ne voulut rien donner ni distraire de son évêché; mais comme c'estoit la coutume des évêques de ce temps-là de prendre des chanoines de leur cathédrale pour leur donner la commission et administration des cures vacantes, il arriva qu'en cette occurence de la supplique de l'abbé Régnier, un chanoine, nommé Isambert, venant à décéder, laissa la cure et l'autel de Saint-Gobain, dans la forêt de Vecose[1], vacants par sa mort. Elinand les donna avec la chapelle de Servais et autres dépendances aux abbéz et religieux de ce monastère de Saint-Vincent, pour y ériger un prieuré et y établir une communauté dépendante de cette abbaye, dont les religieux devoient la composer et la desservir en l'honneur de Dieu et de saint Gobain martyr[2].

Il est facile de conclure qu'il y avoit déjà longtemps que cette église estoit bâtie et par conséquent que le village de Saint-Gobain s'estoit formé auparavant, parce que l'église n'estant que pour l'administration des sacrements aux habitants du village, il est présupposé qu'elle estoit bâtie longtemps auparavant. S'il est permis de conjecturer, je dirai qu'il me semble que cette église paroissiale et prieurale a pris sa naissance de l'hermitage de Saint-Gobain ou *Cobain*, lequel estant venu en France à la suitte de saint Fursy, avec saint Boëtian, saint Mauguille et plusieurs autres saints reconnus de l'église en cette qualité, chacun d'eux se pourvut en diverses abbayes, comme saint Mauguille à Saint-Riquier, ou au monastère de Centule en Picardie, proche d'Abbeville, après la

(1) Ou plutot *Voas*, nom que portait autrefois la forêt de Saint-Gobain.

(2) « *Altare sancti Gobani situm in Vecosiacâ sylvâ, quod, Isamberto* » *canonico nostro cui fuerat commissum defuncto, in manum nostram* » *redierat, cum capellâ de Sylviaco vico et omnibus ad ipsum altare per-*

mort de Saint Fursy. Ayant esté quelque temps au monastère de Centule, il se retira en un désert avec la permission de l'abbé et y est mort en toutes sortes d'odeurs de sainteté. La tradition de l'abbaye de Saint-Vincent porte que saint Gobain s'y retira et y vécut sous l'obéissance de l'abbé en qualité de religieux de la communauté; puis que par après il se retira dans la forêt de Vecose où, ayant bâti un monastère, il fut martyrisé par des voleurs. C'est ce que porte la tradition de Saint-Vincent, mais je ne trouve rien de bien authentique qui puisse l'appuyer. Il est croyable que saint Gobain estant mort, sa demeure fut changée en église par la piété des chrétiens et les miracles que fit le saint martyr ayant attiré un nombre suffisant d'habitants en ce lieu, cette même église fut érigée en paroisse long-temps avant qu'elle ne fut donnée à cette abbaye; alors elle devint prieuré.

Cette conjecture n'est pas sans fondement, puisque la charte d'Elinand marque expressément qu'Isambert, chanoine de Laon, l'avoit trouvé en titre de bénéfice. Il n'y a pas d'apparence qu'il ait esté le premier bénéficier de cette cure, puisque déjà une chapelle lui estoit annexée avec plusieurs dépendances. Mais quoique nous voyions bien que l'origine de l'église de Saint-Gobain soit plus ancienne que le temps d'Elinand, nous ne pouvons avant lui rien déterminer, ni fixer le temps auquel elle a commencé d'être paroisse. Il est néanmoins croyable que ce n'a pas esté long-temps après la mort de saint Gobain, parce que les miracles que Dieu opéroit à son tombeau et la renommée de sa sainteté ayant en même temps attiré une grande quantité de monde à son sépulcre, le village n'a guère tardé à estre bâti. C'est pourquoi le saint estant mort au com-

» *tinentibus, eo tenore ut inibi in posterum à monachis Deo et ipsi sancto*
» *inserviatur, jam dicto Sancti-Vincentii loco sibique famulantibus, salvo*
» *ecclesiastico jure, perpetualiter possidendum, consilio et assensu omnium*
» *canonicorum nostrorum et fidelium... concedimus.* »

(Carta Elinandi, ex parvo cartulario Sancti-Vincentii).

mencement du règne de Charles Martel, je n'aurois pas de peine à croire que l'établissement de cette paroisse s'est fait environ l'an 800.

Le prieuré a esté notablement augmenté dans la suitte des temps, mais particulièrement environ l'année 1130 ou 1160, pendant qu'un religieux de Saint-Vincent, nommé Ernaldus, l'administroit en qualité de prieur. Un seigneur de ce païs, nommé Raoul de Monceaux, hommagier de cette abbaye de Saint-Vincent, estant sur le point de partir pour aller au fameux pélérinage de Jérusalem, donna la dixme de la paroisse de Saint-Gobain pour augmenter la manse des religieux du prieuré. Notre abbé lui octroya la somme de dix livres de provins, à condition qu'il quitteroit à Saint-Gobain un certain cens qu'il avoit sur quelques terres de la même église.

Le village de Saint-Gobain a appartenu long-temps en domaine aux seigneurs de Coucy, lesquels ont gratifié le prieuré dudit lieu de quelques aumosnes. Un des Ingelran de Coucy [1] donna au prieuré tout le forage du village de Saint-Gobain, avec cinq deniers qu'il avoit droit de prendre annuellement sur le même village. Il fit cet aumosne, du consentement de sa femme Alix, au château de Coucy en l'année 1190.

Le même Ingelran de Coucy ou son fils, de même nom, fit bâtir une chapelle dans son château de Saint-Gobain ; à quoi nos religieux ayant fait résistance en tant que cette chapelle préjudicierait aux droits de la cure qui leur appartenoit, ils s'accommodèrent enfin avec le même seigneur Ingelran de Coucy, à ces conditions; sçavoir, qu'il pourroit établir deux clercs séculiers ou religieux, mais non d'un autre monastère que celui de St-Vincent, pour chapellains de cette chapelle du château de Saint-Gobain ; lesquels chapellains estoient obligéz de se présenter dans les huit jours à cette abbaye de Saint-Vincent pour lui prêter serment de fidélité en la conservation des

(1) Raoul 1er, fils d'Enguerrand II, cousin du roi Philippe-Auguste par son mariage avec Alix, sœur du comte de Dreux.

droits de patronage de la paroisse de Saint-Gobain qui lui appartenoit. Les deux chapellains devoient avoir pour leur entretien la troisième partie des oblations de la chapelle du château de Saint-Gobain, des dixmes des vignes du même seigneur de Coucy, situées au même village et de toutes les autres faites et à faire soit à Bertaucourt ou ailleurs dans l'estendue de la paroisse de Saint-Gobain, les deux autres parts appartenant de droit au prieuré. L'acte en fut fait par Ingelran de Coucy en l'année 1217.

Alix, mère de cet Ingelran, fit donation de plusieurs terres, vignes, prairies et autres choses semblables au prieuré de Saint-Gobain, en l'année 1216. Cette dame estoit déjà veuve et son mari, Ingelran de Coucy, estoit décédé environ ce temps. Le même prieuré reconnoit les autres seigneurs de Coucy pour ses bienfaiteurs, aussi bien qu'un gentilhomme, nommé Guillaume du Sart, châtellain de Laon, lequel donna une esclave avec toutes ses possessions en 1218.

Le même Ingelran de Coucy confirma en faveur de cette abbaye de Saint-Vincent toutes les donations qu'une noblesse voisine fit au prieuré. Les noms des donateurs estoient Itérus de Vauxaillons, Evrard, Elisabeth, Roger. Cette confirmation est de l'année 1219 et, la même année, Baudouin de Courtray, abbé de Saint-Vincent, confirma toutes ces possessions au prieuré de Saint-Gobain, y en ajoutant plusieurs autres.

Les évêques avoient certain droit de loger dans les maisons, monastères et prieuréz dépendants de certaines abbayes, lequel droit estoit appellé du nom de procuration. C'est pour cette raison que lorsque quelque évêque y avoit logé, n'ayant pas ce droit, on l'obligeoit de donner une déclaration par escrit que sa réception ne s'estoit faite que par pure charité. Nous voyons un exemple de cecy en ce prieuré de Saint-Gobain, dans lequel l'évêque Albert, prélat de Laon, ayant logé dans le cours de ses visites, le 4 novembre de l'année 1327, il donna déclaration que sa réception n'estoit qu'un effet de l'hos-

pitalité des religieux de ce prieuré et non pas un droit qu'il avoit de s'y loger.

L'évêque Elinand ajouta l'autel de Beautor qu'il donna à l'abbaye de Saint-Vincent en même temps que celui de Saint-Gobain, pour l'entretien des religieux de céans, afin que n'ayant point de soins, ils pussent vaquer plus librement à la contemplation. Il le donna cependant à cette condition que tous les ans, le sixième jour du mois de septembre, jour auquel il fit la donation de ces deux autels, on feroit sa mémoire et que pendant son vivant, on donneroit un diner splendide ce jour-là aux religieux; qu'après son trépas on feroit, au lieu de sa mémoire, son obit ou anniversaire dans cette abbaye et qu'on donneroit une réfection célèbre aux frères ce jour-là. Il obligea aussi cette communauté de faire participants de leurs prières tout le clergé de Laon, toute la noblesse, tous ceux qui estoient enterréz et qui seroient enterréz à l'avenir dans Saint-Vincent, comme tous ceux qui leur feroient ou procureroient quelque bienfait ou consolation[1].

Il y a plusieurs autres cures et prieuréz dépendants de cette abbaye de Saint-Vincent dont l'abbé a la nomination et collation, desquels bénéfices voici un catalogue tiré des anciens cartulaires de cette même abbaye, commençant par le grand archidiaconé et finissant par le petit;

DANS LE DOYENNÉ DE LA VILLE DE LAON.

La paroisse de Saint-Julien de Laon dont les douze prébendes sont conférées *pleno jure* par l'abbé de Saint-Vincent, lequel

(1) « *Orando in primis pro salute corporis et animæ meæ omniumque » successorum meorum; deindè pro salute cleri nostri et omnium militum omniumque illic humatorum et humandorum, universorumque qui » illis quoquo modo profectui aut solatio fuerint, ad necessaria sacræ religioni competentia, simili ratione perpetuò possidendum; addimus eis » altare de Baltort cum aspendiis suis...* »

(Carta Elinandi anno 1068 data.)

permet l'élection d'un doyen et la confirme, lorsqu'elle est faite, avant qu'elle ne soit présentée à l'évêque.

La paroisse de Lœuilly.

DANS LE DOYENNÉ DE BRUIÈRES :

La paroisse de Chevregny.

La paroisse de Monampteuil.

La paroisse d'Urcel.

La paroisse de Festieux.

La paroisse de Mauregny.

La paroisse de Fussigny.

La paroisse de Coucy, proche d'Eppes.

CHAPELLENIES AU MÊME DOYENNÉ.

Sainte-Marie-Magdeleine d'Urcel.

Saint-Nicolas, à Monampteuil.

Saint-Eloy et Saint-Valérien, à Monampteuil.

La chapellenie de Courtrisy, en la maison du seigneur du village.

DANS LE DOYENNÉ DE MONTAIGU.

La paroisse de Montaigu.

La paroisse d'Aizelles.

La paroisse de Sainte-Croix.

La paroisse de la Neufville.

La paroisse d'Arrancy-l'Abbé.

CHAPELLENIES AU MÊME DOYENNÉ.

Saint-Martin, à Montaigu.

La maladrerie, à Montaigu : elle est dédiée à sainte Marguerite.

Sainte-Catherine, dans l'église de Marly.

DANS LE DOYENNÉ DE NEUFCHATEL.

La paroisse de Bairy.

DANS LE DOYENNÉ DE MARLE.

La paroisse de Pierrepont.

La paroisse de Cilly.

La paroisse de Saint-Pierremont.
La paroisse de Fay.

CHAPELLENIES AU MÊME DOYENNÉ.

Saint-Jacques, à Pierrepont.
Notre-Dame, en la même église.
Saint-Pierre, dans l'église de Saint-Boëtian, à Pierrepont.
Saint-Martin, dans la même église.

IL N'Y EN A PAS AU DOYENNÉ DE VERVINS.

DANS LE DOYENNÉ DE MONS-EN-LAONNOIS.

La paroisse de Mons-en-Laonnois.
La paroisse de Mont-Saint-Pierre.
La paroisse de Chivy.
La paroisse de Bucy.
La paroisse de Couvron.
La paroisse de Besny ou Loisy.
La paroisse de Laniscourt.
La paroisse des Creuttes.
La paroisse du Sart.

CHAPELLENIES AU MÊME DOYENNÉ.

Saint-Vincent, à Loisy.
Saint-Vast, aux Creuttes.

DANS LE DOYENNÉ DE LA FÈRE.

La paroisse de Beautor.
La paroisse de Deuillet.
La paroisse de Saint-Gobain.

CHAPELLENIES AU MÊME DOYENNÉ.

Saint-Jacques, dans la maison du seigneur de Deuillet.
Notre-Dame, à Servais.
Saint-Firmin, dans la maladrerie de La Fère.
Notre-Dame, dans l'église de Saint-Gobain.

DANS LE DOYENNÉ DE RIBEMONT.

La paroisse d'Ermansart (Renansart).

CHAPELLENIES AU MÊME DOYENNÉ.

Sainte-Catherine, à Ermansart.
La maison du seigneur au même village.

DANS LE DOYENNÉ DE CRÉCY.

La paroisse d'Erlon.
La paroisse de Saint-Nicolas, à Marle.
La paroisse de Sons.
La paroisse de La Ferté-Bliard.

CHAPELLENIES AU MÊME DOYENNÉ.

Saint-Nicolas, à Sons.
Sainte-Marie-Magdeleine, à la maladrerie de La Ferté.
Saint-Jean de La Ferté, en la maison de la noblesse du lieu.

DANS LE DOYENNÉ DE GUISE.

La paroisse de Lesquielles.
La paroisse d'Iron.
La paroisse de Marly.
La paroisse d'Englancourt.

CHAPELLENIES AU MÊME DOYENNÉ.

Sainte-Catherine, dans l'église d'Englancourt.
La chapellenie de l'hôpital de Lesquielles
La chapellenie de Saint-Estienne de Lesquielles.

DANS LE DIOCÈSE DE REIMS.

La paroisse de Saint-Gobert d'Haultmont
La paroisse de Louvernay.

DANS LE DIOCÈSE DE NOYON.

La paroisse de Saint-Jean-Baptiste, de Vendeuil.
La paroisse de Ly-Fontaine.
La paroisse de Courbes.

CHAPELLENIES AU MÊME DIOCÈSE DE NOYON.

Saint-Nicolas, dans l'église de Saint-Jean de Vendeuil.

Au même lieu, la chapellenie de Notre-Dame, qui fut en débat contre l'évêque de Noyon, lequel débat fut terminé en faveur de cette abbaye.

Au même lieu, la chapellenie de Notre-Dame, en la maison du seigneur.

Au même lieu, la chapellenie de la maison des Ladres.

Les offices claustraux sont réunis à la manse conventuelle, en vertu du concordat fait pour la réforme de ce monastère.

PRIEURÉZ DÉPENDANTS DE CETTE ABBAYE.

AU DIOCÈSE DE NOYON.

Le prieuré de Saint-Jean, de Vendeuil.

AU DIOCÈSE DE REIMS.

Le prieuré d'Haultmont (Saint-Gobert).

AU DIOCÈSE DE LAON.

Le prieuré de Montaigu.
Le prieuré de Lesquielles.
Le prieuré de Neufville.
Le prieuré de La Ferté-sur-Péron.
Le prieuré de Saint-Gobain.
La chambrerie de Saint-Thomas.

Lorsque quelqu'un estoit pourvu nouvellement d'un des bénéfices dont je viens de faire le catalogue, ou autres dépendants de cette abbaye, le nouveau bénéficié venoit dans le chapitre du monastère de Saint-Vincent, avant de prendre possession de son bénéfice, et là, tous les religieux de la communauté estant assembléz, il prêtoit serment de fidélité en ces termes :

« Je jure Dieu mon créateur, chresme et baptesme que je « reportai des fonts, sur le péril et damnation de mon âme, « que dorénavant je serai loyal à l'église de Saint-Vincent, « et que les biens et personnes d'icelle en tous lieux, selon « mon pouvoir, je garderai, les secrets et les conseils je cé-

« lerai, et si je vois ou sçais aucun dommage ou péril qui « puisse arriver en icelle église, tant au chef qu'aux mem- « bres ou aux personnes d'icelle, loyallement et discrètement « le révèlerai et ferai sçavoir à l'abbé d'icelle église. »

Les curéz et autres ecclésiastiques faisoient le même serment en latin, les laïques le faisoient en la forme que je viens de décrire.

L'abbé de Saint-Vincent avoit soin d'assembler une fois par an tous les prieurs, curéz et autres bénéficiers ou officiers religieux de ce monastère, et il les obligeoit de rendre un compte très-exact de leur administration le jour de l'octave de Saint-Jean-Baptiste, selon l'ordre que l'ancien coutumier de ce monastère en prescrit.

CHAPITRE VII.

L'ÉGLISE DE SAINT-VINCENT ACHEVÉE EST CONSACRÉE PAR L'ÉVÊQUE ELINAND. L'ABBÉ REGNIER MEURT ET SON FRÈRE GÉRARD LUI SUCCÈDE. LA VIE DE SAINT GÉRARD, ABBÉ DE CÉANS ET DE SAUVE-MAJEUR.

Le bâtiment de l'église de Saint-Vincent avoit esté heureusement achevé sous le gouvernement et avec l'aide de l'évêque de Laon, Elinand, lequel après avoir obtenu les bois nécessaires de la libéralité du roy Philippe premier, et y ayant contribué de tout son possible, la consacra en l'année 1072. Cecy se passa du temps de Regnier, abbé de ce monastère, frère et prédécesseur de saint Gérard, aussi abbé de ce monastère, qui succéda bientôt à son frère; car l'abbé Regnier décéda en l'année 1074 ou 1075, le 27 du mois de décembre.

Après le déced de l'abbé Regnier, les religieux de Saint-Vincent de Laon élurent saint Gérard, religieux de Corbie, pour estre abbé de ce monastère. Il estoit frère, aussi bien selon l'esprit que selon la chair, de l'abbé Regnier, et il convenoit avec lui en sainteté et en profession religieuse, laquelle il avoit pratiquée à Saint-Pierre de Corbie, comme nous allons le voir dans un abrégé de sa vie tiré de Jean de Guise, abbé de ce monastère de Saint-Vincent [1].

(1) *Specul. histor. lib.* 28, *cap.* 11.

VIE DE SAINT GÉRARD, DIXIÈME ABBÉ DE SAINT-VINCENT.

Saint Gérald ou Gérard prit naissance en Picardie, dans la ville de Corbie, de parents dont la piété estoit généralement connue. Il fut donné à l'abbé du monastère de Saint-Pierre dudit lieu[1], nommé Foulques, pour estre instruit par lui dès ses plus tendres années, dans lesquelles il commença à vaincre sa chair par les oraisons, jeûnes, veilles et autres exercices de piété, mais particulièrement par la soumission envers son abbé qui l'en aimoit plus qu'aucun autre, selon le commandement de la sainte règle. C'est aussi ce qui obligea le même abbé de le mener avec lui à Rome, y ayant esté appellé pour l'utilité de l'église catholique. Ils demeurèrent huit jours à Rome et suivirent ensuitte le Pape saint Léon vers le mont Gargan. Il n'est pas facile de pouvoir expliquer les peines et les difficultéz que nos deux pélérins souffrirent en ce voyage. On en pourra seulement conjecturer quelque chose si l'on fait réflexion que les Romains et les Appuliens avoient une guerre très-fâcheuse et très-cruelle les uns contre les autres. Ce qui acheva le comble de leurs difficultéz fut qu'ils tombèrent entre les mains des voleurs qui jettèrent l'abbé et saint Gérard à bas de leurs chevaux et les dépouillèrent de tout ce qu'ils avoient. Tout leur fut cependant rendu par l'assistance d'un chevalier qu'ils rencontrèrent en leur chemin. De là ils allèrent au mont Cassin rendre leurs devoirs à notre bienheureux patriarche saint Benoît; puis, poursuivant leur route, ils rencontrèrent le Pape saint Léon qui les fit tous deux prêtres après l'expédition de leurs affaires.

Ils retournèrent à Corbie, où saint Gérard, après un an à peine, obtint les fonctions du coultre ou sacristain de l'église, qui estoit décédé. Il mit aussitôt la main à l'ouvrage, faisant nettoyer la nouvelle église de toutes les immondices qui s'y es-

(1) C'était un monastère de bénédictins.

toient eslevées d'une coudée de haut, fit faire des sièges dans le chœur, lequel il fit orner de très-belles colonnes et autres bases et piliers de magnifique structure, nonobstant la misère du temps qui sembloit lui estre contraire. Il avoit une dévotion particulière pour saint Adélard, abbé de Corbie, par les mérites duquel il fut délivré d'une grande infirmité, s'estant adressé à lui en ses prières par inspiration divine. En reconnoissance d'un si grand bienfait, il escrivit la vie de son saint libérateur en vers hexamètres [1], et fit célébrer sa feste avec les solennités convenables.

Il lui sembla encore une nuit, pendant le sommeil, que l'image de Notre-Seigneur estoit descendue de la Croix dans le monastère de Corbie, et que l'ayant appellé, Notre-Seigneur lui adoucissoit son mal de teste, frottant celle-cy doucement avec la main et disant ces paroles : « Mon fils, confortez-vous dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu. » Cecy fut cause qu'ayant obtenu permission de son abbé, il fit le pélérinage au sépulcre du Sauveur, en Jérusalem. Estant de retour de ce voyage, selon la promesse que son abbé lui avoit fait faire, il s'exerça dans le cloître à toutes sortes de vertus.

Peu de temps après son retour, son frère Regnier, abbé de Saint-Vincent, estant décédé, saint Gérard fut fait abbé de Laon en la place du deffunt, nonobstant toute la résistance qu'il y put apporter. Ce fut pour lors que sa vie toute exemplaire commença à estre comme le flambeau propre à éclairer les démarches de ses religieux et à les convier à le suivre. Mais par un malheur qui arrive assez ordinairement aux personnes zélées et à ceux qui tâchent d'avancer la gloire de Dieu de tout leur possible, les moines de ce monastère qui lui avoit esté

(1) Cette vie n'est qu'un court abrégé de l'histoire du saint abbé de Corbie, par Paschase Radbert, son disciple. Saint Gérard a fait encore le *Récit de la translation des reliques de saint Adélard*, en 1040. On trouve ce récit dans les Bollandistes, avec la relation de huit miracles opérés par l'intercession de l'abbé de Corbie.

commis ne répondoient pas à ses bonnes intentions. Ils estoient trop attachéz aux commoditéz de la vie présente, et se mettoient peu en peine d'acquérir les grâces du ciel par leurs bonnes œuvres et leurs vertus. En cela ils avoient un esprit entièrement opposé à celui de saint Gérard, leur abbé, dont ils ne pouvoient recevoir les saints avis, ne voulant pas se défaire du *peculium* ni du vice de propriété qui existoit pour lors en ce monastère de Saint-Vincent.

Voyant le mal sans remède, il prit le dessein et la résolution d'abandonner des malades incurables qui ne pouvoient supporter la présence de leur médecin qu'à contre-cœur et de se retirer à l'écart en son particulier. Il y avoit un très saint homme reclus en ce monastère de Saint-Vincent; car notre abbaye a toujours eu des moines qui ont conservé cette vie d'anachorète au milieu d'une communauté nombreuse de religieux. Saint Gérard s'adressa à lui pour en prendre conseil sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion et sçavoir s'il pourroit facilement quitter les religieux qui avoient esté commis à sa garde et à ses soins. Ayant reçu réponse pour l'affirmative, saint Gérard attira à soi quelques gentilshommes de ce païs, lesquels il connoissoit d'autant mieux qu'il avoit dirigé leur conscience. Ils s'appelloient Herlegius, chevalier, natif de Noyon, Wido ou Guy, chevalier de l'évêque de Laon, natif de la même ville, Tesserus, gentilhomme natif du château de Coucy, Walterus, natif de la montagne de Laon, lequel suivoit la carrière militaire. Un cinquième estoit appellé Euterius, natif aussi de Laon; c'estoit un très-honnête et très-libéral personnage, reconnu pour son adresse à manier les armes. Ils renoncèrent tous généreusement à leurs possessions, patrie, parents, pour suivre Notre-Seigneur sous la conduite de saint Gérard. Trois religieux de ce même monastère de Saint-Vincent charméz de l'amitié que saint Gérard leur portoit et attiréz par l'amour qu'ils avoient réciproquement pour lui, se mirent aussi de la partie et ne voulurent jamais le quitter. Ils se nommoient, l'un Martin, lequel ayant quitté sa qualité

d'abbé de Saint-Denys, en Hainaut, s'estoit venu retirer en ce monastère de Saint-Vincent et y vivoit reclus ; l'autre, Ebroin qui, après avoir porté les armes, s'estoit retiré aussi céans où il vivoit de même reclus ; le troisième estoit un nommé Alérannus, neveu de saint Gérard, lequel vivoit en ce monastère en qualité de religieux. Les cinq séculiers dont nous avons donné le catalogue estoient des postulants prêts à recevoir l'habit de religieux en ce monastère de Saint-Vincent.

Saint Gérard estant assuré de ces huit compagnons et oubliant entièrement le soin de ceux qui n'avoient pu ni recevoir, ni supporter ses saints avis, alla trouver Elinand, évêque de Laon, qui lui avoit imposé la charge d'abbé. Il lui déclara tous les desseins qu'il avoit pris et en même temps lui remit sa qualité et sa charge, afin qu'il en pourvut quelque autre selon sa prudence et discrétion.

Puis il se mit en chemin avec ses huit compagnons et prit sa route premièrement par le monastère de Saint-Denys. De là il alla à Orléans, puis à Tours, pour y visiter le corps de saint Martin et lui donner le tribut de ses prières. Poursuivant de là leur chemin, les saints voyageurs arrivèrent à Poitiers par une conduite particulière de Dieu sur eux et allèrent rendre visite au comte de Poitou[1], lequel connoissant leur dessein les pria de demeurer toujours sur ses terres ; ce qu'ils lui accordèrent très-volontiers. Le comte donna charge au prévost de Bordeaux, nommé Raoul, d'avoir soin d'eux, lequel les mena dans une grande forêt qu'on nomme aujourd'huy la *Sauve-Majeur* (*Sylva major*) entre deux mers ou plutôt deux grosses rivières qui sont la Garonne et la Gironde. Ils trouvèrent au milieu de cette affreuse solitude une petite église que le prévost leur montra et saint Gérard ayant considéré la situation et les autres dispositions du lieu désira d'y établir sa demeure. Il en obtint premièrement la place d'un seigneur

(1) Guillaume VIII, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers.

nommé Ogerius de Rioutio, puis il y bâtit une église, laquelle lui avoit esté figurée pendant son sommeil en un songe; elle fut commencée le 11 mai de l'année 1080. Il la fit ensuitte consacrer à l'honneur et invocation de Notre-Seigneur, de la glorieuse mère de Dieu et des saints apôtres Simon et Jude parce qu'il estoit arrivé en ce lieu le jour de leur feste. Les habitants de ces pays ont encore aujourd'huy une vénération singulière pour le jour que saint Gérard arriva en ce lieu, lequel fût le 28 octobre 1079.

C'est en cet endroit de la Sauve-Majeur que saint Gérard donna l'habit de religieux aux cinq séculiers qui l'avoient suivi, lesquels persévérèrent dans l'observance monastique jusques à leur mort, pendant que leur saint abbé s'occupoit sérieusement à la prédication de l'évangile avec un grandissime profit pour la conversion des habitants du lieu. Son aspect estoit angélique; il estoit chaste de corps, rempli de dévotion, éloquent en ses paroles, assidu à l'oraison. Il fit plusieurs miracles pendant sa vie et gagnoit les habitants, convertissoit et adoucissoit leurs mœurs féroces, leur attendrissoit le cœur, tiroit les larmes des yeux et les provoquoit à la pénitence sincère de leurs péchéz, pour la satisfaction desquels il leur enjoignoit le jeûne, les jours de vendredi et l'abstinence, le jour du samedi.

La société fraternelle et la communication des prières qui existe entre les monastères de Saint-Vincent et celui de la Sauve-Majeur, a commencé du temps de saint Gérard, selon ce que nous semblent donner à connoître les cartulaires des mêmes monastères et actes des mêmes sociétéz. Elle obligeoit les monastères associéz, dès lors qu'ils auroient reçu la nouvelle du déced de quelque religieux desdits monastères, à sonner toutes les cloches et à faire l'office des vêpres des morts très solennel; de plus, le lendemain, à chanter la grande messe avec solennité pareille, et à la chanter sept jours durant encore, pour le même deffunt, sans sonnerie des cloches. Le premier jour, après le chapitre, on sonnoit toutes les cloches et la commu-

nauté récitoit le psaume *Verba mea;* le même jour on donnoit une portion de pain et de vin en aumosne aux pauvres pour le soulagement de l'âme du deffunt. Lorsqu'un abbé des monastères associéz venoit à décéder, on faisoit les aumosnes ainsi qu'il suit : dans tous les monastères qui estoient de la société on donnoit tous les jours, pendant une année, une portion de pain et de vin aux pauvres ; pendant trente jours consécutifs, tous les prêtres disoient la messe, et la communauté, l'office des morts. Les sept premières messes et vigiles se célébroient avec le son de toutes les cloches ; ceux qui n'estoient pas prêtres devoient réciter le psautier trois fois ; ceux qui n'estoient point parvenus au psautier, estoient obligéz de réciter les sept psaumes pénitentiaux pendant trente jours consécutifs ; celui qui ne sçavoit pas les sept psaumes pénitentiaux estoit obligé de réciter, sept fois chaque jour, le *Miserere*; ceux qui ne sçavoient pas le *Miserere* estoient obligéz de réciter sept fois le jour *Pater noster*, et toute la communauté devoit réciter, sept jours durant, les psaumes, prosternée devant le grand autel pour le repos du deffunt.

Saint Gérard travailloit donc incessamment à sa propre perfection, au salut des âmes et au repos de l'église souffrante par ses aumosnes et prières, sans omettre le soin qu'il devoit à son monastère de lui procurer la protection des saints par la présence de leurs reliques. Car il lui en a apporté plusieurs, et cette église de Sauve-Majeur, en Gascogne, a long-temps possédé la pointe de la lance dont le corps de Notre-Seigneur fut percé au temps de sa passion. Elle s'appelloit communément dans le païs la *Sainte pointe*. Je croirois facilement que cette relique a esté apportée de Jérusalem par saint Gérard.

Enfin, après avoir adoré Dieu en esprit et en vérité, comme dit une collecte de l'office de ce saint[1], orné son âme de toutes

(1) « *Deus, quem famulus tuus Geraldus in spiritu et veritate adoravit et* » *coluit, præsta supplicibus tuis, ut qui præclara ipsius merita pio amore* » *veneramur et colimus, piis apud te precibus adjuvemur.* »

(Ex officio sancti Geraldi.)

sortes de vertus, fait plusieurs miracles, converti et ramené grand nombre de personnes à la lumière de la foy, saint Gérard, estant rempli de mérites, quitta cette vie mortelle pour aller jouir de la vie immortelle, le 5e jour d'avril de l'an 1095, selon Jean de Guise et les anciens monuments de la Sauve-Majeur. Son corps a esté enterré dans l'église de Nôtre-Dame de la Sauve-Majeur, qu'il avoit fondée de son vivant.

Il fut canonisé 102 ans après par le Pape Célestin troisième, le 27 avril de l'année 1197. On célèbre sa feste à la Sauve-Majeur, le 5 avril, et la translation de son corps, eslevé de terre le 21 juin, se fait au même jour, tant au monastère de la Sauve-Majeur qu'en celui-cy de Saint-Vincent.

Nous possédons un des bras de saint Gérard, abbé de Sauve, dans le trésor de Saint-Vincent de Laon; il estoit autrefois richement enchassé dans l'or et les pierreries, mais maintenant il est dépouillé de tous ses ornements. Nous célébrons la feste du saint le 21 juin, avec solennité de seconde classe et de troisième ordre, peut-estre à cause qu'à pareil jour nous avons reçu sa relique, car on fait sa feste partout ailleurs au jour de sa mort.

La *Gallia Christiana* de MM. de Sainte-Marthe se trompe, suivant l'erreur de Lysiard en la vie de saint Arnoul, lorsqu'elle fait saint Gérard abbé de Saint-Médard de Soissons et successeur de saint Arnoul[1], ajoutant que les persécutions de la reine Berthe l'en firent sortir. Les propres paroles de saint Gérard, tirées du cartulaire de la Sauve-Majeur, font voir la fausseté de cette proposition, car il dit que la cause pour laquelle il a quitté son abbaye de Saint-Vincent pour aller à la Sauve, n'a esté que le défaut de soumission et d'obéissance de la part de ses religieux[2].

(1) Gallia Christiana, Tom. 9, pag. 415.

(2) « *Subjecti mihi minùs obediebant, nec eorum ferrea molliri pectora* » *quiverant quos quidem sæcularia plus nimio negotia induraverant.*

Et cet autre texte tiré de Jean de Guise: *Qui curam fratrum in monasterio* » *Sancti-Vincentii susceperat, abbatiam invitus evectus est* » (Spec. hist, lib. 28, cap. 11.)

LIVRE SIXIÈME.

CONTENANT L'HISTOIRE

DE L'ÉRECTION

DE PLUSIEURS AUTRES ÉGLISES,

prieuréz ou chapélles dépendants de l'abbaye

de Saint-Vincent.

CHAPITRE Ier.

ROGER SECOND SUCCÈDE A SAINT GÉRARD
ET ADALBÉRON A ROGER.
RÉFORMATION DE LA RÉGULARITÉ EN CETTE ABBAYE.
ADALBÉRON FAIT FAIRE L'ÉTANG DU JARDIN, LA CHAPELLE
DE SAINTE-MAGDELEINE, LES MURS DE CLOTURE
DU MONASTÈRE. IL ÉRIGE LE PRIEURÉ
DE SAINT-THOMAS EN
L'ANNÉE 1081.

Après le départ de saint Gérard, l'évêque Elinand institua un nommé Roger pour abbé de Saint-Vincent à la place du saint fugitif. Il gouverna fort peu de temps cette abbaye et c'est la raison, ce me semble, pour laquelle

nous ne trouvons rien de lui que son nom, et le jour de son déced qui arriva le 20 de novembre, selon notre ancien obituaire manuscrit.

Adalbéron, natif de la ville de Soissons, fut fait abbé après le déced de Roger, environ l'an 1080. C'estoit un homme de mérite, d'esprit, de probité, de science et fort intelligent dans les affaires. Dès lors qu'il fut eslevé à la charge d'abbé, il fit son possible pour retrancher les défauts et les abus qui s'estoient glisséz dans l'observance régulière de ce monastère et qui avoient obligé saint Gérard à la retraite. Pour avancer sa réformation, il sépara les séculiers d'avec les religieux, faisant abattre les maisons et autres petits logements qu'ils avoient faits jusques à la porte du monastère ; car le bras droit de la montagne estoit entièrement peuplé et faisoit le faubourg de la ville. L'abbé Adalbéron ne se contenta pas de cette mesure qui suffisoit néanmoins pour le remède présent, mais afin d'obvier au même inconvénient à l'avenir, il fit fermer l'abbaye de nouvelles murailles et fortifications, tant pour empêcher que les séculiers n'en approchâssent si près qu'auparavant que pour servir de deffenses contre les attaques fréquentes des ennemis de l'estat, de la ville et du monastère lui-même.

La tradition nous apprend que l'étang qui est au milieu de notre jardin sur la montagne reconnoit Adalbéron pour son auteur[1] et qu'il en a tiré les pierres nécessaires pour bâtir la chapelle de la Magdeleine laquelle est encore un autre de ses ouvrages. Cette chapelle subsiste encore aujourd'huy, dans le beau milieu du jardin, eslevée sur une terrasse carrée revêtue de murailles. Cette chapelle est faite en octogone ; l'autel néanmoins est enfoncé hors de l'octogone, dans un bout de bâ-

(1) Cet étang a la forme d'un carré long ; sa largeur est de 37 mètres, sa longueur, de 44. Avant la révolution, il contenait toujours presque 2 mètres d'eau, aujourd'hui on en voit à peine. L'existence de cette eau, qu'on pourrait regarder comme un mystère, est attribué au concours réuni des eaux pluviales et de quelques petites sources qui suintent à travers la montagne.

timent à basse voûte, selon l'antiquité, vers l'orient. Le corps du même abbé y est enterré dans le milieu de la chapelle où sa tombe d'ardoise se voit encore saine et entière, marquée de ces deux mots : *Adalbero abbas*[1]. Plusieurs autres corps y sont aussi enterréz autour de celui d'Adalbéron.

Cette chapelle a esté consacrée le 6 de septembre, auquel jour on avoit anciennement coutume de faire là feste de sa dédicace. Mais comme cette journée est aussi occupée par l'office de saint Canoald, les abbéz partageoient la communauté en deux parties, dont l'une alloit faire tout un office solennel, vespres, complies, matines, grande messe et heures du jour à la chapelle et l'autre faisoit l'office de saint Canoald dans la grande église. Ce qui se pratiquoit aussi quelques autres jours de l'année, par exemple, le jour de la feste de sainte Magdeleine, toute la communauté faisoit la procession, la veille, après vêpres à la même chapelle, et il y avoit des religieux particulièrement destinéz etномméz qui y faisoient l'office de chapellains pendant toute l'année. Toute la communauté y alloit plusieurs autres fois en procession ; sçavoir le jour des Rameaux et autres. Lorsque la communauté y avoit chanté un répons, tous se mettoient à genoux devant le crucifix pour l'adorer. A cet effet on le découvroit le jour des Rameaux parcequ'il est ordinairement couvert en temps de passion. Cette adoration est exprimée dans l'ancien coutumier par le mot *Venia*[2].

Le jour de la Purification de Notre-Dame et en d'autres jours de l'année, on faisoit la procession à la chapelle de la Magdeleine ; pour cela on passoit par une porte qui s'appelle

(1) « Adalbéron, abbé. »

(2) Voici ce que dit un ancien rituel de Saint-Vincent. « *Eunte processione » ad capellam Beatæ Mariæ-Magdalenæ, appropiquante capellam, incipit » cantor* Regnum mundi. *Ad stationem anté crucifixum ecclesiæ ad quam » itur, incipit cantor antiphonam* AVE, REX, *et sumitur venia ab omnibus » super genua. Dum hæc antiphona incipitur, statim discooperitur cru- » cifixus.* »

de *Saint-Christophe*, du costé du septentrion de l'église, proche la chapelle de Saint-Quentin et vis-à-vis le grand autel que nous avons aujourd'huy.

La feste de sainte Marie-Magdeleine se célébroit en ce monastère avec les solennitéz des festes que nos anciens coutumiers appelloient *in albis*. La messe matutinalle et les autres offices s'y célébroient de même avec les solennitéz réquises et le *Credo* à la messe. Il se faisoit anciennement un grand concours de femmes et de servantes de Laon à cette chapelle de Sainte-Magdeleine, le jour du dimanche des Rameaux. Mais comme on a esté obligé de fermer le jardin dans le milieu duquel est cette chapelle de Sainte-Magdeleine, la dévotion a esté transférée dans la chapelle de Saint-Christophe, derrière le grand autel de l'église principale de cette abbaye. Cecy s'est fait depuis l'introduction de la réforme de la congrégation de Saint-Maur en ce monastère, l'an 1643.

Le pilier septentrional de cette chapelle de la Magdeleine, à costé de l'autel, garde encore aujourd'huy une marque du siége de Laon par Henri IV, en 1594. Ce prince estant appuyé contre ce pilier, on lui tira un coup de canon de la ville ; laquelle il contemploit de là avec sa situation. Le boulet vint donner contre ce pilier fait d'une pierre dure endurcie encore par la durée de cinq cents ans d'existence. Mais par un bonheur très-particulier, le coup donna environ un pied et demi au-dessus de la teste du roy, emportant un éclat considérable de la pierre avec la concavité du boulet qui y reste encore aujourd'huy. Ce qui fit entendre au roy qu'il ne faisoit pas bon sur cette terrasse eslevée et il le signifia par ces paroles : « *Ventre-Saint-Gris*, dit-il, il ne fait pas bon icy, retournons-» nous en dans mon chapitre. » Il avoit le chapitre du monastère pour appartement.

On doit l'institution de toutes ces belles cérémonies à l'abbé Adalbéron, lequel signala sa piété tant dans les constitutions saintes qu'il a faites pour la célébration de l'office divin que dans la réformation de la discipline régulière de ce monastère dont il a dissipé et osté entièrement tous les abus que le zèle

de saint Gérard n'avoit pu corriger pendant son gouvernement.

Sa piété se signala aussi dans le soin qu'il eut d'étendre l'ordre monastique de tout son pouvoir. Le prieuré de Saint-Thomas[1] lui doit son érection; car il en demanda le lieu qui portoit déjà le nom de Saint-Thomas depuis une très-longue antiquité et l'obtint de l'évêque Elinand pour y bâtir un prieuré et y établir une communauté de moines de ce monastère de Saint-Vincent. L'évêque y ajouta la dixme du lieu pour l'entretien des religieux. Fulchrade, archidiacre de Laon, servit cette abbaye puissamment dans cette affaire; lui-même postula auprès de l'évêque en faveur de l'abbé Adalbéron et il en obtint la donation par escrit, l'an 1081[2], en présence de Goisbert, curé de Bairy, Warnier, chantre, Robert, chancelier, Angelbert, doyen de Bruïères, Guillaume de Montaigu, Hert, vidame, Gautier, pannetier et plusieurs autres. La charte de cette donation marque particulièrement deux clercs de Saint-Jean, sçavoir, Goisbert et Remy, son frère. Je me persuade qu'ils estoient de Saint-Jean-au-Bourg, parce qu'il n'y avoit point de clercs à Saint-Jean-l'abbaye, laquelle estoit desservie par des religieuses.

Guillaume, seigneur de Montaigu, dont nous venons de parler, a esté un des premiers bienfaiteurs du prieuré de Saint-Thomas en l'année 1123, en faveur de son frère appellé Robert qui servoit Dieu sous l'habit de moine dans le même prieuré. Roger, seigneur de Pierrepont, gendre de Guillaume de Montaigu, fit encore au prieuré de Saint-Thomas d'autres donations que sa femme Ermangarde et son fils Guillaume confirmèrent en cette même année 1123.

(1) Canton de Craonne. (Voir livre 11e, chap. 7).

(2) Voici un extrait de la charte de donation : « *Ego, Elinandus, Dei « gratiâ Laudunensium præsul, rogatu domni Adalberonis, dedi ecclesiæ « Sancti-Vincentii locum ab antiquo Sancti-Thomæ appellatum perpetua- « liter possidendum, quatenùs inibi cellam instauraret, monachos ordi- « naret, qui pro meâ et antecessorum successorumque meorum salute « Dominum exorarent. Cupiens verò Deo illic militaturis aliquid conferre « utilitatis et ad præsens aliud non habens, donavi decimum ejusdem « loci, si qua ei loco adjaceret atque ad Laudunensem ecclesiam perti- « neret, Fulchrado archidiacono hoc volente atque petente, &.* »

Les abbéz suivants ont beaucoup accru les revenus du prieuré de Saint-Thomas, et les aumosnes ainsi que les achats de nos abbéz ont également contribué à l'augmentation de ce petit monastère, spécialement du temps de Hugues, abbé de Saint-Vincent et d'un autre Hugues, prieur de Saint-Thomas.

Gautier, abbé de cette abbaye, en démembra la dixme et les eaux de Sainte-Geneviève pour les donner au prieuré de Gennecourt, dépendant de l'abbaye de Saint-Hubert[1], dans les Ardennes, en l'année 1159.

Le même Elinand assista au concile tenu à Exold (Exoudun) ou Hugues, évêque de Dietz, légat du Saint-Siége, présidoit, auquel concile l'église de Saint-Pierre de Brive fut donnée à l'abbaye de Marmoutiers[2] en 1081.

(1) Abbaye de bénédictins, près Dinant.

(2) Abbaye fondée au 4e siècle par saint Martin.

CHAPITRE II.

DONATION DE LA FERME DE VILLERS-LE-SEC POUR LA SÉPULTURE D'UN GENTILHOMME DU PAIS LAONNOIS; FONDATION ET ÉRECTION DU PRIEURÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE VENDEUIL; SES ACCROISSEMENTS. VOYAGES DE JÉRUSALEM USITÉZ DANS CES SIÈCLES. LES SEIGNEURS DE VENDEUIL SONT BIENFAITEURS DU PRIEURÉ DE SAINT-JEAN.

Les sépultures continuoient toujours en cette abbaye sans qu'aucune autre église y prétendît part en aucune façon. Tous les nobles et les roturiers, ecclésiastiques et laïques venoient apporter leurs funérailles en ce monastère de Saint-Vincent ; les chanoines de la cathédrale y assistoient le plus souvent lorsque les obsèques et enterrements estoient de quelque personne notable de la ville ou des environs. Entre ces funérailles, j'en remarque une particulièrement, du temps de l'abbé Adalbéron, celle d'un gentilhomme nommé Amalric, fils d'une noblesse des alentours. Son père donna à cette abbaye la ferme et seigneurie de Villers-le-Sec, proche Ribemont, pour le repos de l'âme de son fils. Cette donation s'est faite sur l'heure même des funérailles, dans l'église de l'abbaye de Saint-

Vincent, en présence de plusieurs chanoines de la cathédrale, de plusieurs religieux de ce monastère, spécialement de l'abbé Adalbéron et de plusieurs noblesses, sçavoir : Guinemare, châtellain, et Hugues, son frère, Adon, vidame, Arnoul, prévost, Guillaume, aussi prévost, et plusieurs autres.

Peu de temps après ces funérailles, l'abbé eut un démêlé avec l'évêque de Laon touchant le droit que notre monastère avoit sur le village d'Urcel ; mais Adalbéron plaida sa cause avec tant d'énergie devant le même évêque que celui-cy fut contraint de donner les mains et d'avouer notre droit, jettant sentence d'excommunication sur tous ceux qui y attenteroient. Cette excommunication se fit en pleine assemblée, dans l'église cathédrale de Laon, et l'abbé Adalbéron en fit l'acte lui-même.

Elinand jetta une excommunication semblable sur tous ceux qui osteroient quelque chose du trésor de cette église de Saint-Vincent, soit pour le mettre en gage, soit pour le dissiper en quelque façon que ce pût estre, excepté deux cas, sçavoir : pour nécessité de famine et pour l'achat de quelque terre ou revenu, avec cette condition toutefois qu'il falloit que tout le chapitre du monastère y consentît. Plusieurs témoins notables assistèrent à cet acte ; notre abbé Adalbéron y estoit avec saint Godefroy, abbé de Nogent-sous-Coucy, et Pierre, évêque d'Amiens, prédécesseur du même saint Godefroy sur le siége de cette dernière ville.

Adalbéron obtint de plus l'église de Saint-Jean-Baptiste de Vendeuil, d'un nommé Rabbodus, évêque de Noyon, en l'année 1088, la 21e de l'épiscopat du même évêque. Ce prélat donna cette abbaye du consentement de son chapitre de Noyon, pour y établir une communauté de religieux de Saint-Vincent à perpétuité, sous la règle de saint Benoît. Ce fut à cette condition toutefois, sçavoir : que le prêtre qui en desserviroit la cure en recevroit l'autorité de la main de l'évêque et l'autel de la main de l'abbé de Saint-Vincent, et ensuitte que les religieux de Saint-Vincent feroient l'obit annuel de l'évêque Rab-

bodus, aussi bien qu'il seroit fait dans le même prieuré de Vendeuil [1].

Tous les obituaires et calendriers de Saint-Vincent font mémoire de l'obit de Rabbodus, évêque de Noyon, au vingt-troisième jour de mars, auquel jour on faisoit son anniversaire à haute voix.

Les seigneurs de Vendeuil ont notablement augmenté le prieuré de Saint-Jean, particulièrement un nommé Clérembault, lequel reconnut, en l'année 1186, que l'abbé de Saint-Vincent avoit disposition entière sur le prieuré de Vendeuil et ce qui lui appartenoit, de plus, qu'un religieux de Saint-Vincent devoit desservir la chapelle de Saint-Pierre à perpétuité, et que les moines du prieuré estoient exempts du droit de vinage dans toute l'estendue de ses terres. Il confirma au même prieuré le privilège d'exemption de toute coutume séculière et le droit de justice en toutes ses terres, tel que chaque seigneur du païs l'avoit dans son domaine de Vendeuil. En même temps il donna la confirmation de toutes les donations que ses prédécesseurs avoient faites à notre abbaye, en faveur du prieuré de Vendeuil.

(1) « *Ego, Rabbodus, Dei gratiâ Noviomensium episcopus, notum fieri* « *volo universalis ecclesiæ fidelibus tàm futuris quàm præsentibus, quod* « *rogatu Domni Adalberonis, abbatis Sancti-Vincentii Laudunensis et* « *assensu clericorum meorum, altare Sancti-Joannis, quod situm est antè* « *castrum quod nuncupatur* Vendolium, *ecclesiæ ejusdem Sancti-Vin-* « *centii pro remedio animæ meæ liberaliter concessi; eâ scilicèt ratione,* « *ut ipse, seu successores ejus illud in æternum teneant et secundùm* « *possibilitatem loci, fratres sub normâ sancti Benedicti Deo militaturos* « *inibi constituant, servatâ in omnibus Noviomensi ecclesiæ debitâ sub-* « *jectione. Presbyter verò eodem in loco serviens Deo, de manu episcopi* « *parochiæ curam, de abbatis autem procentum accipiat, in quantum-* « *cumque prænominatus locus multiplicetur et crescat, in sempiternum* « *tamen prædicti Sancti-Vincentii ecclesiæ subjectus obediat... Prætereà* « *volo ut in utroque loco, videlicèt ad Sanctum-Vincentium et ad Sanctum* « *Joannem transitûs mei fiat annua Commemoratio. Actum Noviomi, anno* « *Domin. Incarn. MLXXXVIII.* »

Signum Rabbodonis, Episcopi Noviomensis.

Clérembault de Vendeuil estant sur le point d'entreprendre le voyage de Jérusalem par dévotion, se recommanda premièrement aux prières de nos moines, et donna par aumosne au prieuré de Vendeuil un muid de froment, pour le soulagement des âmes de ses prédécesseurs et de la sienne. Les voyages estoient fréquents en ces siècles onzième et douzième, selon que je l'ai remarqué par les anciens titres des monastères dont j'ai fait l'histoire [1].

Le même Clérembault, estant de retour de son voyage, passa concordat avec Allard, prieur de Saint-Jean-Baptiste, et accorda au prieuré le vieux chemin qui conduit aux pasturages, selon que le pré des moines de Vendeuil se comportoit et s'estendoit. Mais ce ne fut qu'après que le même prieur dom Allard lui eut accordé un fossé large de huit pieds, dans son pré des moines, pour la garde de sa chaussée. La femme de Clérembault de Vendeuil s'appelloit Avide; il avoit un frère, nommé Guy, et une sœur appelée Emmeline. La mère de Clérembault s'appelloit aussi Emmeline, laquelle donna cinq sols parisis [2] aux moines de Vendeuil pour faire son anniversaire chaque année. Elle donna aussi dix sols pour entretenir le luminaire en l'église de Saint-Pierre, bâtie dans le château du même lieu, plus un jardin aux prêtres de Vendeuil [3].

(1) « *Vide historiam meam de Insulensi Sancti-Quintini cœnobio, et* « *de cœnobio Brituliensi.* » (Note de l'auteur).

(2) Le sou d'or *parisis* valait un quart en sus des monnaies de même genre frappées ailleurs qu'à Paris.

(3) Aucun vestige n'est resté de l'ancien prieuré de Vendeuil, près Saint-Quentin. L'emplacement seul conserve encore aujourd'hui le nom de *prieuré*.

CHAPITRE III.

ÉRECTION DES PRIEURÉZ DE LA FERTÉ-SUR-PÉRON AU DIOCÈSE DE LAON, ET DU PRIEURÉ D'HAULTMONT, AU DIOCÈSE DE REIMS. GÉNÉALOGIE DES COMTES DE RETHEL. FONDATION DES ERMITES AU MONT SAINT-GUILLAUME. DÉCÉD DE L'ÉVÊQUE ELINAND, BIENFAITEUR DE CÉANS.

L'ÉRECTION du prieuré de La Ferté-sur-Péron [1], au diocèse de Laon, est due sans doute aux soins d'Adalbéron, abbé de Saint-Vincent. Quoique nous ne trouvions pas la charte originaire de ce prieuré, il est néanmoins constant qu'Elinand, évêque de Laon, en a donné l'autel et l'église qui servoit de paroisse pour en faire un prieuré dépendant de cette abbaye de Saint-Vincent [2]. Une dame, nommée

(1) La Ferté-*Chevresis*, près Ribemont.

(2) *Quoniàm ecclesia de Firmitate ex dono præfati Elinandi ecclesiæ Beati-Vincentii provenerat.* (Carta Bartholomœi Episc. Laud.) Le prieuré de La Ferté-sur-Péron, établi sur l'emplacement d'une ancienne *ladrerie*, fut détruit dans les guerres des Huguenots et son église brûlée... La grande place de La Ferté-Chevresis et les enclos qui l'avoisinent portent encore le nom de *place* et de *clos du prieuré*.

Helvide, femme d'un chevalier appellé Hibert, qui estoit vidame du lieu, contribua beaucoup à l'établissement de ce prieuré, lui donnant une possession au village de Courbes. Mais après le déced de cette dame Helvide, l'abbé Adalbéron fut obligé de donner de l'argent pour confirmation de cette donation par les vidames, Pierre et Adon.

Un seigneur de La Ferté, appellé Raoul, ajouta de son propre bien deux maisons situées dans la même ville, les exemptant de toute charge ou coutume séculière. De plus il donna aussi le redécime de tous ses biens et possessions, tant dans ses champs, granges, que dans ses moulins, fours et estangs. Barthélemy, évêque de Laon, exempta tout cela du droit de dixme, qui appartenoit au prêtre desservant la paroisse, lequel s'appelloit pour lors (1116) Odon ou Eudes. Ce privilège fut donné de son consentement.

Le prieuré de Saint-Gobert de Haultmont [1], au diocèse de Reims, dépendant de cette abbaye de Saint-Vincent, doit aussi son érection à Adalbéron, abbé de ce monastère. Cet abbé, ayant appris le misérable estat où estoit réduite l'église de Saint-Gobert d'Haultmont, dans le Rethélois, que les chanoines qui la desservoient avoient laissé dépouiller de tous ses biens tant du dedans que du dehors, fit sa requête, accompagnée de celle de sa communauté, et la présenta à Rainaldus, pour lors archevêque de Reims, le suppliant avec humilité de vouloir bien donner cette église d'Haultmont à l'abbaye de Saint-Vincent. L'archevêque accorda la requête et donna volontiers tout ce qui lui appartenoit en cette église, obtenant le reste du comte de Rethel, nommé Hugues, dans la seigneurie duquel le lieu de Haultmont estoit bâti [2]. Le tout fut accordé

(1) Omont, près Rethel.

(2) « *Ego, Rainaldus, Remensis ecclesiæ qualiscumque peccator ar-*
« *chiepiscopus, præfatæ ecclesiæ Sancti-Vincentii; ad petitionem Domni*
« *Adalberonis, abbatis fratrum ibidèm sub Christi tyrocinio degentium,*
« *quod in ecclesiâ de Alto monte nostrum fuerat, totius terreni abactâ*
« *procul ambitione, pro nostrâ nostrorumque antecessorum successorum-*

à condition d'y faire un monastère ou prieuré dépendant de Saint-Vincent de Laon, et à condition encore que les religieux qui y seroient établis se présenteroient à l'archevêque pour lui promettre soumission et obéissance et se soumettre à son jugement en tout ce qui pourroit arriver dans le prieuré. Il devoit y avoir aussi un prêtre établi dans l'église de Saint-Gobert, lequel se trouveroit aux synodes pour y rendre compte de la cure et mettre en mains de l'archevêque et du doyen les sommes provenant des redevances que l'église de Reims a droit de percevoir chaque année en ces quartiers-là. L'archevêque Rainaldus, Elinand, évêque de Laon, Henri, abbé de Saint-Remy de Reims, Nocherus, abbé de Hautvilliers, Burchard, abbé de Saint-Basles, Raoul, abbé de Saint-Thierry, Roger, archidiacre de Reims, Levenus, doyen de Reims, Richerus, chantre, et Manassès assistoient à cette action avec plusieurs autres chanoines de la cathédrale de Reims. Dans la charte de donation, Manassès est qualifié du titre de pape (évêque), parce que, comme il me semble, il estoit désigné déjà archevêque de Reims et successeur ou coadjuteur de Rainaldus, qui vivoit encore. Car il est constant que le même Manassès a esté fait archevêque de Reims en cette même année 1095. Ce qui se prouve par un acte de confirmation de l'érection du prieuré d'Haultmont, que le même Manassès a donné l'année de N. S. 1105, laquelle est dite la dixième de son épiscopat.

Non-seulement le comte de Rethel, Hugues et Milesinde, sa femme avec leur fils très-cher qui se nommoit Manassès, donnèrent leur consentement à ce nouvel établissement, mais encore, ayant octroyé ce qui leur appartenoit en cette église, ils

« *que salute, perpetualiter et absque personarum successione tenendum* « *concessimus; ac ut eamdem ecclesiam, per canonicorum ibidèm priùs* « *habitantium injuriam rebus suis interiùs exteriùsque spoliatam ac planè* « *adnullatam, comes Hugo, sub cujus ditione tenebatur, jam prædicti* « *martyris ecclesiæ contraderet, assiduis et indefessis precibus obti-* « *nuimus.* » (Carta Rainaldi, ex medioc. cartul. Sancti-Vincentii).

y ajoutèrent de leur propre patrimoine deux moulins sur la rivière d'Esne (*Axona*), devant la ville de Rethel où ils en possédoient quatre. Ils en gardèrent deux et firent cet aumosne pour le salut éternel de leurs âmes et pour le rachat de leurs péchéz. Ils ne laissèrent pas cependant de recevoir trente livres que l'abbé Adalbéron leur donna en vue de cette aumosne, en 1097.

Un autre Hugues, comte de Rethel, qui est qualifié neveu du précédent ou plutôt son petit-fils, donna la pescherie d'une petite rivière, au-dessous d'un moulin qui appartenoit au prieuré, dans toute l'estendue d'une prairie qui dépendoit du même prieuré de Saint-Gobert. Sa femme, nommée Félicité et Hugues, leur fils, donnèrent à cela leur consentement à condition qu'on célébreroit leur anniversaire tous les ans dans la même église de Saint-Gobert et que le prieur du lieu donneroit ce jour-là réfection générale aux religieux qui y vivroient avec lui. Il confirma aussi le cens que son oncle paternel, appellé Bauduin, y avoit donné et qui estoit situé à Chimay. Tout cecy se passoit en l'an 1200.

GÉNÉALOGIE DES COMTES DE RETHEL.

Le premier comte de Rethel que je trouve en nos chartes estoit un Hugues qui vivoit en l'année 1097. La comtesse, sa femme, se nommoit Milesinde.

Manassès, comte de Rethel, fils de Hugues 1er et de Milesinde, vivoit environ l'an 1130.

Hugues II, comte de Rethel estoit fils de Manassés ; il vivoit en l'an 1200. La comtesse, sa femme, s'appelloit Félicité.

Hugues III, fils de Hugues II, vivoit environ l'an 1240.

Jean, comte de Rethel, fonda la maison du Mont Saint-Guillaume pour des religieux Guillelmains en 1249.

Gauthier, vivoit en 1262.

Maurice II, fils de Gauthier, vivoit en l'an 1267. Il eut trois enfants dont un garçon et deux filles. Le garçon s'appelloit Regnault et les deux filles, Marie et Jeanne.

Regnault succéda à son père Manassés ; il tenoit le comté de Rethel en l'année 1320. Il fit souffrir plusieurs vexations aux religieux du prieuré de Saint-Gobert d'Haultmont, mais il s'en repentit au lit de la mort et en fit pénitence ; il décéda sans enfants environ l'an 1321.

Marie, sœur du même Regnault et fille de Manassés, succéda à son frère au comté de Rethel, laquelle épousa Geoffroy de Baleham, chevalier. Les cartulaires de Saint-Vincent font mémoire de Geoffroy et de Marie.

Une autre comtesse de Rethel, dame de Beaufort, en l'an 1233, donna à Saint-Gobert d'Haultmont quarante sols monnoyéz de Reims, pour entretenir deux cierges à toutes les messes.

Voici ce qu'il est possible de dire de la généalogie des comtes de Rethel.

FONDATION DE LA MAISON DES RELIGIEUX DU MONT SAINT-GUILLAUME.

Les religieux du prieuré de Saint-Gobert d'Haultmont ayant succédé aux chanoines qui y vivoient auparavant, succédèrent à tous les droits de la même église, mais particulièrement à ceux de curéz primitifs que les chanoines avoient toujours conservéz. C'est pourquoi le prieur et ses religieux ont toujours eu droit aux offrandes de cette église et tous les honneurs leur y ont toujours esté déféréz.

Ce fut en cette qualité de curéz primitifs que l'abbé et les religieux de Saint-Vincent accordèrent permission à Jean, comte de Rethel, en 1249, de fonder et bâtir le monastère des religieux de l'ordre de Saint-Guillaume, proche Louvernay, appellé communément la maison du Mont-Saint-Guillaume. Les conditions auxquelles cette requête fut accordée, sont que l'estendue n'ira point au-delà d'un muid de terre à la mesure de Rethel et que les religieux de la nouvelle maison paieront perpétuellement aux abbéz et religieux de Saint-Vincent cinq sols de rente annuelle pour leur portion des offrandes et la dixme

qu'ils avoient droit de recevoir sur la terre de clôture de ce nouveau monastère. J'omets les autres conditions qui estoient renfermées dans la charte.

La communauté des religieux de Saint-Guillaume, établie en cette maison sous la direction de frère Jean, leur prieur, ratifia ce que nous venons de dire, en la même année 1249.

Mais cette même communauté voulant anticiper sur les droits du prieuré de Saint-Gobert, ne tarda guère d'avoir un grand différend avec Thomas, abbé de Saint-Vincent et toute sa communauté. Celui-cy empêcha les religieux de Saint-Guillaume d'user du son des cloches à leur volonté, de percevoir les offrandes et de faire les obsèques, funérailles et enterrements des morts dans leur église, comme ils prétendoient le faire, contre le droit du prieuré de Saint-Gobert. Pour éteindre ce différend et pacifier cette querelle, il fut besoin que frère Lambert, prieur provincial de France pour l'ordre des ermites de Saint-Guillaume et visiteur du monastère avec lequel nous avions dispute, y mit la main. Estant donc sur les lieux, il obtint cette grâce de notre vénérable abbé Thomas, l'an 1257, que le tout seroit terminé, à condition que les Guillelmains donneroient 25 sols de rente annuelle et perpétuelle à l'abbaye de Saint-Vincent. Ce privilége de notre abbé leur fut obtenu pour n'importe quel lieu où leur monastère seroit dans la suitte bâti; car ils songeaient déjà à transporter ailleurs leur demeure, devenue incommode à cause de la disette d'eau qui manquoit sur la montagne. En effet, douze ans après la construction de ce monastère, les religieux se résolurent à en transférer l'habitation, avec la permission de notre abbé, de la montagne en une prairie nommée vulgairement le Pré-Sainte-Marie. La situation de ce pré est sous Louvernay, proche d'un bois appartenant au prieuré de Saint-Gobert, dans lequel les religieux de Saint-Guillaume promirent de ne prétendre jamais aucun usage. Le tout a esté ratifié de part et d'autre, spécialement par frère Lambert, prieur provincial des ermites de Saint-Guillaume en France, selon que nous l'avons dit plus haut.

Il y avait autrefois grande dévotion en l'église du prieuré de Saint-Gobert d'Haultmont, dans lequel je trouve que plusieurs fondations ont esté faites. Outre celle de la comtesse de Rethel dont nous avons parlé, laquelle fonda l'entretien de deux cierges à toutes les messes qui s'y diroient, un gentilhomme du païs, nommé Guy, fonda aussi une lampe qui devoit continuellement brûler devant l'autel de Saint-Gobert et des Saints-Innocents. Il y fonda aussi son anniversaire, à laquelle fondation estoit annexée la charge de faire des hosties pour les distribuer aux églises voisines. Cecy se fit du temps de Manassès, comte de Rethel. Agnès, épouse du chevalier Guy, femme très-noble, consentit à la fondation de son mari avec ses enfants. La donation en fut mise sur l'autel de Saint-Gobert en présence de plusieurs chevaliers qui y assistoient avec le comte Manassés, Bauduin, frère du comte, Henri, chatellain de Vitry et Hugues, prieur du lieu.

Mais retournons à notre monastère et en particulier au bienfaiteur de l'abbaye, Elinand, évêque de Laon. Ce qui me reste à en dire, c'est qu'il mourut en l'année 1095 selon le Miroir historial de Jean de Guise. Feu Monsieur Antoine Bellotte, en ses Observations sur les cérémonies de l'église de Laon, n'en demeure pourtant pas d'accord; il prolonge le déced de cet évêque jusques en l'année 1098. Mais une charte de cette abbaye témoigne qu'Ingelran de Coucy estoit déjà évêque à cette même époque, ce qui est un fondement pour faire croire qu'Elinand estoit déjà décédé auparavant et qu'Ingelran lui succéda avant 1098[1].

Le jour du décéd de l'évêque Elinand est marqué dans l'obituaire de Saint-Vincent au 15e avant les calendes de Février, c'est-à-dire le 18 de janvier. Ce même obituaire fait mémoire d'une partie des bienfaits du susdit évêque envers l'abbaye de Saint-Vincent, laquelle a reçu un grand accroissement par

(1) Il y a erreur ici de la part de Jean de Guise. Elinand ne mourut qu'en 1098.

son conseil et par son secours ; car invitant les autres à faire des aumosnes à ce monastère, il ne l'a pas non plus oublié de sa part. Il a donné des ornements très-précieux à cette église lesquels il retira tout exprès de sa chapelle pour ce sujet. Je laisse à part ses autres grandissimes bienfaits dont on a vu une bonne partie dans les chapitres précédents. Il a fondé son anniversaire en cette abbaye, lequel doit se faire à haute voix, parce que ses bienfaits sont considérables. En quoi il faut remarquer qu'il y avoit deux sortes d'obits ou d'anniversaires ; les uns se faisoient à haute voix et à messe chantée en notes, les autres se faisoient à basse voix et en particulier.

Le corps de l'évêque Elinand est enterré dans l'église de cette abbaye où estoit l'ancienne sépulture des prélats de Laon. On ignore la place de cette sépulture.

La même année 1095, dit Jean de Guise, Manassés, archevèque de Reims, est décédé le 17 septembre, jour auquel notre obituaire fait mémoire de lui. Jean de Guise semble obscurcir sa mémoire par le récit de certaines persécutions qu'il a fait souffrir à Robert, abbé de Saint-Remy de Reims, lequel estoit un personnage de lettres, comme son livre du *Chemin de Jérusalem* semble le prouver. Mais Jean de Guise se trompe pour l'année de la mort de cet archevêque, lequel ne mourut pas en 1095, car il existoit encore en 1105 et comptoit cette année là la dixième année de son pontificat. C'est de Rainaldus, son prédécesseur, que Jean de Guise a voulu parler.

CHAPITRE IV.

CONTENANT LA VISION QU'UN RELIGIEUX

D'UN MONASTÈRE D'ALLEMAGNE, NOMMÉ FRÈRE WETIN,

EUT LA VEILLE DE SA MORT.

(HISTOIRE TIRÉE D'UN ANCIEN MANUSCRIT DE L'ABBAYE DE

SAINT-VINCENT[1].)

PLUSIEURS MOINES RECLUS VIVENT DANS

CETTE ABBAYE EN

DIVERS TEMPS.

QUOIQUE le temps de l'histoire du frère Wétin me soit inconnu, je la dirai en ce chapitre, ne sçachant où la mettre mieux; il me semble cependant qu'elle arriva dans ce siècle et en cette même époque.

Il arriva qu'un jour les moines de ce monastère où estoit frère Wétin, prirent un médicament nécessaire afin de se procurer une meilleure santé, ou de chasser quelque maladie déjà formée, peut-estre même pour prévenir quelque mal dont ils sembloient estre menacéz. Tous reçurent du soulagement de ce remède, excepté le frère Wétin, lequel ne pouvant digérer sa

(1) Cette vision que nous livrons sans commentaires et dans toute sa naïveté est décrite en vers et en prose dans les Annales bénédictines, 4e siècle, partie 1re.

médecine, fut contraint de la rejetter, ce qui lui causa un dégoût extraordinaire des nourritures pendant toute cette journée qui estoit un samedi. Le lendemain qui estoit dimanche il prit son repas, en la compagnie des autres religieux, lesquels estoient avec lui à l'infirmerie; néanmoins il avoit même dégoût pour la nourriture que la journée précédente. Son dégoût diminuant, il mangea comme s'il estoit bien portant les lundi et mardi suivants, ce qui lui donnoit courage et il n'avoit pas la moindre pensée que ce mal dût lui causer la mort du corps. Mais sur le soir, après le soleil couché, voilà que comme il estoit assis à table avec les autres infirmes pour prendre la réfection, il dit qu'il ne pouvoit pas demeurer là jusques à la fin du repas. Ce qui fut cause qu'on le mena dans une autre chambre contiguë à celle où les infirmes soupoient; il n'y avoit entre eux et lui que le paroi qui sépare les deux chambres. Il y fit porter son lit pour s'y reposer, tandis que les autres achèveroient de souper. Or, pendant qu'il estoit couché, les yeux fermez, mais n'estant pas encore endormi, l'esprit malin vint à sa chambre sous l'apparence d'un clerc, avec un port difforme et horrible à voir; son visage estoit aveugle et ténébreux, il n'avoit pas même forme d'yeux, dans ses deux mains estoient diverses sortes de tourments; regardant le malade, il sembloit se féliciter de ce que le lendemain il devoit le tourmenter après sa mort. Comme cet esprit de ténèbres le menaçoit de ces tourmens effroyables, voici qu'une troupe de démons remplissent la cellule du pauvre et misérable frère; ils avoient des petits boucliers et des petites lances, quelques-uns soutenoient une espèce d'armoire comme pour l'y renfermer. Le pauvre frère estoit surpris d'une si grande frayeur et d'une crainte si effroyable qu'il ne croyoit jamais pouvoir échapper à un danger tellement évident. Mais la miséricorde divine qui veille toujours à la conservation des siens, ne tarda guère à le délivrer d'un si grand péril. Incontinent il vit des hommes honorables et d'une apparence magnifique, dont les visages remplis de majesté s'attiroient la vénération de ceux qui les

regardoient. Ils estoient vestus d'habits monastiques et s'estoient assis sur les bancs de la chambre ; celui d'entr'eux qui estoit au milieu parla en latin en ces termes : *Non est æquum ut isti inutiles talia faciant, nàm homo spiritus istos jubet recedere* [1]. La troupe des esprits malins, ayant entendu ces paroles, disparut aussitôt et se retira de la chambre. Incontinent un ange d'une beauté incroyable, vestu d'une robe de pourpre, se trouva debout aux pieds du malade, et, lui parlant d'une voix douce et aimable, lui tint ce discours : « Je viens à vous, « ô âme très-aimée de Dieu. » A quoi le pauvre malade répondit : « Si mon Seigneur veut me pardonner mes péchés, « qu'il me fasse miséricorde; s'il ne me pardonne pas, je suis « en sa disposition, qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira. » « Les patriarches, dit la voix, les prophètes aussi, les apô« tres et les dignitéz célestes et terrestres se sont toujours em« ployéz à défendre le genre humain : mais c'est à présent que « vous devez faire plus d'efforts pour votre conservation, « parce que votre infirmité est beaucoup plus grande qu'elle « n'a jamais esté. » Ainsi se termina la première vision du frère Wétin, sur le rapport duquel l'abbé l'a fait escrire.

Les démons n'eurent point la hardiesse de le tourmenter davantage, mais s'estant éveillé et regardant de tous costéz pour voir s'il y avoit quelqu'un, il trouva le prévost du monastère et un autre religieux qui avoient esté laisséz à sa garde, les autres estant allé se reposer. Ayant appellé les deux religieux, il leur déclara ce qui s'estoit passé, estant encore tout saisi de crainte; il estendit son corps en forme de croix et pria les deux moines qui le gardoient d'intercéder de tout leur pouvoir auprès de Dieu pour lui obtenir la rémission de ses péchéz. Eux récitèrent les sept psaumes pénitenciaux et d'autres prières propres à une si grande anxiété. A la fin des prières, il se leva, et s'estant assis sur son séant, il demanda le dialogue de saint Grégoire pour le faire lire en sa présence. On lui lut le commen-

(1) « Il n'est pas juste que les esprits oisifs en fassent davantage, l'homme « leur commande de se retirer. »

cement du dernier livre du même dialogue, environ neuf ou dix feuillets. La lecture estant finie, il pria les deux religieux qui l'assistoient de se reposer et de soulager par leur repos la lassitude qu'ils avoient contractée à le veiller. Ils se retirèrent donc dans le coin de la chambre et prirent leur repos pendant le reste de la nuit.

Le malade se reposa aussi et ne fut pas plutôt endormi que le même ange qu'il avoit vu dans sa dernière vision en habits de pourpre lui apparut en habits blancs au chevet de son lit. Il reluisoit d'une splendeur incroyable, et lui parlant avec des paroles douces et aimables, il le loua d'avoir eu recours à Dieu dans ses peines, par les suffrages des psaumes et la lecture des bons livres, l'exhortant d'en user toujours de la sorte en semblable occasion. Il lui conseilla particulièrement de se servir souvent du psaume CXVIII, parce qu'il est tout moral; il commence par ces mots : *Beati immaculati in vià qui ambulant in lege Domini*, etc.[1]. Il l'assura qu'il lui plaisoit beaucoup de voir qu'on s'appliquât à la psalmodie et à la lecture des bons livres et que c'estoit le moyen d'apaiser la colère de Dieu, pourvu qu'on s'y appliquât sincèrement et non avec fantaisie.

Après ce discours, l'ange prit par la main le malade et le mena par un chemin très-agréable, clair et plaisant. Pendant ce voyage il lui fit voir des montagnes d'une excessive hauteur et d'une beauté incroyable, si bien qu'il sembloit qu'elles fussent de marbre. Un fleuve de feu les environnoit de toutes parts et l'on voyoit dans ce feu une infinité de damnéz qui y souffroient les peines dues a leurs crimes, et le malade en reconnut plusieurs. En quelques autres lieux, il en vit encore une multitude innombrable qui souffroient plusieurs et divers tourments; il y remarqua aussi des prêtres du petit et du grand caractère, c'est-à-dire, des simples prêtres et des évêques; ils estoient attachéz à des poteaux dans le feu par

(1) « Bienheureux ceux qui sont irréprochables dans leurs voies, qui ob- « servent la loi du Seigneur, &. »

des liens très-serréz. L'ange lui dit que de jour à autre ces damnéz souffroient les fouets et les verges parceque ils avoient offensé Dieu ; il en connoissoit aussi un grand nombre. L'ange lui expliqua comment beaucoup d'ecclésiastiques de ce temps estoient précipitéz dans le désordre ; c'est qu'ils recherchoient trop les profits du monde et s'attachoient au service des seigneurs de la cour, se plongeant dans les délices du corps et des sens ; par ce moyen ils se rendoient ennemis de Dieu. Ils auroient pû soulager le monde en son malheur, lorsque la peste où la famine l'accabloient, ils se sont rendus indignes de leur service par leur négligence ; c'estoit la cause de leurs tourments.

Il vit aussi un certain ouvrage en façon de château fait de bois et de pierres assez en désordre et confusion, tout difforme à cause de la suie qui y estoit attachée, duquel il sortoit une fumée horrible qui s'eslevoit en haut. L'ange dit au malade que ce lieu avoit esté le séjour de certains moines réunis là de plusieurs lieux et provinces pour y estre purgéz des souillures de leurs péchéz, et il lui en nomma un de ceux qui y estoient actuellement ; il estoit renfermé dans un coffre de plomb pour jusques au jour du jugement universel, à cause de l'amour de l'argent qu'il avoit eu quelque peu pendant sa vie. Un pélerin, estant à l'article de la mort, en avoit eu la révélation et l'avoit vu au milieu de ce tourment, dans un ravissement d'esprit qu'il eut. Il l'avoit raconté déjà et le bruit en avoit esté tout commun, mais on n'en parloit plus et le frère moribond n'en avoit pas eu connoissance.

L'ange lui fit voir une autre montagne sur laquelle il disoit qu'un abbé, décédé depuis environ dix ans, faisoit pénitence et se purgeoit du reste de ses péchéz. Son tourment estoit de souffrir sur le haut de cette montagne l'incommodité de l'air, du vent et des pluies. Il ajouta qu'un certain évêque décédé tout nouvellement, devoit soulager cet abbé par ses bonnes œuvres, pénitences et prières, afin de lui obtenir miséricorde, selon qu'il le lui avoit fait sçavoir par un clerc, auquel il estoit ap-

paru en vision, mais que l'évêque avoit négligé cet avertissement, estimant qu'il estoit une rêverie, et avoit manqué de charité envers le deffunt. Le malade demanda à l'ange où estoit cet évêque, et l'ange lui dit qu'il estoit de l'autre costé de la montagne, souffrant la peine due à son défaut de charité. Il vit au milieu un prince qui avoit gouverné l'Italie et les Etats-Romains; ce prince souffroit un supplice déchirant, à cause de certains crimes cachéz; il devoit en estre délivré plus tard et parvenir avec les élus à la vie éternelle.

L'ange lui fit voir encore plusieurs personnes religieuses et séculières rassemblées en un même lieu, quoiqu'estant de diverses provinces ou de divers monastères. Le pauvre malade vit encore Jésus-Christ venir à soi avec une multitude très-grande de saints; ce fut pour lors que l'ange lui déclara qu'il estoit son gardien, de même qu'il l'avoit esté pour le grand Samson, duquel il est parlé dans le livre des Juges; il avoit beaucoup aimé cet homme, quoique ce dernier lui eut déplu, lorsqu'il s'attacha à Dalila.

L'ange lui conseilla de s'adresser successivement à chaque chœur des saints afin d'obtenir miséricorde de Dieu. Pendant qu'ils prioient ensemble, le malade entendit une voix sortir du trône devant lequel les saints s'estoient prosternéz, laquelle disoit que pour obtenir miséricorde, il falloit que lui, Wétin, demandât pardon des mauvaises édifications qu'il avoit données à ceux qu'il devoit édifier. Enfin après plusieurs autres circonstances de cette vision il revint à soi de son extase et raconta ce qui lui estoit arrivé, en présence de l'abbé et des religieux rassembléz en sa chambre. Il mourut le lendemain, selon que l'ange le lui avoit prédit, quoique donnant des signes d'une santé parfaite et s'estant mis à genoux devant la communauté et ayant demandé pardon à tous, selon que Notre-Seigneur le lui avoit enjoint.

Ainsi finit l'histoire du frère Wétin.

C'estoit une bonne chose, dans tout l'ordre de Saint-Benoît, d'avoir des religieux célestes presque en tous les monas-

tères ; lesquels non contens d'estre séparéz du monde par leur profession religieuse vivoient séquestréz de toute conversation humaine et se retiroient, loin des religieux de leur monastère, en des lieux écartéz de toute communication ; ils estoient appelléz communément reclus. Quelquefois des supérieurs et abbéz, quittant le pesant fardeau de la prélature, se retiroient en d'autres monastères, afin d'y mener aussi, en reclus, cette vie angélique et divine. Il y en a eu de ces deux façons en l'abbaye de Saint-Vincent, du temps de la vie de saint Gérard, de laquelle les actes font foy qu'un nommé Martin avoit quitté la charge d'abbé de Saint-Denys en Hainault, pour venir vivre reclus en notre monastère de Laon. Un autre, appellé Ebroïn, y estoit aussi à la même époque, lequel avoit pris ce genre de vie après avoir porté quelque temps les armes. Notre obituaire nous en fait connoître un troisième, lequel s'appelloit Rainaldus ; un autre encore qui de moine de Saint-Vincent avoit esté fait abbé de Saint-Michel en Thiérache, quitta son abbaye de Saint-Michel pour se faire reclus à Anchin, proche de Cambrai[1] ; mais il n'y fut pas long-temps car on le tira de sa douce solitude pour le forcer à estre le quatrième abbé de cette abbaye. Ne pouvant enfin oublier la douceur de la solitude et la comparant avec l'embarras de la charge abbatiale, il quitta encore l'abbaye d'Anchin et se retira en celle de Saint-Bertin, à Saint-Omer, où il vécut reclus comme auparavant, l'an de Notre-Seigneur 1109.

Quelques auteurs pensent avec fondement que le lieu où vivoient les reclus du monastère de Saint-Vincent, estoit la Magdeleine, dans le milieu du jardin. Cependant on peut infirmer cette opinion en disant que ce monastère possédoit des reclus bien avant que la chapelle de la Magdeleine ne fut faite, puisqu'elle a ésté bâtie par Adalbéron, successeur de saint Gérard, sous lequel il y avoit déjà des reclus en ce monastère de Saint-Vincent.

(1) C'était une abbaye de bénédictins ; elle fut fondée en 1079 par Anselme, comte de Ribemont, dont il est parlé au chapitre suivant.

CHAPITRE V.

PÉNITENCE EXEMPLAIRE D'ANSELME, COMTE DE RIBEMONT, EN L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

IL VA A LA CROISADE SOUS PIERRE L'HERMITE, ET IL Y EST TUÉ.

PETIT OFFICE DE LA VIERGE, COMMANDÉ AU CONCILE DE CLERMONT, ET SON USAGE EN CETTE MAISON.

Ce siècle estoit vraiment le temps du salut dont parle l'apôtre, *ecce nunc dies salutis*, puisque c'estoit un siècle de sainteté dans lequel on trouve plus d'âmes élues qu'en aucun autre. La raison de cecy est que pour lors la discipline ecclésiastique estoit en vigueur et observée dans toute l'église par suitte de la vigilance des prélats et du bon ordre que les pasteurs apportoient à la conduite de leurs troupeaux. Ce qui faisoit que personne ne pêchoit impunément; car la punition des censures suivoit le crime de bien près; les interdits, les excommunications estoient formidables en ces temps, et le refus des sacremens faisoit faire restitution des biens ou de l'honneur tôt ou tard. Outre que la dévotion estant fort imprimée dans les esprits, les coupables avoient des remords de conscience, lesquels les obligeoient à venir d'eux-mêmes faire sa-

tisfaction publique des crimes et excèz qu'ils avoient commis contre les maisons religieuses.

Nous avons un fameux exemple de ce genre de satisfaction faite en ce temps dans la personne d'Anselme, comte de Ribemont, père de Godefroy, lequel Anselme, après avoir fondé les monastères d'Anchin, près de Cambray, et de Saint-Nicolas-des-Prèz, sous Ribemont [1], estoit sur le point de se rendre en Terre-Sainte avec Godefroy de Bouillon, en 1095. Sentant que sa conscience lui reprochoit les torts et dommages qu'il avoit faits à notre abbaye de Saint-Vincent [2], avant de se mettre en chemin pour accomplir son vœu, il vint en ce monastère de Saint-Vincent, et là, ayant fait assembler tous les religieux de la communauté en chapitre, il y demanda humblement pardon de sa témérité et de sa faute. Il estoit alors teste nue et prosterné à terre comme un criminel; pour une plus grande et plus entière satisfaction, il voulut même que chaque religieux en particulier lui donnât un certain nombre de coups de fouet sur ses épaules dépouillées à ce sujet. Il donna ensuitte à cette abbaye le droit de vinage et de franc-charriage par toutes les terres de ses seigneuries, sçavoir, Mézières et Ribemont, voulant qu'on fit un acte authentique de cecy, lequel reste encore aujourd'huy dans les cartulaires de cette abbaye de Saint-Vincent pour marque éternelle de son humilité, de sa soumission et de sa pénitence [3]. Il mit ensuitte cet acte sur l'autel, selon l'ancienne coutume.

(1) Ce monastère, fondé par Anselme, était dédié à la Sainte-Vierge et à saint Nicolas. Le noble comte l'avait fait construire dans une vallée contigüe à son château, et l'exemptant de tout droit et de toute servitude, l'avait doté des fermes de Lucy, de Montigny, &. Les restes du couvent de Saint-Nicolas, autrefois abbaye de bénédictins, sont aujourd'hui une propriété particulière.

(2) Anselme avait usurpé quelques terres appartenant à l'abbaye de Saint-Vincent.

(3) Le même fait est rapporté encore dans une charte de Barthélemy, évêque de Laon, datée du 23 mai 1133, dont nous avons une copie sous les yeux: *Cùm Anselmus de Ribodimonte, pater Godefridi, monasterio Sancti-Vin-*

Un autre seigneur, voisin de Ribemont, estant sur le point de partir avec le comte Anselme, laissa cette abbaye de Saint-Vincent héritière de tous ses biens. Cet héritage est dû à l'exemple du pieux comte lequel faisoit paroître sa piété en plusieurs occasions, assistant aux cérémonies des saints, dans leurs églises, aux jours de leurs festes, comme diverses chartes font foi qu'il assistoit aux diverses solennitéz de Saint-Quentin. S'estant mis en voyage pour la terre-sainte, il eut soin de faire un journal de sa route et de l'envoyer à Manassés, archevêque de Reims, comme le témoigne Guibert de Nogent. Anselme estoit aussi généreux que noble et habile dans les armes; il eut bonne part au commandement de l'armée de terre-sainte, et Dieu voulut y couronner sa vie de la gloire d'une espèce de martyre. La veille qu'il mourut, Ingelran de Coucy, son cousin, lequel estoit décédé peu de jours auparavant, lui apparut en songe et l'avertit de purger sa conscience par le saint sacrement de pénitence, attendu qu'il devoit décéder le jour suivant Il se disposa donc à la mort qui ne tarda pas à venir pour lui; car le lendemain, pressant le siége d'une petite ville de l'Asie, il fut tué d'un coup de pierre; on le tient pour saint dans le comté de Ribemont. Cette croisade fut résolue par le pape Urbain II, à la sollication de Pierre L'hermite, au concile de Clermont en Auvergne, en 1095.

La dévotion envers la très-sacrée Mère de Dieu commença à s'augmenter, lorsqu'en cette même année 1095, le pape Urbain II ordonna dans le concile de Clermont, en présence de

centii, in suburbio Laudunensi, multa mala fecisset, tandem, gratiâ divinâ cor ejus visitante, reatûs sui pœnitentiam agens, se in capitulo Sancti-Vincentii flagellari fecit, ipsique monasterio in eleemosinam et damnorum quœ fecerat recompensationem, de omnibus quœ fratres Cœnobii ipsius carricare vellent, totum vionagium ad castellariam Ribodimontis pertinens, sive in castello, sive apud Macerias, Sancto-Vincentio in perpetuum condonavit atque indè donum super altare posuit.

treize archevêques et de leurs suffragants, que l'office de Notre-Dame se diroit tous les jours au chœur et qu'on feroit office simple de la même Mère de Dieu tous les samedis de l'année, lesquels ne seroient empêchéz par aucune feste ou férie d'obligation. C'est Jean de Guise qui m'apprend cette vérité en son Miroir historial; les actes du concile de Clermont en font encore foy. Ce concile ayant esté assemblé, comme nous l'avons dit, pour la croisade et l'expédition de la terre-sainte, sous Pierre L'hermite, et l'affaire ayant esté conclue, le pape prit la sainte Mère de Dieu pour protectrice de cette entreprise importante et afin de l'obliger à donner son secours, il commanda du consentement de tous les Pères du même concile, que les clercs récitassent l'office de Notre-Dame de la même manière que les moines ermites du cardinal Pierre Damien avoient coutume de le réciter, selon l'institution du même cardinal[1]. La récitation de cet office a esté tellement observée en ce monastère depuis ce temps, qu'on ne l'omettoit jamais qu'en de grandes solennitéz; elle n'estoit même pas omise la veille de Paques Outre l'exacte récitation de cet office, il a toujours existé, en ce monastère, une singulière vénération pour la Mère de Dieu. On y faisoit très-fréquemment la procession à sa chapelle pendant la semaine, soit après vespres, soit après laudes ou avant la messe.

La messe matutinalle estoit ordinairement suivie d'une autre grande messe qu'on appelloit *de Beatá* et qui se disoit à l'autel de Notre-Dame. Les festes de la Mère de Dieu estoient presque toutes de premier ordre; il est vrai qu'une obligation particulière a toujours convié les moines de notre abbaye à en user de la sorte : c'estoit à cause de la possession qu'ils avoient des

(1) *Ut horariæ precès et laudes, quas vulgò Dei Genitricis appellare consueverunt, in officium apud monachos eremittas institutionis Petri Damian frequentari cœptæ, ex illis deducerentur ad clericos à quibus dignè, ex animo, eidem sanctissimæ Virgini persolvi deberent. §.*

biens de l'église canoniale et cathédrale de Pierrepont, laquelle estoit dédiée à la Sainte-Vierge, comme nous l'avons dit plus haut[1]. La feste de la Visitation a esté fondée de premier ordre, en 1540, par un prieur claustral appellé Pierre Poitevin.

(1) Livre 4, page 102.



CHAPITRE VI

DE SAINT-ELESME, ABBÉ ET PROTECTEUR DE LA VILLE DE BURGOS, EN ESPAGNE.

(HISTOIRE TIRÉE DE L'ANNÉE BÉNÉDICTINE, AU 31 JANVIER.)

Il semble que ce soit hors de mon sujet de raconter icy la vie de saint Elesme ; mais si l'on considère que mon intention est de rapporter ce qu'il y a de plus considérable dans les antiquitéz de la ville de Laon, aussi bien que dans celles de Saint-Vincent, on ne trouvera pas mauvais que je mette en cette place un abrégé de la vie d'un saint qui reconnoit ce païs pour sa patrie.

Saint Elesme estoit illustre par sa naissance, laquelle il tira d'une des plus nobles familles de Laon[1] et sa piété ne le rendoit pas moins considérable. Il fut néanmoins eslevé par ses parents dans les exercices militaires et il y seconda leurs intentions pendant les premières années de sa jeunesse, donnant des preuves de son courage en plusieurs occasions, sans néanmoins jamais souiller la pureté de ses mains et de son âme. Elesme estoit possédé de la crainte de Dieu ; ce qui fut cause qu'en-

(1) *Robert Wiard* se trompe ; saint Elesme était natif de Loudun et non de Laon. Nous n'en publions pas moins l'histoire intéressante ici rapportée.

trant un jour dans une église et entendant ces paroles de l'évangile : *Si tu veux estre parfait, vends tout ce que tu possèdes et donne l'argent aux pauvres*, il en fut tellement touché qu'il résolut aussitôt de les mettre en pratique. Il distribua aux pauvres les grands biens dont ses parents décédéz l'avoient fait héritier, se faisant pauvre lui-même ; ce qui excita contre lui l'opposition de ses autres parents, lesquels craignoient qu'il ne tombât en nécessité ou qu'ils ne fussent privéz eux-mêmes d'un légitime héritage après la mort du saint ; mais celui-cy répartit généreusement que son héritage estoit si peu de chose qu'il avoit résolu de le donner à usure et à intérêt aux pauvres lesquels lui en rendroient plus que le centuple en la vie éternelle. Les intéresséz ne se contentèrent pas de cette sage et chrétienne réponse, mais redoublant leurs persécutions ils obligèrent saint Elesme à quitter sa patrie ; ce qu'il fit secrètement n'estant suivi que du plus fidèle de ses domestiques, lequel l'accompagna volontairement ; mais Elesme le renvoya bientôt avec une magnifique récompense des services qu'il lui avoit rendus. Changeant d'habit, le saint prit le chemin de Rome, déguisé en pauvre pélérin, mendiant sa vie avec joye, se croyant seulement alors véritable et fidèle serviteur de Jésus-Christ.

Elesme, passant l'Auvergne, trouva saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu[1], dans la ville d'Issoire[2] et lui découvrit son intérieur. Le saint abbé connut dès lors que Dieu avoit de grands desseins sur l'âme du pieux pélérin ; désirant en faire un disciple de saint Benoît, il lui parla de l'excellence de la sainte règle avec tant de zèle et d'énergie que dès ce jour, Elesme auroit pris l'habit, si son vœu d'aller à Rome ne l'eût engagé à en différer l'exécution jusques à son retour. Il continua donc sa route, observant une pénitence très-rigoureuse ;

(1) Ancienne abbaye de bénédictins, en Auvergne.

(2) Ville de France, dans la Basse-Auvergne ; elle possédait autrefois un couvent de bénédictins sous le vocable de Saint-Austremoine.

son jeûne estoit quotidien, il marchoit nu-pieds, prioit sans-cesse et ne réservoit rien des aumosnes que les fidèles lui donnoient, obéissant à la lettre au commandement du fils de Dieu de ne rien porter par les chemins pour vivre ou pour acheter ses nécessitéz. Ce fut pour cette raison qu'il refusa une somme notable d'argent qu'une personne de piété lui offrit, aimant mieux souffrir que d'estre infidèle à ses promesses.

Il employa deux ans entiers à visiter les sanctuaires de Rome, avec une dévotion nonpareille, partageant toujours avec les pauvres les aumosnes qu'on lui faisoit. Après avoir satisfait au sujet de son pélérinage et fait de longues et ferventes prières sur les tombeaux des saints apôtres, il retourna en France, au monastère de la Chaise-Dieu et il estoit si changé par suitte des austéritéz qu'il avoit faites que l'abbé saint Robert eut grande peine a le reconnoître. Ce dernier le reçut avec joye et avec une bonté très-particulière, lui donna l'habit de l'ordre et le considéra depuis comme le plus cher de ses disciples. Toutes les pensées d'Elesme ne tendoient qu'à la perfection; imitateur de notre saint patriarche et fondateur, il réussit de telle sorte en son estude que bientôt on lui donna la charge de maître des novices.

Il portoit un tel respect au nom de Jésus qu'il ne proféroit jamais sans une inclination de teste, par respect et adoration. Cette dévotion fut la source de tous les miracles qu'il opéra pendant sa vie, lesquels furent signaléz et en grand nombre; car on ne peut pas signifier la multitude des malades qu'il a délivréz par ce remède salutaire. Les plus remarquables furent un homme travaillé par un serpent, lequel estoit entré dans son corps pendant qu'il dormoit, une femme qui avoit un cancer au sein et un enfant muet, lesquels furent tous guéris par l'invocation du sacré nom de Jésus. Un lépreux, dans le désespoir de se voir attaqué de cette vilaine maladie, découvrit au saint la tentation qui le pressoit de se faire mourir soi-même; Elesme le retenant sept jours avec lui, lui lavoit le visage et lui rendoit les autres offices de charité qu'il auroit rendus à

son propre frère; ensuitte il le renvoya. Le lépreux estant sorti d'avec lui, retomba dans son désespoir et se jetta dans un fleuve pour y perdre la vie; mais sur le point de périr, il fut touché de Dieu auquel il demanda miséricorde par les mérites de saint Elesme, qui parut aussitôt sur la surface de l'eau et en tira le lépreux. Cecy lui arriva encore une seconde fois et le saint le délivra de nouveau, le guérissant en même temps de la lèpre, vraie cause de son désespoir.

Saint Elesme fut engagé au sacerdoce par son abbé, quoique son humilité lui en donnât une vive crainte. Estant dans la ville épiscopale pour ce sujet, il fut visité par les principaux du clergé, excepté par un seul, lequel poussé par l'envie, publioit que les miracles du saint estoient une pure illusion et les effets d'un esprit qui avoit besoin d'estre arrêté. Mais à peine eut-il achevé ce blasphème qu'il fut attaqué d'une maladie si violente qu'en peu de temps il perdit l'usage des membres, et ses nerfs s'estant retiréz, il devint contrefait. La grandeur de sa peine lui fit reconnoître la grandeur de sa faute; il s'en humilia devant le serviteur de Dieu, lequel lui rendit la santé par sa seule bénédiction. Une autre personne de qualité lui refusa une faveur qu'il lui demandoit; alors Dieu la frappa de douleurs si sensibles qu'elle en estoit accablée; connoissant qu'elle estoit justement punie, elle fit appeller le saint homme et aussitôt qu'elle lui eut accordé ce qu'il demandoit, la santé lui fut rendue.

Durand, successeur de saint Robert à la Chaise-Dieu, ayant esté sacré évêque, saint Elesme fut élu abbé en sa place, nonobstant ses répugnances. Il gouverna le monastère avec tant de sagesse qu'il contentoit les religieux sans rien omettre de ce qu'il devoit au Seigneur; il montroit le chemin de la vertu à tous et le leur faisoit suivre avec une joye incroyable.

Mais la gloire et la dignité de sa charge lui estant insupportables, saint Elesme importuna tant sa communauté qu'elle fut contrainte de recevoir sa déposition. Dieu releva cet illustre déposé au lieu de l'abaisser, répandant sa réputation au-delà

des mers et la faisant arriver partout. Une illustre princesse d'Angleterre, frappée souvent d'apoplexie, ayant entendu parler de lui, députa vers le saint une ambassade pour le prier de lui obtenir la santé de Dieu ; à quoi Elesme satisfit après beaucoup d'excuses et lui envoya du pain bénit de sa main. Elle en mangea et fut guérie ainsi que tous les autres malades qui en goûtèrent. La reine Constance, femme d'Alphonse quatrième, roy d'Espagne, obtint de son mari de faire venir le saint en son royaume, sous prétexte qu'elle avoit besoin de son conseil en des affaires importantes; Elesme y alla et y vécut quelque temps avec tant d'édification que sa conduite y augmenta beaucoup sa renommée. La reine prétendoit le retenir à la cour, mais le bruit des palais s'accommodant peu avec l'estat religieux, cette pieuse princesse lui donna la maison et l'église de Saint-Jean l'évangéliste, que le roy avoit fait bâtir proche des murs de la ville de Burgos, pour le secours des pélerins de Saint-Jacques. Le saint passa miraculeusement le fleuve du Tage qui se trouvoit sur son chemin, quoique les eaux en fussent fort enflées par les pluies, et les Espagnols qui furent témoins de ce miracle conçurent encore un plus grand respect pour lui.

Il établit un monastère en cette église de Saint-Jean-l'évangéliste et bientôt il eut un grand nombre de disciples sous sa conduite. Le saint y prenoit son repos à plate-terre, après avoir passé la plus grande partie de la nuit en oraison ; il célébroit tous les jours la sainte messe, et rentrant dans sa cellule, il faisoit apporter une corbeille pleine de pain pour la distribuer aux pauvres passants. Le roy Alphonse et la reine Constance dotèrent magnifiquement son monastère à cause de la grande estime qu'ils avoient de sa vertu.

Saint Elesme fit plusieurs miracles en cette nouvelle demeure ; il guérit deux femmes piquées par des serpents, un prêtre attaqué de la fièvre quarte, une possédée qui estoit agitée d'une façon épouvantable ; lorsque le démon sortit du corps de cette dernière, il lui fit vomir un lambeau de pourpre qui

disparut à la vue de tout le peuple sans que personne osât le toucher. Il fit encore plusieurs autres merveilles, mais lui-même estant attaqué d'une violente maladie, il la reçut avec joye, espérant qu'elle lui ouvriroitl a porte de l'éternité. Il fit sa confession générale à l'évêque de Pampelune, qui estoit alors en la ville de Burgos, versant un torrent de larmes, et reçut les derniers sacrements des mains du même évêque. Il se fit ensuitte porter dans la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste, disant ces paroles en y entrant: *Seigneur, sauvez-moi par la vertu de votre saint nom, et que la clémence qui vous appartient spécialement en qualité de Jésus et de Rédempteur préside au jugement que vous allez faire de mon âme.* Puis il adora la Sainte-Croix, et ayant fait des actes de foy, de contrition, d'amour et quelques autres, il jetta les derniers soupirs en prononçant la prière du fils de Dieu : *Mon père, je remets mon esprit entre vos mains.*

Toute la ville accourut au bruit de la mort du saint, et pour satisfaire la dévotion publique, on fut obligé de laisser son corps sacré exposé pendant trois jours. Ses funérailles furent pompeuses et magnifiques ; il fut enterré dans la même chapelle de Saint-Jean, où il reposa jusques en 1480 ; il est probable qu'il mourut le 30 janvier de l'année 1091. Sa mémoire est pourtant plus célèbre le 31, jour de sa translation. Le sépulcre de saint Elesme a esté glorieux à cause d'une infinité de miracles. Deux personnes estropiées y furent remises en leur premier estat, après avoir esté averties par le saint de se corriger des désordres qui avoient attiré sur elles le châtiment du Ciel. Une femme aveugle, un homme muet et plusieurs malades y reçurent le même secours. Dieu punit de paralysie un artisan qui s'estoit permis des railleries sur ceux qui observoient la feste du saint, et il ne fut guéri qu'après avoir reconnu sa faute et cherché son soulagement au tombeau de celui qu'il avoit méprisé.

Le corps de saint Elesme est présentement dans une belle église fondée en son honneur hors des murs de la ville, et son

ancien sépulcre a esté notablement enrichi depuis cinquante ans par la piété des peuples. La ville de Burgos le reconnoît pour son tutélaire et en fait l'office double ; le martyrologe bénédictin et celui de France font mémoire de lui.

LIVRE SEPTIÈME.

COMPRENANT
CE QUI S'EST PASSÉ A LAON
et en ce monastère
du temps des évêques Ingelran (Enguerrand) de Coucy, Waldric[1] et Hugues.

CHAPITRE PREMIER.

INGELRAN EST FAIT EVÊQUE DE LAON
PAR SIMONIE; SA MOLLE CONDESCENDANCE FOMENTE
UN MARIAGE ADULTÈRE ET INCESTUEUX, CAUSE DE PLUSIEURS
DÉSORDRES.
FONDATION DU PRIEURÉ DE CHANTREUX. DONATION DE
L'AUTEL D'AISELLE. PLURALITÉ DE PRIEURS
EN CETTE ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

INGELRAN de Coucy succéda en l'évêché de Laon, cette même année 1095, après le déced de l'évêque Elinand. Si nous en croyons le Miroir historial de Jean de Guise, son nom de Coucy marque assez la grandeur de sa noblesse,

(1) Ou *Gualdric* (Gaudri).

en laquelle il surpassa Elinand, son prédécesseur, aussi bien que dans les sciences et dans les lettres. Il avoit une sœur, nommée Mathilde ou Mahauld, laquelle fut abbesse de Jouarre. Quelques catalogues des évêques de Laon font Ingelran évêque de Soissons, duquel siége il auroit esté destitué par le roy et fait ensuitte évêque de Laon par le crédit et la faveur d'Ingelran de Boves[1], son cousin. Pour ce changement d'évêché, Ingelran auroit cédé au roy toutes les possessions que son prédécesseur Elinand avoit fait venir à son évêché de Laon, aussi bien que les privilèges que possédoit cette église. Que pouvoit-on en effet attendre autre chose d'un homme qui se moquoit de la piété, de la religion et de la bonne vie morale et chrétienne? Il entra par simonie en l'épiscopat; que peut-on augurer autre chose pour le temps de sa prélature, que des actions ressemblantes tout-à-fait à son début?

En effet son autorité n'a servi qu'à confirmer le vice et le crime. Pour entendre cecy à fonds, il faut se souvenir de l'histoire d'Ingelran, son cousin, seigneur de Boves, que Guibert de Nogent[2] rapporte tout au long et dont nous donnerons seulement un extrait.

Cet Ingelran de Boves, proche cousin et parent de notre évêque, estoit un homme lascif et impudique, quoique déjà fort avancé en âge. S'estant laissé captiver le cœur par une sienne parente, Sibille de Château-Porcien, mariée alors à Godefroy, comte de Namur, lequel faisoit la guerre en Lorraine, il célébra ses noces avec elle publiquement et à la face de tout le monde. Ce qui causa un tel dépit à Godefroy qu'il entra à main armée dans le Château-Porcien, y remplissant tout de meurtre et de carnage. Une guerre cruelle s'alluma entre les deux comtes, à tel point que le comte de Namur ne

(1) Enguerrand Ier, de Coucy, nommé quelquefois Enguerrand de Boves, parce qu'il possédait la baronnie du même nom.

(2) *De vitâ suâ, lib.* 3.

pardonnoit à aucun des sujets du comte de Boves[1]. Cette malheureuse femme, le sujet de tant de désastres qui arrivoient tous les jours, fut excommuniée plusieurs fois tant par les évêques que par les conciles qui lui donnèrent mille malédictions; ce qui bientôt auroit causé un divorce dans ce mariage incestueux, si le nouvel évêque Ingelran de Coucy ne s'estoit laissé gagner par l'affection qu'il portoit à son cousin et s'il n'eût fomenté cet odieux mariage par les lâches absolutions qu'il leur donna en secret de toutes les excommunications qui avoient esté jettées publiquement sur eux ; bien plus, il n'en eût aucun remords de conscience et c'est ce qui lui causa une fin horrible et épouvantable, comme nous le dirons en son lieu.

Il ne faut pas s'estonner si le même évêque a molesté les religieux de saint Marcoul de Corbeny, à un tel point que le pape Urbain II lui escrivit de ne pas les tourmenter davantage[2]. Les bonnes et les mauvaises actions lui sembloient indifférentes. Il faisoit tout par humeur, passion ou flatterie des personnes qui avoient part à sa conversation.

(1) Les excès, de part et d'autre, étaient déplorables. « On ne voyoit, dit « Don Lelong, surtout dans le Porcien, que ravages et incendies, meurtres « encore ou supplices des prisonniers mutilés et pendus sans miséricorde. » On leur coupait les pieds, on leur crévait les yeux.. Innocentes victimes sacrifiées pour une cause qui leur était étrangère et portant sur elles la peine de l'inceste et de la débauche de leur seigneur!

(2) Enguerrand, évêque de Laon, avait voulu se saisir de l'église paroissiale de Corbeny, cédée par ses prédécesseurs aux religieux de Saint-Marcoul, sous prétexte qu'on n'y mettait plus de titulaire ; mais les religieux s'en plaignirent au pape, et Urbain II enjoignit à l'évêque de renoncer à ses prétentions. Enguerrand se soumit et par une charte datée de l'année 1103, abandonna l'église de Saint-Quentin de Corbeny à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, de laquelle dépendait celle de Saint-Marcoul, afin qu'elle en jouit à perpétuité, sauf le droit épiscopal. *(Histoire du pélérinage de Saint-Marcoul par M. l'abbé Blat.)*

Il a néanmoins cette gloire d'avoir confirmé la fondation du prieuré de Chantreux[1], au diocèse de Laon, prieuré donné par Roger de Pierrepont aux bénédictins de Saint-Martin de Tournay. Il n'y a plus maintenant qu'une ferme au lieu dit Chantreux, et deux religieux obédienciers de l'abbé de Tournay, prenant les titres de prieur et de prévôt de Chantreux, habitent présentement en une maison de la ville de Laon appartenant au même prieuré, proche l'église Saint-Nicolas du Val des Escoliers. L'abbesse de Montreuil et de la Sainte-Face de Notre Seigneur, sous Laon[2], habitoit ce logis pendant les guerres, mais elle a esté obligé de céder aux religieux de Tournay ce qui leur appartenoit.

L'abbaye de Saint-Vincent doit pourtant obligation à l'évêque Ingelran de Coucy; car il lui donna l'autel et la cure d'Aizelles[3] en l'année 1098. Cet acte a esté fort célèbre, ayant esté fait le jour d'une feste solennelle dans le chœur de

(1) Ou Chantrud, dépendance de la paroisse de Granlud. La charte d'érection de ce prieuré porte que Raoul, prévôt de Saint-Martin de Tournay, voyant que les guerres entre Thomas de Marle et Roger de Pierrepont nuisaient singulièrement à la culture des terres, qui restaient en friche pour la plupart, obtint de Roger le bien dit *Chantreux*, partie à prix d'argent et partie *par aumosnes que le seigneur Roger fit à Saint-Martin de Tournay pour le remède de son âme et la rémission de ses péchéz*.

(2) C'était une abbaye de bernardines. Le siége en fut placé d'abord à Montreuil-en-Thiérache, près La Capelle, où près de 300 religieuses menaient la vie la plus pure et la plus mortifiée. « Ce monastère eût suffi seul, dit Herman, « à faire la gloire de l'église de Laon. » Les malheurs des guerres ayant obligé les religieuses de chercher une retraite loin de leur couvent, elles se retirèrent au XVIIe siécle à Laon, dans la maison de Chantrud, qu'elles quittèrent peu de temps après pour occuper la léprosérie de Saint-Ladre, à la Neuville; leur maison prit alors le nom de Montreuil-sous-Laon.

L'abbaye de Montreuil possédait la *Véronique* ou *Sainte-Face* que Jacques de Troyes, depuis Urbain IV, donna en 1249, à sa sœur Sybille, abbesse du monastère. Cette précieuse relique est conservée aujourd'hui dans la cathédrale de Laon.

(3) Canton de Craonne.

la cathédrale de Laon, le 13 août. Il confirma aussi à ce monastère de Saint-Vincent une possession sise à Bruïères, laquelle fut donnée par un gentilhomme de Montaigu, nommé Héluin. Plusieurs personnes de marque assistoient à cet acte, sçavoir, Anselme, doyen, Gauthier, archidiacre, Odon, chantre, Guinemar, chatellain, Guillaume, prévôt de Bruïères, Britel, gentilhomme, Ives de Chivy, Raoul de Vorges. Maingot, prieur, assistoit aussi à cet acte; c'estoit le premier prieur du monastère, lequel estoit assez distingué, sans qu'on dût rien ajouter à son titre. Les autres n'estoient jamais nomméz prieurs qu'avec addition, comme par exemple, sous-prieur, tiers-prieur lequel suivoit le sous-prieur, et quart-prieur, lequel suivoit le tiers-prieur dans les grandes communautéz. Dans celle de Saint-Vincent, il n'y avoit point de quart-prieur, parce que la communauté n'estoit point assez grande pour cela. Les offices de tous ces prieurs estoient les mêmes que ceux des doyens dont notre vénérable père saint Benoît parle en sa règle, excepté le premier prieur qui avoit intendance sur les autres et pour cette raison estoit appellé grand-prieur en certains monastères. Pour exprimer les noms des quatre prieurs, on se servoit d'un terme commun qui convenoit à tous également, on les appelloit maîtres de l'ordre, *magistri de ordine*, parceque tous estoient établis par l'abbé pour veiller à ce que l'obéissance fut bien observée; cecy paroit par l'ancien rituel manuscrit de cette abbaye.

CHAPITRE II.

MORT FUNESTE DE L'ÉVÊQUE INGELRAN DE COUCY, ET ERREUR DE CERTAINS AUTEURS TOUCHANT LE LIEU ET L'ANNÉE DE SA MORT.

INGELRAN de Coucy vécut douze ans dans le gouvernement de l'évêché de Laon. Après ce temps infortuné pour lui, il fut pris tout-à-coup d'une grande infirmité qui lui engourdissoit tous les membres; investi des approches de la mort, il ne pouvoit plus dire une parole raisonnable. On lui administra à la vérité les saints sacrements de pénitence, d'extrême-onction et le saint-viatique, mais ce fut par les soins de ceux qui estoient près de lui, lesquels les lui firent recevoir sans demander son avis et après avoir fait sortir de son palais Ingelran de Boves, qui estoit inceste et incapable par conséquent d'assister aux cérémonies de l'église. Une chose déplorable se passa néanmoins au sujet de cet Ingelran; l'évêque moribond qui avoit déjà les yeux fermés et la langue liée par les approches de la mort, entendant la voix de son cousin qui l'appelloit par son nom, et lui disoit tout baigné de larmes : « Monsieur l'évêque, voilà Ingelran, je suis « votre cousin » ce prélat qui n'avoit pu se confesser ni de-

mander les sacrements, se jetta au cou de son parent et l'embrassa tendrement. Depuis ce moment les assistants, tout scandalisez, ne purent tirer aucune parole de sa bouche et il ne proféra aucun mot raisonnable jusques à son dernier soupir. C'est ce que Guibert raconte au 3e livre de Sa vie, chapitre 3, et cet auteur est beaucoup plus croyable que les autres, estant contemporain du même évêque. Il y a des écrivains qui rapportent que ce prélat Ingelran est mort à la guerre, du temps de la croisade de Godefroy de Bouillon; mais il est facile de voir qu'ils se trompent grossièrement, prenant pour lui un autre Ingelran de Coucy, homme laïque et marié, lequel est mort en effet dans cette croisade, huit ans auparavant, vers le même temps que le comte Anselme de Ribemont. Guibert dit clairement que l'évêque Ingelran est mort dans son diocèse et j'ajoute que ce fut vers l'année 1107, ce que je prouve par ce raisonnement.

Guibert de Nogent[1] assure que Waldric, successeur d'Ingelran mourut en l'an 1112, or le même auteur affirme que ce dernier ne tint le siége que trois ans; Waldric fut donc créé évêque en l'année 1109. Or le même Guibert assure qu'après la mort d'Ingelran de Coucy le siège de Laon vaqua deux ans jusques à l'élection de Waldric; donc il faut qu'Ingelran de Coucy soit mort en l'année 1107[2].

Le jour du trépas de cet évêque est marqué en notre obituaire au 7 septembre; son corps reçut sépulture en notre abbaye, selon l'ancienne coutume de ses prédécesseurs.

(1) *De vitâ suâ*, lib. 3, cap. 3.

(2) Enguerrand est mort en 1104 et Gaudri lui succéda en 1106. Gaudri tint le siége de Laon pendant 6 années. (*Voir plus loin, chap. 9*).

CHAPITRE III.

APRÈS LE DÉCED D'INGELRAN TROIS ÉVÊQUES SONT ÉLUS ET REJETTÉZ SANS ESTRE CONSACRÉZ. ELECTION, CONSÉCRATION ET MŒURS DE WALDRIC (GAUDRI), APRÈS VACANCE DU SIÈGE PENDANT DEUX ANS.

Le décéd de l'évêque Ingelran ne termina pas les nombreuses difficultéz de l'église de Laon, lesquelles s'augmentèrent notablement après sa mort. Le chapitre voulant user de son droit, élut l'un après l'autre ses deux archidiacres, Gautier et Ebal, mais ni l'un ni l'autre ne put obtenir confirmation du pape; par conséquent aucun d'eux ne fut consacré[1].

Un troisième personnage qui estoit chantre et chanoine de la même église de Laon, voulut arriver à estre évêque ; il alla en cour du roy, sous prétexte de demander l'évêché en faveur d'un autre, mais faisant son coup adroitement, selon que nous l'avons déjà dit[2], il tourna sa demande et sa requête pour sa

(1) Guibert de Nogent. *De vitâ suâ, lib. 3, cap. 4.*

(2) Page 26.

propre personne, promettant plusieurs présents et autres choses au roy, afin d'obtenir l'évêché. Sa supercherie lui réussit selon ses désirs. S'en estant retourné en son logis, il attendoit que les députéz et commissaires du roy le vinssent mettre en possession de l'évêché, le dimanche suivant; mais Dieu sut bien l'empêcher de parvenir à une dignité qu'il n'avoit obtenue que par des moyens injustes et simoniaques. Il lui envoya une maladie qui lui causa la mort et par une providence particulière, son corps mort fut porté à l'église pour ses funérailles le jour même ou il devoit estre établi en la charge épiscopale par le clergé et le peuple. Ce qui fut encore extraordinaire, c'est que son corps créva dans l'église et l'abondance d'une humeur fétide qui en sortoit coula jusque dans le milieu du chœur avec une odeur si infecte que tous les assistants en estoient incommodéz.

Deux ans se passèrent de la sorte sans que le chapitre de Laon pût avoir de prélat arrêté et consacré.

Enfin le clergé s'estant assemblé, l'an de Notre-Seigneur 1109, notre abbé Adalbéron et Guibert, abbé de Nogent, s'y trouvèrent dans l'intention de donner un bon prélat à l'église de Laon. Ingelran de Boves y assista au contraire pour faire choisir un évêque qui approuvât son mariage adultère et incestueux, selon que l'évêque Ingelran de Coucy avoit fait quelques années auparavant. Il espéroit aussi que celui qui seroit élu par sa faction lui feroit le même traitement que le deffunt; c'est pourquoi il insista fort et fit tant que l'assemblée élut pour prélat un certain Waldric, ou *Gualdric*, référendaire du roy d'Angleterre et que sa renommée faisoit fort riche et possesseur d'une grande quantité d'or et d'argent. C'est donc l'avarice qui fut le principe apparent de cette élection; mais le principe réel, c'estoit le désir, pour Ingelran de Boves, de couvrir et faire tolérer son mariage adultère et de trouver un prélat qui vit le mal sans y mettre ordre et en le tolérant, puisqu'il devoit estre empéché d'y remédier par l'obligation

qu'il auroit à cet homme incestueux. Nous verrons un mauvais fruit sortir de cette racine et un effet très-pernicieux naître de ce principe et partir de cette première cause.

Le nouvel élu estoit alors à la cour du roy d'Angleterre et n'avoit point reçu les ordres, ne possédant des dignitéz ecclésiastiques que la tonsure, sans estre attachée à aucune église. Ayant appris néanmoins son élection à l'épiscopat il se fit ordonner sous-diacre au plus vîte et pourvoir d'une prébende canoniale en la cathédrale de Rouen ; ce qu'il obtint encore par faction, s'estant toujours comporté en soldat jusques alors [1].

Toute l'assemblée consentit à son élection et il n'y eût que maître Anselme qui s'y opposa. Cette opposition devoit estre considérable, car Anselme estoit de très-bonnes et douces mœurs, lequel outre qu'il estoit doyen, passoit pour la lumière de la France et de toute l'église latine dans les arts libéraux [2].

(1) Nous trouvons dans les *Notes* sur Guibert de Nogent (édition de 1651 publiée par Luc d'Achery), cette appréciation faite de l'évêque Gaudri : *Waldericus, Henrici regis Anglorum Cancellarius, vir insolens, in litteraturâ nil valens omninò, litteratos despectui habens, milites super omnes diligebat; protervus pariter fuit et præsomptuosus. (Ità Canon. Laudun.)*

Malheureuse époque où l'élection d'un pontife pouvait dépendre des intrigues d'un puissant et des menées d'une cabale ! L'église n'en restait cependant ni moins chaste ni moins pure et continuait, au milieu des désordres de ses enfants, sa marche immortelle à travers les âges.

(2) De l'école de Laon, dirigée par Anselme, est sorti tout ce que la science avait de plus distingué comme de plus érudit dans l'Europe. L'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, en tirèrent leurs historiographes et leurs écrivains ; Bernard d'Utrecht, l'un des plus fameux maîtres de son temps, avait puisé l'érudition aux leçons d'Anselme. La France vit sortir de cette école Raoul, frère d'Anselme, compagnon de ses travaux et de sa gloire, Mathieu de Laon, cardinal-évêque d'Albane, Hugues Métellus, abbé de Saint-Léon de Toul, Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, Algare, évêque de Coutances, Gui d'Etampes, évêque du Mans, Albéric, archevêque de Bourges, Hugues d'Amiens et Guillaume Lebreton, archevêques de Rouen, Raoul Levert, archevêque de Reims, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, surnommé la *Colonne des Docteurs*, &. Quelques vers composés par Marbode, évêque de

Son opposition estoit fondée sur la connoissance certaine qu'il avoit du dit Waldric, d'après le rapport de personnes fidèles. Guibert de Nogent et notre abbé Adalbéron se montrèrent timides et lâches en cette occasion, car ils déférèrent plus à la crainte de ceux qui avoient quelque autorité sur eux qu'au témoignage de leur propre conscience, selon que le même Guibert l'avoue au livre troisième de *Sa vie*[1].

Nonobstant l'opposition du doyen Anselme, on ne laissa pas d'envoyer une ambassade de la part du clergé de Laon au nouvel élu, lequel estoit pour lors à Rouen, dans la cour du roy d'Angleterre. Il ne se fit pas prier et vint à Laon où il fit son entrée avec la vanité d'une pompe très-mondaine.

Il estoit question de faire approuver son élection par le pape Paschal second, lequel occupoit pour lors le siége apostolique. Waldric n'osoit aller le trouver seul de crainte d'avoir un refus; c'est ce qui l'obligea de demander à notre abbé Adalbéron, à Mainard, abbé de Ribemont et à Guibert, abbé de Nogent, de le conduire au pape afin qu'ils favorisâssent sa demande par leur présence et leur témoignage; il promit de plus de leur donner abondamment de quoi faire leur voyage. Comme ils estoient en chemin, ils apprirent que le pape estoit sorti de Rome pour venir en France; ce qui fut la cause qu'ils s'arrêtèrent à Langres dans l'intention de l'y attendre. Après huit jours passéz, sçachant qu'il estoit à Dijon, ils allèrent l'y

Rennes, à la louange d'Anselme, témoignent de l'affluence des auditeurs qui se pressaient de toutes parts à ses leçons :

Anglia, Francorum regnum, Pannonia tota,
Gens Liguris, plebs Apuliæ, Judœa remota,
Pluribus errorum tenebris priùs illaqueata,
Senserant documenta viri, documenta beata.
Hoc duce floruerat studio sapientia grata
Quæ modo marcessit, doctore suo viduata.

(1) *Eramus sanè quibus displicebat, sed aliorum malé timidi qui nobis prœerant potentis sectabamur. (De Vitâ Suâ, lib, 3, cap. 4.)*

trouver avec une troupe de clercs et d'ecclésiastiques de Laon que Waldric avoit amenéz avec lui ; ils lui parlèrent de leur évêque nouvellement élu. Le pape qui déjà avoit eu avis par les lettres du doyen Anselme de ce qui s'estoit passé, les renvoya, avec bonne espérance pourtant de leur donner satisfaction ; il se fit de plus expliquer les divers chefs dont Waldric estoit accusé et ce fut un grand avantage pour Waldric que les princes de la cour du pape entendirent qu'il estoit fort riche et fort opulent ; car le nom de l'or estoit très-précieux dans ce temps-là.

Le pape partit de Dijon et vint à Langres ; le lendemain de son arrivée en cette ville, il donna encore audience aux ecclésiastiques de Laon, touchant la promotion de Waldric à l'épiscopat et Guibert de Nogent lut le procès-verbal de son élection devant le pape. Il est à remarquer que la vie et les mœurs de Waldric y estoient suffisamment exprimées. Le pape prenant occasion de cette lecture fit un discours devant les abbéz et ecclésiastiques de Laon, ainsi que devant les évêques et cardinaux Italiens et François qui estoient à sa suitte. Sur la fin du discours, il demanda pourquoi le clergé de Laon avoit fait élection d'une personne inconnue. L'ignorance estoit si grande dans le clergé de Laon qu'aucun des prêtres qui estoient avec Waldric ne put répondre à cette question, car ils n'avoient pas connoissance des premiers éléments de la langue latine ; c'estoit cependant l'idiôme dont on se servoit pour traiter cette affaire. C'est pourquoi le pape se tourna vers les trois abbéz, entre lesquels estoit Guibert quoique tout jeune ; il tenoit le milieu. Adalbéron et Mainard le pressoient de répondre, mais sa modestie le retenoit et la considération de son âge le rendoit craintif. Enfin il prit la hardiesse de dire au pape que la personne de Waldric leur estoit à la vérité inconnue, mais que la bienveillance de ceux qui avoient parlé de lui à l'assemblée en avoit fait connoître quelques bonnes qualitéz. Le pape répondit qu'une personne qui avoit esté témoin de ce qui s'estoit passé l'avoit instruit de tout

et qu'il y avoit lieu de trouver étrange qu'on ait pris pour évêque un sujet appartenant à la cour du roy d'Angleterre ; à quoi l'abbé Guibert répondit qu'il avouoit cette vérité et ne pouvoit aller contre elle. Cette réponse plut fort au pape, lequel continuant à l'interroger, Guibert répondit que Waldric estoit dans l'ordre du sous-diaconat quand il fut élu ; les autres abbéz Adalbéron et Mainard lui suggérèrent encore de dire qu'il estoit chanoine de la cathédrale de Rouen et par conséquent de légitime mariage, ce à quoi le doyen Anselme, qui se trouvoit à cette action, ne répondit aucun mot. On fit donc venir l'évêque élu dans l'assemblée et le pape lui accorda la grâce de recevoir l'onction épiscopale. Quand le pape se fut retiré, les cardinaux flattèrent Guibert de Nogent, peut-estre à cause des grandes sommes d'or et d'argent que Waldric avoit apportées avec lui. L'abbé Guibert remarque particulièrement le grand chambrier du pape, lequel estoit pour lors Pierre, moine de Cluny.

Waldric reçut l'onction épiscopale dans l'église de saint Ruffus, en la ville d'Avignon; ayant ouvert le texte des évangiles pour sçavoir son prognostique, il tomba sur ces mots : *Tuam ipsius animam pertransibit gladius*[1]; ce qui fut trouvé un fort mauvais augure. Cependant ayant reçu la grâce du pape dans Langres il ouvrit de nouveau le livre des évangiles, et tomba sur ces mots : *Mulier, ecce filius tuus*[2]. Il ne manqua pas de raconter cette bonne rencontre dans toutes les assemblées où il se trouvoit ; car il estoit extrêmement vain, instable et léger dans tous ses propos, ne parlant que de choses futiles et peu ecclésiastiques, de chiens, de chevaux, d'éperviers et de tout ce qui regardoit les soldats ; c'estoit tout ce qu'il avoit appris parmi les Anglois. Il lui arriva un jour une action qui mérite d'estre escrite. Comme il avoit fait la consécration d'une église et s'en retournoit à cheval, ainsi que l'abbé Guibert et un

(1) « Votre âme sera percée par un glaive. »

(2) « Femme, voilà votre fils. »

autre ecclésiastique fort honnête, il rencontra un païsan qui portoit une lance ; l'évêque la lui prit aussitôt et ayant osté sa mitre de dessus sa teste, (c'estoit la même dont il s'estoit servi pour la consécration de l'église,) il commença à piquer son cheval et à courir, comme s'il avoit voulu percer quelqu'un. Guibert, abbé de Nogent, et l'ecclésiastique qui l'accompagnoient, tirèrent de là un mauvais présage et commencèrent à dire en vers latins :

Non benè conveniunt, nec unâ sede morantur
Cidaris et lancea.

C'est-à-dire que la mître et la lance ne conviennent pas à un même personnage. Quelques temps après, les grandes sommes que l'évêque avoit apportées d'Angleterre, s'épuisèrent entièrement et l'on soupçonna qu'elles avoient esté mal acquises ; car comme il estoit retourné dans ce païs, il s'y fit un grand bruit contre lui et beaucoup de personnes redemandoient les vaisselles et les sommes qui leur appartenoient et qu'il avoit enlevées.

CHAPITRE IV.

MEURTRE CRUEL DE GÉRARD DE CÉRISY[1], ARRIVÉ DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE PAR LA CONJURATION DE L'ÉVÊQUE.

Il arriva que trois ans après la consécration de l'évêque Waldric, un gentilhomme qui estoit très-brave, nommé Gérard de Cérisy, châtelain de l'abbaye de Saint-Jean, petit de corps mais adroit en ses actions, eut le vice, aussi bien que sa femme, de n'épargner personne en ses paroles. C'est ce qui lui fit encourir l'indignation d'Ingelran de Boves et de la comtesse de Namur, sa femme adultère et incestueuse. Il s'attira aussi l'indignation de l'évêque Waldric par les médisances qu'il fit sur son compte; ce qui fit que l'évêque se lia avec d'autres personnages que le même Gérard avoit aussi offenséz et qu'il conjura avec eux sa mort, admettant même dans la conjuration des dames de la première qualité. L'évêque, voulant néanmoins couvrir son crime, laissa l'exécution de cet odieux dessein à ses associéz et partit pour Rome afin d'y rendre ses vœux aux saints apôtres. Il se mit en chemin au mois de novembre, vers la feste de Saint-Martin et demeura dans Rome jusqu'à ce qu'il eût appris la mort de Gérard de Cérisy.

(1) Ou Quierzy.

Le vendredi dans l'octave de Noël, Gérard de Cérisy se levant de bon matin et montant à cheval, accompagné de quelques cavaliers, vint faire ses prières dans la cathédrale. Il s'arrêta à l'entrée de l'église devant l'image du crucifix, pendant que ceux de sa compagnie alloient faire leur prière devant divers autels de l'église ; alors les sentinelles des conjuréz allèrent au palais épiscopal rapporter aux domestiques de l'évêque que Gérard, seigneur de Cérisy, estoit en l'église faisant ses prières. Aussitôt Rorigon, le frère même de l'évêque, prit ses coupe-jarrets et tous les conjuréz s'estant arméz d'épées sous leurs casaques, se rendirent à la cathédrale par un chemin caché. Gérard prioit, appuyé contre un pilier vers le milieu de la nef de la cathédrale, son manteau rejetté sur l'épaule et ses mains estant jointes devant sa poitrine. L'un d'eux l'enveloppa si bien dans son manteau et le tint si étroitement serré qu'il ne put en aucune façon se remuer ni se servir de ses mains pour se deffendre. Alors il lui dit ces mots : « Tu es pris, Gérard.» Celui-cy s'estant retourné le col pour voir qui c'estoit (car il estoit borgne,) lui répartit : « Sors » d'icy, vilain pècheur.» Incontinent l'autre répartit à Rorigon, frère de l'évêque : « Frappez.» Aussitôt il le frappa au front et au néz. Gérard se sentant blessé, leur dit: «Conduisez-» moi où il vous plaira.» Incontinent les autres redoublèrent leur coups sur lui. Gérard, voyant que c'estoit tout de bon, eut recours à la Mère de Dieu, s'escriant à haute voix : « Sainte-Vierge, aidez-moi » *Sancta Maria, adjuva me.* Et il mourut aussitôt avec une patience extraordinaire.

Les deux archidiacres Gauthier et Guy, lequel estoit aussi thrésaurier, estoient de la conjuration ; ils coupèrent les jambes et le col au deffunt. Il y avoit alors peu de personnes dans l'église lesquelles entendirent la voix plaintive de l'assassiné, et elles n'osèrent encore ouvrir la bouche, tant elles estoient effrayées. Le meurtre estant achevé, les meurtriers et les conjuréz se réunirent dans le palais épiscopal et plusieurs personnes des premières de la ville avec eux. Le prévôt royal qui

s'appelloit pour lors Yves, ayant fait assembler les gens du roy avec la bourgeoisie et les officiers de l'abbaye de Saint-Jean-en-la-cité dont Gérard estoit avoué et chatellain, assiégea, saccagea et brula les maisons des meurtriers, chassant en outre ceux-cy de la ville. Les archidiacres avec les autres principaux des leurs qui estoient de la conjuration, poursuivoient aussi les meurtriers, quoique par ruse et fantaisie, voulant en cela faire paroître la fidélité qu'ils devoient à leur évêque.

Waldric ayant appris ces agréables nouvelles à Rome, fit en sorte d'apaiser le pape et d'éteindre le soupçon qu'il eut pu avoir de sa personne, touchant cette action; il lui offrit à cet effet des présents, ce qui lui servit beaucoup, puis s'en retourna de Rome à Laon, beaucoup plus gai qu'à l'ordinaire.

Cependant on fit venir Hucbert, évêque de Senlis, lequel avoit esté déposé pour cause de simonie quelque temps auparavant et la cathédrale fut reconciliée par son ministère. Guibert, abbé de Nogent, fit le sermon dans cette circonstance, en ayant esté prié par Anselme, doyen de la cathédrale. Il prit pour texte ces paroles du Psalmiste : *Salvum me fac, Deus, quoniam intraverunt aquæ in animam meam*[1].

Guibert ensuitte, de l'autorité de l'évêque qui reconcilioit l'église, dénonça pour excommuniéz les meurtriers de Gérard ainsi que tous leurs fauteurs et conseillers ; ce qui le fit haïr des complices du meurtre qui estoient exiléz de la ville et particulièrement de l'archidiacre Gauthier. Le roy Louis-le-Gros de son costé, fit saisir tout ce qui appartenoit à l'évêque Waldric et enleva de sa maison épiscopale tous les meubles qui s'y trouvoient.

(1) « Sauvez-moi, Seigneur, car les eaux de la tribulation ont fait irruption sur mon âme. » (Ps. 68.)

Une partie de ce discours est rapportée dans les œuvres de Guibert de Nogent, *lib. 3, De Vitâ suâ, cap. 5.*

CHAPITRE V.

RETOUR ET DIVERSES ACTIONS DE L'ÉVÊQUE WALDRIC A LAON OU SE PASSENT PLUSIEURS MISÈRES.

L'ÉVÊQUE Waldric, muni des bulles du pape qu'il avoit obtenues pour sa décharge, partit de Rome bien joyeux pour s'en retourner en France. Les archidiacres et autres que Guibert de Nogent avoit déclaréz excommuniéz allèrent au-devant de lui et le rencontrèrent vers le fleuve appellé l'Elette. Il les reçut à bras ouverts avec les baisers et autres signes d'amitié que l'affection a coutume d'offrir aux plus fidèles amis. Sans-doute ils ne manquèrent pas de l'informer de toute leur belle tragédie et de la catastrophe qui en avoit esté la suitte, n'oubliant pas de lui faire connoître tous ceux qui lui avoient esté contraires et de lui faire sçavoir en particulier que la sentence d'excommunication avoit esté prononcée par Guibert. Ce qui fut cause que l'évêque, passant par l'abbaye de Nogent, la première qu'il rencontroit en venant dans son diocèse, ne s'y arrêta pas, contre sa coutume, mais fut loger à Coucy avec toute sa suitte, presque à la porte de la même abbaye[1].

(1) L'abbaye de Nogent était située sous Coucy, près la petite rivière de l'*Ailette;* Guibert prétend qu'elle fut bâtie sur les ruines d'un temple de Druides, dédié comme celui de Chartres, à la mère du Messie futur. (Guib. *De Vitâ Suâ,* lib. 2.) Quoiqu'il en soit de cette assertion et de cette histoire

L'évêque fit venir l'abbé Guibert trois jours après son arrivée à Coucy; mais celui-cy entrant dans la maison épiscopale et la voyant remplie d'excommuniéz et d'homicides fut tout surpris. Néanmoins il promit à Waldric, après avoir vu les lettres de sa Sainteté, de l'assister de tout son pouvoir. Il remarquoit bien cependant que l'évêque estoit complice du meurtre, ce qui paroissoit visiblement en ce qu'Ingelran de Boves et la comtesse, sa femme, laquelle avoit aiguisé les épées des meurtriers par ses paroles, estoient assis aux deux costés de l'évêque.

romanesque, il est certain qu'au XIe siècle existait à Nogent une chapelle dédiée à la très-sainte Vierge et renommée depuis des siècles pour les nombreux miracles qu'y multipliait la mère de Dieu. Vers cette époque (1059) Albéric, seigneur de Coucy, et Adéline, sa femme, résolurent de placer des moines près de cette chapelle et d'y faire célébrer régulièrement l'office divin. Leur projet ne fut mis à exécution qu'en 1076; des religieux furent tirés alors de Saint-Remi de Reims et placés à Nogent sous la règle de saint Benoît. Le monastère, pauvre et modeste d'abord, reçut bientôt pour dotation les églises de Pierremande, Champs, Bichancourt et Folembray. Ses revenus s'accrurent encore dans la suite des âges et les évêques de Laon se plurent à le doter. Au milieu du 17e siècle, l'abbaye de Nogent possédait onze fiefs, trois prieurés, trente-sept cures ou chapelles dans les diocèses de Laon, Soissons, Amiens, Noyon et Beauvais; son abbé jouissait à lui seul de 14,000 livres de revenus.

Cette abbaye avait haute, moyenne et basse justice sur tous ses domaines; les seigneurs de Coucy faisaient serment de garder avec fidélité tous ses privilèges et de la défendre contre quiconque essaierait de lui porter dommage. Le monastère lui-même rendait de temps immémorial aux seigneurs de Coucy un hommage qui prouve, dit don Lelong, la folie du règne féodal. Trois fois par an, les jours de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, le fermier de l'abbé entrait le matin à Coucy, par la porte de Laon, monté sur un cheval isabelle ayant la queue et les oreilles coupées. Il portait devant lui un semoir plein de blé et un panier rempli de petites pâtisseries, nommées *rissoles*, mélange de viandes hâchées cuites à l'huile et de farine de seigle. Un chien roux, sans oreilles et sans queue, le suivait et portait lui-même à son cou une rissole. Trois fois le fermier faisait le tour d'un lion de pierre assis sur une dalle supportée par trois autres lions couchés. S'il manquait quelque chose à l'équipage, un clou aux fers du cheval, une rissole au cou du chien, &. l'équipage

Il y avoit d'autre part ordre du roy que Waldric n'entrât pas dans Laon et celui-cy se vantoit avec une arrogance téméraire qu'il y entreroit, accompagné de soldats, et qu'il feroit avec leur aide ce que les rois et les empereurs ne pourroient jamais faire. Il loua donc des soldats, puis néanmoins jugea plus à propos de s'arranger pacifiquement avec le roy que d'user de violence. Il se servit d'entremetteur pour pacifier et accommoder l'affaire du meurtre de Gérard, tant pour sa propre personne que pour celle de ses complices.

De Coucy, Waldric alla dans l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-bois[1] où il fit une assemblée dans laquelle il menaçoit d'ex-

tout entier était confisqué. Si au contraire la cérémonie se passait dans les règles convenues, le fermier mettait pied à terre, embrassait le grand lion et recevait l'acte de son hommage scellé d'un cachet représentant un abbé crossé et mitré dont l'extrémité du corps se terminait en pieds de bouc. Philippe d'Orléans, apanagiste des domaines de Coucy, convertit plus tard (1741) l'offrande des *rissoles* en une rente de 150 livres au profit de l'Hôtel-Dieu de Coucy; mais l'hommage fut rendu jusqu'à l'époque de la révolution.

En 1789, il n'y avait plus que cinq religieux dans l'antique monastère de Nogent-sous-Coucy. Plusieurs bâtiments de l'abbaye subsistent encore; ils sont une propriété particulière.

(1) Cette abbaye, occupée par des moines bénédictins, était située dans la forêt de *Voas*, ou forêt de Saint-Gobain, à deux lieues de La Fère.

Fondée, vers 1080, par quelques pieux ermites qui en défrichèrent l'emplacement et y bâtirent une chapelle, l'abbaye de Saint-Nicolas prit de rapides accroissements: cinquante années après, elle envoyait ses religieux gouverner les abbayes de Saint-Pierre de Lagny, de Saint-Eloi de Noyon, de Saint-Michel-en-Thiérache et de Saint-Martin de Tournay. Aux XIVe et XVe siècles, elle subit les horreurs des guerres et fut pillée par les Anglais. Au XVIe, ruinée dans les guerres de religion par les Calvinistes, elle se releva néanmoins et répara ses pertes. Un de ses abbés, Maroni, évêque de Bazas, rétablit la discipline dans son enceinte et releva la plupart de ses édifices; vers 1670, elle adoptait la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

L'abbaye de Saint-Nicolas, comme la plupart des monastères bénédictins, possédait une école fameuse où l'on venait, des pays lointains, puiser l'instruction et la science. Vers 1256, trois gentilshommes flamands qu'elle formait aux études, ayant chassé avec des armes, mais sans chiens, sur les propriétés

communier ceux qui avoient chassé de la ville les meurtriers et leurs complices ou confisqué leurs biens Notre abbé Adalbéron estoit présent à cette assemblée, avec les autres abbéz du diocèse, à l'un desquels Guibert de Nogent dit secrètement et à l'oreille que l'évêque devroit excommunier tous ceux qui avoient pollué sa cathédrale par le meurtre. L'évêque voyant que Guibert parloit de lui: « Quoi, dit-il, que dites-vous, « Monsieur l'abbé? » L'archidiacre Gauthier répondit pour lors: Il y a quelque temps que Monsieur l'abbé disoit: faites « ce que vous avez commencé. »

L'évêque ayant excommunié les innocents et voyant que tous les bourgeois de Laon et ses diocésains lui vouloient mal de ce qu'il n'excommunioit pas les complices du crime ou du moins qu'il tardoit trop, à force de changer d'avis, les excommunia aussi afin d'oster le soupçon qu'on avoit de lui.

Le peuple de Laon estoit semblable à son prélat et n'avoit pas plus de crainte de Dieu en ses actions que lui-même. Il ne cherchoit qu'à rapiner, mettoit en prison les pauvres païsans qui entroient dans la ville pour les obliger de se racheter par de grosses rançons[1]; la famille et les chevaux du roy n'estoient pas exempts de ces vexations.

d'Enguerrand IV, sire de Coucy, ce dernier, jaloux de ses droits seigneuriaux, les fit pendre sans autre forme de procès. Le roi saint Louis, informé de cette affreuse violence, fit arrêter le sire et sans-doute il l'eût condamné à la peine du talion, si les pairs, parents d'Enguerrand et en même temps ses juges, n'eussent conjuré le roi de lui faire grâce de la vie. Saint Louis le condamna néanmoins à une forte amende qui servit à faire bâtir l'Hôtel-Dieu de Pontoise, le couvent des Dominicains et l'église des Cordeliers, à Paris. Il l'obligea en outre à fonder deux chapelles où l'on dirait tous les jours la messe pour ces jeunes gens et à servir pendant trois ans, à ses frais, dans la terre-sainte. Enguerrand racheta cette dernière obligation moyennant 1,200 livres au profit des chrétiens d'outremer. Quelques ruines, existant encore aujourd'hui, sont les seuls restes de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois.

(1) Guibert, *De Vitâ Suâ, lib. 3, cap. 7.*

Notre abbaye de Saint-Vincent se ressentit aussi du misérable estat du païs, car la noblesse n'avoit pas non plus de crainte de Dieu et vexoit tous ceux qu'elle pouvoit. De là vient qu'un nommé Clarembault du Marché, avec ceux de sa suitte, prit malheureusement les hommes et les bestiaux de cette abbaye de Saint-Vincent, afin d'en tirer une forte rançon. Il prétendoit les avoir pris sur les terres de Clacy, dont il estoit seigneur ; enfin, après leur avoir fait beaucoup de mal, pour surcroît de malice, il retint, en temps de moisson, six bœufs de cette abbaye et fit payer quinze livres pour les dommages qu'il prétendoit avoir esté faits. Notre abbé Adalbéron fit à l'évêque sa plainte des vexations que son abbaye souffroit par la malice de cet homme, lequel s'estant rendu contumace, après avoir esté cité plusieurs fois devant l'évêque, qui pour lors avoit pris la judicature de tout ce qui regarde les églises, fut excommunié juridiquement, n'ayant pas comparu. Il demeura un an et deux mois dans son excommunication ; enfin il se présenta en jugement devant l'évêque, promettant de restituer à notre abbaye les dommages et intérêts que notre abbé Adalbéron prouveroit avoir esté faits par lui ou ses domestiques. Mais, comme la somme à laquelle il fut condamné estoit fort considérable, et qu'il n'avoit pas de quoi y satisfaire, il accorda que les pasturages de sa seigneurie de Clacy seroient communs aux tenanciers de Saint-Vincent et aux siens, à la réserve des terres et prairies seigneuriales. Guinimare, son beau-père, et ses autres amis lui avoient conseillé d'en user de la sorte, ce que l'évêque Waldric loua et approuva, faisant dresser de cela un acte par maître Anselme, et excommuniant publiquement dans sa cathédrale tous ceux qui y contreviendroient.

La malice du temps faisoit que les prélats usoient fréquemment du glaive de l'anathême, particulièrement en ce païs où tout estoit corrompu et où la malice estoit si grande qu'aucun païsan n'osoit venir en la ville avec sureté de sa personne. Mais retournons à notre évêque.

CHAPITRE VI.

L'ÉVÊQUE PROVOQUE
LA POPULACE PAR SES ACTIONS INJUSTES
ET PARTICULIÈREMENT PAR L'EXTINCTION DE LA COMMUNE.
DANGERS DE LA VIE DE L'ÉVÊQUE;
SA MORT FUNESTE LUI EST PRÉDITE, SANS
QU'IL LE CROIE.

Les brigandages des Laonnois estoient commis impunément par les premiers de la ville et par leurs serviteurs; il n'y avoit en particulier sûreté pour personne de marcher la nuit par la ville, car on estoit volé, pris, blessé ou tué. Cela fut cause que le clergé, les archidiacres et autres personnes plus apparentes de la ville permirent au peuple d'ériger une *Commune* pour sa propre sûreté. Les premiers de la ville avec le clergé se joignirent à la populace par une ligue et conjuration deffensive, pendant que l'évêque, ayant épuisé les sommes immenses qu'il avoit apportées d'Angleterre, estoit retourné dans ce païs pour en chercher encore d'autres. A son retour en France, il fut irrité de l'établissement de la Commune et de la ligue deffensive et refusa d'entrer dans Laon. Le refroidissement commençoit déjà à s'établir entre lui et l'archidiacre Gauthier, lequel n'estant pas fort circonspect en ses discours, y mêloit des mots fort désavantageux pour l'évêque, touchant le meurtre de Gérard de Cerisy.

L'évêque, d'autre part, tâchoit d'attirer à son parti tous ceux qu'il pouvoit, et particulièrement Guibert de Nogent, à qui un jour il dit ces mots : « Monsieur l'Abbé, si l'archidiacre « Gauthier vient à m'accuser de quoi que ce soit en plein con« cile, le souffrirez-vous ? » Du reste, il s'efforçoit d'étouffer tous les bruits et les discours qui circuloient par le moyen de grosses sommes d'argent qu'il distribuoit de toutes parts. Mais comme les sommes qu'il avoit apportées d'Angleterre, quoique immenses, n'y suffisoient pas, il permit d'altérer la monnaie qui avoit cours dans Laon, afin d'amasser des richesses par ce moyen ; ce qui réduisit plusieurs personnes à la mendicité. Tout cela aigrissoit singulièrement les esprits contre lui ; un autre fait particulier fit renaître encore dans l'esprit des habitants de Laon le souvenir du meurtre de Gérard. Ayant fait mettre en prison un certain mayeur, nommé aussi Gérard, lequel estoit attaché à Thomas, fils du comte Ingelran de Boves, l'évêque lui fit arracher les yeux par un de ses domestiques qui estoit éthiopien [1]. Ce qui offensa également le roy, les évêques, les prêtres et les clercs. Le pape même trouva cette action si noire qu'il le suspendit de son office ; mais il ne laissa pas de faire la dédicace d'une église nonobstant sa suspension. Il lui fallut néanmoins aller à Rome pour se faire absoudre et réhabiliter des censures qu'il avoit encourues ; il y alla et sut adoucir de telle sorte le pape par ses paroles qu'il fut renvoyé de Rome en son diocèse avec autant d'autorité que s'il n'eût jamais fait aucune faute.

Dieu ne voulant pas permettre que le meurtre de Gérard de Cerisy restât impuni, souffrit que l'évêque Waldric amassant péchéz sur péchéz, poussât les habitants de Laon jusques à l'extrémité. La Commune de la ville lui déplaisoit ; il tâchoit pour cette raison de l'abolir. Cela fut cause qu'il s'occupa de telle sorte à cette affaire avec les officiers du roy pendant le jour du Jeudi-Saint, qu'il n'entra pas à l'église de toute la jour-

(1) Guibert, *de vitâ suâ*, lib. 3, cap. 7.

née. Le dessein du roy estoit, en l'abolition de la Commune de Laon, de réduire la ville à ses seuls droits précédents. Les bourgeois lui offrirent quatre cents livres[1], présent pour lors assez grand, pour que la Commune ne fût point abolie ; mais l'évêque et les seigneurs en offrirent sept cents qu'il accepta ; l'abolition fut exécutée. Mais le roy qui avoit son palais dans la ville n'osa point y coucher, craignant l'émotion de la populace ; il sortit de Laon dès le grand matin, après avoir couché dans le palais épiscopal[2]. Les seigneurs ou principaux des habitants qui s'estoient engagéz au paiement de la somme de sept cents livres avec l'évêque, faisant réflexion que cette somme énorme dépassoit leurs facultéz, craignant d'autre part l'émotion du peuple, cherchoient occasion de retirer leur épingle hors du jeu. Mais l'évêque, ayant cette affaire très-à-cœur, promit de payer seul la somme totale, afin de les engager à ne point l'abandonner. « Si je ne tiens pas ma pro-« messe, leur dit-il, mettez-moi dans la prison royale et ne « m'en tirez point que je n'aie payé ma rançon. »

Lorsque le peuple vit que l'affaire de la rupture de la Commune estoit assuré et qu'il n'y avoit plus rien à espérer pour la conserver, il en fut tout saisi et ému. Personne ne vouloit plus faire le métier ordinaire ni exercer l'office de sa vocation ; les cordonniers, tailleurs, tanneurs et autres qui gagnoient leur vie par un trafic honnête, fermèrent leurs boutiques, voyant que tous leurs gains seroient pour les Messieurs qui leur enleveroient tout ce qu'ils auroient. Ce qui les découragea encore davantage, ce fut que l'évêque et ses associéz commencèrent aussitôt à prendre connoissance des biens que chacun possédoit et on obligeoit chaque particulier à payer, pour la rupture de la Commune, la même somme qu'il avoit donnée pour son érection. C'estoit l'exercice que l'évêque donnoit à ses ouailles le jour du vendredi-saint, leur faisant souffrir la

(1) Près de 15,000 francs d'aujourd'hui.
(2) Guibert, *dè vitâ suâ*, lib. 3, cap. 8.

passion comme les juifs avoient fait souffrir, à pareil jour, la mort au fils de Dieu. Ce qui dura aussi toute la journée du samedi-saint, veille de Pasques, C'estoit aussi la préparation à la communion paschale que l'évêque faisoit faire à ses ouailles par des meurtres, des parjures et d'autres crimes. Une conjuration se forma bientôt et le fameux docteur et doyen Anselme, en ayant eu connoissance sur le soir du même samedi-saint, en envoya prévenir l'évêque, au moment où il alloit se coucher, lui donnant avis de ne pas se trouver aux matines du lendemain, parce que, s'il y alloit, il seroit infailliblement assassiné. L'évêque aveuglé par son avarice et ne pouvant se figurer que la populace eût la hardiesse de le mettre à mort, dit tout haut ces mots: « Fi, mourrai-je donc de la main de « cette sorte de gens? » Quoiqu'il les méprisât de bouche, il n'eût pas néanmoins la hardiesse de se trouver aux matines le jour de Pasques.

Ce même jour de la Résurrection de Notre-Seigneur, Waldric se rendit à la procession avec son clergé; mais il s'estoit fait suivre de ses domestiques et de quelques soldats arméz pour le deffendre en cas de besoin. Or il arriva que comme un certain bruit s'estoit eslevé dans cette procession, un homme du peuple lequel s'estoit caché dans une grotte, en sortit, croyant que les conjuréz exécutoient leur projet contre l'évêque et s'écria tout haut comme pour donner le signal aux autres: *Commune! Commune!* Mais on réprima facilement cette émotion, parce que le peuple, conservant encore de la dévotion pour les jours consacréz au Seigneur, ne voulut rien entreprendre en une feste comme celle-là. Cecy ne laissa pas néanmoins de faire impression sur l'évêque et ses adhérents. La messe estant achevée, Waldric fit venir un grand nombre de païsans des villages qui estoient de sa dépendance et il en mit une partie dans les tours de la cathédrale, une autre partie dans sa cour pour veiller à la conservation et sûreté de sa personne. Il se faisoit en cela garder par des gens qui ne lui estoient pas moins ennemis; car ceux-cy savoient que les deniers promis par l'é-

vêque au roy devoient se prendre dans leurs bourses. Les conjuréz de la Commune espéroient jouer leur tragédie le lundi de Pasques pendant la procession que le clergé de la cathédrale devoit faire à notre église de Saint-Vincent, selon la coutume ancienne. L'évêque s'y trouva à la vérité, mais la populace n'osa rien tenter contre lui, attendant une autre occasion où elle pût le surprendre avec les premiers de la ville. Elle ne voulut pas non plus rien faire à un honnête bourgeois, marié nouvellement à une cousine de Guibert de Nogent, lequel elle rencontra dans un faubourg de la ville, dans la crainte que son meurtre ne fût un avertissement pour les autres et que tous ne se missent sur leurs gardes. Le mardi, l'évêque, un peu plus rassuré, renvoya tous les païsans qu'il avoit fait venir pour sa garde.

L'abbé Guibert, voyant que cecy ne pouvoit aboutir qu'à une fin tragique, alla trouver l'évêque le mercredi après Pasques, pour le prier de sortir de la ville, afin de la délivrer par là d'un malheur imminent. Waldric lui répondit avec sa présomption ordinaire : « Que croyez-vous qu'ils puissent donc « me faire dans leur émotion populaire ? Si mon valet Jean « Maure arrachoit le nez au plus apparent de la compagnie, « pas un n'oseroit seulement dire un mot; car je les ai obligéz « et contraints hier de renoncer à leur Commune pour tout « le temps de ma vie. » Guibert, abbé de Nogent, voyant l'arrogance de l'évêque, lequel ne daignoit point seulement écouter les bons avis qu'on lui donnoit de tous costéz, se tut et prit congé de lui, devinant bien son prochain malheur.

CHAPITRE VII.

MORT FUNESTE DE L'ÉVÊQUE WALDRIC, EN L'ANNÉE 1112, LE JEUDI 26 AVRIL, DANS LA SEMAINE DE PASQUES.

L'ÉVÊQUE Waldric, présumant de plus en plus de sa sécurité, dans la croyance que la populace n'auroit pas la témérité d'attenter quelque chose contre sa vie, appella son archidiacre Gauthier, le jeudi dans la semaine de Pasques, après-midi. Mais comme ils estoient tous deux occupéz à chercher les moyens de tirer les sommes qu'ils prétendoient du peuple, voilà que le tumulte et la sédition s'élèvent, et les cris de *Commune* retentissent par toutes les rues de la ville de Laon. Le peuple, passant par le milieu de la cathédrale, entra dans la cour de l'évêché par la même porte qui avoit donné entrée aux meurtriers de Gérard de Cérisy. Les premiers habitans de la ville, apprenant ce qui se passoit et se souvenant du serment qu'ils avoient fait de secourir l'évêque en cas de sédition, coururent au plus vîte à lui. Le premier de tous fut le châtellain Guinimar, personnage très-noble, d'une fort belle taille et déjà avancé en âge, lequel passant par l'église, armé de son bouclier et d'une hallebarde, entra dans la cour de l'évêché. Il y rencontra un certain Raimbert, lequel lui cassa le derrière de la teste avec sa besaigüe. Le second qui fut tué estoit Rainier, lequel avoit épousé la cousine de Guibert de No-

gent ; voulant entrer dans le palais épiscopal, il fut percé d'une lance, et cherchant à penétrer dans la chapelle de l'évêché, il tomba raide mort ; le feu le consuma ensuitte depuis les pieds jusques à l'aine.

Adon, vidame de Laon, terrible en ses menaces, entroit aussi dans la cour de l'évêché ; il fut attaqué alors par toute la populace, mais il se deffendit si vigoureusement avec son épée et sa hallebarde qu'il tua sur place trois de ses assaillants. Monté ensuitte sur une table de la salle de l'évêché, il se deffendit encore ; tout percé de coups par le corps et particulièrement aux genoux, il s'agenouilla sur la table et tua ou blessa plusieurs de ses aggresseurs jusques à ce que, vaincu par la lassitude, il fut tué lui-même d'un coup de javelot. Le feu réduisit son corps en cendres peu de momens après.

L'évêque, de son costé, accompagné de ses domestiques, se deffendit le plus qu'il put avec les pierres qu'il jettoit et les flèches qu'il décochoit contre ses aggresseurs ; mais voyant qu'il falloit céder à la force, il prit l'habit d'un de ses esclaves, s'enfuit dans le cellier de l'église et s'y fit enfermer dans un tonneau à vin par un de ses plus fidèles serviteurs, croyant estre là caché en sûreté. La populace, entrée dans le logis épiscopal, et ne trouvant plus nulle part de résistance, commença à courir partout en criant : « Où est-il, l'évêque, le pendard ? » Elle prit un de ses valets, mais sa fidélité ne découvrit pas le lieu où son maître estoit caché. Elle en prit un autre et le perfide fit un signal, sans mot dire, pour faire connoître aux séditieux le lieu où ils devoient le chercher. Ils entrèrent en foule dans le cellier, et furetant de tous costéz, ils le trouvèrent enfin.

Parmi cette troupe misérable, il y avoit un certain Teudegaud, très-funeste à cette abbaye de Saint-Vincent ; son visage du reste témoignoit assez la méchanceté de son cœur. Il avoit esté officier d'Ingelran de Coucy, mais estant tombé en disgrâce, il s'estoit entièrement donné à la Commune de Laon. Cet homme ne pardonnoit ni aux moines, ni aux pélerins, ni au

sexe, et pendant tout le temps qu'il fut chef de cette misérable entreprise de la Commune de Laon, il en vouloit particulièrement à l'évêque, le haïssant avec plus de passion qu'aucun autre.

Teudegaud, avec sa troupe, cherchant par tous les réduits du cellier, trouva enfin l'évêque dans un petit tonneau où il s'estoit caché après avoir enfoncé la futaille. Il demanda plusieurs fois qui estoit là; « Je suis un nommé *Captif.* » C'estoit le nom d'un certain Isengrin, appellé vulgairement de ce dernier prénom à cause de son visage qui avoit la forme d'un loup. Le méchant homme répondit à l'évêque: « Comment se-« roit-il possible que Monsieur Isengrin se fût mis icy? » Incontinent l'évêque fut tiré du tonneau par les cheveux et toute la populace lui donna une infinité de coups; puis il fut mené dehors le cloître, devant la maison d'un chapellain de la cathédrale, nommé Godefroy. Là le pauvre prélat leur fit mille prières et soumissions qui auroient esté capables de fléchir les cœurs les plus durs, leur jurant qu'il ne seroit plus davantage leur évêque, qu'il leur donneroit des richesses et des sommes immenses et sortiroit du païs, s'ils vouloient seulement lui donner la vie sauve. Mais tant s'en faut qu'il fut écouté dans ses regrets et dans ses promesses; tous au contraire lui faisoient insulte et l'un d'eux, nommé Bernard de Bruïères lui cassa la teste d'un coup de besaigüe. Comme il tomboit de ce coup, quoiqu'il fût tenu de plusieurs, un autre le frappa au milieu du nez et il mourut incontinent de ces deux coups. Ils lui firent alors mille outrages, malgré qu'il fût mort, lui coupèrent les jambes et couvrirent son corps de plaies. Le méchant Teudegaud, dont nous avons déjà parlé, voyant l'anneau pastoral au doigt de l'évêque, lui coupa le doigt avec son épée et garda la bague pour soi. Enfin ils le dépouillèrent nu comme la main et jettèrent son corps dans un coin proche la maison de son chapellain. Il n'est pas croyable combien d'injures et de malédictions les passants donnoient à ce corps étendu sur le pavé; il estoit tout couvert de mottes de terre, de poussière et de

pierres qu'on lui avoit jettées par ignominie et par aversion. Il semble que cette catastrophe estoit une punition de Dieu pour le serment exécrable qu'il avoit fait deux jours avant sa mort. Voici quel estoit ce serment : les premiers de ses chanoines estoient venus le trouver dans le milieu de la cathédrale, se plaignant de ce qu'il avoit dit au roy, lorsque ce dernier estoit à Laon huit jours auparavant, que son chapitre n'avoit point de respect pour lui, parce que presque tous les chanoines estoient enfants des officiers du roy. Il nia le fait et jura en cette sorte : « Que la sainte communion que j'ai reçue « sur cet autel me soit pernicieuse et devienne ma condam- « nation. J'invoque le glaive du Saint-Esprit contre moi-même « si j'ai dit sur aucun d'entre vous ces paroles au roy. » Plusieurs des assistants haussèrent les épaules entendant le faux serment qui estoit proféré et jurèrent qu'ils estoient présents quand l'évêque avoit proféré au roy ces paroles qu'ils avoient bien entendues.

Une partie des séditieux alla dans la maison de Raoul, maître-d'hôtel de l'évêque ; il estoit pour lors bien armé ; mais, craignant qu'ils ne missent le feu par dessous sa chambre, il jetta ses armes, se mit en croix et se rendit à leur miséricorde. Ils le hâchèrent en morceaux comme il estoit prosterné à terre et tuèrent son fils encore petit. Ils pillèrent en outre la maison d'un seigneur de considération, nommé Guy et y mirent le feu ; l'incendie se communiquant de là à la cathédrale, la réduisit en cendres. Le doyen Anselme avoit prédit cette funeste catastrophe à la mort de Gérard de Cérisy, car voyant que la grande abondance d'eau qu'on jettoit dans la cathédrale pour effacer le sang du deffunt ne faisoit rien, il dit que le feu, non pas l'eau, devoit effacer cette tache du pavé de l'église ; ce qui s'est trouvé véritable dans toute l'incendie de la cathédrale de Laon Le feu se communiqua de telle sorte que le monastère des religieuses de Saint-Jean-Baptiste en la cité de Laon, avec les églises de Notre-Dame-la-profonde et celle de Saint-Jean, dans le même monastère, furent consuméz

par le feu de cet incendie, lequel fut si général par toute la ville que neuf autres églises furent pareillement réduites en cendres.

Guibert assure que quelques corps de saints furent aussi consumez par le feu dans l'abbaye de Saint-Jean-en-la-Cité. Les religieux de notre abbaye de Saint-Vincent craignoient que le vent qui venoit à l'opposite, de l'autre costé de la ville, ne jettât aussi le feu en ce monastère et qu'il n'encourût la même fortune que les autres églises de la ville.

Pendant l'horrible boucherie que faisoient les conjuréz parmi les plus notables de Laon, les clercs et les femmes, aussi bien que les autres hommes qui vouloient échapper au carnage, se couloient de maison en maison, jusques en l'abbaye de Saint-Jean-en-la cité, où les hommes prenoient des habits de femmes et les femmes se revêtoient sans confusion des habits des hommes. La femme du vidame Adon, dont nous avons parlé ci-dessus, quitta ses riches habits et se revêtit des vêtements de religieuse de Saint-Jean, puis vint dans notre abbaye de Saint-Vincent pour s'y réfugier. Plusieurs autres nobles dames firent de même et tout le reste du jour ainsi que toute la nuit suivante on ne voyoit que monde de tout estat et de toute condition venir de l'abbaye de Saint-Jean en ce monastère de Saint-Vincent pour s'y réfugier. Ils prenoient leur chemin entre les deux bras de la montagne, appellée Bibrax[1], parmi les vignes qui y estoient plantées, comme nous en voyons encore aujourd'huy. Cette journée estoit la sixième des calendes de mai, c'est-à-dire, le 26e d'Avril, auquel notre obituaire de Saint-Vincent fait mémoire de l'évêqué Waldric.

(1) Guibert, *de vitâ suâ*, lib. 3. Joannes a Guisià, *Specul. Histor.* lib. 22, cap. 6.

CHAPITRE VIII

OBSÈQUES DÉPLORABLES DE L'ÉVÊQUE WALDRIC ET DES AUTRES PERSONNES DE QUALITÉ QUI AVOIENT ESTÉ TUÉES DANS LA SÉDITION. RÉCONCILIATION DE LA CATHÉDRALE PAR RAOUL, ARCHEVÊQUE DE REIMS.

CETTE abbaye de Saint-Vincent eut son alarme après la ville, car le fameux Teudegaud, dont nous avons parlé, se disant évêque de Laon et ayant mis l'anneau pastoral à son doigt, vint en ce monastère et y chercha partout ceux dont il vouloit faire une nouvelle boucherie. Il remua les coins et les recoins, sonda les dessus et dessous des voûtes ; il n'est enfin aucun lieu du monastère qu'il ne parcourut l'épée nue à la main.

Adalbéron, abbé de Saint-Vincent, ayant appris que l'évêque Waldric avoit esté tué, voulut aller lever son corps, selon le droit ancien de cette abbaye, mais les séditieux lui firent dire avec une effronterie epouvantable, que s'il y alloit et se mêloit parmi la foule, ils ne manqueroient pas de lui en

faire autant qu'à l'évêque, ce qui l'obligea de rester au monastère. Le lendemain, qui estoit le vendredi dans l'octave de Pasques, le doyen de la cathédrale, maître Anselme, lequel s'estoit caché dans le fort de la sédition, pria les chefs de tous ces troubles de permettre qu'on donnât la sépulture au corps de Waldric, puisque, encore qu'il ne se fût pas conduit en évêque, il en avoit le caractère et en avoit porté les marques et le nom; il obtint l'effet de sa requête, quoique avec toutes les peines du monde. Mais les coups que Waldric avoit reçus sur la face et sur la teste l'avoient tellement défiguré que personne ne pouvoit le reconnoître. Il n'y eût qu'un de ses domestiques qui avoit esté fort familier avec lui pendant sa vie, lequel le reconnut à une cicatrice que l'évêque avoit sous le col. Il avoit reçu cette blessure, joûtant un jour avec un autre, divertissement qui estoit commun aux soldats de ce temps-là; son compagnon et lui estoient à cheval. L'adversaire estant plus adroit que lui à la joute lui donna un coup de bout de perche, lequel lui avoit rompu un os. Le corps de l'évêque ayant esté reconnu à cette marque, on le leva de terre à l'endroit où il estoit resté nu et comme un chien jetté à la voierie, depuis les vespres du jeudi dans l'octave de Pasques jusques au lendemain vendredi dans la même semaine, à la troisième heure du jour, laquelle estoit environ la neuvième du matin.

Maître Anselme, doyen de la cathédrale, le fit enlever après avoir jetté un drap mortuaire sur le corps et le fit apporter au plus vîte à Saint-Vincent. On ne peut expliquer combien les porteurs du corps et ceux qui l'accompagnoient reçurent de malédictions et de menaces, combien aussi on en donna au corps mort de l'évêque. Le convoi estant arrivé dans l'église de cette abbaye, on fit une fosse devant l'autel de Saint-Benoit, qui est aujourd'huy le second autel de la sacristie, et la fosse estant à demi creusée, on jetta le corps dedans si serré entre deux ais, qu'il sembloit qu'on dût le voir crever sur l'heure. Non-seulement on ne lui fit pas d'office convenable à un évêque, mais il n'eût même pas ce qu'on accorde aux simples chrétiens.

Plusieurs ennemis de l'évêque se trouvèrent à ses funérailles, et ils n'eurent ni repos, ni paix qu'ils n'eussent outragé le corps du prélat avec le plus de malice qu'ils pouvoient. Cette journée se passa sans qu'on fit aucun office divin dans ce monastère de Saint-Vincent ; ce qui continua plusieurs jours suivants, parce que les moines estoient occupéz à empêcher le désordre chez eux et à préserver par là de toute violence ceux qui leur avoient demandé asile ; outre que nos moines ne craignoient pas moins que les autres, croyant que leurs vies n'estoient point en assurance dans une si grande confusion de la ville.

On mit une pierre d'ardoise sur la fosse de l'évêque Waldrie avec une inscription de dix vers latins qui ne se lisent plus qu'avec peine aujourd'huy, comme je vais les mettre icy :

ÉPITAPHE DE L'ÉVÊQUE WALDRIC, TIRÉE DE SA TOMBE DANS L'ÉGLISE DE SAINT-VINCENT.

Proditione jaces vulgi, Gualdrice, protervi,
Pastor honestatis, fructus amorque gregis.
Pastorem jugulavit ovis . . . . . .
Vix tibi terra datur . . . .
. . . . *subsistit* . . . . . *icus*
. . . .
. . . . *Vincenti* . . . .
Tu quoque qui transis, quæso, memento .
Quinque dies . . *quod* . . *n* . .
Præsul . . . *stat* . . *ira es* . .[1]

On lit encore ces seuls mots comme je les ai mis et ils paroissent encore sur la tombe de cet evêque selon que je les ai lus et d'autres avant moi. Je ne sçais où M. Antoine Bellotte a

(1) « Ici tu reposes, Gaudri, victime de la trahison d'un peuple audacieux ;
« pasteur honnête, l'exemple et l'amour du troupeau ! La brebis a égorgé
« le pasteur . . . . . . C'est à peine si on lui donne un peu de terre ;
« . . . .
« Toi aussi passant, souviens-toi, je t'en prie. . . . . cinq jours . .
« Prélat . . . gît . . . . colère . . . .

pris l'épitaphe de ce évêque qu'il rapporte assez diversément pour les vers quoique ce soit le même sens. Voilà comme il l'a escrite :

Fructus amorque gregis, utriusque modestia legis,
Vivere dum licuit Waldricus iste fuit.
Præsul prudentis super alta negotia mentis,
Ecclesiæ clipeus, sit suus indè Deus!
. . . . *vix terra recepit,*
Pastorem jugulavit ovis![1] . . . .

Cette épitaphe, comparée avec la première qui est très-véritable, est manifestement fausse comme ceux qui prendront la peine de lire ce qui est sur la tombe de Waldric pourront bien le remarquer[2].

Mais poursuivons le reste de cette funeste tragédie.

C'estoit un spectacle pitoyable de voir la femme du chatellain Guinimare et ses filles faire litière de leur grande noblesse et mépriser la faiblesse de leur sexe pour charger le corps de leur père tué dans ce sanglant stratagème et le trainer par toute la ville, afin de venir lui donner sépulture dans ce monastère de Saint-Vincent. On en voyoit plusieurs autres faire de même; le corps de Rainier, qui avoit épousé la cousine de l'abbé Guibert de Nogent, fut mis sur un essieu posé sur deux roues et apporté en notre église de cette façon par un

(1) « Tant qu'il lui fut donné de vivre, Gaudri fut l'exemple et l'amour de son « troupeau, il était plein de modération à l'égard du peuple et du clergé. « C'était un prélat d'un esprit prudent dans les affaires importantes; il fut le « bouclier de l'église, que Dieu désormais soit sa récompense . . . . . « . . . . . C'est à peine si la terre a pu le recevoir . . . . . . « La brebis a égorgé le pasteur. »

Ces deux épitaphes sont très-laudatives; si l'on en croit, dit don Lelong, les faits rapportés par Guibert de Nogent, Gaudri ne méritait pas les éloges qu'on lui a donnés après sa mort.

(2) Nous donnons ci-joint le *fac-simile* d'une crosse épiscopale du moyen-âge, trouvée dans un des tombeaux de Saint-Vincent, au commencement de ce siècle, et qu'on croit avoir appartenu à l'évêque Gaudri.



CROSSE DE GAUDRI

(XIIe. Siècle.)

...elet. Del.

de ses fermiers et une jeune dame, sa parente. Cela faisoit compassion, surtout lorsqu'on considéroit le haut de ses jambes tout grillé et consumé par le feu. Aussi ces deux personnages reçurent sépulture avec plus de regret et de larmes que l'évêque.

Ou trouva quelques restes du corps d'Adon parmi les cendres de la maison épiscopale; on les ensevelit dans un petit linge et on les garda assez longtemps jusques à ce que Raoul, archevêque de Reims, vint à Laon pour réconcilier l'église polluée par l'effusion du sang humain et par le feu. Le maître d'hôtel de l'évêque, appellé Raoul, fut apporté par sa propre mère toute cassée de vieillesse à Saint-Vincent, en même temps que son petit-fils qu'on mit en sépulture sur la poitrine de son père et dans la même fosse, le mieux qu'on put au milieu d'une si grande confusion; car leur enterrement se fit le même jour que celui de l'évêque, ainsi que celui des autres corps morts qu'on ensevelit à la hâte, C'est pourquoi, plusieurs jours après, Raoul, archevêque de Reims, estant venu à Laon pour y réconcilier la cathédrale, fut contraint d'en transporter quelques-uns d'une sépulture peu conveuable à leur qualité dans une autre plus honorable. Cela se fit, non sans renouveller la douleur, les larmes, les soupirs et les sanglots des parents des deffunts, car après la réconciliation de la cathédrale, l'archevêque vint en cette abbaye faire cette cérémonie et chanter la première messe de *Requiem* pour l'âme du deffunt évêque ; jusques alors on n'avoit fait aucun office pour lui, ni pour ceux qui avoient esté tuéz avec lui dans la sédition, quoiqu'il y eût déjà long-temps que cette méchante action estoit passée. L'archevêque prononça un discours touchant cette infortune pendant la grande messe, faisant voir la malice exécrable des Communes, par le moyen desquelles les sujets se séquestrent de l'obéissance qu'ils doivent à leurs seigneurs, contre tout droit divin et humain, vu que l'Apôtre prescrit aux esclaves et sujets de se soumettre à leurs maîtres et à leurs seigneurs, non-seulement aux bons et aux raison-

nables, mais encore aux cruels et aux plus déraisonnables, sans prendre prétexte de leur dureté ou de leur avarice pour secouer le joug de leur obéissance.

CHAPITRE IX.

SUITTE DE LA SÉDITION.

DESCRIPTION DES ANCIENS TOMBEAUX QUI RESTENT DANS CETTE ÉGLISE.

Les bourgeois de Laon, réfléchissant enfin à ce qu'ils avoient fait, virent bien que l'affaire n'en demeureroit pas là, mais que tôt ou tard le roy prendroit connoissance du fait et puniroit sévèrement les coupables. Prenant alors une résolution mauvaise, au lieu de chercher à alléger leur faute, ils ajoutèrent mal sur mal. Thomas de Marle, fils d'Ingelran de Coucy, vivoit pour lors; c'estoit un homme de sac et de corde, qui n'avoit d'inclination que pour le meurtre et les voleries, au rapport de Guibert de Nogent, et qui épargnoit moins le sang des hommes que celui des derniers animaux. La Commune de Laon ne voyant pas de personnage plus capable que Thomas de Marle de la deffendre, eut recours à lui pour le prier de la protéger contre les forces du roy, et de la mettre ainsi à couvert des châtiments qui lui estoient préparéz. Les bourgeois de Laon le firent venir dans cette ville pour ce sujet et lui ouvrirent leur dessein. Thomas de Marle, voyant l'importance de cette affaire, ne voulut pas leur répondre avant d'avoir pris le conseil de ses amis, ni leur donner son sentiment dans la ville de Laon, où il estoit pour lors; mais il les mena dans la campagne, à une demi-lieue de la ville, pour leur y faire entendre sa résolution. Voyant alors tous les séditieux ras-

sembléz autour de lui, il leur parla en cette sorte : « Je vous « remercie du choix que vous avez fait de ma personne pour « estre votre protecteur; j'accepterois volontiers, mais il est « impossible que je tienne la ville capitale du royaume contre « les armées du roy. Si vous craignez la justice royale de Sa « Majesté, et que vous redoutiez que ses troupes ne vous fassent « violence, venez avec moi sur mes terres, et je vous deffendrai « comme un véritable protecteur et ami. » On ne sçauroit croire combien grande fut la consternation que cette réponse mit dans les esprits des séditieux. Car, d'un costé, faisant réfléxion sur la grandeur du crime qu'ils avoient commis, ils en estoient tout hors d'eux-mêmes et en perdoient l'esprit; d'un autre, ils voyoient les justes châtiments que ne tarderoit guère à leur infliger le roy, en punition de leurs forfaits. Un grand nombre d'entre eux, prenant résolution là dessus, suivit Thomas de Marle sur ses terres, afin de s'y réfugier sous la garde de sa protection.

Entre ceux qui suivirent Thomas de Marle fut ce cruel et téméraire Teudegaud, le plus déclaré des ennemis de cette abbaye de Sant-Vincent, et celui auquel le meurtre de l'évêque Waldric doit estre particulièrement imputé Ce perfide, n'osant pas plus que ses complices rentrer dans la ville, suivit Thomas de Marle, sans rien emporter avec soi. Les païsans, ayant appris que la ville estoit déserte, y accoururent, pillèrent les maisons abandonnées, en enlevèrent les richesses et les meubles, sans que personne leur résistât, et s'en allèrent chez eux avec leur butin.

Ingelran de Boves y vint aussi peu après avec son gendre, nommé Guy, mari d'une fille qu'il avoit eue de son mariage incestueux. Il acheva de piller ce que les païsans avoient laissé; mais particulièrement il s'adressa aux maisons de ceux contre lesquels il avoit de la haine, n'épargnant ni chanoines, ni bourgeois, et après avoir vidé les habitations par le pillage, il y mit le feu. Les moines eux-mêmes ne furent pas exempts de ces vexations, car ils ne pouvoient entrer ou sortir de la ville

qu'on ne leur prît leurs chevaux, et qu'on ne les dépouillât même de leurs habits. Il ne fut pas non plus pardonné aux religieux de Saint-Vincent ; quelques-uns d'entre eux passèrent par les épées et les armes ; on sembloit en vouloir plus à leurs personnes qu'à leurs biens, car il n'y avoit pas lieu de faire un riche butin dans cette abbaye. La langue exprimeroit difficilement les autres maux que notre monastère souffrit en cette confusion ; car les coupables aussi bien que les innocents s'estoient réfugiéz chez nous avec ce qu'ils possédoient de plus précieux.

Le crime des séditieux ne resta pas impuni ; car le roy Louis sixième, dit le Gros, en tira une vengeance si sévère et si exemplaire qu'elle fut capable de détourner les plus furieux de semblables désordres.

Ces misères avoient eu leurs prognostiques avant qu'elles ne fussent arrivées ; une personne vit, peu de temps auparavant, comme le globe de la lune tomber sur la ville de Laon ; les moines de Saint-Vincent ouïrent des tintements et des bruits qu'ils crurent faits par les démons. De plus, on voyoit dans l'air des espèces d'incendies se répandant pendant la nuit au-dessus de la ville. Un monstre prit aussi naissance dans la cité de Laon pendant la sédition ; c'estoit un enfant qui avoit deux corps entiers jusques aux reins, et depuis les reins jusques aux pieds il n'avoit que ce que les autres ont coutume d'avoir. Il reçut le sacrement de baptême et mourut au bout de trois jours. Guibert rapporte encore plusieurs autres prodiges qui pronostiquoient tous ces différents malheurs [1].

L'évêque Waldric a tenu le siége épiscopal trois ans [2], selon Guibert de Nogent ; il est décédé le 8 des calendes de mai,

(1) Guibert, *de Vitâ suâ*, lib. 3, cap. 11.

(2) « Il est bon de remarquer, dit don Bugniâtre, dans une note insérée au « manuscrit de Robert Wiard, que l'évêque Waldric fut élu et sacré en 1106. « Gérard de Cerisy (ou Quierzy), fut tué en 1109, pendant que le prélat était « à Rome, où il retourna encore deux ans après au sujet de l'affaire d'un « autre Gérard, auquel il avoit fait crever les yeux. L'auteur de ce manuscrit

selon la chronique du chanoine de Laon, ou le 6 des mêmes Calendes, selon notre obituaire de Saint-Vincent. Guibert dit qu'il est mort le 3ᵉ jour des calendes de mai, et il ajoute qu'on célébroit pour lors les litanies majeures ou *rogations*. Ainsi il faut que ce soit le jour de Saint-Marc, évangéliste, c. a. d., le vingt-cinquième jour d'avril, qui répond au septième des calendes de mai, non pas, par conséquent, le 8, le 6 ou le 3 ; car si ce décéd n'est pas arrivé le jour de Saint-Marc, il ne peut estre arrivé dans les rogations de l'Ascension, puisque la sédition survint dans la semaine de Pasques, plus d'un mois avant les rogations de l'Ascension. L'année du décéd de Waldric est constamment mise en l'an 1112 par Guibert, abbé de Nogent, quoique d'autres la placent un an après, sçavoir, en 1113 ; mais leurs catalogues des évêques de Laon sont pleins d'erreurs, et il n'est pas assuré de s'y fier.

Pour achever ce que nous avons à dire de l'évêque Waldric, nous rapporterons icy un tour qu'il joua aux deux reines de France et d'Angleterre, après le dernier voyage qu'il fit au-delà des mers. La reine d'Angleterre lui avoit remis une pièce d'étoffe de soie tissue avec de l'or, pour qu'il en fit présent de sa part à la reine de France. Estant retourné en France, Waldric fit de cette étoffe un chasuble magnifique en l'honneur de la mère de Dieu, sans en dire rien à la reine. La reine d'Angleterre estant venu voir celle de France, ne manqua pas dans le discours de la faire souvenir du présent qu'elle lui avoit envoyé par l'évêque de Laon. Voyant qu'elle ne lui en parloit pas et ne lui en rendoit pas grâces, elle lui dit : « Peut-« estre, Madame, que l'étoffe que je vous ai envoyée par l'é-

« se trompe donc, et cite à faux Guibert de Nogent, qui lui-même assure que « l'assassinat de Gérard de Cérisy arriva trois ans après le sacre de Waldric. « Il faut donner à ce prélat le temps de faire un troisième voyage à Rome et « deux en Angleterre. Or, cela est impossible si on ne lui suppose que trois « ans d'épiscopat. »

La plupart des historiens admettent que Gaudri tint le siége épiscopal de Laon pendant six années.

« vêque de Laon ne vous plaît pas; c'est néanmoins la plus « belle que j'ai pu trouver. » La reine de France répondit qu'elle ne sçavoit ce que cela vouloit dire. L'angloise fit venir l'évêque de Laon et lui demanda s'il avoit donné à la reine de France l'étoffe dont elle l'avoit chargé. Il répondit qu'il s'estoit acquitté de sa commission et qu'il avoit presenté cette étoffe à la reine de France. La reine de France, présente à cet interrogatoire, répartit : « Mais vous ne me connoissez donc pas. » « Je vous connois, répondit l'évêque, mais la Vierge Marie « est la reine de France en l'honneur de laquelle j'ai fait faire « un chasuble avec cette étoffe. » Cette réponse de l'évêque de Laon plut également aux deux reines de France et d'Angleterre.

ANCIENS TOMBEAUX DE CETTE ÉGLISE.

Puisque nous avons descrit au long le meurtre de Gérard de Cérisy, il faut que je dise icy qu'entre les tombeaux qui restent dans notre abbaye, il y en a un en la chapelle de Notre-Dame qui porte cette inscription :

Cy gist Mahaus de Cherisy, vidamesse de Clacy.

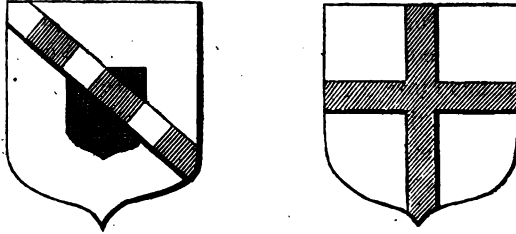
Il semble que cette femme estoit la fille de Gérard, dont nous avons rapporté l'histoire. Je trouve aussi un Gobert, seigneur de Clacy en l'année 1119, dans le grand cartulaire de Saint-Vincent, lequel confirma la donation d'une vigne qu'un autre Gobert de Chevrigny avoit aumosnée aux religieux de ce monastère. Peut-estre que ce Gobert de Clacy estoit le fils de cette Mahaus de Cherisy.

En la même chapelle de Notre-Dame, on voit encore plusieurs autres tombes, entre lesquelles deux sont inscrites des noms de ceux dont elles conservoient les sépultures.

La première est celle de Jean Sarrazin, fils de Guillaume du Sart, et elle est inscrite en ces termes :

Cy gist Jehan Sarrazins, fu fiu Monseigneur Willaume du Sart, filli ex Luc Jehan, priiez pour s'âme.

Le même tombeau représente l'effigie du personnage à qui estoit la sépulture, avec ces deux écussons au haut de la tombe.



Le personnage a la teste nue, les cheveux médiocrement longs, mais ne passant que fort peu le dessous des oreilles ; ils sont arrondis sur le devant selon la forme de la face. Il a les mains jointes, eslevées jusques à la gorge ; son habit est long et simple, tout d'une pièce, estendu jusques à mi-jambes ou tant soit peu plus bas. Il a deux chiens de chasse sous les deux pieds, et celui qui se trouve sous le pied droit semble avoir une espèce de toque ou bonnet. Ce tombeau, sans date ni année, paroît estre du milieu du XII[e] siècle, ce qui se voit par l'écriture ; le défaut de date semble encore en estre une preuve.

La deuxième tombe qui est dans la même chapelle de Notre-Dame représente un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, tenant dans ses deux mains un calice. La main gauche tient le pied et la droite la coupe du calice. Son chasuble est fort court par devant, ne descendant qu'environ à mi-cuisses ; il est fait à la façon ancienne, retroussé sur les bras. Il n'y a pas d'orfroi ou parure sur le milieu du devant, contre la coutume, mais il y en a seulement autour du col, et la parure du tour du col est semée d'étoiles. Il semble que ce soit la marque distinctive des chasubles des simples prêtres, lesquels estoient différents de ceux des prélats, qui avoient des orfrois. Le manipule, l'étolle et la parure du bas de l'aube sont seméz de fleurs de lys. Il a la teste découverte et rasée n'ayant au-dessus des oreilles

qu'une simple couronne de cheveux, grosse environ d'un bon pouce de roy. L'inscription est autour de la pierre, sur les bords, en ces termes :

Cy gist Renaus Mouflis, chanoine, prestre de Laon,
qui mourut en l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil deux cent quatre-vingt et un, le diemaine repus[1]. *Proïes pour luy.*

Son effigie paroît au milieu d'un portail gravé sur la même tombe, en haut duquel sont deux anges avec chacun un encensoir. Le précédent tombeau dont nous avons parlé est de la même façon, excepté que les deux écussons mis à l'autre page occupent la place des deux anges.

Il y a plusieurs autres tombeaux dans la même chapelle, proche ceux-cy, mais nous les passons, parce que n'y ayant aucune effigie ni inscription, nous n'en pouvons rien dire, non plus que de bien d'autres qui se trouvent de tous les costéz dans l'église.

Sortant de la chapelle de Notre-Dame pour aller au chœur, on rencontre un autre tombeau d'un évêque de Laon, appellé Léotéric, comme on le reconnoît par l'inscription mise sur le haut de la pierre tombale, en ces termes : *Leotericus, Laudunensis episcopus*[2]. Ce tombeau de Léotéric, évêque de Laon, est situé devant l'ancien autel de Saint-Thomas, présentement démoli.

Son effigie y paroît, revêtue d'habits pontificaux, la mître fort petite en teste et la crosse toute simple dans la main gauche. Les cheveux de sa teste paroissent tomber jusques un peu plus bas que le dessus des oreilles, le visage et le menton sont sans poils, le corps est tout découvert jusques sur les épaules, où commence à paroître son chasuble, dont l'orfroi tout simple est fait en façon de *pallium*, traversant depuis le dessous d'une

(1) Le *dimanche caché* ou dimanche de la Passion. (Ce dimanche était ainsi nommé parce que, la veille, on voile les croix et images des saints). Roquefort, *Glossaire de la langue romane.*

(2) « Léotéric, évêque de Laon. »

épaule à l'autre par le milieu de la poitrine, et descendant par en bas jusques au bout du chasuble. Cet orfroi est sans plis, quoique le chasuble ait la façon ancienne et soit retroussé sur les bras, faisant plusieurs plis et rides ; en quoi il semble que ce soit un véritable *pallium* séparé complètement du chasuble. L'effigie tient un livre des évangiles de la main droite. Au-dessous du chasuble paroissent la dalmatique et la tunique, avec les deux bouts de l'étolle toute simple, passant au-dessous de la tunique; l'étolle est frangée par le bas aussi bien que le manipule, mais l'un et l'autre sont fort étroits. Le bas de l'aube n'a aucune parure. Les sandales sont garnies de croix à quatre branches, fourchues sur les bouts en façon de branches d'arbres ; ces sandales sont pointues. Si l'effigie de cet évêque le représente au naturel, il avoit le col fort long.

Dans la chapelle du fonds de l'église, à costé de l'évangile du grand autel, on voit la pierre du tombeau d'un autre évêque de Laon, appellé Adeleloxaüs, que quelques-uns ont nommé fort mal-à-propos *Adelelotus*, car le mot Adeleloxaüs est fort bien exprimé et très-lisible. Cet évêque est représenté en habits pontificaux, de la même façon et forme que ceux de Léotéric, excepté que son col est plus court et plus gros aussi bien que ses épaules. Il tient la crosse de la main gauche et a la main droite eslevée; l'index de celle-cy et le medius sont droits, l'annularis et l'auricularis sont courbéz à la façon des évêques donnant la bénédiction. C'est encore une différence avec l'effigie de Léotéric, qui tient un livre de sa main droite, cette main est abaissée jusques sur le ventre. L'orfroi du chasuble est tout-à-fait semblable; il a la forme du *pallium* comme l'autre dont nous avons parlé, seulement le nom de l'évêque Adeleloxaüs y est gravé depuis l'épaule droite jusques environ le bas du même orfroi, en ces termes : *Adeleloxaus*, *Laudunensis episcopus* [1]. Les cheveux, fort crépus et friséz, descendent jusques aux oreilles; la mitre est fort courte comme celle de Léotéric,

(1) « Adeleloxaüs, évêque de Laon. »

ce qui est une preuve qu'on ne les faisoit pas pour lors aussi hautes qu'on les fait aujourd'huy. Cecy sera encore prouvé par l'effigie de Hugues, évêque de Laon.

Dans la chapelle de Saint-Christophe, il y a deux tombeaux d'ardoise au milieu du bas du presbytère, portant les effigies des deux abbéz qui y sont enterréz. Ils y sont représentéz en habits sacerdotaux, sçavoir, avec le chasuble, l'étolle, qui paroît au bas du chasuble, et l'aube toute parée plus bas. Ils tiennent leur crosse de la main gauche, et de la main droite un livre, lequel semble estre la règle de saint Benoît. Les orfrois des chasubles sont fort étroits, et outre la fourche que nous avons décrite ci-dessus, qui s'estend sur les épaules, l'orfroi du milieu monte jusques au collet du chasuble; c'estoit la façon de faire les orfrois en ce temps-là. Celui de l'évêque Rainaldus, qui vivoit en même temps que ces deux abbéz, est semblable à ceux-cy.

Les deux tombes des deux abbéz sont proche l'une de l'autre, et se touchent par le costé; celle qui est à droite est de Bauduin de Courtray, et porte ces vers:

Abbas Balduinus jacet hic, pietatis amator,
Cui parcat Dominus, cœli terrœque Creator!
Tramite divino fuit electus, genuino
More pius, pacis speculum lumenque Bibracis.
Martius in binis fuit idibus ens sibi finis [1].

La teste des deux abbéz est rasée, et il ne reste qu'une couronne de cheveux, laquelle paroît avoir un demi-pouce de largeur; les cheveux descendent cependant de costé jusques sur les oreilles, le menton paroît sans poils. Le collet de Bauduin est semé de fleurs de lys, aussi bien que le manipule et l'étolle, dont les deux bouts paroissent chargéz d'un lion; la parure du

(1) « Ci-gît Bauduin, abbé; la piété lui fut chère. Le Seigneur, créateur « des cieux et de la terre, lui fasse miséricorde! Il fut élu par un secret des-« sein de Dieu, la charité lui était naturelle; il fut un miroir de paix et la « lumière de Bibrax. Son décès eut lieu le deux des ides de mars. »

bas de l'aube est aussi chargée de fleurs de lys. Celle de l'abbé Jean de La Fère, à qui appartient l'autre tombe, n'est pas ainsi parée, mais elle a un autre ornement et ces mots sont placéz autour de la pierre tombale :

Lœtus pacificusque Joannes, verus amicus, cunctis prœlatus, humilis jacet hic tumulatus[1].

Dans la chapelle de Saint-Benoît (autrement de Saint-Laurent et de Saint-Georges), est la tombe de l'évêque Hugues, successeur de Waldric, lequel paroît en habits pontificaux, tenant la crosse de la main gauche et le livre des évangiles de la main droite. Comme je l'ai dit ci-dessus de Léotéric, son col est entièrement découvert jusques aux épaules, sa mître est fort courte et simple, ses cheveux crépus descendent jusques sur les extrémitéz du haut des oreilles. Sa barbe est médiocrement longue, et les poils en sont aussi crépus. Son nom est escrit sur l'orfroi de son chasuble, fait en forme de *pallium*, comme je l'ai dit de Léotéric et d'Adeleloxaüs; l'inscription commence à l'épaule droite de l'orfroi et descend par le milieu du même orfroi, en ces termes : *Hugo, Laudunensis episcopus*[2]. Le reste n'a rien de bien particulier.

Devant l'ancien autel de Saint-Benoît, qui est présentement enfermé dans la sacristie, est le tombeau de Waldric dont nous avons parlé ci-dessus et je n'en répète rien.

Dans la même sacristie, devant l'autel de Saint-Nicolas et Saint-Martin, il y a plusieurs tombes anciennes sur lesquelles aucun nom n'est gravé. Leur antiquité paroît remonter aux huitième et dixième siècles environ, ce qui se remarque à la forme des tombes, larges du haut et étroites du bas, sans aucune inscription ; ce qui estoit particulier à ces siècles. Car on ne grava les noms sur les tombes qu'aux douzième et treizième siècles, et vers le milieu du treizième, on commença à graver

(1) Jean le bienheureux et le pacifique fut ami sincère et honoré au-dessus « de tous; il repose humblement dans cette tombe. »

(2) « Hugues, évêque de Laon. »

les qualitéz des deffunts autour des pierres, sans aucune date; celle-cy ne fut ajoutée qu'au quatorzième siècle.

Dans le chœur moderne, qui estoit l'ancien presbytère avant la destruction de l'église, il y a un grand nombre de tombes anciennes. Dans le milieu du chœur sont deux tombes creuses, revêtues autrefois de plaques de cuivre représentant les figures de ceux à qui elles appartenoient. Celle qui estoit plus proche de l'autel estoit la tombe de Roger, évêque de Laon, et portoit cette inscription :

Floruit in terris pater iste Rogerus honore
Pontificis, famâ, titulis generisque nitore.
Floreat in cœlis cœlesti flore beatus !
Cui postrema dies Maïi vicesima prima[1].

La seconde de ces deux tombes est celle de Hugues, abbé de Saint-Vincent; elle porte ces vers sur le bord de sa pierre :

Hugo boni forma, claustri rigor, actio cauta,
Regia frons et opum fons clarus, largus, abundans,
Abbatum flos ecce jacet ! Qui regnat ubiquè
Huic det pro meritis æternæ gaudia vitæ !
Quem post Augusti medium lux tertia clausit[2].

Au costé droit de la tombe de l'abbé Hugues est une autre tombe d'ardoise portant la figure d'un abbé revétu d'habits pontificaux, la teste nue, la crosse toute simple dans la main gauche; sa main droite ne paroît pas, parce que la superficie de la pierre est gâtée en cet endroit. Son col est découvert jusques aux épaules. Sa teste paroît rase et ne porte qu'une cou-

(1) « Les honneurs du pontificat, la renommée, les titres, l'éclat de la naissance, « Roger eut tout, il brilla sur la terre. Qu'heureux aux cieux il brille des « splendeurs célestes ! Son dernier jour a été le vingt-et-un mai. »

(2) « Hugues était un modèle de vertu; sévère dans le cloître, prudent dans « l'action, il avait un aspect royal. Il fut une source remarquable de richesses « pour le couvent; il était large et libéral. Ci-gît la fleur des abbés. Que celui « qui règne sur le monde lui donne, en récompense de ses mérites, les joies « de la vie éternelle ! Il ferma les yeux à la lumière le troisième jour après la » mi-août. »

ronne de cheveux crépus, descendant sur les oreilles. L'orfroi de son chasuble est semblable à celui de l'abbé Bauduin. Il y avoit une inscription autour de sa tombe, mais elle est effacée, et l'on n'en voit que très-peu de chose ; elle commençoit par ces mots : *Lux et honos*, et finissoit par ceux-cy : *Octobris idibus*[1].

Au costé gauche de la tombe de l'abbé Hugues est la tombe d'ardoise de Thomas, abbé de Saint-Vincent. Il est aussi représenté en habits sacerdotaux, avec la crosse dans la main gauche ; cette crosse paroît tournée en dehors. De sa main droite il porte un livre. Son aube est parée par le bas et l'orfroi de son chasuble est fait par le haut en façon de *pallium*, comme ceux dont nous avons déjà parlé. Il paroît la teste decouverte, quoique la tradition affirme que le pape Urbain quatrième lui donna le privilège de porter la mître. Sa teste est rase et ne conserve qu'une couronne de cheveux, qui descendent par les costéz sur le haut des oreilles.

Au pied de la tombe de l'abbé Thomas est une autre tombe de diverses pierres rapportées ; elle est à costé de celle de l'évêque Roger et représente l'effigie d'un autre évêque de Laon, appellé Rainaldus. Il paroît avoir la mître fort courte, les cheveux longs et pendant jusques à moitié des oreilles, les yeux ouverts, la barbe longue également de tous costéz, crépue et fort bien arrangée, le col tout découvert jusques aux épaules. Il tient sa crosse simple de la main gauche, la main droite est eslevée à la façon des évêques qui donnent la bénédiction au peuple. Il est revêtu d'habits pontificaux, et les manches de son aube sont larges environ d'un pied en circonférence. L'orfroi de son chasuble paroît sans ride ni pli et estendu, quoique le chasuble soit tout ridé et plissé à la façon ancienne. Cet orfroi est fait aussi en façon de *pallium*. Le manipule, sur le bout du bras gauche, est fort long et étroit ; à costé et au bas du chasuble, la dalmatique et la tunique paroissent, d'une étoffe

(1) « La lumière et l'honneur........ Les ides d'octobre. »

différente, et au-dessous du chasuble on voit les deux bouts de l'étole étroite à la façon du manipule. L'aube est sans parure par le bas, mais les manches semblent brodées d'une broderie de pierreries. Les sandales sont semblables à celles de Léotéric décrites plus haut[1]. Je lis ces mots autour de la tombe :

Sicut smaragdus inter gemmas Rainaldus
Moribus et vitâ clarus habetur, itâ fons
Morum, sensus pietatis, fons quoque sensûs.
Terra terens quondàm terra terenda modò.
Martius hunc modò prosternit, sed relevato
Hunc Deus idcircò loca cœlica ponat ![2]

Au costé droit du tombeau de l'évêque Roger est une ancienne tombe d'ardoise fort bien gravée mais présentement fort usée ; elle représente un abbé de céans, lequel paroit la teste découverte et rasée en sorte qu'il n'y a, comme aux autres abbéz, qu'une couronne de cheveux large d'un pouce sur le front et tournant autour de la teste ; les cheveux descendent sur l'extrémité du haut des oreilles. Le col est tout découvert jusque sur les épaules où on voit le commencement du chasuble dont il est revêtu. Il a les mains jointes et sa crosse, passée dans le bras gauche, remonte jusques à l'égalité de sa teste ; elle est tournée en dehors comme celle des évêques. Les mains, la teste et le col sont de marbre blanc sur une ardoise noire. L'orfroi de son chasuble et le manipule paroissent chargéz de fleurs de lys sans nombre, lesquelles marquent la fondation royale de cette abbaye de Saint-Vincent dont il estoit abbé. L'escriture est tellement effacée sur cette tombe qu'à peine peut-on en lire quelque chose ; aussi nous n'en transcrivons pas un seul mot.

(1) Page 252.

(2) « Comme une émeraude au milieu d'autres pierres précieuses, Renaud « brilla par sa conduite et sa vie ; ses mœurs étaient très-pures, il eut le goût « de la piété, son jugement était profond. Naguère, terre lui-même, il foulait « la terre, maintenant il est une terre qu'on foulera. Mars l'a renversé, que « Dieu le relève et le place dans les cieux.... »

Au costé droit de cette tombe, du costé de l'épître du grand autel, est une autre tombe de pierre dure et blanche, laquelle est posée sur la sépulture de Jean de la Selve, abbé de Saint-Vincent. Il n'y a rien de remarquable, sinon que cet abbé est représenté en habits pontificaux, la mitre en teste et les mains gantées croisées sur le bas ventre. Sa crosse est passée sous son bras gauche, sa tunique et sa dalmatique, avec les deux bouts de l'étole, paroissent sous le chasuble et le bas de l'aube est paré d'une broderie. Autour de la tombe sont ces mots :

Hic jacet Dominus Joannes de Sylvâ, quondàm abbas hujus loci, qui obiit anno Domini millesimo quadringentesimo decimo nono, vigesimâ septimâ die mensis[1].

A la teste du tombeau de Jean de la Selve est un autre tombeau d'ardoise, garni par le bord de lames de cuivre où estoit l'inscription de la tombe, laquelle représente l'effigie de l'abbé Simon de la Porte. La teste, le col et les mains jointes de cet abbé sont en marbre blanc ; il est revêtu d'habits pontificaux, les orfrois de son chasuble sont chargéz de fleurs de lys sans nombre aussi bien que le manipule et la parure du bas de l'aube. L'inscription de la tombe, qui n'existe plus toute entière, est ainsi conçue :

. . . .
. . . . . . *morum probitate venustus*
Cunctis prœlatus Simon jacet hîc tumulatus[2].

Au chevet de la tombe de Simon de la Porte est celle de dom François de Freschencourt. Son effigie y estoit gravée en habits pontificaux, mais elle est tellement effacée présentement qu'à peine y peut-on remarquer encore quelques traits entiers[3].

(1) « Ci gît Jean de la Selve, autrefois abbé de ce couvent, qui mourut « l'an de N. S. 1419, le 27e jour du mois *d'avril*. »

(2) « Ci-gît, sous ce tombeau, Simon *de la Porte*, honoré au-dessus de « tous; il fut d'une pureté de mœurs remarquables. »

(3) Voici l'épitaphe qui se trouvait sur la tombe de don François de Fres-

Contre le gros pilier de la croisée, du costé de l'épître, est enterré un archevêque de Reims, dont le corps a esté trouvé, il y a quarante ans environ,[1] tout entier avec ses habits pontificaux. Il avoit la barbe longue et rousse, mais il fut réduit en poussière un quart-d'heure après avoir esté découvert. Les cartulaires de cette abbaye le font paroître entre les bienfaiteurs de ce monastère de Saint-Vincent.

On trouva en même temps dans le milieu, entre le pilier de l'épître et celui de l'évangile, vers le grand autel, le corps d'un abbé dont les habits pleins de chaux vive existoient encore tout entiers, aussi bien que sa crosse et que les bottines dont il estoit chaussé, selon la coutume de l'ordre. Son squelette estoit encore roide, et tous les os estoient attachéz ensemble, tenant l'un à l'autre par les ligaments naturels. Sa crosse et ses habits furent donnéz au peuple, qui estoit venu en foule voir cette merveille. Vénérable et discrète personne dom Pierre de Lallain, prieur ancien de ce monastère, garde encore aujourd'huy le haut de la crosse de cet abbé[2].

Du costé de l'évangile, vis-à-vis la tombe de François de Freschencourt, est la tombe de Charles Morel, abbé de Saint-Vincent; il y paroît en habits pontificaux. Voici son épitaphe:

Hic jacet Dominus Carolus Morel, de Vendolio oriundus,
quondàm abbas hujus loci, qui obiit anno Domini
millesimo quingentesimo decimo, Martii die
vicesima sextâ. Orate pro eo[3]

chencourt: *Hic jacet Dominus Franciscus de Freschencourt, quondàm abbas hujus loci, qui obiit anno Domini millesimo quingentesimo sexto.*

(1) Vers 1640.

(2) Cette tombe était celle de l'abbé Enguerrand de Morueil, mort en 1438 (Voir livre 11, chap. 6.)

(3) « Ci-gît don Charles Morel, natif de Vendeuil, autrefois abbé de ce mo-
« nastère, lequel mourut l'an de Notre-Seigneur 1510, le 26e jour de mars.
« Priez pour lui. »

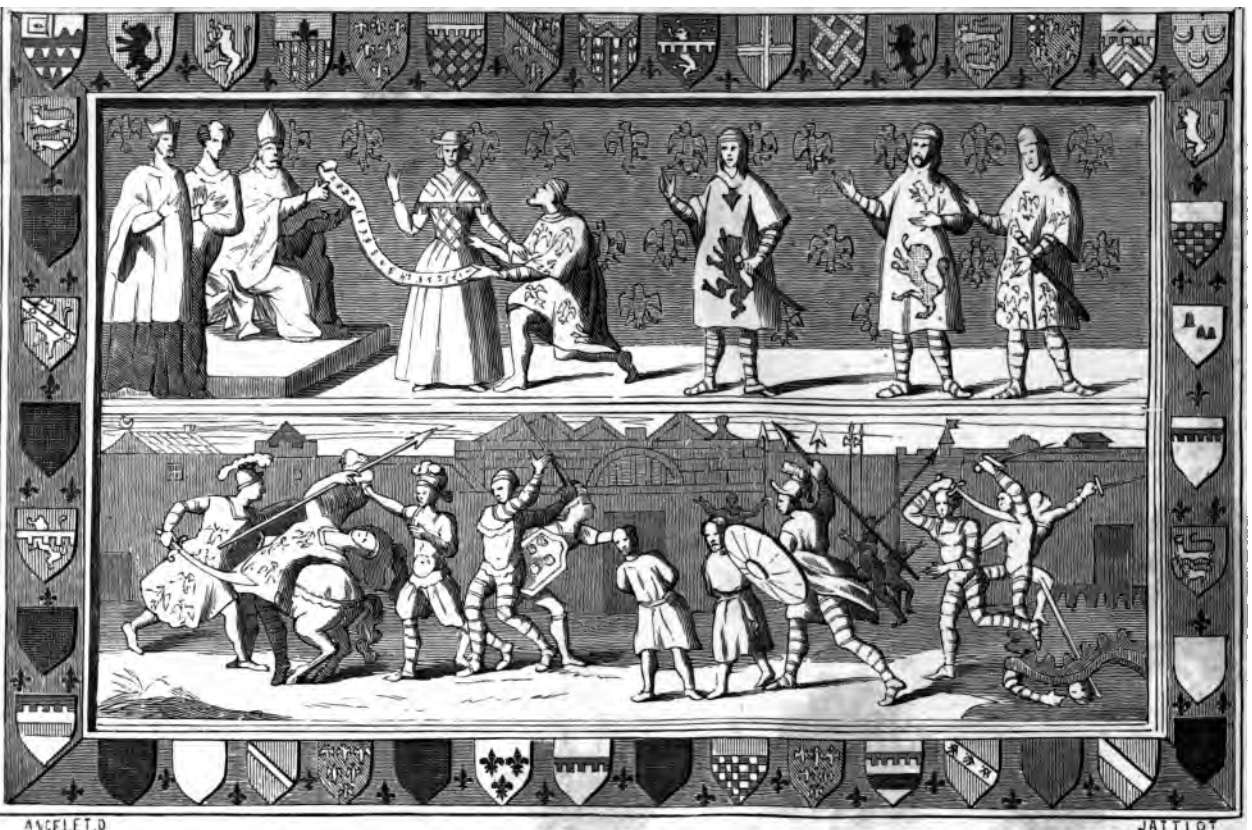
Le plus auguste de tous les tombeaux qui jamais aient esté dans le presbytère de cette église de Saint-Vincent, est celui de saint Canoald, évêque de Laon. Il se trouvoit sous la seconde arcade du chœur ou presbytère, à costé de l'épître de l'ancien grand autel, place qui est présentement le bas des degréz qui montent au grand autel actuel[1]. Le corps de saint Canoald a esté levé de terre en l'année 1196; une grande partie de ses saints ossements est conservée en une châsse de bois peint, mise à costé du grand autel, au-dessus d'un tableau qui représente l'effigie de ce même saint.

Vis-à-vis le tombeau de saint Canoald, sous la seconde arcade du chœur, du costé de l'évangile du grand autel, est enterré Jean de Guise, abbé de Saint-Vincent et historiographe. Il avoit une fort belle tombe de pierre, avec son effigie en bosse, le représentant revêtu d'habits pontificaux, les mains jointes et gantées et la mitre en teste. C'est le premier abbé qui ait obtenu irrévocablement pour lui et ses successeurs le droit de porter les habits pontificaux ; ce fut l'antipape Clément VIIe[2] qui le lui accorda, séant à Avignon. Si l'abbé Thomas avant lui a eu ce privilège, ce ne fut qu'une exception personnelle ; l'abbé Thomas l'avoit obtenu, comme nous l'avons dit, du pape Urbain IVe. La tombe de Jean de Guise a esté transportée derrière le chœur dans la chapelle de Saint-Christophe parce qu'elle occupoit le passage du chœur en la chapelle de Notre-Dame. J'y lis ces vers :

De Guisiâ natus hîc jacet sub caute Joannes
Historiographus arteque juridicus;
Abbatum primus mitrâ fuit hic decoratus.
Res inhumata manet forma virumque cavet,
Mens pia, mens humilis, patriæ lux, Martha labore.

(1) Voir page 77.

(2) *Robert de Genève*, élu pape en 1378 par quinze cardinaux qui avaient nommé Urbain VI peu de mois auparavant. Cette double élection causa un long schisme qui dura même après sa mort. Clément mourut d'apoplexie en 1394.



TYP. J. CLAYE.

Irradiet functo vita beata, Deus!
Anno milleno quater C bis duo dempto,
Octavo mensis idus decessit aprilis [1].

On voit dans le même chœur, sous la troisième arcade du costé de l'évangile, une ancienne peinture représentant un évêque revêtu d'habits pontificaux, la mître en teste et la chappe sur les épaules, laquelle lui couvre tout le corps. Ce prélat est assis dans un fauteuil, tenant de la main un escriteau contenant deux lignes et montrant avec l'index de la main droite le commencement du même escriteau qui va vers un chevalier prosterné devant lui. Derrière l'évêque sont deux ecclésiastiques dont l'un a la teste découverte et rasée par le haut en façon des couronnes des moines, quoique ses cheveux soient longs à costé des oreilles. Le second a la teste couverte d'une espèce de toque plate par le haut; l'un et l'autre sont attentifs à ce que l'évêque fait. Devant l'évêque est représentée une reine, la couronne sur la teste, les cheveux longs et pendants sous les oreilles, les habits de diverses couleurs, parsemez de certains blazons qui ne paroissent presque plus, estant effacéz par l'antiquité du temps.

Un peu après cette dame, est représenté un chevalier à genoux, vers lequel est dirigé l'escriteau que l'évêque tient dans sa main et trois autres chevaliers paroissent debout et distinguéz les uns des autres. Ils sont vêtus de leurs habits de guerre; le premier a ses habits parseméz d'aigles déployéz; le second porte une robe rouge par dessus ses habits de guerre, un lion d'or est dessiné sur sa robe, il tient comme une baguette en sa main gauche. Le troisième chevalier a plusieurs

(1) « Sous cette pierre gît Jean de Guise, historiographe, homme très-versé « dans la jurisprudence. Le premier de nos abbés il eut le droit de porter la « mître. Son image nous reste et elle sauvera ses traits de l'oubli. Son âme « fut pieuse et humble; il a été la lumière de sa patrie, comme *Marthe* il « était infatigable au travail. Sa vie fut heureuse, Dieu, faites-le briller « dans la gloire! Il mourut le 8 des ides d'avril, l'an 1396.»

lions sur son habit d'azur, lequel il porte sur un habit de guerre ou cotte de mailles dont il paroit revêtu depuis le haut de la teste jusques aux pieds. Ce troisième chevalier aussi bien que le second et que la dame ont la main droite et l'index eslevéz, les autres doigts estant courbéz. Le quatrième chevalier est vêtu comme les autres, excepté que sur son vêtement extérieur de pourpre il porte plusieurs aigles d'or déployéz, comme le premier chevalier. Il a la main droite sur l'épaule du troisième chevalier et semble vouloir l'obliger à avancer avec les autres. Sa main gauche est pendante sur la cuisse droite, pardessus le fourreau de son épée qui paroit fort longue et large et qui est droite. Le fonds du tableau est vert, parsemé d'aigles déployéz.

Au bas du tableau est représentée une espèce d'armée et aux deux bouts les chevaliers paroissent à cheval; dans le milieu ils sont représentéz en prison. Autour de la peinture sont plusieurs écussons distinct s et divers. [1] Au costé droit de la peinture estoit un tableau de bois, portant une feuille de parchemin sur laquelle est l'épitaphe d'un de ces chevaliers, à ce que porte la tradition[2]; lequel tableau et épitaphe se gardent encore aujourd'huy en ce monastère de Saint-Vincent. Nous mettrons l'épitaphe ci-après. Au pied de la muraille contenant cette peinture sont deux tombes d'ardoise, fort bien ciselées, représentant deux chevaliers, vêtus comme nous l'avons dit dans la description de la peinture.

La tombe qui est la plus proche de l'autel et à laquelle appartient l'épitaphe dont nous venons de parler, porte deux bannières chargées de plusieurs aigles déployéz, et contient

(1) Voyez la planche ci-jointe, copie d'une gravure de 1708.

(2) Quelques auteurs ont prétendu néanmoins que les chevaliers dont les tombes et épitaphes vont être ici décrites ne sont pas ceux qui sont désignés dans la peinture, mais bien leurs descendants. (Voir livre 10, chap. 5; voir aussi l'*Histoire de Notre-Dame de Liesse*, par Villette, page 66 et suivantes.)

cette inscription laquelle est placée sur la teste du chevalier en forme de demi-cercle :

Icy gist noble hom et puissant messire
Jehan d'Haippes qui trespassa
l'an M II^cIIIIxxXIII. le...
jour après la S. Martin d'hyver.
Priés Dieu pour s'ame.

ÉPITAPHE DU CHEVALIER
QUI EST ENTERRÉ SOUS CE PREMIER TOMBEAU.

Vous qui liréz cest escrit-cy
Diu priéréz qu'il ayt mercy
Pour celuy qui gist cy-dessous
Ossi com vous vourriéz pour vous.
Messire Jehans ot à non,
D'Aippes, à II liues de Laon ;
Gentius hom fu de grand linage
Et moult le tenoit-on à sage
A preudom et bon batailleur
Et de tous assauts soustilleur ;
Et fut si preudom qu'outremer,
Polisdamas se fist nommer
Pour ses armes qu'il porta,
Que par son vouloir encarcha
Aux tournois qui furent en France,
Et là les prist-il dès l'enfance.
En Puille fu il et en Tunes
Et en autres terres aucunes,
Par sa force grand nom acquit,
En Calabre moult d'armes fit,
Et en Abrusse et en Romaine
Pour l'amour Diu souffrit grant paine ;
Et ses faits qui tous les diroit
A recorder trop long seroit
Conques Olivier, ne Rolans

Tant d'armes en si pou de tans
Ne fissent, par jaous con cuis fist
Et, si sachiés, trestou défist.
Certainement Diu honnoroit
Et de tout son cœur le crenioit,
Cil qui parler de luy ooient
Lau onques ne fu le doutoient.
Hé ! qu'as-tu perdu, douce France ?
L'un des meilleurs k'ains portast lance.
A son tans dire le peut-on ?
A ! mors com tu as crueux non,
Qui tel chevalier assaillis !
Or est mort et enseveli
A saint-Vincent, le vrai martyr,
Là cuidon qu'il doie saintir
Li Pruedons pour sa bonne vie
Conques d'autruy bien not envie
Fors sos les mauvais mescréans,
Se veschut eut un pou de tans,
Tant eut mort de ses ennemis
Qu'au dessous moult en eut mis,
Ou est li hom trop dur seroit
Se en son cuer n'en souspiroit.
Pour Diu se voult-il travailler
Et pour son saint non essaucier,
Par froit, par chaut, par nuit, par jour,
K'ains de repos n'eut nul séjour.
Or prions à Diu par sa grâce
De ses péchéz pardon li face,
Saint Vincent, martyr glorieux
Priéz en à Diu li piteux
Qu'il li vuelle tout pardonner
Et en sa gloire couronner,
En l'an IIIIxx mil deux cens
Et XIII mourut en bon sens

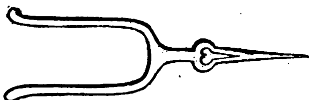
Ou mois de juin rendit-il s'ame
Et fut mis dessous cette lame
Sires papes à votre mant
Sui ci pour faire vo comant.

La tombe de ce chevalier est la plus proche de l'autel et porte les aigles déployéz en bannière aux deux costéz des épaules de l'effigie de ce chevalier, qui paroit revêtu d'une cotte de mailles depuis le haut jusqnes au bas. Il fonda son anniversaire et celui de son père en cette abbaye de Saint-Vincent; il est décédé le troisième jour de juin de l'année 1293[1].

La tombe de son frère appellé aussi Jean d'Aippe le cadet est joignant celle-cy et porte ces mots pour inscription:

Ici gist messire Jehan d'Heppes le cadet ...
Qui trespassa l'an MII^c^LXXIII.....
Priez Diu pour s'ame.

Les éperons de ces effigies, aussi bien que ceux de la peinture qui est contre la muraille, ne sont pas faits en moillettes, comme on les porte aujourd'huy, mais ils consistoient en des pointes faites en cette façon :



Autour de ce tableau dont je viens de parler sont environ quarante écussons divers qui sont ceux des alliances des

(1) Le nécrologe de l'abbaye de Saint-Vincent porte ces mots au 3 juin: *Tertio nonas Junii Joannes miles, Dominus de Appiâ, qui legavit nobis XXI libras pro anniversario suo. Item conventui XL libras pro anniversario suo et patris sui annuatim faciendo submissâ voce.* S'il est vrai que Jean d'Eppe est mort le 3 juin, comment accorder cette date de son décès avec celle qui est rapportée plus haut en l'inscription de sa pierre tombale: *Il trespassa quelques jours après la Saint-Martin d'hyver.* Nous n'avons trouvé, après bien des recherches, aucune solution à cette difficulté.

mêmes chevaliers, selon toute apparence ; le premier ressemble beaucoup à celui des seigneurs de Coucy.

Dans l'ancien chœur présentement détruit, il y a six tombes d'ardoise, toutes simples et sans inscription ; ce qui fait connoître que leur antiquité remonte aux neuvième, dixième et onzième siècles.

La première de ces tombes, commençant du costé de la nef, n'a aucun caractère qui la puisse faire distinguer ; je conjecture néanmoins que c'est le lieu de la sépulture de Didon, évêque de Laon, premier réparateur de cette abbaye après les ravages des Normans, lequel mit des prêtres ou chanoines séculiers en cette abbaye en place des moines qui y estoient avant l'arrivée de ces barbares.

La seconde qui est sous l'arcade de l'ancien chœur présentement détruit, du costé de la nef, est la sépulture de Roricon, fils naturel de France, évêque de Laon. Ces mots gravéz sur sa tombe d'ardoise le donnent à connoître :

Rorico episcopus [1].

Cet évêque est le troisième réparateur de cette abbaye dans laquelle il a rétabli l'observance monastique y mettant un abbé nommé Melchalan et douze moines qu'il tira de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire.

Au pied de la tombe du réparateur de cette abbaye Roricon, évêque de Laon, est la troisième tombe d'ardoise que je crois estre aussi celle de quelque évêque de Laon, sans que je puisse distinguer à qui elle appartient, car il n'y a aucune inscription. Elle est cassée en plusieurs pièces depuis la ruine du chœur et du clocher dont quelques pièces sont tombées sur cette tombe [2].

Au costé droit de ce tombeau inconnu, du costé du midy ou

(1) « Roricon, évêque. »

(2) Cette ruine dont il est ici parlé, arriva en 1612. La voute de la nef et le grand clocher de l'église s'écroulèrent par suite de l'ébranlement qu'avait souffert celle-ci, lors du siège de Laon par Henri IV, le prince ayant placé ses canons sur la tour. (Voir livre 12, chapitre 2.)

de l'ancien dortoir, en ce même chœur, est une autre tombe aussi d'ardoise, laquelle est la sépulture de Gibuin ou Guibuen, évêque de Laon ; elle porte ces mots pour inscription :

Gybuinus, episcopus[1].

Cette tombe est la plus étroite que j'aie encore vue.

Au pied de la troisième tombe inconnue et cassée par les ruines du chœur est une autre tombe d'ardoise, entière mais sans inscription ; elle est la quatrième quant à la suitte et la cinquième, si on compte avant elle celle de Gibuin. Au pied de cette dernière tombe inconnue est une autre tombe d'ardoise, rompue vers les jambes ; c'est la sépulture d'Adalbéron, autrement dit *Ascelin*, évêque de Laon, renommé dans l'histoire pour avoir mis la ville de Laon, le roy et la couronne de France entre les mains de Hugues-Capet Cette tombe porte pour inscription ces deux mots :

Adalbero, episcopus[2].

Au pied de cette dernière tombe est une sixième tombe d'ardoise, joignant celle de l'évêque Adalbéron ou Ascelin; cette tombe est la sépulture de Melchalan, religieux de Saint-Benoît-sur-Loire et premier abbé de ce monastère, depuis que l'évêque Roricon l'eût réparée après la ruine des Normans. Le nom de cet abbé est gravé non en face ou au milieu de la tombe comme dans les autres tombeaux, mais au costé droit, et l'escriture commence à se lire du costé du pied de la tombe ; il n'y a que ces deux mots :

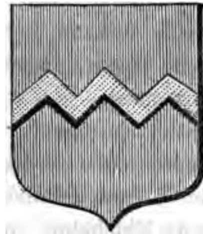
Mecleannus, abbas[3],

La tombe de Méeléan ou Melchalan est la sixième et termine la rangée du costé de l'autel, presque sous la grande arcade de la croisée de l'église, dans le milieu du plan.

Au costé droit de cette tombe est une autre tombe en pierre blanche, dont il ne reste plus qu'une moitié ; elle est inconnue parce qu'il n'y a point d'inscription.

(1) « Gibuin, évêque. »
(2) « Adalbéron, évêque. »
(3) « Melchalan, abbé. »

Au costé gauche est une autre tombe d'ardoise ; c'est la sépulture de Guy de Vendeuil, sous-diacre de la cathédrale de Laon. Cette tombe porte l'effigie de ce chanoine, revêtu des habits de sous-diacre, portant l'aube, la tunique, et dans ses deux mains un livre des épitres devant sa poitrine. Il a la teste rase par en haut, mais la couronne de cheveux au-dessus du front est fort grosse et descend jusques sur le haut des oreilles. Au-dessus de sa teste, vers le costé gauche, est un écusson fait en cette façon :



Voici ce qui est escrit autour de sa tombe :

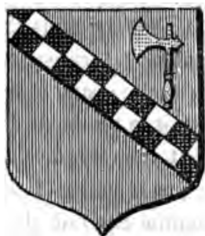
Icy gist Messire Guy de Vendeuil, sous-diacre.... chanoine de Notre-Dame de Laon, qui trépassa l'an de l'Incarnation de Notre Dieu mil...... cinquante neuf[1], *le jour de sainte Katelene.*

Aux deux costéz de la tombe première d'ardoise dont j'ai parlé tout-à-l'heure, et que je crois estre celle de Didon, évêque de Laon, sont deux autres tombes de pierre blanche, sur lesquelles il n'y a aucun caractère. Selon toutes les apparences néanmoins que je puis avoir, il me semble que celle qui est à droite est la tombe de Seifroy, abbé de ce monastère, qui a esté enterré dans le chœur ancien en face du siège abbatial où il se plaçoit à vespres.

(1) L'obituaire de Saint-Vincent met le décès de ce chanoine au 27 septembre.

Il y a deux tombes d'ardoise, devant la porte de l'ancienne sacristie, dans le costé méridional de la croisée de l'église, mais les caractères des inscriptions sont si effacéz qu'il est presque impossible de les lire. Ce sont néanmoins deux abbéz, non mitréz, comme leurs effigies le prouvent assez clairement.

Jean Charpentier, dernier abbé régulier, est enterré au milieu de la nef, présentement désolée ou détruite. Sa sépulture estoit garnie d'une belle pierre tombale où sont gravées ses armes en quatre endroits, de cette manière:



Sa devise est gravée aussi sur la même tombe et elle est ainsi conçue: *Portio mea Dominus sit in terrâ viventium*[1]. Autour des bords de la tombe sont ces lignes:

Hic sepultus jacet D. Joannes Charpentier Remensis, dùm viveret hujus ecclesiæ pientissimus antistes, qui feliciter obüt sexto idus septembris, nostræ salutis millesimo quingentesimo tricesimo octavo. Orate Deum pro eo[2].

Sur la pierre de tombe, qui est fort large, on voit une belle figure en bosse de l'abbé Jean Charpentier, laquelle le représente au naturel et revêtu d'habits pontificaux, sçavoir: de

(1) « Le Seigneur soit mon héritage dans la terre des vivants! »

(2) « Ci-gît don Jean Charpentier, natif de Reims, abbé très-pieux pendant « qu'il vivait de ce monastère. Il mourut heureusement le 6 des ides de sep- « tembre, l'an de notre salut 1538. Priez Dieu pour lui. »

l'aube, de l'étole, de la tunique, de la dalmatique et du chasuble, lequel estoit fort riche, avec des orfrois en broderies représentant la Sainte-Vierge mère de Dieu, sainte Magdeleine, sainte Barbe, etc. Il a aussi une mitre fort riche en teste et sa crosse est passée dans son bras gauche; ses mains sont jointes sur sa poitrine et sa teste repose sur un coussin. À ses deux pieds sont deux animaux à pieds fourchus et au bas on lit ces quatre vers :

Cur spirans facilem titulum mirare, viator?
Carpenti parvus contegit ossa lapis.
Quæ fuerint hominis pietas, reverentia, virtus,
Testetur clerus, civica turba, duces [1].

La nef estant réduite, comme nous l'avons déjà dit, en un pitoyable estat, cette tombe fut transportée dans la chapelle de Saint-Christophe, derrière le grand autel, à costé de l'épître.

Proche du lieu où estoit la tombe de Jean Charpentier, dans la nef, il y a une autre tombe d'ardoise, présentement cachée par la terre et rompue par le milieu. Cette tombe est celle d'un chanoine de Laon, nommé Etienne de Cour Renaud, lequel s'estoit fait moine *à secourir*[2] en ce monastère de Saint-Vincent. Voici ce qu'on lit encore sur cette tombe :

+ *Stephanus de Curiâ Renaudi, quondàm canonicus Laudunensis, monachus sancti Vincentii ad succurrendum. Expecto resurrectionem mortuorum et vitam venturi sæculi. Amen!* [3]

(1) « Passant, pourquoi contemples-tu avec étonnement cette modeste ins- « cription? Une humble pierre couvre les ossements de Charpentier. Le clergé, « le peuple, les grands te diront quelles furent la piété, la modestie et la force « d'âme de cet abbé. »

(2) Les moines *à secourir* étaient des séculiers, ecclésiastiques ou religieux *mais d'une autre abbaye*, qui s'affiliaient, sans y faire résidence, à un monastère. Ils participaient aux bonnes œuvres et prières de la communauté; on les nommait moines *à secourir*, parce qu'ils devaient tout secours, matériel ou spirituel, à l'abbaye.

(3) « Etienne de Cour Renaud, autrefois chanoine de Laon, moine *à se-* « *courir* de Saint-Vincent. J'attends la résurrection des morts et la vie du « siècle à venir. Ainsi soit-il. »

Notre obituaire fait mention de ce chanoine en ces termes : *II Cal. Junii, obiit Stephanus canonicus, qui pro anniversario suo dedit XXVI libras quibus emptum est vinagium de terrâ Ingelranni de Farâ. Prœterèa idem Stephanus moriturus suprà XXVI libras addidit usque ad centum libras*[1].

Il y a plusieurs tombeaux dans la chapelle de la Magdeleine au milieu du jardin ; mais la plupart nous sont inconnus, car il n'y a aucune marque qui puisse les faire distinguer. Dans le milieu de cette chapelle est une grande pierre d'ardoise, longue de six ou sept pieds et plus large par le chevet que par le bas, selon l'ancienne figure des tombes. Cette pierre couvre l'endroit où est enterré Adalbéron, douzième abbé de cette abbaye, depuis que les Normans l'eurent détruite. Il a voulu estre enterré dans cette chapelle, parce que lui-même l'avoit fait bâtir, à cause de la dévotion qu'il portoit à sainte Marie-Magdeleine. Sa tombe porte encore aujourd'huy le nom de l'abbé en ces deux mots :

Adalbero, abbas[2].

Ce sont ces deux mots qui nous le font distinguer de la sépulture d'Adalbéron, évêque, dont nous parlerons ci-après.

J'omets les tombeaux de Hélie, abbé de Gand, lequel estant décédé en ce monastère de Saint-Vincent, où il s'estoit réfugié pendant les guerres des Normans, y fut enterré ; mais le lieu de sa sépulture nous est inconnu aussi bien que le lieu des sépultures de plusieurs archevêques, évêques et personnes de très-grand mérite et de très-grande qualité.

J'ajouterai seulement, ce que déjà j'ai eu occasion de dire, qu'il y avoit en l'abbaye plusieurs cimetières, que les chartes

(1) « Le deuxième jour des Calendes de juin est mort Etienne *de Cour* « *Renaud*, chanoine, qui donna pour son anniversaire vingt-six livres, à l'aide « desquelles on acheta le vinage d'une terre d'Enguerrand de La Fère. Le « même Etienne, sur le point de mourir, ajouta, en sus de cette somme, au- « tant de livres qu'il en fallait pour arriver au nombre de cent. »

(2) « Adalbéron, abbé. »

de ce monastère appellent *atria adjacentia huic ecclesiæ*[1], dans lesquels on enterroit les morts de toute la ville et de tout le territoire de Laon. L'église n'estoit que pour les évêques, abbéz et autres personnes de qualité, et le cloître pour les religieux.

Le tombeau de maître Anselme, doyen de la cathédrale, est dans une place inconnue de cette église, où il fut mis, l'an 1117, lorsqu'on lui donna sépulture après son déced. Son épitaphe estoit composée de dix vers latins, comme ils suivent :

ÉPITAPHE DE MAITRE ANSELME, DOYEN DE LA CATHÉDRALE
ET FAMEUX DOCTEUR.

Dormit in hoc tumulo celeberrimus ille magister
Anselmus, cui per diffusi climata mundi
Undique notitiam contraxit et undique laudem,
Sana fides, doctrina frequens, reverentia morum,
Splendida vita, manus diffundens, actio cauta,
Sermo placens, censura vigens, correctio dulcis,
Consilium sapiens, mens provida, sobria, clemens.
Sed quœ larga Dei concessit gratia dotes
Idibus invisis dissolvit Julius ater.
Quâ vivens viguit, comitetur gratia fructum[2]!

Le tombeau d'Adalbéron, évêque, est au milieu du chœur; il existe encore en entier sur sa sépulture; nous donnons son épitaphe.

(1) « *Atres* adjacents à cette abbaye.... »

(2) « Dans ce tombeau dort le fameux docteur Anselme, partout connu, « partout comblé d'éloges jusque dans les régions les plus lointaines du monde. « Il eut une foi pure, une science profonde, des mœurs dignes de respect, « une vie brillante, une main libérale, une grande prudence dans l'action, un « langage agréable, une sévérité ferme, une correction douce, une grande sa- « gesse dans les conseils, un esprit prévoyant; il fut réservé et clément. Aux « ides funestes de l'odieux mois de juillet périrent toutes ces qualités, que la « main libérale de Dieu lui avait accordées. Puisse la grâce qui a fait sa force « pendant sa vie répandre encore son efficacité sur son œuvre! »

ÉPITAPHE D'ADALBÉRON, ÉVÊQUE DE LAON.

Sic ævi plenus decessit Adalbero præsul,
Hujus multa loci qui vivens condidit olim,
Hic decus altaris struxit, decus hic crucifixi
Et loca sanctorum nitidavit, hic quoque templum
Prorsùs honestavit, atque omne vetus reparavit.
Ad dextram turrim necnon æraria sistit,
Ornamenta dedit quæ præcellentia fecit;
Pontificalem habitum struxit mirâ arte peractum
Tresque dedit cappas, dorsalia[1] plura, tapetas,
Ad decus hoc templi simul illis multa patravit,
Qui et pontificum donavit fratribus aurum,
Sanctorum capsis altaria contulit ipsis,
Hoc scripto firmans ne quis dissolveret unquàm.
Hinc donetur ei memoriâ digna quotannis
Cui Dominus requiem tribuat parcendo perennem[2]!

Cette épitaphe est perdue présentement aussi bien que beaucoup d'autres.

Dans la carolle du midy, proche la porte d'en haut du cloître,

(1) Ce vers est cité en entier par Du Cange en son *Glossaire*, au mot *dorsalium*. Le sens donné par le savant commentateur à *dorsalium* est celui de *tapisserie de muraille*.

(2) « Ainsi mourut, plein de jours, Adalbéron, évêque, qui naguère pendant qu'il vivait fit faire en cette abbaye beaucoup d'embellissements. Il fit « décorer l'autel et le crucifix; il orna les châsses des saints, embellit l'église « et répara tout ce qui tombait en ruines. Il fit construire la tour droite de « l'église et fit faire un trésor. Il donna en outre plusieurs ornements très-re- « marquables, de plus un habit pontifical d'un travail admirable, trois chappes, « plusieurs tapisseries de murailles et des tapis. Il entreprit encore beaucoup « d'autres travaux pour la décoration de cette église, donna à nos frères quelques-uns des revenus épiscopaux. Il fit construire des autels pour recevoir « les châsses des saints et assura par un écrit tous ces dons pour que per- « sonne ne put les révoquer. Qu'à cause de toutes ces faveurs on fasse men- « tion digne de lui chaque année, et que Dieu lui fasse grâce et lui accorde « le repos éternel. »

est le tombeau de l'abbé Jean de Saint-Quentin second. Voici l'inscription qui y a esté mise :

Hic jacet Dominus Joannes de Sancto-Quintino, quondàm abbas hujus ecclesiæ qui obiit anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo quinto, sextâ decimâ die mensis Januarii. Orate pro eò [1].

A la droite du tombeau de cet abbé est celui de sa sœur Emmeline.

Cy-gist Emmeline de Pinon Sueur..... l'abbé Jean...... L'an de grâce MCCC et X au mois de décembre. Priez pour s'ame.

A gauche est celui de sa sœur Marguerite :

Ci-gist Marguerite de Saint-Quentin, jadis sueur l'abbé Jean, qui trépassa en l'an de grâce MCCC et X au mois de novembre. Priez pour s'ame.

Au pied du tombeau de l'abbé est celui de sa mère :

Cy-gist Emmeline de Saint-Quentin, jadis bourgeoise de Laon, mère de l'abbé Jean, qui trépassa en l'an MCCC et XVI au mois de mars. Priez pour s'ame.

Les effigies sont gravées sur les tombeaux.

Je tire du nécrologe de Saint-Vincent ce passage qui regarde l'évêque Elinand, enterré autrefois dans cette abbaye, on ne sçait à quel endroit :

XV Calend. Februarii, obiit Elinandus Laud. Episc. cujus consilio et auxilio multa tàm ab ipso quàm à secularibus et clericis ecclesiæ nostræ tradita sunt. Ipse enim de capellâ suâ contulit nobis pretiosa ornamenta et multa alia bona, tàm altaria quàm possessiones alias, sicut in privilegiis nostris continetur plenius. Dedit quoque nobis pro anniversario faciendo altare sancti Gobani, cum

(1) « Ci-gît Jean de Saint-Quentin, autrefois abbé de cette église, lequel « mourut en l'an du Seigneur 1345, le 16e jour du mois de janvier. Priez « Dieu pour lui. »

capellâ de Sylviaco et altare de Baltor cum capellâ et appenditus pertinentibus. Undè Dominus abbas debet in anniversario suo pro altari de Baltor XX et prior de sancto Gobano XX libras pro altaribus suis. Et altâ voce fit[1].

ÉPITAPHES DE CERTAINS PERSONNAGES LESQUELS ONT REÇU SÉPULTURE AILLEURS QU'EN L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

ÉPITAPHE DE GAUTIER DE MORTAGNE, ÉVÊQUE DE LAON, LEQUEL DÉCÉDA LE 14 JUILLET DE L'ANNÉE 1174, ET REÇUT SÉPULTURE EN L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-MARTIN DE LAON.

Hic tego Galterum, quod detego, mutaque petra
Præsulis acta loquor, pro linguâ sunt mihi metra.
Consilio, monitis, virtutibus erexit oves et ovile.
Infuit huic pietas, sale sed condita vigoris
Torpida ne fieret virtus et egena saporis.
Abstulit hunc mundo Divisio discipulorum;
Vivat in æternum meritis adjutus eorum[2].

(1) » Le 15e jour des Calendes de février, décès d'Elinand, évêque de Laon, « par les conseils et le secours duquel plusieurs donations provenant tant « des biens du même évêque que des possessions de plusieurs clercs et sécu- « liers, furent faites à cette abbaye. Ce prélat nous donna en effet des orne- « ments très-précieux distraits de sa chapelle et beaucoup d'autres posses- « sions consistant en autels et autres biens divers, dont l'énumération se « trouve au long en nos privilèges. Il nous donna encore l'autel de Saint-Go- « bain avec la chapelle de Servais, et l'autel de Beautor avec sa chapelle et « ses dépendances. Notre seigneur abbé paie, le jour de son anniversaire, une « redevance de 20 livres pour l'autel de Beautor et le prieur de Saint-Gobain « paie aussi 20 livres pour ses autels. L'anniversaire se fait à haute voix. » (Voyez page 187).

(2) « Je couvre Gautier, pierre muette, je vous le révèle. Vous racon- « terai-je les actes de cet évêque, ces vers parlent pour moi. Sa prudence, « ses avis, ses vertus fortifièrent ses brebis et consolidèrent son siége. Il fut « pieux, mais d'une piété mêlée de fermeté, pour que la vertu, autour de lui, ne « fut pas tiède et sans saveur. Il mourut le jour de la Dispersion des apôtres; « que les mérites de ceux-ci lui obtiennent la vie éternelle ! »

ÉPITAPHE D'ANSELME, ÉVÊQUE DE LAON, DÉCÉDÉ LE 4 SEPTEMBRE 1240 OU ENVIRON, DONT LE TOMBEAU SE VOIT ENCORE AU MONASTÈRE DE VALLE-LUISANTE [1], DIOCÈSE DE SENS.

Hic jacet Anselmus, quondàm Laudunensis episcopus, qui obiit tertio nonas septembris, anno 1240. XII calend. novembris, hujus loci abbas, Henricus nomine, cupreum tumulum vendidit, quem præfatus erexerat. De cujus venditione hanc celte tumbam in silice sculpsit et huic ecclesiæ, quæ nunc ruinosa per multùm erat posse tenùs, Altissimo disponente, subvenit. Quem pro eis orate [2].

ÉPITAPHE DE ITHIERS DE MAUNY, ÉVÊQUE DE LAON [3].

Hic jacet egregius præsul tumulatus Itherus
Prudens, procerus corpore, mente pius.
Anno milleno Domini deciesque viceno
Et sexageno primo, junii calendis
Undecimo, Dominique die sub nomine trini
Spiritus in mane corpus divisit inane.
Cui sit solamen spiritus almus! Amen [4].

(1) *Vauluisant*, abbaye de bernardins près Villeneuve-l'Archevêque.

(2) « Ci-gît Anselme (de Mauny), autrefois évêque de Laon; il mourut le « 3 des Nones de septembre, en 1240. Le 12e des Calendes de novembre, « Henri, abbé de ce monastère, vendit le tombeau d'airain que cet évêque « avait fait élever, et avec le produit de cette vente fit sculpter ce tombeau de « pierre, et, Dieu aidant, vint de tout son pouvoir au secours de cette ab- « baye qui en beaucoup d'endroits tombait en ruines. Priez Dieu pour eux. »

(3) Itier de Mauny fut enterré dans le chœur de la cathédrale de Laon.

(4) « Ci-gît, renfermé dans cette tombe, Itier, excellent évêque. Il était « de haute taille, pieux et prudent. Il mourut l'an du Seigneur mil deux « cent soixante-et-un, le 11e des Calendes de juin. Le jour de la Trinité au « matin, son âme quitta son corps. Que l'esprit saint soit sa consolation! « Ainsi soit-il. »

ÉPITAPHE DE GAZON DE CHAMPAGNE, ÉVÊQUE DE LAON, TIRÉE DE SON TOMBEAU EN LA CATHÉDRALE DE LAON[1], PAR LE SIEUR BELLOTTE.

Dux Laudunensis et præsul Gazo vocatus,
Laudibus immensis dignus jacet hic tumulatus.
Parisiensis ei Campania villa dat ortum;
Cui lucis portum tribuat Deus et requiei !
Hic decretorum doctor fuit et generosus ,
Castus , formosus promotor eratque bonorum ,
Largus , morosus , humilis fuit atque quietus ,
Facundus, lætus, sapiens, inhonesta perosus.
Mille tercentum septemque decem sociati
Dant præscire satis dum vivere desiit ille;
Ambrosii festo migravit fine diei.
Cum pietate Dei sint cœli gaudia præsto[2].

ÉPITAPHE D'ALBERT DE ROYE, ÉVÊQUE DE LAON, TIRÉE DE SON TOMBEAU DANS LA CATHÉDRALE. IL EST DÉCÉDÉ LE JOUR DE SAINT-MARC, ÉVANGÉLISTE, EN L'ANNÉE 1336.

Præsulis Alberti cineres sunt hic cooperti,
Juribus experti, virtutum laude referti,
Prudentis, justi, titulo probitatis honesti,
In spe robusti, pietate fideque venusti.
Nobilitas generis probat hunc et gratia morum,
Contemptus sceleris ac subsidium miserorum.

(1) Gazo de Champagne fut enterré dans le sanctuaire de la cathédrale de Laon, au côté gauche du grand autel.

(2) « Ci-gît Gazo, duc et évêque de Laon; il fut digne de toutes louanges. « Le village de Champagne, près Paris, lui donna naissance. Puisse Dieu lui « accorder le repos et la gloire ! Il fut docteur en droit; il était de noble famille, chaste, bien fait, l'exemple des gens de bien, libéral, prudent, humble « et paisible, disert, gai, sage, ennemi du vice. Il cessa de vivre l'an mil « trois cent dix-sept. Le soir de la fête de Saint-Ambroise, il entrait en l'éternité; ami de Dieu, qu'il goûte les joies du Ciel.

Exposuit non se tantùm sed opes manifestè
Jura suæ sponsæ causasque tuendo modestè.
Anno milleno, C ter cum ter duodeno
Decessit festo Marci. Pius huic, Deus, esto [1] *!*

ÉPITAPHE DE PIERRE AISCELIN, ÉVÊQUE DE LAON, DÉCÉDÉ EN 1388, TIRÉE DE SON TOMBEAU AU PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, A PARIS.

Hic jacet in tumulo reverendissimus in Christo Pater Dominus Petrus
de Monte Acuto, reverendissimus præsbiter Cardinalis,
Laudunensis nuncupatus, hujus ecclesiæ administrator,
consiliarius Domini nostri regis excellens et
magnificus, qui Remis in servitio dicti nostri
Domini regis diem suum clausit
extremum, anno ab Incarnatione
Domini 1388, mensis
novembris die 8ª,
pro cujus animæ
salute velis
Deum orare [2].

ÉPITAPHE DE CHARLES DE LUXEMBOURG, ÉVÊQUE DE LAON, TIRÉE DE SON TOMBEAU EN LA CATHÉDRALE.

Me stirps clara tulit, regumque ducumque nepotem,
Et modo sub gelido Carolus œre tegor,

(1) « Ici sont renfermées les cendres de l'évêque Albert; expert en droit et « plein de vertus, il fut prudent, équitable, distingué par sa probité, ferme « en son espérance, pieux et simple en sa foi. Illustre du côté de la nais- « sance, il fut convenable encore en ses mœurs, contempteur du crime et le « refuge des malheureux. Non-seulement il se prodigua lui-même, mais il « prodigua ses richesses, les consacrant à défendre, selon les lois de la mo- « dération, la cause et les droits de l'église, son épouse. Il mourut l'an 1336, « le jour de la fête de Saint-Marc. Dieu, soyez lui propice ! »

(2) « En ce tombeau repose le très-honoré seigneur et père en N. S. « Pierre de Montaigu, cardinal-prêtre, seigneur de Laon, administrateur de « cette église, conseiller habile et magnifique de notre roi. Il mourut à Reims « dans l'exercice des fonctions que lui avait confiées le roi, l'an de l'Incar- « nation de Notre-Seigneur 1338, le 8 du mois de novembre. Priez Dieu « pour le salut de son âme. »

Nuper episcopio Laudunensique ducatu
Insignis, patriæ pars ego magna fui.
Mors rapit hos fastus mundique ruentis honores
Post mortem pietas et benè facta manent.
Quâ Mariam hospitio suscepit Elisabeth almam
Me sacra sit vobis instituente dies!
Sit, precor, hæc festis jàm virginis addita festis,
Virgo autem memores visitet ipsa sui.
Funde preces quondàmque tuo carissima patri
Plebs mea, fer votis quod modò restat opem [1].

ÉPITAPHE DE BENJAMIN DE BRICHANTEAU, ÉVÊQUE ET DUC DE LAON, MORT L'AN 1619[2].

Hoc ponitur tumulo Dominus Benjaminus de Brichanteau, episcopus et dux Laudunensis, comes d'Anizy, par Franciæ, abbas et religiosus professus hujus monasterii qui ut nobilitate sic pietate clarus, obiit anno 1619, *tertio idus julii*[3].

(1) « Une souche illustre fut la mienne, je suis petit-fils des ducs et des « rois, et cependant moi, Charles, me voilà caché sous un airain insensible. « Naguère honoré de l'épiscopat, duc de Laon, je jouais un rôle important « dans le royaume. La mort a détruit ce faste et ces honneurs d'un monde fri- « vole; après la mort il ne reste que la vertu et les bonnes œuvres. Que la « fête, instituée par moi, d'Elisabeth donnant l'hospitalité à la bienfaisante Marie « soit pour vous un jour sacré, je vous en prie, qu'elle soit désormais ajoutée à « celles de la Sainte-Vierge! Que cette Vierge aussi protège tous ceux qui se « souviennent d'elle. Offre des prières à l'Eternel, toi, mon peuple, autrefois « très-cher à ton évêque; accorde à mes vœux le seul secours qui soit main- « tenant en ton pouvoir. »

(2) Benjamin de Brichanteau fut enterré dans l'église de Sainte-Géneviève, à Paris.

(3) « Dans ce tombeau repose Benjamin de Brichanteau, évêque et duc de « Laon, comte d'Anizy, pair de France, abbé et religieux profès de ce mo- « nastère. Il fut aussi remarquable par sa piété qu'il l'était par sa noblesse. Il « mourut l'an 1619, le 3 des ides de juillet. »

LIVRE HUITIÈME.

CONTENANT

CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE

dans cette abbaye de Saint-Vincent et dans la ville de Laon du temps de Barthélemy, évêque de la même ville, sçavoir depuis l'année 1113 jusques à l'année 1150.

CHAPITRE PREMIER.

HUGUES, ÉVÊQUE DE LAON, MEURT SIX MOIS APRÈS SA CONSÉCRATION. BARTHÉLEMY EST FAIT ÉVÊQUE EN SA PLACE PAR L'ÉLECTION DU PEUPLE ET DU CLERGÉ. SA NOBLESSE ET SES BONNES MŒURS.

Les troubles de la ville de Laon estant en quelque façon apaiséz, le chapitre demanda au roy Louis-le-Gros permission de faire élection d'un autre évêque, afin qu'il succédât à Waldric; mais cette permission ne lui fut pas accordée. Un certain Estienne, référendaire du roi, désiroit estre évêque; n'y pouvant parvenir à cause de quelque empêchement canonique attaché à sa personne, il procura la nomination royale

de Hugues, doyen de la cathédrale d'Orléans, dont il eut le doyenné. La chose réussit de la sorte et Hugues fut sacré évêque de Laon au commencement de l'année mil cent treize. Lorsqu'on ouvrit, selon la coutume, le livre des évangiles afin de sçavoir son prognostique, on trouva page vide; ce qui donna à présager qu'il ne feroit pas grande chose et ne demeureroit pas long-temps sur le siège épiscopal. Celà fut réalisé en effet et trouvé véritable, car il décéda six mois après avoir pris possession de l'évêché, selon la Chronique du Chanoine de Laon, dans les notes sur Guibert de Nogent [1]. Le moine Herman dit cependant qu'il fut évêque huit mois. Il répara quelques-unes des maisons épiscopales avant sa mort, laquelle arriva le onzième jour de février de la même année mil cent treize, selon l'obituaire de Saint-Vincent de Laon. Il est enterré dans cette église abbatiale; sa tombe de pierre, portant son effigie, s'y voit encore à la porte de la chapelle de Saint-Benoît, avec l'inscription mise sur l'orfroi du devant de son chasuble. Elle porte ces mots: *Hugo, Laudunensis episcopus* [2].

Le chapitre de Laon et les abbéz du diocèse, spécialement notre abbé Adalbéron, cherchant de tous costéz un homme digne de remplir le noble siège épiscopal de Laon et d'en réparer les ruines, jettèrent les yeux sur le noble Barthélemy, chanoine et thrésaurier de Reims et de la grande église de Saint-Quentin, en Vermandois, lequel estoit très-connu dans la province à cause de sa noblesse et de ses bonnes mœurs. Son père estoit un prince de Bourgogne, nommé Falcon [3], sa mère s'appelloit Adelède, fille de Hilduin, comte de Roucy, et comptoit entre ses parents les roys et les princes de France, de Bourgogne, de Lorraine et d'Espagne. Manassès, archevêque de

(1) *Ad V Guiberti opera notœ et observationes, pag.* 659...
Guillaume de Nangis, en sa chronique manuscrite, dit que Hugues tint le siége épiscopal de Laon pendant sept mois.

(2) « Hugues, évêque de Laon. ». Voir plus haut, page 254.

(3) Foulques, seigneur de Vir, en Bourgogne.

Reims, estoit son oncle maternel aussi bien qu'Ebal, comte de Roucy, auquel il fut envoyé estant encore petit garçon ; il fut gardé par lui jusques à ce qu'il fut en âge d'estre instruit aux bonnes lettres. Pour lors, il fut mis entre les mains de son autre oncle Manassès, archevêque de Reims, chez qui il apprit les sciences et les bonnes mœurs. Ensuitte il fut fait chanoine et thrésaurier de Reims, puis chanoine de Laon et thrésaurier de la grande église de Saint-Quentin, en Vermandois.

Tout le clergé et le peuple, connoissant le mérite de Barthélemy, l'élurent unanimement pour estre évêque. Il fut consacré par Raoul, archevêque de Reims, lequel avoit succédé à Manassès, déjà deffunt. Plusieurs évêques et prélats assistoient à son sacre, aussi bien que le roy Louis-le-Gros, en la même année 1113. Barthélemy, estant consacré, se transporta à Laon pour y faire son office; mais il n'y trouva ni cathédrale ni palais épiscopal.

Les restes de l'incendie avec les cendres sembloient lui estre laissés en partage. Il est vray qu'il se montra homme en cette occasion, ne pouvant dissimuler la douleur de son cœur par les gémissements et les sanglots qui sortoient de sa bouche, disant qu'il n'estoit point eslevé à l'honneur, mais qu'il estoit accablé sous le poids d'une église qu'il falloit relever de ses ruines. Il semble que la sentence de l'évangile qui lui fut lue par prognostique en son sacre, laquelle fut la même que celle qui échut à Gaudri: *Tuam ipsius animam pertransibit gladius* [1], voulut lui prédire la peine qu'il devoit prendre à rétablir une église désolée et à consoler un peuple affligé. Il semble aussi qu'on doive lui appliquer ces deux passages : *Homo nascitur ad laborem... Filius hominis non habet ubi caput reclinet* [2]. Il falloit un tel homme sans-doute sur le siège de Laon afin de réprimer l'insolence du peuple par l'autorité de sa noblesse, de réformer

(1) « Votre âme sera percée par un glaive.. »

(2) « L'homme naît pour le travail... Le fils de l'homme n'a pas où reposer « la tête. »

les mœurs du troupeau par la sainteté des siennes et de réparer les ruines répandues partout par l'immensité de ses richesses. C'est en lui particulièrement que la parole de l'apôtre se vérifia : *Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat* [1]. Sur quoi le moine Herman remarque que saint Paul ne dit pas *honorem*, l'honneur, mais *opus*, l'œuvre, le travail. Aussi le bon évêque se réjouissoit d'être appellé non à l'honneur, mais au travail.

Le moine Herman, dans son prologue sur les trois livres qu'il a composéz *Des miracles de Notre-Dame de Laon*, lequel est une *dédicace* de son ouvrage à Barthélemy, fait ce dernier quarante-quatrième prélat de Laon. Mais il semble qu'il a eu des prédécesseurs en plus grand nombre, comme nous l'avons dit autrefois [2].

---

(1) « Celui qui souhaite l'épiscopat, souhaite une œuvre bonne. »

(2) Page 146.

CHAPITRE II.

BARTHÉLEMY, ÉVÊQUE DE LAON, FAIT L'OFFICE D'UN BON PASTEUR. DÈS SON ENTRÉE IL FONDE SON ANNIVERSAIRE EN CETTE ABBAYE ET LUI PROCURE PLUSIEURS BIENFAITS.

BARTHÉLEMY, estant entré dans son diocèse, mit incontinent la main à l'œuvre pour réparer les ruines matérielles de son église. Il commença par la réparation de la cathédrale et de son palais épiscopal, qu'il réédifia depuis les fondements.

Mais comme cette entreprise requéroit une grande diligence et de très-grandes sommes d'argent tout ensemble, ne pouvant y suffire de lui-même ni avoir recours aux libéralitéz des Laonnois, lesquels estoient assez occupéz chez eux à réparer les ruines de leurs maisons brûlées et désolées, il se résolut d'envoyer des reliques de la Mère de Dieu et d'autres saints, lesquelles se conservent encore en la cathédrale de Laon, pour obliger les villes de France, d'Angleterre et de Flandre à l'assister de leurs aumosnes. Il députa pour ce voyage huit chanoines, sçavoir : Boson, Robert, Anselme, Herbert, Robert, Boniface, Amisard et Odon, qui a esté depuis abbé du monastère de Bonne-Espérance [1], au diocèse de Cambrai. Il y en-

(1) Abbaye régulière de Prémontrés.

voya aussi six bourgeois de la ville, sçavoir Richard, Jean Piot, Odon, Lambert, Boson et Thierry de Bruïères. Herman rapporte les grands miracles que Dieu a opéréz par la vertu des reliques de la glorieuse Mère de Dieu, dans les divers royaumes ou provinces où les chanoines de Laon les ont portées[1].

Pendant que ces voyageurs alloient chercher de quoi réparer l'édifice matériel de l'église de Laon, l'évêque y faisoit travailler vaillamment de son costé, ajoutant ses soins et ses fatigues pour l'édifice spirituel. Il commença ses visites épiscopales par tout son diocèse presque aussitôt après qu'il en fut mis en possession. Ce fut dans le cours de cette première visite épiscopale qu'il confirma à cette abbaye de Saint-Vincent de Laon le village d'Erlon, qu'Ingelran de La Fère, seigneur de Coucy, père de Thomas de Marle, avoit donné quant à la moitié. L'autre moitié a esté aumosnée à ce monastère par le comte Hugues et par sa femme Milesinde, du consentement de leurs enfants Manassès et Bauduin. Il confirma en même temps une charrue de terres, située à Gisy, donnée en aumosne à Saint-Vincent par un certain Rainier; les revenus en doivent estre consacréz au soulagement des religieux infirmes de ce monastère. Cela se fit du consentement des mêmes seigneurs Ingelran de La Fère, Hugues et leurs enfants. L'évêque faisoit pour lors la visite de la chapelle Saint-Nicolas, assisté de l'archidiacre Guy, lequel estoit aussi thrésaurier, et du chantre de la cathédrale, nommé Blihard.

Le châtellain Nicolas Odon de l'Abbaye, Clarembault du Marché et plusieurs autres estoient présents à cet acte, fait en 1113, la première année de l'évêque Barthélemy.

Le même Rainier donna les dixmes de Lœuilly, que Barthélemy confirma aussi bien qu'un franc-alleu, situé au village de Courbes, donné en aumosne à ce monastère par une nommée Hélinde, femme d'Ybert, vidame de Laon. Cette aumosne avoit esté faite du temps de l'évêque Elinand, et confirmée en 1115,

(1) *De miraculis Beatæ Mariæ Laudunensis. Appendix ad librum tertium Guiberti, de Vitâ suâ.* Luc d'Achery, page 526.

du consentement des héritiers de la même dame. Après la mort d'Ybert, vidame, un seigneur, nommé Pierre, eut sa charge ; son fils, nommé Adon, lui succéda et épousa une nièce de la deffunte dame Hélinde. Elle estoit son héritière et non-seulement elle consentit à la confirmation de cette aumosne, mais encore, après la mort du vidame Adon, estant fort affligée de son déced, elle donna un autre franc-alleu en un village de ses possessions, du consentement d'Elbert, le second mari qu'elle eut, lequel fut vidame de Laon. Adalbéron, notre abbé, lui donna la somme de trente-cinq livres en actions de grâces de ce bienfait.

L'évêque Barthélemy, quoique fort gêné à cause des grandes sommes qu'il dépensoit pour la cathédrale, ne laissoit pas de faire du bien à cette abbaye de Saint-Vincent, estant en cela héritier de l'affection que les prélats de Laon, ses prédécesseurs avoient toujours portée à ce monastère, comme à la fille spéciale de la cathédrale. Non-seulement il a fait paroître cette affection par ses bienfaits, mais encore il en a voulu laisser le témoignage par escrit dans une charte de l'année 1113[1], donnant en même temps à notre abbaye les dixmes de nos possessions à La Ferté, du conseil d'Odon, curé du lieu. Ce qui fait voir que les curéz n'avoient point encore le domaine auquel ils prétendent maintenant sur les dixmes et autres revenus des paroisses, mais que le tout dépendoit absolument de la volonté de l'évêque, qui en usoit toujours selon qu'il le jugeoit plus à-propos, pour le bien de l'église.

De là sont venus les droits des curéz primitifs qui sont attachéz aux monastères et aux autres communautés régulières ainsi qu'aux séculiers auxquels les évêques les ont annexéz, avec confirmation du Saint-Siége. Ce qu'on peut voir par ce

(1). *Nos verò eamdem ecclesiam Sancti-Vincentii ferventiori dilectionis studio complectentes, domos ab omni sæculari potestate liberas et ipse à decimarum jure liberavi, consilio Odonis præsbyteri, in Firmitate ubi domus istæ sunt sitæ.* (Parvum cartul. Sancti-Vincentii).

que nous dirons dans la suitte de cette Histoire et par ce que nous avons dit dans les Histoires composées par nous les années précédentes.

Le bon évêque Barthélemy, croyant que sa sépulture seroit en cette église de Saint-Vincent aussi bien que celle de tous ses prédécesseurs évêques depuis saint Génébault, donna aux religieux de céans un moulin, un four avec deux petits champs situéz proche la petite rivière d'Ardon, y ajoutant le bois de Cornelle afin de les obliger à faire son anniversaire tous les ans et la mémoire de ses parents deffunts. Il avoit retiré le moulin des mains de Robert et de ses frères et sœurs, tous enfants d'un seigneur nommé Ernauld, lequel les obligea de céder la part que chacun d'eux avoit en ce moulin, qu'il avoit tenu pendant l'épiscopat des évêques Waldric et Hugues. Le même seigneur Ernault de Thierry s'estoit fait moine en cette abbaye de Saint-Vincent avant que Barthélemy ne fit cette fondation de son anniversaire à cette église en 1123 et il avoit donné sa part du moulin lorsqu'il prit l'habit, quelques années auparavant; son fils Robert, ses autres fils et filles donnèrent aussi volontiers leur part, en considération de leur père, lequel ajouta de son chef une rente annuelle de douze écus sur une maison située à Thierry et la portion qu'il avoit en un champ situé proche du petit bois que Barthélemy donna pour son anniversaire. De là on peut voir que les biens possédéz par les abbayes ne proviennent pas tous de donations et aumosnes pures, mais que la plupart des possessions ont esté annexées aux monastères par les moines eux-mêmes qui en estoient propriétaires ou les ont amassées par leurs propres travaux.

CHAPITRE III.

CONTENANT DIVERSES CÉRÉMONIES DE LA RÈCEPTION ET PROFESSION DES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES DE CETTE ABBAYE DE SAINT-VINCENT ET DES OBSÈQUES QU'ON FAISOIT AU MOMENT DE LEUR DÉCED. DES OBLIGATIONS DES CURÉZ DE LAON EN CETTE OCCASION.

LA discipline estoit en grande vigueur en notre abbaye de Saint-Vincent et plusieurs personnes s'y rendoient pour y servir Dieu avec plus de perfection. J'en remarque de deux sortes : la première se composoit des personnes qui venoient du siècle en âge compétent, ayant la liberté d'embrasser un estat ou une condition par elles-mêmes et ces personnes estoient de deux genres; les unes venoient en notre abbaye pour les fonctions du chœur et s'appelloient clercs, les autres y estoient reçues en qualité de moines *à secourir*. La seconde classe se composoit des enfants en bas âge, lesquels n'estoient point assez mûrs pour embrasser un estat ou une condition par eux-mêmes.

Les premières personnes de la première classe s'appelloient *clercs*, parceque dès lors qu'ils estoient tonsuréz, ils estoient députéz au service du chœur et de l'église. Cette dénomination

de clercs existoit déjà dès le septième siècle, comme on le prouve par la vie de saint Léger, lequel ayant obtenu permission de Childéric, roy d'Austrasie, se retira au monastère de Luxeuil en Franche-Comté, où estant arrivé, il trouva qu'Ebroïn, qui avoit esté maire du palais sous le roy Lothaire, estoit déjà *clerc*, c'est-à-dire, moine employé au chœur. Saint Colomban se sert du même terme *Clericus*, clerc, pour persuader au roy Théodebert d'embrasser l'estat monastique. Un ancien rituel de cette abbaye, prescrivant la manière de recevoir un religieux et de lui donner l'habit de religion, appelle le nouveau moine *clerc*, comme on peut le voir plus bas[1].

On sçait ce que veut dire ce mot *clerc*. Dieu ne vouloit pas, dans l'ancienne loi, que les prêtres et les lévites eussent aucun partage dans la distribution de la terre de promission parce-qu'il vouloit estre lui-même leur part et leur héritage au milieu des enfants d'Israël. Or, cette volonté de Dieu se continue encore dans la loi évangélique et Dieu commande à ses apôtres de renoncer à toutes les possessions de la terre pour ambitionner et posséder la vie éternelle laquelle doit estre le partage des ecclésiastiques ; pour cette raison, on les a appelléz *clercs*, du mot grecq κλῆρος, qui signifie *sort*. De là est dérivé le mot κληρίκος, qui signifie une personne capable d'un semblable sort ou élection, c'est-à-dire, un ecclésiastique. De là aussitôt qu'une personne quitte tout pour estre à Dieu, elle doit participer à la qualité de clerc, parceque Dieu est son sort et son partage. Or, comme les moines ont cet avantage au-dessus même des ecclésiastiques de dire avec saint Pierre : *Ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te*[2], ils doivent participer à la qualité de clers aussitôt que, par la tonsure ecclésiastique, ils se dépouillent de tout ce qui est créature pour ne posséder que le Créateur.

(1) Page 290.

(2) « Voici que nous avons tout laissé (Seigneur), pour vous suivre. »

Je trancris icy les prières que l'ancien rituel de cette ab-baye prescrit pour la cérémonie de la tonsure des moines clercs ; j'ajouterai les autres qui se disent pour la réception des moines à secourir :

ORDRE A GARDER POUR LA CÉRÉMONIE DE TONSURE DES MOINES CLERCS.

Dominus vobiscum &[1].

Oremus

Omnipotens sempiterne Deus, respice propitius super hunc famulum tuum N....., quem ad novam tondendi gratiam vocare dignatus es : tribue ei remissionem peccatorum atque ad cœlestium regnum fac eum pervenire. Per Dominum nostrum &.

Alia oratio

Oremus, dilectissimi fratres, Dominum nostrum pro hoc famulo suo N....., qui ad deponendam comam capitis sui propter amorem Christi filii ejus festinat, ut det ei Spiritum Sanctum qui habitum religionis in eo perpetuò custodiat et à mundi impedimento vel seculari desiderio cor ejus deffendat ut sicut immutatur in vultu ità manus dextra ejus ei virtutum tribuat incrementa et ab omni cœcitate humanâ oculos ejus aperiat et lumen ei æternæ gratiæ concedat. Per Dominum nostrum &.

Alia oratio

Adesto, Domine, supplicationibus nostris et hunc famulum tuum N.... bene ✝ dicere dignare, cui in tuo Sancto nomine habitum sacræ religionis imponimus, ut, te largiente, et devotus in ecclesiâ persistere et vitam percipere mereatur æternam. Per Dominum nostrum &.

Pendant qu'on coupe les cheveux au clerc, on dit l'antienne :

Tu es, Domine, qui restitues hæreditatem meam mihi.

Psalm. *Conserva me &. Gloria Patri &.* Antiphona *Tu es &.*

(1) Nous ne donnons pas la traduction des textes latins qui sont de pure liturgie.

Oremus

Præsta, quæsumus, omnipotens Deus, huic famulo tuo N...., cujus hodiè capitis comam pro divino amore deposuimus, ut in tuâ dilectione perpetuò maneat et eum sinè maculâ in perpetuum custodi. Per Dominum nostrum &.

PRIÈRES QUI SE DISENT A LA RÉCEPTION D'UN MOINE A SECOURIR.

BÉNÉDICTION DE LA CUCULLE.

Domine Jesu Christe, qui tegmen nostræ mortalitatis induere dignatus es, obsecramus immensam tuæ largitatis abundantiam ut hoc genus vestimenti quod sancti Patres ad humilitatis vel innocentiæ indicium, abrenuntiantes huic sæculo, ferre sanxerunt, ità benedicere digneris et sanctificare, ut hic famulus tuus qui hoc usus fuerit vestimento te induere mereatur. Qui vivis &.

℣ *Exuat te Dominus veterem hominem cum actibus suis.*

Alius ℣. *Induat te Dominus novum hominem qui secundùm Deum creatus et in justitiâ et sanctitate veritatis.*

Les moines à secourir ne faisoient point d'autre profession; ils estoient seulement vêtus d'une coulle ou cuculle qui leur estoit propre et dont ils usoient quoiqu'ils demeurâssent dans le siècle et parmi les séculiers. Ils s'appelloient moines *à secourir*, parce qu'ils devoient secours au monastère tant de force que de conseils.

FORMULE DE LA PROFESSION DES CLERCS OU DÉPUTÉZ AU CHŒUR DE CETTE ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

La bénédiction des religieux clercs se fait ainsi. Après l'évangile de la grande messe et au commencement du *Credo*, tous viennent dans le chœur et se tiennent devant le degré du presbytère. Le *Credo* estant fini, chacun d'eux à son tour fait sa profession. Celui qui sçait lire la lit lui-même; celui qui ne sçait pas lire la fait lire par un autre. Voici comment elle est conçue :

Ego frater N...., promitto stabilitatem meam et conversionem morum meorum et obedientiam secundùm regulam sancti Benedicti, coràm Deo et sanctis ejus in hoc monasterio quod est constructum in honore sancti Vincentii, in præsentiâ domini N.... abbatis.

Les novices ayant achevé de lire leur profession à haute et intelligible voix, la portent des deux mains sur l'autel et se mettent à deux genoux, puis estant retournéz à leurs places, ils disent trois fois tous ensemble ce verset: *Suscipe me, Domine, secundùm eloquium tuum et vivam et non confundas me ab expectatione meâ.* Le chœur le répète autant de fois que les novices, lesquels ajoutent le *Gloria Patri* etc.

Pour lors tous les nouveaux proféz se mettent en cercle, puis estant prosternéz à genoux en oraison, disent trois fois *Kyrie eleison* et *Pater noster.* L'abbé dit: *Et ne nos inducas in tentationem* avec le psaume *Miserere meî Deus* et le *Gloria Patri.* L'abbé peut faire cette cérémonie, selon sa volonté, soit après l'évangile et avant le *Credo,* soit avant l'Introït de la messe, quand ce n'est pas lui qui doit la chanter. S'il ne chante pas la messe et qu'il la fasse après l'évangile, il met l'étole seule sur son froc, prend la crosse abbatiale en sa main et pour lors dit les psaumes *De Profundis* et *Miserere meî Deus*, avec les prières suivantes:

℣ *Salvos fac servos tuos,*
℟ *Deus meus, sperantes in te.*
℣ *Mitte eis, Domine, auxilium de Sancto,*
℟ *Et de Sion tuere eos.*
℣ *Nihil proficiat inimicus in eis,*
℟ *Et filius iniquitatis non apponat nocere eis.*
℣ *Esto eis, Domine, turris fortitudinis,*
℟ *A facie inimici.*
℣ *Domine, exaudi orationem meam,*
℟ *Et clamor meus ad te veniat.*
Dominus vobiscum,
Et cum spiritu tuo.

Oremus

Deus, indulgentiæ Pater, qui severitatem tuæ districtionis temperans indulsisti ne filius portet impietatem patris et qui merâ dispensatione etiam malis benè utens tuæ dignationis gratiam per eos frequenter operaris, quæsumus clementiam tuam ut his famulis tuis non obsistat quòd habitum sanctæ religionis per nos tali ac tantâ re indignos suscipiant, sed ministerium quod per nos exhibetur exteriùs tùm interiùs per donum Sancti Spiritûs exequaris. Per Dominum nostrum &.

Ad personam Patris.

Deus qui per coæternum tibi Filium tuum cuncta creâsti, quique mundum peccatis inveteratum per mysterium sanctæ Incarnationis ejus renovare dignatus es, te supplices exoramus ut ejusdem Domini nostri gratia super hos famulos tuos obrenuntiationem sæculi promittentes clementer respicere dignetur, per quam in spiritu suæ mentis renovati veterem hominem cum suis actibus exuant et novum, qui secundùm Deum creatus est, induere mereantur. Per eumdem Dominum &.

Ad personam Filii.

Domine Jesu Christe, qui es via sinè quâ nemo venit ad Patrem, quæsumus benignissimam clementiam tuam ut hos famulos tuos à carnalibus desideriis abstractos per iter disciplinæ regularis deducas et qui peccatores vocare dignatus es, dicens : Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam vos, præsta ut hæc vox invitationis tuæ ità in eis convalescat, quatenùs pondus peccatorum deponentes et quàm dulcis es gustantes, tuâ refectione sustentari mereantur et sicut de tuis ovibus attestari dignatus es, agnosce eos inter oves tuas et ipsi te agnoscant ut alienum non sequantur, sed te, neque audiant vocem alienorum, sed tuam quâ dicis : Qui mihi ministrat, me sequatur. Qui vivis &.

Ad personam Spiritûs Sancti.

Sancte Spiritus, qui te Deum ac Dominum revelare mortalibus dignatus es, immensam tuæ bonitatis gratiam postulamus ut, sicut ubi vis spiras,

sic et his famulis tuis affectum devotionis indulgeas, et quoniàm tuâ sapientiâ sunt conditi, tuâ quoque providentiâ gubernentur, quos juxtà tibi consuetam gratiam unctio tua de omnibus doceat, et per intercessionem beatissimi Benedicti, quem præcipuum hujus sanctæ Institutionis legislatorem dedisti, necnon et aliorum sanctorum ad quorum nomina petitionem faciunt, eos à vanitate sæculi veraciter converte, et sicut es omnium peccatorum remissio, deprimentis impietatis obligationes in eis dissolve et ad observantiam sancti hujus propositi fac eos certatim servire et in tribulationibus et angustiis tuâ indeficienti consolatione valeant respirare et juste et piè per veram humilitatem atque obedientiam in fraternâ caritate fundati, quod, te donante, promittunt felici perseverantiâ compleant. Qui cum Deo Patre et Filio vivis et regnas in Trinitate perfectâ Deus, per omnia &.

Cette oraison finie, tous les moines se lèvent ensemble et l'abbé, s'approchant d'eux, jette l'eau bénitte sur chacun en particulier, puis il ajoute l'oraison *Domine Jesu Christe, qui tegmen* etc, comme ci-dessus[1]. A la fin de cette oraison, l'abbé oste la tunique ou robe à chacun des nouveaux proféz, leur disant ces paroles : *Exuat te Dominus veterem hominem cum actibus suis*, puis il les revêt de la cuculle, prononçant ces mots: *Induat te Dominus novum hominem qui secundùm Deum creatus est in justitiâ et sanctitate veritatis.* Cela estant achevé, l'abbé retourne à l'autel et dit : *Dominus vobiscum*, et le maître du chœur commence l'Offertoire de la messe. Alors l'abbé se tournant vers les nouveaux proféz, les baise chacun en particulier, puis les envoie au chœur baiser et embrasser tous les religieux.

Ainsi se termine la cérémonie de la profession en ce monastère de Saint-Vincent.

DE LA FAÇON DE RECEVOIR LES ENFANTS A LA VIE MONASTIQUE EN CETTE MÊME ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

L'enfant qui venoit se faire religieux de son plein gré et de

1) Page 291.

lui-même en ce monastère y estoit bien reçu. Peu de temps après son entrée, soit qu'il fut vêtu en laïque ou qu'il portât l'habit de clerc, le chambrier du monastère le menoit au vestiaire pour lui faire quitter ses habits et lui donner ceux de la religion dont les novices ont coutume d'estre couverts. C'est un froc auquel est attaché un chapeau. On lui laissoit néanmoins l'usage de la chemise de lin et on ne lui donnoit point encore la chemise de laine ou *sergette* qui est en usage dans cette abbaye aussi bien pour les novices que pour les proféz. Quand l'abbé ensuitte le trouvoit bon, il faisoit oster le chapeau de son froc et il bénissoit une cuculle afin de la lui donner en place. En même temps il commandoit à l'un de ses religieux d'offrir l'enfant, en l'absence de ses parents; le religieux escrivoit sa demande et la signoit de sa propre main, puis il la lisoit en ces termes :

Ego, frater ille N..., offero Deo et sancto Vincentio illum puerum, nomine N..., vice parentum ejus cum oblatione in manu atque petitione, altaris pallâ manu ejus involutâ, ad nomen sanctorum quorum hîc reliquiœ continentur et domini illius N.... abbatis prœsentiâ, trado coràm testibus regulariter permansurum, itù ut ab hâc die non liceat ei collum excutere de sub jugo regulœ, sed magis ejusdem regulœ fideliter se cognoscat instituta servare et Domino cum cœteris gratanti animo militare. Et ut hœc petitio firma permaneat, manu meâ subter firmavi testibusque tradidi roborandam.

Cecy estant fait, l'enfant prenoit la patène avec l'hostie et le calice avec le vin versé dedans ; puis celui qui offroit l'enfant lui enveloppoit la main avec la palle de l'autel, afin d'offrir l'enfant et son sacrifice en même temps au prêtre qui devoit le recevoir. On différoit néanmoins la bénédiction ou profession jusques à l'âge compétent, lequel estoit environ quinze ans.

L'abbé, lorsque l'âge estoit venu, trouvant bon d'admettre l'enfant à la profession et de lui donner la bénédiction, faisoit assembler le chapitre du monastère et proposoit son intention à toute la communauté. Le jeune homme se mettoit incon-

tinent à genoux et estant émancipé de l'école , alloit aux pieds de l'abbé et faisoit sa profession dans les mêmes termes et en la même formule que les autres novices. Mais on ne récitoit point la bénédiction de la cuculle et on ne le dépouilloit point lui laissant les habits qu'il avoit eus pendant son noviciat.

Pour ce qui regarde le rang que ces nobles victimes tenoient dans le monastère, l'ancien rituel manuscrit de Saint-Vincent prescrit que ceux qui ont fait profession avant eux les précèdent, mais qu'eux précèdent tous ceux qui ont fait profession avec eux sans avoir esté offerts comme eux dès leur enfance.

Il y avoit aussi dans les monastères d'autres religieux qu'on appelloit *convers* desquels j'ai traité dans l'histoire de Notre-Dame de Bretheuil, c'est pourquoi je n'en dirai qu'un mot. Il y en avoit qu'on appelloit simplement convers et d'autres moines convers. Les simples convers n'estoient point religieux mais vivoient dans l'habit du siècle ou dans quelque habit particulier sans faire aucune profession; ils se donnoient au service des monastères pour estre employéz dans les bas offices.

Les moines convers formoient la seconde espèce ; ils n'estoient admis à la profession que très-rarement et à cause de leurs mérites et vertus. La preuve que je pourrois en donner , c'est que dans tout l'obituaire de Bretheuil je n'en trouve qu'un seul qui soit qualifié du titre de convers proféz. *Fulbertus monachus et conversus professus.* Leur emploi estoit aussi dans les bas offices ; ils avoient soin des fermes , des granges etc. etc.

On pourroit ajouter une troisième espèce de convers ; ce sont ceux qu'on appelloit moines à secourir , *monachi ad succurrendum.* Ceux-cy ne résidoient pas dans les monastères, mais dans leurs maisons particulières ou dans celles de leur profession. Il y avoit des moines à secourir de toute sorte de conditions; il y en avoit qui estoient abbéz, prieurs ou religieux d'autres monastères; il y en avoit qui estoient chevaliers, soldats, prêtres , chanoines, curéz. Les obituaires de Saint-Vin-

cent de Laon et de Notre-Dame de Bretheuil, en Picardie, nous en donnent largement la preuve ; il est inutile d'en rapporter les nombreux témoignages. Quoique ces moines à secourir demeurâssent chez eux, ils ne laissoient pas d'avoir leur habit particulier, qui estoit une cuculle, comme nous l'avons dit plus haut [1] ; quelques-uns cependant n'estoient point astreints à l'habit. Leur obligation estoit fort petite et ils participoient à toutes les prières et oraisons du monastère, comme ceux qui portent aujourd'huy le cordon de Saint-François.

Des familles entières avoient coutume anciennement de se donner en servitude au monastère, lesquelles se rachetoient ensuitte par quelque somme considérable de deniers. Cette donation se faisoit pour l'amour de Notre-Seigneur, soit pour un temps, soit pour toujours. Le terme de la donation estant expiré ou le rachat ayant eu lieu, ces familles se donnoient quelquefois encore, comme nous en avons eu plusieurs preuves.

La donation estoit de temps en temps accompagnée de celle des biens, comme nous lisons en nos cartulaires de l'abbaye, où il est dit que Hugues-le-Blanc, sa mère et sa sœur se sont donnéz à ce monastère environ l'an 1158 et y ont pris l'habit de moine, apportant à l'abbaye toutes les terres labourables et le bois qu'ils possédoient à Erlon ; ce qui nous amène à faire icy une réflexion. C'est que non-seulement les hommes se donnoient à ce monastère, mais encore les femmes venoient y prendre l'habit de religieuses. L'obituaire plus ancien de cette abbaye les distingue en deux classes, sçavoir : les religieuses proprement dites et les religieuses converses, qui ont esté en très-grand nombre. Je ne veux pas définir la manière de vivre de ces religieuses, non plus que le lieu de leur habitation, mais il faut faire attention qu'il y avoit autrefois des monastères doubles d'hommes et de femmes, avec habitation séparée. Il est probable que les religieuses de ce monastère avoient leur habitation proche la porte du monastère, selon ce texte de la

1) Page 291.

vie de sainte Claire : *Acceptam unam... quæ pro foribus monasterii deserviebat....*[1]

FUNÉRAILLES D'UN RELIGIEUX DEFFUNT.

Après avoir rapporté les cérémonies de la profession des religieux de ce monastère, je dirai quelque chose des cérémonies de leurs funérailles, quand j'aurai parlé de la manière dont on leur administroit les derniers sacrements.

Un religieux de Saint-Vincent estant malade et en danger de perdre la vie, on lui portoit les saintes huiles en communauté et le prêtre faisoit sept onctions en sept parties principales du corps, sçavoir : aux yeux, aux oreilles, à la bouche, aux narines, aux mains, aux pieds et à l'aine ; on omettoit celle de la poitrine. La formule dont on se servoit pour administrer ce sacrement est semblable à celle dont on se sert encore aujourd'huy Dans le monastère de Bretheuil, on faisoit l'onction de l'aine à la poitrine, et on en ajoutoit une aux épaules et une au gosier; ainsi il y avoit neuf onctions[2]. L'ancien rituel de Laon omet l'onction à la poitrine ou à l'aine, et ne prescrit que les six aux yeux, aux oreilles, aux narines, aux lèvres, aux mains et aux pieds. Pendant qu'on donnoit l'extrême-onction au malade, la communauté récitoit diverses prières, puis on lui faisoit baiser le crucifix et on lui administroit le viatique; on ne le quittoit point ensuitte qu'il n'ait rendu les derniers soupirs. Pour lors on faisoit les oraisons et la com-

(1) « Elle prit une des religieuses qui habitaient près de l'entrée du monastère. »

(2) D'après un ancien rituel de Notre-Dame de Breteuil, voici les prières qui accompagnaient les onctions de la gorge et des épaules :

Ad guttur. — *Ungo guttur tuum de oleo exorcisato ut propitietur Dominus iniquitatibus tuis cunctis, sanet omnes languores tuos redimatque de interitu vitam tuam, faciens in bonis omnibus desiderium tuum qui solus in Trinitatè vivis et regnas Deus per omnia* ℣.

Ad Scapulas. — *Ungo has scapulas sive medium collum scapularum de oleo sacrato, ut in omni parte munitus spiritali unctione, jacula diabolici impetûs viriliter contemnere ac procul possis cum robore superni juvaminis expellere. Per Dominum nostrum* ℣.

munauté sortoit pour aller réciter l'office des morts au chœur, pendant que quelques-uns emportoient le corps mort hors de l'infirmerie pour aller le laver.

Le corps estant lavé et revêtu d'habits monastiques, l'abbé ou le prieur jettoit de l'eau bénitte dans le cercueil ; il encensoit le corps mort et la bierre ensuitte, où le même corps estoit mis incontinent, puis, le couvent estant assemblé, on portoit le deffunt au milieu de la communauté, et l'abbé l'encensoit une seconde fois et lui jettoit de l'eau bénitte. Incontinent l'abbé ou le prieur frappoit sur une tablette et on faisoit les prières. On portoit de cette façon le corps dans la chapelle de Saint-Christophe, derrière le grand autel, on jettoit dessus un drap mortuaire pour le couvrir, on allumoit deux cierges au chevet et au pied de la bierre et on le laissoit là jusques à ce qu'on fut prêt à dire la grande messe pour le deffunt. Pour lors on alloit le chercher avec les solennitéz ordinaires, on l'apportoit au chœur, on chantoit la messe des deffunts et après la messe on le portoit à la sépulture. Le corps estant enterré, tous les religieux se tenant debout, on disoit le psaume *Miserere* pour les morts ensevelis dans le cimetière de cette abbaye. L'oraison y ayant esté ajoutée, on commençoit les sept psaumes pénitenciaux, et le chœur alloit les achever dans l'église, s'y prosternant comme de coutume ; on y ajoutoit une oraison.

Lorsqu'un religieux estoit décédé céans, tous les curéz de Laon estoient obligéz de faire sonner les cloches de leurs églises, dire les vigiles des morts, célébrer la messe des deffunts pour le repos de l'âme du religieux décédé et assister à ses funérailles. Pour cela un de nos abbéz, Adalbéron, leur a laissé un muid de vin qu'ils lui devoient sur une vigne appellée *Grivillon*, et leur a promis de faire un service pour chacun d'eux, tel qu'on a coutume de le faire pour un familier du monastère, selon la société qui est entre eux et notre abbaye.

CHAPITRE IV.

ANCIENNE FAÇON

DE PROCÉDER A L'ÉLECTION D'UN ABBÉ

DE SAINT-VINCENT.

PUISQUE nous avons décrit tant de diverses cérémonies qui s'observoient en ce monastère dans l'antiquité, je n'omettrai pas la principale, qui est celle de l'élection d'un abbé.

Lorsqu'il falloit, dans le monastère, procéder à l'élection d'un abbé, tous les religieux de la communauté s'assembloient au chapitre, et aucun homme mortel n'y estoit admis outre les proféz du monastère. Tous estant assembléz, on se prosternoit à genoux sur le pavé et on récitoit les sept psaumes graduels, lesquels estant finis, tous demeuroient prosternéz comme auparavant et le prieur seul se levoit pour réciter l'oraison suivante :

Adsumus, Domine Sancte Spiritus, adsumus peccati quidem immanitate detenti, sed in nomine tuo specialiter congregati, veni ad nos et esto nobiscum et dignare illabi cordibus nostris, doce nos quid agamus, quò gradiamur et ostende quid efficere debeamus, ut, te auxiliante, tibi in omnibus placere valeamus. Esto salus et suggestor et effector judiciorum nostrorum qui solus cum Deo Patre et ejus Filio nomen possides gloriosum.

Non nos patiaris perturbatores esse justitiæ, qui summam diligis æquitatem, ut in sinistrum nos non trahat ignorantia, non favor inflectat, non acceptio muneris vel personæ corrumpat, sed junge nos tibi solius gratiæ tuæ dono ut simus in te unum et in nullo deviemus à vero, qualiter in nomine tuo collecti, sic in cunctis timeamus cum moderamine pietatis justitiam, ut et hîc in nullo à te dissentiat sententia nostra et in futuro pro benè gestis consequamur præmia sempiterna. Amen.

Cette oraison achevée, le prieur, directeur ou vicaire de l'élection proposoit au chapitre les trois voies pour faire une élection bonne, valable et canonique, sçavoir, la voie du Saint-Esprit, la voie du scrutin et suffrage, la voie du compromis.

On conduisoit incontinent l'abbé nouvellement élu à l'évêque afin qu'il reçut sa bénédiction. A son retour tout le couvent lui alloit au-devant, recevoit la bénédiction abbatiale et chantoit le répons *Deum time* etc. avec le verset : *Protector noster, aspice, Deus,* et l'oraison suivante :

Deus, omnium fidelium pastor et rector, famulum tuum quem ecclesiæ tuæ præesse voluisti propitius respice, da ei, quæsumus, verbo et exemplo quibus præest proficere, ut ad vitam unà cum grege sibi credito perveniat sempiternam. Per Dominum nostrum &.

Le couvent estant entré dans le chœur, on ajoutoit le verset et l'oraison suivante :

℣ *Salvum fac servum tuum,*

℟ *Deus meus, sperantem in te.*

Oremus

Omnium, Domine, fons bonorum justorumque provectuum remunerator, tribue, quæsumus, famulo tuo adeptam benè regere dignitatem et à te sibi præstitam bonis operibus comprobare. Per Dominum nostrum &.

Pour l'ordinaire l'évêque honoroit cette cérémonie de sa présence et venoit mettre le nouvel abbé en possession de son abbaye. Quelquefois il en commettoit la charge à son archidiacre lequel, à son deffaut, meltoit l'abbé en possession de sa charge abbatiale.

L'évêque donc ou l'archidiacre, en l'absence de l'évêque, ayant mis l'abbé en la place abbatiale disoit ces paroles au nouveau prélat : *Ità et retine locum à Deo tibi delegatum, potens est enim Deus ut augeat tibi gratiam suam, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum Amen.*

Le chœur chantoit ensuitte l'hymne *Te Deum*, avec le verset *Mitte ei, Domine, auxilium de Sancto et de Sion tuere eum.*

Oremus

Cui omnis potestas et dignitas famulatur, da famulo tuo prosperum suæ dignitatis effectum, in quâ te semper timeat tibique jugiter placere contendat. Per Dominum nostrum &.

L'évêque ajoutoit ensuitte ces autres prières :

℣ *Salvum fac servum tuum,*

℟ *Deus meus, sperantem in te.*

℣ *Esto ei, Domine, turris fortitudinis,*

℟ *A facie inimici.*

℣ *Nihil proficiat inimicus in eo,*

℟ *Et filius iniquitatis non apponat nocere ei.*

℣ *Memor esto Congregationis tuæ,*

℟ *Quam possedisti ab initio.*

℣ *Domine, exaudi orationem meam,*

℟ *Et clamor meus ad te veniat.*

Dominus vobiscum,

Et cum spiritu tuo.

Oremus

Exaudi, quæsumus, Domine, preces nostras et super hunc famulum tuum spiritum tuæ benedictionis emitte, ut cœlesti munere ditatus et tuæ

gratium majestatis possit acquirere et benè vivendi aliis exemplum præbere. Per Dominum nostrum &.

Voilà les façons anciennes d'élire un abbé en ce monastère ; depuis ce temps-là les procès-verbaux des élections des derniers abbéz nous montrent qu'on a exigé la présence dans l'assemblée de ceux qui élisent, de notaires apostoliques et de témoins séculiers, qui doivent témoigner et certifier au public de la validité et sincérité de l'élection dont ils font les procèz-verbaux, lesquels ils signent pour plus grande autorité.

Cette ancienne façon d'élire un abbé a esté singulièrement changée comme nous le verrons dans la suitte[1].

---

(1) Livre XI, Chap. 2.

CHAPITRE V.

LA CATHÉDRALE DE LAON EST CONSACRÉE ; JOYE DU DOYEN ANSELME. LE TRÉSOR DE LA MÊME CATHÉDRALE EST VOLÉ ET LE VOLEUR MIRACULEUSEMENT DÉCOUVERT, EST SÉVÈREMENT PUNI.

PENDANT que nous nous arrêtons à décrire les anciennes cérémonies de l'église abbatiale de Saint-Vincent, la cathédrale de Laon brûlée dans la sédition de la Commune lors de l'assassinat de Waldric, se rétablit avec plus de lustre qu'auparavant. Les miracles que Dieu opéra par la vertu des saintes reliques de sa très-digne Mère, avoient obligé les fidèles de divers royaumes et contrées à contribuer aux frais de cette construction avec libéralité et largesse en sorte qu'en deux demi-années cette grande église fut achevée comme on la voit encore aujourd'huy[1].

L'évêque Barthélemy et tout le chapitre résolurent de la consacrer aussitôt. On prit donc jour pour cette cérémonie au six du mois de septembre de l'année mil-cent-quatorze, auquel jour on avoit coutume de célébrer l'anniversaire de la consécration de la précédente. Barthélemy, évêque de Laon, fit venir Raoul, archevêque de Reims, Guillaume, évêque de Châlons-sur-Marne, Lysiard, évêque de Soissons, saint Go-

(1) Voir page 21.

defroy, évêque d'Amiens, et Hubert, évêque de Senlis, pour assister à cette cérémonie et lui rendre service en ce qu'ils trouveroient nécessaire. Le moine Herman affirme qu'il se trouva deux cent mille personnes de différents sexe et âge à cette consécration; ce qui n'augmentoit pas légèrement la joye que les Laonnois avoient en voyant le plus bel édifice de leur cité rétabli d'une manière si auguste par la protection de la Mère de Dieu qui opéra une infinité de miracles pour ce sujet.

On ne peut expliquer la joye du fameux docteur et célèbre doyen de la même cathédrale, Anselme, lequel voyoit la désolation de son église et de sa ville rétablie en si peu de temps. Ce fut alors qu'il commença à chanter son *Nunc dimittis* comme un autre Siméon, car il ne dura plus guère après cette cérémonie. Il mourut trois ans après, le 15 juillet 1117. Son corps fut enterré en cette église de Saint-Vincent selon la coutume de ce temps-là [1].

Cet Anselme de Laon avoit été disciple de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, lorsque ce dernier enseignoit en son abbaye du Bec [2]. Il fut fait doyen et archidiacre de Laon et là il enseigna la théologie avec un très-grand éclat. Il eut pour disciple Pierre Abailard, contre lequel il escrivit aussi bien que saint Bernard, Guillaume de Champeaux, archidiacre de Paris et évêque de Châlons, Albéric, archevêque de Bourges, Guillaume, archevêque de Cantorbéry, Gislebert de la Porrée, évêque de Poitiers, Algare, évêque de Coutance, et plusieurs autres [3]. Il a composé un docte commentaire sur les évangiles. Raoul, son cousin germain, lui succéda et enseigna la philosophie à Laon; Guibert, abbé de Nogent, les appelle les deux yeux de tout le clergé de Laon [4].

(1) Voyez son épitaphe, page 272.

(2) Abbaye de bénédictins, dans la Basse-Normandie.

(3) Voyez la page 216, note 2.

(4) *Tradidit Deus capiti duos oculos clariores sideribus; dùm à dextris habes Anselmum, totius orbis latini magisterio prædicatum,..... altrin-*

Ce fut par la sage conduite de cet Anselme qu'on découvrit le larcin d'un autre Anselme, surnommé *Béesse*. Ce malheureux s'estant vu oster la garde du trésor de Laon, laquelle il possédoit, en conçut tant de dépit qu'il résolut de voler le même trésor. Sçachant donc que la comtesse Sybille, femme d'Ingelran de la Fère, avoit donné plusieurs vases d'or et d'argent au thrésaurier pour qu'il les fit garder avec les choses précieuses de l'église, cet homme de basse extraction prit l'occasion d'une grande tempeste qui s'estoit eslevée pendant une nuit, aux environs de l'Epiphanie de Notre-Seigneur, fracassa tout le trésor et vola l'or, l'argent et les pierreries dont les saintes reliques estoient couvertes. Il ne laissa pas non plus les vases que la comtesse Sybille y avoit mis en dépôt; plaçant tout dans un sac, il porta le fruit de son vol hors la ville et le cacha dans un lieu qu'il s'estoit marqué en soi-même, sans avoir de témoin de son larcin ni du lieu où il devoit le cacher. Cependant le bruit se répand partout que le trésor de la cathédrale a esté volé; mais le voleur restant proche de ceux qui le cherchoient, demeure inconnu. On cherche les moyens de découvrir l'auteur d'un pareil attentat; après avoir entendu divers avis, on conclut enfin, selon le conseil d'Anselme, doyen de la cathédrale, d'exposer ceux sur lesquels on avoit soupçon au jugement de l'eau,[1] selon la coutume de ce temps-là. On exécute le décret de l'évêque et de ses conseillers par toutes les paroisses de la ville et on expose d'abord les suspects à cette épreuve, ensuitte les autres. Anselme Béesse, fortement suspect de ce vol à cause d'une vision qu'en avoit eue l'évêque Barthélemy, avec deffense de la part de la Mère de Dieu de laisser le voleur impuni, fut un des premiers exposé à l'épreuve et trouvé coupable. Comme il continuoit de

secùs, Radulphus &... Guibert, Prologus in moralitate de Genesi ad Bartholomæum.

(1) Ce jugement ou *épreuve* consistait à jeter les accusés dans l'eau; lorsqu'ils surnageaient, ils étaient censés coupables.

nier son crime, l'évêque le livra au châtellain Nicolas qui lui fit donner la question, le faisant frotter nu avec du lard bouillant, puis suspendre plusieurs fois; ce qui ne l'obligea pas encore à déclarer son forfait. Enfin comme on alloit le suspendre encore une fois avec menace de ne le point oster de cette géhenne qu'il ne fut mort, il commença d'abord à demander ce qu'on lui donneroit s'il faisoit connoitre le lieu où estoit le produit du vol de la cathédrale. On en donna avis à l'évêque et par son ordre on promit au voleur la somme de quarante livres, lui assurant qu'on le conduiroit avec la même somme à cinq lieues hors de la ville de Laon, du costé où il voudroit aller. Estant mis en liberté, il s'en alla vers l'église de Saint-Martin qui estoit pour lors hors de la ville, et poursuivant son chemin encore plus loin, il vint à un lieu proche les vignes, où estoit un grand amas d'échalas; il descendit alors dessous ce tas de bois comme s'il se fut, dit l'auteur de cette histoire[1], précipité dans l'enfer. De là il tira premièrement une tablette d'or qu'il avoit arrachée du couvercle d'un livre des évangiles et raillant encore sur son crime, il commença à dire aux assistans: « J'ai fait un bon marché, donnant un si grand trésor pour quarante francs. Cette table « seule vaut beaucoup plus que la somme qu'on m'a donnée. ». Le trésor fut ainsi retrouvé et apporté à la cathédrale; ce qui donna beaucoup de joye à l'évêque.

Quant au voleur, il ne put obtenir l'absolution de l'excommunication qu'il avoit encourue, ce qui l'obligea de rendre les quarante livres que l'évêque lui avoit fait donner; pour lors il eut permission de s'en aller là où il voudrait. Mais, ô justice divine qui veille toujours à la punition des endurcis! ce misérable, voulant descendre la montagne, rencontra un fleuve qui grossissoit ses eaux. Ce fleuve imaginaire lui parut se mettre devant lui[2] et l'obligea de retourner en la ville de Laon. Cela fut cause qu'on le soupçonna d'estre aussi l'auteur d'un

(1) Herman, *De miraculis Beatæ Mariæ Laudunensis lib. 3, cap. 28.*
(2) Herman, ibidem.

autre vol qui avoit esté fait en la même cathédrale avant celui-cy et qu'il avoit toujours nié à l'évêque. Mais cette fois le châtellain de Laon, appellé Nicolas, le prit et, le questionnant, le menaça de lui faire souffrir les même tourments qu'il avoit expérimentéz s'il ne rendoit le tout. Le voleur, se voyant pressé de la sorte, retourna dans les vignes, et tirant les pierreries avec l'or et l'argent qu'il y avoit cachéz, il les rendit au châtellain qui les remit à l'évêque Barthélemy. Celui-cy, estant averti en mission divine de ne pas laisser le voleur impuni, le fit prendre et on le trouva dans la vallée d'Ardon sous cette abbaye de Saint-Vincent. Il fut conduit vers la demeure de l'évêque ; mais comme on passoit devant Saint-Vincent, il pria ceux qui le menoient de lui permettre d'entrer en l'abbaye pour y voir l'abbé Adalbéron qui gouvernoit encore ce monastère. Ceux qui le conduisoient le lui permirent ; il fut mené à l'abbé Adalbéron, avec sûreté néanmoins, et là il se jetta à ses pieds, le suppliant d'aller trouver l'évêque avec lui. L'abbé lui accorda sa demande et l'accompagna près de Barthélemy. Arrivé là, il se prosterna aux pieds du prélat, le priant de lui donner la vie dont il avoit mérité la perte et le conjurant de ne lui laisser faire aucun mal en ses membres. L'évêque lui répartit : « Qui est-ce qui vous persécute ? Ren-« dez tout le trésor de madame sainte Marie, puis vous pou-« vez aller où il vous plaira. » Le criminel, n'estant pas devenu plus sage, fit des imprécations sur soi disant qu'il vouloit estre pendu s'il avoit autre chose que ce qu'il avoit rendu à l'évêque. Celui-cy répliqua : « Il est tout manifeste que vous « mentez ; car vous avez rendu au châtellain les pierres pré-« cieuses qui ont esté volées avec ce que vous retenez encore « injustement du même vol ; le châtellain Nicolas est témoin « de ce que je dis. » Pour lors l'évêque fit assembler tous les clercs et la noblesse, lesquels condamnèrent le criminel à subir lui-même la peine qu'il s'estoit imposée. On le prit sur l'heure, on lui fit descendre la montagne et on le pendit à un arbre dans la vallée.

CHAPITRE VI.

FONDATION

DE L'ABBAYE DE PRÉMONTRÉ.

LE LIEU EN EST DONNÉ A SAINT NORBERT PAR ADALBÉRON, DOUZIÈME ABBÉ DE CETTE ABBAYE.

C'EST ici le lieu de parler d'une importante fondation faite du temps de Barthélemy, évêque, et à laquelle l'abbaye de Saint-Vincent de Laon ne fut pas étrangère.

Au milieu du grand bois de Vecose,[1] à trois lieues de Laon, estoit un endroit horrible à voir, plein de marais et entouré de montagnes très-hautes, lequel on auroit cru destiné à des hommes fuyant la société, quoique Dieu le destinât à des hommes pleins de pénitence et de toutes sortes de vertus. Ce lieu avoit nom *Prémontré*, non pas à cause de l'histoire d'Ingelran de Coucy attaquant un lion, lequel auroit dit: « *Ah! Saint-Jean, tu me* « *l'as de prèz montré.* » cette histoire est toute fabuleuse; mais à cause peut-estre que les moines de Saint-Vincent, qui possédoient ce lieu depuis quelque temps, y avoient fait un pré à grande peine, arrachant beaucoup d'arbres en cet en-

(1) Ou *Voas*, forêt de Saint-Gobain.

droit, ou bien pour toute autre raison. Il y avoit là une petite chapelle, dépendante de notre abbaye; elle estoit desservie pour lors par un nommé Wido; ce lieu nous avoit esté donné par l'évêque Elinand.

Saint Norbert estant parti de Santen, près de Clèves,[1] après avoir esté converti par miracle, avoit parcouru le pays de Liège, le Brabant, le Hainaut, pieds nus, vêtu d'une robe de peaux d'agneaux, travaillant partout où il passoit à conquérir les âmes au divin Sauveur. Il apprit qu'un concile devoit se tenir à Reims et y estre présidé par le Pape Calixte deuxième; il s'y rendit pour y faire renouveller sa permission de prêcher qu'il avoit obtenue de Gélase, prédécesseur de Calixte. Mais il ne put voir le Pape, et il s'en retournoit, voyant ses efforts inutiles, lorsqu'il rencontra Barthélemy, évêque de Laon, lequel s'en alloit de son costé dans son diocèse. Norbert intéressa ce pontife en sa faveur et estant retourné avec lui à Reims, il obtint par lui ce qu'il demandoit du Pape. Bien plus le Pape pria Barthélemy de prendre soin du saint homme, promettant de venir le voir à Laon, où il vint en effet et lui offrit l'église de Saint-Martin de Laon. Norbert ne l'accepta qu'à condition que les chanoines qui la possédoient, s'accommoderoient à sa manière de vivre, ce qu'ils ne purent faire.

Barthélemy alors, désirant retenir le saint dans son diocèse et sçachant que le lieu le plus désert estoit celui qu'il préféreroit, le conduisit dans les grands bois de Thiérache et lui proposa Foigny et Thenailles, mais le saint répondit que ces

(1) Santen, prés Clèves, petite ville du diocèse de Cologne. — On sait quel est le *miracle* auquel allusion est faite ici. Saint Norbert, issu d'une famille opulente, ne suivait pendant ses premières années que la fougue et l'impétuosité d'une jeunesse ardente. Les plaisirs de la cour l'enivraient; Dieu l'attendait au milieu de ses déréglemens. Un jour qu'il se promenait seul dans la campagne, il est surpris par un orage effroyable, la foudre éclate sur sa tête, le gentilhomme est renversé de cheval. Revenu à lui, Nobert reconnaît l'avertissement qui lui est donné, réforme sa conduite, fait pénitence et consacre le reste de ses jours au service de Dieu.

lieux ne lui estoient point destinéz. Il le mena alors aux bois de Vecose et saint Norbert ayant vu la petite chapelle de Saint-Jean, possédée par nous en ce lieu, voulut y passer la nuit en prières. Barthélemy le quitta, promettant de venir le revoir le lendemain; saint Norbert y eut une éclatante vision. La Sainte-Vierge lui apparut, environnée de lumières et lui dit qu'il estoit destiné de Dieu pour bâtir en cet endroit un monastère, lequel seroit le chef de son ordre, puis lui montrant l'habit qu'il devoit porter, lui ajouta: *Mon fils Norbert, prenez la robe blanche.* Ce sommeil extatique lui fit voir aussi comme une grande troupe d'hommes vêtus de blanc, lesquels tournoient autour de lui portant des croix, des chandeliers et des encensoirs d'argent.

L'évêque de Laon, Barthélemy, ne manqua pas de retourner à la petite église de Prémontré dès le lendemain du grand matin et apprit par la bouche de saint Norbert qu'il avoit choisi ce lieu-là pour sa demeure, parce qu'il sçavoit qu'il lui estoit destiné de Dieu dès avant le commencement du monde et que plusieurs y seroient sauvéz par la miséricorde divine. Il lui dit que la petite église, qui y estoit pour lors, ne seroit point la principale du monastère, lequel seroit bâti de l'autre costé de la montagne. Saint Norbert prit l'habit blanc des mains de l'évêque de Laon, Barthélemy, le 25e jour de janvier en la même année 1119.

L'évêque fut fort joyeux de la résolution du saint homme; mais ne voulant point faire tort à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon de laquelle ce lieu dépendoit, il fit venir l'abbé Adalbéron et le pria, ainsi que toute sa communauté, de lui remettre librement le lieu dit Prémontré, pour en disposer selon son intention et à sa volonté. L'abbé et les moines de Saint-Vincent accordèrent volontiers cette requête de l'évêque, quittant en sa faveur tout ce qu'ils pouvoient avoir et posséder à Prémontré. L'évêque en récompense leur donna l'autel de Bairy[1]

(1) Berry-au-Bac, canton de Neufchâtel.

et un demi-muid de froment annuel à prendre sur le moulin de Brancourt. Alors Barthélemy donna ce lieu à saint Norbert et à ses disciples présents et à venir à perpétuité. Mais le saint, comme nous le dirons tout-à-l'heure,[1] voulut que l'année d'après la même donation fut renouvellée par Seifroy, successeur d'Adalbéron, ce dernier estant décédé.

L'institut de saint Norbert est une vie érémitique et canoniale. Le saint voulant s'obliger lui et ses religieux de vivre du travail de leurs mains, l'évêque trouva cela trop difficile et impossible ; il lui donna trois charrues de terres, sçavoir, une à Anisy, une autre à Chevregny et la troisième à Versigny pour faire le commencement de la fondation de leur monastère de Prémontré, et quelques autres terres et possessions.

Saint Bernard favorisa aussi de tout son possible et de son crédit auprès des roys Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune l'ordre naissant, lui obtenant plusieurs grâces et faveurs. L'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois donna la pierre pour la construction de la nouvelle église de Prémontré, laquelle ayant esté bâtie en neuf mois de temps des pierres bénittes par Barthélemy, évêque de Laon, fut consacrée par le même, assisté de l'évêque de Soissons Lysiard, le 28 d'avril de l'année 1122. Elle estoit dédiée à la Mère de Dieu et à saint Jean-Baptiste.

Ainsi l'ordre bénédictin a donné naissance à l'ordre de Prémontré, il l'a nourri et eslevé jusques à ce que cette branche ait estendu ses rameaux depuis une mer jusques à l'autre et depuis un fleuve jusques au bout du monde catholique, c'est-à-dire, depuis la donation du lieu dit Prémontré faite par cette abbaye de Saint-Vincent de Laon, jusques à la fondation de la dernière maison de l'ordre de saint Norbert.[2]

Cette ancienne dépendance de Prémontré envers cette ab-

(1) Chap. 7, page 316.

(2) L'ordre de Prémontré prit de rapides accroissements et compta dans la suite des âges plus de mille établissements tant en France que dans le reste de l'Europe et dans l'Asie. Les seules maisons de France étaient au nombre de quatre-vingt-onze au XVIIIe siècle ; quarante appartenaient à la réforme, cin-

baye de Saint-Vincent a obligé les deux églises, dès la naissance du nouvel ordre de Saint-Norbert, d'avoir communication et participation réciproque de prières, bonnes œuvres entre les deux communautéz. Cette communication ou société fut renouvellée en l'année 1181 par Hugues, abbé de Saint-Vincent, et un autre Hugues, abbé de Prémontré, au sujet de quelque différend qui s'estoit eslevé entre eux, lequel différend fut réglé par deux religienx de chaque abbaye. L'abbé de Saint-Vincent en ayant pris deux de Prémontré pour arbitres de son droit et l'abbé de Prémontré en ayant pris deux de cette communauté pour son costé, tous les quatre ensemble décidèrent le différend. Il fut ensuitte ordonné que les deux abbayes en useroient de la sorte toutes les fois qu'il y auroit quelque difficulté entre elles, sans avoir recours à aucune personne séculière ou ecclésiastique externe. Il fut ensuitte déterminé que, outre les anciennes solennitéz que chaque église faisoit réciproquement pour les vivants ou pour les morts,

quante et une à la commune observance. La réforme s'était faite en 1618 par les soins du père Laruel, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson. Les religieux qui l'avaient embrassée formaient une congrégation à part gouvernée par un vicaire-général; ils pratiquaient l'abstinence perpétuelle de la viande et un jeûne strict depuis l'Exaltation de la Croix jusqu'à Pâques.

L'abbaye chef-d'ordre, dont il est ici parlé, soutenue par les évêques de France, agrandie par les princes et ennoblie par les rois, devint le centre d'un immense mouvement qui embrassait dans son action les diverses parties du monde civilisé. Au commencement du XVIIIe siècle, elle était encore dans toute sa splendeur; alors furent terminées ces magnifiques constructions dont la hardiesse nous étonne; Lucas de Muyn, son abbé, avait pu mener à bonne fin cette grande œuvre et combler même les vides du trésor; un chapitre général de l'ordre s'était tenu dans son enceinte. Survint la révolution française; l'illustre abbaye fut aliénée comme les autres établissemens religieux, toutefois le gouvernement dictatorial imposait en 1795 la condition de ne démolir aucun des bâtimens principaux; dans l'enceinte de Prémontré fut établie une manufacture de glaces. Aujourd'hui, grâce au zèle inépuisable et à la sollicitude de Monseigneur de Garsignies, évêque de Soissons, l'antique monastère de Prémontré est devenu un *Orphelinat général* où l'enfant délaissé trouve les joies ignorées de la famille et les consolations suaves et pures de la religion.

l'abbé ou le prieur de Saint-Vincent, si l'abbé estoit occupé, se trouveroit au monastère de Prémontré tous les ans avec deux ou trois de ses religieux pour y célébrer la feste de Saint-Jean-Baptiste et réciproquement l'abbé ou prieur de Prémontré avec deux ou trois de ses chanoines réguliers assisteroit à la feste de Saint-Vincent en cette abbaye de Laon.

Lorsque le déced d'un religieux de quelqu'une des deux églises seroit annoncé à la communauté de l'autre abbaye, on diroit les vigiles, messe et commendaces pour le repos de son âme et de plus, tous les ans, au jour de Saint-Valentin, on feroit un obit solennel dans chacune des deux églises de Saint-Vincent et de Prémontré pour tous les deffunts de chaque abbaye, ensuitte que depuis ce jour-là jusques à trente jours après, on diroit tous les jours une messe dans chacune des deux églises pour le repos des âmes des mêmes trépasséz. Outre cela, on devoit faire un anniversaire pour les abbéz des deux maisons dans chaque église et pour se lier encore plus étroitement ensemble par les liens de la charité, il a esté accordé que les deux églises s'entraideroient dans les différends devant toutes personnes, s'entresoulageroient avec une charité fraternelle et s'entreprocureroient tous les devoirs d'une véritable et sincère compassion dans leurs affaires. Les deux églises ont prononcé anathème contre ceux qui romproient cet accord et au cas qu'aucun à l'avenir établit quelque querelle entre les deux abbayes, il seroit obligé de faire satisfaction dans les deux chapitres de Saint-Vincent et de Prémontré.

De la part de l'abbaye de Saint-Vincent, Wilbold, prieur claustral de Saint-Vincent de Laon, Bonon, supérieur, Gauthier, Herbet, Henri, Bauduin, Raennier, Raoul, Thomas, Gérard, Jean, Richard, Bérenger, Lambert.

De la part de l'abbaye de Prémontré, Eustache, prieur, Gilles, sous-prieur, Haimon, Reinelin, Héluin, Gauthier, Wermond, Daniel, Joscelin, Raoul, Robert, Gérard, Simon.

CHAPITRE VII.

DECED DE L'ABBÉ ADALBÉRON.

ELECTION DE SEIFROY, SON SUCCESSEUR. CONFIRMATION DE LA DONATION DE PRÉMONTRÉ FAITE PAR LES RELIGIEUX DE SAINT-VINCENT A SAINT NORBERT. RÉTABLISSEMENT DE L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE LAON PAR LE NOUVEL ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

La dernière action que je trouve en la vie de l'abbé Adalbéron, c'est qu'il contribua, comme je viens de le dire, à la fondation de l'ordre de Prémontré, en lui donnant le lieu où il est venu s'établir. Peu de temps après cette concession il mourut, comme s'il eût attendu cette noble action pour terminer par elle sa carrière. Il décéda le 30 juillet de l'année 1120[1]. Son corps fut enterré au milieu de la chapelle

(1) *Hoc eodem anno (1120) mortuus est per cuncta laudabilis Adalbero, Laudunensis abbas, cujus industria mirabilis ac sagacis animi intentio rebus ecclesiæ suæ propagandis summo invigilavit studio. Hinc inter cœtera bona, honestati maximè studens, indignum atque inhonestum judicans quòd laici cum mulieribus et parvulis ad ipsum claustri ostium habitabant, exclusis sœcularibus, muris ecclesiam circumdedit et capellam beatæ Mariæ-Magdalenæ ædificavit in quâ corpore quiescit.* (Obit... Sancti-Vincentii).

de Sainte-Magdeleine ; on y voit encore aujourd'huy une pierre d'ardoise taillée à la façon ancienne, c'est-à-dire, plus large au chevet qu'au pied, laquelle couvre la sépulture de cet abbé et porte son inscription[1].

Il fonda son obit ou annuel en ce monastère au jour de son déced, laissant une certaine somme au thrésaurier pour cela. Cet anniversaire se fait à haute voix.

La même année 1120, peu de jours après le déced de l'abbé Adalbéron, nos religieux de Saint-Vincent de Laon élurent pour leur abbé un moine, nommé Seifroy. C'estoit un personnage de mérite, de piété et de doctrine, que Jean de Guise en son Catalogue des abbéz de ce monastère témoigne avoir esté très-remarquable[2]. Ce fut une bonne fortune pour notre abbaye de Saint-Vincent.

Saint Norbert, voyant le déced d'Adalbéron et l'élection d'un nouvel abbé, ne voulut pas se mettre en possession du lieu de Prémontré, de crainte d'estre obligé de le quitter, si le successeur d'Adalbéron ne consentoit à la donation. Mais notre nouvel abbé Seifroy releva bientôt le scrupule du saint patriarche, lui donnant un acte de son chapitre de Saint-Vincent, par lequel lui et sa communauté renonçoient au droit qu'ils avoient sur l'église et le lieu dit communément Prémontré, en faveur du nouvel ordre de Saint-Norbert.

Dieu appelloit la nouvelle colonie à s'augmenter au-dehors et à s'étendre déjà dès sa naissance. L'église de Saint-Martin, hors la ville de Laon et dans son faubourg, avoit esté possédée quelque temps par des clercs séculiers auxquels succédèrent quelques religieux qu'on croit avoir esté des chanoines régu-

(1) Page 271.

(2) *Anno videlicèt MCXX, præficitur cœnobio Laudunensi martyris Vincentii Seifridus, vir sanctitate conspicuus, morum prærogativâ ac religionis fervore magnificus, qui quantùm bonis omnibus exuberaverit, si verba taceant, opera ipsa clamare non cessant.* Specul. histor., lib. 22, cap. 17.

liers de Saint-Augustin, quoique cette dernière assertion soit peu probable; car Barthélemy, dans sa charte de 1121, les appelle *fratres*[1], lequel mot, quoiqu'il puisse s'entendre des chanoines, s'entend plutôt de ceux qui font profession de la vie monastique. Deux colonies avoient donc déjà existé dans cette maison de Saint-Martin sans avoir fait de profit ni pour le spirituel ni pour le temporel. Au contraire, tout y alloit de mal en pis et la maison estoit tellement obérée et si pauvre, que le bon évêque Barthélemy, craignant sa désolation et sa ruine entière, l'avoit offerte à saint Norbert avant qu'il ne s'établit à Prémontré; mais le saint, aimant la solitude et haïssant le bruit des villes, l'avoit refusée. Le bon prélat, voyant avec peine que l'église de Saint-Martin, qui avoit subsisté et s'estoit accrue du temps de ses prédécesseurs, s'anéantissoit de son temps et sous sa conduite, commença à chercher en lui-même quels remèdes il pourroit employer pour guérir de si grands maux. Il assembla son conseil et de son avis prit résolution de donner enfin cette église à saint Norbert. Il voyoit la communauté de Prémontré fort nombreuse et par conséquent capable de fournir amplement à l'église de Saint-Martin ce qui lui estoit nécessaire[2]. Saint Norbert qui avoit re-

(1) *Bartholomæus, Laudunensis ecclesiæ minister. Notum esse volumus quia cum in ecclesiâ beati Martini de suburbio Laudunensi, quæ prius sæcularium clericorum fuerat,* fratres *quidam nostris temporibus ad regulariter vivendum se transtulissent atque aliquandiù inibi commorantes de die in diem peccatis exigentibus imperitiâ ac negligentiâ exteriores possessiones magis magisque deteriorarent, neque interiùs vel numero, vel religione proficerent...* Cart. Bartholom Episc.

(2) *Novissimè anxii et de loci illius dejectione solliciti, consilii nostri decreto in illam sententiam declinavimus ut fratrum Norberti qui in Vosagi sylvâ apud Præmonstratum locum cum magnâ famulorum Dei manu sub canonicâ professione eremiticam vitam constituerat, curæ et dispositioni illam ecclesiam committeremus. Qui cum petitionibus nostris acquievisset, sancitum est ut sicut ille locus ab antiquo in manu prædecessorum nostrorum extiterat, ità et nunc in nostram successorumque nos-*

fusé cette église de Saint-Martin de Laon pour sa personne, l'accepta pour ses religieux à condition qu'elle demeureroit toujours sous la puissance de l'évêque et de ses successeurs, comme elle avoit esté toujours auparavant sous la soumission et obéissance de ses prédécesseurs, que les religieux y-placéz par saint Norbert, y éliroient un abbé pour les conduire selon la règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin et la pratique qu'ils en avoient vue en l'abbaye de Prémontré, laquelle fait profession d'une vie canoniale érémitique, de sorte que les religieux n'en sont ni moines, ni chanoines, ni ermites, mais qu'ils sont chanoines et ermites tout ensemble.

L'ordre de Prémontré a donc obligation à celui de Saint-Benoit comme à son protecteur et à son bienfaiteur, qui l'a agrandi et soutenu de tout son pouvoir, non-seulement parceque la place de son premier monastère lui a esté donnée par les moines bénédictins de Saint-Vincent et que plusieurs abbayes bénédictines se sont saignées et dépouillées pour conserver la vie à ce nouvel ordre, mais encore parce que si l'évêque Barthélemy a esté le père de Prémontré, l'abbaye de Saint-Vincent en a esté la mère et tous les abbéz de l'ordre de Saint-Benoit, tant au diocèse de Laon que dans toute la France et hors même de la France, en ont esté les fauteurs et promoteurs, comme il paroit par la charte de l'établissement des disciples de Saint-Norbert dans Saint-Martin de Laon signée par Seifroy, abbé de Saint-Vincent, Simon, abbé de Saint-Nicolas-au-bois, saint Bernard, abbé de Clairvaux, Rainaud, abbé de Foigny, qui ont procuré ce bien aux enfants de Saint-Norbert par leurs conseils, suffrages et prières auprès de l'évêque Barthélemy, l'année mil cent vingt-quatre.

trorum permaneat, fratresque qui ad eum pro salute animarum piâ devotione convenient, ordinato sibi abbate, secundùm regulam beati Augustini ad tenorem Præmonstrati loci canonicè vivant

Signum Bartholomæi Laud. episc., Seifridi, abbatis Sancti-Vincentii, Simonis, abbatis Sancti-Nicolaï de Sylvâ, Bernardi, abbatis Clarævallis, Rainaldi, Abbatis Fusniacensis... Historia Fusniaca.

Mais de plus, ce monastère de Saint-Vincent a donné à Saint-Martin une grande et très-notable terre contiguë à cette abbaye, afin d'en augmenter l'enclos, avec une vigne adjacente, à condition que la justice de l'une et de l'autre terre lui en demeureroit; en sorte que Saint-Vincent est devenu par ce moyen seigneur de l'abbaye de Saint-Martin, au moins en partie, car il devoit en recevoir quatre écus de cens annuel et perpétuel. Cette donation a esté faite en l'année 1156, du temps de Gauthier, abbé de Saint-Vincent et de Gumbert, prieur de St-Martin de Laon, de Nicolas, sous-prieur, de Mathelin, prévost, de Pierre, chantre et de Clément, prêtre de la même église de Saint-Martin[1].

---

(1) *Galterus, Sancti-Vincentii Laudunensis abbas. Communi assensu capituli nostri terram muro ecclesiæ pro censu quatuor nummorum quem à vineâ ejusdem ecclesiæ quæ est in simili favo, in festo beati Remigii annuatim accipiamus, perpetuò possidendam dedimus, remanente in manu nostrâ totâ ejusdem vineæ justitiâ. Actum anno Incarnationis Verbi 1156.* Majus Cartul. Sancti-Vincentii.

CHAPITRE VIII.

SUITTE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT OU IL EST TRAITÉ DE L'INTRODUCTION DES RELIGIEUX DE PRÉMONTRÉ DANS SAINT-MARTIN DE LAON. DE LA PAUVRETÉ DE CETTE MAISON ENSUITTE ENRICHIE PAR LE TRAVAIL DES RELIGIEUX ET PAR LES DONATIONS DE SAINT-VINCENT ET AUTRES PERSONNES PIEUSES. DROITS DE SAINT-VINCENT VIOLÉZ ET SOCIÉTÉ ENTRE LES DEUX MAISONS.

LE premier abbé qui fut élu pour cette abbaye de Saint-Martin, s'appelloit Gauthier ; il estoit religieux de Prémontré et fut sacré évêque de Laon, lorsque Barthélemy quitta l'épiscopat pour se faire pauvre moine à Foigny. Il a esté enterré à Prémontré selon qu'il l'avoit désiré avant sa mort, laquelle lui est arrivée en odeur de sainteté.

Cette nouvelle abbaye s'accrut de telle sorte qu'en l'espace de douze ans on comptoit plus de cinq cents religieux de cette communauté seule, lesquels servoient Dieu en toute perfection et sainteté sous la conduite du même abbé Gauthier, dit de

Saint-Maurice. Mais ce grand nombre de religieux vivoit dans une pauvreté si extrême en ces premières années que, n'ayant pour toute possession qu'un âne, lequel ils appelloient *Burdin*, du nom de l'antipape Grégoire VIII, ils menoient cet âne tous les matins dans la forêt de Vosage, l'y chargeoient de bois et revenoient à Laon pour vendre le produit de leurs fatigues et acheter du pain pour aider à la nourriture des religieux. Il falloit ordinairement qu'ils demeurâssent à jeun jusques après None, alors qu'on apportoit ce pain de douleur et quelquefois plus tard. La grâce et la bénédiction que Dieu versoit sur cette pieuse communauté, avec les consolations pleines de saveur que l'abbé Gauthier faisoit couler de sa bouche dans leur sein, leur faisoit porter la rudesse et l'austérité de cette vie avec patience. Ils servoient Dieu avec dévotion et assiduité, travailloient de leurs propres mains et augmentoient de quelque chose, par ce juste moyen, les revenus de leur abbaye. Ensuitte les legs pieux les enrichirent de telle sorte que ce monastère surpassa toutes les autres abbayes du diocèse en revenus et en richesses[1]. Chacun des religieux qu'on y recevoit y apportoit ses possessions et son patrimoine, lesquels estoient appliquéz au profit de la maison. Entre ceux-cy je remarque un fils de France qui donna à l'abbaye les vignes de la Roue; c'est pour cette raison que le monastère de Saint-Martin porte aujourd'huy les armes de France pour les siennes, les distinguant de celles des roys par une roue placée au milieu des trois fleurs de lys. Cette roue est le symbole ou hiérogliphe des vignes de la Roue dont je viens de parler. Ces vignes se multiplièrent de telle sorte, du temps même de l'évêque Barthélemy, que les moines en retiroient jusques à trois mille muids de vin en une année ordinaire; il n'est pas étonnant alors que l'abbaye de Saint-Martin passât pour une des plus riches de France. Le moine Herman a attribué la cause

(1) Les revenus de l'abbaye de Saint-Martin, au moment de la révolution française, étaient encore de 75,000 livres.

de cette soudaine augmentation au soin qu'avoient les religieux de faire l'aumosne aux pauvres et à l'hospitalité qu'ils exerçoient envers les pélerins et les étrangers qui affluoient tous les jours en leur maison.

L'abbaye de Saint-Vincent contribua de tout son possible à l'augmentation de celle de Saint-Martin. Car, outre la terre adjacente à la même église que nos moines lui donnèrent, comme je l'ai dit déjà, ils eurent encore pour cette nouvelle colonie de saint Norbert la charité de lui donner la moitié du siége d'un moulin, avec des prairies et des terres contiguës situées à un village appellé dans la charte *Bodium*, à condition que l'abbaye de Saint-Martin rendroit au prieuré de Saint-Thomas, dépendant du monastère de Saint-Vincent, une reconnoissance de quatre sols de cens annuel. Cette aumosne fut faite à Saint-Martin de Laon en l'année 1135, du temps de l'abbé Anselme, de Saint-Vincent.

Mais, ô instabilité du cœur humain ! Pour actions de grâces de ces bienfaits les mêmes religieux de Saint-Martin firent un déplaisir très-notable à notre monastère et lézèrent les anciens droits de sépulture que notre abbaye possédoit depuis plus de six cents ans, sans avoir eu jamais aucune contestation. Une femme de la ville de Laon, comme je l'ai déjà dit au commencement de mon ouvrage[1], estant à l'extrémité de sa maladie et se voyant proche de la mort, ordonna comme dernière volonté en son testament que son corps fut enterré en l'église de Saint-Martin contre tous les anciens droits et priviléges de notre église de Saint-Vincent. Au moment qu'un prêtre séculier conduisoit le corps mort à la même église de Saint-Martin pour l'y ensevelir, selon sa demande dernière, les moines de Saint-Vincent enlevèrent le corps et l'ostèrent comme par force des mains du prêtre séculier et de ceux qui le portoient, persuadéz qu'on faisoit injure à leur droit de sépulture invariablement placé en leur abbaye depuis plusieurs siècles. Les moines de

(1) Page 54.

Saint-Martin, croyant d'ailleurs qu'on leur faisoit tort, adressèrent leurs plaintes au Pape, lequel choisit quelques déléguéz pour informer du fait, leur enjoignant d'obliger les religieux de Saint-Vincent à rendre les ossements de la deffunte et à faire restitution entière de tous les émoluments qu'ils avoient perçus à l'occasion de la même sépulture. La maison de Saint-Martin estoit alors en meilleure observance que celle de Saint-Vincent et la réputation de sa sainteté estoit très-grande. La ferveur ne s'y estoit pas encore ralentie, tandis qu'elle s'estoit affaiblie et avoit dégénéré en langueur dans cette abbaye de Saint-Vincent. Nous ne sçavons pas quelle a esté la sentence qui s'en est suivie, mais nous voyons bien que ce grand et beau droit de sépulture a commencé dès lors à s'anéantir de telle sorte en ce monastère qu'il en est aujourd'huy entièrement privé. Car les Messieurs de la cathédrale ont aussi voulu avoir le droit de sépulture chez eux et l'ont obtenu en donnant quelque compensation. Les Chevaliers du Temple ont reçu aussi la même grâce; enfin toutes les communautéz et paroisses de Laon ont fini par avoir leur cimetière, comme cela existe aujourd'huy

De cette action des Messieurs de Saint-Martin sont pullulées quelques affaires importantes entre leur abbaye et celle de Saint-Vincent jusques au temps des abbéz Hugues, de Saint-Vincent, et Gauthier, de Saint-Martin, lesquels estant ennuyéz des longues procédures qu'ils estoient obligéz d'avoir par-devant des externes, réglèrent une société entre les deux monastères en l'année 1180, par laquelle ils ordonnèrent qu'au cas advenant que quelque différend vint à naître entre eux, l'abbé de Saint-Vincent choisiroit deux chanoines de Saint-Martin pour son costé et l'abbé de Saint-Martin éliroit deux moines de Saint-Vincent pour le sien, lesquelles quatre personnes termineroient à l'amiable le différend entre les limites de quarante jours.

Il y avoit déjà une ancienne société, tant pour les vivants que pour les morts, entre ces deux abbayes de Saint-Vincent

et de Saint-Martin laquelle fut renouvellée pour lors (1180) avec ces augmentations que les chanoines de Saint-Martin viendroient en corps dans notre église, le jour de Saint-Vincent, pour y chanter la messe avec les moines du monastère selon la solennité requise, mais aussi qu'en eschange les moines de Saint-Vincent assisteroient à la grande messe solennelle au monastère de Saint-Martin, le jour de la feste du patron, onzième jour de novembre, avec les chanoines de la même abbaye de Saint-Martin. Quelqu'un des religieux de l'une ou de l'autre abbaye venant à décéder, l'abbaye associée feroit un trentin de prières pour le religieux deffunt et célébreroit l'anniversaire, tous les ans, des abbéz de l'une et de l'autre église[1], ajoutant la promesse de s'entre aider mutuellement l'une l'autre dans toutes les affaires et occurrences à venir, deffendant aussi, sous peine d'anathème à tous les religieux des deux abbayes de contrevenir aux clauses de cette société et au cas que quelqu'un leur fût contraire, il seroit obligé d'en faire satisfaction publique dans les chapitres de l'une et de l'autre abbaye. Hugues, abbé de Prémontré, estoit présent à cette action et la sociéte a esté confirmée par son conseil; un autre Hugues, abbé de Vicoigne[2], Wibold, prieur de Saint-Vincent de Laon, Bonon, sous-prieur, Raoul, Roger, Rainauld, Herbert, prêtres et moines de Saint-Vincent, Arnoul, Raoul et Gilles, diacres de la même abbaye, tenoient pour Saint-Vincent. Du costé de Saint-Martin estoient Lambert, prieur de Saint-Martin, Henri, sous-prieur, Garsias, chantre, Mache-

(1) *Prœter antiquas solemnitates quas vivis et defunctis impendebamus, communi decreto sancitum est quod canonici beati Martini, singulis annis, interesse non omittent processioni et missœ cum monachis in festivitate sancti Vincentii, similiter et in transitu beati Martini cum canonicis monachi intererunt. Sed et decedente altero fratrum monachorum, sive canonicorum alterius ecclesiœ, altera ecclesia tricenarium persolvere tenebitur; abbatum autem utriusque ecclesiœ dies anniversarius singulis annis persolvetur.* Cartul. Sancti-Vincentii.

(2) Ancienne abbaye régulière de prémontrés, près Valenciennes.

lin, Thierry et Garin, prêtres, Salomon, Simon et Raoul, diacres, Hugues, Jean et Arnoul, sous-diacres de Saint-Martin en cette année 1180.

Cette société s'estoit rompue dans le siècle passé, mais elle s'est renouvellée de notre temps et elle se conserve encore aujourd'huy en son entier. Outre cela, deux religieux de Saint-Martin viennent assister à la messe et aux vêpres le jour de Saint-Christophe et ensuitte au dîner et au souper, comme au jour de Saint-Vincent. Deux moines de Saint-Vincent rendent la pareille le jour de Saint-Laurent, 10 août, à Saint-Martin, où ils assistent à la messe, au dîner, à vespres et au souper.

L'abbaye de Saint-Martin de Laon a beaucoup fleuri en sainteté; c'est la première abbaye de l'ordre de Saint-Norbert après Prémontré. Plusieurs grands et saints personnages y ont vécu et en sont sortis, entre lesquels son premier abbé est très-remarquable. Après avoir saintement gouverné son monastère pendant l'espace de vingt-six ans, il fut élu, à cause de ses mérites, comme évêque de Laon et successeur de Barthélemy. Il a esté qualifié du titre de bienheureux.

Un bienheureux Robert, religieux de Saint-Martin de Laon, fleurissoit en sainteté en l'an 1129. Il a esté le premier abbé de l'Isle Notre-Dame-de-Geldre[1].

L'ancien martyrologe manuscrit de Saint-Martin fait mémoire d'un pape Grégoire, lequel avoit esté eslevé dans la même abbaye[2]. Quelques-uns croient que c'estoit le pape Grégoire VIII; mais il y a peu d'apparence et de fondement.

Plusieurs autres saints et grands personnages reconnoissent cette maison pour leur mère, aussi bien que plusieurs abbaye de l'ordre de Prémontré se font gloire d'en tirer leur origine. Plusieurs personnes laïques, ecclésiastiques ou religieuses, te-

(1) En Angleterre.

(2) Luc d'Achery dans son *Appendix de abbatiâ Sancti-Martini Laudunensis* rapporte ce texte du martyrologe de Saint-Martin. *Commemoratio venerandæ memoriæ Gregorii papæ, hujus ecclesiæ alumni.*

noient à honneur et à grâce d'estre associées à elle dans les premiers temps de sa fondation. Le nécrologe ou obituaire manuscrit de la même maison fait mémoire de Guy, abbé de Saint-Vincent de Laon, lequel y avoit voulu prendre la qualité de moine à secourir.

Le bienheureux Thomas, religieux de Saint-Martin, y apporta le bras de saint Laurent qui s'y voit encore aujourd'huy. Dix monastères reconnoissent celui de Saint-Martin pour leur père.

CHAPITRE IX.

L'ÉVÊQUE BARTHÉLEMY SIGNALE SA PIÉTÉ EN LA RECHERCHE DES SAINTES RELIQUES ET EN LA FONDATION ET RÉFORMATION DE PLUSIEURS MONASTÈRES.

Le pieux évêque Barthélemy signaloit sa renommée par ses belles actions, non-seulement dans son diocèse et en France, mais encore en Espagne où il alla rendre visite au roy Alphonse, son parent. Celui-cy, ravi de voir un si grand personnage en sa cour, tâcha de l'y attirer une seconde fois et voici à quelle occasion. Barthélemy ayant présenté requête au roy pour obtenir de Sa Majesté Catholique le corps de saint Vincent, martyr, patron de notre abbaye et le chasuble que la Mère de Dieu donna à saint Hildefonse, archevêque de Tolède, afin de faire servir ces deux précieuses reliques à enrichir son église cathédrale et notre église abbatiale, le roy lui promit ces deux trésors, à condition qu'il retourneroit une seconde fois lui rendre visite. Mais les affaires du diocèse n'ayant pas permis à l'illustre évêque de faire un second voyage, la ville et l'abbaye de Laon furent privées de ces grandes richesses. Depuis nos abbéz ont obtenu une partie du gosier de saint Vincent, laquelle est avec d'autres reliques dans une

châsse à costé de l'évangile du grand autel de cette abbaye et un ossement du bras du même saint Vincent enchâssé dans un reliquaire particulier portant sa qualité en cette inscription ancienne : *Brachium sancti Vincentii, levitæ et martyris*[1] et au bas sont ces deux autres mots : *Simon abbas*[2]. C'est le nom de l'abbé qui a fait faire ce reliquaire après les ravages des Anglois.

Le bienheureux évêque Barthélemy, se voyant dans l'impuissance de retourner en Espagne pour ennoblir son diocèse par la possession des deux reliques dont nous avons parlé tout-à-l'heure, compensa ce défaut par ses soins et par ses charitéz accompagnéz de la vigilance que demandoit son ministère épiscopal. Il chercha à enrichir son diocèse de saints vivant sur terre, afin d'avoir leurs reliques et leur intercession pour lui et tout son peuple fidèle après leur mort.

C'est ce qui l'obligea de bâtir tant de nouveaux monastères des ordres de Saint-Bernard et de Saint-Norbert dans son diocèse. L'abbaye de Foigny le reconnoît pour son père aussi bien que pour son fils ; pour son père, car elle le vénère comme son fondateur ; pour son fils, car elle lui donna l'estre religieux, lorsque ce prélat, se démettant de son évêché de Laon, vint passer les deux dernières années de sa vie en cette abbaye de Foigny. Il fonda ce monastère en l'an 1121 et le donna à saint Bernard après le refus que saint Norbert en avoit fait. Les religieux de Clairvaux y entrèrent le onzième jour du mois de juillet[3]. Le premier abbé s'appelloit Rainaldus ; sous son gou-

(1) « Bras de saint Vincent, lévite et martyr. »

(2) « Simon, abbé. »

(3) Douze religieux, une humble demeure bâtie de leurs mains, une petite chapelle dédiée à la très-Sainte-Vierge, tels furent les commencements du monastère de Foigny. Pendant trois années les moines n'eurent aucune dotation et vécurent contents de ce modeste asile. Mais les libéralités des seigneurs de Coucy, de Guise, de Rumigny, &, les secours particuliers de Barthélemy, évêque de Laon, mirent bientôt les pieux cénobites en état de faire bâtir un vaste mo-

vernement le monastère de Foigny s'augmenta de telle sorte qu'on y compta deux cents religieux en peu de temps. L'église fut aussi bâtie avec diligence et dédiée à la Mère de Dieu le onzième jour de novembre, après avoir esté achevée en trois années. On y célèbre la feste de sa dédicace le 14 du même mois par un privilége du pape Honorius.

La piété, la magnificence et le zèle de l'évêque Barthélemy pour augmenter le nombre des lieux saints et celui des serviteurs de Dieu ne se termina point icy. Car, outre les abbayes de Prémontré, de Saint-Martin de Laon et de Foigny dont nous avons parlé, il en fonda encore plusieurs autres, sçavoir, l'abbaye de Cuissy [1], de l'ordre de Prémontré, l'abbaye de The-

nastère et une magnifique église. La consécration de celle-ci eut lieu en 1124 et fut faite par Barthélemy, en présence de saint Bernard, de plusieurs abbés et d'une multitude innombrable de fidèles. Les moines de Foigny, jusque vers le XIVe siècle, observaient la discipline la plus rigoureuse et la plus stricte régularité; leur occupation était le travail des mains, la prière, la lecture; ils exerçaient l'hospitalité avec un zèle et un dévouement dignes des premiers âges de l'église. Mais le relâchement s'étant introduit peu à peu dans l'enceinte du couvent, la ferveur première disparut et au XVIIe siècle, don L'Argentier, abbé de Clairvaux, fut obligé d'y établir la réforme.

Le monastère, voisin de la forteresse de La Capelle, fut souvent ruiné dans les guerres qui désolèrent la Thiérache et la Picardie. Au XIVe siècle, il était saccagé par les Anglais, brûlé, au XVe, durant les troubles des Orléanais. Aux XVIe et XVIIe siècles, il éprouvait les désastres des dissensions civiles et de l'invasion d'Espagne. La révolution de 1789 fut le dernier coup porté à son existence; il tomba comme la plupart des édifices religieux qui ornaient notre terre de France. La demeure des Renaud, des Barthélemy, de ce bienheureux moine Alexandre qui vint ensevelir à Foigny ses espérances et son nom royal sous la robe de *frère convers*, n'est plus; ses restes sont aujourd'hui une propriété particulière.

(1) Cette abbaye était située à six lieues de Laon, dans un lieu proche de la rivière d'Aisne et sur le penchant d'une colline renommée pour ses vignobles. Un doyen de la cathédrale de Laon, Luc de Roucy, qui vers 1116, renonçait à sa dignité et à sa charge pour se retirer à Cuissy, près d'une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge, en est considéré comme le premier fondateur.

nailles [1], même ordre, en l'année 1130; c'estoit un lieu qui

Quelques chanoines s'étaient joints à lui; les pieux solitaires s'occupaient à convertir les âmes et prêchaient l'évangile du salut au milieu des populations environnantes. Vers 1122, Barthélemy, évêque de Laon, désireux d'étendre dans son diocèse l'institut de Saint-Norbert, pressa Luc de Roucy et ses confrères d'embrasser la règle des prémontrés. Ils le firent et le nouveau monastère doté des largesses des seigneurs voisins, favorisé de la bienveillance et de la sollicitude de l'évêque Barthélemy, prit bientôt une grande extension. Cent ans après il donnait naissance à l'abbaye de Genlis, près Chauny, à celle de Lieu-Restauré, au diocèse de Soissons; le village du Gros-Disy était construit encore par Philippe-Auguste sur une partie de ses domaines. Mais l'abondance et les richesses introduisirent bientôt le relâchement dans l'intérieur du couvent; la réforme devint nécessaire et l'un de ses abbés, Michel de Castelnau, fut forcé de l'y introduire en 1642... L'abbaye de Cuissy était la quatrième abbaye de l'ordre de Prémontré, son abbé jouissait de nombreux privilèges, comme ceux de Saint-Martin et de Floresse il était conseiller de l'abbé général et *père de l'ordre;* dans son enceinte se tenait le chapitre général de la réforme.

A la suite de la révolution française, les moines de Cuissy se retirèrent au nombre de huit dans le village de Trucy, près Laon, et continuèrent à y vivre dans la soumission et l'obéissance la plus entière à leur abbé. Il y a quelques années s'éteignait le dernier rejeton de ces vénérables cénobites, don Minel, dont la dernière parole était une parole de résignation et d'amour, et la dernière œuvre un bienfait.

(1) Thenailles est situé à une demi-lieue de Vervins. C'était, au XIIe siècle, un endroit inculte, entouré d'eaux et de bois, remarquable toutefois par l'aménité de son site. Souvent Barthélemy, dans ses courses épiscopales, avait remarqué ce lieu et l'avait jugé propre à abriter des vertus monastiques. Lorsqu'en 1120 saint Norbert vint à Laon, avec l'intention exprimée de se fixer dans le diocèse, le prélat lui offrit *Thenailles* ou le lieu dit *Foigny*, mais le saint refusa, s'excusant sur ce qu'une autre solitude lui était destinée de Dieu. Barthélemy fit l'offre alors de ce lieu à Gauthier, premier abbé des prémontrés de Saint-Martin de Laon et lui persuada d'y placer douze de ses chanoines sous la conduite de l'abbé Walfride; ainsi fut fondé le monastère de Thenailles. L'évêque de Laon, par une charte de 1135, éteignit le cens que les religieux étaient obligés de payer à l'abbaye de Saint-Michel, propriétaire du terrain où ils s'établirent; ses largesses encore consolidèrent l'existence du monastère. Enrichie des bienfaits d'un si magnifique fondateur, Thenailles prit un rapide accroissement; quelques années après c'était, disent les auteurs de la *Gaule*

appartenoit à l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, l'abbaye de Clairfontaine [1], même ordre encore et même année, l'abbaye de Vauclerc [2], de l'ordre de Saint-Bernard ou de Cîteaux,

Chrétienne, une abbaye remarquable qui grandit par les âges et finit toutefois par tomber au milieu des guerres qui désolèrent la France. Relevé au XVe siècle, puis détruit encore, le monastère répara quelque peu ses ruines sous ses abbés commendataires; à l'époque de la révolution française, il ne comptait plus que six religieux vivant avec la plus stricte et la plus sévère parcimonie.

(1) Clairfontaine *(Clarus fons)*, lieu ainsi nommé à cause de la limpidité des eaux qui l'entouraient.

C'est au sein de la Thiérache, près de la forteresse remarquable de La Capelle, que fut fondé d'abord ce nouveau monastère de prémontrés. Un seigneur de Guise, nommé Guy, en avait cédé l'emplacement à un pieux solitaire, Albéric, qui lui-même proposa à saint Norbert de lui remettre sa solitude et d'entrer dans son ordre; mais le saint n'accepta pas, ne voulant point, dit don Lelong, profiter des travaux d'autrui. Albéric étant mort, la terre revint par suite des largesses de Guy, puis de sa veuve Méchaine (1126) à l'abbaye de Prémontré, et Hugues, successeur de saint Norbert, y construisit avec l'aide de Barthélemy un vaste monastère (1130). Ruinée dans les guerres des Anglais, des Calvinistes et des Espagnols, l'abbaye fut transférée, au XVIIe siècle, par les soins d'Hélie, un de ses abbés, dans la ville de Villers-Cotterêts. Louis XIV, par un édit de 1671, confirma cette translation, les évêques de Soissons et de Laon y donnèrent leur consentement; Innocent XI la ratifia en 1676, à cette condition que la cure serait réunie à l'abbaye après résignation volontaire du titulaire actuel.

« Les prémontrés, dit don Lelong, auroient probablement mieux fait de con-
« server leur première demeure où est située une grande partie de leurs biens
« avec la seigneurie et la cure. Clairfontaine, comme plusieurs autres ab-
« bayes des environs, subsisteroient peut-être en meilleur état que le *refuge*
« de Villers-Cotterêts occupé par quatre ou cinq religieux de la commune ob-
« servance. »

(2) Canton de Craonne; Barthélemy en est reconnu comme le fondateur. C'est ce zélé pontife qui persuadait en 1134 à un prêtre, nommé Robert, desservant une petite chapelle dans le lieu dit *Cour-Memblain*, de céder sa chapelle et ses dépendances à saint Bernard. Robert y consentit et entra même dans l'ordre de Cîteaux, la Cour-Memblain prit dès lors le nom de *Vauclerc*.

Le premier abbé de cette maison fut Henri de Murdach, anglais de nation, homme versé dans les sciences et dans la littérature. Ses religieux étaient au nom-

l'abbaye des religieuses de Montreuil, proche de Guise, fondée en 1136; les guerres ont obligé ces religieuses de l'ordre de Cîteaux de déserter cette abbaye et de se transférer à la Neufville, sous Laon, dans une maladrerie qui a pris le nom de l'ancien monastère déserté[1], l'abbaye de Bohéries[2], de l'ordre de Cîteaux, fondée en l'année 1140 ou environ, l'abbaye de Fontenelle, bâtie pour des religieuses de l'ordre de Prémontré[3], l'abbaye de Bucilly, bâtie pour des religieuses de l'ordre

bre de douze : leurs revenus étaient médiocres et le couvent situé dans le lieu dit *Pré du Moulin*, était simple et modeste. Mais, vers le milieu du XIII[e] siècle, les revenus du monastère s'étant accrus, d'immenses bâtimens claustraux et une vaste église s'élevèrent; Ægidius, 16[e] abbé de Vauclerc, en prenait possession en 1257. Le monastère de Vauclerc, même dès sa naissance, vit éclore par ses soins d'autres maisons du même ordre. En 1141, il envoyait ses religieux peupler l'abbaye du Reclus, dans l'Aube, en 1167, celle de la Charmoise à deux lieues d'Epernay. Quarante-deux abbés se succédèrent dans son enceinte et plusieurs d'entr'eux furent très-remarquables; le dernier, don Bricart, gouvernait l'abbaye au moment de la révolution française. Les restes du couvent des bernardins de Vauclerc sont aujourd'hui une propriété particulière.

(1) Voir la page 210.

(2) L'ordre de Cîteaux prenait de rapides accroissements; Foigny, Vauclerc venaient d'être fondés dans le diocèse et Barthélemy jetait près de Guise les fondements de Bohéries. Le premier siège de l'abbaye avait été à Epinoy; douze religieux, tirés du monastère de Foigny, s'y étaient construit une petite retraite, mais le lieu était malsain et exposé aux inondations. Le chapitre de St-Quentin, pressé par l'évêque Barthélemy, céda aux religieux d'Epinoy la terre de Bohéries, peu distante de leur habitation; la charte de donation est datée de l'année 1143. Cette année même, les religieux jetaient les fondements d'un vaste monastère qui bientôt reçut dans son enceinte un nombre considérable de religieux. Survinrent les guerres des Anglais, des Bourguignons et des Espagnols, le monastère servit d'hôpital durant le siège de Guise, puis peu à peu tomba en ruines; au milieu du XVII[e] siècle il n'était plus qu'un immense désert, le refuge des bêtes fauves et l'habitation de deux religieux, un prêtre et un frère convers. Rétabli en 1662, il retrouvait quelques-unes de ses anciennes splendeurs; ses lieux réguliers étaient vastes, son église était magnifique, l'appartement des hôtes y était superbe et richement décoré.

Les restes de l'abbaye de Bohéries sont aujourd'hui une filature de coton.

(3) Ou plutôt de Cîteaux; cette abbaye était située à une lieue S. O. de Valenciennes.

de Saint-Benoît[1]; mais les chanoines réguliers de Saint-Augustin, ordre de Prémontré, la possèdent présentement. J'omets les autres monastères que la piété de l'évêque Barthélemy a fondéz; on pourra les voir dans l'histoire de Foigny[2].

Mais je ne puis omettre le notable changement que le zèle de ce véritable pasteur a fait dans la royale et noble abbaye de Saint-Jean en la cité de Laon. Cette abbaye avoit esté fondée par sainte Salaberge en l'année 640; le nombre des religieuses y estoit très-grand et elles s'y estoient conservées jusques au temps de Barthélemy dont nous avons à parler dans ce neuvième livre. Mais par un malheur quelquefois arrivé aux mai-

(1) Ce fut vers 945 qu'Hérésinde, épouse d'Eilbert, comte de Péronne, fit bâtir pour des religieuses de Saint-Benoît le monastère de Bucilly. L'emplacement en était considérable et les religieuses s'y trouvaient en grand nombre. Le nom d'une seule nous a été conservé; elle s'appelait Ledvide et était abbesse; ce nom est relaté dans le nécrologe de Saint-Pierre de Reims.

En 1147, Barthélemy substituait aux religieuses de Saint-Benoît des chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré. Une charte de 1148, approuvée la même année par le pape Eugène III, leur assurait la possession de Bucilly et des biens y annexés ainsi que de quelques églises; les rois de France, les seigneurs de Guise, de Rumigny, d'Avesnes, comblaient le monastère naissant de leurs nombreuses largesses. En 1170, l'abbaye, de concert avec Jacques, seigneur d'Avesnes et de Guise, bâtissait le village de Mondrepuis sur l'un de ses domaines; en 1278, elle se voyait confirmer le droit de haute justice à elle disputé par Hasard d'Astenay, un de ses avoués. La discipline se ralentissait néanmoins et l'abbaye, au XVIIe siècle, embrassait la réforme du père Laruel, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson. Tristan de Villelongue la gouvernait alors; aveugle dès l'âge de six ans, docteur en théologie, conseiller et prédicateur du roi Henri IV, il commençait cette grande œuvre que termina un de ses successeurs, Edmond Sauvage. Au XVIIIe siècle, l'abbaye ayant été restaurée depuis ses fondements, une église magnifique fut construite, les proportions en étaient vastes et belles; commencée vers 1722, elle fut achevée définitivement en 1751.

A l'époque de la révolution française, vingt chanoines prémontrés occupaient le monastère; leurs revenus étaient assez étendus, ils possédaient six cures dans le diocèse de Reims et onze dans le diocèse de Laon.

(2) *Historia Fusniacensis*, auctore Delancy.

sons de la plus sainte observance, il advint que ces filles qui avoient pris le fils de Dieu pour leur époux, aimèrent trop les enfants des hommes, et que, se relâchant de la ferveur de leur premier institut, elles menèrent une vie opposée à la sainteté de leur profession. C'est ce qui fit gémir le bon prélat; il les exhorta à changer de vie, elles le lui promirent, mais les effets ne suivirent pas les promesses. Il avertit alors le pape, puis le métropolitain Renaud second, archevêque de Reims, du désordre de cette abbaye; mais il ne fut rien résolu jusques au X[e] jour de mai de l'année 1128 que le même archevêque de Reims assembla ses suffragants à Arras, sçavoir: Josselin, évêque de Soissons, Barthélemy, évêque de Laon, qui tenoit rang pour lors après celui de Soissons, Simon, évêque de Noyon et de Tournay, Jean, évêque de Thérouenne, Guarin, évêque d'Amiens, Robert, évêque d'Arras, Clarembault, évêque de Senlis, Pierre, évêque de Beauvais. Les abbéz de la province de Reims y assistoient aussi et le roy Louis-le-Gros y estoit présent en personne.

Ce fut en ce concile provincial que Barthélemy, évêque de Laon, pressa fort le changement des religieuses de Saint-Jean-Baptiste de la même ville. Ayant fait tomber l'archevêque dans son sens, il en parla très-fortement avec le prélat Renaud à Louis-le-Gros, et tous deux insistèrent avec tant de force auprès de Sa Majesté, qu'elle consentit à ce que les religieuses en fussent ostées et qu'on y mit des moines, sauf le droit royal et la dot que la reine Adélaïs, sa femme, y avoit, à condition toutefois que l'évêque de Laon y auroit tout droit comme dans les autres abbayes du diocèse[1].

(1) Nous trouvons dans les *Notes* sur Guibert de Nogent par Luc d'Achery, les lettres patentes de Louis VI, ainsi conçues:

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Amen. Ego Ludovicus, *Dei misericordiâ in regem Francorum sublimatus. Notum fieri volo cunctis fidelibus tàm futuris quàm instantibus quòd in conventu quem fidelis noster* Rainaldus *secundus, venerabilis Remorum archiepiscopus, Attrebati cum universis suffraganeis suis episcopis et abbatibus, VI° idus Maii tenuit,*

Peu de temps après ce concile provincial, Mathieu, évêque d'Albane et légat du Saint-Siège, confirma le même décret dans une espèce de concile national qu'il tint à Reims, en présence des archevêques de Reims et de Sens, auquel assistoient entre autres évêques celui de Laon, ceux de Soissons, de Paris, de Meaux, de Troyes en Champagne, dont il prit conseil en cette affaire aussi bien que de plusieurs abbéz et personnes religieuses qui estoient là présentes. Le même légat avoit déjà fait un décret semblable pour les religieux de Saint-Denys en France contre les religieuses d'Argenteuil qui furent transférées alors en d'autres lieux.

Incontinent que l'évêque Barthélemy eut le consentement de

ubi et nos præsentes aderamus, ipse et Bartholomæus, venerandus Laudunensis episcopus, nos convenerunt, cùm multâ precum instantiâ postulantes ut Laudunensem Beatæ Mariæ et beati Joannis ecclesiam, quæ regalis abbatia est, quia sanctimoniales quæ ibi ab antiquo fuerant nimis indignè et enormiter se habebant, ad meliorem religionis statum duci et monachos ibidem substitui concederemus. Quam profectò petitionem rationabilem et utilem cognoscentes, voluntati eorum et consilio assensum dedimus et in prædictâ ecclesiâ abbatem et monachos substitui et haberi in perpetuum, salvo in omnibus jure regis et Adelaidis *reginæ, uxoris nostræ, dotalitio, benignè quidem concessimus, ità siquidem quod subjectionem illam quam cæteræ abbatiæ nostræ, quæ in episcopatu Laudunensi sunt, Laudunensi episcopo debent et exhibent, abbatia illa eidem episcopo sinè aliquo juris regii detrimento debeat et exhibeat. Quod, ne valeat oblivione deleri, scripto commendavimus et ne possit à posteris infirmari sigilli nostri authoritate et nominis charactere subterfirmavimus. Actum* Attrebati *publicè anno Incarnati Verbi MCXXVIII°, regni nostri XX°, astantibus in palatio nostro quorum nomina substituta sunt et signa.*

Signum Ludovici, *buticularii*, S. Hugonis, *constabularii*, S. Alberici, *camerarii*, *dapifero nullo, data per manum* Simonis *cancellarii. Signum* Rainaldi, *Remensium archiepiscopi*, S. Josleni, *Suessionensis episcopi*, S. Bartholomæi, *Laudunensis episcopi*, S. Simonis, *Noviomensis et Tornacensis episcopi*, S. Joannis, *Morinensis episcopi*, S. Garini, *Ambianensis episcopi*, S. Noberti, *Attrebatensis episcopi*, S. Clarembaldi, *Sylvanectensis episcopi*, S. Petri, *Belvacensis episcopi.*

tant de nobles assemblées, il chercha les moyens de venir à bout de son dessein, ostant le scandale de la maison de Dieu et du monastère de Saint-Jean-Baptiste qui estoit diffamé par sa mauvaise observance. Il en transféra donc les religieuses et y mit des moines de Saint-Benoît, leur donnant un nommé Drogon pour abbé, lequel estoit auparavant prieur dans l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, afin d'y rétablir la bonne odeur de la discipline monastique que les religieuses y avoient effacée. Ce changement se fit la même année mil cent vingt-huit et le même évêque Barthélemy confirma toutes les possessions de la dite abbaye pour la nouvelle colonie des moines qu'il y avoit introduite. Pour assurance de cela, il en donna un escrit en l'année 1129 qui estoit la vingt-et-unième du règne du roy Louis-le-Gros et la première de son fils Louis-le-Jeune, lequel il venoit d'associer au royaume de France. C'estoit aussi la dix-septième de l'épiscopat de l'évêque Barthélemy; ce prélat obtint de plus une bulle du pape Innocent second[1] pour

(1) Voir page 82... Nous donnons une copie de la bulle d'Innocent II, tirée des Notes de Luc d'Achery sur Guibert:

Innocentius *episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio* Drogoni *abbati monasterii* Sanctæ-Mariæ *sanctique* Joannis-Baptistæ *in Laudunensi civitate ejusdemque fratribus, salutem et apostolicam benedictionem. Ad hoc nobis à Domino pastoralis officii cura commissa est ut et beneplacentem Deo religionem laboremus statuere et stabilitatam exactâ diligentiâ conservare. Venerabiles siquidèm fratres nostri* Rainaldus, *Remorum archiepiscopus et* Bartholomæus, *Laudunensis episcopus, consilio fratrum nostrorum* Goslenis *Suessionensis,* Simonis *Noviomensis,* Petri *Belvacensis,* Roberti *Attrebatensis episcoporum, interventu etiam clarissimi filii nostri* Ludovici, *regis Francorum, in prænominato* Beatæ Mariæ *sanctique* Joannis *monasterio, ubi quædam mulieres sub monialium nomine pravam et inhonestam vitam ducebant, monachos religiosos utiquè viros substituerunt et te, dilecte in Domino fili* Drogo, *abbatem eidem conventui præfecerunt. Quod ergò ab eis pro statuendâ et reformandâ religione de præfato monasterio factum est, nos auctoritate apostolicâ confirmamus et firmum volumus futuris perpetuò temporibus permanere. Decernimus igitur ut quæcumque præfatum*

la confirmation de ce changement ; cette bulle est adressée à Drogon et à toute la communauté de Saint-Jean-Baptiste de Laon.

Pendant ce temps-là, notre abbaye de Saint-Vincent se renouvelloit comme l'aigle et l'odeur de la bonne observance y attiroit des sujets de toutes parts. Entre ceux-cy je remarque un Hugues, fils d'un nommé Bauduin, lequel prenant l'habit religieux en cette abbaye de Saint-Vincent donna la quatrième partie du siège du moulin, situé dans la rivière d'Ardon, dans un franc-alleu. C'est le moulin nommé plus tard de Lœuilly, car ce village n'estoit point encore bâti. Ebalus, chanoine de la cathédrale de Laon et frère du même Hugues, ajouta de son propre quelques quantitéz de vin et deux champs, dont l'un estoit situé près de la fontaine de Sainte-Salaberge ; ce que l'évêque Barthélemy confirma en cette année 1129.

Non-seulement les sujets venoient en notre abbaye à cause de la bonne observance, mais encore les abbayes circonvoisines venoient y chercher leurs abbéz et on en comptoit dix sortis déjà de ce monastère de Saint-Vincent, pendant que l'abbé Seifroy le gouvernoit ; mais retournons à ce même abbé de notre abbaye. L'abbé Seifroy augmenta beaucoup les revenus de ce monastère, il acquit le moulin d'Ardon sur lequel il donna deux muids de froment au couvent de céans pour l'obliger à faire son anniversaire tous les ans ; c'estoit le cellerier qui estoit chargé de cette redevance annuelle. Enfin Seifroy décéda le 7 mars, environ l'année 1128, ce qui se prouve par le té-

monasterium in præsentiarum justé et legitimè possidet, vel in futurum, præstante Domino, rationabiliter poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus regulariter substituendis et illibata permaneant. Si quis autem huic nostræ confirmationi sciens temerario ausu contraire tentaverit, indignationem beatorum Petri et Pauli et nostram se noverit incursurum. Datum apud Rohœnnam II non. Novemb.

moignage du moine Herman, lequel dit que l'abbé Anselme, son successeur, a gouverné notre monastère dix-sept ans et qu'il cessa en l'année 1145 pour estre évêque de Tournay. Ostez 17 de 1145 vous avez 1128, époque de la mort de l'abbé Seifroy. Son corps est enterré dans l'ancien chœur devant le siège abbatial de Vespres, c'est-à-dire, dans le fonds du chœur[1].

---

(1) Voir page 268.

CHAPITRE X.

LA VIGILANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ÉVÊQUE BARTHÉLEMY REND LE DIOCÈSE DE LAON FLEURISSANT EN OBSERVANCE ECCLÉSIASTIQUE ET MONASTIQUE CE QUI FAIT QUE PLUSIEURS ÉGLISES EN TIRENT LEURS PRÉLATS. ANSELME EST FAIT ABBÉ DE SAINT-VINCENT.

Le diocèse de Laon fleurissoit de tous les costéz par les bons soins que lui prodiguoit l'évêque Barthélemy, lequel ayant réformé les abus du dehors, auroit corrigé aussi très-volontiers les abus du dedans de sa cathédrale, changeant les chanoines en moines si cela eut esté en son pouvoir[1]. Il ne laissa pas d'augmenter de beaucoup les revenus de son chapitre et des chanoines, afin d'en multiplier plutôt que d'en diminuer le nombre; car c'est de là que dépend la beauté du service divin. Il les obligea de manger ensemble dans un réfectoire commun pendant la plus grande partie de l'année, leur pourvoyant avec abondance et somptuosité ce qui leur estoit nécessaire pour leur nourriture. Les chanoines même estoient

(1) Herman, *De miraculis Beatæ Mariæ Laudunensis*.

persuadéz de la bonne économie de leur évêque qui augmenta leurs revenus de beaucoup et fit plus que les doubler. Il ne laissa pas de leur profiter aussi pour le spirituel, en sorte qu'on vit bientôt parmi eux des personnes de mise et capables des plus grandes dignitéz ecclésiastiques. Entre ces chanoines, Guy, doyen du chapitre et archidiacre de Laon, estoit le plus apparent; aussi fut-il bientôt tiré du collège des chanoines et fait évêque de Châlons-sur-Marne à cause de sa piété et de sa dévotion. Il estoit fort amateur de la chasteté et fort zélé pour l'office divin auquel il se trouvoit toujours très-assidûment. Il reçut la consécration épiscopale des mains de Samson, archevêque de Reims. Ce nouvel évêque tira du chapitre de Laon un jeune chanoine, nommé Haimon, et le fit son archidiacre de Châlons-sur-Marne en la même année 1140, alors qu'il fut sacré évêque de la même ville.

Le bon prélat Barthélemy eut encore la satisfaction en l'année 1141 de voir dom Thierry, religieux de Saint-Nicolas-au-Bois, en son diocèse, élu évêque d'Amiens, après qu'il eut esté abbé de Saint-Eloy de Noyon; il fut aussi consacré par l'archevêque Samson, son métropolitain. Les autres églises de la chrétienneté tenoient à honneur d'avoir quelques-uns des religieux ou chanoines du diocèse de Laon, afin de se ranger sous leur gouvernement. Le ciel même favorisoit l'épiscopat de l'évêque Barthélemy de plusieurs grands miracles et l'historien Herman remarque que depuis saint Génebault, premier évêque de Laon, on n'en vit pas tant que sous la prélature de Barthélemy, à cause de la grande efficacité des reliques de Notre-Dame.

Barthélemy d'autre part faisoit comme les abeilles, lesquelles ramassent le suc des plus belles fleurs; il recueilloit dans les autres diocèses les hommes qui lui paroissoient les plus pieux et les plus distinguéz. Il tira de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims[1] un nommé don Simon pour le faire abbé de Saint-Nicolas-au-Bois et le chargea d'y rétablir la discipline régulière

(1) Abbaye de bénédictins.

qui s'y estoit en quelque façon relâchée. En quoi celui-cy profita de telle sorte que Thibaut, comte de Champagne, tira bientôt de cette abbaye un religieux appellé Raoul, afin de l'établir par le conseil de saint Norbert, abbé de Lagny [1]. Un autre religieux fut aussi tiré de la même abbaye pour estre abbé de Saint-Amand, dans le Hainaut. Depuis ce temps, l'observance et les sciences se maintenant dans le même monastère de Saint-Nicolas-au-Bois, un dom Gislebert, qui y estoit prieur, en fut tiré pour estre abbé de Saint-Michel-en-Thiérache, sa doctrine extraordinaire lui ayant mérité cette dignité; il en fut rappellé après la mort de dom Simon pour estre abbé de Saint-Nicolas-au-Bois.

Le pieux évêque ayant un si grand soin des abbayes de son diocèse, même de celles qui estoient les plus éloignées, ne pouvoit oublier celle de Saint-Vincent de Laon qui lui estoit aussi chère qu'une fille unique l'est à sa propre mère. Il en avoit du reste un soin tout particulier parce qu'elle estoit sa seconde cathédrale; c'est ce qui l'obligea, après la mort de l'abbé Sejfroy, d'aller chercher par tous les cloîtres du diocèse afin d'y trouver un homme digne de remplir la place du deffunt abbé. Il en trouva plusieurs sans doute, mais il en chercha et en trouva un autre du plus grand mérite dans la royale abbaye de Saint-Médard de Soissons [2]. C'estoit un nommé dom Anselme,

(1) L'abbaye de Saint-Pierre de Lagny appartenait à l'ordre de Saint-Benoît.

(2) L'abbaye de Saint-Médard comptait presque six siècles d'existence quand don Anselme, un de ses enfans, fut élu pour abbé de Saint-Vincent de Laon. Fondée par Clotaire Ier, vers 560, elle vit s'accroître rapidement ses possessions et ses privilèges. Décorée du titre d'archimonastère, devenue la sépulture de quelques-uns de nos rois, le sanctuaire choisi et vénéré de plusieurs autres, elle contenait dans son enceinte quatre cents religieux, s'illustrait par des écoles publiques; deux cent vingt fiefs, sept prieurés et un nombre égal de prévôtés étaient sous sa dépendance. Ses églises, plusieurs fois détruites dans les guerres des Normans, des Anglais, des Calvinistes &. se relevèrent rapidement et furent quelquefois consacrées par des papes; dix conciles se tinrent dans ses

profèz de la même abbaye et natif de la ville de Soissons. Il le tira de son cloître en l'année 1128 et l'ordonna abbé de ce monastère de Saint-Vincent à cause de ses mérites. L'effet répondant à sa pensée fit voir qu'il ne s'estoit point trompé en son choix ; car il acheva de rétablir la discipline régulière avec tant de perfection, qu'en peu de temps on vit sortir de Saint-Vincent neuf religieux qui furent abbéz en divers monastères. Celui d'Orbay choisit un nommé dom Bauduin, celui de Morimont[1], un nommé dom Guillaume, celui de Saint-Sépulchre de Cambray, un nommé dom Parvins, homme fort recommandable d'après les cartulaires des abbayes voisines, celui de Saint-André de Neuf-Châtel, un nommé dom Adam, celui de Saint-Pierre de Hainault, un nommé dom Foulques, celui de Fiennes, un nommé dom Girard, celui de Vertus, un nommé dom Robert et Saint-Nicolas-des-Prèz sous Ribemont fut gouverné par un nommé dom Guillaume ; Saint-Michel-en-Thiérache eut aussi un moine de céans pour son abbé, lequel

murs de 744 à 1076 ; son enceinte était un des quatre *asiles* où les criminels accusés de lèze-majesté trouvaient un refuge et se purgeaient de toute accusation sans autre défense que le serment. L'abbaye exerçait encore une sorte de souveraineté sur ses vassaux ; elle avait droit de battre monnaie, elle était exemptée des charges publiques.. Dans l'intérieur de Saint-Médard fut autrefois retenu captif l'infortuné Louis-le-Débonnaire, dont la faiblesse et la condescendance paternelle étaient les seules fautes ; le monastère qui vit le couronnement et la prise de possession de plusieurs de nos rois assistait alors à la déposition d'un de ses monarques.

Ruinée, puis restaurée, aux IXe, Xe et XVe siècles, l'abbaye de Saint-Médard vit tomber encore la plupart de ses édifices à l'époque de la révolution française ; quelques souvenirs du passé subsistent toujours, une portion des bâtimens, les *Cryptes*, la *prison d'Abailard*, &. Les restes de l'antique monastère bénédictin de Saint-Médard-lès-Soissons ont été achetés au commencement de ce siècle par la pieuse sollicitude de Monseigneur de Simony, évêque de Soissons ; une institution de *Sourds-muets* a été établie dans l'enceinte de l'abbaye.

(1) L'abbaye de Morimont, près Langres, appartenait à l'ordre de *Citeaux* ; dans le catalogue de ses abbés, il n'est fait aucune mention de don Guillaume. Les autres abbayes dont il est ici parlé appartenaient à l'ordre de Saint-Benoit.

s'appelloit Jean. Tous gouvernèrent leurs églises avec édification, reconnoissant l'église de Laon pour leur mère et appellant l'évêque Barthélemy leur père au rapport du moine Herman, auteur contemporain de cecy [1].

L'obituaire de Saint-Vincent fait mémoire des abbéz dont je viens de parler ci-dessu aux jours de leurs déceds et en ajoute quelques autres : Jean de Lesquierres, abbé de Saint-Nicolas-au-Bois, est décédé le 29 décembre ; il a donné 60 sols pour faire son anniversaire dans Saint-Vincent de Laon dont il estoit moine. Gaultier, abbé de Nogent, vivoit en l'année 1143 et est décédé le 26 mars, Guillaume, abbé de Saint-Michel en Thiérache, est mort le 3 de mai et Bauduin, abbé d'Orbay, est mort aussi le même jour. Henri, abbé du Mont-Saint-Quentin, homme de grande piété et érudition, est mort le 17 mai 1183. Un autre dom Guillaume, abbé de Saint-Michel en Thiérache, est décédé le 9 juillet; Jean, abbé de Saint-Michel, est mort le 10 août. Robert, abbé de Saint-Sauveur de Vertus, est mort le 21 septembre. Adam, abbé de Neuf-Châtel, est décédé le 12 octobre. Parvins, abbé de Saint-Sépulchre de Cambray, est décédé le 24 octobre. Guillaume, abbé de Morimont, est décédé le 12 mars. Gérard, abbé de Fiennes, est décédé le 5 mars.

Gilduin, abbé de Saint-Michel en Thiérache et reclus, puis abbé d'Aissaint, puis reclus à Saint-Martin, et Martin, abbé de Saint-Denys de Mons, en Hainaut, ainsi que plusieurs autres, furent tiréz de cette abbaye de Saint-Vincent pour estre abbéz en divers monastères.

---

(1) Herman, *De miraculis Beatæ Mariæ Laud. lib. 3, cap. 20.*

CHAPITRE XI.

GÉNÉROSITÉ DE L'ABBÉ ANSELME POUR DEFFENDRE LES DROITS DE L'ABBAYE. LE PAPE INNOCENT SECOND CONFIRME SES PRIVILÈGES, ESTANT A LAON.

INCONTINENT que l'abbé Anselme eut pris possession de cette abbaye, il en eut un soin extraordinaire tant pour le spirituel que pour le temporel. Nous avons vu quelque chose du spirituel, donnons quelques détails sur le temporel.

Son courage fut remarquable pour maintenir les droits de l'abbaye et son zèle l'obligea d'avoir un différend considérable avec Simon, abbé de Saint-Nicolas-au-Bois, lequel avoit fait bâtir à Anguilcourt un moulin dont celui de Saint-Vincent y-existant recevoit un dommage notable. Il eut recours à la médiation des plus puissants personnages du païs afin de terminer le différend amiablement et paisiblement. Il interposa Rainaud, archevêque de Reims, Barthélemy, évêque de Laon, Gaufroy, abbé de Saint-Médard de Soissons, Alvisus, abbé d'Aissaint, Guy, doyen et thrésaurier de Laon, Blihard, chantre, Albric, archidiacre de Reims et Gérard, doyen de la grande église de Saint-Quentin, dans le chapitre de laquelle l'affaire se termina, en présence de Goifroy, chantre, Foulques, chan-

celier, Evrard, Odon, Roger et plusieurs autres chanoines de la même église de Saint-Quentin, l'an 1131.

Ce fut cette même fermeté qui l'obligea de résister à Roger de Pierrepont, lequel faisoit violence à ce monastère de Saint-Vincent, reprenant une terre, des eaux et un siège de moulin, justice et détroit que son père Ingelran de Pierrepont y avoit donnéz La diligence de l'abbé Anselme fit que Roger se reconnut avant sa mort et confessant son injustice en cette usurpation, restitua tout ce qu'il avoit enlevé. Mais son fils, nommé Robert de Pierrepont, imitant son père Roger, reprit par violence et injustice ce que ce dernier avoit rendu à Saint-Vincent et le retint jusques à ce que Dieu lui faisant connoître sa faute, il restitua le tout aussi bien que son père, en l'année 1131, en présence de l'évêque Barthélemy et de Guy, doyen de Laon. Le même Robert de Pierrepont fit encore pénitence de ses violences en donnant aux moines de Saint-Vincent plusieurs de ses possessions en 1133.

Notre abbé Anselme eut aussi un grand différend avec les héritiers de Thomas de Marle, fils d'Ingelran de La Fère, lequel se confiant en ses violences et en la force de son épée, avoit rempli le païs de misères sans épargner les églises et les temples de Dieu. La nôtre est une de celles qui eurent le plus à se plaindre de lui, puisqu'il lui ravit la noble terre d'Erlon que son père Ingelran de La Fère et Hugues, comte de Rethel, lui avoient donnée en aumosne. Il ne se contenta pas de cette violence et il en ajouta une autre non moins grande que la première. Car après la mort de son père, il usurpa une maison de Saint-Lambert que son père deffunt avoit donnée à ce monastère et la terre de Saint-Gobain que nos religieux possédoient depuis un temps immémorial et sans aucune contradiction ; il demeura dans la possession sacrilège de ces terres pendant tout le temps de sa vie.

Thomas de Marle, estant tombé malade dans Clastres, village proche de Saint-Quentin, envoya chercher l'évêque de Laon Barthélemy et Adalbéron qui estoit alors abbé de Saint-

Vincent, prévoyant bien que sa maladie alloit lui donner passage dans l'autre monde; il leur déclara l'injustice de son usurpation, reconnut sa faute, remit ce qu'il avoit usurpé entre les mains de l'évêque pour en faire la restitution convenable et se fit absoudre du crime qu'il avoit commis par ses violences. Il n'y avoit pas manque de témoins de tout cecy ; car le doyen de la cathédrale de Laon, Guy, depuis évêque de Châlons-sur-Marne, y estoit avec Raoul, archidiacre de la même ville, Godefroy, chapellain, et plusieurs noblesses entre lesquelles on nomme la comtesse de Saint-Quentin, un médecin appellé Bauduin, qui estoit venu pour rendre quelque soulagement au malade, un gentilhomme appellé Scot de Vendeuil, Gérard d'Erlon, Raoul de Franconcourt, Raimond de Vendeuil et plusieurs autres personnes de considération[1].

Thomas de Marle estant décédé, sa femme, nommée Milesinde et Ingelran, son fils, ne voulurent aucunement exécuter l'ordre du deffunt pour la restitution des biens appartenant à Saint-Vincent. Ni l'autorité de l'évêque, ni les prières de plusieurs personnes ne furent capables de leur faire abandonner ce qu'ils retenoient alors contre la sécurité de leur conscience.

Dieu permit que le pape Innocent second quittât la ville de Rome et l'Italie et vint alors en France où il visita plusieurs diocèses et abbayes. Le diocèse de Laon estant très-recommandable pour plusieurs raisons et particulièrement à cause de son évêque Barthélemy, le pape Innocent y vint à la sortie du concile de Reims, accompagné de saint Bernard et de saint Norbert, déjà archevêque de Magdebourg, lequel y obtint non-seulement la confirmation de son ordre de Prémontré, mais encore la protection du Saint-Siège et des saints apôtres Pierre et Paul en la même année 1131.

(1) Thomas de Marle ne mourut pas à Clâtres, près Saint-Quentin, mais à Laon où il fut transporté après la blessure mortelle qu'il reçut de Raoul, comte de Vermandois, dont il avait fait assassiner le frère.

Tous les abbéz du diocèse s'efforçoient d'impétrer chacun les mêmes privilèges pour leurs abbayes, ce que notre abbé Anselme n'omit point de faire pour cette église de Saint-Vincent de Laon, selon que la bulle du même pape Innocent second, donnée en la même année mil cent trente-et-un le prouve assez. Il imitoit en cela Seifroy, son prédécesseur, lequel avoit obtenu la confirmation de tous les droits et privilèges de cette abbaye de Saint-Vincent dès l'année mil cent vingt-cinq par le pape Honoré second qui en fit expédier la bulle le neuvième jour de décembre de l'année 1125. C'est la première bulle donnée pour la confirmation des possessions de ce monastère.

Anselme, abbé de Saint-Vincent, profita aussi de la présence du pape Innocent second pour se plaindre des injustes usurpations des héritiers de Thomas de Marle. Le pape fit appeller la dame Milesinde, veuve de Thomas et le fils de celui-cy, Ingelran de Coucy; mais estant occupé alors à de nouvelles affaires qui lui survenoient à chaque moment, il ne put terminer celle-cy, comme il l'auroit désiré, avant son départ de la ville de Laon. Il laissa seulement à notre abbé Anselme un bref adressé à l'évêque Barthélemy, par lequel il lui donnoit commission de provoquer la dame Milesinde et son fils Ingelran à faire la restitution des terres qu'ils retenoient et qui appartenoient à cette abbaye de Saint-Vincent; en cas de refus, il dévoit les excommunier s'ils ne remettoient le tout dans le délai de quarante jours. De plus il laissa au même évêque le pouvoir de mettre toutes les terres de Milesinde et d'Ingelran en interdit général; le baptême seul des enfants et l'absolution à l'article de la mort estoient exceptéz de cet interdit.

L'évêque ne manqua pas de faire son devoir et de signifier l'ordre que le pape lui avoit laissé; ce qui eut assez de force sur les esprits des criminels pour leur faire restituer sur-le-champ le village d'Erlon et la maison de Saint-Lambert; mais ils demandèrent et obtinrent un terme de quatre ans pour examiner si véritablement la terre de Saint-Gobain appartenoit au monastère de Saint-Vincent et prendre conseil sur ce qu'ils

avoient à faire; au cas qu'ils ne pûssent-en estre éclaircis pour lors, ils permettroient que la cour ecclésiastique en jugeât; que s'ils ne se soumettoient à toutes ces conditions, alors les dame et seigneur de Coucy subiroient le jugement que l'évêque prononceroit sur eux en exécution du bref apostolique. L'abbé et les religieux accordèrent volontiers cette trève aussi bien que l'évêque Barthélemy. Au bout du terme de quatre ans la dame Milesinde et son fils Ingelran revinrent à résipiscence, estant touchéz des bons conseils du pape et aussi de la crainte des châtimens divins. Ils restituèrent donc tout ce qu'ils avoient usurpé à cette abbaye de Saint-Vincent et en mirent l'acte avec solennité sur le grand autel, ne demandant pour toute récompense que le suffrage des prières et des bonnes œuvres des religieux, afin que ceux-cy leur impétrâssent, ainsi qu'au deffunt Thomas de Marle, le pardon de leur usurpation.

L'évêque Barthélemy assistoit à cette restitution dans notre église, lequel ayant entendu l'accord que les religieux avoient fait de leurs prières et de leurs bonnes œuvres à la dame Milesinde, voulut pourvoir à ce qu'à l'avenir une semblable usurpation n'arrivât plus. Il prononça anathème devant le grand autel de cette même abbaye, en présence de Milesinde, de son fils Ingelran, de tous leurs satellites et des autres personnes de leur suite contre ceux qui auroient la témérité d'attenter une usurpation semblable à celle dont restitution se faisoit alors, laissant l'acte de cet anathème par escrit afin d'en conserver la mémoire à la postérité. Cette charte est une de celles qui prouvent combien cette abbaye de Saint-Vincent a toujours esté chérie de la cathédrale, comme la fille l'est d'une bonne mère et les moines aiméz des évêques comme les enfants le sont de bons pères spirituels [1].

Quelques autres seignenrs, prenant exemple sur ce fait, se gardèrent bien d'usurper les possessions de Saint-Vincent;

(1) Voici un extrait de cette charte de l'évêque Barthélemy: *Præcipuè ergà illos benigniorem ac devotiorem, ratione exigente, exhibere compellimur affectum, qui et Laudunensis matris ecclesiæ peculiares filii sunt, &.*

bien au contraire ils gratifioient cette abbaye de leurs propres biens selon leurs facultéz. Un certain Rainaud donna la quatrième partie d'un moulin situé à Bransicourt, pour adjoindre cette partie à une autre que nos moines possédoient déjà dans le même moulin à l'encontre des religieux de Saint-Martin de Tournay qui estoient propriétaires de l'autre moitié. L'évêque Barthélemy donna acte de cette aumosne en l'année mil cent trente-deux en présence de Gérard, vidame de Laon et de Nicolas qui estoit chatellain de la même ville, de Guy, doyen de la cathédrale et de plusieurs autres ecclésiastiques et seigneurs. Un autre gentilhomme, nommé Jean, qui avoit un office de service de table chez l'évêque et demeuroit à Rosoy, sa seigneurie, donna des terres, prèz et bois à ce monastère, lesquels estoient situéz à Doigny et de plus six deniers de cens en bonne mémoire sur un autre moulin situé aux confins de son territoire de Rosoy.

CHAPITRE XII.

DU PRIEURÉ DE LESQUIERRES OU LESQUIELLES.

§. 1er. CONSTRUCTION DU CHATEAU ET DE L'ÉGLISE DU PRIEURÉ DE SAINT-JEAN DE LESQUIELLES. ÉRECTION DE LA MÊME ÉGLISE EN COLLÉGIALE DE HUIT CHANOINES, PUIS EN PAROISSE.

Les seigneurs de Lesquielles voulant ennoblir le lieu dont il est icy fait mention, bâtirent un château dans la paroisse de Saint-Germain du même endroit, laquelle paroisse, très-ancienne, dépendoit des chanoines de Saint-Gervais de Guise et tous les habitants du même lieu en estoient paroissiens, aussi bien que le seigneur et les domestiques du château. Quelque temps après ou peut-estre même quelques siècles après la construction de ce château, les seigneurs eurent la piété de faire bâtir une église dans son enceinte, laquelle fut dédiée à saint Jean-Baptiste et fut desservie par un collége de huit chanoines. Je ne trouve point le temps de la construction de l'église, ni du même château, mais il semble qu'elle remonte à une époque assez éloignée, bien avant l'évêque Barthélemy ; car ce prélat dit dans sa charte d'érection que plusieurs de ses prédécesseurs se sont employéz, à la requête des seigneurs dudit lieu, pour obtenir à l'église de Saint-Jean de

Lesquielles le titre de cure ; *auxilio prædecessorum nostrorum episcoporum à canonicis de Guisiâ hoc obtinuerunt...* D'autre part le temps de cette érection estoit déjà immémorial lors du même évêque, car il ajoute encore que de son temps, c'est-à-dire en l'année 1131, il y avoit différend entre les chanoines de Guise et ceux de Lesquielles sur un certain cens à payer par ces derniers. Donc l'église de Saint-Jean de Lesquielles avoit esté bâtie bien avant l'évêque Barthélemy et on peut conjecturer avec probabilité qu'elle fut construite environ le dixième ou le commencement du onzième siècle. Après avoir esté quelque temps simple collégiale, elle fut érigée en paroisse pour les seigneurs de Lesquielles, leurs domestiques et toute la noblesse du lieu, tous les clers et tous les engagéz au service du château, selon la charte de l'évêque Barthélemy [1]. Le

(1) Voici cette charte que nous extrayons du texte de l'auteur et que nous mettons en note : *Ego Bartholomæus, Dei gratiâ Laudunensis ecclesiæ minister indignus..... Notum igitur esse volumus tàm posteris quàm modernis quià cum castellum de Lescheriis in parochiâ Sancti-Germani constructum fuisset, quæ parochia est de possessione canonicorum Sancti-Gervasii de Guisiâ, cumque omnes parochiani prædicti castelli ad parochiam Sancti-Germani tàm vivi quàm mortui venire debuissent, in ipso castello ecclesia Sancti-Joannis à dominis ipsius loci constructa est et canonici ad Deo serviendum ibidem instituti sunt. Itaque domini prædicti castelli, auxilio prædecessorum nostrorum episcoporum à canonicis de Guisiâ hoc obtinuerunt, ut omnes equites qui Lescheriis habitant omnesque clericos omnesque servientes, qui curiæ domini serviunt et de curiâ suâ beneficia habent, necnon et familias tàm clericorum quàm equitum et servientium ecclesiæ Sancti-Joannis parochianos esse concederent, omnes verò burgenses qui per Majorem et Scabinos ad justitiam veniunt, qui placita et talias solvunt, qui corvada et furcam ad prata fœnanda et in Natali Domini curiam Domino debent, ad parochiam Sancti-Germani retinerent. Quod si qui de familiis clericorum, equitum aut servientium ab eis recedentes matrimonia contraxerint et burgensium consuetudines persolverint et per Majorem et Scabinos justitiam fecerint, vel si qui de servientibus ad burgensium consuetudines redierint, hi omnes Sancti-Germani parochiani erunt ; si quis autem de servientibus nullam burgensium consuetudinem reddens, tantùm de terrâ, quam tenuerit, curiam domino debebit,*

partage de la paroisse de Saint-Germain estoit d'avoir tous les bourgeois du lieu qui sont sujets à la justice du majeur et des échevins, qui paient les plaids et les tailles, qui doivent corvées et fourches à faner les foins des prairies et qui sont obligéz de plus à faire la cour au seigneur du lieu. Ceux qui estant au service du seigneur le quitteroient et viendroient à se marier seroient aussi de la paroisse de Saint-Germain, pourvu qu'ils fussent sujets aux mêmes droits que les bourgeois. Les officiers des seigneurs venant à quitter leur service, doivent estre aussi de la même paroisse. Au cas que le curé de Saint-Germain vint à estre chanoine de Saint-Jean, il devoit ramasser les dixmes, les oblations et les revenus de Saint-Germain dans l'église de Saint-Jean avec puissance d'y faire les bans

non ideò minùs Sancti-Joannis parochianus erit. Porrò si presbyter Sancti-Joannis canonicus fuerit, in ipsâ ecclesiâ et oblationes et decimas et quoscumque reditus ecclesiæ Sancti-Germani parochiani debent, ab eis postulabit et indè, si opus fuerit, ibidem bannum vel excommunicationem faciet; si autem canonicus non fuerit et canonici eum non consenserint, in ecclesiâ Sancti-Joannis pro rebus Sancti-Germani et vocationem et excommunicationem, si opus fuerit, facient. De cætero canonici de Guisiâ altare de villâ, cui Tiliis nomen est, habentes, casam ipsius à canonicis Sancti-Joannis de Lescheriis ad censum sexdecim solidorum acceperunt, quorum medietatem in Natali Domini infrà octavas et alteram in Paschâte similiter intrà octavas persolvunt. Quoddam etiàm prandium canonici Sancti-Joannis annuatim debent ad submonitionem eorum Lescheriis persolvendum. Cum ergò de hâc conventione tempore nostro et tempore Balduini de Sopejo disceptatio orta esset, eam utriusque partis assensu in præsentiâ nostrâ renovari fecimus quam scriptam per chirographum inter eos dividi præcepimus. Quod etiam testium subscriptione et sigilli nostri impressione roborari curavimus.

Signum Bartholomæi *episcopi*, *qui hoc scriptum fieri jussit*, Guidonis *decani*, Roberti *sacerdotis*, Letaldi *archidiaconi*, Blihardi *cantoris*, Abbrici *sacerdotis*, Herberti *sacerdotis*, Arnulfi *subdiaconi*, Balduini de Sopejo, Nicolaï *clerici*, Herberti *clerici*. *Actum Lauduni IV° calendas Februarii*, *anno Dominicæ Incarnationis M.C.XXXII°*, *Indictione X*[a], *Epactâ I*[a]. *Ego* Rodulphus, *Sanctæ-Mariæ cancellarius*, *relegi*. (Ex cartul. medioc. et parv. Sancti-Vincentii).

et excommunications nécessaires pour cela; mais non pas s'il n'est pas chanoine, car en ce cas cela estoit du droit des chanoines et leur appartenoit.

Les chanoines de Guise, en contre-échange, eurent besoin quelque temps après de ceux de Saint-Jean de Lesquielles desquels ils obtinrent une masure au village de *Tillis* dont la cure leur appartenoit, à condition de rendre un cens annuel de seize sols aux chanoines de Lesquielles et un dîner dans Lesquielles chaque année lorsqu'ils en donneroient l'avertissement. Quelque différend vint à naître touchant toutes ces clauses du temps de Barthélemy, évêque de Laon, lequel termina l'affaire et la laissa par escrit dans une charte faite exprès.

§. 2°. LE SEIGNEUR BAUDUIN DE SOUPIR DONNE LA CURE DE SAINT-JEAN DE LESQUIELLES A BARTHÉLEMY, ÉVÊQUE DE LAON, ET BARTHÉLEMY LA DONNE A ANSELME, ABBÉ DE SAINT-VINCENT, POUR Y ÉTABLIR UNE COMMUNAUTÉ DE RELIGIEUX APRÈS LE DÉCED DES CHANOINES.

Les seigneurs du château de Lesquielles, comme fondateurs de l'église de Saint-Jean qu'ils y avoient fait bâtir, la tenoient toujours en leurs mains propres et les huit chanoines de cette collégiale recevoient leurs canonicats des mains laïques de ces mêmes seigneurs qui leur en donnoient les investitures, contre les décrets des saints canons de l'église; ce qui duroit encore du temps de l'évêque Barthélemy. Dieu qui favorisoit toujours ce saint prélat en ce qui regardoit le bon ordre et le bon règlement de son diocèse, permit que la seigneurie de Lesquielles tombât par droit d'héritage entre les mains d'un chevalier appellé Bauduin de Soupir. Il est à croire que la grâce s'estoit rendue la maîtresse de ce cœur qui fut forcé de se rendre à ses douces violences. Car ayant horreur de l'abus qui existoit pour l'investiture des canonicats de Saint-Jean, sui-

vant encore les mouvements que la grâce de Dieu faisoit naître dans son âme, il remit, dès les premières années de sa seigneurie, la cure de Saint-Jean du château entre les mains de l'évêque Barthélemy, ayant pris auparavant le consentement de sa femme appellée Machanie, de Burchard, seigneur de Guise, son gendre, qui avoit épousé dame Adelaïs, sa fille. Tous donnèrent leur consentement et ne firent nulle difficulté d'accorder une demande si juste, laquelle devoit les exempter d'un péché assez commun en ce temps-là et qui attiroit quelquefois la colère de Dieu sur les plus nobles familles de France. Barthélemy, évêque de Laon, reçut avec d'autant plus de joye la remise de cette cure qu'il l'avoit souhaitée avec grande affection, désirant satisfaire aux saints décrets des conciles qui proscrivoient sous peine d'excommunication l'investiture donnée par des laïques et mettre le salut de cette noblesse en assurance de ces costéz-là.

Ce qui pressoit davantage le seigneur Bauduin de Soupir, outre les raisons que je viens d'apporter, c'est que les clercs ou chanoines qui estoient établis au service de la collégiale de Saint-Jean de Lesquielles menoient une vie trop séculière et fort contraire à la sainteté que requiert l'estat ecclésiastique particulièrement en des chanoines qui doivent estre la mesure et la règle des autres. C'est ce qui obligea le bon seigneur Bauduin de prier l'évêque Barthélemy, lui remettant la cure de Saint-Jean entre les mains, de la donner à quelques personnes religieuses pour y établir l'ordre monastique après le déced des chanoines, afin d'édifier le peuple par de bonnes mœurs et une bonne conversation. L'évêque prit conseil sur cette affaire et particulièrement touchant les personnes qu'il y devoit établir. Il donna cette église de Saint-Jean de Lesquielles à notre abbaye de Saint-Vincent, afin qu'elle lui fut annexée perpétuellement, selon la résolution qu'il en avoit prise dans son conseil, et en attendant qu'on y put établir un nombre convenable de religieux pour la desservir en la place des chanoines qui remplissoient pour lors toutes les prébendes, il fit venir notre

abbé Anselme et commit à ses soins la garde et la bonne disposition de cette collégiale, laissant néanmoins les prébendes aux chanoines qui les possédoient pour tout le temps de leur vie, à condition qu'elles retourneroient à sa disposition dès qu'elles viendroient à vaquer. Tout cecy s'est passé en l'année 1133 et l'acte en fut fait à Laon par l'évêque Barthélemy [1]. Ce fut le chancelier de la cathédrale appellé Raoul qui le signa ; le doyen Guy y estoit présent avec l'archidiacre Letald, le chantre Blihard et plusieurs autres chanoines tant prêtres que sous-diacres, en plus quatre abbéz du diocèse, sçavoir Drogon, premier abbé de Saint-Jean de Laon, Simon, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, Gislebert, abbé de Saint-Martin de Laon et un autre abbé nommé Hugues; plusieurs autres personnes de marque y estoient aussi présentes avec un certain nombre de seigneurs qui y estoient venus pour d'autres affaires touchant l'abbaye de Saint-Vincent.

(1) Cet acte était ainsi conçu : *Bartholomæus, Dei gratiâ ecclesiæ Sanctæ Mariæ Laudunensis minister indignus..... Notum igitur esse volumus tàm posteris quàm modernis, quià cùm domini castelli cui* Lescheriis *nomen est, ecclesiam Sancti-Joannis in ipso castello sitam in propriâ manu tenuissent et octo Canonici qui ibi erant de illorum laïcâ manu, contra morem ecclesiasticum, præbendarum investituras usque ad tempora suscipere consuevissent, novissimè Balduinus de Supejo, ad cujus manum locus ille hæreditariâ successione provenerat, divino nutu abusionis illius reatum expavescens, annuente uxore suâ Machianâ privignoque et eodem genero suo Burchardo de Guisiâ cum uxore suâ Adelelidi, ipsius videlicèt Balduini filiâ, prædictæ ecclesiæ curam in manu nostrâ reddidit, orans ut quià clerici nimis seculariter et irreligiosè ibi vixerant, eam alicui religiosæ personæ committeremus, quatenùs post decessum canonicorum monasticus ordo ibi institui deberet. Itaque, consilio accepto, monasterio Sancti-Vincentii, de suburbio Laudunensi, illam ecclesiam tradidimus fratrique Anselmo, ipsius loci abbati, et omnibus successoribus ejus dispositionem illius curamque commisimus, ità ut canonici, qui ibi erant, tunc in vitâ suâ præbendas haberent et cùm morte ipsorum præbendæ ad manum ejus rediissent, tunc de eis cum divino adjutorio liceret disponere et pro facultate loci monachorum inibi numerum constituere..... Actum Lauduni XI April. Calend., anno Divinæ Incarn. MC.XXXIII°.*

Barthélemy ne laissa pas de démembrer une partie du revenu de Saint-Jean de Lesquielles pour l'annexer à l'abbaye de Foigny qu'il avoit nouvellement fondée, de quoi elle paie encore une prestation annuelle au prieuré de Lesquielles. Le même évêque s'est aussi réservé sur cette église un droit qui existe encore aujourd'huy. C'est un cierge très-pesant que le prieur de Lesquielles doit porter chaque année ou faire porter à l'offrande en la cathédrale, le jour de la Chandeleur.

Le pieux seigneur de Lesquielles, Bauduin de Soupir, tâcha d'augmenter le revenu du prieuré de tout son possible, y attribuant plusieurs terres à labour de son propre fonds avec la rédécime de tout son grain. Ce n'est pas sans bon fondement que son obit est marqué dans l'obituaire de Saint-Vincent pour qu'on conserve la mémoire de ses bienfaits et qu'on se souvienne de prier pour lui [1].

§. 3e. ERECTION DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-JEAN DE LESQUIELLES EN PRIEURÉ. FOIRE DE HUIT JOURS INSTITUÉE A LA FESTE DU PRIEURÉ. SON AUGMENTATION ET LIMITES DE LA CURE DU MÊME PRIEURÉ.

Les huit chanoines de Saint-Jean de Lesquielles estant décédéz, l'abbé de Saint-Vincent fit un prieuré de la collégiale et remplit les prébendes des chanoines d'un certain nombre de religieux de son abbaye. Afin d'augmenter le prieuré et de le rendre plus connu, Gautier alors abbé, institua une foire dans sa dépendance de Lesquielles, du consentement de son chapitre de Saint-Vincent, laquelle doit commencer le 24 de juin et durer huit jours consécutifs. Cette institution fut faite en l'année 1171. Pour lors Jacques, seigneur de Guise, fils de Burchard de Guise et d'Adelaïs, fille de Bauduin de Soupir,

(1) *Nonis Aprilis obiit Balduinus miles de Soupi qui dedit ecclesiam de Lescheriis, culturas etiàm proprias et redecimam de granario.* (Obituar Sancti-Vincentii).

avoit succédé à toutes les terres et seigneuries de son père et de son grand-père maternel, lequel estoit protecteur de ce prieuré et de ses dépendances en qualité d'avoué. L'abbé l'associa aux profits de cette foire, lui en donnant la moitié et pour cela il y avoit un officier commun qui recevoit le tout et le distribuoit ensuitte par moitié à l'abbé de Saint-Vincent et au seigneur de Guise. J'omets les autres conditions de cette foire que confirma Gautier de Mortagne, pour lors évêque de Laon. Les saufs-conduits de tous ceux qui venoient à la foire ou s'en retournoient appartenoient au seigneur de Guise. Plusieurs personnes des premières familles du diocèse se trouvèrent présentes avec l'évêque Gautier à cet accord et à cette concession que notre abbé fit au seigneur de Guise, sçavoir: Robert, doyen de la cathédrale, Bauduin, archidiacre, Gautier, trésorier, Hugues, abbé de Prémontré, Guillaume, abbé de Cuissy, Grégoire, abbé de Thenailles, Guillaume, abbé de Saint-Michel-en-Thiérache, Renaud, doyen de Guise et plusieurs autres.

Un autre abbé de Saint-Vincent, nommé Hugues, soutint les droits de la cure de Lesquielles contre Nicolas, abbé de Marolle, touchant quelques paroissiens qu'il soutenoit estre de la paroisse de Montreuil, lesquels furent néanmoins adjugéz à Saint-Jean de Lesquielles. Ce fut à cette occasion que les districts des deux paroisses de Lesquielles et de Montreuil furent distinguéz. Les bornes de la cure de Saint-Jean s'estendoient depuis la fontaine du Bucelin jusques à une croix plantée derrière la maison d'un nommé Wichechin et depuis là jusques au chemin à trois issues où les terres labourables du seigneur de Lesquielles commençoient. Cecy arriva en l'année 1185, en présence de Guillaume, doyen de Iron, Barthélemy, prêtre de Lesquielles, Gérard, chapellain de Montreuil, Raoul, chanoine de Guise, Wiard, majeur de Montreuil et Bauduin, majeur de Villers.

Le prieuré de Saint-Jean de Lesquielles avoit déjà assisté de son propre domaine les religieuses de Fonsommes [1] dans leur

(1) Ou plutôt *Fervaques*, abbaye fondée près des sources de la Somme en

première fondation du temps de saint Bernard, abbé de Clairvaux, qui prit la peine de marquer lui-même l'enceinte de ce monastère pour des religieuses de son ordre. Parmi les terres que le prieuré de Lesquielles leur laissa, l'une estoit située à Fonsommes même. Peut-estre est-ce sur cette dernière que fut

un lieu dit le *Petit Fervaques*, par Reinier, seigneur de Fonsommes et sénéchal de Vermandois.

« Pénétré de zèle pour le salut des âmes, dit Paul Colliette, saint Bernard « parcouroit les provinces de la métropole de Reims, prêchant aux peuples la « réforme des mœurs et travaillant de tout son pouvoir à fonder auprès d'eux « des religieux de sa règle..... Par ses soins, Ourscamp, Long-Pont, Vaux-« Clair et Vaux-Celles estoient déjà bâtis pour des hommes, il venoit encore « d'ériger tout récemment une nouvelle abbaye de filles à Monstreuil-en-Thié-« rache; il ne voulut pas que le Vermandois fut privé du bien qu'une seconde « maison pouvoit procurer à la province. Reinier, sénéchal du Vermandois, « et sa femme Elisabeth se prétèrent aux vœux du patriarche. Reinier char-« gea le saint d'appeller à Fervaques une colonie des vierges de Monstreuil « dont la réputation de sainteté estoit répandue dans les environs et saint Ber-« nard traça lui-même le plan de leur monastère au-dessus des marais de Fer-« vaques, près des sources de la Somme. » *Mém. du Verm. Tome II.*

L'abbaye nouvelle enrichie des largesses du noble comte Reinier et des seigneurs voisins, prévenue des bienfaits encore et de la munificence de quelques autres monastères, fleurit bientôt par les siècles et acquit une certaine célébrité; deux cents ans après, un décret du 20 mars 1319, émané de Mathieu, abbé de Clairvaux, la jugeait suffisante à nourrir cinquante religieuses, tant professes que novices, vingt autres personnes tant moines que chapelains, etc., et dix sœurs converses. Survinrent les guerres qui désolèrent le Vermandois et le monastère de Fervaques, deux fois rasé et détruit, se releva deux fois et répara ses ruines. Chassées enfin par les Espagnols en 1635 de leur pieuse enceinte, les religieuses se retirèrent à Paris, au faubourg du Roule, où elles occupèrent un hospice, puis de là au faubourg Saint-Germain. Mais leurs vœux et leurs désirs les rappelaient toujours aux contrées que leur avait assignées leur pieux fondateur; en 1648, elles revinrent à Saint-Quentin et s'y fixèrent dans une petite maison dont elles avaient la propriété. Cette maison, rebâtie plus tard à neuf et agrandie par différentes acquisitions, offrait des proportions admirables; à l'époque de la révolution française, c'était une des plus belles abbayes de France.

Les bâtimens de l'antique monastère des bernardines de Fervaques, à Saint-uentin, sont aujourd'hui une propriété communale.

bâti le monastère. L'abbesse de Fonsommes est obligée de payer pour cette terre douze deniers de rente annuelle et pour une autre aussi laissée par le prieuré, soixante et dix sols au prieur de Lesquielles, selon qu'une des abbesses de Fonsommes, appellée Marguerite, l'a reçonnu avec ses religieuses en 1189, pendant le temps de Hugues, abbé, de Wibaud, prieur claustral de Saint-Vincent, lequel en estoit prévôt. Le priéur de Saint-Jean-Baptiste de Lesquielles s'appelloit pour lors Hermand; il avoit sans doute une communauté nombreuse dans le prieuré de Saint-Jean, puisque je trouve trois religieux convers dans la même communauté, lesquels se nommoient Gautier, Adam et Hubert. Pendant ce temps-là plusieurs personnes pieuses augmentoient les revenus du prieuré de Lesquielles par leurs aumosnes et legs pieux, entre lesquels je remarque un seigneur, nommé Roger, qui donna en pure aumosne au prieuré de Saint-Jean sa propre mairie, ce dont il fit passer acte exprès par-devant les officiaux de Laon, lesquels estoient maître Prieur et Jean Chapellain. Les religieux travailloient aussi de leur costé pour rendre le prieuré de Saint-Jean habitable par une communauté de moines et le faire arriver à estre ce que notre saint patriarche Benoît désire que soient les monastères de son ordre. Ils bâtirent premièrement le dedans du monastère, puis ils pensèrent au-dehors. Ils obtinrent des maires et échevins la permission de fermer de murailles une terre située entre le prieuré et le chemin de Guise et ils avoient déjà commencé cette clôture lorsque le seigneur Jean de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, de Guise et de Lesquielles, y mit opposition, laquelle fut levée fort peu de temps après par un accommodement entre lui et les moines du prieuré. Ceux-cy quittèrent plusieurs petites routes sur divers particuliers afin d'avoir la liberté d'achever la clôture qu'ils avoient commencée et qu'ils achevèrent en paix par ce moyen, à condition néanmoins de ne point faire de forteresse aux murailles. Cecy se passa en l'an 1259. Les armes du comte de Blois qu'il me paroit intéressant de rapporter icy, estoient un écusson chargé de croisettes sans nombre en cette façon :



Plusieurs autres personnes de Lesquielles donnèrent des aumosnes à cette abbaye de Saint-Vincent, entre lesquelles je remarque un certain Jean, fils de Gilon de la Garde, et Sophie, femme du même Jean, lesquels donnèrent au prieuré de Saint-Jean-Baptiste la moitié d'un jardin situé en la rue de la Croix, pour estre conjointe à une autre moitié que nos religieux possédoient déjà lors de cette donation en 1272. Par le même droit de donation et d'aumosne le prieuré possédoit deux fours dans Lesquielles, lesquels estoient tellement privilégiéz qu'il n'estoit permis à personne de cuire son pain ou autre chose ailleurs. Ce droit reçut quelque atteinte en l'année 1314, mais dom Richard de Morgneval, prieur de Lesquielles, le deffendit courageusement et le conserva, comme il paroît par le jugement du bailly de Guise et d'Avesnes qui en donna la sentence la même année. Le même prieur contraignit le seigneur Ansiaux de Monchiaux, écuyer, à payer un muid de froment qui lui estoit dû sur la dîme d'Iron, ce que le seigneur a reconnu en l'an 1328, au mois d'octobre.

Jean de Guise, abbé de Saint-Vincent, deffendit aussi courageusement plusieurs droits de ce prieuré au village de Villers en l'an 1372, et au territoire d'Iron en l'an 1374, le 26 mars.

Dom Jean Corblet, prieur de ce même prieuré de Saint-Jean de Lesquielles résista fortement aux officiers du prince du Maine ou de *Mayenne*, seigneur de Guise, Mortain et Gien, les-

quels vouloient envahir le droit de la foire du prieuré dont j'ai parlé ci-dessus[1], et ils en jouissoient par usurpation depuis les guerres malheureuses qui désolèrent le Laonnois au XVe siècle, parceque les moines ayant esté obligéz de se retirer du prieuré, le seigneur s'estoit approprié ce qui appartenoit à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Lesquielles. Comme les officiers de ce prince ne vouloient rien relâcher de leur usurpation, le prieur dom Jean Corblet fut contraint d'avoir recours au prince du Maine lui-même par un placet ou requeste qu'il lui présenta, à cette fin qu'il lui fit rendre ce qui lui appartenoit. Le prince, plus consciencieux que ses officiers, ordonna à ceux-cy de rechercher les droits du prieuré par la lecture des titres nécessaires et de lui remettre ce qui estoit à lui ; ce qui fut exécuté au mois de septembre de l'année 1459, en vertu de l'ordre que le prince en donna à ses officiers le premier jour dudit mois et de ladite année. La restitution ne s'en fit néanmoins qu'un an après, le dernier jour du mois de novembre, lequel estoit un dimanche.

La ville de Guise avoit alors son gouverneur pour le prince du Maine ; c'estoit le sénéchal d'Angers, auquel cette place avoit esté commise.

Dom Thomas Blocquet portoit la qualité de prieur en l'année 1503 ; ce fut sa dernière année, car je trouve que dom Jean Beuzart lui avoit succédé et portoit cette qualité en l'année 1504, en laquelle il assista à l'élection de l'abbé dom François de Freschencourt et 1506 à celle de dom Charles Morel, aussi abbé de Saint-Vincent. Dom Claude estoit prieur titulaire de Lesquielles en l'année 1577 ; dès ce temps-là il n'y avoit plus que fort peu de religieux dans les prieuréz et les guerres civiles contre les Huguenots achevèrent d'abolir entièrement ces communautéz en sorte que nous ne voyons plus maintenant qu'un

(1) Page 356.

prieur dans chaque prieuré. En l'année 1677, vénérable et discrète personne, dom Pierre de Lallain, religieux profèz et ancien prieur claustral de Saint-Vincent de Laon, possédoit le titre de prieur de Lesquielles, lequel n'avoit point encore esté tenu par aucun séculier jusques alors.

CHAPITRE XIII.

PLUSIEURS PERSONNES DE L'UN ET DE L'AUTRE SEXE VIENNENT SE FAIRE RELIGIEUX ET RELIGIEUSES EN CETTE ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

L'ESTAT monastique estoit en si bonne odeur en ce temps et pendant tout ce siècle que plusieurs seigneurs de marque et plusieurs chanoines ou autres ecclésiastiques vinrent prendre en notre monastère l'habit de notre ordre. Le premier que je trouve est un chevalier, nommé Willeaume, lequel ayant porté quelque temps les armes parce qu'il estoit au service de l'évêque de Laon qui, en qualité de duc et de pair, avoit une petite cour [1], fut saisi d'une maladie pendant qu'il estoit encore jeune et rentra en lui-même par une grâce spéciale de Dieu, comme dit l'évêque Barthélemy, dans une charte [2]. Faisant, pendant sa maladie, une sérieuse

(1) L'évêque de Laon portait les titres de duc de Laon, de comte d'Anizy et de deuxième pair ecclésiastique du royaume. Les principaux offices de sa maison étaient érigés en fiefs; il comptait dans sa cour un *vidame*, un *prévôt*, un *maréchal*, un *chambellan*, un *connétable*, un *gonfalonier*, un *maître-d'hôtel* et un *écuyer*.

(2) *Salubri usus consilio, militiæ renuntians sæculari, Christi militiæ se subdidit, monachi habitum toto mentis affectu suscipiens.* Carta Barthol. an. 1134.

réflexion sur l'instabilité de la vie présente, il prit une forte résolution de quitter le monde et de renoncer à la milice du siècle pour s'enrôler sous l'étendard de la croix. Sa résolution eut son effet ; il reçut l'habit de religion dans Saint-Vincent avec toute l'affection de son cœur et une dévotion extraordinaire. Voyant néanmoins qu'il ne pouvoit plus vivre longtemps e qu'il n'auroit pas le loisir d'effacer ses péchéz par la pénitence, il tâcha de les racheter par les aumosnes qu'il fit à ce monastère de Saint-Vincent. Il lui donna, pour le remède de son âme et de celles de ses parents, un pré dit de Sainte-Aldegonde qu'il avoit acheté de ses propres deniers, à condition qu'il resteroit toujours au monastère sans qu'on le vendit ou qu'on l'échangeât. De plus il donna conjointement avec son frère Robert, chanoine de la cathédrale de Laon, un cens de huit deniers annuels. Le bon frère Willeaume ne tarda guère à décéder après cette donation et fut enterré au lieu de sépulture des religieux, en l'an 1134.

Incontinent après son déced, son frère Robert, chanoine de Laon, et ses sœurs et beaux-frères, vinrent ensemble en cette abbaye et mirent l'acte de cette donation sur le grand autel de Saint-Vincent, selon la coutume de l'époque. Ils estoient accompagnéz en cette circonstance de plusieurs de leurs neveux et d'un grand nombre de clercs et séculiers. En même temps un autre chanoine-diacre de la cathédrale de Laon, nommé Jean Stkabon, fit aussi la donation d'un cens de dix sols et de dix-sept chapons de rente avec une terre en friche, pour obliger les religieux de Saint-Vincent de faire son obit après sa mort, faisant confirmer sa donation par l'évêque Barthélemy pour plus grande sûreté[1].

(1) Voici un extrait de la charte confirmative de cette donation:
.... *Nos verò quorum officium est quasi de speculâ non solùm in præsenti, verùm etiam longè in futuro utilitatibus ecclesiarum providere, maximè perpendentes quod locus Beati Vincentii à nostris antecessoribus utpotè secunda eorum sedes, ut et nunc nostra, liberaliter adauctus et dulciter fuerit tractatus, hæc superius annotata sæpè fatæ ecclesiæ impressione nostræ imaginis confirmavimus*... Carta Bartholomæi, anno 1134.

L'évêque de Laon qui confirmoit ainsi tous les dons faits à notre abbaye imitoit en cela la bonté, la douceur et la libéralité de ses anciens prédécesseurs envers notre monastère. Son chapitre usa aussi de la même condescendance, en cédant en l'année mil cent trente-neuf à notre abbaye de Saint-Vincent tout ce que nos moines avoient acquis dans la dépendance du même chapitre [1].

Un certain Alexandre, fils de Willaume Bucca, prévôt de l'évêque, employa le crédit du prélat Barthélemy pour obtenir une place de moine en ce monastère pour le reste de ses jours en 1133.

Un autre chanoine de la cathédrale suivit ce précédent d'assez prèz; il s'appelloit Guy et il prit l'habit monastique en notre abbaye vers l'année 1138 ou 1139, apportant avec soi quelques rentes sur le territoire de Vaux-sous-Laon pour sa dot.

Un gentilhomme du païs de Liège se donna aussi entièrement à ce monastère en qualité de religieux avec sa sœur nommée Gesla, sa femme appellée Herlewide et son fils nommé Gautier, pour y servir Dieu pendant toute sa vie parmi les pauvres de Jésus-Christ en profession solennelle; cecy arriva vers l'an 1150. (Voyez ce que j'ai dit des diverses sortes de moines, des religieuses et des sœurs converses de cette abbaye de Saint-Vincent de Laon au chapitre III[e] du VIII[e] livre de cette histoire, page 297.

Ce seigneur s'appelloit Guillaume de Cimay [2]; il donna avec sa famille tout le franc-alleu qu'il possédoit au village appellé Pez, sçavoir, dans l'église, dans les clôtures, dans les terres

(1) *In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis. Ego Wido, Sanctæ Laudunensis Ecclesiæ Decanus et totus conventus, notum facimus tàm præsentibus quàm futuris... Concessimus ecclesiæ (Sancti-Vincentii) fratribus quidquid in ecclesiis nostris hactenùs acquisierunt et deinceps acquirent et quidquid episcopi Laudunenses eis contulerunt vel in posterum conferent, liberè possidendum &... Actum in Capitulo nostro, anno Incarnati Verbi MCXXXIX...*

(2) Ou *Chimay* (Cimacum).

et cens, dans les terres friches et humides, en préz, en bois, en serviteurs et servantes. Il voulut que les revenus de toutes ces choses fussent appliquéz aux vêtements des religieux de ce monastère ; les étoffes devoient en estre achetées dans la ville de Laon. Il donna encore, lui et sa famille, Villers[1], qu'on appelloit Deux-Eglises et tout le franc-alleu qu'ils y possédoient légitimement. Toutes ces terres estoient dans le Liège ; c'est pourquoi l'abbé Bauduin et sa communauté les mirent sous la protection de l'évêque de la même ville de Liège, lequel se nommoit Henri, lui promettant ainsi qu'à ses successeurs les suffrages des prières de la communauté de Saint-Vincent et une certaine gracieuseté au jour de la feste de Saint-Lambert, évêque de Liège et patron de la même ville. L'abbé Bauduin obtint la confirmation de toute cette donation par le pape Eugène III[e] sous le temps de Louis VII[e], roy de France, en la présence d'Alexandre, prévôt et archidiacre de Liège, de Bauduin, Odo, Elbert, Amalric, Hubert, doyen, Bruno, prévôt de Sainte-Croix, Gosvin de Montfaulcon, gentilhomme très-noble, comte de Dagesbur, Hugues, Erfons de Coulmont, Guillaume et ceux-cy de la famille de Saint-Lambert, sçavoir : Wiric, Arnoul, Garnet, Wederic et Godefroy de Cimay, en outre de Gautier, doyen, Simon, prévôt de Cimay, Simon de Marly et plusieurs autres.

En 1141, un autre seigneur, nommé Nicolas Cattus, quittoit sa femme, ses enfants, ses frères et toutes ses possessions pour se faire religieux à Saint-Vincent, donnant à notre abbaye un franc-alleu situé à Montigny et un autre à *Calendriac*. Un seigneur, appellé Gobert, se fit encore religieux dans notre monastère vers la même époque.

---

(1) Près Avesnes.

CHAPITRE XIV.

PESCHERIE ET PASTURAGES DE LŒUILLY ADJUGÉZ A SAINT-VINCENT.

DÉTROIT DE L'ABBAYE

TANT SUR LA MONTAGNE QUE DANS LA VALLÉE DE LAON.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE SAINT-VINCENT

ET DE SES TROIS ÉGLISES

ET DE LA VILLETTE DE LAON AVEC SES

DEUX ÉGLISES.

La commune de Laon rétablie par l'évêque Barthélemy, après son abolition par Waldric, évêque de la même église, suscita des affaires à notre abbé Anselme en cette année 1134 pour les pasturages et la pescherie des préz de Lœuilly et le droit de pesche dans la petite rivière d'Ardon. Cette difficulté fut terminée par la décision de l'évêque Barthélemy, lequel adjugea les pasturages communs à la commune de Laon et aux religieux de Saint-Vincent, mais pour la pescherie tant de la prairie que de la rivière, elle appartint à cette abbaye, à l'exclusion de la commune de Laon. En même temps l'évêque détermina les limites du détroit de Saint-Vincent sur la montagne en cette manière ; d'un costé, depuis les bornes qui distinguent la terre de Sainte-Géneviève sur la montagne jusqu'à

la pierre qui est proche du bois de Clacy, d'un autre costé, depuis Clacy, par la petite rivière appellée *Morena* jusqu'à *Cathéol*[1]; en troisième lieu, depuis *Cathéol*, par-dessous la Roue de Bernehier jusques à Pomerelle et depuis Pomerelle jusques à Cornelle et depuis Cornelle jusques au vieil passage d'Ardon et depuis ce vieil passage d'Ardon jusques à un arbre appellé *Erable*, de là jusques à la montagne où est le monastère de Saint-Vincent. Rainaud, évêque de Laon, confirma les bornes de ce détroit de la justice de Saint-Vincent sur la montagne en l'année mil deux cent neuf.

Guillaume, évêque de Laon, en l'année 1280, fit une seconde distinction du territoire ou district de cette abbaye d'avec celui de son duché de Laon, où il reconnoît qu'il n'a aucun droit de justice dans l'enclos de l'abbaye ou dans la maison ou ferme de Lœuilly, mais que les religieux en ont bonne et régulière possession. Quant à l'enclos de l'abbaye, les majeurs et les juréz de Laon l'ont approuvé et confirmé tel qu'il est à présent, à condition néanmoins qu'on ne pouvoit l'augmenter, selon la transaction de l'année 1290. La raison de cecy estoit que la ville de Saint-Vincent comprenoit tout le bout du bras droit de la montagne, depuis la porte Dame-Eve, et que les maisons remplissoient tout l'espace que comprend ce bout de montagne, en telle sorte qu'on voyoit des bâtiments jusques à la porte de l'abbaye dont la première cour avoit esté beaucoup augmentée par l'abbé Adalbéron, aux dépens de plusieurs édifices qu'il avoit jettéz en bas, pour fermer son église de murailles et éloigner les femmes et les enfants de la porte du monastère, comme chose indécente pour un cloître de religieux bien régléz. Il y avoit trois églises dans l'estendue de la Ville de Saint-Vincent, sçavoir, celle de Saint-Hilaire, située devant la première porte de l'abbaye, laquelle église servoit à des religieuses avant la venue des Normans en nos païs. Au midy de cette église, sur la place qui s'appelle au-

(1) ... *Usque ad Catheolum*... (Parv. Cartul. Sancti-Vincentii).

jourd'huy les *Creuttes*, estoit l'église de Saint-Genest ; à l'ouest de celle de Saint-Genest estoit l'église de Saint-Otbœuf, assez proche d'un des deux moulins qui sont aujourd'huy sur cette montagne. Apparemment cette église de Saint-Otbœuf estoit la paroisse du monastère, car les anciens calendriers de cette abbaye en prescrivent la feste au 21 de novembre. Outre ces églises, tout ce quartier de la montagne estoit plein de maisons, lesquelles composoient ce qu'on appelloit la Ville de Saint-Vincent. Les ravages des Anglois en France renversèrent tout sur la fin du quatorzième siècle. Au delà de la porte Dame-Eve, allant de l'abbaye de Saint-Vincent en la ville, la Villette s'estendoit vers Saint-Martin et vers le lieu que nous appellons aujourd'huy le Bourg de Laon. Il y avoit deux églises en cette Villette, sçavoir, celle de Saint-Victor qui estoit vers le milieu du chemin de cette abbaye à la ville, prenant par la porte de Saint-Martin. Lorsque le nouvel évêque de Laon, venant prendre possession de son évêché, paroissoit à cette église de Saint-Victor, on sonnoit les grosses cloches de l'abbaye pour avertir les religieux et le peuple que l'évêque estoit proche de Saint-Vincent où il commençoit sa prise de possession par l'église abbatiale, comme je l'ai dit ailleurs [1]. L'autre église qui se trouvoit dans cette Villette, estoit celle de Sainte-Geneviève-du-Mont qui avoit son détroit contigu à celui de Saint-Vincent sur la montagne de Laon. L'église de Saint-Victor estoit de la dépendance de l'abbaye de Saint-Vincent, comme nous avons dit ci-dessus dans le chapitre 4e du 5e livre de cette histoire [2].

Quant au Bourg de Laon, il y a apparence qu'il s'est bâti des débris de la Villette et de la Ville de Saint-Vincent après les ravages des Anglois. Il fut fermé de murailles par Arcolli, cé-

(1) Page 48.

(2) Page 144

lèbre médecin du roy Charles VI[e] dans le XIV[e] siècle. Il y avoit une église de Saint-Remy contiguë à la muraille du Bourg ; cette église est présentement démolie, mais quelques vestiges en paroissent encore.

CHAPITRE XV.

LES FRÉQUENTES CENSURES OBLIGENT LES USURPATEURS DES PROPRIÉTÉZ DE SAINT-VINCENT A RESTITUER CE QU'ILS AVOIENT PRIS. PLUSIEURS DONATIONS FAITES POUR DES PERSONNES ENSEVELIES EN CETTE ABBAYE.

Le bon ordre que l'évêque Barthélemy mettoit en son diocèse rendoit ses diocésains parfaits observateurs de la loi de Dieu ; il avoit un soin particulier des pécheurs et faisoit en sorte qu'ils revinssent à la pénitence des excèz qu'ils avoient commis et restituâssent le bien mal acquis et les dommages qu'ils avoient causéz à leur prochain, spécialement à notre monastère auquel les usurpateurs ne firent point injustice impunément. Barthélemy les obligeoit à faire restitution entière ou bien il les séparoit du nombre des fidèles par le glaive de l'excommunication. Pour tout exemple il me suffit d'apporter celui d'un nommé Gauthier qui estoit surnommé *Sans-Terre*[1], parce qu'en effet quoiqu'il fut de la famille des seigneurs de Montaigu il ne possédoit rien, ni aucune seigneurie. Il sembloit que tout son partage fut du costé de l'épée dont il fit ressentir le tranchant à cette église de Saint-Vincent, faisant plusieurs vexations, dommages et exactions sur une des fermes qui appartenoient à ce monastère dans le païs

(1) *Walterus absque terrâ...*

qu'il habitoit. Il fut averti de se corriger pendant sa vie, mais les remontrances n'ayant point d'effet, il fut retranché du nombre des fidèles, au moyen du glaive de l'excommunication par l'évêque Barthélemy. Cet excommunié demeura dans ce pitoyable estat pendant tout le reste de sa vie; Dieu ne l'abandonnoit pas néanmoins, il lui donna une fort grave maladie, laquelle le fit rentrer en lui-même et rechercher l'absolution de son crime et de son excommunication; il obtint l'effet de ses désirs. Cependant comme il n'avoit point de quoi restituer au monastère de Saint-Vincent ce qu'il lui avoit pris, il fut contraint d'avoir recours à son frère Robert de Montaigu, lequel eut beaucoup de bonté pour lui et donna à otr e abbaye le privilège de ne faire que deux moulins de trois sièges qui estoient auparavant auprès de Pierrepont, lui permettant de les construire tous deux à son profit dans les lieux qu'elle trouveroit commodes et de les retenir à perpétuité, en compensation des dommages que son frère Gauthier lui avoit causéz. Il y ajouta le droit de pesche dans les eaux des dits moulins, droit devant estre commun à lui et à nos moines, lesquels estant pour lors dans une étroite observance avoient besoin de poisson pour leur nourriture. Robert de Montaigu fit cette donation l'an 1136, en présence de Wido premier et Barthélemy second, archidiacres de Laon, de Gosvin, châtellain de Pierrepont et de plusieurs autres personnes de marque. On voit dans cette restitution la sévérité d'abord de la discipline ecclésiastique qui non-seulement ne pardonnoit pas à ceux qui ne possédoient quoi que ce fût, mais les obligeoit même à une exacte restitution des dommages causéz, puis la charité rare et sans exemple actuellement dans nos jours d'un frère qui se saigne pour satisfaire à la place de son frère. Les anathèmes n'épargnoient pas non plus les testes couronnées de nos roys, comme nous pourrions le faire voir en rappellant les censures jettées par le pape Innocent second sur la France environ l'année 1138; mais cecy n'est pas tout-à-fait dans notre sujet.

Un autre seigneur, appellé Godefroy de Brissy, avoit usurpé deux bois de la ferme de Saisnancourt appartenant à Saint-Vincent. Dieu visitant ce seigneur dans sa dernière maladie, le moribond reconnut sa faute et laissa ordre à sa femme et à ses enfants de faire cesser les procèz qu'il avoit intentéz mal-à-propos contre ce monastère et de restituer ce qu'il avoit voulu usurper plutôt par cupidité que par droit. Après sa mort, sa femme et ses enfants refusèrent de faire la restitution ; mais ayant accepté l'arbitrage de Clarembault, chevalier et seigneur de Vendeuil, pour terminer cette affaire et estant venus en sa cour, ils furent contraints de remettre le sujet du procèz au jugement d'Arnaud, leur grand-père, lequel prononça sa sentence en telle sorte que nos religieux de Saint-Vincent auroient les bois nécessaires à l'usage de leur ferme, laissant le reste du bois de Tillis aux enfants du deffunt seigneur Godefroy de Brissy. Mais il adjugea l'autre bois tout entier à Saint-Vincent, donnant pour caution de l'exécution de cette sentence les seigneurs dont les noms suivent, sçavoir : Clarembault de Vendeuil, Hugues de Bosco, Guy de Moy, Escot, Wautier, Gibuin de Nogent, Letald, Le Roux, Hugues de Crespy, Humbert, Isambert et Fulcon ou Foulques, prieur de Saint-Jean de Vendeuil, lequel estoit présent avec trois de ses religieux, sçavoir, Waultier, Ernault et Tezon.

Cette abbaye non-seulement se conservoit sous le gouvernement de l'abbé Anselme qui s'opposoit de tout son pouvoir aux usurpations des séculiers, mais encore elle s'augmentoit notablement par les donations qu'il y procuroit. Une ferme ou grange de ce monastère, sise au village d'Erlon, fut augmentée particulièrement par la concession des habitants en l'année 1138. Une dame nommée Hamaltrude, femme d'un seigneur qui avoit nom Raoul, donna cinq muids de vin annuellement pour la boisson de la communauté après son déced et douze écus par an, pendant qu'elle vivroit, pour le repos de l'âme de son frère Blihard et de ses autres parents. Elle donna deux autres muids de vin dans les Creuttes pour l'entretien du lu-

minaire de Saint-Vincent ; elle mit sa donation sur l'autel en présence des moines. Voilà ce que valoient les droits de sépulture de notre abbaye ou les prières de l'abbé ; les donations suivoient fréquemment les sépultures des grands seigneurs en ce monastère et même elle les précédoient quelquefois, comme nous voyons par l'exemple de Gérard, vidame de l'évêque de Laon, lequel estant plus prudent que les autres et prévoyant qu'il devoit estre enseveli dans l'église de Saint-Vincent, voulut que sa donation prévint sa mort et sa sépulture. Il ratifia le tout au lit de son agonie, priant l'évêque de confirmer cette donation, car il estoit sous son domaine ; ce qu'il fit pour la moitié d'une ferme au village d'Urcel. Ses obsèques furent très-solennelles ; Barthélemy y assistoit avec ses deux archidiacres et plusieurs autres chanoines de la cathédrale. Robert, seigneur de Montaigu, Blihard, seigneur de La Ferté dite Blihard, Guillaume, seigneur d'Aippe, le châtellain de Coucy appellé Guy, un autre Guy, seigneur de Loisy, Odon de l'Abbaye, Bauduin de Gonesse et les quatre frères du deffunt Gérard, sçavoir, Gaufroy, Sarrazin, Adam et Raoul ; et plusieurs autres personnages encore y estoient présents. La dame Adeline, femme du deffunt vidame, mit devant eux l'acte de la donation sur le grand autel de cette abbaye selon la coutume du temps (1140)

Une autre personne en usa de même pour la donation d'un pré, prenant pour témoin le prieur claustral de cette abbaye nommé Ernauld et plusieurs convers et artisans domestiques de ce monastère, sçavoir, Alric et Robert, frères convers, Gauthier, boulanger du couvent, Payen, charpentier y-demeurant et plusieurs autres frères convers et artisans qui demeuroient dans le monastère.

La piété d'un autre seigneur nommé Walbert d'Acy augmenta les honneurs de cette abbaye, lui donnant la vicomté, le rouage avec toute la justice dépendante de la même vicomté pour rendre seigneuriale la maison située à Chamouille que le comte Gauthier avoit donnée à Saint-Vincent.

CHAPITRE XVI

GUY, DOYEN DE LA CATHÉDRALE,

EST FAIT ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE, EN 1140.

LA CURE DE FESTIEUX ET LES DIXMES DE THERMES SONT DONNÉES

A SAINT-VINCENT;

OU IL EST PARLÉ DU MONASTÈRE DE THERMES

ET CE QUE C'ESTOIT

CETTE année 1140 est remarquable pour la ville et le clergé de Laon, en ce qu'elle vit le doyen de la cathédrale, appellé Guy, archidiacre encore et thrésaurier, devenir évêque de Châlons-sur-Marne. Amydieu fut fait doyen en sa place et Anselle eut la charge de sous-doyen; Ernauld fut fait archidiacre et un nommé Barthélemy eut l'office de thrésaurier.

Plusieurs seigneurs du païs se défirent en cette même année des cures qu'ils possédoient contre les saints canons, le droit divin et l'institution des apôtres. Clarembault du Marché, gentilhomme de l'évêque de Laon, se défit de celle de Festieux en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, à qui il pria l'evêque de la donner, après qu'il la lui eût remise entre les mains. Le même évêque Barthélemy ajouta de son propre une autre cure d'un village appellé Hauteville, sur la rivière d'Oise, qu'il annexa à notre monastère en l'année 1141.

Un seigneur de ces païs nommé Rainauld, demeurant à La Fère dont il estoit, ce semble, le seigneur, se deffit des grosses et menues dixmes qui appartenoient à la mesure du monastère de Thermes dont les possessions avoient esté usurpées par les seigneurs voisins et les donna à Saint-Vincent en 1142. Qu'estoit-ce que ce monastère de Thermes ? Estoit-ce un véritable couvent qui avoit autrefois expérimenté les cruautéz, le fer et le feu des Normans et dont les seigneurs voisins s'estoient approprié les revenus et possessions ? Le mot *monasterium* (monastère) se prend souvent dans les anciens escrits pour un lieu tel que nous disons aujourd'huy les *presbytères* ou habitations des curéz de paroisse. Cette dénomination est en effet commune en quelques lieux du royaume, spécialement à Ribemont, en ce diocèse, où on se sert de la phrase : *Mener l'épouse au moustier* (ou monastère), pour dire mener l'épouse à l'église près l'habitation du curé. Si on me demande l'origine de cette dénomination, je répondrai qu'elle provient de ce que les moines possédoient anciennement et desservoient la plus grande partie des cures par eux-mêmes, ce qui a fait qu'on a appellé les paroisses des *moustiers* ou monastères, à cause de l'habitation des moines qui y estoit jointe ou contiguë. Car il y a cette différence entre *cœnobium* et *monasterium*, comme je l'ai remarqué en mon Histoire de l'abbaye d'Isle[1], que *cœnobium* dit tellement une habitation de moines qu'il renferme dans sa seule expression une communauté de moines vivant et résidant ensemble en un même lieu ; au contraire *monasterium* dit un lieu où les moines font leur demeure, soit plusieurs ensemble, soit qu'il n'y en ait qu'un seul ; en sorte que la seule cabane d'un pauvre moine peut estre appellée monastère comme si un grand nombre de moines y estoient réunis. Il se peut donc faire que le lieu appellé monastère, au village de Thermes, ait esté une maison ou plusieurs moines vivoient en communauté, comme il se peut faire encore que ce

(1) *Insulense Sancti-Quintini cœnobium*, pag. 32.

n'ait esté que le logis presbytéral du curé qui estoit ordinairement un moine. Même chose pourroit estre dite de la paroisse de Ribemont qui devoit estre desservie par un moine, à cause de sa dépendance du prieuré de Saint-Germain établi dans le château du même lieu; ce prieuré dépend lui-même de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prèz et les moines de cette abbaye sont curéz primitifs de la paroisse de Saint-Pierre.

Quoiqu'il en soit de ce monastère de Thermes, il est constant que Rainauld, chevalier de La Fère, s'en deffit par un principe de conscience, ainsi que des dixmes grosses et menues qui y estoient annexées et qu'il les donna à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon en plein synode auquel assistoit Barthélemy, lequel les confirma à notre église (année 1142).

L'abbé Anselme ne se contenta pas de cette confirmation de l'évêque; pour plus grande sûreté, il la fit approuver et confirmer par l'autorité du Saint-Siège, obtenant à cet effet une bulle expresse, ainsi que pour toutes les autres possessions de Saint-Vincent que le pape Innocent II confirma, tant en général qu'en particulier, par la bulle donnée à Latran, l'an de N. S. 1142, la troisième de son pontificat. Le même pape Innocent II renouvella dans cette bulle les confirmations que ses prédécesseurs Calixte second et Honoré second avoient déjà données à cette abbaye en faveur des possessions qui lui appartenoient. Je ne trouve point la bulle de Calixte second, mais il est croyable qu'elle remonte au temps ou le même pape estoit à Reims, tenant un concile, ou à l'époque de son voyage à Laon, incontinent après la tenue du même concile; elle fut obtenue par l'abbé Adalbéron.

CHAPITRE XVII.

VŒUX DU VOYAGE DE JÉRUSALEM
USITÉZ EN CE TÉMPS-LA ET DONATIONS ORDINAIRES FAITES
AUX ÉGLISES AVANT DE L'ENTREPRENDRE. ÉRECTION
DE LA COLLÉGIALE DE MONTAIGU
EN PRIEURÉ.

Les vœux du voyage de Jérusalem estoient alors fort communs. Saint Bernard en avoit mis la dévotion si avant dans le cœur des François que le roy Louis-le-Jeune fut poussé d'un secret désir de faire ce voyage, lequel lui estoit d'autant plus à cœur, qu'il sçavoit que Philippe, un de ses prédécesseurs, estoit décédé sans avoir accompli un vœu semblable. Cette considération, jointe aux conseils du pape et de saint Bernard, le fit se presser davantage et avancer son expédition en Terre-Sainte. Plusieurs personnes l'y suivirent, d'autres l'y avoient devancé. C'est en cette occasion qu'on vit la noblesse de la France animée d'une dévotion merveilleuse. Chacun purgeoit sa conscience par la pénitence et rachetoit ses péchéz passéz par les aumosnes faites aux abbayes et aux églises. Entre les seigneurs qui firent quelques dons à notre monastère en pareille circonstance, je remarque Guy, seigneur châtellain de Coucy, lequel estant près de partir pour accomplir son vœu et voyage en l'année 1143, donna

une rente annuelle de dix sols à ce monastère sur un fief qu'il tenoit d'Ingelran, seigneur de Coucy, lequel consentit à cette donation faite à Saint-Vincent en présence de Guy II, doyen de Laon, lequel avoit succédé à Amydieu. Barthélemy, thrésaurier de la cathédrale, y estoit aussi présent avec Anselme, notre abbé, Gislebert, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, Bruno, abbé de Nogent, un châtellain de Laon appellé probablement Nicolas, Guillaume, seigneur d'Aippe, Raoul, majeur de Coucy, Foulques, abbé de Hainault et plusieurs moines de Saint-Vincent. Le nombre de nos frères fut augmenté, cette même année 1143, par le seigneur Rainauld, lequel prit l'habit monastique dans notre couvent en bonne compagnie ; car Guillaume, abbé de Ribemont, Gérard, abbé de Fiennes, Jean, abbé de Saint Michel-en-Thiérache, Mainard, successeur de Guillaume à Ribemont et Gosvin, abbé de Foigny, assistoient à cette vesture et furent témoins de la donation qu'il fit de trois maisons de La Fère.

La plus noble de toutes les aumosnes qui ont esté faites à Saint-Vincent de Laon pendant le reste du gouvernement de l'abbé Anselme, fut l'église de Montaigu, située dans le château du même lieu. Car nous avons vu qu'après les ravages des Normans, chacun tâchant de se mettre à couvert de toute incursion à l'avenir, les seigneurs un peu considérables dans un païs, faisoient une forteresse de leur château, afin de s'y deffendre en cas de besoin. Cecy arriva pour celui de Saint-Jean de Lesquielles, comme nous l'avons vu au chapitre XII du livre VIIIe de cet ouvrage [1].

Mais parce que la piété de ce temps-là faisoit qu'on ne regardoit point une forteresse comme assurée, à moins qu'elle ne fût munie d'une église collégiale ou monacale, chaque seigneur fondoit quelque temple au Seigneur afin de le faire desservir par ses ministres dévouéz. Le seigneur de Montaigu eut le même soin de fonder une église dans sa forteresse bâtie sur

(1) Page 350.

la cime d'un roc eslevé ; il y mit des chanoines séculiers et s'appropria tant l'église que la nomination des chanoines et des prébendes canoniales contre la deffense des saints canons. Ce mal s'estoit conservé et comme invétéré dans la famille de Montaigu jusques au temps de l'évêque Barthélemy, lequel faisant l'office d'un véritable pasteur, ne laissoit personne faillir en son diocèse sans qu'il fut averti aussitôt de l'énormité des crimes qu'il commettoit. Ce prélat estoit de plus très-zélé pour faire observer les décrets des saints canons.

Robert, seigneur de Montaigu, ouvrant les yeux à la lumière divine, eut aussi la force d'ouvrir la porte de son cœur aux aiguillons de la grâce, lesquels le pressèrent de telle sorte qu'il remit cette église et tout le droit qu'il avoit sur elle et ses dépendances entre les mains de l'évêque de Laon, afin qu'il la donnât à notre abbaye de Saint-Vincent L'abbé devoit remplir les places des chanoines par des moines de son monastère, changeant le titre d'église collégiale en celui d'église monacale. Barthélemy exécuta fidèlement les intentions du seigneur de Montaigu, donnant l'investiture de cette église à l'abbé et au couvent de Saint-Vincent par un acte solennel fait en l'an 1142 et qui se trouve dans le petit cartulaire de Saint-Vincent[1].

(1) Voici cet acte que nous extrayons du texte de l'auteur et que nous mettions en note :

In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis. Quoniàm ea quæ geruntur, tùm ex transitu temporum, tùm ex decessu hominum adnullata evanescunt, necesse est scripto mandari quod convenit posteris notum fieri. Eapropter, ego Bartholomæus, Dei gratiâ Laudunensium episcopus notum facio omnibus tàm præsentibus quàm futuris, qaod Robertus de Monte Acuto ecclesiam, in eodem castro sitam, quam longo tempore contra decreta canonum jure hæreditario possederat, in quâ etiam præbendas donabat, tandem in hoc se errâsse cognoscens, cum appenditiis suis, quidquid juris in eâ habebat pro suâ et patris sui animâ et antecessorum suorum, ecclesiæ Beati Vincentii martyris in manu nostrâ reddidit, tali tenore ut loco decedentium canonicorum monachi substituerentur, pro ipso et antecessoribus et successoribus suis devotè orantes. Nos verò præfatam ecclesiam ecclesiæ Sancti-Vincentii pontificali auctoritate donavimus. Ut

La cure de Montaigu dépend de l'abbé de ce monastère à cause du prieuré du même lieu dépendant de cette abbaye. Le prêtre qui la dessert n'est proprement que vicaire perpétuel et par une concession de l'abbé en 1179, il partage les dixmes, les trentains et les oblations dont il a la quatrième partie. Ce qu'il a esté contraint d'accepter après avoir bien remué et escrit au pape, lequel donna un rescrit ou bulle expresse à cette occusion en l'année 1179. Le bon prêtre voyant que ses demandes n'avancoient en rien selon ses désirs, vint se jetter aux pieds de notre abbé, lequel le traita très-favorablement.

Le même abbé eut de grands différends avec les bourgeois de Montaigu au sujet de la même paroisse dont je parle et enfin ils transigèrent ensemble amiablement l'an mil cent quatre-vingt-huit, à condition que les moines de Saint-Vincent qui résidoient au prieuré de Montaigu, garderoient une clef du trésor de la paroisse et que l'autre clef du même trésor seroit gardée par les bourgeois, lesquels s'obligèrent à donner au prieuré la moitié des donations qui se feroient à leur paroisse de Montaigu et en outre d'entretenir le luminaire de l'église prieurale. Ce fut le bon abbé Hugues, accompagné du prévôt de cette abbaye, nommé Bauduin et d'Albéric, Clérembault et Bérenger, ses moines qui transigèrent avec les bourgeois de Montaigu en 1188 à l'effet sus-désigné.

---

autem hoc firmum et immutabile permaneat, sigilli nostri impressione et testium subscriptione muniri præcipimus. Signum Bartholomæi episcopi. Actum Lauduni anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo quadragesimo secundo, Indictione octavâ, epactâ XXV concurrente VIIº.

CHAPITRE XVIII.

SOCIÉTÉ CONTRACTÉE ENTRE NOTRE ABBÉ ET L'ÉGLISE DE MOLEHEM, DROIT DE SÉPULTURE DE CETTE ABBAYE DEFFENDU PUISSAMMENT CONTRE LES MOINES DE SAINT-JEAN-EN-LA-CITÉ ET CONTRE L'ÉVÊQUE, EN 1145.

L'ÉGLISE de Molehem[1] renouvella en cette année 1143 la société qu'elle avoit déjà avec Saint-Vincent, promettant tous offices d'hospitalité et tous services de charité entre les vivants, comme aussi les obsèques ou funérailles dans les deux églises pour chacun des frères qui viendroient à y décéder. C'est en vue de cette société que le supérieur de cette église de Molehem donna une famille entière à Saint-Vincent, du consentement de la dame de Cymai, nommée Basile, femme du seigneur Adélard de Cymai. Philippe, archidiacre de Laon, Anselme, abbé de Saint-Vincent, Jean, abbé de Saint-Michel, Basile de Cymai, dame susdite, Gauthier de Mauritanie, doyen de Laon et plusieurs autres, chanoines et séculiers, furent témoins de cet acte.

Enfin la dernière année de l'abbé Anselme fut remarquable par la conservation qu'il fit du plus beau des droits de cette

(1) Molesme, ancienne abbaye de bénédictins en Champagne.

abbaye que les moines nouveaux du monastère de Saint-Jean-en-la-Cité avoient voulu lui enlever, c'est-à-dire du droit de sépulture.

Les religieuses de Saint-Jean ayant été remplacées, comme j'ai dit[1], par des moines ayant pour abbé un nommé Drogon, ceux-cy prétendirent obtenir un cimetière chez eux. Leur abbé en parla à Barthélemy, évêque de Laon, et ses paroles eurent un tel pouvoir qu'elles firent brêche sur l'esprit de ce bon prélat, lequel, pour favoriser la nouvelle réforme de Saint-Jean plutôt que pour abolir ce que ses prédécesseurs avoient saintement, légitimement et inviolablement institué, ce que lui-même avoit confirmé plusieurs fois, accorda à ces moines l'autorisation de choisir un cimetière sur le penchant de la montagne, proche la muraille de l'église de Notre-Dame-là-Profonde. Ce cimetière, estant préparé, fut consacré par l'évêque Barthélemy environ l'année 1144 ou 1145 et on commençoit déjà à y ensevelir des séculiers, lorsque notre abbé de Saint-Vincent en apprit la nouvelle. Il en fit de grandes plaintes à l'évêque, lui représentant que cela alloit directement contre les droits et privilèges de Saint-Vincent qu'il devoit deffendre, le suppliant de vouloir faire réparer ce tort au plus tôt. L'évêque, pesant les raisons de cette demande aussi juste qu'elle estoit à propos, ne voulut rien déterminer sur l'heure, mais la présence de Samson, archevêque de Reims et de Thierry, évêque d'Amiens, estant arrivée très-favorablement, il leur communiqua l'affaire et de leur avis ordonna que le même cimetière qu'il avoit consacré, ne serviroit que pour ensevelir les moines et les convers de Saint-Jean-en-la-Cité, deffendant sous peine d'excommunication à toute personne, ecclésiastique ou séculière, de faire aucun cimetière à l'avenir dans la ville de Laon, attendu que cela portoit un notable préjudice au monastère de Saint-Vincent. Pour autoriser davantage cette sentence que l'évêque Barthélemy avoit prononcée

(1) Page 356.

contre lui-même et lui donner plus d'authenticité, l'abbé Anselme la fit confirmer par Samson, archevêque de Reims, en la même année 1145 qui estoit la dixième du règne de Louis-le-Jeune et la sixième du pontificat de Samson, archevêque de Reims.

Si l'évêque de Laon a inquiété cette abbaye pour le privilège des sépultures, il n'a guère tardé à amender son délit, car il donna en récompense à notre église les autels d'Arrancy, de Sainte-Croix, de Saint-Jacques, hors des murs de Pierrepont et celui de Vaire, qui est dit aujourd'huy Pont-à-Vair, sur la rivière d'Esne, proche Saint-Marcoul. Les deux premières de ces cures estoient une augmentation de la fondation anniversaire faite en cette église de Saint-Vincent en l'année mil cent vingt-cinq. Il y ajouta toutes les appendances et dépendances des susdites cures avec les bois de Cornelle en cette année 1145.

CHAPITRE XIX

VOYAGE DE L'ABBÉ ANSELME A ROME OU IL EST FAIT ÉVÊQUE DE TOURNAY. A SON RETOUR DE ROME IL RAPPORTE UNE GRANDE QUANTITÉ DE RELIQUES. CATALOGUE DE TOUTES LES RELIQUES POSSÉDÉES PRÉSENTEMENT PAR L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

Les affaires de cette abbaye obligèrent notre abbé Anselme à faire le voyage de Rome en cette année 1145. Il prit pour compagnon de voyage dom Gaultier, son neveu, moine de ce monastère. Il obtint à Rome la confirmation de tous les droits, privilèges, revenus et possessions de Saint-Vincent, par bulle expresse du pape Eugène III, donnée le dernier jour de février de la même année 1145, au-delà du Tibre.

Pendant que notre abbé travailloit à Rome pour l'abbaye de Saint-Vincent, les clercs députéz du clergé de Tournay faisoient aussi leur possible auprès du pape Eugène III pour obtenir la désunion de leur église d'avec celle de Noyon à laquelle elle avoit esté conjointe du temps de saint Médard, évêque de la même ville. Ils obtinrent enfin l'objet de leurs désirs et un heureux succèz pour leur négociation. La sépara-

tion des deux évéchéz ayant esté faite en cour de Rome par ordre de Sa Sainteté, il n'estoit plus question que de trouver un homme auquel on put confier le gouvernement de celui de Tournay. Le pape jetta les yeux sur un nommé dom Gaufroy, religieux et prieur claustral de l'abbaye de Clairvaux. Saint Bernard, abbé de la même abbaye, le pressa fort d'accepter l'évêché, le menaçant de le chasser de son ordre, s'il ne se soumettoit à sa volonté et à celle du pape en cette occasion. Le bon religieux dom Gaufroy, animé de l'esprit de Dieu, refusa entièrement la prélature et se jettant aux pieds de saint Bernard, lui dit ces mots : « Mon père, si vous me chassez de « votre monastère, je serai un moine errant et vagabond, « mais jamais cependant je ne serai évêque. » Saint Bernard voyant la résolution de son religieux, le laissa en paix et ne lui parla plus davantage d'évêché ni de prélature. Quelque temps après le même religieux Gaufroy estant décédé, apparut tout en lumière à l'un de ses amis, l'assurant de sa béatitude éternelle et lui certifiant que le refus qu'il avoit fait de l'épiscopat estoit une grâce très-spéciale de Dieu et un effet de sa prédestination à la gloire, lui disant au contraire que sa damnation estoit attachée à l'épiscopat, s'il l'avoit accepté.

Le pape Eugène III ayant appris le refus de Gaufroy et cherchant de tous costéz une personne capable de répondre à ses vues, jetta les yeux sur notre abbé Anselme et le sacra évêque de Tournay, nonobstant ses répugnances et ses contradictions, l'obligeant en vertu de la sainte obéissance de se soumettre à cette charge et de l'accepter. Le pape lui donna lui-même la consécration épiscopale, le quatrième dimanche de Caresme de l'année 1145. Duchesne, suivant les annales de Saint-Victor, met cette consécration de l'évêque Anselme en l'année mil cent quarante-sept, mais cela répugne à la vérité; car il est constant que l'évêque Anselme fut sacré à Rome par le pape, or en l'an 1147, le pape Eugène estoit en France et non à Rome, selon le même André Duchesne. D'ailleurs il est constant par la tradition et par l'autorité du moine Her-

man[1] qu'Anselme a esté consacré à Rome en l'année mil cent quarante-cinq, après avoir gouverné l'abbaye de Saint-Vincent environ dix-sept ans; nous nous en tenons à son avis.

Le pape Eugène III congédiant notre nouvel évêque de Tournay, lui donna plusieurs reliques très-précieuses, comme par exemple, le bras de saint Thomas, apôtre, et plusieurs autres qu'il rapporta en cette abbaye. Ce qui fut cause que l'évêque de Laon Barthélemy, accompagné de tout le clergé et du peuple, fut au-devant de lui en procession pour le recevoir avec solennité et l'introduire à Laon avec les honneurs dûs aux saintes reliques qu'il apportoit et dont une grande partie fut déposée dans les trésors de Saint-Vincent. Comme je ne puis définir quelles sont précisément les reliques apportées de Rome par Anselme, je donne icy un catalogue de toutes celles que notre abbaye possède encore aujourd'huy.

CATALOGUE DES RELIQUES DE SAINT-VINCENT.

Une partie de la Vraie Croix de Notre-Seigneur.

Un bras de saint Vincent, martyr.

Le menton de saint Vincent, martyr.

Un autre ossement de saint Vincent mis avec le bras de saint Philibert.

Le corps entier de saint Canoald, évêque de Laon, dont le chef est en un reliquaire séparé.

Une grosse dent de saint Christophe, martyr.

Quelques reliques de saint Pierre, apôtre.

Quelques reliques de saint Cyr, martyr.

Des cheveux en assez grande quantité de saint Paul, apôtre; ils sont plus blancs que noirs Quelques reliques de ses vêtements; ils sont de couleur jaune et tâchéz du sang du même apôtre.

Un ossement de sainte Marie-Magdeleine.

Une relique de la ceinture de la Sainte-Vierge.

Une autre de la tunique de saint Jean-l'Évangéliste.

(1) Herman, *de Miraculis Beatæ Mariæ Laud. cap. 21.*

Le chef de saint Paul, premier ermite et un ossement médiocre du même saint.

Une relique des vêtements de sainte Marthe.

Des reliques de saint Blaise et de saint Apollinaire, martyr.

Des reliques de la Paille sur laquelle Notre-Seigneur a reposé.

Des reliques de saint Basile.

Des ossements de saint Pantaléon, martyr.

Des ossements de saint Clet, pape et martyr et de saint Barthélemy, apôtre.

Un bras de saint Gérard, abbé de Saint-Vincent et fondateur de Sauve-Majeur, en Gascogne.

Une grosse épine de la Couronne de Notre-Seigneur.

Des reliques réunies de saint Jacques, apôtre, de saint Vincent, de saint Canoald, des saints Corneille, Polycarpe, Machaire, moine, de sainte Elisabeth, de saint Blaise, des vêtements de la Mère de Dieu.

Le bras de saint Thomas, apôtre.

Des reliques de saint Marcoul.

Des cheveux de sainte Marie-Magdeleine et autres mises ensemble.

Deux anneaux d'or, dont le plus grand et le plus beau est de saint Canoald, selon la tradition, le plus petit est de l'abbé Jean Charpentier, dernier abbé de Saint-Vincent de Laon ; ils servent pour la délivrance des femmes en travail d'enfant.

Deux grands pontificaux de saint Canoald, évêque de Laon.

Des reliques réunies de saint Jacques, apôtre, du bois de la Vraie Croix de Notre-Seigneur, de celle du bon larron, des ossements de saint Canoald, de sainte Ursule, de saint Walfride, de saint Lucien, martyr, de saint Aubin, de saint Eloy, de saint Sauve, évêque, de sainte Christine, la palme et la lance avec laquelle saint Georges tua le dragon, une dent de saint Marcoul, des reliques de saint Cosme et de saint Damien, de sainte Marie-Egyptienne, de saint Estienne, de saint Grégoire, de saint Zacharie et de saint Clément.

Un ossement considérable de saint Benoît.

Une relique du manteau de saint Pierre, une pièce du banc de la Cène et plusieurs autres reliques qui sont dans un vieil coffre doré.

Notez que la feste de la Translation de saint Thomas se fait le 3 de juillet avec le *Credo* à la messe. La feste de la Translation de saint Vincent et de l'invention de ses reliques se célèbre le 27 octobre. Tous les religieux du dehors doivent s'y trouver, c'est-à-dire, ceux qui sont dans les cures et prieuréz dépendant de cette abbaye de Saint-Vincent de Laon.

Notez encore que notre martyrologe de Saint-Vincent fait mémoire de quelques saints et reliques que je n'ai point trouvéz ailleurs C'est la raison qui m'oblige de les mettre icy, parce qu'ils ont vescu ou reposé dans le territoire de Laon. Au troisième jour de juin, il fait mémoire d'un saint Algise, prêtre et confesseur, lequel a vescu dans le territoire de Laon.

Un autre fragment du vieil martyrologe manuscrit de ce monastère fait mémoire de la Translation ou allation d'un saint Clou dont Notre-Seigneur a esté attaché à la croix au temps de sa Passion. Cette feste se célébroit le huitième jour de mai.

On célèbre une autre feste du même saint Clou à Laon sous le nom d'Invention ; c'est en mémoire du jour où cette précieuse relique fut retrouvée, après sa disparition lors du vol de la cathédrale de Laon.

Le même fragment cité tout-à-l'heure du vieil martyrologe manuscrit fait mention du déced d'un saint Boson, confesseur, dans la ville de Laon ; c'est le septième jour de mai.

Au dix-sept mai, il met la translation de saint Montain, moine. Au cinquième jour d'avril, il fait mémoire de la première translation de sainte Célinie, mère de saint Remy, évêque de Reims.

Pour achever ce qui nous reste à dire d'Anselme, j'ajouterai que, ne voulant pas laisser son abbaye de Saint-Vincent veuve et désolée, il eut soin de donner un père à ses chers disciples et un abbé à ce monastère, faisant élire en sa place un

moine du couvent, Bauduin, jeune d'âge à la vérité, mais doué d'une maturité qui se trouve rarement même dans les vieillards. Il le fit bénir par l'évêque Barthélemy et prendre possession en sa présence; puis lui-même partit pour aller à son évêché de Tournay.

Un fait que je crois devoir signaler icy, parce qu'il est arrivé du temps d'Anselme dont nous parlons, c'est qu'en la même année 1145, le quatrième jour de juillet, le tonnerre tomba dans notre ég'ise de Saint-Vincent pendant que les moines y chantoient complies Deux d'entre eux, ayant esté frappéz par la foudre, expirèrent sur l'heure; quelques autres furent aussi blesséz, mais ils revinrent quelque temps après à parfaite santé. La foudre brûla le parement du grand autel, elle entra dans le sacraire, rompit une partie de la porte qui donne passage de l'église dans le cloître, remplissant la maison de Dieu d'un horrible bruit et fracas Une de nos traditions porte que Anselme fit renouveller tous les bâtimens du monastère, particulièrement les officines, mais il n'est pas croyable que ce fut après le désastre de cette foudre, attendu qu'il n'en auroit pas eu le loisir, estant pressé d'aller à son évêché de Tournay où il est mort en l'année 1149, le 23 d'août. L'obituaire de notre abbaye fait mémoire de lui, comme d'un abbé qui a le mieux fait de tous, ayant augmenté nos possessions de plusieurs terres et de plusieurs cures, comme on a pu le voir par son histoire.

CHAPITRE XX.

BARTHÉLEMY, ESTANT TOMBÉ EN SUSPENSION, EN FAIT PÉNITENCE ET EST ABSOUT. IL SE DÉMET DE SON ÉVÊCHÉ ET SE FAIT MOINE A FOIGNY, OU IL MEURT. SON ÉPITAPHE.

BARTHÉLEMY, évêque de Laon, au milieu de tant de prospéritéz, tomba dans une disgrâce fâcheuse et malgré toutes ses bonnes, louables et saintes actions, fut enveloppé dans une mauvaise affaire. Raoul, comte de Vermandois, ayant envie de répudier sa femme légitime pour épouser Pétronille, sœur de la reine de France, se servit de l'autorité de quelques prélats, au nombre desquels se trouvoit l'évêque de Laon. Le pape ayant su cette affaire et estant sollicité par les fréquentes lettres de saint Bernard et les plaintes de Thibaut, comte de Champagne, envoya un légat en France, lequel fut Yves, cardinal-prêtre. Ce légat estant arrivé dans le royaume en l'an mil cent quarante-deux, fulmina, après les informations réquises, anathème contre Raoul, comte de Vermandois, et suspendit Barthélemy, évêque de Laon, Simon, évêque de Noyon et Pierre, évêque de Senlis, pour avoir autorisé mal-à-propos le divorce.

Barthélemy fut ensuitte absous de sa faute, mais il ne laissa pas de se démettre de la charge pastorale et de son évêché de Laon, pour faire pénitence le reste de ses jours en l'abbaye

de Foigny, qu'il avoit fondée. Il y prit l'habit, résolu d'y vivre en bon et parfait religieux de l'ordre de Saint-Bernard, lequel estoit pour lors dans sa première ferveur. Avant de quitter son siège, il y mit Gauthier, premier du nom, abbé de Saint-Martin de Laon et se retira définitivement la 38e année de son épiscopat.

Comme le bon évêque, devenu un parfait religieux, ne songeoit qu'à se reposer dans le Seigneur et se disposer à aller bientôt jouir de la béatitude éternelle, Dieu permit qu'un de ses successeurs[1], n'approuvant pas les grandes largesses qu'il avoit faites des biens annexéz à la manse épiscopale de Laon pour les donner à l'abbaye de Prémontré, l'accusât dans un synode tenu par l'archevêque Samson en son siège métropolitain de Reims, d'avoir dissipé le patrimoine de l'évêché de Laon. Barthélemy, ayant appris cette injuste accusation, ne put s'empêcher de s'en deffendre par une épître qu'il escrivit à l'assemblée en cette sorte :

« Frère Barthélemy, pauvre moine dans l'abbaye de Foigny, au révérend et « à son aimable seigneur Samson, archevêque de Reims, et à toute la sainte « assemblée des prélats sous sa présence, les priant d'aimer la miséricorde et « la vérité. La solemnité de cette sainte assemblée impose le silence à ma honte « et à ma modestie, mais le danger éminent dans lequel ma renommée se « trouve et la crainte que j'ai qu'elle ne soit griévement blessée, me contraignent « de parler en public et ouvertement. Je ne puis dissimuler ce qui est divulgué « et dont plusieurs ont fait l'objet de leurs entretiens, qui a même esté porté « jusques aux oreilles du pape ; c'est un bruit commun qu'on m'accuse d'avoir « distrait et dissipé les revenus de l'évêché de Laon et l'évêque de la même « ville donne un peu plus de croyance et ajoute un peu plus de foy qu'il ne « doit à ces bruits. C'est à moi donc de confesser ce qui en est et ce sera à « vous de deffendre la vérité. Lorsque je suis monté sur le siège épiscopal de « Laon, la ville et le clergé estoient en tristesse et en deuil, à cause de l'oppression d'une sédition fâcheuse et des incendies qui avoient réduit toute la « ville en cendres sans épargner la cathédrale qui fut fort endommagée et dont « les faibles revenus n'estoient point capables de la rétablir en tout son lustre.

(1) Gautier de Mortagne, successeur immédiat de Gautier Ier, dit de Saint-Maurice.

« Dieu et les chanoines, enfants de cette église, sçavent si je lui ai prêté la « main pour la relever de sa chute; mais je n'ai rien donné à ceux-cy de ce « qui appartenoit à l'évêque, sinon des porcs mâles qu'ils devoient annuelle- « ment présenter à la table épiscopale. J'ai relâché cette rente aux prébendes « des chanoines d'autant que je ne la pouvois exiger sans confusion et retenir « sans incommodité. Bien plus il n'y avoit que cinq abbayes [1] dans tout notre « diocèse, lorsque j'y suis entré, encore estoient-elles également déchues en « possessions et observance monastique. Par la miséricorde de Dieu, elles se « sont accrues en mérite comme en nombre de religieux et leurs possessions « se sont beaucoup augmentées. J'en ai fondé neuf nouvelles en différents en- « droits du diocèse, lesquelles ont embrassé les nouvelles règles et observan- « ces. Le nombre des religieux est si grand qu'il excède presque le nombre « voulu; leur religion est l'exemple de la religion et de tout l'ordre monasti- « que. Quant à leurs possessions, elles se sont tellement multipliées qu'elles « suffisent très-abondamment à toutes les nécessitéz; si je niois avoir mis la « main aux anciennes églises du diocèse pour les restaurer, à de nouvelles « pour les fonder, je mentirois. Il est vrai que j'ai assisté toutes les églises et « que je leur ai profité, mais ce n'a point esté autant que j'ai pu, ni autant « que j'ai du. Le pape Callixte m'avoit mis entre les mains et m'avoit recom- « mandé dom Norbert, duquel la mémoire est en bénédiction, afin que je lui « donnâsse un lieu et que je l'assistâsse selon ses desseins. Je lui ai donné « une terre qui appartenoit à l'évêque, laquelle n'est pas bien considérable, « puisqu'elle ne suffit pas pour entretenir deux charrues. Une partie de cette « terre est située à Versigny et l'autre à Anizy; cette terre estoit en friche et « stérile depuis plusieurs années. Je ne me souviens pas d'avoir distrait ou dis- « sipé rien autre chose des possessions qui appartiennent à l'évêché. J'avoue « néanmoins que quelques-uns ont donné plusieurs terres, qu'ils tenoient de « nous à titre de bénéfice, aux églises du diocèse ou autres, par notre faveur « et notre consentement; mais je n'ai donné les cens des mêmes terres ni les « vinages à personne. Du reste, si j'ai augmenté l'honneur ou les revenus de « mon siége, je ne demande pas que les hommes en fassent le jugement par « avance; mais si j'ai manqué en quelque chose comme homme, je ne refuse « pas d'estre pour celà rempli de confusion devant les hommes. J'ai bien voulu « vous déclarer mon affaire comme à mes juges, je l'ai bien voulu exposer « devant vous qui devez estre les témoins de mes actions sans craindre la ca- « lomnie de ceux qui menacent à tort, puisque je dis la vérité. Qu'il me soit

(1) Ces cinq abbayes étaient celles de Saint-Vincent, de Saint-Michel-en-Thiérache, de Saint-Nicolas-au-Bois, de Nogent-sous-Coucy et de Saint-Nicolas-sous-Ribemont.

« néanmoins permis de prendre quelque hardiesse auprès de vous et permet-
« tez-moi de dire quelque chose pour satisfaire au désir qu'un homme peut
« avoir de se justifier. N'ai-je pas beaucoup augmenté les honneurs et la gloire
« de mon église, ayant fait naître tant d'autres églises si grandes qui en dé-
« pendent et ayant multiplié les hommes de mérite qui doivent assister aux sy-
« nodes du diocèse? Puis donc que Monsieur de Laon me prépare une guerre
« en soi-même, à ce que j'entends dire, pourquoi veut-il entreprendre ce dont
» il ne pourra venir à bout? Si j'ai assemblé les enfants de Dieu, si j'ai reçu
« le juste au nom du juste, personne n'a droit de se fâcher et de m'en vou-
« loir pour cela; un autre doit seulement prendre garde de ne point dissiper
« ce que j'ai amassé. Le Tout-Puissant vous conserve tous ensemble à l'hon-
« neur de son nom et affermisse par vous la religion et la sainteté de son
« église! »

Touté cette affaire fût terminée quelque temps après en faveur de Barthélemy, par le roy Louis septième et les princes dc sa cour assembléz dans la cathédrale de Laon avec Samson, archevêque de Reims et tous les évêques de la province, en présence des seize abbés du diocèse.

Tous ces détails sont tirés de l'histoire de Foigny à laquelle nous empruntons encore celui-cy. Lorsque Barthélemy fit autrefois bâtir ce monastère où il se retira, il tua un horrible dragon, le touchant du bout de son bâton pastoral, parce que cet animal infectoit tout le lieu de son haleine puante et empêchoit par ce moyen que le bâtiment de l'abbaye nouvelle ne s'avançât. On voit encore aujourd'huy l'effigie de ce dragon formée en sculpture sur la pierre des pieds du tombeau de l'évêque Barthélemy, dans l'église de Foigny où il a reçu sépulture.

La même histoire de Foigny rapporte qu'un jour au moment où cet évêque, devenu pauvre moine, estoit assis avec les autres pour entendre la lecture qui se nommoit pour lors *collation*, il vit un certain moine qui venoit plus tard et plus lentement que les autres, ayant à son costé un enfant noir et hideux, lequel marchoit avec lui. Il ne manqua pas dc faire son rapport à l'abbé sur ce qu'il avoit vu et il apprit de lui que ce moine estoit fort négligent.

Enfin le temps arriva que Notre-Seigneur voulut récompen-

ser le bon évêque des services rendus à son diocèse. Il l'appella à lui le 30 juillet 1152[1], après qu'il eût gouverné l'évêché de Laon pendant trente-huit ans et vécu en bon religieux, l'espace de deux ans, dans l'abbaye de Foigny. Son corps fut enterré devant le grand autel de la dite abbaye. Neuf monastères du diocèse le reconnoissent pour leur fondateur, sçavoir: Foigny, Bohéries, Vauxclair, l'abbaye des religieuses de Montreuil, Prémontré, Cuissy, Thenailles, Clairfontaine, Bucilly. Les anciens monastères du diocèse se glorifient de l'avoir pour réformateur, sçavoir, celui de St-Vincent de Laon, second siége épiscopal du diocèse, ceux de Saint-Nicolas-aux-Bois, de Nogent-sous-Coucy, de Saint-Michel-en-Thiérache et de Saint-Nicolas-sous-Ribemont, en quelque façon. Il a changé les religieuses de Saint-Jean en la cité de Laon, mettant en leur place de bons religieux de leur ordre pour effacer la mauvaise odeur qu'elles avoient laissée en leur maison. La cathédrale même fut entièrement rebâtie par son industrie et sa piété.

Barthélemy, évêque de Laon, est qualifié du titre de *Bienheureux* dans le Nécrologe de Cîteaux. Beaucoup d'auteurs ont parlé de lui dans leurs ouvrages[2], entre autres Antoine Bellotte, doyen de la cathédrale de Laon, dans ses Observations

(1) « Barthélemy, (dit don Bugniâtre dans une note insérée en marge du manuscrit), ne peut être mort en 1152, car ce prélat eut affaire avec Gautier « de Mortagne au sujet de quelques biens de l'évêché soi-disant aliénés. Or, « Gautier de Mortagne n'occupa le siége de Laon qu'après Gautier de Saint-« Maurice, mort en 1153. Il alla même à Rome après son élection, et ce « n'est qu'à son retour en France qu'il porta plainte contre Barthélemy au sy-« node de Reims, en 1154. Barthélemy vivoit encore, mais ne vit point ter-« miner l'affaire, qui traîna en longueur. » Il est plus probable que Barthélemy ne mourut qu'en 1157.

(2) Séguin, *Catalogue des saints de l'ordre de Cîteaux*, Vincent de Beauvais, en son *Miroir historial*, saint Antoine de Florence, 2e partie de ses *Histoires*, Jean Chenu, *Chronologie des évêques de France*, Bernard de Montauban, tom. 1er des *Chroniques*. Arnould, Manrique, Guibert de Nogent, le moine Herman, &. (*Historia Fusniacensis*).

sur les cérémonies de l'église de la même ville, lequel rapporte l'épitaphe de Barthélemy en ces termes :

EPITAPHIUM REVERENDISSIMI PRŒSULIS BARTHOLOMŒI, LAUDUNENSIS EPISCOPI. [1]

Regum stirpe, ducum generatus sanguine, claris
Clarum nomen habet Bartholomœus avis.
Promptus ad arma fuit dùm junior iret in hostem,
Multa trophœa tulit, vix habet usquè parem.
At Deus in prœceps retrahens miseratus euntis,
Nec mora, castra fugit, projicit arma ducis.
Clericus indè Remis sequitur virtute Manassen,
Imò senem fessum fertque subitque vicem.
Lauduni intereà sacrà mactatus in œde
Prœsul obit subitò moxque, vacante sede,
Hunc sibi pastorem clerus populusque requirunt
Abducuntque Remis ac sibi prœficiunt.
Sic benè Pontificis meritumque et nomen adeptus
Quod gerit officii perficit, implet opus.
Exemplo verboque gregem regit, omnia factus
Omnibus ut Christo fœneret ex ovibus.

(1) Epitaphe de très-révérend prélat, Barthélemy, évêque de Laon.

« Issu du sang des rois, né d'une famille de héros, Barthélemy ajoute à « l'illustration de ses ancêtres l'illustration de son nom. Guerrier intrépide « quand, aux jours de sa jeunesse, il affrontait les batailles, il recueillit de « nombreux trophées, à peine rencontre-t-on son égal. Mais Dieu le prit en « pitié, l'arrêtant sur la pente qui l'éloignait de lui; sans hésiter, Bar- « thélemy quitte les camps, laisse la carrière des armes, ordonné clerc à « Reims, il se forme à l'ombre des vertus de son oncle Manassès; ses soins « soulagent le vieillard fatigué, il vient en aide à son administration. Ce- « pendant, assailli jusque dans le sanctuaire de son palais, l'évêque de Laon « tombe égorgé sous les coups de ses assassins. Le siège devenu vacant, « Barthélemy est demandé pour évêque par le clergé et le peuple, on l'em- « mène de Reims, il est mis à la tête du troupeau. Le nom et les hon- « neurs du pontife, c'est ainsi que légitimement il les acquiert; les devoirs « de sa charge, il sait les remplir, ses œuvres sont surabondantes.

Protinùs hinc Mariæ succensa recondere templa
Non tardat, reparat tectaque præsulea.
Tùm sacra Baptistæ monachis dans claustra, perire
Crimina et ipsa facit scandala suffugere.
Posteà cœnobium Mariæ sub nomine fundat,
Consecrat ipse Deo Fusniacumque vocat;
Fusus ut è cœlo castis in cordibus ignis
Ardeat, inculcat pectoribusque piis;
Utve tribus votis triplicem quasi funibus hostem
Implicet, ad pugnam dirigit hic aciem.
Sic decet et satanæ funes dissolvere, fastus
Sternere mundanos, tundere carnis acus.
Boherias condens scelerum spineta revellit,
Terraque fert fructus, quam priùs ipse colit.
Mentibus expellit tenebras lucemque refundens
Dat Vallem-Claram, luminis arma ferens.
Lampada ne vacuam virgo ferat auget olivas,
Monstrolium plantat, pullulet undè olea.

« Se faisant tout à tous pour gagner ses brebis à Jésus-Christ, il guide son « troupeau par ses exemples aussi bien que par ses exhortations. Mettant la main « à l'œuvre, il relève sans tarder sa cathédrale dévorée par les flammes, ré- « pare les bâtiments détruits de l'évêché, met des moines dans le couvent de « Saint-Jean-Baptiste, faisant disparaître les crimes et chassant les scandales « du sein du cloître. Bientôt il fonde encore, sous le vocable de la Sainte- « Vierge, une nouvelle abbaye, la consacre lui-même à Dieu et l'appelle Foigny; « ainsi, descendant des cieux dans des cœurs chastes et purs, le feu divin va « les embraser, le pontife leur en fait recueillir les ardeurs; ainsi, des trois « vœux du religieux formant une triple chaîne, il en enlace le triple ennemi « de l'humanité, à ce genre de luttes il guide et dirige lui-même la naissante « communauté. C'est par ces moyens en effet qu'il convient de briser les liens « de Satan, ainsi foule-t-on aux pieds les pompes mondaines, ainsi réprime- « t-on l'aiguillon de la chair. A Bohéries inculte et qu'il fonde, il arrache « surtout les épines des vices; la terre porte bientôt ses fruits, lui-même lui « donne la culture préalable. Bientôt il s'arme du flambleau de la lumière, « chasse des cœurs les ténèbres, fondant Vauclair il répand clarté et splen- « deur. Pour que la vierge ne porte pas sa lampe sans huile, voyez-le mul- « tiplier l'olivier, il plante Montreuil, l'olive en sort pressée et surabondante.

Dans Præmenstratum per devia euntibus aptum
Monstrat iter, sequitur quod novus ordo Patrum.
Legibus instituens Norberti Martinianos
Urbicolas, mores corrigit hisce malos.
Cuissiacum jaciens quatit arcum, tela retorquet
Dæmonis ac animis noxia cuncta movet.
Forcipe Thenaliis sumpto carbone labella
Mundat et ut Cherubim casta dat eloquia.
Clari-Fontis aquas sitientibus exhibet hisque
Turbida mundanæ flumina tollit aquæ.
Buccilici bellum vitiis quasi buccina clangit
Oraque divinis vocibus apta facit.
Fessus episcopii tandem sub pondere, honores
Deserit ac clerum, prospera cuncta et opes.
Fusniacum petit, indè simul quod voverat implet,
Spontè fit et monachus præsul ibique latet.
Ut liber vacet ille Deò totusque saluti
Incumbens propriæ, gaudet amara pati.
Occidit oppressus senio dignumque sepulchri
Marmor habet corpus, mens petit alta poli.
Sicque suâ partis fruitur virtute coronis
Cingitur et ternis frons sua laureolis.

« Prémontré qu'il élève montre à tous ceux qui suivent les voies détournées « la route véritable, dans ses sentiers s'engage un nouvel ordre de cénobites. « A Saint-Martin-en-la-Cité il substitue aux chanoines l'ordre de Norbert; « ainsi corrige-t-il les mœurs dépravées de cette maison. A Cuissy, dont il « jette les fondements, c'est son arc qu'il bande, il renvoie au démon ses « traits, éloigne des esprits ce qui leur est préjudiciable. Thenailles est comme « l'instrument dont il se sert pour prendre le charbon purificateur des lèvres, « semblable au Chérubin du prophète, il y fait pousser des accents chastes et « purs. Clairfontaine est la source où il abreuve tous ceux qui ont soif, source « bienfaisante qui éloigne les fleuves bourbeux des eaux mondaines. A Bucilly, « c'est la trompette qu'il embouche pour déclarer la guerre à tous les vices, « et les lèvres n'y font bientôt plus entendre que des accents divins. Le poids « de l'épiscopat l'accable enfin, il quitte son clergé, les honneurs, les œuvres « qu'il a enfantées et qui prospèrent, ses richesses. C'est à Foigny qu'il se re- « tire, remplissant un de ses vœux les plus chers; de lui-même il se fait

Autour du sépulcre de Barthélemy les vers suivants sont escrits :

Qui jacet hic præsul Marianam condidit ædem
Lauduni, pariterque domos antistitis ustas,
Templa decem instruxit, Benedicto contulit unum,
Bernardo quatuor, Norberto quinque piavit.
Dat diadema genus, Lauduni ecclesia mitram,
Funera Fusniacus, lauream et astra Deus. [1]

L'obituaire de notre abbaye de Saint-Vincent de Laon, entre les grands bienfaits que nous avons reçus de l'évêque Barthélemy, remarque particulièrement ceux-cy : Il a donné les autels de Hauteville, de Pierrepont, *hors les murs de la même ville,* celui de Bairy et de la maison de Cornelle, et pour son anniversaire il a donné l'autel d'Arrancy, celui de Sainte-

« moine, prélat, il est enseveli dans un couvent. Heureux de pouvoir songer « librement à Dieu et s'appliquer à l'œuvre de son salut, quand l'amertune « viendra le suivre, il se réjouira de la supporter. Il meurt enfin chargé d'an-« nées, un marbre magnifique reçoit sa dépouille mortelle, son âme s'é-« lance au plus haut des cieux. Ainsi jouit-il aujourd'hui des couronnes ga-« gnées par son mérite et son front reste couvert d'un triple laurier. »

(1) « Le prélat qui gît sous cette tombe a fondé l'église Notre-Dame à « Laon et construit le palais des évêques détruit par l'incendie. En outre il « éleva dix temples, un à saint Benoît, quatre à saint Bernard, et cinq à saint « Norbert. Sa naissance lui donna le diadème, l'église de Laon la mître, Foigny « la sépulture, et Dieu la couronne et la félicité éternelles. »

D'après les renseignements que nous puisons dans l'*Histoire de Foigny*, par M. Piette, une pierre en marbre noir sur laquelle l'évêque Barthélemy était représenté en pied, couvert de ses habits pontificaux, recouvrait autrefois la tombe du prélat. Cette pierre était placée au milieu du sanctuaire de l'église de Foigny et surpassait d'un pied le niveau du sol. Vers 1740, don Huot, prieur claustral, ayant fait renouveler et exhausser le carrelage du sanctuaire, la pierre tombale de Barthélemy fut transportée derrière le maître-autel et on lui substitua une dalle en marbre blanc, sur laquelle fut gravée l'inscription ci-dessus énoncée : *Qui jacet*, &. Cette inscription est encore celle que nous lisons sur le *fac-simile* de la pierre de l'illustre évêque envoyé, en 1843, par M. de Mérode, ancien ministre de Belgique, à la cathédrale de Laon. Quant à l'épitaphe rapportée par Wiard, d'après Antoine Bellotte et les auteurs du *Gallia Christiana*, M. Piette pense avec raison qu'elle n'est qu'un commentaire diffus et une imitation d'une première épitaphe rapportée par don de

Croix, pour lequel le prieur de Saint-Thomas doit au couvent une réfection solennelle au jour de l'obit du même Barthélemy.

Lancy et que le savant cénobite appelle l'*épitaphe authentique*. Nous la transcrivons ici :

EPITAPHIUM AUTHENTICUM B. BARTHOLOMŒI, LAUDUNENSIS EPISCOPI.

Clarus avis vitâque gravis, fuit hic miserorum
Petra salis, formido malis, tutela piorum.
Hic pius, hic gratus, hic justus, corpore castus,
Moribus ornatus, sapiens sinè pulvere fastus.
Fraude manus laïcœ Lauduni dira patrantur,
Cœso pontifice, cum tectis templa cremantur.
Flebilis ecclesiœ juvenis vix sumpsit honorem,
Nam plus militiœ quam pacis sensit odorem.
Scandit canonicè, non sicut fur aliundè.
Vixit magnificè Christo, mundo, sibi mundè,
Rexit sollicitè verbo populum refovendo,
Exemplo vitœ miseris pietate fluendo.
Pontificem dat et artificem se Bartholomœus,
Castra Dei clypeo fidei tegit ut Machabœus.
Templa decem, Matrem, loca Prœsulis hic reparavit;
Dans pro Matre Patrem Baptistœ claustra piavit.
Fusniacum tribuit Bernardo, xenia cœlo;
Spinetum genuit ut pungat crimina zelo,
Hinc Vallem-Claram quò proficiant animales
Et sobolem raram creat insolitas moniales.
Prœmonstrum pariens Norberto plasma novellum,
Cuissiacum jaciens ut agat cum dœmone bellum;
Regulat urbicolam Martinum ne caro prœsit,
Thenolias statuit quœ sanet quos ea lœsit,
In Claro-Fonte quem gessit mundus humatur,
In Petri monte Buccellica gens variatur.
Fusniaci tandem voluit deponere cultus
Pontificis, pressus senio, dormitque sepultus.
Huic sit vera quies, lux splendens, mansio grata,
Gaudens una dies, pax, gloria, vita beata.

LIVRE NEUVIÈME.

DE L'HISTOIRE
DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON,

traitant de ce qui s'est passé
depuis Bauduin, premier de ce nom, abbé de Saint-Vincent,
jusques au déced de l'abbé Hugues.

CHAPITRE PREMIER.

BAUDUIN DE RETEST EST ÉLU ABBÉ
EN PLACE D'ANSELME, ÉVÊQUE DE TOURNAY.
PLUSIEURS DONATIONS DE DIXMES ET D'AUTRES CHOSES FAITES
DE SON TEMPS.
FESTES DE LA CONCEPTION DE NOTRE-DAME ET DE
LA TRANSLATION DE SAINT-THOMAS
INSTITUÉES.

ANSELME estant de retour en cette abbaye après son voyage de Rome, et voyant qu'il lui estoit nécessaire d'aller en son évêché de Tournay, ne voulut pas laisser son abbaye destituée de pasteur ni ses religieux orphelins, mais il eut soin de leur donner un abbé et un père. Il jetta les yeux pour cet effet sur un religieux de cette communauté, nommé

Bauduin de Retest, lequel estoit à la vérité jeune d'âge, comme nous l'avons dit, mais la gravité de ses mœurs l'égaloit aux vieillards. Anselme le présenta à l'évêque Barthélemy, qui lui donna la bénédiction abbatiale et l'installa en la place vacante en la même année 1145.

Barthélemy, continuant à cet abbé l'amitié qu'il avoit eue pour son prédécesseur et pour l'abbaye, lui donna l'autel de Marly en 1146, en même temps qu'un chevalier, nommé Odon de l'Abbaye, se deffit de la dixme de Mons-en-Laonnois, qu'il avoit tenue longtemps contre les sacréz canons, pour la donner à Saint-Vincent de Laon, du consentement de sa femme Bertrade et d'Ingelran de Coucy, seigneur dominant, duquel il tenoit la dixme en fief (1146).

Une pieuse dame, pressée des remords de sa conscience, laquelle ne lui permettoit pas de retenir plus longtemps les dixmes dès villages de Loisy et de Besny, qu'elle avoit par droit d'héritage, les donna aussi à cette abbaye en la même année 1146, du consentement de Clarembault de Mont-Chalons, dont cette dame, qui s'appelloit Cécile de Soupir, les tenoit en fief. Cecy fut cause d'une grande vexation que Blihard, fils de cette dame Cécile, fit à ce monastère. Il chercha par tous ses efforts à faire révoquer cette donation à la cour de Reims, mais elle y fut néanmoins confirmée. Alors, n'estant point satisfait de cette sentence, il voulut tirer satisfaction par sa propre autorité, prenant par violence la même dixme et plusieurs autres choses appartenant à cette abbaye de Saint-Vincent ; ce qui obligea l'évêque de jetter une sentence d'excommunication contre lui, de laquelle il fut long-temps lié. Enfin, reconnoissant sa faute par les bons conseils de ses amis, il rendit cette dixme à ce monastère, s'en réservant les usufruits pendant sa vie et faisant consentir à cette restitution sa propre épouse ainsi que ses enfants Blihard et Raoul avec ses filles. Il mit l'acte escrit de sa main sur l'autel de Saint-Vincent, en présence du prieur de ce monastère qui se nommoit Ernauld et de toute la communauté, de Gautier, abbé de Saint-Martin de Laon, Gisle-

bert, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, Wautier, doyen de la cathédrale, Barthélemy, thrésaurier, Milon, chantre, et plusieurs chanoines de la même église, ainsi que plusieurs gentilshommes, sçavoir: Wiard de Montaigu, Willaume d'Aippe, Odon de l'Abbaye, Bauduin de Gonnesse, Ebard, vicomte, Bauduin de Loisy, Gislebert de Chivy et un certain nombre d'autres.

Ingelran de La Fère, seigneur de Coucy, ayant pris la croisade sous Louis septième, dit Le Jeune, pour aller en la Terre-Sainte, donna le vinage de toutes ses vignes et de tous ses revenus au prieuré de Saint-Gobain, pour la boisson des religieux. Barthélemy, seigneur de Boucamp, donna un franc-alleu situé à Dormicourt, à condition que les moines de Saint-Vincent lui en donneroient le terrage de la neuvième jarbe, prenant le doyen rural de Pierrepont pour témoin, lequel s'appelloit Robert, et plusieurs autres avec lui.

L'obituaire de Saint-Vincent fait mémoire d'un chevalier Raoul de Coucy, qui fonda trois lampes en notre abbaye[1]. Apparemment que ce seigneur de Coucy est enterré dans cette église de Saint-Vincent, aussi bien peut-estre que plusieurs de ses prédécesseurs et successeurs, mais l'antiquité et la ruine de l'église nous en ont osté la connoissance. Les témoins de cette donation de trois lampes, faite dans le château de Coucy, sont trop notables pour que nous les omettions icy. C'estoient un seigneur de Choisy, Simon de Pont-Saint-Médard, Pierre de Commercy, Guy de Saint-Paul et Robert de Vervins.

Tout cecy se passoit du temps de Bauduin de Retest, abbé de Saint-Vincent. Sa dernière action que je rencontre en nos cartulaires fut un accord qu'il fit en présence de Barthélemy, évêque de Laon, en 1150, avec un châtellain, seigneur du Sart, pour ce qui concernoit notre abbaye au même village du Sart. Les témoins de cet accord furent Barthélemy, thrésau-

(1) *Kalendis julii, obiit Radulfus miles, qui constituit tres lampadas.*

rier de la cathédrale, Bauduin, archidiacre, un seigneur nommé Robert, Guillaume d'Aippe, le vidame de Laon, nommé Hector, et Angot, chevalier, tous seigneurs circonvoisins.

C'est une chose remarquable que dès ces temps-cy on faisoit la feste de la Conception de Notre-Dame en ce monastère de Saint-Vincent, et l'abbé Bauduin y fonda la feste de la Translation du bras de saint Thomas, apôtre. C'est celle en laquelle la même relique fut apportée de Rome en cette église par Anselme, abbé de ce monastère et évêque de Tournay, comme j'ai dit ci-dessus. [1]

L'abbé Bauduin de Retest est décédé le 26 de septembre, environ l'année 1152 [2]

---

(1) Page 387.

2) *VI kalend. octob., obiit Balduinus, abbas hujus loci, qui reliquit nobis XIII libras et V sol. ità divisas, in die obitus sui centum solidos super domum in burgo in festo sancti Remigii solvendos, in Conceptione et in Translatione sancti Thomæ, VIII libras et V sol. apud* Festieux *in festo sancti Martini solvendos...* Obituarium Sancti-Vincentii.

CHAPITRE II.

CONTENANT PLUSIEURS FONDATIONS ET L'ÉRECTION DE LA PAROISSE DE SAINT-JULIEN-AU-BOURG DE LAON EN COLLÉGIALE, PAR HUGUES, ABBÉ DE SAINT-VINCENT, EN 1153.

Le bon évêque Barthélemy quittant l'évêché pour aller à Foigny prendre les avant-goûts de sa vie céleste, qui n'estoit pas bien esloignée, fit élire Gautier de Saint-Maurice, abbé de Saint-Martin de Laon, pour estre évêque en sa place, environ l'année 1150 ou 1151. Après le déced de Bauduin de Retest, abbé de Saint-Vincent, les moines de la même abbaye élurent pour leur père et pasteur dom Guillaume en place du deffunt, environ l'année 1152.

Du temps de cet abbé comme de son prédécesseur, plusieurs personnes pieuses ont fait de grandes aumosnes à Saint-Vincent, lesquelles Gautier de Saint-Maurice confirma en l'année 1153. Il sera bon de nommer icy ces bienfaiteurs, pour en conserver la mémoire à la postérité.

Gobert, seigneur de Ribemont, ordonna par son testament que les religieux de Saint-Vincent résidant à Villers-le-Secq, avec leur famille qui y estoit établie dans une métairie, pour en recueillir les fruits, auroient leur franche mouture dans son moulin de Ribemont. Sa femme Ledvide et ses frères, Simon le majeur et Simon le cadet, consentirent à cette donation.[1] Un certain Nicolas Palmier donna un pressoir dans

(1) *Gobertus de Ribodimonte, testamentum suum disponens, pro remedio animæ suæ ecclesiæ beati Vincentii concessit et donavit quod annona*

Montaigu, où il estoit résidant ; Juliane, sa femme et ses quatre enfants, sçavoir, Guillaume, Pierre, Nicolas et Robert y consentirent. Un autre seigneur, nommé Guiard de Montaigu, donna au prieuré de Saint-Thomas, dépendant de notre abbaye, vingt-quatre muids de vin pour la boisson des religieux du prieuré, en vue du remède et soulagement des âmes de ses deux fils, Anselme et Heslin, dont les corps apparemment estoient ensevelis dans l'église du même prieuré. Car en ce temps-là, on se mettoit en devoir d'estre enseveli dans les monastères, afin de participer aux prières, actions et œuvres pies des moines, et ordinairement les fondations et legs pieux suivoient les sépultures des deffunts dans les églises où estoient leurs tombeaux.

J'omets plusieurs autres personnes qui se sont rendues recommandables en ce monastère par leurs aumosnes et pieuses donations ; mais je ne puis passer sous silence quelques personnages qui ont esté les témoins de tous ces legs. Je remarque dom Roger, abbé de Saint-Jean-Baptiste-en-la-Cité, Jean, abbé de Saint-Michel-en-Thiérache et religieux de ce monastère de Saint-Vincent, trois moines de Saint-Vincent, sçavoir, Hugues, gratifié du nom de maître, sans-doute par sa doctrine dont il faisoit leçon en ce monastère, Guerric, simple moine, Gaultier, aussi moine et prévôt de ce même monastère, d'où nous le verrons devenir abbé dans quelques années, Isambard et Amand, pareillement moines de profession, Guillaume d'Aippe, seigneur du lieu ainsi nommé, Guillaume de Sissonne, Ernaud, prieur de Saint-Vincent, Adam, religieux de Saint-Vincent, Odon, abbé de Vauclair, Hector, vidame, Raoul, seigneur, et plusieurs autres.

monachorum et fratrum eorumque familiæ apud Villare-Siccum commorantium necessaria ad molendina sua de Ribodimonte sinè molturâ moleretur. Hanc donationem laudaverunt uxor ejus Ledwidis et fratres sui Simon major et junior, anno 1153. Parvum cartul. Sancti-Vincentii.

SECTION UNIQUE,

CONTENANT LA DONATION DE LA CURE DE SAINT-JULIEN-AU-BOURG DE LAON A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT, ET SON ÉRECTION EN COLLÉGIALE DE DOUZE CHANOINES SÉCULIERS, PAR UN ABBÉ DE LA MÊME ABBAYE.

La plus célèbre de toutes les donations qui ont esté faites à Saint-Vincent du temps de l'abbé Guillaume, est l'autel ou la cure de Saint-Julien-au-Bourg de Laon, vénérable à toute la postérité parce qu'elle est bâtie sur la grotte en laquelle saint Génebault, premier évêque de Laon, a fait une rigoureuse pénitence de sept ans consécutifs, et d'où il n'est sorti que par la permission de saint Remy, quoiqu'un ange lui eût ouvert la porte et l'eût assuré du pardon de ses péchéz.

Cette église de Saint-Julien estoit encore tenue par un séculier laïque nommé Gaultier-le-Roux, nonobstant les décrets des saints conciles et synodes, tant généraux que provinciaux et diocésains de l'Eglise, laquelle fulmina des anathèmes si rudes contre ces usurpateurs et détenteurs des biens ecclésiastiques, que les plus consciencieux remirent ceux qu'ils tenoient entre les mains des évêques, au profit de quelque église ou abbaye.

L'abbaye de Saint-Vincent, nous l'avons déjà vu, eut sa part des dépouilles des laïques et obtint plusieurs dixmes et cures par ce moyen. Elle eut en particulier la cure de Saint-

Julien-au-Bourg, laquelle lui échut parce que Gaultier-le-Roux, fils de Clarembauld, l'ayant rendue à Gautier, évêque de Laon, en 1153, celui-cy en investit l'abbé Guillaume, qui gouvernoit pour lors ce monastère.[1]

Les moines de Saint-Vincent jouirent de cette cure depuis cette même année 1153 jusques au temps de Hugues, abbé de notre abbaye, louable en toutes ses actions et surtout pour son zèle au culte divin. Un prêtre seul, nommé Gérard, commis par l'abbé, desservoit cette église à titre de vicaire perpétuel, lorsque l'abbé Hugues, voulant honorer le lieu de pénitence du premier évêque de Laon, forma le dessein, dès les premières années de sa prélature, de faire de cette église une collégiale. Il en obtint la permission de Roger de Rosoy, pour lors évêque, lequel la lui accorda très-volontiers.[2] L'abbé Hugues l'ayant obtenue, travailla aussitôt à l'érection de la collégiale de Saint-Julien, y instituant treize chanoines séculiers,

(1) Voici, d'après le texte de l'auteur, la charte d'investiture donnée par Gautier de Saint-Maurice, évêque de Laon :

In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis. Episcopalis officii est eleemosynas ecclesiis, intuitu charitatis erogatas; attestari et ne oblivionis nubilo obfuscatæ deleri aut infirmari possint, scripto commendari et posteris notum fieri. Eapropter ego Galterus, Dei gratiâ Laudunensium episcopus, notum facio tàm præsentibus quàm futuris quod Galterus Rufus, filius Clarembaldi, altare Sancti-Juliani in manu nostrâ reddidit. Nos autem ipsum, tam pro nostrâ quàm prædecessorum animâ, cum omnibus pertinentiis suis ecclesiæ beati Vincentii quæ anniversarium nostrum perpetuò se celebraturam nobis promisit, dedimus. Testes donationis altaris Sancti-Juliani sunt Rogerus, abbas Sancti-Joannis, Joannes, abbas Sancti-Michaëlis, magister Hugo, Guerricus, monachus, Galterus, præpositus. Actum est hoc diversis annis, sed impletum anno Incarnationis Verbi M. C. LIII.

(2) La charte de Roger de Rosoy est de l'année 1171. Nous en donnons un extrait :

In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Ego Rogerus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus. Tùm divinæ majestati beneplacitum et ani-

au lieu d'un seul prêtre qui avoit desservi cette cure jusques alors. Il prit auparavant l'avis du chapitre de la cathédrale et de Gérard, qui estoit titulaire et auquel on conserva ses droits sa vie durant, comme auparavant l'érection.[1] Le chapitre de Saint-Vincent a sa part en cette fondation aussi bien que l'abbé, car l'un et l'autre y ont également contribué par leur zèle et le démembrement considérable des deux manses pour satisfaire à ce pieux dessein, voulant que les nouveaux chanoines et leurs successeurs fussent instituéz par l'abbé de Saint-Vincent, le-

marum nostrarum profectibus utile esse scimus, si in diebus nostris et merito et numero populus Deo serviens augeatur. Idcircò justis postulationibus dilecti filii Hugonis, abbatis Sancti-Vincentii, libenti animo annuentes, concessimus ei in ecclesiâ beati Juliani, quæ ei ex dono bonæ memoriæ prædecessoris nostri Galteri provenerat, canonicos instituere et præbendas successivè in perpetuum dare, nihil in concessione earumdem præbendarum retinentes nisi solummodò curam præsbytero committendam qui canonicus et sacerdos prædictæ ecclesiæ erit, ut sicut hactenùs præsbyter curam ejusdem ecclesiæ habuisse dignoscitur. Ità nihilominùs augmentato numero Deo ibi serviendorum, unus curam plebis ad eamdem ecclesiam pertinentis habeat, ut de temporalibus bonis prædicto abbati et nobis verò de spiritualibus respondeat. Prohibemus igitur ne quis hanc canonicorum institutionem permutare audeat, vel præbendarum donationem ab ecclesiâ beati Vincentii alienare præsumat. Si quis autem contrà hoc venire præsumpserit, excommunicationis censuram incurrens à sacratissimo corpore Domini Nostri Jesu-Christi alienus existat et in extremo examine districtæ ultioni subjaceat.

(1) Voici, d'après une note de l'auteur, le décret d'érection de l'abbé Hugues :

Hugo, Dei gratiâ Sancti-Vincentii abbas et Capitulum.. In ecclesiâ beati Juliani de Burgo, cui hactenùs solus parochialis præsbyter deservierat, assensu Domini Rogeri, episcopi nostri et capituli Sanctæ-Mariæ, tredecim canonicos ad serviendum Deo statuimus ut ordo ibi canonialis ad exemplum libertatis ecclesiæ Sancti-Petri de Foro et Sancti-Joannis de Burgo, maneat in perpetuum immutatus. Unus canonicorum canonicâ, sicut juris est, electione creabitur in decanum qui nobis canonicè præsentabitur et, rationabiliter approbatus, nobis quidem fidelitatem faciet, de manu episcopi curam suscipiet animarum. Quatuor erunt successorii sacerdotes,

quel prend qualité de patron de Saint-Julien et de collateur de toutes les mêmes prébendes, dont les titulaires estoient obligéz de suivre la règle et conduite des chanoines des autres collégiales de Laon, sçavoir, de Saint-Pierre-au-Marché qui est une église présentement ruinée, et de Saint-Jean-au-Bourg qui subsiste encore aujourd'huy.

Le chapitre des treize chanoines de Saint-Julien a la liberté

ità quod prœbenda mortui sacerdotis donabitur semper sacerdoti et non alio. Unus istorum qaatuor sacerdotum curam de manu episcopi suscipiet parochiæ, qui prœter canonicam portionem habebit ulteriùs baptisteria, confessiones, receptiones in nuptiis et in purificationibus mulierum constitutas, visitationes et inventiones infirmorum et in celebratione missæ prœsentis mortui nummum unum, illam nihilominùs societatem retinens quam parochialis prœsbyter debet cum capellanis civitatis habere. Cætera quæcumque pertinent ad prœsbyterium Dominus noster episcopus suprà dictus et nos universitati concessimus in commune, ità quod oblationes et legata et quæcumque ecclesiæ in prœsbytero curato collata fuerint, inter se partientur œqualiter, his exceptis quæ ad fabricam ecclesiæ data fuerint nominatim. Ut igitur servitio ecclesiæ meliùs insistatur, ordinavimus quod nullus eorum canonicari poterit in aliquâ ecclesiarum Laudunensium quandiù prœbendam Sancti-Juliani retinuerit. Si autem extrà civitatem Laudunensem prœbendam adquisierit, dùm apud eam fecerit mansionem, ex prœbendâ Sancti-Juliani interim nihil habebit. Hœc omnia sunt ordinata petitione et assensu Gerardi sacerdotis, qui ibi hactenùs ministravit, cui utiquè salvum erit prœsbyterium quoad vixerit, sicut illud tenuit usque modò. Nec illud volumus silentio prœterire quod Dominum nostrum Rogerum, episcopum Laudunensem, et nos in suas benignas orationes iidem canonici receperunt, ultrò promittentes quod diem obitûs nostri in suo scribent martyrologio nostrœque depositionis officium facient annuatim, audito etiam obitu monachi Sancti-Vincentii, missas et orationes, sicut in Laudunensi fit ecclesiâ, celebrabunt, et nos eis eamdem vicissitudinem impendemus. In festo verò Sancti-Vincentii venient ad ecclesiam nostram cum cruce et processione solemni ad primas vesperas et ad missam. Ut igitur prœsens ordinatio memorialiter vivat in posterum, nos eam fecimus fideliter hic inscribi et scriptum inter nos et ipsos per chirographum mediari et medietatem scripti nobis retinentes, aliam illis medietatem reliquimus ad rei gestœ memoriam retinendam. Actum anno Incarnationis Dominicœ M. C. LXXVIII°.

de choisir pour son doyen l'un de ceux qui composent ce corps, par élection canonique, mais il doit estre présenté à l'abbé de Saint-Vincent pour en estre approuvé, selon le droit et la raison, à condition de lui prêter serment de fidélité. Le même doyen du chapitre doit recevoir la juridiction de son église de l'évêque de Laon. Quatre de ces prébendes estoient tellement annexées aux prêtres, qu'un d'eux venant à décéder, la prébende devoit estre conférée à un prêtre et non pas à un autre, et un de ces quatre prêtres devoit estre curé et avoir soin de la paroisse de Saint-Julien, dont il recevoit la juridiction des mains de l'évêque. Outre sa portion canoniale qu'il recevoit comme les autres, il avoit pour son seul et unique profit tous les baptêmes, les confessions, les repas dans les mariages, et dans les obsèques d'un mort dont le corps estoit présent, il avoit un écu, à condition d'entretenir la société que les anciens curéz, ses prédécesseurs, avoient avec les chapellains de la cité de Laon. L'évêque Roger et les moines de Saint-Vincent laissèrent le reste de ce qui appartient aux droits curiaux pour estre partagé entre le corps des chanoines de Saint-Julien, sçavoir, les oblations, les legs pieux faits tant au curé qu'à l'église, excepté ce qui seroit donné à la fabrique en particulier, et chacun des chanoines devoit participer également à tout cela. Mais aussi aucun ne pouvoit retenir la prébende de Saint-Julien tandis qu'il résideroit ailleurs.

Les douze chanoines de Saint-Julien estoient déjà instituéz lorsque l'abbé convint de ces conditions avec eux, lesquels reçurent l'évêque Roger et l'abbé Hugues en participation de leurs prières, leur promettant d'escrire leurs déceds dans le martyrologe du chapitre de Saint-Julien, et de faire leurs anniversaires. Bien plus, lorsqu'ils apprendroient le déced d'un moine de Saint-Vincent, ils diroient les messes et feroient les oraisons, comme la coutume de Laon le portoit, pour le repos de l'âme du deffunt, à condition que les religieux de notre abbaye leur rendroient la pareille au déced de chaque chanoine de Saint-Julien. Tout le corps de ce chapitre estoit en outre obligé

de venir en procession solennelle à notre abbaye, avec la croix, pour y assister aux premières vespres et à la grande messe le jour de la feste de Saint-Vincent. Tout cecy s'est fait en janvier 1178.

La fondation de la collégiale de Saint-Julien estant de fort petit revenu, l'évêque de Laon Iterus fut contraint d'unir le doyenné du chapitre à la cure, afin d'augmenter les prébendes, avec le consentement de Thomas, abbé de Saint-Vincent, en 1254, attribuant au doyen-curé la moitié des fruits d'une chapelle qu'un bourgeois de Laon, nommé Pierre Sotus[1], avoit fondée avec la maison qu'il avoit annexée à cette chapellenie. Plusieurs chapellenies avoient esté annexées par l'évêque de Laon à la collégiale de Saint-Julien, l'une fondée par Jean-le-Noir, l'autre par le père d'un nommé Jean Cornus, la troisième par Pierre Sotus, et la quatrième par les parents d'un ecclésiastique nommé Jean Calroise. Ces chapellenies n'estoient encore attachées à aucune église, et, pour cette raison, l'évêque n'eut pas de peine à les annexer aux chanoines de Saint-Julien après le déced des chapellains.

Entre les possessions que l'abbé Hugues avoit données au chapitre de Saint-Julien, je remarque la paroisse de Neufville-sous-Laon, laquelle ne doit estre desservie que par un chanoine de la même collégiale, sauf la dixme du même village qui appartient à Saint-Nicolas-aux-Bois. Une chapellenie, fondée par un vidame de Clacy, lors de son déced, fut aussi annexée à Saint-Julien, non point à la vérité pour estre confondue dans la masse des revenus des chanoines, mais pour estre possédée par un prêtre non chanoine.

Les chapelles de Clacy et de Thierret ont esté érigées en paroisses dès l'année 1206, du temps qu'Ingelran estoit abbé de Saint-Vincent. Le patronage de ces deux nouvelles cures fut donné à la collégiale de Saint-Julien, d'autant plus que Clacy

(1) ou *Le Sot*, famille originaire du Vermandois.

et Thierret estoient de sa paroisse avant qu'elles ne fussent érigées, et les paroissiens en estoient ensevelis au cimetière de Saint-Julien, qui existoit déjà dès ce temps-là. Enfin le chapitre de cette collégiale accorda le droit de cimetière aux deux paroisses sus-nommées en l'année 1206, époque de leur érection. C'est pour cette raison que le chapitre de Saint-Julien a la quatrième partie des legs pieux en meubles, ainsi que dans les obsèques des deffunts dont les corps sont présentéz dans les deux églises de Clacy et de Thierret, avec la moitié du luminaire. Le reste appartient aux curéz des mêmes églises, lesquels doivent estre des prêtres séculiers qui ne sont pas du corps des chanoines de Saint-Julien de Laon.

Lorsqu'il falloit procéder à l'élection d'un nouveau doyen de Saint-Julien, le chapitre députoit quelques chanoines du même corps pour en venir demander et obtenir la permission de l'abbé de Saint-Vincent. L'abbé accordoit par escrit la requête, s'il n'y avoit pas cause de refus. On procédoit ensuitte à l'élection, puis on présentoit le nouvel élu à l'abbé de Saint-Vincent pour avoir son approbation, ensuitte à l'évêque afin d'avoir sa confirmation et son approbation pour la cure de Saint-Julien qu'il devoit desservir par lui-même. Lorsque le chapitre de Saint-Julien passoit le temps prescrit pour élire un doyen, l'abbé le créoit lui-même par une nomination indépendante du chapitre, comme cela se pratiqua quelquefois et particulièrement en 1376, ou l'abbé nomma de lui-même Jean de Saucy ou de Boutille, doyen de Saint-Julien.

Ses prédécesseurs avoient esté maitre Jean Ferrocy, en 1374, maitre Jean d'Aubigny, en 1349, Michel Jordain, Jean de Camera, en 1275, Raoul de Vaux en 1264.

CHAPITRE III.

NOMS DE PLUSIEURS NOTABLES PERSONNES.

CURE DU SART.

DÉCED DE L'ABBÉ GUILLAUME ET DE L'ÉVÊQUE GAUTHIER.

ELECTION DES AUTRES ÉVÊQUE ET ABBÉ.

Entre les bienfaiteurs qui se sont signaléz dans cette abbaye de Saint-Vincent en cette année 1155, je remarque une vidamesse du Laonnois qui avoit nom Adeline, laquelle donna la dixme de son vinage à Mons-en-Laonnois, du consentement de son fils Thomas, de son frère Ebalus, qui prirent pour témoins de leur aumosne Warin, abbé de Saint-Martin de Laon, Jean, abbé de Saint-Michel-en-Thiérache, Barthélemy, thrésaurier de la cathédrale, Guillaume, seigneur d'Aippe, Gislebert de Chivy et plusieurs autres. En même temps vivoient Lysiard, archidiacre de Laon, Hugues, doyen de Cambray, Bruno, abbé de Saint-Jean de Laon, Gislebert, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, Ingelran, abbé d'un autre monastère, lesquels se sont trouvéz comme témoins de plusieurs aumosnes faites à Saint-Vincent par un chanoine de la cathédrale de Laon nommé Haimon Britel.

L'abbé Guillaume soutint un procéz contre Hugues, abbé de Saint-Nicolas, pour la cure du Sart, qu'il acquit à Saint-Vincent par jugement de Gautier, évêque de Laon, en présence de Gislebert, [1] abbé de Vermand, Hergot, abbé de Lies-

(1) Ou Gillebert, prévôt de Saint-Martin de Laon, puis abbé de Vermand. L'abbaye de Vermand, de 1100 à 1144, fut occupée par des chanoines ré-

sies, ' et Lysiard, doyen de Laon. C'est la dernière action de notre abbé Guillaume, lequel est décédé le 30 septembre 1155. Il donna cent sols de rente pour faire son obit.

Gautier de Saint-Maurice, évêque de Laon, passa de cette vie à l'immortelle en la même année 1155, le 3 octobre. La bibliothèque de Prémontré lui donne la qualité de *bienheureux* et l'appelle un homme plein de l'esprit apostolique, lequel l'obligea sans cesse à agir pour augmenter la gloire de Dieu et son ordre. Son corps a reçu la sépulture dans l'abbaye de Prémontré, où il avoit fait profession de la vie pauvre et religieuse, car il l'avoit ainsi ordonné à son déced.

La cathédrale de Laon pensa aussitôt à se pourvoir d'un évêque, et élut un autre Gautier, dit *de Mortagne;* il estoit doyen du chapitre avant son élection. Ce prélat alla aussitôt à Rome, où il reçut la consécration des mains du pape en l'année 1155. Il assista au concile de Tours en 1163 avec Henri, archevêque de Reims, successeur de Guillaume.

Les moines de Saint-Vincent élurent pour leur abbé un

guliers de l'ordre de Saint-Augustin. Quelques-uns de ses abbés étaient très-remarquables; l'un d'eux, nommé Reinier, mourut en odeur de sainteté. Mais la dissension s'étant mise dans l'intérieur du couvent, l'évêque de Noyon, Simon 1er, commit un de ses vicaires-généraux à l'administration du monastère. L'abbé s'étant retiré, une colonie de prémontrés fut demandée à Godescalce, abbé du Mont-Saint-Martin; les enfants de Norbert prirent possession de Vermand sous la conduite de Jean, leur premier abbé (1144). Le chapitre de Saint-Quentin, porté pour le nouvel institut, lui confirma la donation des terres, moulins et eaux qu'il avait naguère faite aux anciens religieux. Il combla même l'ordre naissant de bienfaits particuliers; son exemple fut suivi par la noblesse du Vermandois. Les seigneurs de Maissemy, de Bohain, &, multiplièrent envers lui leurs largesses; la chatellenie de Bohain, possédée jusqu'alors par une des premières familles de France, devint un fief mouvant de l'abbé de Vermand... Vers la fin du 18e siècle, cinq à six religieux seulement occupaient l'abbaye; l'un d'eux était curé du lieu.

Les restes du monastère des prémontrés de Vermand sont aujourd'hui une propriété particulière.

(1) Abbaye régulière de bénédictins, fondée vers 750, près Avesne.

nommé Gautier, religieux de cette abbaye et parent de l'abbé Anselme, évêque de Tournay; son élection eut lieu en la même année 1155.

Cet abbé Gautier donna à l'abbaye de Saint-Martin une terre qui lui estoit contigue, à condition que cette abbaye rendroit une certaine redevance annuelle à Saint-Vincent. Cette concession fut faite en l'an 1156.

CHAPITRE IV.

L'ABBÉ DEFFEND GÉNÉREUSEMENT LES DROITS DE SON ABBAYE. QUELQUES PERSONNES PIEUSES FONT DES DONATIONS. DÉCED DE L'ABBÉ ET DE L'ÉVÊQUE DE LAON EN LA MÊME ANNÉE.

L'ABBÉ Gautier deffendit fort généreusement son abbaye contre les usurpations des seigneurs Jean de Moy et Henri d'Achery. Le premier avoit usurpé la mairie de Villers-le-Sec, qu'il tenoit à main armée, estant prêt à se battre en duel plutôt que de la quitter; car c'estoit la coutume de ces siècles de commettre le discernement des litiges aux duels. L'abbé le réduisit de telle sorte par la raison qu'il avoua sa faute, rendit son usurpation et donna pour garants de sa restitution les seigneurs Blihard de la Ferté et son fils Simon de Ribemont, Robert, Philippe, qui avoit un office de prévôt, et plusieurs autres, lesquels s'obligèrent à s'élever contre lui et à le forcer de laisser nos moines dans la paisible possession de leur mairie, au cas que ce seigneur voudroit récidiver son usurpation. Le second, Henri d'Achery, prétendoit avoir quelque droit sur la mairie du Sart, et, sous ce prétexte, fit beaucoup de dommage par plusieurs fois à notre abbaye. Mais enfin, l'abbé Gautier le ramena de telle sorte qu'il fut contraint de céder ce à quoi il prétendoit et de le donner à notre abbaye, faisant un acte signé de sa femme et de ses enfants, lequel acte il mit de ses propres mains sur l'autel de Saint-Vincent, en

présence d'Ernauld, prieur claustral, de Renauld, sous-prieur, Gautier, Martin, Henri, Herbert, Guy, Bauduin le Majeur, Rumald, Robert, chevalier.

Il deffendit avec un pareil courage la mairie d'Hatencourt, appartenant à ce monastère, contre un certain Robert et ses frères, lesquels, après la mort de leur père qui l'avoit vendue trente ans auparavant, la réclamèrent; mais ayant perdu leur procéz tant en la justice de cette abbaye qu'ailleurs, ils eurent recours aux violences, causant plusieurs grands dommages à notre abbaye, entre lesquels on remarque qu'ils mirent le feu à la ferme ou grange de Hatencourt, appartenant à ce monastère. Mais estant revenus à récipiscence et voulant satisfaire pour les crimes qu'ils avoient commis, ils vinrent nu-pieds dans notre église abbatiale, implorant miséricorde et pardon de leurs péchéz, reconnoissant que tout le droit estoit pour notre monastère; ce dont ils mirent l'acte sur l'autel de Saint-Vincent, promettant au surplus de ne jamais procurer aucun dommage à cette abbaye et confirmant leur escrit et leur promesse par le serment.

Le même abbé Gautier fit un accord avec Guarin, abbé de Bonne-Espérance, [1] pour les terres de Dagnis, et avec le vénérable Pierre, abbé de Signy, [2] lequel estoit un très-saint personnage.

Le même abbé de Saint-Vincent et Lambert, prieur claustral, Chrétien, sous-prieur, Yves, Gautier, Henri, Herbert, moines de ce monastère, firent un accord avec l'abbé et les moines de Saint-Martin de Tournay, pour le moulin de Bransicourt, en présence de Guillaume, abbé de Saint-Michel-en-Thiérache, en l'année 1159, et avec les religieux de Saint-Hubert des Ardennes, pour la dixme et les eaux du territoire de Sainte-Geneviève, que ceux de Saint-Vincent leur accordèrent. Ils relâchèrent le personnat d'Arrancy et plusieurs au-

(1) Abbaye de prémontrés dans le Hainaut.

(2) Abbaye de bernardins dans les Ardennes.

tres choses en 1161. Ils acquirent à Saint-Vincent la dixme de Vendeuil, qu'ils eurent des religieux de Saint-Nicolas-aux-Bois, en 1163, et ils conservèrent la cure du Sart par l'arbitrage de Gautier, évêque de Laon, contre Hugues, abbé de Saint-Nicolas, en 1164. Pour lors Herson estoit prieur claustral de Saint-Vincent, Estienne, sous-prieur, Hugues, prévôt, lequel gagna le détroit de Saint-Julien contre l'évêque Gautier, en 1164. Geroldus estoit cellerier et le sous-prieur Estienne avoit son frère aussi religieux de cette communauté, lequel s'appelloit Philippe. Ceux-cy estoient présents aux actes qui se trouvent dans nos cartulaires pour Hatencourt, avec plusieurs seigneurs du païs, sçavoir : Gautier d'Orchis, Hugues de Pierrepont, Gislebert de Chivy et Bernard, majeur du Sart en 1166.

Je ne puis oublier parmi ceux-cy un Simon, seigneur de Montaigu, lequel donna à Saint-Vincent tout ce qu'il possédoit au territoire de Dormicourt en terres, prairies, pasturages, hommes, cens, détroit, justice. Son épouse, nommée Béliart, avec ses frères, Wautier, Payen et ses neveux Pierre, fils d'Anselme et les autres, sont aussi recommandables pour avoir consenti à cette aumosne signalée dans tout le païs. Je n'omettrai pas non plus le seigneur Arnoul de Marfontaine et son fils, desquels Simon tenoit tout cecy en fief.

La mère de Simon de Montaigu s'appelloit Agnès; il avoit un frère appellé Nicolas, lesquels estant décédéz, il ajouta une maison à Orgival qu'il donna à Saint-Vincent pour le repos de leurs âmes, avec le consentement de ses trois sœurs, sçavoir : Milesinde, dame de Mont-Châlons, laquelle avoit un fils nommé Clarembauld et plusieurs autres, Asceline de Dormans, Mathilde ou Mahaus d'Autremancourt, laquelle avoit plusieurs enfants dont l'aîné se nommoit Raoul (1168).

Clarembauld de Chivy a fait aussi quelque aumosne à ce monastère, lui donnant une terre à Dormicourt pour un petit droit de terrage. Guy, châtellain de Coucy, est un des autres bienfaiteurs, lequel donna une pasture à Ruy et une à Cessy pour

la ferme de Bucy, ayant obtenu permission de Raoul, seigneur de Coucy. Les témoins de cette donation sont trop notables pour les passer sous silence. C'estoient Gautier, thrésaurier, et Gérard, Guarin, abbé de Saint-Martin de Laon, Raoul, abbé de Vauclair, Blihard de La Ferté, Drogon de Landricourt, Guy de Laon, Jean de Trosly, Hugues de Pierrepont, Henri de Marle, Barthélemy, vicomte, Robert, préchantre, Jean, abbé de Nogent. Les moines de ce monastère ne doivent point estre privéz non plus de la mémoire due aux bienfaiteurs, car on doit les compter même parmi les principaux. La plupart ont apporté avec eux ou toutes leurs possessions, ou une partie de leurs possessions à notre abbaye. Une charte de cette année 1168 fait foy qu'un nommé Guillaume, moine de Saint-Vincent, donna deux vignes qui lui appartenoient, prenant pour témoins de sa donation le prieur claustral Herson, le sous-prieur Estienne, le prévôt Hugues, Geroldus, cellerier, et Hugues, moine, et un séculier nommé Hugues, qui estoit majeur de Saint-Vincent, lequel mourut bientôt, car en 1172 il avoit un successeur en sa place, qui se nommoit Guibert.

L'abbé Gautier obtint en 1171, du pape Alexandre IIIe, la confirmation des privilèges de Saint-Vincent : le souverain pontife, par cette confirmation, prend notre abbaye en la protection du Saint-Siège et des apôtres saint Pierre et saint Paul, confirmant de rechef toutes ses possessions et spécialement le beau titre de second siège de l'évêché de Laon et de sépulture immuable de tous les évêques, chanoines, habitants et autres personnes du Laonnois.

Ce fut du temps de cet abbé que Herson, prieur de Saint-Vincent, et Roger, prieur de Saint-Quentin-en-l'Isle, traitant ensemble, résolurent de bâtir une chapelle à Saisnencourt [1], pour le service de Dieu. Peu de temps après, Herson estant décédé, Ernauld fut fait prieur claustral de Saint-Vincent et Rainauld sous-prieur, Guillaume, tiers-prieur. Gautier fonda son

(1) ou Sénancourt, ancien hameau dépendant de Levergies.

anniversaire et celui d'Anselme, son frère, évêque de Tournay, laissant trois vignes au cellerier de Saint-Vincent pour cet effet, lesquelles il avoit acquises pendant qu'il gouvernoit l'abbaye. Il décéda en la même année 1174, le 7 d'avril, selon les anciens obituaires de l'abbaye.

Le deuil de la fille fut suivi de celui de la mère, car la cathédrale de Laon perdit aussi son évêque Gautier peu de mois après la mort de notre abbé. Ce prélat est décédé le 14 juillet [1] 1174. Il fonda son anniversaire en notre abbaye, donnant la somme de soixante livres, desquelles on acheta une rente de huit jallois de froment à la mesure de Bruières, et trois vignes à Vaux-sous-Laon. Le cellerier doit rendre quarante sols de rente annuelle au couvent le jour de l'anniversaire de cet évêque, lequel se fait à haute voix, aussi bien que celui de l'abbé dont je viens de parler. Cet évêque a fait plusieurs beaux édifices dans l'estendue de l'évêché de Laon.

Cet évêque Gautier n'a pas reçu sépulture dans Saint-Vincent, mais par une conduite toute particulière, il voulut estre enterré dans l'abbaye de Saint-Martin, où l'on peut lire son épitaphe, comme je l'ai inscrite plus haut parlant des tombeaux de cette église. [2] Il est mort le jour de la Dispersion des apôtres, feste qui se faisoit dans l'église de Laon le 15 de juillet.

(1) Gautier de Mortagne mourut le 3 juillet à Plaisance.

(2) Page 275.

CHAPITRE V.

CONTENANT L'ÉLECTION DE ROGER DE ROSOY, ÉVÊQUE DE LAON, ET LE FACHEUX ACCIDENT QUI SUIVIT SON AVÈNEMENT A L'ÉPISCOPAT. ÉLECTION DE HUGUES, ABBÉ DE SAINT-VINCENT. RÉÉDIFICATION DE L'ÉGLISE ET DIVERSES SOCIÉTÉZ.

GAUTIER de Mortagne estant décédé, le chapitre élut Roger de Rosoy pour son prélat. Son père estoit seigneur du village de Rosoy et avoit nom Clarembauld. Sa mère se nommoit Elisabeth de Namur, fille de Godefroy de Namur, comte de la ville de ce nom, et de Sibille de Grand-Pré ; elle avoit esté précédemment mariée à Gervais, comte de Rethel, lequel estant mort, elle épousa Clarembauld. Le frère de Roger se nommoit Rainaud, seigneur de Rosoy et de Chaumont, en Porcien, lequel eut un fils qui eut nom Roger comme son oncle. Notre évêque dont nous parlons fut élu en 1174 et consacré par Guillaume, cardinal de Champagne, le 9 août 1175. Il estoit chanoine de Laon et doyen de Châlons-sur-Marne avant sa promotion à l'épiscopat. Il aimoit fort la conversation et estoit d'une honnête largesse, libéral, civil, ce qui le rendoit incomparable.

Les Laonnois alors s'estoient remuéz pour faire une seconde sédition et avoir des affranchissements, prétendant rétablir leur commune et ayant promis des sommes d'argent au roy Louis pour l'obtenir.

L'évèque Roger alla trouver le roy par lui-même et lui fit parler par ses amis pour détourner ce coup ; mais le roy estant attaché à l'argent qui lui estoit promis, ne voulut pas l'écouter. L'évêque Roger, qui estoit courageux et se voyoit méprisé du roy, eut recours à la puissance de sa famille pour se venger des serfs qui vouloient se révolter contre lui. Incontinent il eut du secours de tous costéz. Ses adversaires s'estoient pourtant arméz et fortifiéz de plusieurs personnes qu'ils avoient attirées pour leur deffense. Godefroy de Senlis avoit soulevé toutes les autres communes et le roy lui-même avoit fait venir tous les dépendants de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons pour aider les conjuréz dans leur résistance ; les communes de Crespy et de Vesly s'estoient jointes à celle de Laon pour lui prêter main forte, mais à peine les princes de la famille de l'évêque eurent-ils paru avec leurs soldats, qu'ils dissipèrent toute cette multitude de païsans, lesquels prirent une telle épouvante qu'ils s'enfuirent, laissant la liberté aux soldats d'en tailler une grande partie en pièces. Une grande troupe de ces malheureux périt aussi dans la rivière, et on ne peut en sçavoir au juste le nombre. Cecy se passoit un lundi, et le lieu de ces grands meurtres estoit proche d'un moulin appartenant à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, lequel on nommoit *Comporte* ; ce moulin fut entièrement mis au pillage.

L'année suivante, le roy voulant tirer vengeance de toutes ces morts, arma lui-même et se mit en campagne pour fondre sur Rainauld, frère de l'évêque Roger, n'osant s'en prendre au prélat, parce qu'il craignoit peut-estre les censures de l'église. Arrivé au château du seigneur de Roucy, dont le comte le reçut avec empressement, il y conféra avec les amis de Rainauld, lesquels prévoyant bien que l'affaire lui seroit préjudiciable, prévinrent le roy et firent la paix avec lui, à condition que le seigneur de Rosoy reconnoîtroit qu'il tenoit son château du roy. Roger, évêque de Laon, n'ayant point voulu paroître devant le monarque, se réfugia chez l'évêque de Langres. De là il alla assister à un concile en 1179, puis vint don-

ner en 1180 la bénédiction de mariage à Elisabeth, fille de Bauduin, comte de Hainault, laquelle épousa Philippe-Auguste, fils de Louis VII[e], dans l'église de Saint-Nicolas de Bapaume.

On trouve dans le chartrier du roy une charte du même Roger, évêque de Laon, datée de l'année 1185. Elle fut faite en la présence de Bauduin, comte de Hainault, Ingelran, archidiacre de Laon, Jean de Fontenoy et Goffroy, chapellain du roy. Par cette charte le même évêque de Laon cède au roy son fief de La Fère, que Raoul, seigneur de Coucy, tenoit de lui. [1] Cet escrit fut fait à Paris, comme le témoigne Antoine Bellotte en ses Observations sur les cérémonies de l'église de Laon.

Quant aux affaires de cette abbaye de Saint-Vincent, je dirai que Gautier estant décédé en 1174, le chapitre du monastère élut pour abbé et pasteur un nommé Hugues, lequel ne fut pas plutôt eslevé à cette dignité qu'il commença à réédifier l'église abbatiale depuis ses fondements et poursuivit cette œuvre pendant toute sa vie. Roger de Rosoy, revêtu de ses habits pontificaux, mit la première pierre à cet édifice. [2]

Les successeurs de Hugues ont continué son ouvrage et enfin l'ont achevé en la personne de dom Jean Charpentier, dernier abbé capitulaire de Saint-Vincent dans le seizième siècle.

Le même abbé Hugues renouvella société avec l'abbaye de Prémontré, en sorte qu'outre les anciens droits de société dont nous avons parlé autrefois, il fut conclu que toutes les fois qu'on annonceroit le déced d'un religieux de quelqu'une de ces deux maisons, l'autre chanteroit les vigiles des morts et la messe de *Requiem* le lendemain, et comme le nombre des re-

(1) Ce fief fut cédé par Roger de Rosoy à Philippe-Auguste, moyennant l'abolition de la Commune de Laon créée récemment par Louis-le-Jeune.

(2) *Hugone abbate, incœpta est reœdificatio ecclesiœ, Rogero episcopo, qui propriâ manu, pontificalibus indutus, eidem operi primum lapidem imposuit. Hugo, hujus ecclesiœ abbas, operis incœptor, quoad vixit, diligens executor exstitit.*. Vetus codex Sancti-Vincentii.

ligieux de l'une et l'autre abbaye s'estoit fort multiplié, il fut arrêté que pour le surplus on chanteroit une grande messe, comme au trentième jour, le 14 février annuellement, pour le repos de ceux qui seroient décédéz pendant l'année dans les deux abbayes, et que, ce jour-là, chaque prêtre diroit une messe à la même intention,

Le même abbé Hugues, de Saint-Vincent, et Herbert, abbé de Saint-Thierry, s'obligèrent, ainsi que leurs églises, de faire réciproquement un trentain pour chaque religieux deffunt en leurs monastères. Tous les prêtres devoient dire une messe, les diacres, sous-diacres et ceux qui pouvoient lire le psautier devoient réciter cinquante psaumes, ceux qui ne sçavoient lire estoient obligéz de dire le *Miserere* avec le *Pater Noster* cinquante fois. De plus, les noms des deffunts devoient estre escrits dans les martyrologes pour en faire mémoire annuellement.

Plusieurs autres sociétéz reconnoissent cet abbé Hugues pour leur auteur, spécialement celles de Saint-Julien-au-Bourg de Laon, de Saint-Martin de Laon et de Saint-Jean de Prémontré. Il renouvella la société qui s'estoit faite entre notre abbaye et celle de Sauve-Majeur, en Gascogne, au temps de saint Gérard, ajoutant que tous les religieux de chacune des deux maisons, estant dans l'autre monastère, y auroient place au chœur et voix au chapitre, sçavoir: ceux de Saint-Vincent à Sauve-Majeur et ceux de Sauve-Majeur à Saint-Vincent, à moins qu'ils ne fussent manifestement rebelles au chapitre et à l'abbé de leur monastère, en sorte qu'estant liéz alors des censures de leur monastère, ils ne pussent estre admis à la société des autres. On devoit mettre les noms des deffunts de chaque monastère dans les obituaires au bout de la règle et faire le service, le trentième jour et l'anniversaire, dire aussi les autres prières et messes accoutumées comme pour un religieux du même monastère.

La société qui se fit avec les chapellains de la cathédrale de Laon est trop considérable pour que nous l'omettions icy. Lors-

qu'ils estoient avertis du déced d'un religieux de Saint-Vincent, par expréz envoyé de l'abbé, ils estoient obligéz de venir aux obsèques et d'assister en corps à la messe solennelle, laquelle ils devoient chanter chez eux pour le deffunt. Chacun d'eux devoit dire aussi trois messes pour chaque religieux deffunt, de plus ils estoient obligéz d'assister cette abbaye de leurs conseils et de leur force dans ses nécessitéz. Ils devoient venir aux premières vespres et à la messe solennelle, le jour de saint Christophe, et diner alors en commun au réfectoire avec les frères. L'abbé et le couvent s'obligèrent réciproquement à faire pour chacun des chapellains deffunts ce qu'on avoit coutume de faire dans le monastère au déced d'un religieux proféz. On récitoit les psaumes consuétudinaires dès que la nouvelle de la mort d'un chapellain de Laon estoit annoncée, on disoit une messe solennelle en communauté ; chaque prêtre devoit dire en plus trois messes basses, les diacres et sous-diacres estoient obligéz à dire les psaumes et prières comme pour un de leurs confrères deffunt, et en outre on devoit un trentain entier en communauté. On envoyoit encore le nom du deffunt par toutes les églises de la société, pour leur recommander son âme et lui faire les prières comme pour un moine de Saint-Vincent. L'abbaye devoit encore tout secours, soit de conseils, soit de prières, aux chapellains.

La société que contracta encore l'abbaye de Saint-Vincent, en la personne de son abbé Hugues, en 1185, avec Robert, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, est très-considérable. Connoissant que le mélange des terres est une source intarissable de procéz, les deux abbéz accordèrent que chaque abbaye choisiroit deux moines dans l'abbaye son associée, afin de terminer par le jugement de ces quatre personnes tous les différents qui pourroient exister. Cette société estoit le renouvellement d'une autre plus ancienne formée entre les deux églises, l'augmentation en fut très-considérable, car il fut dit que l'abbé de Saint-Vincent ou le prieur à son deffaut, avec deux ou trois de ses religieux, assisteroit à la feste de saint Nicolas,

et que l'abbé de Saint-Nicolas ou le prieur à son deffaut, avec deux ou trois de ses religieux, assisteroit réciproquement à la feste de saint Vincent en notre abbaye, chaque année. Au déced de chaque religieux, l'église associée estoit obligée de lui dire un trentain, comme elle feroit l'anniversaire des abbéz des deux églises, et pour que l'union fut encore plus étroite, il fut conclu entre les deux abbéz de Saint-Vincent et de Saint-Nicolas que chaque église emploieroit tout ce qui lui appartenoit pour se garantir réciproquement des injures faites à l'une ou l'autre, anathème estant prononcé contre ceux qui tenteroient d'abolir la société, ce qui s'est passé réciproquement dans les deux chapitres, où les contrevenants devoient satisfaire et payer la peine due à leur témérité. Voici ceux qui estoient présents à cette action: Robert, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, Hugues, abbé de Saint-Vincent, Guillaume, prieur de Saint-Nicolas-aux-Bois, Wilbold, prieur de Saint-Vincent, Clarembauld, sous-prieur, Suger, Raoul, Guillaume, prévôt, Hugues, Barthélemy, Christophe, Thierry, Odon, un autre Odon, Manassès, Bauduin, moines de Saint-Nicolas, Jean Bovon, Gautier, Raoul, Bérenger, Henri, Herbert, Hugues, Gérold, moines de Saint-Vincent. Cette société fut faite en l'an 1185.

CHAPITRE VI.

SUITTE DES SOCIÉTÉZ.

INVENTION DU CORPS DE SAINT CANOALD.

FONDATION DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-JULIEN A LAON PAR L'ABBÉ HUGUES, LEQUEL AUGMENTE LE REVENU DE L'ABBAYE.

La communauté de Saint-Vincent avoit coutume de faire deux anniversaires le lendemain de la Trinité, pour tous les religieux deffunts des abbayes de Marmoutiers et de Saint-Vincent de Besançon, comme au jour de la Commémoraison de tous les fidèles trépasséz, le lendemain de la Toussaint.

Quelques personnes particulières avoient même participation à ces sociétéz, car nous lisons dans les anciens martyrologes que la communauté de Saint-Vincent avoit accordé pleine société à un moine, nommé dom Guillaume de Beignez, de plus à dom Jean de Plajost, moine de Saint-Crespin-le-Grand, à Soissons. On accorda aussi dans ce monastère la même grâce à un dom Jean, lequel estoit prieur au prieuré de Nové, diocèse de Reims, en sorte qu'il devoit avoir place au chœur, au chapitre, au réfectoire et partout ailleurs, comme s'il eut esté moine ou même proféz de la maison. On accorda la même grâce à Guy de Mauny, frère d'Anselme, évêque de Laon, dans le siècle suivant, de même à Nicolas d'Orvillers et à Jean de Ville-Moyenne, moines de Celle. [1]

(1) Ancienne abbaye de bénédictins dans l'Aube, près Troyes.

La communauté de Saint-Vincent promit à Foulques, évêque de Toulouse, et à ses compagnons, sçavoir : Pierre, moine de Grand-Selve, [1] un autre Pierre, moine d'Obasine, [2] et à Bertin, moine convers de Floref, [3] que dès lors qu'on apprendroit la nouvelle du déced de l'un d'eux, on feroit les prières selon qu'on a coutume de les faire pour un religieux de cette abbaye de Laon. L'évêque Foulques, en contre-échange, donna à Saint-Vincent la participation de toutes les bonnes œuvres qui se feroient dans son diocèse de Toulouse.

Des personnages n'estoient associéz que pour participer aux prières après leur déced; nous voyons plusieurs fondations faites à ce sujet; certaines personnes estoient cependant admises à cette grâce sans aucune donation, comme le remarque notre obituaire pour dom Itère et dom Nicolas, moines de Saint-Pierre de Celle, auxquels on promit qu'on feroit pour eux, après leur déced, ce qu'on avoit coutume de faire pour un moine de la commuuauté. On promit encore à un autre Nicolas, convers de Saint-Michel-en-Thiérache, la participation des bonnes œuvres de la communauté et un trentain après son déced. Ainsi les uns estoient associéz pendant la vie et après leur mort, d'autres après leur mort seulement.

La plus grande partie de ces sociétéz est due à la dévotion de l'abbé Hugues, dont la piété se signaloit tant en la réformation des édifices matériels de cette abbaye qu'en l'augmentation du bien spirituel, comme nous venons de le voir. Aussi Dieu récompensa-t-il ce bon abbé d'une manière toute particulière, car il permit qu'il trouvât et levât de terre les reliques précieuses de saint Canoald, évêque de Laon, ce qui arriva en l'année 1196. Je crois qu'il découvrit ce trésor lorsqu'il faisoit fouiller en terre pour jetter les fondements de notre église, car saint Canoald fut enterré sous la seconde arcade du chœur, à

(1) Ancienne abbaye de bernardins dans la Haute-Garonne.

(2) Ancienne abbaye de bernardins, dans la Corrèze.

(3) Ancienne abbaye de prémontrés, près Namur.

costé de l'épître du grand autel qui estoit vis-à-vis de son tombeau, car le grand autel qui sert encore aujourd'huy estoit celui qui fut consacré à sa mémoire.

La piété de l'abbé Hugues ne se termina point dans cette abbaye. Notre abbé estendit sa magnificence hors du monastère, lorsqu'il esleva la paroisse de Saint-Julien-au-Bourg de Laon en une collégiale de douze chanoines, comme nous en avons parlé ci-dessus.[1]

Celui qui a dit : *Donnez et on vous donnera*, exécuta sa promesse à l'égard de cet excellent abbé, car il suscita la piété d'un prévôt, nommé Yves, lequel donna beaucoup de choses pour rebâtir l'église et les autres lieux réguliers de cette abbaye, laissant même une vigne au couvent après son déced.[2] Comme Dieu gratifioit son favori des aumosnes nombreuses des personnes de piété, il fit part aux autres églises de l'abondance de son monastère. Il laissa aux abbé et couvent de Thenailles tout ce que Saint-Vincent possédoit en terres cultes et incultes, en bois, terrages, en grosses et menues dixmes, en l'année 1175, pour un cens annuel de sept muids de froment. Il racheta aussi la neuvième partie d'un moulin situé dans Ardon, laquelle l'abbé Guillaume, de Saint-Michel en-Thiérache, quitta pour un autre cens que son abbaye rendoit annuellement à notre monastère de Saint-Vincent pour l'autel d'Aubenton. C'est, ce me semble, l'église qui est aujourd'huy érigée en prieuré à Aubenton.

Pour la cession de cet autel, Dieu en fit donner d'autres à notre abbaye, car il toucha le cœur de Roger, évêque de Laon, déjà disposé à faire du bien à cette maison parce que ses prédécesseurs en avoient toujours usé de la sorte. La reconnoissant, à leur exemple, pour la fille spéciale de sa cathédrale,

(1) Page 408.

(2) *XI kal. aprilis obiit Yvo præpositus, qui in construendo monasterio isto multa dedit et unam Vineam nobis reliquit.* Necrolog. Sancti-Vincentii.

il lui donna l'autel de Mauregny avec toutes ses appendances et dépendances, en l'année 1178. L'archidiacre Gautier et Renier, archiprêtre de Laon, ainsi que plusieurs autres, furent témoins de cette donation aussi bien que de la cession d'une partie de la dixme de Bucy, que Guillaume de Moncelle, fils du seigneur Odon de l'Abbaye, pressé par un remords de conscience et par l'interdit des saints décrets, quitta en faveur de ce monastère, avec des terres labourables et autres revenus, en vue du salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs. Cette donation se fit du consentement de Clarembauld et d'Ingelran, ses deux frères, de sa femme Elisabeth et de Rebal et Libère, ses deux filles, dont l'aînée, du nom de Rebal, avoit épousé Rainier de Bonny. L'archidiacre Gautier, Foulques, chantre, Rainier, doyen, Gobert de La Ferté, sous-diacre, Rainier de Mabert, Jean Nicart, chevalier, Herbert de Saint-Pierremont, Ingelran, prévôt de La Ferté et plusieurs autres chevaliers et chanoines y estoient présents.

Gautier d'Ernansart, allant en Jérusalem en 1177, donna deux champs à cette abbaye, prenant pour témoins de sa donation Hugues, abbé de Saint-Vincent, et quelques-uns de ses moines, ainsi que Raoul, seigneur d'Origny, et plusieurs autres personnages.

Le chapitre de la cathédrale de Laon, sous la conduite de Robert, qui le gouvernoit en qualité de doyen, donna à Saint-Vincent tout ce qu'il avoit au *Ruisseau*, où autrefois existoit un village. Cette donation consistoit en préz, bois, terres, cens et justice, etc.; elle eut lieu en 1178, auquel temps il y avoit plusieurs personnes nobles dans le vénérable corps du chapitre de Laon, sçavoir : Guillaume de La Fère, prêtre, Milon de l'Abbaye, etc. Estoient présents Guibauld, prieur claustral, Bovon, sous-prieur, Raoul du Castel, Rainauld, aumônier, Herbert, thrésaurier.

Le même abbé Hugues reçut à hospitalité en ce monastère Raimond, abbé de la Sauve-Majeur, en Gascogne, et composa avec lui touchant Gisy et Laniscourt en 1178. Cet abbé

de la Sauve avoit amené avec lui trois de ses religieux, sçavoir : Gauffroy, sous-prieur, Séguin et Willaume, moines, car c'estoit la coutume que les abbéz voyageâssent toujours en semblable compagnie.

CHAPITRE VII.

DIFFICULTÉ POUR LE PRIEURÉ
DE MONTAIGU APAISÉE. DONATION DE QUELQUES AUTELS
ET ACCOMMODEMENTS AVEC PLUSIEURS ABBAYES. DÉCED DE L'ABBÉ
HUGUES, SON ÉLOGE.
DÉCED DE L'ÉVÊQUE DE LAON.

PLUSIEURS autres donations furent encore faites à notre abbaye du temps de l'abbé Hugues. Jean d'Erevy, père d'un chanoine de Reims nommé Blihard, lui céda tout ce qu'il possédoit à Mauregny, Fussigny, Coucy et Courtrisy, du consentement de sa femme et de ses enfants, ainsi que de l'agrément de Hugues, seigneur de Pierrepont, et de son fils Robert. Notre abbaye faisoit une pension viagère au même Blihard pour ce sujet, lui donnant soixante sols par an.

Pendant ce temps un nommé André, qui desservoit la paroisse de Montaigu, annexée au prieuré du même lieu, tourmentoit fort notre abbé Hugues, qui avoit ce prieuré sous sa dépendance, afin d'obtenir augmentation de pension, se plaignant que ce qu'il recevoit n'estoit pas suffisant pour son entretien. Il alla par toutes les cours de justice afin d'avoir gain de cause, et enfin il s'adressa au pape en l'année 1179. Le pape Lucius, qui tenoit pour lors le Saint-Siége, envoya un rescrit sur ce sujet à notre abbé, en la même année 1179; mais enfin le bon prêtre André fut contraint de venir se jetter entre les bras de la miséricorde de notre abbé, qui lui donna

librement la quatrième partie des dixmes, trentains, offrandes, etc. L'entremetteur de cet accomodement fut Pierre, abbé de Saint-Remy de Reims, depuis évêque de Chartres. Mais le bon prêtre André ne tarda guère à recommencer ses plaintes et ses poursuites, en sorte que Viman, cardinal-prêtre, du titre de Saint-Estienne, au Mont-Cœlius, et un autre cardinal-prêtre, du titre de Saint-Laurent, furent contraints d'envoyer un second rescrit à notre abbé Hugues touchant la cause du même prêtre André, en 1183.

La difficulté passa du prêtre aux bourgeois de Montaigu, concernant l'église et la garde des reliques et autres ornements. Les procéz occasionnéz à ce sujet perdirent beaucoup de temps et ne furent terminéz qu'en 1188 par une transaction faite entre les deux parties. Elle portoit que la première clef du trésor de Montaigu seroit gardée par les moines du prieuré, et que l'autre clef seroit gardée par les bourgeois, selon que je l'ai déjà dit.[1] Cecy fut fait moyennant certaines conditions exposées au lieu où nous en avons précédemment parlé.

Mais Dieu sçait mêler la joye à la tristesse; voyant que notre abbé Hugues estoit tourmenté d'un costé, il le consola d'un autre, car Roger de Rosoy, évêque de Laon, donna l'autel de Chivy à Saint-Vincent, en 1180, en présence de Robert, doyen de son chapitre, de Foulques, chantre, et de plusieurs autres. Presque en même temps Dieu toucha le cœur de Evrard Strabon et de son fils Raoul, seigneurs en ce païs, lesquels connoissant qu'ils tenoient encore les menues dixmes de la même paroisse de Chivy avec plusieurs dépendances, contre les saints décrets et leur conscience, les donnèrent à Saint-Vincent avec deux muids de froment sur la grosse dixme du même lieu; un de ces muids fut donné pour le fils Raoul, qui avoit fait profession de la vie monastique en cette abbaye de Laon. Les témoins furent Robert, doyen de la cathédrale, Renier, archiprêtre, et Guillaume, pannetier.

(1) Page 381.

En même temps Gautier, seigneur d'Aiselles, donna toutes les pastures du même village de Chivy, en faveur du prieuré de Saint-Thomas, dépendant de cette abbaye, pour la commodité de la ferme de Pierrepont. Hugues de Pierrepont et sa femme Clémence, ainsi que leurs enfants, Robert et autres, accordèrent libre passage aux religieux de notre abbaye par leur chaussée de Pierrepont.[1] L'évêque Roger et plusieurs abbéz estoient témoins de cette donation, sçavoir: Jean, abbé de Nogent, Robert, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, Gaultier, abbé de Saint-Martin de Laon, Raoul, abbé de Notre-Dame de Bohéries, Ingelran, archidiacre, Renier, archiprêtre, Clarembauld de l'Abbaye, Guy, seigneur de Rochincourt, et plusieurs autres (1180).

Hugues et les moines de Saint-Vincent estoient aussi libéraux envers les autres églises qu'on l'estoit envers eux. Ils accordèrent à Evrard, abbé de Saint-Prix, à Saint-Quentin, la permission de posséder dans Semilly, dépendance de Saint-Vincent, ce qu'il y avoit acquis, à condition néanmoins que ni lui ni sa communauté de Saint-Prix ne pourroient plus y rien acquérir, ni même y avoir aucun pressoir, de crainte que le grand nombre de leurs acquisitions ne diminuât de beaucoup la seigneurie de Saint-Vincent dans Semilly.

Le même abbé Hugues accommoda aussi l'abbaye de Fonsommes d'une terre dépendante du prieuré de Saint-Jean de Lesquielles, laquelle s'appelloit le *Bon Lieu*. Pour cette terre, l'abbesse nommée Marie, promit qu'elle donneroit trente-cinq sols de rente annuelle. Il porta aussi la communauté de Saint-Vincent, dont le prieur s'appelloit Wibold ou Wibaud, le sous-prieur Bovon, lesquels sont nomméz dans l'acte ainsi que quelques moines, à faire un accommodement avec Odelin, abbé de Foigny, touchant quelques terres.

Raoul, seigneur de Coucy, fit quelques donations à ce monastère, et son fils Ingelran IIIe termina quelques différends

(1) *Majus cartul. Sancti-Vincentii.*

avec cet abbé Hugues, lequel mourut enfin le 17 août 1205. Son corps est enterré dans le chœur qui estoit l'ancien presbytère avant la ruine de la croisée septentrionale de l'église. Sa tombe se voit encore au chevet de celle de Roger, évêque de Laon.[1]

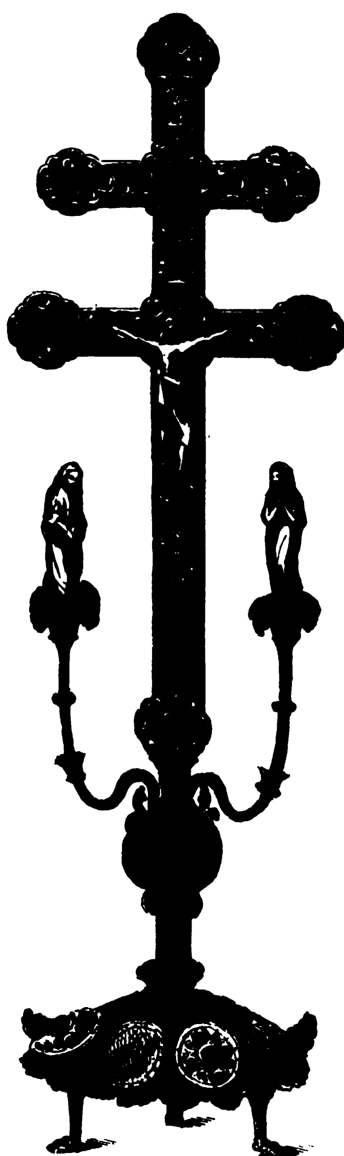
Tous les nécrologes ou martyrologes manuscrits de Saint-Vincent font mémoire de cet abbé Hugues et font son éloge en ces termes :

« Le 16e jour devant les calendes de septembre est décédé « dom Hugues, abbé de ce lieu, lequel a beaucoup augmenté « cette église au dehors et au dedans, en terres, vignes, re- « venus et édifices, pendant qu'il a esté abbé. Il a renouvellé « le temple de cette abbaye depuis les fondements, et n'a cessé « d'y faire travailler avec diligence tant qu'il a vescu. Il a « amassé plusieurs ornements très-beaux et considérables, fait « faire plusieurs vases d'or et d'argent et plusieurs ustensiles « sacréz, dont il a enrichi cette église de Saint-Vincent. Il a « laissé au couvent, pour son anniversaire solennel chaque « année, quatre livres et demie à Manlieu, vingt-et-un sols « à Laon, 20 sols à Semilly, huit muids de vin à Valanreny, « une vigne située à Sons, trente-six sols sur six maisons et « onze jallois de froment à percevoir sur la ferme de Courbes « et à La Ferté. On chante cet obit à haute voix et le même « jour on fait l'aumosne générale. L'abbé doit fournir le pain « et l'aumonier doit fournir le vin nécessaire pour cette au- « mosne.[2] »

(1) Voir la page 255.

(2) En marge du manuscrit sont ajoutés ces mots : « On garde encore au- « jourd'huy une croix d'argent à deux travers, en façon des patriarchales, « dans le trésor de ce monastère, dans laquelle sont quelques parcelles de la « vraie croix de N.-S. J.-C., faite du temps de cet abbé, selon l'inscription « qui y est gravée sous le pied de la croix : *Crux Hugonis abbatis.* »

Cette croix dont nous donnons ici un *fac-simile*, appartenait autrefois aux religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, chargées de l'hôpital, à Laon. Achetée en septembre 1855, par Monsieur de Niewerkerke, directeur des Musées Im-



CROIX DE L'ABBÉ HUGUES,

(XII [illegible]

Réduite au [illegible]

Voilà ce que dit l'obituaire en termes latins que je n'ai fait que mettre en françois. Quand nous n'aurions que ces titres en faveur de l'abbé Hugues, ils seroient suffisants pour le rendre recommandable à toute la postérité, et le faire passer pour le plus grand abbé de Saint-Vincent. L'église du monastère qu'il a fait bâtir est celle qui subsiste encore aujourd'huy.

Roger, évêque de Laon, décéda deux ans après Hugues, abbé de Saint-Vincent, sçavoir, en 1207, et non pas au mois de septembre, comme le dit le sieur Bellotte en ses Observations sur les cérémonies de l'église de Laon, car l'obituaire de Saint-Vincent met le déced de cet évêque au 21 mai. Son corps est enterré dans l'ancien presbytère de Saint-Vincent, aux pieds de l'abbé Hugues dont nous venons de parler.[1]

L'année même qu'il mourut, ce prélat avoit déclaré par un escrit que les évêques de Laon n'avoient aucun droit de *procuration* ou hospitalité dans l'abbaye de Saint-Vincent ni dans aucune de ses dépendances. Il semble que c'est sous lui que furent instituéz les officiaux, selon que je l'ai dit au premier livre de cet ouvrage,[2] car je ne trouve aucun official avant l'année 1205.

Il a eu cette déférence pour notre monastère qu'il n'a pas voulu choisir ailleurs sa sépulture ni user du droit que lui donnoit la transaction du chapitre de Laon avec Saint-Vincent, laquelle lui créoit pouvoir de choisir sa sépulture où bon lui sembleroit.

Si nous en croyons Jérémie Laurent, dans son Abrégé de l'histoire de Laon, Roger de Rosoy a esté le premier évêque qui a porté la qualité de duc de Laon et de pair de France, ayant esté élevé à cette dignité par le roy Louis-le-Jeune; mais

périaux, elle orne aujourd'hui le Musée du Louvre. *Voir la Notice et la description qu'en a faites M. Bretagne, membre de la Société académique de Laon.*

(1) Voir son épitaphe, page 255.

(2) Page 36.

la chose n'est pas probable, d'après Flodoard, parce que l'érection de l'évêché de Laon en duché et pairie fut faite avant le dixième siècle, comme nous l'avons déjà dit. [1]

Du temps de cet évêque vivoit Ingelran III, seigneur de Coucy et ennemi très-fatal de l'église de Laon, laquelle il ne cessa d'affliger nonobstant toutes les remontrances et excommunications. Il mit Adam de Corlandon, doyen de la cathédrale, dans une prison [2] Les églises et chapitres de la province, portant compassion aux pauvres chanoines, leur envoyèrent des lettres de condoléance et de compassion. Ils escrivirent en même temps au métropolitain de Reims, leur supérieur, pour l'obliger à porter remède aux désordres que cet Ingelran commettoit dans le diocèse de Laon. Jacques de Troyes archidiacre, et depuis pape sous le nom d'Urbain IV[e], fit rédiger par escrit en un livre particulier toutes ces lettres, afin d'en laisser la mémoire à la postérité. Adam, doyen de Laon, décéda environ l'année mil deux cent vingt-trois.

(1) Page 19.

(2) La cause première des démélés d'Enguerrand III avec l'église de Laon est inconnue... Le sire de Coucy ayant fait ravager, par vengeance, les terres du chapitre, Adam de Corlandon, doyen de Laon, fit mettre en prison quelques vassaux d'Enguerrand. A cette nouvelle, le sire de Coucy arme ses gens, se met à leur tête, entre dans Laon et fait enfoncer les portes de la cathédrale; Adam de Corlandon est saisi, chargé de chaînes et emmené à Coucy, où il est jeté dans un cachot. Les églises de la province de Reims prirent chaudement la défense des chanoines de Laon. Le chapitre de Soissons leur offrit de partager ses demeures et ses revenus, les autres chapitres imitèrent cet exemple. Honorius III, alors souverain pontife, appuya la cause de l'église de Laon et chargea les métropolitains de Reims, de Rouen et de Sens de multiplier les censures contre le sire de Coucy. La paix cependant ne fut faite que deux ans après, vers 1219; Adam de Corlandon fut mis en liberté et Enguerrand III promit de ne plus dévaster à l'avenir les terres du chapitre de Laon.

LIVRE DIXIÈME.

CONTENANT

CE QUI S'EST PASSÉ A SAINT-VINCENT

dans le XIIIe siècle,

sçavoir, depuis la mort de Hugues, dix-huitième abbé

de Saint-Vincent, en 1205, jusques au déced

de l'abbé Jean de Saint-Quentin premier,

en 1307.

CHAPITRE Ier.

ELECTION D'INGELRAN, ABBÉ.
ERECTION DES PAROISSES DE THIERRET ET DE CLACY.
LA TOMBE BRUNEHAULT. RENAUD, ÉVÊQUE DE LAON. SOCIÉTÉZ
AVEC SAINT-JEAN DE LAON ET SAINT-PRIX DE ST-QUENTIN.
CONFIRMATION DES POSSESSIONS DE L'ABBAYE PAR
INNOCENT III. CHAPELLE A MUSSENCOURT.
BORNES DU DÉTROIT DE SAINT-VINCENT. RELIQUES DE
SAINT-VINCENT ET TRANSLATION DE QUELQUES
AUTRES. DÉCED DE L'ÉVÊQUE RENAUD
ET DE L'ABRÉ INGELRAN.

INGELRAN premier, surnommé *Nior,* succéda à Hugues en l'abbaye de Saint-Vincent, peut-estre même dès cette année 1205, quoique les chartes de l'abbaye n'en

fassent mention pour la première fois qu'en l'année 1206. Cet abbé prenant en affection ce que son prédécesseur avoit fait, tâcha de l'augmenter de tout son possible, et comme il sçavoit que la collégiale de Saint-Julien-au-Bourg estoit un ouvrage de l'abbé Hugues, il fit en sorte d'y faire annexer les deux chapellenies de Thierret et Clacy, dont les chapelles furent érigées dès lors en paroisses, avec cimetière pour chacune, par le même chapitre de Saint-Julien (1206).

Le même titre qui donne connoissance de cecy à la postérité, ajouté à plusieurs autres, nous fait dire qu'il y avoit, proche Laon, un lieu fort connu sous le nom de Tombe Brunehault, *ad tumulum Brunechildis, tomba Brunehault*. Quelques auteurs ont voulu dire que c'estoit le tombeau de la reine Brunehault, notre fondatrice, mais il est bien facile de voir que cela ne peut pas estre, car elle ne fut pas affligée du supplice dans ces païs-cy, mais bien en Bourgogne. On montre même à Saint-Martin d'Autun un tombeau que la tradition tient estre celui de cette reine, fondatrice du monastère de Saint-Martin. Cette tradition est confirmée par l'expérience qui eut lieu lorsqu'on fit l'ouverture du même tombeau; on y trouva des cendres et des charbons.[1] Les historiens remarquent en effet que cette infortunée princesse ayant eu le corps mis en pièces et en lambeaux, on en ramassa les différentes parties qu'on brûla au feu. Ainsi le tombeau de Brunehault dans le Laonnois ne peut estre celui de cette reine infortunée, mais peut-estre celui de quelque autre personne. Outre que ce n'est pas le seul lieu qui soit qualifié du nom de tombe ; car dans le païs de Boulenois il est une éminence qu'on appelle tombe, soit qu'on y ait enterré anciennement les corps morts, soit qu'on ait qualifié du nom de tombe toute élévation de terre telle qu'est celle-cy. Or il peut se faire que cette élévation ou tombe ait tiré son nom d'une Brunehault qui en estoit propriétaire. Ce qu'on peut dire aussi de la fontaine dite *de Brunehault*, sous la montagne de Laon. Mais retournons à notre histoire.

(1) Page 64.

L'évêché de Laon estant vacant par la mort de Roger, le chapitre de Laon élut Renaud Sourdelle pour son évêque et prélat. Il estoit chanoine et chancelier de la même église avant son élection, laquelle se fit en la même année 1207. Il occupa le siège jusques en 1210, qu'il décéda, le 16 mars. Son corps gît dans l'ancien presbytère de notre église de Saint-Vincent, à costé de Roger de Rosoy, son prédécesseur.[1] C'est le dernier évêque que je connois avoir esté enterré dans notre abbaye.

Quant à notre abbé Ingelran Nior, il fit société avec l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste de Laon, pendant que Hugues gouvernoit cette dernière abbaye. Les conditions de cette société furent que les religieux de chaque communauté seroient admis dans le réfectoire de l'autre communauté et y auroient place, comme s'ils estoient du même couvent, sçavoir, ceux de Saint-Vincent à Saint-Jean et ceux de Saint-Jean à Saint-Vincent. Il en fut de même pour le chœur et le chapitre, à moins que quelques-uns de ceux qui se présenteroient n'eussent commis une faute considérable qui méritât qu'on leur refusât la même grâce qu'aux autres. Dès lors qu'on annonçoit le déced d'un religieux d'un des deux monastères dans l'autre, on y devoit sonner les cloches, dire une messe générale en communauté, et donner la portion d'un religieux aux pauvres le même jour. Chaque prêtre devoit dire trois messes particulières, chaque frère élève réciter une fois le psautier, les convers devoient réciter dix fois les sept psaumes pénitentiaux, ou soixante-dix fois le *Miserere mei*, ou cent fois le *Pater noster*. On devoit un trentain avec un septième de messes en communauté, et de plus il y avoit obligation de dire en commun le *Verba mea* pendant trente jours. Outre cela, la dignité abbatiale demandoit quelque chose au-dessus du commun ; il fut réglé qu'on donneroit une portion de religieux pendant trente jours aux pauvres, tant pour le déced des mêmes abbéz que pour celui des premiers prieurs des deux églises. Au cas que quelque différend arrivât

(1) Voir la page 257.

entre les deux monastères, on choisiroit de part et d'autre les abbéz et religieux nécessaires pour terminer le tout amiablement et sans procéz.

Le même abbé Ingelran contracta une autre société avec l'abbaye de Saint-Prix, à Saint-Quentin, peu après celle-cy; nous n'en rapporterons pas les titres et obligations qui se trouvent au long dans le Cartulaire majeur de Saint-Vincent. [1]

Ajoutons icy qu'il obtint la confirmation de tous les droits et privilèges de notre abbaye du pape Innocent III[e], en la 17[e] année du souverain pontificat de ce dernier, laquelle revient à l'an de Notre-Seigneur 1214.

Du temps de cet abbé, nos moines exerçoient encore l'agriculture par leurs mains et quelques-uns demeuroient dans les fermes avec les convers et converses, qui avoient soin d'ensemencer les terres et de faire les récoltes; pour cette raison, leurs habitations s'appelloient *granges*. Comme la grange de Mussencourt, [2] dépendant de cette abbaye, estoit de ce nombre et de cette qualité, et que plusieurs religieux convers et converses y faisoient résidence, comme d'un autre costé, cette grange estoit assez esloignée de l'église paroissiale, l'abbé et les religieux de Saint-Vincent ayant présenté leur requête à Renaud Sourdelle, évêque de Laon, en 1209, ce prélat leur permit d'avoir une chapelle particulière et propre à cette grange, pour y administrer les sacrements à toutes les personnes qui se trouveroient en faire partie.

Notre abbé, de concert avec cet évêque, fit aussi borner par de grosses pierres le *détroit* de Saint-Vincent; quelques-unes se voient encore aujourd'huy. Cecy se passa en 1209.

C'est la dernière action qui me paroît avoir esté faite par l'évêque Renaud Sourdelle, car il décéda peu de mois après, en 1210, comme je l'ai déjà dit. Robert de Châtillon fut élu évêque

(1) L'auteur les rapporte plus bas, page 448.

(2) ou *Muscourt*.

en sa place, en la même année; il estoit thrésaurier de la cathédrale de Beauvais avant son élection à l'épiscopat.

Ce fut par son moyen et par celui de son frère Guy, comte de Châtillon, que notre abbaye obtint et possède encore aujourd'huy un ossement du gosier de saint Vincent, lévite et martyr, patron du monastère. Car les moines de Saint-Viucent ayant appris que l'abbaye *de Saint-Vincent* ou Saint-Germain-des-Préz, à Paris, avoit obtenu une partie de la machoire de ce saint patron, en 1215, par faveur du roy Louis VIII[e], employèrent le crédit de l'évêque Robert, leur ami, lequel négocia si bien par le moyen de son frère Guy de Châtillon, comte du même lieu, qu'il obtint la relique dont je viens de parler. Un escrit attestant l'authenticité accompagnoit cette relique; nous le plaçons en marge de cette page. [1]

Presque en même temps les moines de Castres [2] firent encore présent d'un os du bras de saint Vincent à cette abbaye. Cette relique est encore présentement dans le trésor de Saint-Vincent, et on l'expose à la vénération des fidèles à toutes les bonnes festes de l'année. Je n'ai pu voir l'escrit qui en fait foy, car il est enfermé dans le reliquaire avec la relique elle-

(1) *Venerabili Domino ac patri suo in Christo carissimo, Roberto, Dei gratiâ Laudunensi episcopo, et amicis suis charissimis abbati et conventui Beati-Vincentii Laudunensis, ejusdem permissione, Carcassonensis episcopus et Simon, Dominus Montis-Fortis et comes Lycest et vicomes Bituricensis et Carcassonensis, salutem et devotam ad omnia voluntatem. Noverit universitas vestra quod Wido de Castello, vir nobilis et comes Sancti-Pauli, in tantum nobis et abbati et conventui de Castris institit, quod reliquias beati Vincentii, scilicèt portionem de faucibus, ei dedimus ad reponendas in ecclesiâ Sancti-Vincentii Laudunensis. Quocircà vestram rogamus dilectionem, quatenùs singulis annis anniversarium præfati comitis Lycest Dominique Montis-Fortis et vicecomitis Bituricensis et Carcassonensis post ejus decessum parentumque suorum, in ecclesiâ supra dictâ Sancti-Vincentii Laudunensis fieri faciatis. Datum apud Albanum Montem, vigiliâ Pentecosten, anno MCCXV.* Parvum cartul. Sancti-Vincentii.

(2) Ancienne abbaye de bénédictins dans le Haut-Languedoc.

même. Monsieur Claude Robert dit qu'elle a esté donnée en la même année 1215, mais je crains fort qu'il ne prenne l'une des deux reliques pour l'autre et qu'il ne se trompe, comme à son ordinaire.

Robert de Châtillon, évêque de Laon, décéda l'an 1215, si nous en croyons le sieur Bellotte et le sieur Robert. L'obituaire de Saint-Vincent met son déced au dernier jour d'octobre ; je ne trouve aucune mémoire du lieu où il a esté enterré. On distingue ce Robert de Châtillon d'un autre Robert de Châtillon qui estoit évêque de Langres.

Anselme de Mauny fut élu évêque de Laon et successeur de Robert en la même année 1215. En considération de ce prélat, la communauté de Saint-Vincent accorda pleine société à Guy de Mauny son frère. Je remarque entre les principales actions de cet évêque, qu'il assista aux obsèques du roy Philippe-Auguste, dans l'église de Saint-Denis, en France, l'an 1223. Il admit aussi les cordeliers en la ville de Laon, l'an 1234.[2] Ce prélat fonda son anniversaire en cette abbaye de Saint-Vincent, donnant cent livres pour cet effet. Le sieur Robert met son déced en 1238, le dimanche avant la Nativité de Notre-Dame. Le sieur Bellotte dit que quelques escrits le marquent encore vivant en 1240. L'obituaire de Saint-Vincent met son déced au 4 septembre.

(1) Auteur du recueil intitulé: *Gallia Christiana*, revu et considérablement augmenté par MM. de Sainte-Marthe et les Pères bénédictins. Il était archidiacre et grand-vicaire de Châlons-sur-Saône. Ce savant, qui ne mérite pas les reproches à lui faits par l'auteur, mourut en 1636.

(2) Les cordeliers occupèrent d'abord un terrain situé au nord de l'abbaye de Saint-Martin, où ils construisirent quelques cellules et une église. Mais en 1270, se plaignant des vexations des Juifs établis dans leur voisinage, ils obtinrent du roi Louis IX les restes et l'emplacement de l'ancien *palais royal*, et la donation de quelques maisons. *(Voir page 16)*. Après quelques contestations avec l'abbaye de Saint-Jean, qui jouissait des deux tiers de la seigneurie et de la censive de ces mêmes maisons, ils parvinrent enfin à y établir leur couvent.

Le sieur Marlot[1], religieux de Saint-Nicaise de Reims, dit qu'Anselme, évêque de Laon, fit la translation des reliques de saint Marcoul dans le prieuré de Corbeny, au mois de juillet de l'année 1229. Adam, abbé de Saint-Basle, y assistoit. Ce fut aussi du temps de cet évêque Anselme que Littard et Simon, chanoines de Laon, firent la translation des reliques de saint Béat, apôtre de la même ville, dans une châsse d'argent. Ils y renfermèrent aussi une cuisse de saint Génebault avec les costes, le bras gauche de saint Montain et le chef de sainte Probe ou Preuve, vierge et martyre. Cette action se fit le samedi après la feste de saint Matthieu, en 1228.

Le corps d'Anselme, évêque de Laon, reçut sépulture dans l'abbaye de Valle-Luisante, au diocèse de Sens.[2] Cette abbaye appartient à l'ordre de Cîteaux.

Quant à l'abbé Ingelran Nior, il est décédé le 23 septembre, environ l'année 1218. Il donna une maison qu'il avoit fait bâtir à Laon pour son anniversaire.

(1) Don Guillaume Marlot, né en 1596, grand-prieur de Saint-Nicaise de Reims, est auteur de divers ouvrages dont les principaux sont une *Histoire latine de la métropole de Reims*, et le *Théâtre d'honneur et de magnificence préparé au sacre des rois*. Il mourut en 1667, au prieuré de Fives, près Lille, en Flandre.

(2) Voir son épitaphe, page 276.

CHAPITRE II.

§ 1. BAUDUIN DE COURTRAY.

ELECTION ET DÉCED DE L'ABBÉ BAUDUIN.

BAUDUIN de Courtray ou *Courtenay* estoit déjà abbé de Saint-Vincent en 1219, comme il paroît par l'acte confirmatif des donations et aumosnes faites au prieuré de Saint-Gobain par Evrard, Elisabeth, Roger et Aveline de Vauxaillon. Cet abbé avoit pour son cachet une image d'abbé, revêtu d'ornements sacerdotaux, avec la crosse en la main droite. Le contre sceel estoit une teste jusqu'aux épaules avec ces deux mots : *Secretum meum.*

Ingelran, seigneur de Coucy, confirma aussi les mêmes aumosnes, comme seigneur du village, en la même année 1219.

Le même abbé Bauduin donna permission aux habitants de Bourguignon[1] d'avoir des fours chez eux, dans l'année 1220. Il obtint d'Honoré, pape, troisième du nom, le droit de posséder les dixmes des *Novalles* dans les lieux où l'abbaye avoit déjà les grosses dixmes. Cette permission est de la 6e année du pontificat d'Honoré III et de Notre-Seigneur 1221. Il fit confirmer en même temps les possessions du monastère par le même pape et décéda le 14 mars de l'année 1221 ou 1222, après avoir donné 66 livres parisis au couvent pour fonder son anniversaire. Le corps de l'abbé Bauduin est enterré sous une tombe d'ardoise dans la chapelle de Saint-Christophe.[2]

(1) Près Coucy.

(2) Voir la page 253.

Bauduin a eu l'honneur de voir un de ses religieux, nommé Gautier, créé abbé de Notre-Dame de Nogent en 1220.

§ 2. JEAN DE LA FÈRE, 21e ABBÉ.

Les archives de ce monastère font foy que Jean de La Fère gouvernoit déjà ce monastère en qualité d'abbé en l'année 1222 ; car il obtint la confirmation réitérative de toutes les possessions et de tous les droits de cette abbaye par le souverain pontife Honoré IIIe, en la même année, le 15 du mois de juillet. Il fit aussi confirmer les donations des dixmes faites au prieuré de Vendeuil, par l'évêque de Noyon Estienne et par le chapitre de la cathédrale, en la même année 1222, et en 1237. Jean de La Fère fit une transaction avec le chapitre de la cathédrale de Laon pour la juridiction du territoire de Festieux.

Le même abbé Jean de La Fère contracta société avec l'église de Fiennes, pendant que l'abbé Jacques la gouvernoit, en 1228. La même société fut renouvellée et confirmée en 1352, pendant le gouvernement de Guillaume, abbé de la même église.

Celle qui fut faite avec Saint-Prix à Saint-Quentin mérite icy une mention particulière, car je ne sçais si elle fut faite du temps de l'abbé Ingelran, ci-dessus mentionné [2], ou de Jean de La Fère dont nous nous occupons. Le sujet de mon doute est qu'il n'y a point de date à la pièce d'escriture et que les noms des abbéz sont exprimèz seulement par leurs initiales, sçavoir, I pour celui de Saint-Vincent et G pour celui de Saint-Prix. Or, cet I veut-il dire Ingelran ou Jean, et le G veut-il dire Gontier ou Gaultier. Quoiqu'il en soit du nom des abbéz, il est certain que celui de Saint-Vincent prévint celui de Saint-Prix en la demande de cette union et que celui de Saint-Prix la lui accorda en la manière qui suit, sçavoir, que tous les re-

(1) Ancienne abbaye de benédictins dans le Pas-de-Calais.

(2) Page 442.

ligieux de Saint-Vincent qui viendroient à Saint-Prix y seroient reçus comme les propres religieux de la même abbaye de Saint-Prix et y auroient les mêmes droits que les proféz de la même maison, la dite abbaye leur donnant voix au chapitre. Au cas qu'on vint à chasser quelqu'un de Saint-Vincent pour quelque juste cause, ou que le moine s'en retirât de sa propre volonté, il devoit avoir son lieu de refuge à Saint-Prix, où il auroit place, comme un proféz de la maison, pendant une année entière. Pendant cette année, l'abbé de Saint-Prix ménageroit sa réconciliation auprès de celui de Saint-Vincent, l'allant trouver tout exprès pour cet effet, à moins que la condamnation du particulier ne fût à perpétuité. Quant aux religieux deffunts, tant proféz que non proféz, qui porteroient l'habit monastique, l'abbé de Saint-Prix leur accorda les mêmes prières et suffrages qu'à ses religieux proféz, excepté qu'on ne donnera la pitance au réfectoire et qu'on ne dira le psaume *Verba mea* que le jour du déced ou le jour que le déced sera annoncé au monastère, excepté aussi les messes basses que chaque prêtre de Saint-Prix est obligé de dire pour un deffunt de sa maison au jour de la sépulture. Si quelque religieux de Saint-Vincent venoit mourir à Saint-Prix, aucune exception n'avoit alors lieu. Quant aux convers ne portant pas l'habit monastique, on ne leur fera que l'absolution au chapitre et les bienfaits généraux.

L'abbé de Saint-Prix envoya cet escrit à Saint-Vincent, soumettant le tout à sa disposition, soit pour qu'il y ajoutât, soit pour qu'il y retranchât quelque chose, selon qu'il le jugeroit à propos. Sans-doute que cette société fut acceptée par notre abbé, puisqu'il l'avoit demandée et que je la trouve dans nos cartulaires.

Le même abbé Jean de La Fère vit son monastère honoré de l'assemblée des abbéz de l'ordre de toute la province, qui y tinrent leur chapitre général en 1238. Sans-doute qu'il y tenoit un des premiers rangs aussi bien qu'il l'avoit dans les synodes du diocèse, où il tenoit la seconde place, par droit an-

cien de son siège, après l'évêque de Laon. Ce dernier droit lui fut disputé dans ces mêmes temps. L'évêque Anselme ayant fait son frère Itier premier archidiacre, et ce dernier s'estant mis en teste d'emporter le pas sur notre abbé, forma plusieurs difficultéz inconnues à l'antiquité, mais qui d'abord ne servirent qu'à fortifier davantage le droit de notre abbaye touchant cette première place ; car sentence fut rendue en faveur de notre abbé contre l'archidiacre Itier. Néanmoins, comme il ne cessoit de se plaindre, son frère Anselme, évêque, s'en mêla aussi, disant qu'il estoit à propos que son archidiacre fut près de lui dans les synodes, place qui facilitoit le compte exact qu'il lui devoit rendre de son archidiaconé. L'abbé se deffendit fort sur l'antiquité et la possession de son droit, mais enfin pour terminer l'affaire il consentit à ce que l'archidiacre eut la première place alternativement avec lui, c'est-à-dire que lui, abbé, auroit la première place la première année dans le synode, et l'archidiacre la seconde année. Ainsi fut-il réglé encore pour les autres actes publics.

Cet abbé Jean a esté très-utile à notre maison, laquelle reçut un notable accroissement par ses acquisitions, les donations qui furent faites de son temps et les transactions importantes qu'il opéra pour pacifier, éclaircir, maintenir et conserver les possessions du monastère de Saint-Vincent. On croit qu'il est décédé le 5 avril 1244. Tous les obituaires de Saint-Vincent en font mémoire à ce même jour, auquel l'abbé de notre monastère est obligé de donner pitance générale. Son corps est enterré dans la chapelle de Saint-Christophe, près celui de Bauduin de Courtray, sous une tombe d'ardoise où son effigie est gravée et paroît en habits sacerdotaux.[1]

Ce fut environ ce temps-cy que l'abbaye du Sauvoir, proche Laon, fut changée de place par l'evêque *Anselme de Mauny*.[2]

(1) Voyez son épitaphe, page 254.

(2) Les religieuses du *Sauvoir*, près Laon, s'étaient établies d'abord à *Bricom* ou *Briconville*, petite ferme du domaine de l'évêque Anselme. Le nombre en

Elle avoit esté fondée depuis quelques années, selon Jérémie Laurent, en son Abrégé de l'histoire de Laon, lequel ajoute que la collégiale de Saint-Pierre-au-Marché fut supprimée, ruinée et anéantie en ce même temps. Les chanoines en furent transféréz dans l'église de Sainte-Benoîte, Saint-Cyprien et Saint-Corneille, où ils jouissent de très-beaux privilèges quand le roy est présent à Laon. L'église de Saint-Pierre estoit bâtie dans l'enceinte de Saint-Jean-en-la-Cité.

était peu considérable et leurs possessions étaient minimes. Mais les donations d'Agathe de Chéry, épouse d'Hervice, seigneur de Busancy, ayant accru leurs ressources et la communauté s'étant notablement augmentée, les pieuses épouses de J.-C. songèrent à quitter une solitude devenue trop petite pour elles et située d'ailleurs dans un endroit malsain. Elles achetèrent d'un bourgeois de Laon, nommé Soibert, un lieu assez étendu appelé *Le Sauvoir* et s'y établirent, en 1246, du consentement de *Garnier*, alors évêque. Elles étaient affiliées, depuis 1240, à l'ordre de Cîteaux, et se trouvaient placées sous la dépendance de l'abbé de Foigny; 400 ans seulement après elles furent soumises à la clôture. Cette abbaye, protégée par plusieurs de nos rois, compta parmi ses abbesses des noms célèbres. Nous pourrions citer Jeanne de Flandres, veuve d'Enguerrand IV, seigneur de Coucy (1324), Madeleine de Châtillon (1541), Jacqueline de Châtillon, sa nièce (1559), Louise de Balzac d'Entragues (1579), Louise de Choiseuil (1650), &... Sa dernière abbesse fut Gabrielle de Lamire.

Aucun vestige n'est resté de l'ancienne abbaye des bernardines du Sauvoir, près Laon.

CHAPITRE III.

§ 1. BAUDUIN III, DIT DE PARGNY,

22e ABBÉ.

Le siège épiscopal de Laon et celui de l'église abbatiale de Saint-Vincent furent vacants presque en même temps par le déced d'Anselme de Mauny et la mort de Jean de La Fère. Garnier, doyen et archidiacre de Laon, fut fait évêque successeur d'Anselme. Il assista à la dédicace de la Sainte-Chapelle de Paris, du temps de saint Louis, en 1248, selon Guillaume de Nangis, le sieur Bellotte et le *Gallia Christiana* du sieur Robert. Il paroît par le médiocre cartulaire de Saint-Vincent, au 53e feuillet, que Garnier estoit déjà évêque de Laon en l'année 1245.

Les mêmes auteurs ci-dessus citéz mettent le déced de l'évêque Garnier en l'année 1249. C'est le premier prélat de Laon qui ait choisi sa sépulture dans la cathédrale et qui y ait esté enterré, presque tous ses prédécesseurs ayant esté inhuméz à Saint-Vincent, selon la remarque du sieur Robert. Nous verrons ce droit de sépulture s'affaiblir dans la suitte des années, à un tel point qu'on auroit sujet d'en douter de notre temps, si les escritures et les anciennes tombes n'en rendoient un témoignage très-fidèle.

Les chanoines de Laon ne laissoient pas néanmoins de se faire enterrer dans notre église, reconnoissant nos anciens droits, comme quelques tombes que nous voyons encore au-

jourd'huy le témoignent assez. Entre celles-cy je remarque celle de Guy de Vendeuil,[1] lequel décéda le jour de sainte Catherine, en 1259, après avoir fondé son anniversaire en cette abbaye, du consentement de toute la communauté, qui reçut pour cet effet dix livres parisis et quatre muids de blé annuellement. Sur ceux-cy on devoit prendre 30 sols pour estre employéz en pitance au jour de son service, lequel devoit se faire comme pour un abbé.

Bauduin de Pargny remplit le siège abbatial vacant par le déced de Jean de La Fère. Ce Bauduin IIIe gouvernoit déjà cette abbaye dès l'an 1244. Il transigea avec le chapitre de la cathédrale pour Festieux, en 1245. Il donna aussi son consentement pour la fondation du monastère de Notre-Dame de Paix,[2] dans la paroisse de Saint-Pierremont, dépendante de Saint-Vincent, en l'année 1247, et en 1249 il consentit à l'établissement des religieux de Saint-Guillaume à Louvernay,[3] lequel est un prieuré dépendant de cette abbaye. Le même abbé permit et confirma l'institution et élection d'un doyen de Saint-Julien en l'année 1254 et il présenta le même doyen à l'évêque de Laon, afin qu'il en reçut l'administration de la cure de la même église.

C'estoit Itier de Mauny, frère du deffunt Anselme de Mauny, qui pour lors estoit évêque de Laon. Nous l'avons vu doyen et archidiacre de la même église avant sa promotion à l'épiscopat. Les antiquailles de Saint-Michel-en-Thiérache font foy que cet évêque gouvernoit déjà l'évêché en 1252, qu'il pacifia quelque différend survenu entre ces religieux et le curé du même lieu.

(1) Voir son épitaphe, page 268.

(2) « C'estoit (dit l'auteur, *en marge du manuscrit*), une abbaye de filles « située proche de Marle et de Crespy, dans un lieu où est aujourd'huy la cha- « pelle de Notre-Dame de Paix et de Saint-Antoine, fondée par Thomas, sei- « gneur de Coucy et de Vervins. Elle est ruinée présentemeut. »

(3) Voir page 184.

Apparemment il avoit esté eslevé à la prélature incontinent après le déced de Garnier en 1249. Il accorda aux moines de Saint-Vincent de Laon de bâtir une chapelle au village de Hattencourt, et leur permit d'y célébrer l'office divin et la sainte messe, en l'année 1252.

L'abbé Bauduin, continuant le ménage que ses prédécesseurs avoient toujours fait dans les granges dépendantes de son abbaye, avoit obtenu cette permission de l'évêque pour la commodité des religieux qui y demeuroient. Ce qui les fit profiter de telle sorte que par le bon soin de l'abbé et l'économie des religieux, les revenus de l'abbaye furent augmentéz de beaucoup. Plusieurs fondations se firent aussi de son temps; enfin Bauduin finit ses jours en paix le 10e d'octobre, après avoir fondé son anniversaire. Son corps est enterré dans l'ancien presbytère qui est le chœur que nous voyons aujourd'huy. Sa tombe d'ardoise, assez rompue, se voit encore entre celles de Hugues et de Simon, abbéz de ce monastère.[1]

Son père s'appelloit Estienne et sa mère Herlevide, desquels l'obituaire de Saint-Vincent fait mémoire au 13e jour de décembre.

§ 2. Bauduin IV, abbé XXIIIe.

Quoique nous ne trouvions point de distinction dans les chartes de ce monastère, sur le précédent Bauduin, dit de Pargny, et celui-cy, nous sommes néanmoins contraints de l'admettre au nombre de nos abbéz par l'autorité des obituaires de Saint-Vincent, lesquels mettent quatre abbéz du nom de Bauduin. Le premier, dans ces obituaires, est marqué au 27e jour de septembre, le second a sa place au 14e jour de mars, le troisième au 10e jour d'octobre, le quatrième, au 4e jour de février. Nous avons trouvé les places des trois premiers, reste à trouver celle du quatrième, que je crois estre en ce lieu; du moins je n'en trouve point de plus vraisemblable.

(1) Voir la page 255.

§ 3. THOMAS DE BRUÏÈRES, XXIVe ABBÉ.

Thomas de Bruïères estoit abbé de Saint-Vincent en l'an 1256. Sa mère s'appelloit Forca; il l'admit au nombre des converses de cette abbaye et donna 20 sols de rente annuelle pour estre consomméz en un des mardis de caresme L'obituaire de Saint-Vincent fait mémoire de cette converse au 4 de juillet.

Cet abbé Thomas estoit fort connu de Jacques Pantaléon, pendant que celui-cy estoit archidiacre de Laon. Ce qui fut cause que ce dernier estant eslevé au souverain pontificat sous le nom d'Urbain IV, permit à l'abbé Thomas l'usage de la mître et des autres habits pontificaux, pour sa personne seulement. Voilà ce que porte une tradition; cependant la vérité semble estre que notre abbaye n'a esté honorée de ce privilège que sous Jean de Guise, abbé de Saint-Vincent, comme je le dirai en son lieu. Ce qui confirme cette vérité, c'est que l'effigie de l'abbé Thomas sur sa tombe le représente sans mître. [1]

Il me semble que c'est ce même Urbain IVe dont nous venons de parler, qui créa un dom Robert, religieux de Saint-Vincent de Laon, cardinal de la sainte église romaine, duquel notre obituaire fait mémoire au dernier jour de juin.

Le même Urbain IVe confirma tous les droits et privilèges de cette abbaye de Saint-Vincent de Laon par trois bulles expresses données à la prière de notre abbé Thomas.

Cet abbé accorda aux religieux de Saint-Guillaume de Louvernay, en 1257, la permission d'avoir des cloches et de les sonner, de donner la sépulture aux deffunts dans leurs églises, et de recevoir les oblations qui leur seroient faites pour le soulagement des âmes des mêmes deffunts. [2] Il augmenta aussi le bien de son abbaye de Saint-Vincent, tant par acquisition pécuniaire que par aumosnes et dons gratuits ou par eschanges et fondations. La tradition porte qu'il décéda en l'année 1263;

(1) Voir la page 256.

(2) Voir la page 185.

l'obituaire de Saint-Vincent met son déced au second jour d'octobre. Son corps est enterré au costé gauche de l'abbé Hugues, dans l'ancien presbytère, aujourd'huy le chœur. Une pierre d'ardoise couvre son tombeau et son effigie y est gravée avec ces mots au-dessus de sa teste :

Hic jacet Thomas, abbas. [1]

Thomas a fondé son anniversaire, laissant six livres tournois de rente annuelle pour cet effet, à condition qu'on emploieroit vingt sols, chaque jeudi de caresme, pour la nourriture de la communauté.

L'evêque Ithier augmenta la collégiale de Saint-Julien-au-Bourg de Laon de quatre chapellenies, en l'an 1258 Il décéda en l'an 1261, deux ans avant l'abbé Thomas, comme on peut le voir par son épitaphe. [2] C'est pourquoi il faut que Guillaume de Troyes ou *de Moustier* ait esté ordonné du vivant de l'évêque Ithier, s'il est vrai quil occupoit le siège épiscopal de Laon en 1260, ou il faut que le sieur Bellotte, en ses Observations sur les cérémonies de l'église de Laon, se trompe, mettant cet évêque déjà séant en la même année 1260.

---

(1) « Ci-gît Thomas, abbé.

(2) Page 276.

CHAPITRE IV.

§ 1. GOBERT DE LA FÈRE, 25e ABBÉ (1264).

Il est donc constant que Guillaume de Moustier succéda à Ithier en l'évêché de Laon, quoique rien ne soit constant sur l'année de son avènement à l'épiscopat. Ce évêque Guillaume de Moustier ou de Troyes fit la translation des reliques de saint Adélard, abbé de Corbie, en Picardie, dans le même monastère. Saint Louis, roy de France, Bauduin, empereur de Jérusalem, Guy de Châtillon, comte de Saint-Paul, y estoient présents avec leurs cours. Cette solennité se fit un dimanche après la feste de l'Exaltation de la Sainte-Croix, en l'année 1263. Le même évêque Guillaume fit bâtir le couvent des pères Cordeliers de Laon.[1]

Le sieur Antoine Bellotte, en ses Observations, met le déced de cet évêque Guillaume en l'année 1269; mais il est tout constant par les chartes de Saint-Vincent de Laon, que Guillaume de Moustier estoit encore évêque de la même ville en l'année 1269, aux mois d'avril et d'octobre. Bien plus je trouve une autre charte du même évêque Guillaume, datée du mois de mars de l'année 1270, ce mois de mars estant un des derniers de l'année, qui commençoit à Pasques en ce temps-là. Une autre charte du même évêque Guillaume, tirée des anciens titres de Notre-

(1) Voir la page 444.

Dame de Nogent, est datée du mois de janvier de la même année 1270 et confirme la précédente. Cecy témoigne donc que cet évêque Guillaume ne peut estre décédé qu'aux derniers jours de l'année 1270 ou au commencement de l'année 1271. Ce qui confirme encore tous ces documents, c'est que le gros cartulaire de Saint-Vincent contient une charte donnée par les officiers de l'évêque, *le siège vacant*, et elle est datée du mois d'avril 1271 ; c'estoit le dernier mois de l'année. Un original fait pour le prieuré de Lesquielles fait foy que le même siège épiscopal vaquoit encore au mois de juillet de l'année 1272. Ainsi il faut que le siège ait vaqué au moins six mois, et par conséquent il est impossible que Geoffroy de Beaumont ait occupé le siége épiscopal de Laon avant le mois d'août ou de septembre de la même année 1272 ou environ. Je trouve enfin dans les mêmes chartes que le siège vaquoit encore en janvier 1273.

Le jour du déced de l'évêque Guillaume est marqué dans l'obituaire de Saint-Vincent au 9 de mars. Il a donné vingt livres au monastère pour faire son anniversaire, qui n'est pas toutefois solennel.

Quant aux affaires propres et particulières de l'abbaye de Saint-Vincent, disons que Gobert de La Fère avoit succédé à Thomas de Bruières en 1264, en laquelle année il paya trois cents livres ou florins à la Chambre apostolique pour son avènement à la dignité abbatiale. C'estoit un commencement des annates qui se levoient sur tous les bénéfices de France en ce temps-là, et dont la mémoire est conservée par les quittances qui se gardent encore dans les archives des monastères. Cet abbé donna permission aux chanoines de Saint-Julien d'élire un doyen en la place de leur deffunt et le confirma, estant élu, en la même année 1264, après qu'il lui eut esté présenté à cet effet.

Un autre Gobert, curé de Saint-Vincent, c'est-à-dire de la paroisse ou église de Saint-Hilaire, située proche de l'abbaye de Saint-Vincent, donna au monastère la quantité de sept

muids de vin en l'année 1265. L'abbé Gobert reçut cette donation et plusieurs autres, entre lesquelles je remarque celle d'un certain Renier, frère convers, lequel conjointement et unanimement avec sa femme fit quelques donations par un acte qui se trouve au médiocre cartulaire de Saint-Vincent. Il paroît que les convers de cette abbaye n'estoient obligéz à d'autre chasteté qu'à la conjugale.

Le même abbé Gobert de La Fère transigea avec Ingelran, seigneur de Coucy, touchant plusieurs différends pour Hattencourt, Dormicourt et Erlon. La transaction fut confirmée par Matthieu, abbé de Saint-Denys, en France, ministre des Estats sous le roy Philippe III, dit le Hardi.

L'abbé Gobert décéda environ l'année 1270 ou 1271. Le jour de son déced est marqué dans le nécrologe de Saint-Vincent au 18 de juin. Il donna quatre livres et demie au couvent pour faire son anniversaire solennellement.

Du temps de ce même abbé Gobert de La Fère, en 1269, il y eut une difficulté que je vais raconter. Le pape Grégoire Xe ayant ordonné aux ecclésiastiques de France de payer le centième ou la dixme de tout leur revenu, pour subvenir aux expéditions de la croisade qui se faisoit alors pour la Terre-Sainte, cette abbaye eut sa part et la paya. On vouloit aussi renfermer dans l'obligation les pitances du monastère, contre la déclaration du pape, prononcée par son légat Simon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, mais celui-cy donna un rescrit, mandant aux collecteurs qu'ils agiroient alors contre les intentions du pape, leur enjoignant de laisser les moines de Saint-Vincent de Laon tranquilles sur cet article, et de lever toutes les censures qu'ils pourroient avoir mises sur eux en conséquence du deffaut de paiement. Cette charte est de l'année 1269 ou 1274, la troisième de Grégoire, pape, dixième du nom.

§ 2. Guy de Bruières, 26e abbé.
(1270 ou environ).

Le siége de Laon ayant vaqué deux ans ou plus, depuis le

décèd de l'évêque Guillaume de Moustier, Geoffroy de Beaumont fut eslu pour prélat et pasteur du diocèse de Laon, environ l'année 1274, selon que nous l'avons dit plus haut. [1] On ne sçait pas précisément en quelle année il a laissé le siége vacant. On lit ce vers sur son tombeau :

Hic laus Siciliæ, Caroliqne fiducia regis. [2]

Il est constant que Guillaume second, dit de Châtillon, fils du seigneur de Jaligny, estoit évêque de Laon en 1280. Il occupoit encore le siège au mois de mai 1281, selon les archives de Saint-Vincent. Il décéda le 3 août 1282, à ce que dit le sieur Bellotte.

Guy de Bruïères gouvernoit l'abbaye de Saint-Vincent dès 1270. Il fit un règlement au mois de décembre, le mercredi après la feste de saint André, en 1271, conjointement avec les moines de l'abbaye, par lequel il ordonna que chaque religieux de ladite abbaye auroit deux frocs ou habits, avec une coulle d'étoffe suffisante, selon qu'ils avoient coutume de les avoir par chaque année, sçavoir, un froc à la Saint-Remy d'octobre et un autre dans l'octave de Pasques. Au cas que quelqu'un eut un froc neuf à la feste de Saint-Vincent, en janvier, il n'en devoit point avoir dans l'octave de Pasques, mais il devoit attendre jusques à la feste de saint Christophe, titulaire du monastère, afin que les religieux assistâssent avec plus de décence aux offices divins.

L'abbé donna permission aux chanoines de Saint-Julien d'élire un doyen, en l'an 1274, et confirma l'élection faite dans la personne de Raoul de Vaux. Il obtint la confirmation du pape Nicolas IIIe, en l'an de Notre-Seigneur 1278, qui estoit la première année du même pape Nicolas III.

L'abbé Guy de Bruïères deffendit aussi courageusement les

(1) Page 457.

(2) « Ci-gît la gloire de la Sicile et le conseil du roi Charles. »
Ce prélat, conseiller de Charles de France, roi de Sicile, mourut en pays étranger avant d'avoir mis le pied dans son diocèse.

droits de cette maison contre le seigneur du Sart et contre Guillaume, évêque de Laon, lesquels il contraignit de mettre des bornes pour séparer et marquer le détroit du Sart par de grandes pierres; ce qui s'exécuta au mois de mai de l'année 1280. Il fit plusieurs transactions en cette même année 1280, avec les chevaliers du Temple de Châtillon[1], avec le chapitre de Saint-Pierre-au-Marché et avec les moines de Saint-Nicolas-aux-Bois, pour la dixme de Besny, de Loisy, de Neufville et autres très-utiles à l'abbaye. Il procura aussi à sa communauté le bien des suffrages et prières de l'ordre de Saint-Dominique que frère Jean, provincial de France, tenant son chapitre provincial à Reims, lui accorda en la même année 1280, promettant de faire pour chaque religieux de Saint-Vincent les mêmes prières que son ordre avoit coutume de faire pour ses propres religieux.

Il contracta aussi société avec Félicius, abbé de Saint-Pierre de la Celle,[2] proche Troyes, lequel promit que dès lors que lui et ses moines apprendroient le décèd d'un religieux de Saint-Vincent, par un billet particulier, ils l'absoudroient en chapitre, selon leur coutume. On célébreroit ensuitte l'office général et la grande messe pour lui et de plus on feroit, le 17 janvier de chaque année dans leur monastère, un anniversaire solennel pour tous les deffunts de notre abbaye de Saint-Vincent, ainsi que le trentain qui s'y devoit aussi célébrer selon

(1) Ou *Câtillon*, dépendance de Nouvion-l'Abbesse, canton de Crécy. Les Templiers, ou défenseurs du Temple de Jérusalem, avaient été institués pour la défense des pélerins, vers le commencement du XIe siècle. L'ordre fut supprimé en 1311, au concile général de Vienne. « Le département de l'Aisne « renfermait, dit la *Statistique* de Brayer, un grand nombre de maisons de « Templiers; plusieurs lieux en ont même conservé la dénomination. » Ainsi en est-il de Câtillon, nommé *Câtillon-du-Temple* à cause de la commanderie qui y était établie. La maison des chevaliers de Câtillon-du-Temple devint plus tard une Commanderie de chevaliers de Malte ; les restes en sont aujourd'hui une propriété particulière.

(2) Ancienne abbaye de bénédictins, dans l'Aube.

la coutume du même monastère de la Celle. Cet anniversaire devoit se faire le lundi qui suit le dimanche *Invocavit me*, [1] par les religieux de Saint-Vincent, lesquels promirent la réciproque de tout ce que dessus, au mois de mars de l'année 1272.

L'abbé Guy fonda son anniversaire en notre abbaye de Saint-Vincent l'an 1281, au mois de décembre, à condition qu'on diroit la messe, dans l'ordre des abbéz, du *Saint-Esprit* pendant sa vie et de *Requiem* après sa mort. Il a laissé trois jallois de terre situéz au Sart et dont le pitancier a la disposition. Il reçut aussi la donation que son père Herbert et sa mère Havyde firent pour leur anniversaire en cette abbaye, y ajoutant du sien quelque somme pour obliger le couvent de faire leur service annuel dans l'ordre des abbéz.

Jean de Lesquielles, religieux proféz de Saint-Vincent et abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, fonda aussi son anniversaire dans cette abbaye afin que sa mémoire se conservât dans son église mère.

Guy, abbé de Saint-Vincent, pesant avec attention le compte qu'un supérieur doit rendre à Dieu, se démit de sa charge environ l'année 1284. Pendant le temps de sa déposition, il s'occupoit à faire escrire des livres dont il reste encore un homélier escrit par son ordre de la main d'un nommé Henri de Saint-Omer, en 1296. On veut tirer de là conjecture qu'il se retira dans l'abbaye de Saint-Omer, en Artois, après sa déposition, mais cela n'est pas constant.

(1) Le 1er dimanche de Carême.

CHAPITRE V.

CONTENANT QUELQUES POINTS DE CRITIQUE TOUCHANT L'HISTOIRE DE NOTRE-DAME DE LIESSE.

Je trouve dans notre abbaye deux tombes dont j'ai déjà parlé,[1] fort bien ciselées et gravées, représentant deux chevaliers dont j'ai fait aussi la description. On tient par tradition que ce sont les mêmes qui ont apporté l'image miraculeuse de Notre-Dame de Liesse en France. Il y a une peinture des mêmes chevaliers contre la muraille qui est auprès de leurs tombeaux, laquelle est assez conforme à l'histoire de cette image, car au bas est représentée une bataille, puis une prison où les chevaliers sont renferméz, ayant esté pris par le roy du grand Caire. Le haut du tableau semble dépeindre les mêmes chevaliers présentant la reine Ismérie à l'évêque de Laon, afin qu'elle soit baptisée ; ce qui est très-conforme à l'histoire de Notre-Dame de Liesse.

Mais le temps de la même histoire de Notre-Dame de Liesse ne convient pas avec le temps de ces chevaliers, car cette histoire, imprimée et distribuée par toute la France, porte que cecy est arrivé en l'année 1131, du temps de l'évêque Barthélemy, et les chevaliers dont les tombeaux sont en cette église abbatiale de Saint-Vincent sont décédéz en 1273 et 1293. Ce qui leur feroit l'espace de plus de cent ans de vie s'ils avoient

(1) Page 262.

vescu depuis 1131 jusques à ce temps-là, sans compter encore l'âge qu'ils avoient quand cette histoire est arrivée. C'est pourquoi ou il faut dire que ces chevaliers ne sont pas ceux qui ont apporté la glorieuse image de la Mère de Dieu en France, ou il faut soutenir que cette histoire n'est pas arrivée dans le douzième siècle, mais dans le treizième. La tradition de Saint-Vincent, jointe à la peinture dont je viens de parler et aux tombeaux des chevaliers, forme une preuve trop forte pour qu'on puisse la démentir, vu que la peinture a esté faite en même temps que les chevaliers ont reçu la sépulture; ce qui se voit tant à la forme des écussons qu'à la forme des habits pontificaux et spécialement à la toque d'un chapellain de l'évêque, qui montre que les bonnets carréz n'estoient point encore en usage. Les autres circonstances du tableau ne prouvent pas moins cette vérité aux clairvoyants qui veulent prendre la la peine de les discuter, outre que je ne trouve rien de plus assuré ailleurs. Il est vrai que l'épitaphe en vieux vers français [1] ne fait point mention expresse de l'image miraculeuse, mais elle marque expressément le voyage du chevalier, ses fatigues et ses peines pour la foy et spécialement sa présence au siège de Tunes, [2] fait par l'armée de saint Louis, ce qui semble suffisant pour exprimer cette histoire. La véritable raison pour laquelle il n'est rien dit de l'image miraculeuse de Notre-Dame de Liesse est, ce me semble, parce que les seigneurs d'Aippe estant quatre frères, il n'y en eut que trois qui furent faits prisonniers au grand Çaire; il est croyable que celui dont les vers françois parlent dans l'épitaphe estoit celui qui ne fut pas pris et qui par conséquent estoit absent quand le ciel honora ses trois frères de cette image miraculeuse. On peut donc dire que l'image miraculeuse de Notre-Dame de Liesse n'a point esté apportée en France du temps de Barthélemy, évêque de Laon, mais du temps de saint Louis, puisqu'il est incroyable que ces

(1) Page 263.

(2) ou *Tunis*, en 1270.

frères aient pris la croisade sous Louis-le-Jeune en 1131, estant décédéz en 1273 et 1293. Il est vrai que ceux qui ont imprimé l'histoire de l'image miraculeuse (1) assurent que cette image fut donné du ciel en 1131, du temps de Louis-le-Jeune. Mais aussi ceux-là même empêchent qu'on ne leur donne toute la créance qu'on devroit leur donner, faisant un parachronisme intolérable dans une histoire, mettant que ces chevaliers s'estoient croiséz sous Godefroy de Bouillon, en 1131, ce qui ne peut aucunement estre; car la croisade de Godefroy de Bouillon s'estoit faite plus de trente-quatre ans avant celle-cy et il estoit décédé roy de Jérusalem depuis plus de vingt ans. Par conséquent je ne vois pas qu'on puisse ajouter foy au livre de Notre-Dame de Liesse ni dire que cette image a esté apportée en 1131, à moins qu'on ne me montre quelque chose de plus solide. En attendant je crois qu'il est plus assuré de s'arrêter à la tradition de Saint-Vincent de Laon, fortifiée d'escriture et de peinture authentiques, laquelle a esté en outre compulsée plusieurs fois par justice, à ce que m'a dit le vénérable dom Pierre de Lallain, ancien prieur de ce monastère. Je n'examine pas icy si nous devons fixer le temps de l'image miraculeuse de Notre-Dame de Liesse au premier ou au second voyage de saint Louis, je laisse cette question jusques à un nouvel éclaircissement.

Quelques-uns disent que la reine Ismérie, fille du roy du grand Caire, à l'occasion de laquelle Dieu donna l'image miraculeuse, a reçu sépulture dans l'église de Liesse. Mais la tradition de Saint-Vincent de Laon porte qu'elle est enterrée en notre église abbatiale. Je ne vois rien du reste de bien authentique ni d'un costé ni d'autre pour former un jugement solide. Personne ne doute de la sépulture des seigneurs d'Aippe dans cette église; leurs tombeaux sont des témoignages irréfragables de vérité. Les anciens cartulaires et autres escritures font encore foy de cecy ; j'y trouve en plusieurs endroits et particu-

(1) Melchior Bandini, Jacques Bosius, &... Cinq éditions de *l'Histoire de Notre-Dame de Liesse* parurent dans le 16e siècle, au moment où vivait l'auteur.

lièrement en 1153, un seigneur d'Aippe qui s'appelloit Guillaume d'Aippe, à deux lieues de Laon.

J'ajouterai pour confirmation de ce que je viens d'avancer que l'église de Liesse n'a esté consacrée et dédiée par l'évêque de Laon qu'en l'année 1384, cent ans après le déced des chevaliers, selon que le dit le sieur Bellotte en ses Observations sur les cérémonies de l'église de Laon. Seroit-il possible qu'un évêque ait attendu deux cent cinquante ans après la venue en France de cette bénitte image pour lui consacrer un temple? Cela semble un peu extraordinaire et hors de foy.

Que si on me dit que l'image de Notre-Dame de Liesse n'est pas en la peinture dont nous avons parlé, on sçaura pour réponse que cette peinture représente l'arrivée de la reine Ismérie à Laon, pour y estre baptisée par l'évêque et que, par un miracle continuel, l'image ne pouvoit estre transportée du lieu où est à présent sa chapelle qu'elle n'y fut divinement rapportée presque aussitôt. Ainsi elle ne pouvoit estre mise dans le tableau comme portée à Laon par la reine Ismérie, puisqu'elle estoit demeurée à Liesse, à trois lieues de Laon.

La *Gallia Christiana* du sieur Robert, quoique assez fautive pour autre chose, semble approcher de la vérité en cette occasion, mettant le commencement de l'édifice de Notre-Dame de Liesse en 1234 et non en 1134, et pour lors ce n'estoit pas Barthélemy qui estoit évêque de Laon, mais bien Anselme de Mauny. Outre que les auteurs du XII[e] siècle ne disent aucun mot de cette image, laquelle estoit pourtant assez vénérable pour qu'on en fit mémoire particulière. Le moine Herman qui poursuit son histoire jusque proche la fin de la vie de l'évêque Barthélemy, et parle constamment des miracles de Notre-Dame de Laon, n'auroit pas omis cette circonstance de l'arrivée de l'image miraculeuse de Liesse, si elle estoit venue du temps de Barthélemy.

Nous ne pouvons pas non plus ajouter foy à Claude Robert, qui met l'avènement de l'image en 1234, parce que ces cheva-

liers ont combattu en Turquie sous saint Louis, lequel assiégea Tunes, où notre chevalier d'Aippe se trouva, selon son épitaphe. On ne peut pas non plus mettre cet avènement en 1250, comme quelques-uns l'imaginent, parce que cette expédition de Tunes, selon Dupleix, ne se fit qu'en 1270. Il faut donc qu'elle ait esté apportée en France environ l'an 1270 ou 1271, ce qui semble mieux convenir avec la dédicace de l'église en 1384, cent treize ou quatorze ans après. Quoiqu'il en soit, j'avoue que je ne sçais si c'est icy la vérité, mais je crois en approcher plus que ceux qui se prononcent pour le XII[e] siècle, car il y a plus de probabilité pour cette opinion, que je soumets néanmoins à ceux qui auroient de meilleurs fondements. [1]

(1) Cette opinion, dans laquelle paraît s'embarrasser Wiard, offre au contraire moins de probabilités. Elle est opposée d'abord à la tradition commune et aux récits des anciens historiens, *Bandini*, *Bosius*, *Bauduin*, &, qui nous affirment que c'est vers l'époque de la première croisade (1134), que fut apportée en France l'image de la Sainte-Vierge. Elle est opposée de plus au témoignage de quelques anciens titres trouvés dans les archives du chapitre de Laon, titres datés du 9 novembre 1339 et qui nous disent que la chapelle de Liesse *était établie depuis très-long-temps et se trouvait en très-haute réputation, au commencement du 14[e] siècle*.., Peut-on appeler *très-long-temps*, dans le sentiment de l'auteur, l'espace de 50 années, et cet espace suffit-il pour établir une chapelle en *très-haute réputation*, comme elle l'était en 1339? Un manuscrit intitulé: *Extraits de l'Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, manuscrit faisant partie de la collection de don Grenier, et qui n'est qu'un résumé sommaire des sept premiers livres de Robert Wiard, porte ces mots ajoutés de la main de don Bugniâtre: « L'historien de « Saint-Vincent, embarrassé de ces différents faits (relatifs à l'histoire de Liesse), « essaie cependant de les concilier. Il se fait un système et veut que les tom« beaux, épitaphe et peinture qui se voient à Saint-Vincent et font mention des « chevaliers d'Eppe, lui soient favorables. Il prétend que tout s'est passé dans « la dernière expédition de saint Louis, c'est-à-dire vers l'an 1270, et il ne « paroît pas s'embarrasser de ce long espace qu'il y a entre cette année 1270 « et celle de 1384, dans laquelle le temple de Liesse auroit été érigé, mais « il ne nous persuade guère. » (*Collect. de don Grenier, 7[e] cahier du recueil n[é]. P.* Biblioth. Impér.)

Un moyen, ce semble, bien facile et une voie très-simple pour trancher toute difficulté, c'est de dire que les chevaliers d'Eppe, inhumés à Saint-Vin-

Saint Louis estant décédé dans la même croisade, le pape Urbain IV, du conseil de ses frères les cardinaux, ordonna qu'on feroit tous les ans son anniversaire solennel et avec dé-

cent en 1273 et 1293, ne sont pas ceux qui sont représentés dans la peinture; conséquemment la date de leur décès n'infirme en rien le témoignage des anciens auteurs de l'Histoire de Notre-Dame de Liesse. L'épitaphe d'un de ces chevaliers, composée de 64 vers, ne fait aucune mention de *l'image miraculeuse*, de son *transport en France*, de *la princesse Ismérie*, &; comment de tels événements, malgré l'explication donnée par Wiard, eussent-ils été, dans son sentiment, passés sous silence? Nous savons de plus par d'anciens témoignages que les seigneurs qui rapportèrent en France l'image miraculeuse étaient chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et l'épitaphe des tombeaux de Saint-Vincent n'en parle pas; le nécrologe seul de l'abbaye donne à Jean d'Eppe le titre de *miles*, mais ce n'est là qu'un titre général, une qualification affectée dans ces temps à tous les gentilhommes. N'est-il donc pas plus rationnel de dire que les chevaliers inhumés à Saint-Vincent sont tout simplement les descendants de ceux qui rapportèrent d'Orient l'image de la Sainte-Vierge? On a fait mettre au-dessus de leurs tombeaux une peinture représentant l'événement dans lequel leurs parents avaient eu tant de part; cette peinture, faite peut-être au moment de leur décès, se rapporte parfaitement avec les blasons et dessins de leurs tombes, où voudrait-on trouver encore quelque difficulté? Si on nous demande la raison de ce rapprochement entre la peinture et les tombeaux, nous répondrons avec Villette (Histoire de Liesse, page 78), que la peinture ne fut ainsi placée au-dessus des tombeaux qu'afin de faire rejaillir sur ces chevaliers la gloire de leurs ancêtres.

Quant au silence des auteurs du XIIe siècle, la difficulté n'est pas plus grande. Les seuls auteurs qui aient écrit sur l'histoire locale à cette époque, sont Guibert de Nogent et Herman. Guibert termine son histoire à l'année 1114 et meurt même, selon Luc d'Achery, en 1124, dix ans avant la date généralement admise de l'événement de Notre-Dame de Liesse; aucun argument alors à tirer de son silence?.. Herman, dans son ouvrage *De miraculis beatæ Mariæ Laudunensis,* parle bien des fondations et actions de l'évêque Barthélemy. Son histoire embrasse même les temps où s'est passé l'événement de l'image miraculeuse, mais son silence peut-il être considéré comme une preuve incontestable de non-vérité? Il ne parle pas de l'événement de Notre-Dame de Liesse, aussi n'a-t-il aucunement prétendu parler de tous les événements arrivés du temps de l'épiscopat de Barthélemy. Il n'a pas parlé des changements opérés par ce prélat dans l'abbaye de Bucilly, de la part qu'il prit à la fondation du Val-Saint-Pierre, de la Maladrerie de la Neufville, &., faits qui nous

votion dans cette église de Saint-Vincent et dans toutes les églises de France, le 19 septembre, sonnant les cloches au matin et au soir. [1]

---

sont rapportés par l'histoire de Foigny. Le silence d'Herman n'infirme donc en rien les témoignages donnés plus haut; c'est une preuve négative, détruite facilement par l'énoncé d'un silence analogue sur d'autres faits réellement arrivés. *Voir l'histoire de Notre-Dame de Liesse, par Villette, édit. 1708.*

(1) « Voici, dit l'auteur, les propres termes du nécrologe de Saint-Vincent: « *XIII° kalend. octobr. in urbe Veronensi, ab Urbano papâ, de consilio* « *fratrum suorum communi, constitutum est et sancitum ut in hâc ec-* « *clesiâ et in universis totius Franciæ regni ecclesiis XIII° kalend. octob.,* « *vesperè et manè pulsatis campanis, Ludovici, piæ recordationis, quon-* « *dàm illustris Francorum regis, anniversarium, annis singulis, solem-* « *niter et devotè celebretur. Actum anno Domini M. C. C. LXXXVI°, re-* « *gnante Philippo, victorioso ejus filio, regni sui octavo.* »

« Cet article du nécrologe, dit don Bugniâtre dans une note insérée en « marge du manuscrit, paroît faux, car Urbain IV cessa de vivre dans l'année « 1265 et saint Louis mourut en 1270. Si le nécrologe mérite en ce point « quelque attention, il faut l'entendre de Louis-le-Jeune et d'Urbain III. Le « premier mourut en 1180, et alors au lieu de dire 1286, il faut mettre « 1186 ; encore l'exactitude est moins qu'entière. »

CHAPITRE VI.

JEAN DE SAINT-QUENTIN PREMIER,

ABBÉ XXVIIe.

JE ne trouve pour successeur à Guillaume de Châtillon dans l'épiscopat de Laon que Robert de Thorotte, lequel paroît en 1296, d'après l'histoire, en une assemblée au Louvre. Il est à croire qu'il succéda immédiatement à son prédécesseur. Le sieur Bellotte assure qu'il acheta la châtellenie de Laon en l'année 1297 et qu'il décéda en la même année. Le châtellain qui la lui vendit estoit Gaucher de Châtillon.

L'abbaye de Saint-Vincent eut de son costé pour abbé dom Jean de Saint-Quentin, lequel succéda à Guy de Bruïères en la même année 1284.

Le revenu annuel de l'abbaye n'estoit que de trois mille livres, et c'estoit une somme assez considérable en ce temps-là. Cecy paroît par un acte fait du temps de cet abbé Jean de Saint-Quentin, par lequel on voit que, tous frais faits pour l'entretien de la communauté qui estoit assez nombreuse, il restoit mille six cent soixante et huit livres, et pourtant la mise n'estoit que de mille trois cent trente-deux livres, laquelle somme ne suffiroit pas maintenant à entretenir dix religieux.

Cet abbé a apporté un très-grand soin à conserver les droits de l'abbaye et en particulier la *justice* du monastère. Ce fut la cause qui l'obligea à faire plusieurs transactions avec Ingelran,

seigneur de Coucy, en l'année 1291, pour la justice, le four, la forêt de Saint-Gobain et plusieurs autres choses. Il transigea aussi avec l'abbé de Cuissy, avec le chapitre de Saint-Pierre-au-Marché de Laon, avec le comte de Rethel, avec les chanoines de Saint-Martin de Laon, les moines de Saint-Nicolas-aux-Bois, les moines de Signy et plusieurs autres, enfin avec le chapitre et les chanoines de Laon, pour les dixmes de Chevregny, en 1300.

Il se trouva à la translation des sacrées reliques de saint Eloy dans la cathédrale de Noyon, faite par André, évêque de Noyon et par Guy, évêque de Senlis, ou plutôt en la présence de ces deux évêques, lesquels semblent n'avoir esté que spectateurs de la cérémonie, selon la charte qui nomme le doyen de la cathédrale comme faisant la solennité de la translation. Il y avoit plusieurs autres abbéz, prieurs, doyens, prévôts, archidiacres et autres personnes notables des églises voisines. Cette solennité se faisoit dans le but d'oster ces sacréz ossements d'une vieille châsse vermoulue et de les mettre dans une neuve faite exprès, par ordre du même doyen de la cathédrale de Noyon. Cette solennité eut lieu un mardi, veille de Saint-Barthélemy, apôtre, en l'année 1306. Plusieurs des assistants demandèrent et obtinrent des reliques de saint Eloy. Notre abbé eut pour sa part une partie d'une coste du même saint, avec de la poussière de ses os et du suaire qui les avoit enveloppéz pendant fort longtemps. Il en donna un acte daté du samedi après la feste de saint Matthieu, évangéliste, en la même année 1306. C'est pour cette relique qu'on fait la feste de saint Eloy en ce monastère de Saint-Vincent de Laon.

Jean de Saint-Quentin 1er fonda son anniversaire en cette abbaye en 1307, comme je le vois dans le médiocre cartulaire de Saint-Vincent. Il donna pour cela dix-neuf jallois de terre labourable qu'il avoit acquis; quatre de ces jallois se trouvoient au Sart.

Il décéda en la même année 1307, le 26 novembre, jour auquel l'obituaire de l'abbaye prescrit un anniversaire pour lui.

Le même obituaire fait mémoire de Roger, laïque, et d'Agnès, sa femme, mère de cet abbé Jean de Saint-Quentin, décédée le 20 juillet, laquelle avoit fondé son anniversaire en cette abbaye. Ce qui prouve clairement qu'il y a eu deux abbéz Jean de Saint-Quentin qui se sont succédéz en ce monastère ; car l'obituaire dont nous parlons icy dit qu'Agnès, femme de Roger, estoit mère de l'abbé Jean. Or un tombeau du monastère[1] nous montre dans son épitaphe une nommée Emmeline, mère encore d'un abbé Jean, morte au mois de mars 1316 ; s'il y a eu deux mères, à deux époques différentes, il doit y avoir eu deux enfants.

En ce temps Gazon de Champagne estoit évêque de Laon depuis l'an de Notre-Seigneur 1297, ayant succédé à Robert de Thorotte.[2] Il fut confirmé par son métropolitain Pierre, archevêque de Reims, et transigea avec Jean de Thorotte pour le droit de la châtellenie de Laon en 1301. Il se trouva au parlement ou assemblée des pairs de France pour la cause de Robert de Béthune, comte de Flandres, et décéda l'an 1317, le jour de Saint-Ambroise. Gazon fit ce qu'il put pour abolir la Commune de Laon, mais il n'en put venir à bout, parce qu'elle estoit fortifiée du conseil de Raoul Rousselet, pour lors avocat au parlement de Paris, lequel ayant esté fait évêque de Laon, l'abolit lui-même.[3] Le corps de Gazon de Champagne est enterré dans la cathédrale de Laon, au costé gauche du grand autel. Son épitaphe dit qu'il décéda sur la fin du jour.[4]

Louis dixième, roy de France et de Navarre, adressa un mandement par lequel il ordonna à Gazon, évêque de Laon, de se trouver à Senlis pour examiner avec l'archevêque de

(1) Voir la page 274.

(2) Voir la page 27, note 1re.

(3) Joannes à Guisiâ, historia manuscripta.

(4) Voir cette épitaphe, page 277.

Reims la cause de Pierre , évêque de Châlons, touchant quelques crimes. Cette épître est datée de l'année mil trois cent quinze et portoit cette clause , qu'au cas qu'il ne se trouvât avec les autres, la sentence des évêques ne laisseroit pas d'estre bonne et valable.

LIVRE ONZIÈME

DE L'HISTOIRE

DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON,

comprenant ce qui s'est passé depuis le déced de l'abbé Jean de Saint-Quentin premier et l'année 1307, jusques au déced de l'abbé Jean Charpentier, 41ᵉ abbé, en 1538.

CHAPITRE PREMIER.

§ 1er.

JEAN DE SAINT-QUENTIN II, 28e ABBÉ DE SAINT-VINCENT.

Quelques-uns confondent ce second abbé Jean de Saint-Quentin avec le précédent, lequel semble avoir esté son oncle, si l'on prend garde au surnom ; mais c'est à tort qu'on fait cette confusion, selon que nous l'avons dit plus haut. [1] Ce second abbé Jean de Saint-Quentin succéda au premier et fut fait prélat de Saint-Vincent de Laon en l'année 1307. Nous trouvons fort peu de choses sur sa vie. Il transigea pour la réparation de l'église d'Haultmont, au diocèse de Reims, en l'année 1313 ; après cet événement, je ne vois plus autre chose, sinon qu'il décéda le 16 janvier de l'année 1345.

(1) Page 471.

Sa tombe se voit encore aujourd'huy dans la carolle méridionale de l'église de Saint-Vincent de Laon, proche la porte du cloître d'en haut. Il paroît en habits sacerdotaux, les mains jointes et la crosse passée dans le bras droit. Celle-cy paroît rompue en trois pièces, ce qui montre peut-estre les difficultéz qu'il a soufferts dans la possession de sa prélature ou abbaye. Les mots *quondàm abbatis* [1] de son épitaphe qui sont aussi dans l'obituaire, semblent signifier qu'il a esté déposé avant sa mort, car il n'est décédé qu'en 1345 et on trouve néanmoins un abbé de Saint-Vincent de Laon, nommé Pierre de Suisy ou de Namur, en 1323.

§ 2. PIERRE DE SUISY OU DE NAMUR,
en 1323.

Gazon de Champagne estant décédé, Raoul Rousselet fut fait évêque de Laon en l'année 1317, par la recommandation que le pape Jean XXII[e] en avoit faite au roy par bulle expresse gardée encore dans le chartrier royal. Les actes de la cour font foy que le roy de France et de Navarre Philippe-le-Long l'envoya en certain païs [2] avec commission de réformer les abus et de corriger les excéz de la noblesse en 1319. Il estoit avocat au parlement de Paris et conseilloit la Commune de Laon contre l'évêque Gazon, après le décéd duquel il fit abroger lui-même la Commune, institua et établit le prévôt de la cité, de par le roy, en place des mayeur et échevins, fit briser la cloche de la même Commune à cause des excéz qu'elle faisoit commettre aux habitants. Il fonda deux bourses théologales dans le collége de Laon à Paris et décéda en 1329, laissant Jacques Rousselet, archidiacre de Reims, pour exécuteur de son testament et son héritier. Il en est parlé ainsi que de son cousin dans le registre de la Chambre des comptes de Paris, en l'an 1337, auquel an il laissa une maison, sise à Paris, aux religieux Carmes des

(1) « Autrefois abbé. » Voyez cette épitaphe, page 274.

(2) Probablement en Languedoc, selon ces expressions que nous trouvons en marge du manuscrit: *Ad partes linguœ Occitanœ.*

Billets, pour les obliger à dire quelques messes chaque année pour le remède de son âme.

Pendant que Raoul gouvernoit l'église de Laon, Jean de Saint-Quentin second s'estant démis de sa charge abbatiale, Pierre de Suisy ou de Namur fut mis en sa place en l'année 1322 ou 1323. Quelques auteurs faisant réflexion sur ces deux noms de Suisy ou de Namur, font deux abbéz de celui-cy, se fondant sur les cartulaires de l'abbaye qui nomment cet abbé Pierre de *Namur* depuis son élection jusques en l'an 1327, et depuis ce temps le nomment toujours Pierre de *Suisy*. Mais je ne trouve aucune mémoire de ce nom Pierre de Suisy dans les nécrologes; tous font mention de Pierre de Namur. Il semble donc que les deux ne fassent qu'un, quoiqu'il y ait deux surnoms. Car s'il y avoit eu un abbé nommé seulement Pierre de Suisy, le nécrologe ne l'auroit point oublié non plus que les autres. Jean de Guise, abbé de Saint-Vincent de Laon, semble estre de mon sentiment lorsqu'il met le déced de Pierre de Namur en 1332. Ce qui marque que Pierre de Namur a rempli tout le temps qu'on donne à Pierre de Suisy. Ainsi faut-il dire que ce n'estoit qu'un seul abbé qui avoit deux surnoms, car l'abbé Jean de Guise, qui vivoit fort proche de ce temps-là, auroit bien pu les distinguer s'ils avoient esté deux.

Pierre de Namur ou de Suisy décéda le trois d'août 1332, selon l'histoire de Jean de Guise et les chartes de cette abbaye. L'abbé de Saint-Jean de Laon et celui de Saint-Martin moururent aussi presque dans le même mois de la même année 1332.

Pierre de Namur fonda son anniversaire en cette abbaye, donnant une maison située à Semilly, trois vignes et trois jallois de terre situéz à Dormicourt.

CHAPITRE II.

§ 1er.

PIERRE DE VILLERS, XXXe ABBÉ,

en 1332.

ALBERT, évêque de Laon, avoit succédé à Raoul Rousselet dès l'année 1327, selon que le prouve un escrit de sa main donné à l'abbé de Saint-Vincent, par lequel il déclare qu'ayant pris logis au prieuré de Saint-Gobain, dépendant de ce monastère, pendant le cours de ses visites, en 1327, ce n'estoit pas néanmoins par droit de procuration ou d'hospice possédé par lui sur cette église, mais par pure volonté et pure charité des moines du lieu auxquels il donnoit cet escrit afin que leur charitable réception ne leur tournât point à préjudice, en fondant un droit pour les évêques de Laon. Ce qu'il déclara de rechef, ayant esté reçu en semblable occasion dans le même prieuré de Saint-Gobain en 1335, et dans la maison des Essarts, le 21 mars 1334, faisant sa visite.

Par ces escrits on fait voir la fausse opinion de ceux qui disent que l'évêque Albert a esté élu le 10 janvier 1329, puisqu'il faisoit ses visites, en qualité d'évêque de Laon, en l'année 1327. Il faut aussi conclure de là ou que Raoul Rousselet, prédécesseur d'Albert dans le même évêché, estoit décédé en l'année 1327, ou qu'Albert estoit son coadjuteur ou suffragant, ce qui ne paroît pas probable, car il prend la qualité d'évêque

de Laon, ou bien peut-estre que Raoul avoit esté transféré ailleurs ou qu'il s'estoit démis de son évêché. Je n'ai point encore trouvé de raison pour conclure en faveur d'aucune de ces distinctions. Quoiqu'il en soit de cette difficulté, si nous en croyons le sieur Bellotte, l'évêque Albert estoit le fils de Matthieu, seigneur de Roye, en Picardie, chef d'une des plus illustres familles de la même province. Albert avoit un frère nommé aussi Matthieu comme son père, duquel sont sorties plusieurs branches de la même famille. Guy, archevêque de Reims, le reconnaissoit pour son père et notre évêque de Laon Albert estoit l'oncle de Guy. Albert assista plusieurs fois aux conseils du roy.

L'abbé Pierre de Suisy estant mort en 1332, la communauté de Saint-Vincent élut Pierre de Villers pour son successeur. Il fut présenté à l'évêque Albert pour recevoir la bénédiction qu'on a coutume de donner aux abbéz nouvellement élus avant leur installation. Il reçut donc cette bénédiction des mains du même évêque Albert, en la même année 1332, non sans difficulté néanmoins; car les chanoines ayant coutume depuis une très-longue antiquité de recevoir et présenter à l'évêque de Laon le nouvel élu de Saint-Vincent, Pierre de Villers eut peine à s'y soumettre, craignant que cela ne portât préjudice à la liberté de son abbaye, et que les chanoines ne prissent un faux prétexte pour avoir quelque juridiction ou quelque droit sur lui, abbé. Les doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale, voyant une juste raison pour se maintenir en possession de leur coutume, donnèrent à Pierre de Villers un escrit par lequel ils déclarent que lorsqu'ils reçoivent un abbé pour le présenter à l'évêque, ils ne prétendent en aucune façon acquérir aucun droit ou juridiction sur le même abbé, mais que ce qu'ils en font n'est que par civilité et respect, pour témoigner leur bienveillance au nouvel élu de Saint-Vincent.

§ 2.

L'abbé Pierre de Villers ayant esté béni par l'évêque Albert, fut conduit par le même évêque et son archidiacre et

installé en son siége abbatial incontinent après sa bénédiction. La communauté alla processionnellemeut au-devant de son abbé, chantant le répons: *Deum time* avec le verset *Protector noster,* selon la coutume [1] et l'oraison *Deus omnium fidelium.* Le nouvel abbé estant arrivé au chœur avec la communauté, on ajouta le verset *Salvum fac* et l'oraison *Omnium Domine;* puis eut lieu la mise en possession de la charge abbatiale. Vint ensuitte le *Te Deum,* le verset *Mitte* et l'oraison *Deus, cui omnis potestas* avec les versets qui précèdent l'oraison *Exaudi* et la même oraison.

Quant à la façon d'élire les abbéz, nous en avons parlé autrefois; elle fut changée plus tard, car on y admit la présence de notaires apostoliques et témoins séculiers pour témoigner au public de la validité et sincérité de l'élection; ils en devoient faire les procèz-verbaux.

§ 2.

Pierre de Villers gouverna l'abbaye de Saint-Vincent l'espace de trente-six ans. Pendant qu'il fut abbé, ce monastère fut en grande prospérité, tant au spirituel qu'au temporel, excepté cependant sur la fin de sa vie abbatiale. Car la peste et la guerre firent un grandissime désordre dans le temporel de cette abbaye et mirent l'observance régulière dans un pitoyable estat, la grande mortalité ne permettant pas aux moines de s'y astreindre avec beaucoup de ponctualité. Sans doute en fut-il ainsi de toutes les abbayes atteintes de ce fléau.

La première action que je trouve de ce Pierre de Villers, depuis sa bénédiction abbatiale, est que s'estant trouvé à un synode que l'évêque de Laon, Albert de Roye, tenoit à Mons-en-Laonnois, en 1333, il eut un grand différend avec maître

(1) Voir la page 301... Les cérémonies d'élection des abbés de Saint-Vincent furent complètement modifiées au 16e siècle, lors de l'élection de don François de Freschencourt et de ses successeurs. (Voir livre XIe, chap. VIII, § 2).

Nicolas de Montchâlons, archidiacre de Laon, lequel renouvellant l'ancienne querelle des archidiacres et de l'abbé de Laon, vouloit avoir la droite de l'évêque dans les assemblées. L'abbé Pierre y résista autant qu'il put, mais enfin il fut obligé de succomber sous la sentence de l'évêque Albert, qui ordonna que cette place à la droite de l'évêque seroit occupée à l'alternative par l'abbé et par l'archidiacre dans les synodes et autres assemblées publiques.

D'ailleurs cet abbé estoit fort bon ami avec tous les officiers de l'évêque et avec tous les chanoines du chapitre de Laon, dont un nommé Estienne de Besançon, chanoine de ce corps ancien et vénérable d'ecclésiastiques, portoit tant d'affection à Jésus et à Marie, qu'à sa prière et importunité l'abbé Pierre de Villers ordonna, conjointement avec sa communauté en chapitre, que dorénavant, l'orsqu'on diroit grâces après le dîner ou après le souper dans ce monastère, après le verset *Magnificate Dominum mecum*, le célébrant ajouteroit incontinent ces deux autres versets : *Sit nomen Domini nostri Jesu Christi benedictum in æternum et ultrà, amen ;* puis *Et beata viscera Mariæ Virginis quæ portaverunt Æterni Patris Filium. Amen.* [1].

L'amitié et la dévotion particulière et très-grande que le même chanoine Estienne de Besançon portoit à Saint-Vincent, firent que le même abbé Pierre de Villers lui donna la participation des prières et autres bonnes œuvres spirituelles de ses religieux présents et futurs ; ce qui marque à quel point en estoit l'observance régulière en ce monastère, puisqu'elle estoit de si bonne odeur parmi les séculiers. L'abbé de plus, du consentement du chapitre, lui promit qu'après son déced on lui feroit son anniversaire tous les ans à perpétuité, avec solennité requise, dans l'église de Saint-Vincent, ainsi qu'un autre obit pour Hugues de Besançon, évêque de Paris et ses parents et

(1) « Le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit béni dans l'éternité et « au-delà. Ainsi soit-il. Heureuses les entrailles de la Vierge Marie qui por- « tèrent le Fils du Père éternel. Ainsi soit-il. »

bienfaiteurs, avec solennité et dévotion. Le bon chanoine donna cinquante florins de sa charité et libéralité à ce monastère, pour augmenter certaines pitances, et il y ajouta une vigne sous les Creuttes, au lieu dit les Saucisses. L'obituaire de Saint-Vincent fait mémoire de ce chanoine Estienne de Besançon le 14 novembre.

Le même obituaire de Saint-Vincent fait aussi mémoire de l'évêque de Laon Albert de Roye, lequel mourut le 25 avril de l'année 1336. Il donna cent livres au couvent pour qu'on dise deux messes chaque année pour lui et le repos de son âme. La première de ces deux messes doit se dire le jour de son déced 25 avril, et l'autre le 4 juin. Voyez son épitaphe, page 277.

Le successeur d'Albert en l'évêché de Laon fut Roger d'Armagnac, second de ce nom, lequel ne dura guère; car si nous croyons Antoine Bellotte, il décéda en 1339. Il est enterré en sa maison d'Anisy, selon le même auteur.

L'ancien abbé Jean de Saint-Quentin décéda aussi en 1345, comme je l'ai déjà dit, auquel temps la peste faisoit un grand désordre en ces païs, selon que nous le prouve le petit cartulaire de notre abbaye.

§ 3.

Hugues d'Arcy succéda immédiatement à Roger d'Armagnac environ l'an 1340; il estoit autrefois moine proféz de l'abbaye de Ferrières. [1] Notre abbé le régala d'un magnifique festin dans la maison des Essarts, appartenant à cette abbaye de Saint-Vincent, pendant le temps que cet évêque faisoit ses visites en ces quartiers-là, en l'année 1345. Mais afin que cette civilité de l'abbé ne tirât point à conséquence pour l'avenir, l'évêque déclara par un escrit qu'il ne prétendoit point avoir aucun droit de procuration sur cette maison, et que cette réception n'estoit qu'une civilité de la part de l'abbé à son égard.

Le cartulaire de Saint-Vincent de Laon marque que l'évêque

(1) Ancienne abbaye de bénédictins, près Montargis.

Hugues d'Arcy estoit absent de son diocèse et occupé en des affaires qui le retenoient dans les païs esloignéz, en l'an 1349. Il avoit laissé un vicaire-général nommé Gobert de Mont-Arsène, lequel confirma l'élection de maître Jean d'Aubigny comme doyen et curé de Saint-Julien-au-Bourg de Laon en la même année 1349. Gérard d'Espaigny, chanoine de Laon, estoit associé à Gobert pour le grand-vicariat en l'absence de l'évêque.

Ce prélat Hugues fonda lui seul le collége d'Arcy et fut un des trois fondateurs de celui de Cambray. Il acheta un palais épiscopal à Paris. D'évêque de Laon il fut fait ensuitte archevêque de Reims, en 1350.

§ 5.

L'abbé Pierre de Villers fit plusieurs transactions pour le bien du monastère et la paix des différents partis. Il en fit une avec les moines d'Hautvilliers, [1] une autre avec ceux de Saint-André-du-Château [2] pour le territoire de Besny, et d'autres avec les religieuses de Montreuil-en-Laonnois, de plus avec les habitants de Crépy, avec les seigneurs de Montcornet et de Bastigny et enfin avec Ingelran, seigneur de Coucy, en 1343. Il renouvella en 1352 la société ancienne qui estoit entre ce monastère et celui de Foigny, et fonda en 1353 son anniversaire en cette abbaye, donnant pour cet effet les terres qu'il avoit achetées et les annexant au couvent, lequel il obligea de faire son service après sa mort avec la même solennité que ceux de Hugues et de Jean de Saint-Quentin, abbéz de ce monastère. Ce qui marque que ces deux obits avoient quelque chose de plus que les autres, car Hugues est un des abbéz auxquels l'abbaye de Saint-Vincent a plus d'obligations.

Il y avoit déjà un peu de temps que le monastère de Saint-Nicolas du Val-des-Escoliers, en la ville de Laon, avoit esté

(1) Ancienne abbaye de bénédictins près Aï, département de la Marne.

(2) Ancienne abbaye de bénédictins au Câteau-Cambrésis.

CHAPITRE III.

DESTRUCTION DE LA VILLETTE ET DE LA VILLE DE SAINT-VINCENT DE LAON.

§ 1er.

PENDANT l'absence de Robert Lecocq, la mine que cet évêque avoit fait autrefois en France ne laissa pas de jouer. L'Anglois, ayant amassé une grosse armée, vint débarquer à Calais et de là alla assiéger la ville de Reims. Mais en ayant esté repoussé et contraint de lever le siège, il se répandit dans le Laonnois, et montant la montagne de Laon, pilla et renversa tellement la Villette et la Ville de Saint-Vincent, adjacentes à cette abbaye, que présentement il n'y reste aucun édifice. Les églises même de Saint-Hilaire, de Saint-Otbœuf, de Saint-Genest, de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève et de Saint-Remy, qui estoient en ces quartiers-là, furent fort endommagées. Ce coup frappa tellement ces édifices dans les fondations, que depuis ce temps, tombant en décadence, ils sont dans un estat où on peut à peine en remarquer quelques vestiges. Cette guerre des Anglois fut la cause fondamentale de cette ruine; mais une autre cause accidentelle peut estre donnée pour la désolation du costé droit de la montagne de Laon; ce sont les pestes et les maladies contagieuses, lesquelles ayant emporté la plus grande partie des habitans dans le tombeau, en 1359 ou environ, les masures achevèrent de se consommer et les édifices entiers se désolèrent d'eux-mêmes,

faute de réparation. Celles-cy estoient d'autant plus abandonnées et négligées que les survivants n'avoient pas même de quoi payer les cens et rentes. Ce désastre fut cause, quelque temps après, que Jean de Guise, abbé de Saint-Vincent, et les paisans de Semilly, ayant obtenu permission de Jean de Roucy, évêque de Laon, démolirent entièrement la nef de l'église paroissiale de Saint-Hilaire, [1] autrefois monacale, laquelle estoit située devant la porte de la grande cour de Saint-Vincent, et les matériaux en furent transportéz au bas de la montagne pour servir à agrandir l'église de Saint-Jacques et Saint-Christophe de Semilly, en 1390. Cette église n'estoit auparavant qu'une chapelle faisant le secours de Saint-Hilaire, dont nous parlons. Les fonts baptismaux y furent aussi transféréz, en sorte qu'il ne restoit p'us que le chœur de cette église de Saint-Hilaire, lequel l'abbé Jean de Guise fit laisser et subsister, obligeant les habitants de Semilly de l'entretenir en toutes sortes de réparations et le curé de leur paroisse d'y venir dire la messe les jours de Pasques, Pentecoste, Noël, la Commémoraison des fidèles trépasséz et la feste de Saint-Hilaire, et y administrer les sacrements aux serviteurs de l'abbaye toutes fois et quantes il seroit nécessaire. La requeste en fut présentée à l'évêque le dimanche après la feste de Saint-Philippe et Saint-Jacques, en l'année 1390. Les principaux promoteurs de cette affaire furent Nicolas de Parisis, curé de Saint-Hilaire, les marguillers qui estoient Pierre Desmoulins, Collard d'Aubigny, Collard le Tondeur, lesquels choisirent Jean Senau, Jean de la Bouche, Jean d'Aubigny, Jean de Ribemont, Jean de Champenois, Pierre de Roye, Oudin Wenoc, Jean Le Camus, qui estoient les principaux du village, comme procureurs de cette affaire. Les procureurs de Saint-Vincent furent dom Guillaume, dom Jean de la Selve, parent d'un religieux de Saint-Vincent du même nom, lequel fut ensuitte abbé du monastère, Pierre de Vendresse, Anselme de Cuissy et Pierre Couillet.

En même temps l'abbé de Saint-Vincent permit aux habi-

(1) Voir la page 3, note 4.

tants de Semilly d'avoir un cimetière autour de leur chapelle, devenue paroisse sous le titre de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, à condition que la qualité de patron de l'une et l'autre église lui demeureroit, ainsi qu'à ses successeurs, que les serviteurs de l'abbaye ne seroient point obligéz de descendre jusques à Semilly pour recevoir les sacrements, s'ils ne le vouloient. Il y avoit un cimetière autour de Saint-Hilaire, lequel estoit institué depuis une très-longue antiquité ; c'estoit pour cette raison que l'abbé obligeoit le curé de dire dans cette église la messe des deffunts, au jour des fidèles trépassez, pour le repos des âmes dont les corps y reposoient. L'évêque Jean de Roucy accorda cette requeste et ratifia cette translation le 4 août 1390. Je n'ai point encore pu apprendre pourquoi le chœur de l'église Saint-Hilaire, autrefois troisième siège de l'évêché, a esté démoli ; mais à peine peut-on en remarquer aujourd'huy les vestiges. Il restoit néanmoins encore, en ces mêmes temps, quelques maisons autour de Saint-Vincent, quoique l'église Saint-Hilaire fût démolie, ce qui se prouve par un legs testamentaire d'une femme nommée Damgille de Bertres, *demeurant à Saint-Vincent, près Laon.* (Ce sont les termes du Gros cartulaire). Cette donation est de l'année 1392, mais il est croyable que cette dame n'estoit point de cette paroisse-là.

§ 2.

Notre abbaye de Saint-Vincent eut part aussi à cette ruine générale du plus beau faubourg de Laon; les ennemis brûlèrent, pillèrent et renversèrent une grande partie de ses bâtiments. Ce fut pour lors que périt cette magnifique bibliothèque de onze mille volumes manuscrits, à ce que porte la tradition du lieu. Il en échappa quelques-uns, dont un ancien catalogue, vieux d'environ deux cents ans, fait le dénombrement ; la plupart des titres et papiers furent réduits en cendres. Les reliques des saints, gardées dans le trésor de cette église, furent dépouillées de leurs reliquaires, lesquels estoient très-riches et pleins de joyaux de très-grand prix.

Les granges ou fermes de l'abbaye, dans les païs circonvoisins, furent pareillement ruinées et renversées de fond en comble ou fortement endommagées. Les pestes et les maladies dont nous avons parlé, avoient tellement mis la pauvreté dans ces contrées, qu'on ne pouvoit rien tirer des débiteurs et fermiers qui avoient tenu les granges et en avoient recueilli les fruits par le passé. Ainsi le temps du gouvernement de Pierre de Villers, qui avoit esté si heureux dans les commencements, fut fort triste et infortuné vers la fin. Il ne laissa pas de faire son possible pour remettre les possessions de l'abbaye en estat par plusieurs transactions qu'il fit en 1364, mais cela estoit peu de chose. Il falloit un grand temps pour remettre les affaires en meilleur estat, et cecy estoit réservé à ses successeurs.

De son temps les abbéz des provinces de Reims et de Sens se trouvant en difficulté avec les évêques, qui vouloient les obliger de se trouver aux synodes en quelque lieu qu'ils se tinssent, eurent recours au pape Urbain cinquième, lequel expédia un bref apostolique en leur faveur daté du 3 janvier de l'année 1367, par lequel il exemptoit les abbéz des mêmes provinces de se trouver en personne aux synodes lorsqu'ils se faisoient hors du diocèse, déclarant qu'il suffisoit qu'ils y envoyâssent chacun leur procureur.

Pierre de Villers décéda le premier jour de juillet de l'année 1368, après avoir gouverné l'abbaye de Saint-Vincent pendant trente-six ans, selon Jean de Guise, abbé de ce monastère et successeur de Pierre. Il fonda son anniversaire, donnant au couvent pour cette raison une vigne située proche le moulin de Mourlot, dans une place qui se nomme Abeth ; il en donna autant au thrésaurier en ce même lieu.

Pour ce qui regarde les évêques de Laon, Geoffroy le Meingre succéda à Robert Lecocq. Il estoit frère de Jean le Meingre, surnommé Boucicaut, maréchal de France et connétable de l'empire de Constantinople, gouverneur de Gênes, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, admirable pour toutes les vertus qui se rencontrèrent en lui ; car aucune de celles qui se

trouvent en un grand et relevé personnage ne lui manquoit. Il reconnoissoit la Touraine pour sa patrie. Son père estoit un noble chevalier, nommé Jean le Meingre de Boucicaut, fort bien venu de Charles cinquième, dont il gouvernoit l'armée. Sa mère se nommoit Floric de Linières. Il estoit doyen de Tours avant d'estre évêque de Laon, en 1363. Il est décédé à Boulogne, en Italie, vers la feste de Saint-André, en l'an 1370, laissant ses deux neveux, Jean et Geoffroy, héritiers de tout ce qu'il possédoit.

CHAPITRE IV.

JEAN DE GUISE, 31e ABBÉ.

§ 1er.

SON ELECTION.

JEAN de Guise, dit Jean de *Noyelle* à cause de sa famille et de *Guise* à cause du lieu de sa naissance, estoit religieux de Saint-Vincent et fut choisi par toute la communauté pour estre abbé et pasteur de l'abbaye, en 1368. Le commencement de son gouvernement fut assez malheureux, à cause des deniers empruntéz qu'il falloit rendre, quoique son prédécesseur en eut déjà payé une grande partie. Mais les papiers ayant esté bruléz par les Anglois et l'abbé Pierre estant décédé depuis ce temps-là, les créanciers redemandèrent leur argent avec d'autant plus d'assurance qu'ils sçavoient qu'on ne pouvoit pas les convaincre du premier paiement. Ces deniers avoient esté empruntéz pendant le temps des pestes et autres maladies. Le juge de l'abbaye, ou bailly de Saint-Vincent, donnoit des sentences conformes à la vérité, mais les appellations se multiplioient et mettoient l'abbé dans l'impuissance de les soutenir; ce qui fut cause qu'il présenta requeste à Charles cinquième, dit le Sage, roy de France, exposant l'incendie des titres de son abbaye; sur quoi il reçut un arrêt favorable.

Il est une autre difficulté très-grande que cet abbé eut à soutenir et elle lui fut suscitée par l'abbé de Saint-Jean de

Laon, par rapport à la préséance que nous devons avoir au moment de l'entrée de l'évêque nommé dans la ville de Laon. [1] Pierre Aiscelin, moine-prieur de Saint-Martin-des-Champs, et proviseur de Sorbonne, venoit d'estre nommé évêque. Il fit son entrée à Saint-Vincent ayant esté consacré auparavant; huit hommes gagéz à cet effet avoient sonné les grosses cloches de l'abbaye lors de son arrivée à l'église de Saint-Victor, présentement démolie, et avoient continué jusques à ce qu'il fût descendu de sa haquenée à la porte de Saint-Vincent. L'évêque ayant couché dans notre monastère, selon la coutume de ses prédécesseurs, se mit en devoir de faire le len demain, vers sept heures du matin, son entrée ducale en la ville. Il y entra accompagné des moines de Saint-Vincent qui le conduisirent jusques au portail de la cathédrale; mais une grande difficulté venoit de s'eslever entre l'abbé de Saint-Vincent et celui de Saint-Jean; car les moines de Saint-Jean prétendoient avoir la droite de l'évêque depuis la porte Mortelle, qui est l'entrée de la cité, jusques à la cathédrale même.

Le différend fut mis entre les mains de Jean, prêtre-cardinal du titre des Quatre-Couronnes, nonce apostolique en France. Ce prélat ayant entendu et pesé judicieusement les raisons de part et d'autre, s'appuya, pour décider la question, sur ce que l'évêque couchant la veille de son entrée en la ville à Saint-Vincent, les moines de ce monastère sont les premiers en possession de le conduire et décida en notre faveur. Il auroit pu s'appuyer encore sur la primauté de Saint-Vincent audessus de Saint-Jean, tant pour la fondation antérieure que pour la dignité de second siège de l'évêché de Laon. Ce jugement fut prononcé à Laon par le susdit cardinal, nonce apostolique, le 15 mai 1372.

Depuis ce temps-là l'ordre s'observe de telle sorte qu'en toutes les processions et autres actes publics, l'abbé de Saint-Vincent et sa communauté marchent immédiatement après le

1) Voir la page 49.

chapitre de la cathédrale, et les moines de Saint-Jean après ceux de Saint-Vincent ; les moines de Saint-Martin viennent après ceux de Saint-Jean.

Jean de Guise fit plusieurs transactions en cette année 1372, avec le chapitre de Saint-Pierre-au-Marché de Laon, pour étouffer quelques matières de différends et procéz. Il assista au chapitre général des abbéz bénédictins des provinces de Reims et de Sens assembléz à Compiègne, le 13 mai 1373, auquel présidoit en partie Pierre, abbé de Saint-Lambert de Liessies. On y nomma pour procureurs Pierre, abbé de Saint-Nicaise de Reims, Jean de Guise, abbé de Saint-Vincent de Laon, Pierre, abbé de Saint-Lambert de Liessies, dont je viens de parler, Bernard, abbé de Sainte-Berthe de Blangy, frère Guy Poulle, docteur en décrets, moine de Marchienne, Gille de Gardin et Jean Canis, prêtres, Jean Noël, Michel Tuerbon et Jean Olivier, clercs de Thérouanne, Tournay et Soissons, pour signifier aux métropolitains de Reims et de Sens et à leurs suffragants les bulles des papes Urbain V^{e} et Grégoire XIe, par lesquelles les abbéz des deux provinces sus-nommées estoient exemptéz d'assister en personne aux synodes des divers diocèses. Ils ne le pouvoient en effet sans encourir les dangers des guerres, les fatigues des chemins souvent fort longs, et sans faire à ce sujet des dépenses inutiles. Outre que pour cette raison ils estoient quelquefois obligéz d'estre absents de leurs monastères aux jours des patrons locaux et des plus grandes festes qui s'y célébroient. Ils avoient déjà fait signifier précédemment la bulle du pape Urbain V^{e}, mais les métropolitains et leurs suffragants s'en estoient moquéz. C'est ce qui les obligea d'avoir recours à Grégoire XI, lequel prenant le refus des évêques pour un mépris de l'autorité du Saint-Siège, décréta par sa bulle donnée à Avignon, la première année de son pontificat, que comme les évêques avoient refusé de recevoir les procureurs envoyéz quelque temps avant par les abbéz et les avoient déclaréz coutumaces, procédant contre eux avec trop de rigueur, au mépris du Saint-Siège et au grand dommage

des monastères, il donnoit de nouveau pouvoir aux mêmes abbéz d'envoyer à leur place un procureur aux synodes qui se tiendroient hors de leurs diocèses, sans pouvoir estre contraints en aucune façon à y assister par eux-mêmes.

On peut croire sans-doute que les procureurs choisis par le chapitre général de Compiègne n'estoient pas les derniers de leur corps en mérite, par conséquent notre abbé Jean de Guise, qui est nommé en second au milieu de ces abbéz, doit en estre reconnu comme un des plus célèbres. En effet sa capacité et sa science le relevoient beaucoup au-dessus des autres, et lui donnent rang parmi les historiens de son temps. Car il a escrit une *Histoire universelle* en quatre volumes, lesquels composent vingt-huit livres, où il a mêlé beaucoup de choses qui concernent particulièrement la cité de Laon, l'église cathédrale, notre abbatiale et autres. Il en reste deux volumes, l'un latin et l'autre françois, dans la bibliothèque de Saint-Martin de Laon. C'est aux soins de cet abbé que ce monastère de Saint-Vincent doit un amas d'environ deux cent cinquante manuscrits qui estoient dans notre bibliothèque de son temps, selon le catalogue ancien qui en est resté jusques à nos jours avec une petite partie de ces livres. Son affection pour l'étude et les lettres avoit beaucoup d'imitateurs. Selon le nécrologe de Saint-Vincent, nous remarquons un dom Nicaise de Noyelle, parent, du moins de nom, de notre abbé, lequel n'avoit que vingt-deux ans lorsqu'il passa docteur en décrets en 1373; il régenta longtemps à Paris où il mourut dans l'exercice de la maîtrise le 20 septembre. Il estoit un des plus fameux docteurs en décrets de son temps.

C'estoit peut-estre aussi du temps de cet abbé que vivoit dom Evrard, prieur claustral de ce monastère de Saint-Vincent, auteur d'un manuscrit dont l'ancien catalogue de cette bibliothèque fait mention au nombre 135. J'omets les autres dont la longueur du temps a empêché les noms de venir jusqu'à nous.

§ 2. Soins de Jean de Guise, abbé de Saint-Vincent, pour le rétablissement de son abbaye.

Jean de Guise veilloit toujours à la réparation des pertes que

son abbaye avoit faites, tant par les guerres que par les maladies contagieuses dont sa communauté avoit esté affligée aussi bien que le païs. C'estoit le sujet qui l'obligeoit à demeurer fréquemment à Paris pour y poursuivre ceux qui denioient de payer et leur faire rendre à l'abbaye ce qu'ils lui devoient. L'arrêt que lui rendit Charles cinquième, dont nous avons parlé plus haut, [1] déclaroit que les obituaires et toutes autres escritures des mains des moines fussent reçues en justice pour prouver la possession du monastère à l'égard des héritages qu'on lui devoit et que les témoignages des moines même de l'abbaye et de leurs domestiques fussent reçus, pourvu que les témoins ne fussent pas procureurs en la cause. Cet arrêt favorisa beaucoup le rétablissement du monastère de Saint-Vincent, mais ce furent les soins de l'abbé qui firent tout en cette occasion.

Il estoit encore à Paris pour les affaires de l'abbaye en 1374, lorsque maître Jean d'Aubigny, doyen de la collégiale de Saint-Julien, estant décédé, le chapitre de la même église nomma des procureurs pour aller le trouver à Paris et lui demander permission de faire élection d'un nouveau doyen, selon la coutume et le droit ancien. Ce fut un nommé maître Gérard de Saint-Vincent, maître ès-arts, qui fit porter la requeste à notre abbé, lequel lui expédia ses lettres de permission à Paris le 3 juin de la même année 1374.

En vertu de cette permission, le chapitre de Saint-Julien s'assembla et l'élection fut faite le trois de juillet; l'élu fut Jean Ferrocy, lequel notre abbé confirma le lundi après l'octave des saints apôtres Pierre et Paul.

L'abbé Jean de Guise obtint encore à Paris un autre arrêt pour maintenir la justice de Saint-Vincent. Il obligea plusieurs personnes qui détenoient les possessions de l'abbaye, de le reconnoître devant le sieur Jean Bray, prévôt de la cité de Laon.

(1) Page 489.

Il transigea avec Jean, abbé de Saint-Martin de Laon, en 1374, pour plusieurs terrages. Il conserva le droit de chasse aux Fosses, proche les Creuttes, et en deux endroits nomméz Embertain et Montfaucon, proche la montagne de Laon, contre l'évêque qui prétendoit qu'ils estoient de son domaine. Il gagna aussi sa cause aux grands jours du Vermandois, à Saint-Quentin, où présidoit un Tristan Dubois, en qualité de bailly; il conserva les terrages d'Iron au prieuré de Lesquielles, dépendant de Saint-Vincent, le 26 mars de la même année 1374.

Il deffendit aussi courageusement la justice haute, moyenne et basse que notre abbaye a au village de Courbes, en 1375, et les droits de chasse aux Creuttes contre Jean de Craon, vidame de Laon. Il amortit toutes les acquisitions que son monastère avoit faites depuis quarante ans, payant pour cet effet quarante-sept livres aux officiers du roy. Il transigea aussi avec les habitants de Crépy en 1376, pour la séparation du territoire du Sart et plusieurs autres différends, et avec l'abbé de Saint-Martin pour incommodité d'une maison appartenant à cette dernière abbaye. A l'effet d'indemniser cette incommodité, notre monastère donna douze florins en 1377. Il acheta plusieurs vignes et maisons et particulièrement une vigne située devant la chapelle de Saint-Victor, entre les murs de Laon et la porte Dame-Eve, proche une petite rue qui pour lors estoit en cet endroit. Il éteignit un différend qu'il avoit avec Robert de Béthune, seigneur de Vendeuil, estant en l'assemblée de Saint-Quentin le 3 juin 1377.

Dom François de Villers, religieux et procureur de la communauté de Saint-Vincent, ne travailloit pas moins de son costé au rétablissement de la maison, comme il paroît par le gain de cause qu'il eut contre les officiers de la dame de Roucy, aussi dame d'Aippe, lesquels vouloient obliger les religieux de Saint-Vincent de payer passage au même village d'Aippe, d'où il paroît que la maison d'Aippe est fondue en celle de Roucy.

§ 3. Fortifications faites a Crépy et a Vailly. Maison du petit Saint-Vincent en la rue Saint-Martin de Laon. Participation des suffrages des Frères-Mineurs. Usage des habits pontificaux aux abbéz de Saint-Vincent de Laon.

Comme ce temps estoit fort fâcheux à la France à cause des guerres que les Anglois lui faisoient, il n'y avoit ni ville ni bourgade qui ne tâchat de se murer et de se fortifier contre les attaques de ces ennemis.

Les maire et juréz de la ville de Crépy-en-Vallois voulurent se murer aussi, et comme ils avoient besoin de pierres de gré pour leurs ouvrages et qu'ils n'en trouvoient point plus près ni plus commodément qu'à la carrière de Besny, dépendante de notre monastère, ils en demandèrent et obtinrent permission de notre abbé Jean de Guise le 20 janvier de l'année 1377, à condition que cette permission ne préjudicieroit point à notre monastère, tant pour le présent que pour l'avenir.

Le roy de France et Richard, archevêque de Reims, seigneur de Vailly, firent aussi fortifier la même ville de Vailly en Soissonnois. De quoi tous ceux qui possédoient quelque chose dans le territoire du même Vailly, furent cotiséz à certaines sommes de deniers. Notre abbé, craignant que cela ne tirât à conséquence pour l'avenir, fut trouver Richard, archevêque de Reims, en 1388, lequel en qualité de seigneur de Vailly, donna indemnité pour l'avenir à notre abbé pour semblable cotisation.

L'abbé Jean de Guise estoit magnifique et généreux pour soutenir les autres dans leurs nécessitéz, mais aussi ne perdoit-il pas tout, car ceux-là même qu'il soulageoit n'estoient point ingrats envers lui ; ils reconnoissoient ses bienfaits, comme il arriva à un Oudard, de Gricourt, demeurant à Laon, et à Cécile, sa femme, lesquels se souvenant des charitéz que l'abbé Jean leur avoit faites, lui donnèrent une maison sise à Laon dans la rue de Saint-Martin, en l'année 1382. Dom Jean de la Selve en prit possession et en fut investi le 7 novembre

de l'année 1388, en qualité de procureur de l'abbaye. Nous verrons ce dom Jean de la Selve successeur en son temps de l'abbé Jean de Guise. Je fais mémoire particulière de cette maison parce que c'est la même que nous appellons aujourd'huy le *Petit Saint-Vincent*, laquelle l'abbé Jean Charpentier fit rebâtir comme on la voit en ce temps-cy.

Si notre abbé Jean de Guise mettoit la main au temporel de l'abbaye, il ne laissoit pas pour cela le spirituel, marchant sur la trace de ses prédécesseurs abbéz qui servirent les nouveaux ordres naissants dans le diocèse, comme Prémontré, Saint-Martin de Laon, le Val-des-Escoliers, la collégiale de Saint-Julien-au-Bourg et l'abbaye de Saint-Jean. Il ne profita pas moins aux Cordeliers après leur établissement en la ville de Laon; de quoi le père Ange, leur général d'ordre, estant à Paris en l'année 1383, témoigna sa reconnoissance en donnant à notre abbé et à tous ses religieux, tant en la vie qu'en la mort, participation de tous les suffrages de son ordre, au particulier et au général.

La magnificence, la civilité et la courtoisie de Jean de Guise gagnoient tout le monde et lui faisoient des amis partout, même dans le collége des cardinaux. Un certain dom Pierre, cardinal du titre de Saint-Marc, archevêque d'Embrun, le chérissoit particulièrement; par son moyen notre abbé obtint pour lui et ses successeurs abbéz la permission de porter la mître et d'user des autres habits pontificaux ainsi que de l'anneau pastoral, de donner la bénédiction solennelle après la messe, les vespres et les matines, pourvu que quelque évêque ou légat du Saint-Siége ne se trouvât point présent dans cette abbaye ou ses dépendances, de plus de consacrer des autels, calices, vêtements, ornements et autres vases pour le service divin, à l'usage de ce monastère, des prieuréz et autres églises ou lieux dépendants de cette abbaye. Cette permission fut donnée par bref apostolique, nonobstant la constitution du pape Alexandre IV, commençant par ce mot: *Abbates*. Elle est datée d'Avignon le 6 avril 1384, la sixième année du pontificat de

l'antipape Clément VII°. [1] Les moines de Saint-Vincent furent si reconnoissants à l'égard du même cardinal Pierre, archevêque d'Embrun, qu'ils s'obligèrent à faire son obit ou anniversaire solennellement chaque année, comme le porte notre obituaire, au 5 des ides d'août. [2]

§ 4. Jean de Roucy, évêque de Laon. Service de la chambre apostolique introduit par la procession des offices claustraux déja passéz en titres. Décéd de l'abbé.

Pierre Aiscelin de Montaigu, évêque de Laon, fait cardinal par l'antipape Clément VII°, se démit de son évêché en 1384,

(1) *Clemens episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Joanni, abbati monasterii Sancti-Vincentii Laudunensis, ordinis Sancti-Benedicti, salutem et apostolicam benedictionem. Exposcit tuæ devotionis sinceritas ut personam tuam, quam speciali favore prosequimur, dignis honoribus attollamus. Hinc est quod nos tuis in hâc parte supplicationibus inclinati ut tu et successores tui abbates dicti monasterii qui pro tempore fuerint, mitrâ annulo, et aliis pontificalibus uti, necnon in tuo monasterio ac prioratibus eidem monasterio subjectis ac parochialibus et aliis ecclesiis ab eodem monasterio dependentibus, seu ad te et monasterium ipsum pertinentibus, benedictionem solemnem post missarum, vesperarum et matutinarum solemnia, dum modò in benedictione hujus modi aliquis antistes vel apostolicæ sedis legatus non fuerit, elargiri, ac altaria, calices, vestes, pannos et vasa alia pro divino cultu deputata monasterii, prioratorum et ecclesiarum prædictarum, quoties fuerit opportunum, benedicere liberè et licitè valeas, felicis recordationis Alexandri Papæ IV*[i] *prædecessoris nostri, quæ incipit* Abbates, *et aliis quibuscumque constitutionibus apostolicis in contrarium editis nequaquàm obstantibus, tibi et eisdem successoribus, auctoritate apostolicâ, de speciali gratiâ tenore præsentium indulgemus. Nulli ergò hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Avenione VIII*° *idus Aprilis, pontificatûs nostri anno sexto.*

(2) *V° idus Augusti, obiit domnus Petrus, præsbiter Cardinalis tituli Sancti-Marci, qui ad petitionem domni Joannis à Guisiâ, abbatis hujus monasterii, mitrâ et aliis pontificalibus hanc ecclesiam perpetuò insigniri procuravit; cujus anniversarium ex debito et obligatione annuatim facere tenemur solemniter.*

après avoir fondé un collége de son nom à Paris. [1] Jean Juvénal des Ursins en son Histoire de France, dit qu'il est décédé à Paris le 8 novembre 1388 et que sa mort passa pour avoir esté causée par du poison. [2] Son corps est enterré dans le chœur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, et on y lit son épitaphe telle que nous l'avons escrite ci-dessus, page 278.

Jean de Roucy, premier du nom, fils de Simon, comte de Roucy, et de Marie de Châtillon, lui succéda en 1384. Les actes du parlement font mention de lui en 1393, en 1413 et en 1417; il décéda en 1419. On l'appelloit communément le *bon* évêque.

Le roy Charles VI[e] fit faire de nouvelles fourches patibulaires à Laon, mais comme le fonds où elles estoient assises appartenoit à Saint-Vincent et se trouvoit dans le détroit de la justice de cette abbaye, notre abbé Jean de Guise se plaignit du tort qu'on lui faisoit et le roy, connoissant la justice de sa plainte, déclara qu'il n'entendoit point préjudicier aux droits de Saint-Vincent, mais que la nécessité seule l'obligeoit à agir de la sorte. La justice royale de Laon ayant fait plus tard enterrer les cadavres des suppliciéz dans une terre aussi dépendante de la justice de notre abbaye (1488), donna une semblable déclaration par laquelle il estoit dit que cela ne porteroit aucun dommage à nos droits.

Du temps de notre abbé Jean de Guise, je remarque que les offices claustraux de Saint-Vincent passoient déjà en titres et que la cour de Rome en pourvoyoit les postulants quoique l'abbé fut présent. Celui qui estoit pourvu de quelque office ou

(1) Don Lelong prétend que le collége de Montaigu, à Paris, fut fondé par un des ancêtres de Pierre Aiscelin.

(2) C'est l'opinion de quelques auteurs qui prétendent que Pierre Aiscelin, cardinal et conseiller de Charles VI, fut empoisonné par les oncles du roi, parce que lors du grand conseil tenu à Reims en 1388, il avait déclaré le premier que Charles n'avait plus besoin de tuteurs et était capable de tenir seul les rênes de l'état. Ce prélat, mort à *Reims* en 1388, fut enterré dans l'église Saint-Martin-des-Champs, à Paris.

bénéfice, devoit donner la moitié des fruits d'une année à la Chambre apostolique ; ce qui faisoit que le Souverain Pontife avoit des collateurs par toutes les métropoles et des sous-collateurs dans chaque diocèse, pour recevoir les droits et argent de la dite Chambre apostolique. C'estoit un nommé Robert Maquelain, chapellain et sous-collateur de Laon, qui estoit en cet office en l'année 1372, lorsque dom Jacques d'Effries fut pourvu de l'aumônerie de Saint-Vincent, pour laquelle il paya neuf livres, moitié des fruits de son office à la Chambre apostolique, le 22 novembre. Ce dom Jacques d'Effries décéda en 1389, et le même office d'aumônier fut donné par le Saint-Siège à dom Guy Vargian, lequel paya pareille somme de neuf livres pour droits et deniers dus à la dite Chambre apostolique; ce dont il reçut quittance le 10 octobre de la même année 1389.

Jean de Guise ou de Noyelle décéda le cinq ou six avril de l'année 1396. Son corps a esté enterré à costé de l'évangile du grand autel ancien qui estoit au-dessous de la lampe du chœur d'aujourd'huy. Cet endroit est présentement le passage du chœur dans la chapelle Notre-Dame. Les religieux firent faire un beau tombeau sur sa sépulture, avec son effigie en bosse, laquelle le représente en habits pontificaux tailléz et forméz sur la pierre. Cette tombe est présentement transportée en la chapelle Saint-Christophe, derrière le grand autel, parce qu'elle empêchait le passage du chœur en la chapelle Notre-Dame. [1]

(1) Voir son épitaphe, page 260.

CHAPITRE V.

ELECTION DE L'ABBÉ JEAN DE LA SELVE.
ORIGINE DES ANNATES EN FRANCE. FORTIFICATIONS A VAILLY.
GÉNÉROSITÉ DE L'ABBÉ A SOUTENIR LES DROITS
DE L'ABBAYE. DÉCED DE L'ABBÉ.

JEAN de la Selve fut élu abbé de Saint-Vincent après le déced de Jean de Guise, en 1396. Il estoit moine proféz de notre abbaye et natif du village de Semilly, sous la montagne de Laon. Il exerça quelque temps les offices de prévôt et procureur du monastère, sous le gouvernement de Jean de Guise, son prédécesseur, et nous voyons qu'il fut élu au mois d'avril, c'est-à-dire incontinent après le déced de ce dernier. Il paya soixante-cinq livres d'une part et quinze florins d'or de l'autre à la Chambre apostolique, quoique notre abbaye ne se trouvât pas encore régulièrement taxée. C'estoit un chanoine de Laon, nommé Robert Puer, qui estoit alors receveur de ces deniers dans le diocèse. Ce droit estoit autre que celui des annates, établi en cette année 1396 par Boniface IXe, selon les historiens, lequel droit consistoit en une année entière des revenus de chaque bénéfice vacant donnée à la Chambre apostolique. Tous les royaumes soumis à ce pape Boniface reçurent cette constitution, excepté l'Angleterre, qui l'accorda seulement pour les grands bénéfices. Le grand camerlingue du pape estoit pour lors un nommé François, archevêque de Narbonne.

Dès lors que Jean de la Selve fut en possession de l'abbaye de Saint-Vincent, il fit faire deux beaux cartulaires; le plus gros est pour le corps de l'abbaye, l'autre pour le couvent, les prieuréz et autres annexes et dépendances du monastère ; il y fit transcrire toutes les chartes principales. Le même abbé deffendit courageusement tous les droits de son église, et fit revenir quantité de biens qui s'estoient distraits de la mense par les pestes et les guerres Il revendiqua le droit de justice contre le prévôt de la cité de Laon, en 1398, et résista de même autant qu'il put aux habitants de Vailly, lesquels avoient de rechef taxé notre abbaye à certaines sommes pour les fortifications de leur ville, nonobstant la déclaration de Richard, archevêque de Reims, qui avoit confessé que Jean de Guise, pour lors abbé, n'y estoit point obligé, mais que ce qu'il avoit donné estoit de sa pure grâce.[1] Ils ne laissèrent pas de saisir tout le revenu de cette abbaye sur leurs terres et de le mettre entre les mains de l'archevêque de Reims, leur seigneur temporel. L'abbé fut contraint par ce moyen, pour le bien de la paix et par pure libéralité de sa part, de leur donner huit escus d'or, pour avoir main-levée de ce qui lui appartenoit. Ce paiement se fit en 1399, à condition qu'on ne feroit plus désormais d'imposition semblable sur cette abbaye. On peut conjecturer combien estoit grande cette somme de huit escus d'or par le prix des espèces de ce temps-là. Les archives de notre abbaye font foy qu'un muid de vin, en l'année 1404, ne valoit que huit sols, dix sols, seize sols, vingt ou vingt-quatre sols, pour le plus grand prix, ce qui feroit maintenant dix ou douze escus pour les moindres vins de Laon.

L'abbé Jean de la Selve s'occupoit de son abbaye dans les affaires même de moindre importance, et aussi dans les cas griefs et extraordinaires, comme il paroit par une difficulté qu'il eut avec l'évêque de Laon en la personne d'un autre dom Jean de la Selve, son parent sans-doute, accusé d'homicide.

(1) Page 495.

Le tout se termina à l'amiable et par charité ; cette affaire fut même cause que les deux prélats de Laon spécifièrent, dans une transaction particulière, les cas auxquels l'évêque auroit droit de justice sur les religieux de ce monastèse, et ceux qui appartiendroient à l'abbé privativement à l'évêque ; ce qui fut omologué tant à Laon qu'en cour du Parlement, le 26 mars de l'année 1410, la trente-et-unième du règne de Charles sixième.

Jean de la Selve décéda le 27 avril de l'année 1419. Il fonda son anniversaire, donnant au couvent trente livres et six sols de rente au village de Saint-Thomas sur une maison située auprès du prieuré du même lieu. Son corps est enterré dans l'ancien presbytère qui est le chœur de notre temps, et sa tombe se voit encore à costé de l'épître du grand autel. C'est une belle pierre sur laquelle son effigie est gravée ; il y paroît en habits pontificaux, la mître en teste et la crosse passée dans son bras gauche. Ses mains paroissent croisées sur le ventre et sont couvertes de gants pontificaux.[1]

L'évêque de Laon Jean de Roucy décéda aussi en la même année 1419, de sorte que la cathédrale et l'abbaye de Saint-Vincent vaquèrent presque en même temps.

Jean de Roucy avoit envoyé un ambassadeur en son nom au concile de Pise tenu en l'année 1409, et le chapitre de Laon avoit aussi envoyé son député au même concile, pour l'extinction du schisme qui estoit en l'église. Ce prélat se trouvoit de plus à l'assemblée des évêques de France convoquée par ordre du ròy Charles VIe, en l'année 1394.

1 Voir son épitaphe, page 268.

CHAPITRE VI.

ELECTION DE GUILLAUME DE CHAMPEAUX COMME ÉVÊQUE DE LAON, ET DE INGELRAN DE MORUEIL, COMME ABBÉ DE SAINT-VINCENT. MISÈRES DE CETTE ABBAYE. DÉCED DE L'ABBÉ ; SON CORPS EST DÉCOUVERT. QUEL ESTOIT LE SCEEL DU COUVENT.

GUILLAUME de Champeaux, troisième du nom, fut fait évêque de Laon en la même année 1419. Il estoit président de la Chambre des comptes à Paris et conseiller du roy. Il baptisa Louis XI[e] dans la cathédrale de Bourges et le parrain estoit Jean d'Alençon. Le sieur Bellotte, en ses Observations, dit avoir trouvé dans le chartrier de la cathédrale des titres datéz du 8 septembre de l'année 1435, par lesquels l'évêque Guillaume de Champeaux confesse qu'il a esté occupé dans l'Aquitaine par ordre du roy. Pendant le temps de son absence, Jean, évêque de Pamiers, faisoit les fonctions épiscopales en l'évêché de Laon. Il faudroit alors dire que Guillaume a esté tiré de son évêché par le roy dès l'année même de sa consécration, et qu'il ne faisoit que d'y retourner en 1435. Peut-estre y resta-t-il alors depuis cette époque jusques en 1444 qu'il est mort.

Ingelran de Morueil, moine de cette maison, fut élu abbé de Saint-Vincent en 1419. Il termina plusieurs différends avec Jean Vairet, abbé de Saint-Martin de Laon, au mois de novembre de l'année 1420. Usant des conditions portées dans

l'acte de société entre les deux abbayes, notre abbé prit pour deffendre ses droits de son costé deux chanoines réguliers de Saint-Martin, sçavoir, Henri de Crécy, prieur, et Jean des Autels, religieux de la même maison. L'abbé de Saint-Martin choisit d'autre part pour soutenir son droit dom Jean Goët, prieur de notre abbaye, et dom Wiard de Chéry, prévôt, lesquels quatre arbitres terminèrent de leur propre autorité tous les différends qui estoient entre les deux monastères, afin d'entretenir la charité et société qui avoient toujours existé depuis la naissance de l'ordre de Prémontré.

Le temps du gouvernement d'Ingelran de Moruell fut fort infortuné à tout le païs et à cette abbaye même, car les Anglois y firent de fameux ravages. Le duc de Bourgogne assiégea et prit Laon et la donna à ces derniers.[1] Ensuitte les villes de Coucy, Neuf-Châtel, Clacy, Crépy, Marle, Guise, Vervins, Roucy, prirent le parti des Anglois. Les murailles de Crépy furent rasées en ce temps-là. Quelques-uns disent aussi que ce fut en cette occasion que le château de Montaigu fut détruit par le roy de France, à la prière des Rémois et des Laonnois, environ l'année 1429. Cependant il est plus probable que cette destruction du château de Montaigu s'estoit faite en 1372. Cette abbaye souffrit beaucoup en cette occasion, et l'abbé craignant qu'elle ne fut entièrement désolée, obtint des lettres de sauvegarde de Henri VIe, roy d'Angleterre, qui se disoit aussi roy de France en l'année 1425.

Cette abbaye respira quelque peu de temps, lequel ne dura guère, car Jean de Luxembourg vint l'assiéger une seconde fois.[2]

(1) Ce fut Jean-sans-peur, duc de Bourgogne, qui prit la ville de Laon et son fils Philippe-le-Bon qui, après le meurtre de son père, la livra aux Anglais.

(2) Jean de Luxembourg, après avoir échoué devant Saint-Vincent en 1431, finit par s'en rendre maître en 1434. Les Bourguignons, commandés par lui, s'y établirent dans l'espoir de pénétrer de là dans la ville de Laon, si l'occasion s'en présentait. Mais les Laonnois ayant supplié Charles VII de les délivrer de ce fâcheux voisinage, le duc de Richemont vint, à la tête des troupes

Le connétable de Richemont l'assiégea une troisième avec plus de succéz, car il l'emporta en l'année 1434. On peut bien conjecturer qu'elle souffrit alors de très-grandes pertes et dommages ; à peine les murailles et les bâtiments échappèrent à la destruction entière et totale ; les moines furent contraints d'abandonner le monastère pour se retirer, partie à Corbie, partie à Saint-Martin de Tournay, en Flandre, où ils demeurèrent, ainsi que dans d'autres monastères, ne laissant qu'un seul des leurs à Saint-Vincent afin d'en empêcher la ruine entière. Mais la paix ayant esté faite alors entre la France et l'Angleterre, le fort de Saint-Vincent fut rasé par les manants des villages circonvoisins. Cette paix donna le loisir de respirer quelque peu à notre abbaye ; les religieux y retournèrent et vécurent dans une si extrême pauvreté que l'abbé n'avoit qu'un muid de vin pour son breuvage de toute l'année, et chaque religieux un verre de vin à chaque repas.

C'est l'abbé Ingelran de Morueil qui essuya toutes ces misères de son temps ; il décéda en l'année 1435 ou 1438, le 10 d'août. Son corps fut enseveli dans le milieu du presbytère, proche le degré qui y monte aujourd'huy, venant de la croisée. Lorsqu'on creusoit en 1640 les fondements d'une muraille en cet endroit, on découvrit le corps entier de cet abbé. La chair estoit consommée, mais le squelette estoit entièrement revêtu d'un habit monastique dont la forme approchoit fort de celle de la congrégation de Saint-Maur. [1] Sa couleur estoit d'un noir naturel et l'étoffe en estoit encore aussi ferme et aussi entière que si elle fut sortie de la boutique du marchand. Les jambes estoient dans des bottines, selon la coutume. Dans les mains de l'abbé estoit une crosse de bois dont le haut est gardé encore aujourd'huy par dom Pierre de Lallain, prieur de ce monastère. Le bâton et les habits furent diviséz en parties à une foule de peuple qui

royales, faire le siège de Saint-Vincent. Les Bourguignons, serrés de près, se rendirent ; Luxembourg obtint pourtant les honneurs de la guerre. Le fort de Saint-Vincent fut alors démoli à la prière des habitants de Laon.

(1) Voir la page 259.

estoit venu pour voir ce squelette d'abbé, chacun conservant sa partie comme par forme de reliques. Le cercueil de pierre estoit plein de chaux vive.

Le sceel du monastère estoit en ce temps-là, au rapport d'un certain qui dit l'avoir vu, un portail dans le milieu duquel estoit une image de Notre-Dame; à costé estoient celles de saint Vincent et de saint Christophe, patrons de ce monastère, et au-dessous celle de saint Canoald, évêque de Laon, aussi patron cooptatif de l'abbaye. Je trouve néanmoins que le plus fréquent sceel dont notre abbaye usoit estoit l'image de saint Vincent, d'un costé, revêtu d'un habit de diacre, la main gauche sur la poitrine, la droite tenant une palme et la teste couverte d'une espèce de toque ou bonnet, avec l'inscription ordinaire autour du cachet : *Sigillum*, etc. Le contre-sceel estoit une teste jusques aux épaules avec cette inscription : *Sanctus Vincentius* ; la teste estoit pareillement couverte d'une toque ou bonnet.



SCEAU DE L'ABBAYE

DE S^T VINCENT.



CONTRE-SCEAU DE L'ABBAYE

DE S^T VINCENT.

LITH AD MOUREAU, S^T QUENTIN

CHAPITRE VII.

SIMON DE LA PORTE, XXXIVe ABBÉ.
TRAITÉ AVEC LES HABITANTS DU PRIEURÉ DE
SAINT-THOMAS POUR LES CLOCHES ET LA MOITIÉ DE LA NEF.
L'ABBÉ FAIT FAIRE PLUSIEURS RELIQUAIRES.
DÉCED DE L'ABBÉ, DE L'ÉVÊQUE DE LAON ET DU NEVEU DE L'ABBÉ.
ANTOINE ET JEAN, ÉVÊQUES DE LAON.

§ 1er.

SIMON de la Porte succéda en cette abbaye de Saint-Vincent à Ingelran de Morueil, environ l'année 1438. En cette qualité il accorda aux habitants du village de Saint-Thomas[1] la moitié de la nef et de la tour de l'église du prieuré y existant, dépendant de cette abbaye. Il leur donna aussi les deux grosses cloches qui estoient pour lors dans la même tour, à condition que le prieur du lieu pourroit les faire sonner toutes fois et quantes il lui plairoit, et que les habitants du lieu seroient obligéz d'entretenir les cloches, beffroy et la moitié de la nef en bon et suffisant estat, de plus la moitié de la tour à leurs frais et dépens, et de réparer l'autre moitié des tour et nef pour une fois seulement. Pour cette raison l'abbé leur donna une clef de la porte du grand portail de la même église prieurale de Saint-Thomas. Ce traité fait voir la pauvreté de cette abbaye, laquelle estoit obligée de donner une

(1) Canton de Craonne. *Voir page 174.*

partie de l'église pour réparer le tout, et il semble aussi que dans ce temps-là il n'y avoit déjà plus qu'un prieur dans ce prieuré, sans religieux ni communauté avec lui. Comme ce sont les guerres qui dissipèrent les revenus de cette église, il est croyable que les guerres firent la même chose pour les prieuréz que nous voyons réduits à un estat semblable. Ce traité fut fait en 1440, le dix d'avril. L'abbé eut aussi quelque différend avec la cathédrale de Laon en 1445 et 1446. Usant du privilège accordé aux abbéz des provinces de Reims et de Sens, dont j'ai parlé plus haut,[1] il assista dans ce temps au synode de Noyon.

Le zèle pour les choses saintes paroît dans cet abbé, en ce qu'il a fait faire les reliquaires dans lesquels sont encore à présent renferméz l'os du bras de saint Vincent, lévite et martyr, et le chef de saint Canoald, évêque de Laon ; mais il n'a pas oublié d'y faire graver son nom de cette manière: *Simon, abbas.*[2] Il est probable que la plupart des autres petits reliquaires que les moines portent présentement en la procession du Saint-Sacrement à la cathédrale de Laon, ont esté faits du temps de cet abbé, spécialement l'ange qui porte la dent de saint Christophe, martyr, patron titulaire de ce monastère.

La pomme du bâton de la croix processionnale n'a pas esté faite par cet abbé, mais par quelque fils de France, car elle contient entre autres écussons, un écusson à trois fleurs de lys surmonté d'une crosse abbatiale placée en-dessus et tout-à-fait en dehors. L'abbé Simon de la Porte avoit pour ses armes trois grandes roses à cinq feuilles et une petite au milieu.

Il fonda son anniversaire à haute voix en cette abbaye, à condition qu'on le feroit avec la solennité du son des grosses cloches. Il donna au couvent pour cette fondation plusieurs maisons à Sainte-Croix et une autre à Chamouille, avec quatre

(1) Page 491.

(2) « Simon, abbé. »

marcs d'argent en six tasses en argent. Il est décédé le 27 juin, jour auquel l'obituaire de cette abbaye fait mémoire de lui.[1]

La cathédrale de Laon perdit aussi son évêque Guillaume de Champeaux en 1444. Le chapitre élut en sa place un Pierre de Godemont, le 3 avril, lequel quitta et résigna ses droits à Jean Juvénal des Ursins, évêque de Beauvais, qui par ce moyen fut transféré à l'évêché de Laon et ensuitte à l'archévêché de Reims.

Simon de la Porte avoit avec lui son neveu, nommé Jean de la Porte, religieux de cette abbaye, lequel décéda en l'année 1489. Il fonda, en un certain vingt-huit mai, son anniversaire en cette abbaye, donnant plusieurs revenus et possessions aux pitances de ce monastère. Il fit cette fondation de l'autorité et par permission de l'abbé, et son anniversaire devoit se faire le lendemain de celui de son oncle.

Jean Juvénal des Ursins fut fort peu d'années évêque de Laon, car Antoine Crespin lui avoit déjà succédé en 1450. Ce dernier prélat prit connoissance des misères et des ruines arrivées à l'abbaye de Nogent, du temps des Anglois, par la faute de Jean, abbé de la même abbaye, lequel il fit citer devant lui en 1451 avec dom Jean du Châtel, prieur claustral, dom Nicolas Lestoc, pitancier et thrésaurier de la même abbaye. Après avoir informé sur le fait et spécialement sur la perte des reliquaires et ornements du trésor et de l'église, lesquels avoient esté dissipéz mal-à-propos, il déposa l'abbé Jean Roussel et établit en sa place Jean de Lestoc, d'autant plus que Jean Roussel, fort avancé en âge, estoit devenu incapable du gouvernement de l'abbaye.

Antoine Crespin, évêque de Laon, fut transféré à Narbonne en l'année 1460. Jean de Gaucourt, chanoine de Noyon, issu de la famille des Gaucourt d'où sont sortis quelques évêques d'Amiens, fut fait évêque en sa place et prêta serment de fidé-

(1) Voyez son épitaphe, page 258.

lité au roy le 6e jour de novembre de la même année 1460. Il est décédé le 10 juin 1468.

§ 2. Droit de curé primitif a Mons-en-Laonnois et a Pierrepont. L'abbé assiste au sacre de Louis XIe.

Jean de Monts gouvernoit cette abbaye en qualité d'abbé dès l'année 1460, et il semble qu'il avoit déjà commencé auparavant. C'est pourquoi je rapporte à son temps la reconnoissance que messire Jean de Brive et maître Jean Boulanger, prêtres-curéz de Mons-en-Laonnois, ont faite le 12 août 1459, que les deux parts des offrandes qui avoient lieu annuellement au jour de la Chandeleur en toutes les messes qui se disoient dans la paroisse du lieu, appartenoient à Saint-Vincent. L'abbé commit pour en recevoir acte un nommé Jean Cheron, maire de notre abbé en sa juridiction sur le même lieu. L'acte ne fut point passé par-devant notaire, mais par-devant un commis du roy, établi à cet effet ; c'estoit Simon Crochart d'Estouvelles. Cecy confirme la qualité de patron ou de curé primitif que nos abbéz possédoient à Mons-en-Laonnois. C'est d'après ce droit que les religieux de notre abbaye eurent soin de faire exécuter la fondation de Henri Carpentin, chanoine de Tournay, lequel obligea les curéz de Mons de lui dire annuellement quatre messes par semaine à l'autel de Saint-Nicolas ; les marguilliers du lieu estoient obligéz de fournir les ornements. Pour cet effet, il donna dix-sept verges de vignes dans un lieu dit l'Epinette, et cent autres verges ou environ en un autre lieu dit les Orgelois.

L'abbé conserva aussi, en 1459, le même droit d'avoir des oblations, en la paroisse de Pierrepont, aux jours de la Purification de Notre-Dame et du Vendredi saint, à l'adoration de la vraie Croix.

Il constitua dom Simon Felon, prieur claustral de Saint-Vincent, dom Jacques Watel et dom Jean Corbiau, moines de la même communauté, pour estre ses procureurs et maintenir ses droits contre le chapitre de la cathédrale, en un différend pour une somme de 90 livres de rentes annuelles. Pierre

Du Pont, abbé de Saint-Martin de Laon, fut pris pour arbître par les deux partis.

Il assista, au milieu des autres prélats, au sacre du roy Louis XIe, à Reims, en l'année 1462.

Le temps de son gouvernement ne fut pas plus heureux que celui de ses prédécesseurs abbéz ; car un moine de cette abbaye, nommé frère Guillaume Joubelat, contemporain de Jean de Monts, témoigne que la pauvreté estoit si grande en ce monastère que l'abbé fut contraint d'engager ses ornements et habits pontificaux pour subvenir aux frais de la nourriture de la communauté. La peste et la guerre faisoient alors beaucoup de dommage dans la Picardie, et il semble que le pauvre abbé mourut dans ces misères le 13 avril, environ 1467.

§ 3. Jacques Watel et Jean Corbiau, abbéz de Saint-Vincent. Charles de Luxembourg est fait évêque de Laon en 1472.

Jacques Watel, moine de Saint-Vincent, fut élu abbé en la place du deffunt Jean de Monts. Le temps de son gouvernement fut fort court et assez malheureux, car il perdit le procéz intenté contre le chapitre de la cathédrale. Pierre Du Pont, abbé de Saint-Martin, condamna le monastère à payer 1,735 livres au même chapitre. Jacques Watel décéda le 22 avril 1468 ou environ. Il fonda son anniversaire, laissant au couvent une maison à Saint-Thomas, avec deux jallois de vignes rapportant pour lors sept livres tournois de rente.

Jean Corbiau estoit déjà abbé de Saint-Vincent en 1469, selon le gros cartulaire de cette abbaye ; il est décédé en 1477, le 17 juillet. Je ne trouve rien de plus remarquable sur cet abbé.

De son temps Jean de Gaucourt, évêque de Laon, décéda et Charles de Luxembourg, chanoine de Cologne, fils de Louis, comte de Saint-Paul et connétable de France, et de Jeanne de Bar, fut élu évêque de Laon en 1472, n'estant alors âgé que de vingt-six ans ; il obtint dispense du pape Sixte IVe touchant le deffaut de son âge. Ce prélat prit possession de l'évêché par

procureur le 26 juin 1473 ; mais comme il encourut la disgrâce du roi Louis XIe, par suite de la trahison de Louis de Luxembourg, son père, le pape donna un rescrit pour qu'il fut transféré à l'évèché de Lombez, que Jean de Grolay occupoit pour lors. Ce rescrit, daté de Rome, à Saint-Pierre, le 16 avril 1483, ne fut point exécuté. Charles de Luxembourg institua la feste de la Visitation de Notre-Dame en son église de Laon et décéda le 24 novembre de l'année 1509 ; son corps est enseveli dans la cathédrale sous une belle tombe de cuivre.[1]

---

(1) Voir son épitaphe, page 278.

CHAPITRE VIII.

§ 1.

HÉLIE D'ARSON, COMMENDATAIRE.[1]

L'INSTITUTION des commendes, sainte et nécessaire, parce qu'elle oste aux couvents le superflu de leurs biens, avoit dégénéré en telle sorte pour ceux qui en estoient investis, qu'elle n'estoit plus qu'une couverture d'avarice et d'ambition pour avoir le prétexte de mettre la main sur les biens et les honneurs de l'église. Ce vice s'estoit tellement multiplié dans la France en ce temps-cy, selon le témoignage de Sponde, qu'un cardinal ne craignoit pas de dire au pape dans le conclave que dans peu de temps il n'y auroit plus aucune abbaye en France qui eût son propre abbé régulier. L'abbaye de Saint-Vincent courut même fortune que les autres après le déced de dom Jean Corbiau. Un certain ecclésiastique, nommé Hélie d'Arson, protonotaire apostolique, en obtint la commende par une bulle du pape Sixte IV, donnée le cinquième jour de juin de l'année 1478, qui estoit la sixième de son pontificat.

Les torts que cet abbé commendataire fit à notre abbaye de

(1) On appelait abbé *commendataire* celui qui, sans être astreint aux règles du couvent, et même quelquefois sans y demeurer, percevait une partie désignée des revenus de la maison, et abbé *titulaire* ou *régulier* celui qui gouvernait la communauté, en observait les règles, et était tenu sévèrement à la résidence.

Saint-Vincent furent très-grands. Il dissipa plusieurs fonds et revenus de cette église, sous prétexte de faire un jubé orné de plusieurs figures de la Passion de Notre-Seigneur, dont la table d'autel est aujourd'huy composée.

La foudre du ciel n'épargna pas non plus cette église ; le 23 juin 1493, après un horrible tonnerre, elle en brisa toutes les vitres.

Les anciens comptes de cette abbaye font foy que la peste affligea encore une fois ce monastère et tout le païs de Laon ; ce qui fut cause que le célèbre anniversaire de l'abbé Hugues fut différé en cette abbaye depuis le mois d'août jusques au premier jour des Avents de la même année 1498. C'est pourquoi le fermier de l'abbaye résidant à Courbes fut averti de ne point faire et apporter les pains pour l'aumosne générale de cet anniversaire, mais de les différer jusques au jour que je viens de dire. Le même fermier estoit obligé aussi de faire fournir et apporter le pain nécessaire pour l'aumosne générale du jour des cendres, au commencement du caresme.

Du temps de cet abbé Hélie d'Arson, l'évêque Charles de Luxembourg fit son entrée ducale et épiscopale à Laon. Toute la communauté de Saint-Vincent l'accompagna jusques au portail de la cathédrale, selon l'usage. Il n'est pas fait mention dans l'acte de cette cérémonie de la présence de l'abbé, soit qu'il fût pour lors absent, soit que les moines ne le voulussent pas recevoir dans leur corps. Le grand majeur de Saint-Vincent, qui estoit juge ou garde de la justice de ce monastère, y estoit présent ; il s'appelloit Jean de Bucilly.

Le commendataire Hélie d'Arson fonda son anniversaire en cette abbaye en l'année 1493, et décéda le 12 août de l'année 1504. Le nécrologe de Saint-Vincent place son anniversaire au 30 septembre, mais il faut alors qu'il soit différé, car il est constant par les actes de l'élection de dom François de Freschencourt qu'il décéda et fut enterré le 12 août 1504.

§ 2. François de Freschencourt, 39e abbé.

L'abbé commendataire Hélie d'Arson estant décédé, les moines de Saint-Vincent, craignant qu'un second abbé commendataire ne prît la place du premier, s'assemblèrent et indiquèrent l'élection d'un prélat successeur au jour suivant 13 du même mois d'août 1504. Ils firent une telle diligence que tous les religieux forains, tant des cures que des prieuréz, se trouvèrent présents. Dom Simon de la Croix expédia toutes les lettres et les scella du sceau du couvent en son nom.

La communauté fut assemblée en les personnes de dom Raoul de Corbie, prieur claustral et titulaire de Montaigu, dom Jean Beuzart, prieur de Lesquielles, dom François de Freschencourt, prieur de Vendeuil, qui avoit esté pitancier du monastère et prieur de Saint-Thomas du temps de l'abbé Hélie d'Arson, dom Antoine Chevalier, Guy Martin, prieur d'Hautmont, Charles Morel, prieur de Saint-Gobain, Simon de la Croix, Jean Mourette, tiers-prieur de Saint-Vincent, Antoine Lambert, sous-prieur et chantre du monastère et prieur de La Ferté, Antoine Cachou, thrésaurier, Jean Cocille, cellèrier, Guillaume Sandraps, pitancier, Guy Bourré, sous-chantre, Estienne de Leuzis, Léon de Franqueville, Antoine Locquet, prieur de Neufville, Nicolas Adam, Jean Charpentier, tous religieux proféz et prêtres composant la communauté avec Jean Chaudron, qui n'estoit que diacre pour lors.

Lorsqu'ils furent tous réunis dans l'église, entre cinq et six heures du matin, on dit une messe basse du Saint-Esprit pour l'élection future d'un abbé. Quinze des religieux que je viens de nommer y communièrent et les autres se réservèrent pour dire les messes ordinaires dans la même journée. La messe estant terminée, dom Simon de la Croix fut eslu pour président de l'élection, lequel reçut le serment des notaires et autres témoins. Cela fait, il fut demandé si tous ceux qui avoient droit d'assister à l'assemblée estoient présents, à quoi il fut répondu que tous y estoient. Alors le président prononça un monitoire

par lequel il commandoit à tous excommuniéz, suspens de leurs ordres et interdits, ainsi qu'à toutes autres personnes qui ne devoient point assister à l'élection, si aucune s'y trouvoit, de se retirer, d'autant que l'intention du chapitre n'estoit point de les rendre participants de cette action ni d'user de leur service.

Ensuitte les religieux choisirent la voie d'inspiration ou du Saint-Esprit pour procéder à l'élection, avec protestation faite par le président, au nom des capitulants, qu'ils pourroient avoir recours aux deux autres voies, en cas qu'ils ne réussissent pas en celle-cy. Puis tous s'estant mis à genoux, les religieux récitèrent à voix basse le *Veni Creator*, le verset *Emittes* avec la collecte *Deus, qui corda*. Puis le président s'estant levé au milieu de tous les religieux qui estoient en silence, fit le signe de la croix, et levant les yeux au ciel, estant prié de faire lui-même l'élection, dit ce qui suit en langue latine : [1]

In nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti, Amen. Ego, Simon de Cruce, præsbyter religiosus professus hujus monasterii Sancti-Vincentii, propè et extrà muros Laudunensis, ordinis Sancti-Benedicti, vice meâ omniumque et singulorum meorum confratrum, nomino et eligo in abbatem et pastorem ipsius monasterii Sancti-Vincentii religiosum virum dominum Franciscum de Freschencourt, præsbyterum, ejusdem monasterii religiosum, in ætate legitimâ constitutum et de legitimo matrimonio procreatum, vitâ et moribus ac in utroque regimine multipliciter commendatum.

Tous consentirent à cette nomination, et s'estant levéz de leurs sièges, commencèrent incontinent l'hymne *Te Deum* à haute voix, laquelle ils continuèrent conduisant le nouvel abbé devant le grand autel, au son des cloches. L'hymne estant achevée, dom Simon de la Croix, au nom de tous les capitulants, présenta au nouvel abbé l'élection qui venoit d'estre faite de sa personne afin qu'il y donnât son consentement, ce

(1) Les cérémonies d'élection de François de Freschencourt et de ses successeurs sont tout-à-fait distinctes de celles que l'auteur indique au chapitre 4 du livre 3e, page 300, et à la page 478.

qu'il fit en ces termes latins, après avoir quelque peu délibéré à part soi :

Ad honorem sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritûs Sancti gloriosissimæque Virginis Mariæ ac beatorum martyrum Vincentii et Christophori, in quorum nominibus fundata est præsens ecclesia, nolens divinæ resistere voluntati, electioni de me factæ consentio.

Le président ou directeur de l'élection, ayant reçu le consentement de l'abbé, le mit en possession de la dignité abbatiale, l'y installant dans la première chaire du chœur, au costé droit, vers le grand autel. Tous les religieux du monastère y estant présents, on présenta une seconde fois l'élection à l'abbé pour en obtenir son consentement, qu'il donna aussitôt. Ensuitte dom Raoul de Corbie, prieur claustral de céans, publia l'élection à haute voix, ajoutant que le chapitre des religieux avoit jugé à propos d'en user de la sorte, faisant l'élection en secret, de crainte que les officiers du roy, qui estoient actuellement dans le monastère, n'apportâssent quelque empêchement à leurs projets. De quoi ils demandèrent et obtinrent acte des notaires qui estoient Matthieu Larchier, prêtre natif du diocèse de Bayeux, notaire et tabellion juré de la Cour spirituelle de Laon, par autorité apostolique, et Nicolas Roquier, aussi prêtre et notaire. Les témoins estoient Nicolas Haren et Jean Sans-Terre, prêtre de Laon. Cette élection se fit le 13 août 1504.

Les moines s'estant assembléz une seconde fois le 19 août de la même année, nommèrent pour procureurs dom Jean Cocille, Antoine Cachou et Antoine Locquet, moines de cette abbaye, avec quatorze séculiers, présents et absents en partie, qu'ils envoyèrent à Monseigneur Charles de Luxembourg, évêque de Laon, pour lors en son château de Vendeuil, afin d'obtenir confirmation de l'élection de leur abbé. L'évêque ne voulut pas terminer l'affaire par lui-même, mais il renvoya les députéz des moines aux vénérables chanoines de Laon Jean de Lor, doyen de la cathédrale, Jacques de Vauboulon et Ro-

bert Nugaillet, licenciéz ès-décrets, par un rescrit daté du 22 août de la même année 1504.

Le rescrit fut mis ès-mains des grands-vicaires de l'évêque dès le même jour, 22 août, et le 23 ils mirent leurs affiches à la porte des églises cathédrale et abbatiales de Laon, pour enjoindre, sous peine de suspension, à tous les ecclésiastiques et séculiers du diocèse, de se trouver le 16 septembre devant eux, afin de déclarer s'ils avoient quelque raison de nullité contre cette élection, à faute de quoi ils procéderoient à la déclarer bonne ou autrement de nulle valeur.

Dans cette conjoncture, un certain maître Jacques Hurault, protonotaire apostolique, croyant que l'élection de dom François de Freschencourt estoit nulle, obtint des bulles du Saint-Père Jules, en date de la même année 1504, par lesquelles il se faisoit pourvoir de l'abbaye, par droit de dévolu, selon et en vertu des saints décrets, et en commende, selon qu'il le faisoit connoître par ses plaidoyers faits en présence des grands-vicaires de Laon.

Les causes de nullité qu'il objectoit à cette élection estoient que les moines avoient traité de la future élection du présent abbé avant le déced de maître Hélie d'Arson, commendataire, et que pour cette raison ils avoient convoqué tous les religieux des prieuréz de leur corps, avant que l'abbaye ne vînt à vaquer. Surtout il alléguait que dom François de Freschencourt, nouvel abbé élu, les avoit attiréz afin d'avoir leurs suffrages pour son élection; de plus que les notaires publics et les témoins avoient esté introduits par-dessus les murs dans le monastère et non par la porte, et que l'abbé leur avoit promis de les mettre à couvert de toute sorte de punition à ce sujet, par sa protection et par son autorité. Il accusoit ensuitte le nouvel élu de s'estre vanté d'avoir douze voix pour soi, les ayant mendiées avant le déced du prédécesseur; il ajoutoit que la messe du Saint-Esprit n'avoit point esté dite avant l'élection et que les religieux n'avoient pas reçu la Sainte Eucharistie avant d'y procéder.

Mais d'ailleurs le même Jacques Hurault estoit coupable de ce dont il accusoit les moines capitulants; car lui-même, prévoyant que Hélie d'Arson estoit cassé de vieillesse, avoit obtenu du roy Louis XII[e], six mois avant le déced du même Hélie, des lettres par lesquelles le prince ordonnoit aux moines de Saint-Vincent de demander le susdit Jacques pour leur abbé, comme estant noble de père et de mère. Cela fut cause qu'un certain maître Regnauld Doulcet fit entrer des gens d'armes dans le monastère, trois jours avant le déced de Hélie d'Arson, et que le même Doulcet fit deffense de la part du roy aux moines de procéder à une élection ou postulation d'autre personne que du même Jacques Hurault. Le susdit Regnauld Doulcet avoit même mis le temporel de l'abbaye entre les mains des commissaires, couvrant cecy de ce prétexte que la ville de Laon estant limitrophe du royaume de France et des estats du duc de Bourgogne, le roy avoit intérêt à ce qu'il y eut à Saint-Vincent un bon abbé qui lui fût fidèle. Il avoit même engagé le procureur du roy à soutenir cette affaire; sur quoi les moines prirent prétexte pour faire venir leurs religieux forains afin de prendre avis pour sçavoir par quel moyen ils pourroient se délivrer d'une telle vexation. Le procéz fut porté au Parlement de Paris, où l'élection de dom François de Freschencourt fut maintenue et confirmée et le commendataire débouté le 13 mars 1504.

Dom François de Freschencourt estoit titulaire de Saint-Thomas depuis l'année 1492 et continua jusques à ce qu'il eût obtenu l'arrêt du Parlement de Paris pour sa confirmation. Il estoit noble d'extraction, et ses parents estoient assez connus dans le Laonnois où il avoit pris naissance; il est marqué dans les antiquitéz de cette abbaye avec le titre de très-digne abbé. Il donna deux vignes situées à Semilly et une maison située à Saint-Thomas, au couvent de ce monastère pour y fonder son anniversaire. Je ne trouve presque rien autre chose de lui, parce que le peu de temps qu'il a gouverné l'abbaye ne lui a pas permis de faire grande chose. Il décéda le 19 février de

l'année 1506, environ près de deux ans après sa confirmation en l'abbaye en qualité d'abbé. Son corps est enterré dans le chœur de cette église, à costé de l'épitre, proche de la muraille qui sépare la nef ruinée d'avec le chœur, qui estoit l'ancien presbytère.[1]

§ 3. DOM CHARLES MOREL, 40e ABBÉ.

Les funérailles de dom François de Freschencourt, dernier abbé, ayant esté faites selon la coutume, le 20 février 1506, les religieux demandèrent et obtinrent permission de Charles de Luxembourg, évêque de Laon, pour procéder à une nouvelle élection. Le 21 des mêmes mois et an, tous s'assemblèrent en chapitre pour ce sujet, sçavoir, dom Raoul de Corbie, prieur claustral de Saint-Vincent et titulaire de Montaigu, Jean Beuzart, prieur de Lesquielles, Charles Morel, prieur de Saint-Gobain, Simon de la Croix, sous-prieur, Jean Mourel, pitancier, Antoine Lambert, prieur de La Ferté, Jean Cocille, thrésaurier, Guillaume Sandraps, prévôt, Guy Bourre, Antoine Locquet, prieur de Neufville, Estienne de Lerzis, cellerier, Léon de Franqueville, chantre, Nicolas Adam, sous-chantre, Jean Charpentier, coutre de l'église, tous prêtres proféz, et aussi Jean Chaudron, proféz diacre.

On dit la messe du Saint-Esprit à laquelle quelques-uns communièrent, les autres se réservant pour célébrer en particulier, et l'élection eut lieu en la même forme que celle de François de Freschencourt. Je remarque seulement que dom Simon de la Croix fut encore président de l'élection et proclamé tel par l'organe de Nicolas De la Place, chanoine de la cathédrale de Laon, lequel avoit esté prié d'estre directeur de la future élection. Je remarque encore qu'au moment de l'appel des moines devant faire partie de la cérémonie, un nommé dom Albin Cachou, moine de cette abbaye et prieur de Saint-Gobert-d'Hautmont, se trouva absent. On le fit chercher partout, par ordre

(1) Voyez son épitaphe, page 258, note 3.

du président, sans qu'on pût le trouver; ce qui fut cause qu'on le déclara contumace par l'organe d'un des notaires et sur l'ordre du président et du directeur.

L'hymne *Veni Creator* estant chantée, tous les moines prièrent Simon de la Croix de choisir selon sa conscience celui qu'il trouveroit plus capable et plus utile pour la charge d'abbé, et son choix tomba sur dom Charles Morel, qu'il proclama selon la forme voulue. Tous les capitulants se levant donnèrent leur consentement à cette élection, et le nouvel abbé y consentit aussi en ces termes :

Ego confidens in adjutorio D. N. J. C., electioni de me factæ consentio et vobis gratias mihi possibiles referendo.

Le même 21 février 1506, l'élection fut confirmée par Charles de Luxembourg, évêque de Laon. Les trois témoins furent Jacques Camus, chanoine, Jean de Romay, chapellain, et Thomas de Beaujeu, curé de Voyenne. Le pape existant alors estoit Jules 1er.

Cet abbé n'a gouverné l'abbaye que quatre ans; il est décédé le 26 mars 1510. Son corps est enterré vis-à-vis de celui de son prédécesseur dom François de Freschencourt, proche de la muraille qui fait aujourd'huy la séparation du chœur ou ancien presbytère d'avec la croisée et la nef détruite et abandonnée. C'est du costé de l'évangile, où il paroît sur sa tombe gravé avec habits pontificaux et mître en teste. [1] Il estoit natif de Vendeuil.

§ 4. Jean Charpentier, 41e abbé.

Dom Jean Charpentier, natif de la ville de Reims, [2] moine proféz et thrésaurier de notre église abbatiale, fut fait abbé après dom Charles Morel, en l'année 1510, par les communs suffrages de tous les capitulants.

(1) Voyez son épitaphe, page 259.

(2) La famille des Charpentier, d'après Paul Colliette, était originaire de Saint-Quentin.

C'est cet abbé qui fonda la messe de la Passion de Notre-Seigneur pour tous les jours de vendredi de l'année, laquelle s'acquitte encore aujourd'huy. Pour cette fondation il a donné la ferme de Rousseaux, située à *L'huis*. Il a fondé aussi son anniversaire, qui doit estre fait le jeudi avant la feste de la Pentecôte, et pour lequel il donna une autre ferme appellée d'Hautvillers. Il donna aussi cinq livres de rente annuelle pour fonder une messe ou obit solennel par chaque année, laquelle devoit se dire tous les ans le lundi après le dimanche *Cantate* (1) pour tous les fondateurs et bienfaiteurs de notre abbaye. Cette fondation est du 13 mars 1535.

La maison appartenant à cette abbaye dans le faubourg de Laon lui doit sa structure, c'est l'hospice que nous appellons aujourd'huy le Petit-Saint-Vincent. Cette structure de fort belles pierres de taille marque assez la magnificence et la générosité de cet abbé, qui en augmenta le pourpris (2) et l'estendue en l'année 1527, par eschange de quelques maisons, afin d'en avoir d'autres plus proches de celle-cy. Cette maison a presque toujours servi pour la justice du bailly (3) et officier de l'abbaye,

(1) 4e dimanche après Pâques.

(2) C'est-à-dire l'*enclos*.

(3) L'abbaye de Saint-Vincent, comme la plupart des communautés religieuses, avait un officier chargé de rendre la justice dans l'intérieur de ses domaines; cet officier se nommait *bailly*.

D'autres officiers relevaient encore d'elle et leurs fonctions étaient tout honorifiques. Les vieux auteurs nous parlent d'un *chambellan*, dont la charge était d'accompagner l'abbé à l'église et d'assister à sa cour, une verge à la main. Il marchait de plus en tête de la procession le jour des fêtes de Saint-Vincent et de Saint-Christophe, gardait l'huis du chœur et veillait, pendant le repas, à la vaisselle de la maison. Cet officier en revanche jouissait de certains droits, que nous trouvons ainsi désignés au 15e siècle: *Il avoit une miche de pain, chaque an, et un lod de vin; aux festes de Saint-Vincent et de Saint-Christophe, une miche de pain et un septier de vin et, le jour du caresme prenant, une charbonnée de lard d'un pied et demi de long, prise de l'espès du bacon, sans fendre à tout la couënne.*



INTÉRIEUR ET JUBÉ DE SAINT VINCENT DE LAON

sur ses sujets, comme il paroît par un escrit de l'année 1535.

L'église abbatiale doit sa perfection à cet abbé Jean Charpentier; il en a achevé la nef et fait faire le portail plein de figures et assez agréable. C'est cet abbé qui a bâti le bout du dortoir contigu au cloître, au-dessus du Chapitre et des deux parloirs. Il a rétabli la moitié du cloître ou plutôt l'a rebâti tout à neuf; le reste du cloître et le réfectoire me semblent subsister depuis le temps de l'abbé Hugues, sur la fin du douzième siècle. Les voûtes de toute l'église et la chapelle de Saint-Christophe, derrière le chœur, le reconnoissent pour leur auteur, et elles en portent les marques par les armes de cet abbé qui y sont attachées. Mais de tout ce grand corps d'église il n'y a plus que les chapelles de Saint-Christophe, de Saint-Quentin, de Saint-Benoît, de Notre-Dame et de Saint-Nicolas, laquelle est à présent la sacristie, qui subsistent, avec le presbytère dont les voûtes menaçant ruine sont retenues par de groses chaînes de fer.[1] L'abbé Jean Charpentier embellit cette église de plusieurs ornements dont elle avoit esté privée depuis que les Anglois

(1) Nous empruntons à une notice de M. Melleville, intitulée : *Les Eglises de Laon*, quelques détails sur l'ordonnance intérieure de l'église de Saint-Vincent :

« Cette église, à l'intérieur, dit M. Melleville, présentait une grande res-
« semblance avec la cathédrale. A Saint-Vincent, l'ogive peut-être moins in-
« décise que dans cet édifice, s'y montrait aussi partout mêlée au plein cintre ;
« une large allée principale entourée d'étroits bas-côtés ; des colonnes dont les
« chapiteaux portaient les mêmes ornements ; des travées ogivales surmontées
« d'une seule petite galerie ; des voûtes également ogivales et dont les nervures
« retombaient sur des faisceaux de colonnettes qui descendaient elles-mêmes
« jusque sur les grosses colonnes, en se rattachant aux parois de l'église par
« des anneaux ; un chevet carré percé de trois fenêtres lancettes dans le bas
« et d'une rose dans le haut ; une double rangée de petites fenêtres cintrées
« ou à peine ogivales, ouvertes au-dessus de la galerie et le long des bas-
« côtés ; tout, en un mot, dans l'église de Saint-Vincent, rappelait la cathé-
« drale et paraissait avoir été copié sur elle. Néanmoins cette église n'était

estoient venus en ces païs. Il avoit plusieurs autres bonnes intentions qu'il n'a pu mettre à exécution, ayant esté prévenu de la nécessité à laquelle tous les hommes sont sujets.

Sa charité envers les pauvres a paru notablement lorsque la famine estant en ces contrées, il fit distribuer à très-vil prix les grains qui estoient dans les greniers. L'observance régulière le reconnoît pour son protecteur en ce monastère, lequel en a reçu une très-bonne odeur par sa piété.

Cet abbé Jean Charpentier avoit un neveu qui estoit doyen en la cathédrale de Laon, lequel, à l'imitation de son oncle, fit quelques fondations. C'est au nom de ce neveu, lequel s'appelloit Claude Charpentier, que la fondation de la messe dite pour les bienfaiteurs et fondateurs le lundi après le dimanche *Cantate*, a esté faite en 1535. Pour lors la communauté de ce monastère estoit composée de ceux dont les noms suivent: Dom Pierre Poitevin, prieur, dom Simon de la Croix, dom Léon de Franqueville, prieur titulaire de Saint-Gobain, dom Pierre de la Fosse, thrésaurier, dom Nicolas le Grand, cellerier, dom Michel Barbier, dom Nicolas de Monchy, prévôt, dom Nicolas Turpin, sous-prieur, dom Jean Preslot, pitancier, dom Bastien de Mesrelessart, dom Jean Verges, dom Clarembauld Camus, dom Jean Chauveau, prêtres religieux proféz, frère Jean Picart, diacre, Regnauld de Condé, sous-diacre, Antoine de la Garde, sous-diacre, Jean Pelletier, Innocent Cotte, novices proféz, Vincent Boileau, Adrien Vignoc, Pascal Macquart et Antoine de la Forge, novices, tous ensemble faisant vingt-deux religieux, sçavoir, treize prêtres, cinq novices proféz et quatre novices non proféz.

L'abbé avoit un prêtre séculier qui vivoit dans ce monastère, en qualité de procureur du temporel, comme on le remarque à propos d'une difficulté soulevée contre le prieuré de Saint-

« ornée que d'une seule tour, qui ne fut même terminée qu'en 1511. A cette « époque on reconstruisit le portail et l'on voûta la nef. »

De l'ancienne église de Saint-Vincent, détruite à l'époque de la révolution, il ne reste plus aujourd'hui que quelques pans méconnaissables.

Thomas, pour lequel Jean Le Barbier, chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville, commis à cet effet par le roy, vouloit faire payer ce qui estoit d'usage pour les francs-fiefs. Le prêtre séculier qui se nommoit Nicolas Lemoine, répondit, soutint et prouva qu'il ne devoit rien pour le prieuré de Saint-Thomas, d'autant qu'il estoit uni à la mense abbatiale de Saint-Vincent, selon qu'il le prouva par plusieurs bulles des papes et autres pièces authentiques à Vailly, le 20 septembre 1518.

Enfin l'abbé Jean Charpentier paya le tribut à la nature le 8 septembre 1538, après avoir fait bâtir dans l'enclos du monastère un beau logis abbatial qui subsiste encore présentement, augmenté les pitances de plus de quatre cents livres de rente, et rédigé les comptes du temporel de cette abbaye sur parchemin, pour conserver plus longtemps la mémoire du revenu, et enfin après avoir fait connoître aux pauvres que sa charité n'avoit point de bornes.

Son anniversaire doit se faire au son des grosses cloches, selon la convention de la fondation faite de son vivant. J'ajouterai que la tradition des plus anciens de cette abbaye porte qu'ils ont vu des personnes qui vivoient du temps de cet abbé, lesquelles assurent qu'il assistoit fort souvent aux offices divins dans la cathédrale de Laon, où il occupoit la seconde place du chœur, et qu'il y faisoit l'office aux grandes festes, en l'absence de l'évêque, selon le droit ancien de notre abbaye.

Son corps est enterré au milieu de la nef de cette église abbatiale, sous une fort belle pierre de tombe qui porte sa figure en bosse, laquelle le représente avec la crosse, la mître et les autres ornements pontificaux.[1] Cette pierre et figure de la tombe de Jean Charpentier a esté transportée dans la chapelle de Saint-Christophe, à costé de l'épître, quand la nef de cette église fut plus tard ruinée par la négligence des commendataires.

(1) Voir son épitaphe, page 269.

LIVRE DOUZIÈME

DE L'HISTOIRE

DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT,

contenant ce qui s'est passé

pendant tout le temps des commendes.

CHAPITRE Ier.

§ 1er.

LOUIS DE BOURBON, CARDINAL DU TITRE DE SAINT-SYLVESTRE, COMMENDATAIRE.

(1538).

Le roy François Ier, usant du droit que lui donnoit le concordat fait entre le pape Léon Xe et Sa Majesté très-chrétienne, en l'année 1516, [1] nomma à l'abbaye de

(1) Ce concordat, dont l'un des effets fut l'abolition de la Pragmatique-Sanction, donnait au roi le droit de nommer aux évêchés et de pourvoir les abbayes de titulaires. La nomination devait se faire dans les six mois, après vacance du siège, et les sujets proposés devaient réunir certaines conditions ou certains titres sans lesquels ils ne pouvaient être acceptés. Le grade de docteur ou de licencié en théologie ou en droit était nécessaire pour ceux qui étaient nommés à un évêché; les titulaires aux abbayes et les prieurs conventuels n'étaient obligés à aucun titre, seulement ils devaient être âgés d'au moins vingt-

Saint-Vincent de Laon, vacante par le déced de dom Jean Charpentier, dernier abbé régulier, le sérénissime prince Louis de Bourbon, cardinal du titre de Saint-Sylvestre, en cette même année 1538.

Un événement qui n'eût pas de suittes très-fâcheuses estoit arrivé le 7 septembre, veille de la Nativité de Notre-Dame de l'année 1536, deux ans avant le déced de l'abbé Jean Charpentier. Sur les deux heures après minuit, tous les moines estant dans le chœur pour chanter matines à l'ordinaire, comme ils achevoient l'office, le tonnerre tomba sur la grande tour de l'église de Saint-Vincent, et descendit dans le chœur en forme d'une barre de fer tout en feu. Il fit plusieurs fois le tour de la lampe qui estoit devant le Saint-Sacrement, puis voltigea sur les moines sans en blesser aucun ; de là il passa dans la chapelle de Notre-Dame, où il fracassa et arracha quelques pierres de la muraille, puis sortant par la rose de la croisée septentrionale, il alla gâter et renverser une grande partie de la charpente qui couvroit l'église et sortit par une fenestre ronde qui est au-dessus de la chapelle de Notre-Dame sans blesser personne. De quoi les moines rendirent grâces à Dieu après avoir achevé matines.

Quelques-uns virent dans ce fait une action de l'esprit malin, lequel se prévalut de ce que l'église, achevée par les soins et l'économie de dom Jean Charpentier, n'avoit pu estre encore consacrée par l'évêque. Cette cérémonie avoit esté différée par le précédent abbé, et Louis de Bourbon estant devenu abbé de céans et évêque de Laon, son grand-vicaire messire Jacques Annexy, professeur en théologie et évêque de Calcédoine, jugea à propos d'en faire la dédicace le lendemain de la feste de Saint-

trois ans et appartenir au même ordre que le couvent dont collation leur était faite. En faveur des princes du sang, des grands seigneurs et des religieux mendiants qui ne pouvaient par leur position aspirer aux distinctions académiques, le défaut de degrés n'empêchait jamais la validité des nominations et provisions.

Barnabé, un samedi 12 juin 1539. Cet évêque de Calcédoine estoit aussi chancelier de l'Université de Paris.

Le grand autel du chœur et un autre, derrière le chœur, furent consacréz en même temps. Le même évêque y mit des reliques de saint Vincent et de saint Canoald, évêque de Laon, auquel l'autel derrière le chœur fut dédié.

Ce cardinal Louis de Bourbon estoit fils de François de Bourbon, comte de Vendosme, et de Marie de Luxembourg. Il reçut la tonsure cléricale des mains du cardinal Georges d'Amboise, légat *à latere* du Saint-Siège en France. Il fut consacré évêque de Laon le 3 mai de l'année 1517, en l'église du Val-des-Escoliers, à Paris, par Philippe de Luxembourg, évêque du Mans et cardinal-légat *à latere* du Saint-Siège. Ce dernier avoit pour assistants dans cette cérémonie les évêques Estienne de Paris, Jean de Luxeuil, les prélats de Castres, de Liège, d'Avranche, etc.

Le même Louis de Bourbon fut créé cardinal du titre de Saint-Sylvestre par le pape Léon Xe, le premier jour de juillet de la même année 1517. Le chapeau de cardinal lui fut donné dans notre église de Saint-Vincent le 4 octobre de la même année, et il prit nom cardinal de Bourbon. Le lendemain, il fit son entrée à Laon, *qui évêque habillé, qui cardinal monté sur une mule* (ce sont les termes d'un vieux manuscrit). Il estoit assisté dans cette cérémonie par l'archevêque de Reims, les évêques de Soissons, Châlons, Amiens, Beauvais, Noyon et plusieurs abbéz du diocèse et princes de la maison de Vendosme; son frère François de Bourbon, comte de Saint-Paul, le duc de Guise qui avoit épousé la sœur du nouveau cardinal, Monsieur de Piennes, le comte de Braisne et plusieurs autres gentilshommes du païs y estoient présents. Le même cardinal de Bourbon fut ensuitte fait evêque du Mans et archevêque de Sens en 1519, puis abbé de Saint-Denys en France, de Saint-Léonard de Ferrières, de Saint-Faron de Meaux, de Saint-Amand, de Saint-Serge. [1] Il décéda le 13 mai 1557.

(1) Le cardinal de Bourbon était encore évêque de Saintes, de Luçon, de Tréguier, et abbé commendataire de Corbie, d'Aisnay et de St-Crépin-le-Grand.

Son corps a reçu sépulture dans la cathédrale de Laon et son cœur dans l'église de Saint-Denys en France, sous une colonne de porphyre située dans le collatéral du chœur devant Notre-Dame la blanche. Il avoit fait la cérémonie du couronnement de Catherine de Médicis, reine de France, épouse du roy Henri II, dans la même église de Saint-Denys.

Cet évêque-cardinal faisoit sa résidence dans notre abbaye de Saint-Vincent, où il avoit fait bâtir quelques logis et appartements, ce qui donna sujet aux moines de se trouver fort souvent en sa cour, aux dépens de la discipline régulière qui en reçut un préjudice et une perte, laquelle n'a pu estre réparée du depuis. On doit néanmoins cette gloire à cet abbé-cardinal qu'il a fait réparer et entretenir les lieux réguliers de son abbaye et construit plusieurs édifices nouveaux dans la cour abbatiale pour la commodité de l'abbé. Il a fait refondre et augmenter de beaucoup les grosses cloches de notre église ; elles estoient les plus excellentes et les plus harmonieuses de tout le diocèse, mais plus tard elles ont esté cassées et brisées lorsqu'elles sont tombées de la tour où elles estoient en l'année 1618.

Je trouve dans ces divers temps plusieurs fondations faites par quelques-uns de nos moines. Dom Adam, normand, prieur claustral de ce monastère et titulaire du prieuré de Montaigu, fonda une messe pour les deffunts, avec diacre et sous-diacre, dans la chapelle de Notre-Dame, pour y estre chantée immédiatement après celle de la Mère de Dieu, au son des cloches moyennes et avec deux cierges allumés sur l'autel. Il donna au couvent pour cette fondation deux années de bled, à prendre par chacun an à Erlon, et quarante sols tournois à Gisy, dix sols pour le luminaire et le thrésaurier qui estoit obligé de dire cette messe, à prendre à Bucy. Cette fondation est de l'année 1502.

Un autre prieur claustral de céans, appellé dom Pierre Poitevin, titulaire du prieuré de Saint-Gobain, fonda aussi un obit qui se devoit dire le second jour de novembre, dédié à la

mémoire de tous les fidèles trépasséz, à haute voix, et pour lequel il donna au couvent une demi faulx de foin au village de Courbes. Le même dom Pierre Poitevin fonda aussi l'office de la Visitation de Notre-Dame, au second jour de juillet, pour estre célébré avec solennité de premier ordre, en 1540. La messe qu'on avoit coutume de chanter tous les jours à l'autel de Notre-Dame, doit estre chantée ce jour-là avec diacre et sous-diacre, chantre et sous-chantre, revêtus d'aubes, comme à la grande messe du même jour. Les grosses cloches doivent aussi estre sonnées et deux enfants novices doivent porter deux chandeliers avec deux cierges allumèz. Cette première messe à l'autel de Notre-Dame est de la fondation de dom Raoul de Corbie, prieur claustral et prédécesseur de dom Pierre Poitevin. Le même dom Raoul de Corbie obligea le couvent, par la même fondation, de donner tous les ans treize deniers aux pauvres le jour du jeudi saint. Je ne trouve presque point de fondations de séculiers en ces siècles. Je ne vois qu'un certain Jacques-le-Grand, prestre, lequel donna une vigne à Cormissy, afin de fonder une messe chantée à haute voix, pour le salut de son âme. Cette vigne fut aliénée par les moines du temps de l'abbé Geoffroy de Billy, pour subvenir à un procéz que ceux-cy poursuivoient contre leur abbé pour leur vestiaire.

Les anciens mémoires de ce monastère marquent que l'été de l'année 1544 fut si sec et si aride, que tous les puits et toutes les fontaines estoient taris presque partout, quoiqu'ils fussent très-profonds, et que cela dura deux années consécutives, ce qui rendit le vin si chaud et si fort que plusieurs en furent incommodéz. Mais en contre-échange les vignes furent gelées en l'année 1547, en la nuit du septième au huitième jour de juin, auquel on devoit célébrer l'office du très-auguste Sacrement de l'autel. Cette sécheresse des années 1544 et 1545 fit naître une extrême cherté des vivres, en sorte qu'en l'an 1546, le cartel de froment valoit 20 sols et l'asnée 12 livres.

Les mêmes mémoires rapportent que la paix fut faite entre

les rois de France et d'Angleterre, à condition que l'Anglois rendroit aux François Boulogne-sur-Mer, et que la France payeroit trois cent mille livres. Ils disent de même qu'il y eut difficulté, en cette même année 1546, pour célébrer la feste de Saint-Jean-Baptiste, qui tomboit le 24e jour de juin, concurremment avec le jour de la feste du Saint-Sacrement de l'autel. C'est pourquoi les prélats de France ordonnèrent qu'on célébreroit la feste de Saint-Jean par tout le royaume le lundi ou mardi précédant immédiatement la dite feste.

L'année 1545 fut infortunée pour la grande église de Saint-Quentin, en Vermandois ; car le 11 avril, environ sur les huit heures du soir, le tonnerre tomba sur l'église collégiale de la ville de Saint-Quentin et en consuma toute la charpente avec le clocher qui estoit sur le chœur, et en fondit toutes les cloches qui s'y trouvoient, causant un dégât notable aux voûtes à cause du feu qui tomba dessus. Semblable accident arriva encore en l'année 1669, à cause de la négligence de quelques couvreurs qui avoient laissé du feu sur les voûtes sans y prendre garde.[1]

(1) L'antique église de Saint-Quentin souffrit un notable dommage lors de ces deux incendies. En 1545, elle perdait un de ses clochers; en 1669, la charpente de l'église, les deux clochers, les orgues furent totalement consumés. Les sept grosses cloches, celles du petit clocher et les six de l'horloge se fondirent, les voûtes même et les pierres des entablements se calcinèrent; la voûte du premier transept, entre le chœur et la nef, créva sous la chûte de son clocher. Peu s'en fallut que l'incendie ne se communiquât à l'intérieur de l'église. La munificence de nos rois vint en aide pour la restauration de ces ruines aux efforts réunis des chanoines et des bourgeois de la ville... « C'est de « cette dernière époque (1669), dit Paul Colliette (Mém. du Vermandois, t. « III), que l'église de Saint-Quentin n'a plus qu'un petit clocher sur son « vaste comble, ombre légère des belles constructions que les flammes ont « dévorées. »

Deux processions commémoratives ont lieu tous les ans à Saint-Quentin, le 11 avril et le 14 octobre, en actions de grâces de la délivrance de ces deux incendies.

§ 2. CHARLES DE BOURBON, SECOND ABBÉ COMMENDATAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.
1547.

Une remarque insérée dans le livre des chartes de cette abbaye, m'oblige à dire que Louis de Bourbon résigna son titre d'abbé de ce monastère à un de ses parents appellé Charles de Bourbon, cardinal de la sainte église romaine, évêque de Xaintes et de Carcassonne. Il estoit frère d'Antoine de Bourbon, duc de Vendosme et roy de Navarre, à cause de son épouse Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Toutes ces circonstances font assez voir que ce cardinal de Bourbon estoit un autre que Louis de Bourbon, [1] lequel vescut encore dix ans après sa démission.

Il me semble que ce fut tout aussitôt sa prise de possession que cet abbé-cardinal Charles de Bourbon fit un somptueux dîner à tous les religieux dans le réfectoire commun, auquel il assista en personne, le dernier jour de septembre de cette année 1547, qui tomboit un vendredi. Cet abbé Charles avoit probablement commencé sa possession dès l'année 1546.

Dom Jean d'Oc, religieux et grand prieur de Saint-Denys en France, fils d'un autre Jean d'Oc, escuyer du roy, fut fait évêque de Laon après le déced de Louis, [2] cardinal de Bourbon. Il retint néanmoins toujours la qualité de grand-prieur de Saint-Denys, même estant évêque, et décéda en l'année 1560. Son corps reçut sépulture dans la cathédrale de Laon, auprès

(1) Cette opinion, contredite par un certain nombre d'auteurs, a été adoptée par les écrivains du *Gallia Christiana*. (Voir tom. 9, page 586).

(2) Ou plutôt après *résignation* de Louis, cardinal de Bourbon. Ce prélat, pour obéir à la constitution de Jules II, sur la pluralité des sièges épiscopaux, se démit de son titre (1552) en faveur de Jean d'Oc, grand-prieur de son abbaye de Saint-Denis. Néanmoins il conserva les honneurs et les revenus du siège de Laon sous le titre de *ci-devant evêque, duc et pair de France*. Il mourut à Paris le 12 mars 1557 et fut enterré à Laon, dans le sanctuaire de la cathédrale.

de Louis de Bourbon, qui avoit esté son Mécénas et auquel il dédia deux livres sur *l'Eternelle génération du Verbe* et sur *sa Naissance temporelle.*

Jean de Bours, abbé commendataire de Saint-Quentin-en-l'Isle, laissa son abbaye au duc de Luxembourg, moyennant une pension annuelle de quinze cents livres, et fut fait évêque de Laon et consacré le 2 novembre 1564. Il prêta foy et hommage au roy le 21 novembre 1566. C'estoit un homme d'un port vénérable ; il estoit aumônier du roy et doyen de la grande église de Saint-Quentin. Il assista à l'assemblée du clergé des estats de Blois en 1577.

§ 3. CRESPIN DE BRICHANTEAU, 3e ABBÉ COMMENDATAIRE.
1560.

Crespin de Brichanteau, moine bénédictin de Saint-Denys en France, noble d'extraction, fut fait abbé de ce monastère de Saint-Vincent par nomination du roy, en 1560. Peu de mois ensuitte il fut nommé à l'évêché de Senlis et décéda dans cette dignité épiscopale en l'année 1590.

Vers ces mêmes temps les moines de notre abbaye obtinrent un arrêt par lequel il fut ordonné que leurs pensions seroient augmentées de deux cents livres sur le tout et qu'on prendroit la somme de mille livres annuellement sur la mense abbatiale pour estre employée aux réparations et à l'ornement de l'église. Mais aussi il fut deffendu aux moines de couper aucun bois dans la futaie du Sart. Pour exécution de cet arrêt, le Parlement commit son autorité à Nicolas Lefebvre, lieutenant de Coucy, en la même année 1560.

CHAPITRE II.

§ 1er.

GEOFFROY DE BILLY DE PRUNAY, 4e ABBÉ COMMENDATAIRE.

1561.

LE roy ayant fait Crespin de Brichanteau évêque de Senlis, donna l'abbaye de Saint-Vincent de Laon à Geoffroy de Billy, aussi religieux de Saint-Denys en France, en 1561. Il commença à payer les pensions aux religieux le 28 novembre de la même année ; depuis ce temps-là ce ne fut que dissension entre lui et nos moines au sujet de ces pensions, en sorte que nos religieux furent obligéz de vendre et aliéner quelques fonds donnéz pour des fondations, afin de poursuivre les procéz qu'ils eurent contre leur abbé pour la réparation des lieux réguliers du monastère. Je ne puis passer sous silence l'action que cet abbé fit en chassant son prieur claustral de ce monastère, l'obligeant de se retirer à Vauxclair; il fut cependant obligé par arrêt du Parlement de le rappeller et de le recevoir au son des cloches et des orgues. Ce prieur s'appelloit dom Antoine d'Avis, et le sujet pour lequel l'abbé le traita de la sorte estoit que le prieur se plaignoit des négligences apportées à la réparation des lieux réguliers, lesquels menaçoient ruine. Cette ruine arriva pour l'église, laquelle porte encore les marques du peu de soin qu'on mit à la conserver.

Ce monastère souffroit beaucoup en ces temps-là, et ce n'es-

toit qu'une suitte d'autres souffrances passées ; car du temps du cardinal Charles de Bourbon, on vendit plusieurs possessions de l'abbaye par son commandement, lesquelles possessions appartenoient à celles que dom Jean Charpentier acquit en 1552. On vendit aussi deux calices avec un bras d'argent dont la main et les bords du vêtement estoient couverts de lames d'or. Un ossement du bras de saint Philibert, abbé de Jumiège, y estoit renfermé depuis un très long temps et y estoit gardé dans le trésor de ce monastère. Plusieurs autres pièces très-considérables du même trésor, étoffées d'or, d'argent et de pierreries, furent aussi dissipées du temps du même abbé Charles de Bourbon.

La tradition porte aussi que les religieux de ce monastère se trouvant en nécessité à cause de la vexation des abbéz commendataires, voulurent rompre une image de Notre-Dame tenant son fils entre ses bras, et qu'un feu parut visiblement sortir de cette image, lequel épouvanta beaucoup sans blesser personne.

Un autre événement vint causer encore infortune à cette abbaye. Le roi Henri IVe, estant maître du royaume, vint mettre le siège devant la ville de Laon, qui tenoit encore le parti des Ligueurs. Il commença le siège de cette ville en l'an 1594, le 25 mars. Le roy prit son quartier en cette abbaye de Saint-Vincent et faisoit sa demeure dans le chapitre, sous le dortoir ancien. Comme il estoit un jour sur une terrasse eslevée, contre le chevet de la chapelle de Sainte-Magdeleine, au milieu du jardin, on lui lâcha une couleuvrine des remparts, laquelle lança son boulet à un pied et demi ou deux pieds au-dessus de la teste du roy, faisant son trou et son éclat contre la pierre. Celui qui fit ce coup avoit remarqué le roy à l'habit de satin blanc dont il avoit coutume de se vêtir. Le roy, voyant le péril où il estoit, dit avec la gaieté qui lui estoit ordinaire : *Ventre Saint-Gris,* il ne fait pas bon icy, retournons-nous en dans mon chapitre.[1] Pour venir à bout de la ville, il fit planter

(1) Voir la page 173.

son canon sur les voûtes de l'église et auprès de cette abbaye ; ce qui ébranla tellement tous les bâtiments qu'une ruine désolante s'en suivit, causée par cet incident et le manque d'entretien et de réparation. Plusieurs assauts ayant esté donnéz à la ville, celle-cy se rendit le 3 août de la même année 1594, et le roy y entra le même jour, partant de ce monastère. Il laissa pour l'usage des religieux plusieurs choses grandes, rares et d'éternelle mémoire, dont l'abbaye se trouva fort honorée.

On ne manqua pas cependant de mettre une taxe de neuf cents escus sur cette abbaye, et comme elle n'avoit pas de quoi y satisfaire, elle fut contrainte de vendre des fermes et plusieurs autres possessions à très-vil prix. La taxe ayant esté enfin payée, l'abbé Geoffroy, commendataire, fut accusé de s'estre emparé du surplus de la vente sous prétexte de faire embellir un jubé au bas du chœur, lequel lui coûta peu cher.

Il ne faut pas priver néanmoins cet abbé de la gloire qu'il s'est acquise dans la conjuration de la possédée Nicole Obry, de Vervins. L'histoire de cette conjuration, arrivée en décembre 1565 et en janvier 1566, marque son zèle à assister l'évêque Jean de Bours en cette circonstance. Cet évêque revenoit de Paris où il estoit allé prêter serment de fidélité au roy, lorsqu'il trouva toute cette affaire dans son diocèse. Ce fut une occasion qui fit triompher le très-auguste Saint-Sacrement de l'autel à la vue d'une infinité de personnes de toutes provinces et de tous païs. Car dans cette conjuration on remarqua visiblement la puissance de ce sacrement par les opérations extérieures que le diable fit sur la possédée aux approches du divin mystère. [1]

(1) « Le diable doncques, dit la relation intitulée: *Le thrésor et entière « histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu sur l'esprit maling « Beelsébub*, adjuré par les évangiles, oroisons, conjurations, brusleures de « son nom et ostension de la vraye croix, de sortir présentement, respondit « à la première foys: Qu'il ne sortiroit pas encores. Puis à ce que l'évesque « luy dist: Je ne te demenderay plus quand tu sortiras, mais je te feray bien « sortir présentement par la puissance du *Dieu* vivant et du *précieux corps « de Jésus-Christ* son cher filz ici présent. Il confessa que vrayement c'estoit

Cet évêque Jean de Bours gouverna le diocèse de Laon jusques en l'année 1580, en laquelle il est mort, le 22 du mois de juin. L'abbé Geoffroy de Billy, sçachant qu'il avoit eslu sépulture en la cathédrale avec ses prédécesseurs, fit son possible vers Pierre Emotte, doyen de la même cathédrale, et vers Messieurs du chapitre, pour les obliger d'apporter le corps de l'évêque deffunt dans l'église abbatiale de Saint-Vincent, afin d'y passer une nuit, selon la coutume ancienne, [1] promettant de le rendre le lendemain pour qu'il fût conduit honorablement en sa sépulture. L'abbé protesta à Messieurs du chapitre que s'ils estoient refusants de ce faire, il se pourvoieroit à la cour du Parlement. Les chanoines répondirent qu'il leur estoit impossible de satisfaire à cette demande, attendu que la rue Saint-Martin, par laquelle il falloit passer pour venir à Saint-Vincent, estoit infectée de contagion, et l'abbé Geoffroy de Billy jugea leur excuse raisonnable, mais leur demanda un escrit par-devant notaire, pour servir tant à lui qu'à ses successeurs, en cas semblable; ce que Messieurs du chapitre trouvant raisonnable, lui accordèrent.

Maître Pierre Emotte suivit bientôt son évêque, car il décéda le 1er d'août de la même année 1580, environ six semaines après Jean de Bours.

« luy, que c'estoit son maistre, qu'il estoit fort fâché de le confesser, mais « qu'il y estoit contraint, et que voirement il sortiroit présentement en la vertu « d'iceluy *Corps de Dieu;* qu'il estoit bien fâché de le confesser, mais qu'il « luy falloit sortir; qu'il estoit bien fâché de sortir si tost et de confesser cette « vérité qui ne venoit pas de luy, mais de son maistre qui l'avoit envoyé et « lui commandoit et contraignoit de la dire; répétant cela plusieurs fois. (Page « 212). Et le peuple, avec larmes, fondoit en dévotion. Tous louoyent Dieu. « Tous magnifioyent Dieu. Tous remercioyent Dieu. Ils disoient estre plus « fermes en la foy dix mille foys plus qu'ils n'estoyent auparavant, qu'ils « croyoient fermement que le précieux Corps de Nostre Sauveur et Seigneur « Jésus-Christ est en la saincte hostie par le prebstre consacrée en la messe, « qu'ils vouloyent mourir pour soutenir la querelle de Dieu, si quelqu'un y « vouloit contredire... » (Page 220).

(1) Voir la page 55.

Dom Valentin Duglas, moine de Saint-Denys, en France, et de Saint-Remy de Sens, fut consacré évêque de Laon en 1581. Il prêta foy et hommage au roy le dernier jour de juillet de la même année et décéda le 5 avril 1588.

La communauté du monastère estoit composée en ces temps (1563) des moines qui suivent : Dom Jean Preslet, prieur claustral, dom Jean Charpentier, sous-prieur, Adrien Viguryz, pitançier, Jean Picart, thrésaurier, Michel Barbier et Jean de la Rivière, prêtres proféz. Le 22 juin 1565, tout y estoit changé et la communauté se composoit ainsi : Dom Antoine de la Garde, prieur claustral, dom Jean Preslet, dom Antoine Postel, dom Michel Barbier, dom Germain, doyen, dom Adrien Viguryz, sous-prieur, dom Paschal Macquart, prieur de Montaigu, dom Claude Formez, curé de Versigny, dom Jean de la Rivière, thrésaurier, dom Jean Jessé de May, aumônier, dom Michel Chambellan, prêtre, lesquels firent un nouveau concordat avec l'abbé pour leurs vivres et leur vestiaire, qui fut changé par un autre fait en 1573, le 15 octobre. Les moines estoient pour lors ceux-cy : Dom Antoine de la Garde, prieur claustral, Jean Preslet, Nicolas de Mouchy, Antoine Postel, Germain, doyen, Jean Pelletier, Jean de la Rivière, sous-prieur, Jessé de May, aumônier, Michel Chambellan, prévôt, Crespin Morlet et Antoine Davis, prêtres, lesquels avec les novices et les serviteurs faisoient le nombre de vingt personnes.

La station de cette abbaye subsistoit encore dans ces tempscy ; un cordelier estoit gagé pour prêcher tous les vendredis d'avent et de caresme dans cette église. L'abbé lui fournissoit le pain et le vin qu'on lui donnoit.

Geoffroy de Billy fut fait evêque de Laon et consacré en 1600. Disons icy qu'il estoit fils de Louis de Billy, seigneur de Prunay, homme de guerre sous le roy François premier ; sa mère estoit Marie de Brichanteau. De moine de Saint-Denys il estoit devenu abbé de Saint-Vincent de Laon et de Saint-Jean d'Amiens, puis évêque de Laon. Geoffroy avoit un frère

nommé Jacques de Billy, homme docte, abbé de Saint-Michel en l'Herm,[1] interprète des œuvres de saint Grégoire de Nazianze et de plusieurs autres auteurs.

Geoffroy, évêque de Laon, établit les Pères minimes dans le monastère de Saint-Nicolas du Val-des-Escoliers, dont nous avons parlé plus haut.[2] Il décéda le 28 mars 1612 ; son corps a reçu sépulture dans la cathédrale de Laon.

Il a vu avant de mourir la désolation de cette église abbatiale de Saint-Vincent comme un funeste fruit de son avarice ; car la négligence qui fut apportée pour la réparation de la tour de la croisée septentrionale, fit que la ruine de cette tour fut en même temps celle de l'église, dont l'ancien chœur fut renversé par le même désastre. Les belles et grosses cloches, si estimées par tout le diocèse, qui estoient en cette tour, furent fracassées, tombant plus tard avec toutes ces ruines.

---

(1) Ancienne abbaye de bénédictins, près Luçon.

(2) Page 482.

CHAPITRE III.

PHILIBERT DE BRICHANTEAU, ABBÉ DE SAINT-VINCENT ET ÉVÊQUE DE LAON. (1612).

§ 1er.

PHILIBERT de Brichanteau, parent de Geoffroy de Billy, fut fait abbé de Saint-Vincent en la même année 1612, par nomination du roy, et en prit possession en même temps. Il ne négligea pas moins les réparations de l'église que son parent et prédécesseur ; de là vint la ruine de la grosse tour où estoient les cloches dont nous avons parlé à la fin du précédent chapitre. Ce désastre arriva en l'année 1618 ; l'abbé avoit dénié une somme fort modique pour empêcher cette seconde ruine. Il donna aux révérends pères capucins les pierres et bois de ces ruines pour bâtir leur maison. Il en donna aussi une partie aux filles de Sainte-Marie pour construire la leur, après les avoir fait venir en cette ville de Laon, laissant la seconde église et le second siège de sa dignité épiscopale tellement désoléz, qu'il n'y avoit plus aucun lieu où on pût dire la messe en assurance, à cause du vent, lequel envola un jour la sainte hostie de dessus l'autel. Les moines alors furent contraints d'abandonner le grand autel et de se servir de l'autel de Saint-Nicolas et Saint-Martin pour les offices divins, prenant la vieille sacristie qui est au-dessous de l'ancien dortoir pour servir de chœur, et la neige y couvroit quelquefois les

frocs des moines de telle sorte qu'il sembloit qu'ils estoient tout blancs.

§ 2.

RÉFORMATION DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT, EN 1640.

Philibert de Brichanteau qui, n'estant encore que simple clerc séculier, avoit esté pourvu de cette abbaye, considérant que tout y tomboit en ruine et que la discipline régulière alloit en décadence tous les jours, s'aboucha avec les révérends pères bénédictins de l'abbaye de Saint-Vanne,[1] en Lorraine, car celle de Saint-Maur, à laquelle il s'estoit déjà adressé, n'estoit encore que fort faible et ne pouvoit répondre à la multitude des monastères qui se présentoient à elle pour estre reformez. Mais il ne put obtenir l'effet de sa demande sitôt qu'il le désiroit. Un autre conseil lui fut donné sur ces entrefaites. Il estoit déjà évêque de Laon, et quelques personnes de qualité voulurent lui persuader d'unir les revenus de son abbaye à l'évêché et la mense conventuelle au chapitre, changeant ainsi les moines en chanoines et les sécularisant, pour donner ensuitte le monastère de Saint-Vincent à quelque ordre mendiant. Mais le principal auteur de ce conseil fut emporté par la mort, et le projet ne fut point mis à exécution. Le monastère avoit esté offert à l'ordre des Chartreux, et ceux-cy avoient esté sur le point de l'accepter, ensuitte aux Minimes, aux Feuillants, puis les Pères Jésuites l'avoient demandé, mais par suitte de cette mort dont nous venons de parler, aucun n'en fut mis en possession.

Cependant les bâtiments tomboient en ruines, les voûtes et

(1) L'abbaye de Saint-Vanne de Verdun était le chef-lieu de la congrégation des bénédictins réformés par le père Didier de la Cour, en 1600. Elle donna naissance aux réformes de Saint-Maur, de Cluny, de Saint-Placide, &. La réforme de Saint-Vanne se répandit en Lorraine, en Champagne et en Bourgogne, celle de Saint-Maur embrassa la France entière.

le corps de l'église abbatiale avoient subi la destruction, comme j'ai dit ci-dessus. [1] Les lieux réguliers et abbatiaux menaçoient de se dissiper infailliblement. Philibert de Brichanteau eut encore une fois recours aux Pères bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, pour les presser d'entrer dans notre abbaye. Il donna ordre à quelques-uns de ses domestiques et amis de presser cette affaire, mais il ne prit pas garde que ceux à qui il commit ce soin, en détournèrent l'exécution avec une très-grande adresse, jusques à une longue suitte d'années. Enfin l'occasion s'en présenta très-favorable. Un certain dom Pierre Moyen estoit alors prieur claustral du monastère, lequel avoit tellement captivé les bonnes grâces de l'abbé évêque de Laon que, de pauvre fils de menuisier, il estoit devenu son économe et grand-vicaire avec la charge de prieur claustral du monastère. Mais il fut bien ingrat de tant de bontéz et d'honneurs, à ce point qu'il n'eut pas confusion d'intenter procéz contre son évêque et abbé. Quelques-uns disent encore qu'il voulut empoisonner certains religieux qu'il croyoit lui estre contraires dans ses desseins. On tient que quelques-uns moururent et que quelques autres furent gravement incommodéz, les soins seuls et les remèdes prompts leur ayant sauvé la vie.

L'abbé et évêque, apprenant toute cette affaire, fut trouver les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur pour les presser d'entreprendre la réformation du monastère. Déjà il leur avoit envoyé un exprès, mais voyant le retardement qui avoit lieu toujours, il y fut lui-même. La chose néanmoins traîna en longueur jusques au 23 mars de l'année 1640, que dom Firmin Rainssant, visiteur, ayant reçu procuration du révérend père dom Grégoire Tarisse, supérieur-genéral, et estant assisté de dom Benoît Bonté, prieur de Saint-Thierry de Reims, et de dom Cyrille Godin, son compagnon ordinaire, passa concordat avec le même abbé et évêque, dans ce monastère, et avec les anciens du couvent pour son union à la Congrégation.

(1) Page 540.

Ce concordat fut ratifié par le révérend père Tarisse, dans le monastère de Saint-Denys en France, le 29 mai suivant, en sorte que les Pères de la congrégation de Saint-Maur prirent possession de Saint-Vincent le 28 septembre 1640, par le ministère de dom Rainssant, visiteur de la province de France. Mais d'autant qu'il falloit réparer les lieux réguliers, on jugea de différer l'introduction d'une communauté jusques à trois ans de là. Pendant ce temps, les anciens moines qui estoient huit, s'engagèrent à faire l'office divin par eux-mêmes. On répara alors le monastère dans la forme assez hétéroclite dans laquelle on le voit encore aujourd'huy. Dom Denys Plouvier y fut envoyé en qualité d'architecte pour cet effet, avec dom Sébastien Chrestien ; cecy eut lieu le premier jour d'octobre 1640. Il commença par le toit et les voûtes de la chapelle Saint-Christophe, derrière le grand autel, qu'il distingua par une muraille contre laquelle il adossa le même grand autel, employant pour la table de ce dernier les débris de l'ancien jubé que Geoffroy de Billy y avoit fait faire ; car le grand autel estoit sous la lampe du chœur qu'on voit aujourd'huy ; il boucha ensuitte la rose qui se trouvoit au-dessus.

Le même dom Denys Plouvier passa jusques à la Pentecoste à faire cet ouvrage ; il partit ensuitte de ce monastère pour aller ailleurs, laissant la conduite de ce qu'il avoit entrepris à un certain dom Emilien de la Vigne, qui avoit esté désigné et envoyé par ses supérieurs pour cet effet. Celuy-cy y resta huit ans entiers, pendant lesquels il répara le dortoir et le réfectoire en la forme où on les voit aujourd'huy, mais non sans de grandes difficultéz, car le prieur claustral l'empêchoit de couper les hautes futayes pour prendre les bois nécessaires. Ce prieur claustral estoit dom Pierre Moyen, lequel procédoit alors, pour ce sujet, contre son abbé en cour du Parlement. Mais enfin le même Pierre Moyen estant décédé, on eut facilement mainlevée de toutes les oppositions. L'évêque ensuitte, de qui dépendoit tout cet ouvrage, vint à tomber en une grave et dangereuse maladie, dont il recouvra cependant la santé, mais

cette conjoncture estoit d'autant plus fâcheuse qu'il n'y avoit encore aucun partage fait par rapport au temporel, pour l'entretien des moines, et que rien n'estoit achevé dans l'église. Une autre contrariété bien grande vint s'opposer encore à l'ouvrage de cette réparation ; ce fut lors de la victoire des François sur les Espagnols, à la bataille de Rocroy (1643), lesquels avoient brûlé peu de temps auparavant le célèbre monastère des filles d'Origny.[1] La ville de Laon fut remplie de soldats, qui empêchoient par leurs fréquentes incursions qu'on ne pût emmener les matériaux nécessaires en cette abbaye de Saint-Vincent, outre qu'ils firent encore un grand dégât aux bois destinéz aux réparations.

On a considéré comme une merveille que cent occasions se présentèrent où il y alla de la vie des ouvriers, sans que per-

(1) Le monastère des bénédictines d'Origny-Sainte-Benoîte, près Ribemont, fut saccagé et brûlé par les Espagnols en 1642.

Fondé au 9e siècle, *d'après Mabillon*, par Hermentrude, épouse de Charles-le-Chauve, et Pardule, évêque de Laon, ce monastère s'était élevé près d'une maison de moines établis, depuis 400 ans, sur le lieu même où sainte Benoîte avait cueilli la palme du martyre et de la virginité. Bientôt les moines furent sécularisés, réduits à de simples prébendes ; douze d'entr'eux, sous la conduite d'un prévôt, d'un doyen et d'un trésorier, conservèrent à titre de collégiale l'église Saint-Vast, autrefois église de leur couvent... Dotée des biens des moines, enrichie des largesses et de la munificence royales, l'abbaye naissante prit de rapides accroissements. Plusieurs fois détruite dans le cours des âges, elle répara toujours par la sagesse et l'intelligence de ses abbesses ses désastres et ses ruines. Ses revenus étaient considérables et ses privilèges très-étendus. Son abbesse possédait douze cures sous sa dépendance et conférait de plein droit les prébendes et chapelles aux titulaires de la collégiale Saint-Vast ; ses vassaux lui faisaient hommage et lui renouvelaient tous les ans leur serment de fidélité.. Les premières familles de France comptèrent des noms parmi les abbesses du monastère d'Origny. Qu'il nous suffise de citer Catherine de Longueval (1419), Caroline de Créqui (1509), Louise de Bourbon (1511), Antoinette de Lorraine (1584), Marie de Montluc (1604), Eléonore de Rohan (1714). Sa dernière abbesse fut Mme de Sabran.

Les restes du monastère d'Origny-Sainte-Benoîte sont aujourd'hui une propriété particulière.

sonne en fut endommagé. On trouva encore palpablement la confirmation de cette vérité que Saint-Vincent estoit anciennement la sépulture de tous les habitans de la ville et lieux circonvoisins, par la grande quantité de sépulcres et de corps morts qu'on rencontra dans les fondements des murailles, jusques dans les officines même du monastère et sous les foyers des cheminées de l'ancien couvent, à plus de huit pieds de profondeur. Cecy se passoit en 1646. On bâtit alors le petit clocher qui est sur le chœur, avec le dortoir, qui fut fait de l'ancienne bibliothèque et de l'espace qui estoit là jusques au dortoir. On fit sous ce dortoir le réfectoire, la cuisine, puis une longue et spacieuse salle. On répara ensuitte le cloître, le pressoir et la grange ou grenier, qui estoit l'ancien réfectoire, avec le toit du logis abbatial et d'autres bâtiments qui tomboient en ruines. On refondit les quatre grosses cloches qui avoient esté cassées en 1618, et on en fit quatre petites pour mettre dans le petit clocher au-dessus du chœur. On répara aussi la tour carrée en laquelle sont présentement les quatre grosses cloches, ainsi que quelques murailles de l'église; on rétablit aussi le comble de la grosse tour (1643).

On fit aussi le concordat de partition des manses conventuelle et abbatiale, en 1642, lequel fut approuvé par le très-révérend Père Général dom Grégoire Tarisse et par le chapitre général. Tout fut donc disposé pour recevoir une communauté au jour assigné.

§ 3.

INTRODUCTION DE LA RÉFORME DANS CETTE ABBAYE DE SAINT-VINCENT, LE 3 OCTOBRE 1643.

Les lieux réguliers estant disposéz, le révérend père dom Anselme des Rousseaux, visiteur de la province, accompagné de dom Sébastien Chrestien, de dom Germain Mommonier, premier prieur désigné par le révérend Père Général dom Grégoire Tarisse, prit possession de la communauté. Elle se composoit pour lors de ceux qui suivent, sçavoir, dom Maur Benetost, homme d'esprit, savant et plein de mérite, lequel fit

ùn sermon au jour de l'introduction de la réforme devant le clergé, le présidial et toute la ville de Laon, sur le sujet présent; (ce dom Maur Benetost fut fait plus tard premier prieur de la réforme en l'abbaye de Saint-Jean de Laon); dom Emmanuel des Champs, aussi prédicateur assez suivi, dom Benoit de la Salle, lequel fut le premier procureur de la réforme dans Saint-Vincent (il est enterré dans la chapelle de Saint-Christophe, derrière le grand autel), dom Jean le Chanteur, dom Hiérome Jourdain, jeune profèz, et quelques autres, en tout dix-huit. Ils furent introduits en possession du monastère le samedi avant le premier dimanche d'octobre, troisième jour du mois environ, à deux heures de l'après-midy, en l'année 1643.

Philibert de Brichanteau, évêque-abbé de Saint-Vincent, reçut lui-même en personne cette nouvelle colonie et chanta les premières vespres de la dédicace de cette église, revêtu de ses habits pontificaux, en présence de Messieurs les anciens religieux de cette abbaye, sçavoir, dom Charles Herduin, prieur claustral et titulaire de Neufville, prédicateur assez estimé, dom Jean d'Heure, prieur titulaire de La Ferté, dom Jacques de Lancy, cellerier et prieur de Vendeuil, dom Pierre de Lallain, prévôt de Saint-Vincent, prieur de Lesquielles, et de Messieurs les anciens de ce monastère, dom Antoine Moinnet, aumônier, et dom François Lefebvre, prieur de Saint-Gobert d'Haultmont en Remois. Les religieux réforméz y assistoient aussi, chacun en son rang, après Messieurs les anciens, et une grande partie des notables de la ville de Laon s'y estoit rendue pour voir la cérémonie et entendre le sermon.

Le bon évêque passa une grande partie de la nuit en oraison et se retira dans l'ancien dortoir qui estoit disposé pour les infirmeries, afin d'y prendre un peu de repos. Il se trouva à matines le dimanche suivant, quatrième jour d'octobre, à une heure et demie après minuit, avec les religieux de la nouvelle colonie, parce qu'on célébroit la dédicace de cette église. A la sortie de Prime, il consacra le grand autel, qui avoit esté

transporté dans le fonds, au-dessous de la rose en vitre, en la place d'un autre dédié à saint Canoald, évêque de Laon, afin de rendre l'église plus spacieuse pour l'office divin, et il célébra les grandes vespres, revêtu de ses habits pontificaux; auxquelles cérémonies il y eut toujours affluence du peuple de Laon.

§ 4.

RELATION DES RELIQUES DE SAINT CANOALD, ÉVÊQUE DE LAON, EN CETTE ABBAYE DE SAINT-VINCENT, LE 5 OCTOBRE 1643.

La ville de Laon ayant esté affligée d'épidémie en l'année 1626, le clergé et les Messieurs de ville eurent recours aux mérites de saint Canoald, leur ancien évêque et tutélaire, comme à un remède très-pressant à un mal qui ne trouvoit aucun remède parmi les escoles des médecins. Ils vinrent demander la châsse de ce grand prélat par une requeste présentée aux prieur et couvent de ce monastère, lesquels accordèrent la demande si juste de Messieurs de Laon, à condition qu'avant de la transporter chez eux, ils donneroient un acte signé de l'évêque, du chapitre et des notables de la ville, par lequel ils promettroient de restituer la châsse dans le même estat qu'elle leur seroit confiée.

L'évêque, accompagné du corps de son chapitre et de la plus grande et plus noble partie de Laon, vint en ce monastère enlever la châsse de saint Canoald pour la porter processionnellement et en pompe dans sa cathédrale. Chose admirable! dès lors que ces sacrées reliques entrèrent en la première porte de la ville, du costé de Saint-Martin, on remarqua sensiblement que la contagion fut abattue et devint sans force ni vigueur, en sorte que ces saintes dépouilles estant arrivées et ayant esté déposées en la cathédrale, délivrèrent en un instant la ville de cette maladie fâcheuse dont elle estoit affligée depuis trois ans ou environ.

La châsse de saint Canoald ne fut pas incontinent rapportée dans ce monastère, mais elle resta dix-sept ou dix-huit ans

dans la cathédrale de Laon, sçavoir, depuis l'an 1626 jusques au cinquième jour d'octobre 1643.

Ce jour donc, cinquième d'octobre, qui estoit un lundi, l'évêque et abbé de Laon, messire Philibert de Brichanteau, pour rendre le lustre ancien à cette abbaye nouvellement réformée, ne voulut pas souffrir que les reliques du glorieux saint Canoald en demeurâssent plus long-temps absentes, et il ordonna qu'elles fussent apportées en grande pompe dans notre église abbatiale. Avant que de commencer la procession de ces dépouilles précieuses, il fit la translation des sacréz ossements dans la cathédrale, où il conserva un grand ossement qu'on croit estre une cuisse du même saint Canoald ; puis il fit faire la procession de la relation en notre abbaye, à laquelle il assista avec tout le clergé et une foule des habitants de la ville.

Le chef de saint Canoald n'est point dans la même châsse que les autres ossements, mais il se trouve en un reliquaire séparé, fait d'argent, en façon de ciboire ; il est l'œuvre de dom Simon de la Porte, abbé de céans. Un ossement d'un des bras est aussi à part dans un reliquaire fait en forme de bras, lequel estoit revêtu anciennement d'or, d'argent et de pierreries.

Il y a aussi dans le trésor de cette abbaye deux anneaux pastoraux du même saint Canoald, le plus grand est certainement de ce saint, sa matière est de l'or avec une pierre précieuse blanche ; quant au plus petit, une tradition croit qu'il est de l'abbé Charpentier. Ces deux anneaux apportent un très-grand soulagement aux femmes en mal d'enfant.

L'évêque ne put pas assister aux vespres, ayant esté mandé ailleurs pour les affaires de sa charge. Après vespres, la châsse de saint Canoald fut scellée des sceaux du visiteur dom Anselme des Rousseaux et du couvent de Saint-Vincent, le 5 octobre 1643, en présence des autres supérieurs et moines anciens et modernes. Cette châsse de bois peint, contenant les reliques de saint Canoald, est à costé du grand autel, au-dessus d'un tableau du même saint, vis-à-vis une autre châsse

contenant le chef de saint Paul, premier ermite, et quelques autres reliques. Ainsi se termina la solennité de la réformation de cette abbaye.

J'ajouterai icy qu'il y avoit dans le trésor de ce monastère une dent et un bras de saint Philibert, abbé de Jumiège, lesquels l'évêque et abbé Philibert de Brichanteau enleva, comme voulant dire que la relique lui appartenoit parce qu'il portoit le nom de ce saint. Ce fut le sujet pour lequel il obligea dom Denys Plouvier de quitter Saint-Vincent de Laon, parce qu'il lui résistoit en cette occasion. Le même évêque dispersa aussi quantité de reliques de saint Canoald et en donna en divers lieux. Il y en a quelques parcelles dans l'église du prieuré de Lesquielles.

§ 5.

DE CE QUI REGARDE LE RESTE DES ACTIONS DU MÊME ÉVÊQUE ET ABBÉ DE LAON PHILIBERT DE BRICHANTEAU.

Le même évêque et abbé de Laon Philibert de Brichanteau, ayant pris la liberté de parler du cardinal de Richelieu d'une façon qui ne lui estoit point agréable, fut obligé de s'absenter de son diocèse pendant l'espace de six années, et enfin mourut le 21 septembre de l'année 1650. Son corps est enterré en la chapelle de la Très-Sainte-Trinité.[1]

Philibert de Brichanteau estoit frère de Benjamin de Brichanteau, abbé de Sainte-Geneviève de Paris et de Barbeaux,[2] de l'ordre de Cîteaux, lequel avoit esté consacré évêque et duc de Laon après le déced de Geoffroy de Billy, son oncle, en l'année 1612. Tous deux estoient fils d'Antoine de Beauvais Nangis, chevalier des deux ordres du roy et ambassadeur de Sa Majesté en Portugal. Leur mère estoit Antoinette de la Ro-

(1) Cette chapelle était située au centre de la ville, sur la place du Bourg, contre la grosse tour. Elle avait été fondée en 1400 par Jean, seigneur de Clamecy et de Prouvais. Le chapitre de Saint-Jean la desservait et l'un de ses membres y disait la messe tous les dimanches et les jours de fêtes.

(2) Ancienne abbaye dans le Gâtinois, à deux lieues de Melun.

chefoucauld-Barbezieux. Notre Philibert n'estoit point encore dans les ordres sacréz de l'église lorsqu'il fut nommé à l'évêché; c'est pourquoi il s'y fit promouvoir au plus tôt, pendant le caresme de l'année 1620, par messire André Fremont, archevêque de Bourges, puis peu de temps après il reçut la consécration épiscopale des mains de François de la Rochefoucauld, cardinal de la sainte Eglise romaine, lequel estoit son cousin du costé de sa mère. Philibert assista à l'Assemblée du clergé de France tenu à Fontenay, en Poitou, en l'année 1628. On a remarqué en lui un amour particulier pour la Mère de Dieu, en l'honneur de laquelle il établit à Laon la maison des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

La réformation du monastère de Saint-Jean-Baptiste-en-la-Cité de Laon est aussi un de ses ouvrages.[1] Il y mit les reliques de sainte Salaberge et de sainte Anstrude dans un estat plus décent.

Le révérend Père dom Gabriel de Sainte-Marie, anglois de nation et archevêque de Rheims, reçut le *pallium* des mains de Philibert, évêque de Laon, dans sa métropole, par ordre du pape. Il donna un crucifix d'argent à Antoine Bellotte, doyen de la cathédrale et grand-vicaire de l'évêque Philibert, lequel ce doyen loua fort, dans son ouvrage sur les anciennes cérémonies de l'église de Laon, pour ses austéritéz et sa vigilance pastorale, qu'il préféra toujours à sa propre santé, laquelle il eut néanmoins assez bonne jusques à son déced, qui arriva la soixante et dixième année de son âge.

---

(1) Cette réforme eut lieu en 1648.

CHAPITRE IV.

DE QUELQUES RUINES ARRIVÉES AU DIOCÈSE DE LAON EN 1650. ARMAND DE HOCQUINCOURT, 6e ABBÉ COMMENDATAIRE.

§ 1er.

Au mois de mai de l'année 1650, les Espagnols, ennemis des François, estant entréz en France, donnèrent l'épouvante aux villes de La Capelle et de Guise, et vinrent camper entre la rivière d'Oise et la Somme, proche de Chauny, où après avoir ravagé, ruiné et brûlé plusieurs villages et pris le Castelet, ils assiégèrent la ville de Guise et s'en rendirent maîtres. Mais ils furent contraints de la quitter, parce que le château résista fortement, sans que les mineurs aient pu y faire brèche par leurs mines, lesquelles ébranlèrent seulement la forteresse sans y causer d'autre tort. D'ailleurs le maréchal Duplessis-Praslin, ayant ramassé l'armée du roy proche de Crécy et s'estant avancé jusques à La Fère, y attendoit le général Rose qui estoit campé à Bruïères, devant la ville de Laon, lequel s'alla joindre au maréchal de Praslin par Follembray, où il campa cinq ou six jours ; ensuite le maréchal de Saineterre passa par le Laonnois avec ses troupes, qu'il fit loger à Disy et à Rosoy, et assembla l'armée du roy à Athies, proche Laon. De là il alla à Guise, ce qui obligea l'ennemi de laisser cette ville libre, après un siège de dix-sept jours, au mois de juin. Le maréchal de Praslin se retira à Ri-

bemont. Les ennemis, après quinze jours, assiégèrent ensuitte La Capelle, et le maréchal de Praslin vint à Marle avec ses troupes, mais la ville de La Capelle s'estant rendue le 12 août, il se retira à La Fère ; le maréchal de Saineterre alla à Rheims avec ses troupes, tandis que le général Rose vint à Laon avec le corps d'armée. Il y demeura douze jours, tant dans la ville que dans les faubourgs.

L'archiduc Léopold, arrivé à l'armée des Espagnols, la trouva occupée à la réparation de La Capelle. Il passa la rivière d'Esne à Neufchâtel, ayant laissé deux régiments à Vervins. Il prit Marle en passant et obligea les habitants de lui fournir quelques provisions de bouche pour son armée. Sortant de Neufchâtel, il assiégea et prit Rethel, le Château Porcien, Fismes, et passa aux murs de Rheims et de Châlons. Cecy avoit lieu aux mois d'août, septembre et octobre. Le maréchal de Praslin vint à Laon, où il assembla un corps d'armée, et en partit y ayant laissé les régiments de Mazarin, de la Marine et un autre. Il passa la rivière d'Esne au Pont-Arcy, alla à Fismes et de là à Rheims; huit jours après, l'Archiduc ayant surpris le Pont-Arcy, ville de ce païs-là, ravagea tout le territoire du Laonnois, et, abandonnant Fismes, alla assiéger Mouzon. Le duc de Villequaire vint de Soissons à Laon pour y renouveler la garnison, et y ayant laissé les régiments de Piémont, de Picardie et de Rambures, en emmena trois autres avec lui à Mézières. Il n'est pas nécessaire de faire un dénombrement des maux que souffrit le Laonnois pendant ce temps-là, lesquels ont fait expérimenter à ce païs tout ce que la guerre a de plus rude, excepté le siège.

§ 2.

ARMAND DE HOCQUINCOURT, 6e ABBÉ COMMENDATAIRE.

1653.

César d'Estrées, abbé de Notre-Dame de Long-Pont, [1] au

(1) L'abbaye de Long-Pont fut fondée en 1132 par Josleiu, évêque de Soissons; ce prélat fondait dans les mêmes temps les abbayes de Chartreuve, de Lieu-Restauré, de Val-Chrétien, du Charme et de Braine.

C'était dans ce douzième siècle, si fécond en institutions monastiques; l'ordre

diocèse de Soissons, fils d'Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, et de Marie de Béthune, sœur de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, reçut le brevet de sa nomination à l'évêché de Laon au mois de février 1653. Il obtint ses bulles

de Saint-Bernard venait de naître, et déjà des communautés nombreuses obéissaient à sa règle. Joslein, que les vieilles chroniques appellent un *Pasteur zélé*, le *Père des monastères* et le *promoteur de la piété dans son diocèse*, avait remarqué dans ses courses apostoliques le lieu dit *Long-Pont*, situé aux confins de la grande forêt de Retz, et que distinguait l'aménité de son site. Quelques demeures isolées, restes d'une ancienne paroisse, en occupaient l'emplacement. Joslein forme le projet d'y établir un monastère sous la règle de Saint-Bernard, et lui-même va demander à l'abbé de Clervaux des religieux et un abbé. Enrichi des largesses du pieux pontife et de celles des seigneurs voisins, le couvent de Long-Pont prend bientôt rang parmi les plus célèbres abbayes du diocèse. Raoul 1er, comte de Vermandois, le dote avec la munificence qui lui est propre, et fait bâtir son église et ses lieux réguliers. Raoul II, son fils, et la comtesse Eléonore de Valois multiplient envers lui les donations; les seigneurs de Chérisy, de Montmirail, de Coucy marchent sur leurs traces.. Dévasté lors des invasions anglaises et dans les guerres de religion, le monastère de Long-Pont se releva toujours brillant et répara ses désastres. Il devint dans le cours des âges la retraite choisie de plusieurs grands personnages recommandables par leur noblesse ou leurs vertus. Pierre-le-Chantre, docteur-régent en théologie, s'y retire au moment où brillent devant ses yeux les splendeurs de l'épiscopat; Jean, seigneur de Montmirail et d'Oisy, vient y ensevelir son nom et sa sainteté sous la robe d'un simple moine. Les comtes de Vermandois et de Valois, plusieurs évêques et comtes de Soissons y trouvent leur sépulture. Trente abbés réguliers se succèdent dans son enceinte de 1132 à 1531; ses abbés commendataires sont issus des plus nobles familles de France et occupent les premières positions de l'Eglise.

Les restes de l'ancien couvent des bernardins de Long-Pont, conservés jusqu'à ce jour par une main intelligente, font encore l'admiration des visiteurs. Deux vastes ailes de bâtiments, une partie des cloîtres, débris du passé, témoignent de la magnificence des anciennes constructions. L'église a été détruite en majeure partie; son vaste portail, avec sa rosace ouverte, quelques pans de murailles, quelques parties de voûtes préservées avec soin, sont les seuls vestiges qui nous en restent.. Un petit sarcophage en fer, orné des blasons des seigneurs de Montmirail et de leur famille, et renfermant les ossements de Jean de Montmirail, qualifié du titre de *saint* dans le nécrologe de Cîteaux, est conservé encore aujourd'hui dans l'église paroissiale de Long-Pont.

du pape Alexandre VIIe, en septembre 1655, et fut sacré évêque de Laon par son oncle Henri, archevêque de Bordeaux. Les assistants estoient Denys Sanguin, évêque de Senlis, et Louis de Bichesne, évêque de Tulle. Le nouvel évêque prit possession de son évêché par le ministère d'Antoine Bellotte, chanoine et doyen de sa cathédrale, lui en ayant envoyé procuration expresse, lequel il constitua ensuitte son grand-vicaire comme il l'estoit déjà sous son prédécesseur.

Estant arrivé en son évêché, il s'employa tout de bon aux fonctions de sa dignité, fit réparer son palais épiscopal, établit un séminaire pour l'instruction des jeunes ecclésiastiques, et ayant acheté une maison, y introduisit les Pères de la Mission. Il fut ensuitte créé cardinal, du titre de Sainte-Marie-en-la Voie, par le pape Clément Xe, à la recommandation du roy de Portugal, auquel il avoit conduit la reine, son épouse, mademoiselle de Nemours. Il estoit en ambassade à Rome avec le duc d'Estrées, son frère, lorsque le pape lui conféra cette dignité.

Le maréchal d'Estrées avoit demandé pour lui notre abbaye, vacante en ces mêmes temps, mais elle fut donnée à Armand de Hocquincourt, [1] fils du maréchal de même nom.

§ 3.

LAON, AFFLIGÉE DE CONTAGION, EN EST DÉLIVRÉE PAR LES MÉRITES DE SAINT CANOALD, DONT LES SACRÉES RELIQUES SONT PORTÉES EN LA CATHÉDRALE ET RAPPORTÉES DANS CETTE ABBAYE DE SAINT-VINCENT, EN 1668.

La peste s'estant glissée dans la Flandre, mais particulièrement en la ville de Lille, à la fin des conquêtes que le roy y fit en 1668, les soldats se répandant par la Picardie et la Champagne, en infestèrent toutes les villes. Rheims, Soissons et Laon furent fort affligées de ce fléau, sans en pouvoir estre garanties par aucune diligence et par aucun secours humain. Les principaux de la ville de Laon s'estant assembléz, ne trouvè-

(1) Armand de Hocquincourt fut aussi abbé commendataire de Bohéries.

rent point de remède plus efficace et plus pressant que celui du ciel. C'est ce qui les obligea, le dernier jour d'octobre de cette année 1668, d'avoir recours à la sainte Mère de Dieu, lui faisant vœu de lui porter dans son église de Notre-Dame de Liesse, en grande pompe du clergé et du peuple, une statue d'argent la représentant. Ils se transportèrent aussi dans notre église de Saint Vincent, le 3 novembre de la même année 1668, sur la fin des vespres, afin d'enlever avec permission des religieux, la châsse de saint Canoald et de la transporter dans la cathédrale, pour qu'elle y restât jusqu'à l'entière extinction du fléau, donnant un escrit par lequel ils promettoient de rendre la châsse et les reliques lorsque le fléau seroit cessé; ce qui s'est exécuté le 8 juillet 1670, sur les neuf heures du matin, en une procession pompeuse et solennelle, à laquelle tous les magistrats assistoient, avec tous les corps de ville, de justice et de religion, en présence desquels les chanoines chantèrent la messe, en notre église abbatiale, en l'honneur de saint Canoald, par les mérites duquel ils ont confessé avoir reçu un très-grand soulagement dans leur misère.

Pour s'acquitter ensuitte de leur vœu envers la très-honorable Mère de Dieu, l'évêque et tout le clergé, ainsi que les magistrats et le peuple de Laon, partirent de cette ville à cinq heures du matin, dans l'octave de la Visitation de Notre-Dame, pour aller processionnellement porter la statue d'argent en l'église de Liesse. L'évêque y célébra la sainte messe, revêtu de ses habits pontificaux, et y fit un sermon de trois heures entières. Puis, la procession, retournant à Laon, arriva dans la cathédrale lorsque onze heures de la nuit sonnoient (1670).

J'ajouterai icy qu'au moment où on s'assembloit dans la cathédrale pour reporter la châsse de saint Canoald en notre église abbatiale, le temps estoit si obscur et si chargé de nuées, même pendant la procession, la messe et le retour de la procession, qu'il sembloit que les cataractes du ciel dûssent s'ouvrir à chaque moment pour verser un second déluge sur la terre; cependant pas une seule goutte d'eau ne tomba pendant

tout ce temps, et ce qui est plus admirable, c'est que la procession ne fut pas plus tôt rentrée en la cathédrale, que la pluie se répandit en très-grande abondance. Il semble que cela soit une merveille qui doit estre attribuée aux mérites de saint Canoald, patron et évêque de Laon, puisqu'il s'agissoit de son honneur.

§ 4.

PAIX DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE.

Le 28 février 1660, on chanta le *Te Deum* dans la cathédrale de Laon, en actions de grâces de la paix faite entre la France et l'Espagne, au sujet du mariage de Louis XIVe, roy de France, avec Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, fille du roy Philippe IVe et sœur aînée de Charles VIe, roy d'Espagne. Le lendemain, 29 février, tous les corps religieux et autres de la ville de Laon se rendirent dans la cathédrale, où tous les ecclésiastiques estant revêtus d'aubes, on fit la procession du Saint-Sacrement pour le même sujet, à la fin de laquelle on chanta de rechef le *Te Deum*. Les communautéz religieuses s'acquittèrent de ce devoir le dimanche suivant après vespres ; car toutes les communautéz de la ville sont obligées d'assister à toutes les processions de la cathédrale, même à celles qui se font tous les premiers dimanches du mois, depuis une fort longue antiquité, sur les cinq ou six heures du matin.

Cela fut cause que quelques communautéz y ayant manqué le premier dimanche d'avril de l'année 1663, les défaillants furent citéz le mardi suivant par un appariteur devant l'official, pour rendre raison de leur absence. Tous les corps religieux obéirent à la sentence de l'official pour ce sujet, excepté ceux de Saint-Vincent et de Saint-Jean, lesquels s'absentèrent de rechef de la procession faite pour la santé du roy, la prospérité de ses armes et de l'estat, ainsi que pour la santé de la reine-mère, le premier dimanche de mai suivant, espérant par ce moyen se délivrer de la servitude de ces processions trop fréquentes. Mais la sentence de l'official y obligea tous les corps de la ville sans exception. Quant aux religieux de Saint-Vin-

cent, qui sont trop esloignéz, ils en furent exemptéz, à condition qu'ils donneroient quatre des leurs, sans croix processionnale, pour assister aux *Te Deum* devenus si fréquents. De quoi ils sont en possession et usent habituellement.

Dieu bénit le mariage de notre auguste roy Louis XIVe et de Marie-Thérèse d'Autriche, par la naissance d'un fils, dauphin de France, lequel vint au monde le premier jour de novembre, dédié à la mémoire de tous les Saints, en 1661.

CHAPITRE V.

GUILLAUME EGON DE FURSTEMBERG, 7e ABBÉ COMMENDATAIRE.

ARMAND de Hocquincourt estant transféré de l'abbaye de Saint-Vincent à l'évêché de Verdun, le monastère resta quelques années vacant, et enfin haut et puissant prince Guillaume de Furstemberg en fut pourvu au commencement de l'année 16...

ICY FINIT L'HISTOIRE MANUSCRITE
DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON.



§ 1.

GUILLAUME-EGON DE FURSTEMBERG, JEAN-ERNEST DE LOWENSTEIN, FRANÇOIS DE BAGLION DE LA SALE, PAUL D'ALBERT DE LUYNES, ETIENNE RÉNÉ POTIER DE GESVRES, DERNIERS ABBÉS COMMENDATAIRES.

Ce fut probablement vers 1670, deux ans après la promotion d'Armand de Hocquincourt à l'évêché de Verdun, que Guillaume-Egon de Furstemberg obtint la commende de l'abbaye de Saint-Vincent. Il était fils du prince Egon de Furstemberg et d'Anne-Marie de Hohenzollern, de la famille royale de Prusse; son frère, François-Egon de Furstemberg, occupait le siège épiscopal de la ville de Strasbourg. Simple chanoine en cette ville lorsque le roi Louis XIV portait dans l'Alsace ses armes victorieuses, Guillaume-Egon prit parti pour la France et seconda, de concert avec son frère, les desseins du roi. La cathédrale de Strasbourg, long-temps occupée par les Luthériens, venait d'être rendue au culte catholique. A la porte de son église l'évêque François, environné de tout son clergé, avait reçu et complimenté Louis XIV, et peu de temps apres ce prélat mourait à Cologne où il était Grand-Prévôt et Ministre de l'Electeur. Guillaume-Egon, nommé à l'unanimité par le chapitre, monta sur le siège épiscopal de Strasbourg et succéda à son frère en 1682.

A cette époque l'abbaye de Saint-Vincent continuait à déchoir de son ancienne splendeur. L'introduction des moines réformés de Saint-Maur dans son enceinte ne lui avait rendu vie que pour un temps; le nombre de ses religieux était encore diminué depuis 1643. Nous ne voyons pas dans les divers documents qui nous ont servi à tracer l'histoire de Guillaume de Furstemberg [1] que ce prélat se soit intéressé beaucoup aux événements qui se passèrent dans l'intérieur de Saint-Vincent. Résidant loin de l'abbaye dont il était titulaire, il se bornait, comme la plupart des abbés commendataires, à percevoir les

(1) Gallia Christania, Tom. V. — Histoire de l'*Abbaye royalle de Saint-Germain-des-Prez*, par dom Jacques Bouillard. Dictionnaire biographique de Feller. Dictionnaire de Bouillet.

fruits du bénéfice dont il avait été gratifié. Son zè'e pourtant se manisfestait et trouvait à s'étendre dans son diocèse. Dès les débuts de son épiscopat, il se montra plein d'ardeur pour la restauration de la discipline ecclésiastique. La ville de Strasbourg lui doit son séminaire, qu'il fonda dès 1682 et dont il confia la direction aux révérends Pères de la Compagnie de Jésus; trois ans plus tard un collége érigé par ses soins et confié aux mêmes Pères, était doté par Louis XIV avec une munificence toute royale. Cardinal en 1686, et proposé deux ans après comme évêque coadjuteur, puis comme archevêque de Cologne, Guillaume-Egon eut pour compétiteur le prince Clément de Bavière qui l'emporta sur lui. Le roi Louis XIV, qui favorisait Guillaume, en conçut un dépit très-vif et ce ne fut pas l'une des moindres causes qui décidèrent la guerre de 1688 contre l'Allemagne, guerre terminée en 1697 par la paix de Ryswick [1] L'évêque de Strasbourg, déclaré par la Diète de Ratisbonne ennemi de l'Empire, se retira peu après en France.

Les bénéfices ecclésiastiques s'étaient accumulés sur sa tête. Abbé-commendataire de Saint-Vincent, de Saint-Evroul, près Evreux, de Saint-Remi de Reims, prince-administrateur et abbé de Stavelo, de Malmedi, etc., Guillaume devint en 1690 commendataire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Son zèle et sa sollicitude donnèrent un nouveau lustre à ce couvent; il en fit sa demeure habituelle, restaura les lieux réguliers et réédifia le palais abbatial. Enfin, le 10 avril 1704, Guillaume-Egon, prince de Furstemberg, rendait son âme à Dieu en l'abbaye de Saint-Germain ; il était âgé de 74 ans. Son corps fut inhumé dans l'église du couvent, en la chapelle Sainte-Marguerite, près des restes du comte Ferdinand-Guillaume de Furstemberg, son neveu. Un même tombeau les réunit et leurs épitaphes, gravées sur le marbre et l'airain, ont transmis jusqu'ici à la postérité les titres et les vertus du cardinal-abbé de

(1) Feller, Dictionnaire biographique, Art. *Furstemberg (Guillaume)*.

Furstemberg [1]. Une petite rue, près le chevet de l'église Saint-Germain-des-Près à Paris, porte encore aujourd'hui le nom de *Rue de Furstemberg*.

Depuis un an déjà (1703), la commende de l'abbaye de Saint-Vincent était passée en d'autres mains. Le cardinal Guillaume s'en était dessaisi en faveur de Jean-Ernest de Lowenstein, un de ses neveux. Ce dernier, originaire des nobles familles de Lowenstein et de Wertheim, était chanoine de l'église ca-

(1) Epitaphe du cardinal Guillaume-Egon de Furstemberg :

Icy gist le corps de très-haut, très-puissant, éminentissime et sérénissime Monseigneur Guillaume-Egon, cardinal de la Sainte Eglise Romaine, Landgrave de Furstemberg, évêque et prince de Strasbourg, prince et administrateur de Stavelo et Malmedi, abbé de l'abbaye royalle de Saint-Germain-des-Prez, dépendante immédiatement du Saint-Siège, décédé en son palais abbatial, le jeudi 10 avril 1704, âgé de 74 ans et 4 mois. Requiescat in pace. Amen.

Epitaphe du comte Ferdinand de Furstemberg.

D. O. M.

Quicumque scriptum nomen hîc legis nostrum,
Memento eodem condita esse sub saxo
Vicina nostri patrui ossa Guillelmi :
Quem, dùm manebat vita, ut optimum gratus
Colui parentem, cuncta cui ipse debebam.
Meum est sepulcri nocte promere injustâ
Virum, perenni dignum in œre servari.
De stirpe natus ille Furstembergi
Germanicique laude principis florens,
Argentinensis infulæ simul clarus
Honore sacro, purpurœque romanœ,
Regalis hujus Cœnobii pius rector
Majus trahebat è suis decus factis.
Commendat illum recta mens et invicta
Et Ludovico experta rebus adversis
Fides, paternum deniquè in suos pectus.
Notæ, Viator, solve justa virtuti
Et apprecare fausta manibus sanctis...

Obiit Guillelmus Egon, S. R E. Cardinalis, Landgravius à Furstemberg, die X Aprilis MDCCIV, ætatis LXXIV.

thédrale de Cologne. Nommé évêque de Tournai en 1714, Ernest de Lowenstein devint commendataire de l'abbaye de Stavelo, près Liège, et par le droit de son titre fut déclaré prince du Saint-Empire et administrateur de la ville et principauté de Stavelo. Ce prélat tint l'abbaye de Saint-Vincent en commende jusqu'à sa mort (1731).

Sous cet abbé commendataire, comme sous les autres commendataires qui lui succédèrent, François de Baglion de la Salle, évêque d'Arras (1732), Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens (1754), Etienne-Réné Potier de Gesvres, cardinal-évêque de Beauvais (1756), le nombre des religieux continua toujours à diminuer dans la communauté de Saint-Vincent. Ce nombre, en 1751, ne s'élevait plus qu'à quatorze ou quinze [1] et les termes du partage de la mense conventuelle n'en désignaient que huit. Cette mense, à l'époque dont nous parlons, était de 18,503 livres, grevées de 11,952 livres de charges [2]; la communauté possédait encore un revenu de 7,656 livres dans le diocèse de Soissons.

(1) Déclarations données au syndic du diocèse de Laon, le 18 février 1751. *(Archives de l'Aisne).*

Nous devons ici un hommage de reconnaissance à M. Matton, archiviste du département de l'Aisne, qui voulut bien mettre à notre disposition tous les renseignements qu'il put trouver sur l'abbaye de Saint-Vincent, dans les archives de l'Aisne.

(2) CHARGES DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-VINCENT EN 1751.

Elle payait annuellement 620 livres de décimes	620 livres.
Organiste, 8 asnées de méteil, 100 liv. d'argent, 100 fagots.	206
Facteur, pour l'entretien de l'orgue.	30
Bedeau, 2 asnées de méteil, 30 liv. d'argent	60
Sonneurs et entretien des cordes des cloches	125
Pain, 8 liv., 8 pots de vin chaque jour qu'ils donnent. . .	50
Luminaire (cire, huile de la lampe, chandelles pour l'office).	250
Entretien des ornements et du linge de l'Eglise; enfants de la sacristie.	250
A Reporter.	1,591 livres

Telles étaient, sous les abbés-commendataires, les dernières ressources de ces religieux, autrefois si riches et si opulents sous les abbés réguliers. Le travail des mains, la culture des terres par les moines et les frères convers [1] avaient été l'un des germes les plus féconds de prospérité pour le couvent ; maintenant affermées à des colons étrangers, les terres ne produisaient d'autres revenus que des redevances proportionnellement minimes. La part des abbés-commendataires s'élevant d'ailleurs presque aux deux tiers de la recette générale, absorbait la majorité des redevances. A l'époque de la Révolution française, cette part était évaluée à 29,000 livres, déduction non faite des charges qui y étaient annexées ; le revenu net de la mense abbatiale de Saint-Vincent avait été en 1730 de 13,700 livres. [2]

Report. . . .	1,591 livres
Secours aux pauvres	2,000
Rentes et droits seigneuriaux	10
Rente sur la dîme de Chevregny, au chapitre de Laon. . .	30
Médecin, chirurgien et barbier	130
Portier	30
Gardes-bois	90
Réparations.	1,995
La communauté jouissait de 23 jalois, 98 v. de vignes, produisant, année commune, 136 pièces de vin, ce qui fait six pièces par jalois. Façon des vignes, achat d'échalats, de fumier, etc.	4,212
Elle fait valoir la dîme en vin de Chevregny, ce qui lui produit 22 pièces de vin. Dépenses pour frais de perception, etc.	178
Rentes d'emprunts pour le rachat des biens-fonds depuis le partage	1,386
Frais du corps de la congrégation, dont l'abbaye est membre.	300
Total des charges.	11,952 livres

(Archives de l'Aisne)

(1) Voir les pages 143e & 455e.

(2) *Archives de l'Aisne.*

§ 2.

SAINT-VINCENT DE LAON, PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — SAINT-VINCENT DE LAON, DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Le dernier titulaire du couvent de Saint-Vincent, Etienne-Réné Potier de Gesvres, était mort, et l'abbaye se trouvait régie en économat, quand éclata la révolution de 1789. Préparée par les doctrines impies du philosophisme qui, plaçant la société en dehors de ses lois fondamentales, constituait un ordre de choses contraire à celui de Dieu, [1] elle devait, en brisant le joug de la religion, briser le joug de toute autorité et amonceler au milieu de notre France bien des désastres et bien des ruines. Nous n'avons pas ici à tracer son histoire, nous n'entrerons même dans l'exposé des divers événements, qu'autant qu'il sera nécessaire à la narration des faits qui concernent l'abbaye de Saint-Vincent. Lors de la crise financière qui, en octobre 1789, fit décréter par l'Assemblée nationale l'impôt du quart, ou *contribution patriotique* affectant le quart des traitements et revenus des propriétés, le couvent de Saint-Vincent s'inscrivit pour trois mille sept trente-trois livres, quart allégué par lui de ses revenus annuels; la part contributive du clergé de la ville de Laon s'éleva en totalité à quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt quatorze livres. Survint l'inique décret du 2 novembre de la même année. Par une odieuse et manifeste spoliation, tous les biens ecclésiastiques passaient, d'un trait de plume, dans le domaine de la nation; celle-ci s'engageait à pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien des ministres et au soulagement des pauvres. Les capitalistes seuls et les ennemis du clergé devaient trouver dans cette mesure l'accroissement de leur fortune ou l'assouvissement de leur haine. Fidèle au principe arbitraire qu'elle avait posée, l'Assemblée nationale, par un décret du 13 novembre 1789, ordonna bientôt à tous titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de quelque nature qu'ils fussent, supérieurs à tous de maisons et établis-

(1) L'abbé Jager, *Histoire de l'Eglise de France, pendant la Révolution.*

sements religieux, de faire sous deux mois, entre les mains des officiers municipaux, une déclaration détaillée des biens mobiliers et immobiliers dépendant de leurs bénéfices, maisons et établissements, y annexant l'état des charges dont ces biens étaient grevés [1]. Ces déclarations affichées aux portes des églises, devaient y recevoir le contrôle des citoyens. Toute déclaration frauduleuse et fausse dont la teneur aurait tendu à grossir les charges ou à soustraire quelque chose des biens et des titres de propriété, devait être poursuivie par les tribunaux ; le délinquant convaincu et jugé, perdait tout droit dans l'avenir à une pension ecclésiastique. Les déclarations, malgré toutes ces mesures de prudence, ne furent en majorité ni explicites ni sérieuses ; elles servirent néanmoins à baser approximativement le chiffre des ressources que possédaient la plupart des établissements religieux quand la Nation confisqua leurs domaines et leurs biens. L'abbaye de Saint-Vincent possédait, nous l'avons dit, un revenu d'environ cinquante-cinq mille livres, dont vingt-neuf affectées à la mense abbatiale; le nombre de ses religieux ne s'élevait plus alors qu'à onze ou douze.

Cependant la Révolution continuait sa marche destructive; les atteintes portées par elle au clergé, n'étaient que le prélude de plus odieuses poursuites que bientôt elle allait entreprendre et continuer contre lui. Un décret du 19 février 1790 prohibait en France les vœux monastiques et supprimait les ordres et les congrégations religieuses, sans qu'il pût être possible d'en établir encore dans l'avenir. Un autre décret du 17 mars de la même année ordonnait la vente des biens ecclésiastiques et les aliénait entre les mains des municipalités, créant ainsi une double transmission de propriété, pour vaincre les répugnances qu'auraient certains acquéreurs à les tenir directement de l'Etat, regardé comme spoliateur.

Les pensions des moines, discutées long-temps au sein de la Constituante, avaient été enfin votées et réglées. Elles s'é-

(1) Ed. Eleury. *Le Clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution.* — L'abbé Jager. *L'Eglise de France pendant la Révolution.*

levaient, pour les moines mendiants, de sept cents à mille livres, selon leur âge, et pour les autres, de neuf cents à douze cents livres, également graduées sur leur âge. Il n'était fait nulle distinction entre les religieux voulant vivre dans l'état séculier et ceux qui, choisissant une des enceintes conservées par la Nation, voulaient continuer à vivre en communauté. Nous trouvons, dans un rapport fait sur l'abbaye de Saint-Vincent, le 11 mars 1791, par le Comité de comptabilité de la ville de Laon, l'état nominatif des religieux qui l'habitaient alors, le chiffre de leur âge et le taux de leur pension :

Pension fixée à 1000 livres.

Pierre-Josse Royez	68 ans.
Claude-Pierre Tempêté	63 ans.
Etienne-Joseph Denise	63 ans.
Louis-Charles Féval.	56 ans.
Philippe-Albert Gauthier	55 ans.
Philippe-Nicolas Lefèvre	54 ans.
Jean-Jacques-Nicolas Leveau. . .	53 ans.
Jean-Philibert Payen	52 ans.
Jacques Henry	51 ans.

Pension fixée à 900 livres.

Pierre-Louis Cambray	31 ans.
Anne-Marie-Jean Bislet	31 ans [1].

Tels étaient les derniers et uniques descendants de cette nombreuse communauté de moines qui, au moyen-âge, s'étaient élevés jusqu'à quatre cents; maintenant dépossédés de leurs biens, réduits au nombre de onze, ils erraient isolés et perdus au milieu de leurs solitudes dévastées.

La dévastation, en effet, avait gagné l'intérieur de Saint-Vincent. Conservé d'abord sur la demande de la ville de Laon, qui, tirant son importance et ses richesses des nombreuses communautés qui jusqu'alors avaient peuplé ses moindres

(1) Archives de l'Aisne, 5e Comité, No 104, *Domaines nationaux ecclésiastiques.*

rues, voyait avec peine disparaître en ses établissements religieux la source unique de l'aisance commune [1], le couvent de Saint-Vincent tombait dans quelques-unes de ses parties, faute de réparations intelligentes, devenues nécessaires. Les déprédations exercées bientôt par les pauvres de la ville, ne pouvaient que rendre plus complète cette dévastation. Qui ne sait qu'un des effets de la loi du 2 novembre 1789, sur la confiscation des biens du clergé, fut de les livrer à peu près sans défense à l'avidité de quiconque voulut regarder comme sienne la propriété qu'avait envahie le Gouvernement.

Les événements toutefois se pressaient et la persécution s'étendait orageuse et menaçante contre le clergé et l'Eglise. Les monastères vendus et détruits, les temples renversés ou convertis à des usages profanes, la religion attaquée jusque dans ses bases, la France *décatholisée* [2], une constitution inique, assemblage monstrueux d'impiétés et d'hérésies, prenant la place des lois saintes et des inviolables constitutions qui jusqu'alors avaient régi l'Eglise, les ministres fidèles déposés, poursuivis, traqués, la mort planant partout, le sang des prêtres arrosant la terre et inondant les places publiques avec celui des nobles et du roi, le culte de la luxure impudemment établi jusque dans le lieu saint, les débauches, les orgies souillant les sanctuaires et promenant leurs blasphèmes sous les voûtes séculaires des cathédrales polluées, tels en sont les principaux traits. Voilà ce qu'en moins de quatre ans venaient de réaliser ces hommes qui prétendaient à la régénération et à la réformation du pays.

Saint-Vincent, durant cette période désastreuse, vit se multiplier en son sein les scènes de la destruction et du vandalisme. En novembre 1791, l'argenterie de son église fut envoyée à la Monnaie ; quarante-six marcs sept onces étaient

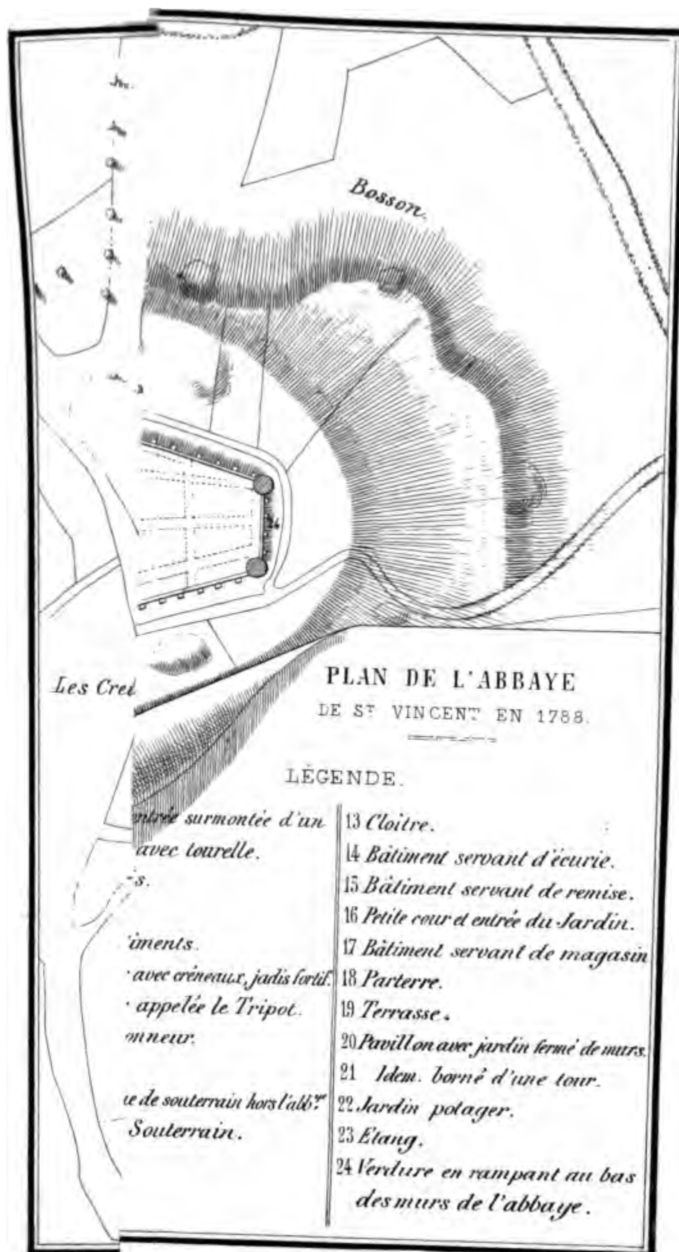
(1) Ed. Fleury. *Le Clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution.*

(2) Ce fut le mot comme aussi le vœu de Mirabeau : Il faut *décatholiser* la France, s'était-il écrié. Vœu impie qui ne fut que trop réalisé.

portés sans autre dénomination sur l'inventaire qu'on en dressa. Quels étaient les objets dont l'abbaye fut ainsi dépossédée? En quoi consistait leur valeur artistique? De cela nul détail, nulle mention. Dans le cours de l'année 1792, les statues qui décoraient l'église furent vendues en place publique de Laon; aucune désignation particulière n'en faisait connaître le sujet, la matière ou le travail; elles passèrent sous le titre de: « Quinze Statues » entre les mains d'un acquéreur insolvable; l'Etat même perdit son dû. Que sont devenus ces nombreux objets d'art, ces toiles signées de noms illustres qu'avait réunis à Saint-Vincent, pendant le cours des âges, la haute intelligence des abbés réguliers? Qu'est devenue cette sonnerie remarquable, plus complète et plus belle que la sonnerie de la cathédrale, dont les cloches balancées dans les airs les jours de solennités, dominaient de toute la puissance de leur son les cloches nombreuses des paroisses et des couvents de la cité? Tout a péri, tout a disparu: la haine aveugle a pillé sans profit et vendu sans intelligence, souvent même elle a détruit pour détruire.

Si l'abbaye, privée de ses derniers moines, ne tomba pas de suite sous le marteau révolutionnaire, c'est que les ressources particulières qu'offraient son enceinte et ses vastes dépendances la sauvèrent pour un temps. Au mois d'avril 1793, les commissaires choisis par le district et la municipalité de Laon firent dresser par l'architecte Cottenest un état des lieux pour conclure à l'établissement d'un hospice militaire dans l'intérieur de Saint-Vincent. D'autre part, le commissaire des guerres de Lille chargeait, le 10 mai 1794, le commissaire des guerres de la place de Laon de préparer l'abbaye pour recevoir six cents malades militaires et les représentants Chaudieu et Richard la mettaient à la disposition de l'agence des hôpitaux de l'armée du Nord [1]. Elle ne garda cette destination que pendant peu de temps; convertie bientôt en maison de répression, elle vit échouer encore ce nouveau projet. La

(1) Archives de l'Aisne.



ROCHER P. DAULÉ DEL.

maison de Saint-Vincent offrait peu de sûreté, les évasions étaient trop faciles; le Directoire du département de l'Aisne décida, le 6 juillet 1794, que les détenus seraient transférés au dépôt de mendicité de la ville de Soissons. Enfin, au mois de décembre suivant, l'abbaye de Saint-Vincent fut convertie en maison de réclusion [1].

Ce fut, pendant la période révolutionnaire, sa dernière destination. Vendue bientôt pour un prix modique, elle devait, comme la plupart des édifices religieux qui couvraient notre département, disparaître au moins en partie. Le vandalisme allait de nouveau pénétrer dans son enceinte et sapant ses murs séculaires, ne laisser presque partout que démolitions et que débris. Nous entrerons dans quelques détails par rapport aux particularités de cette vente; donnons, auparavant, sur l'état du domaine et des constructions de Saint-Vincent, le procès-verbal qu'en dressaient, le 29 octobre 1796, les architectes Cottenest et Martin, nommés, l'un par l'administration de l'Aisne, et l'autre par les parties désirant réaliser l'achat.

Saint-Vincent, d'après le procès-verbal d'estimation du 8 brumaire an IV, de Jean Cottenest, architecte à Laon, expert nommé par délibération de l'Administration de l'Aisne du 12 prairial, et Jean-François Martin, dit Daniel, aussi architecte à Laon, expert nommé par Aubert et Bosc, le 25 fructidor.

Les experts se transportent à huit heures du matin chez le citoyen Georges Hamaide [2], commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale du canton de Laon, qui les accompagne à Saint-Vincent.

Petite avant-cour d'environ vingt-quatre toises, close de murs et précédée d'un pont en une seule arche en pierre avec deux parapets. Un ancien bâtiment à la suite, formant l'entrée de la cour, lequel est de 60 pieds de long sur 28 de large, hors-d'œuvre, avec

(1) Archives de l'Aisne.

(2) Ex-curé constitutionnel de l'église Notre-Dame de Laon.

une petite tourelle à son angle sud-est, et est élevé de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, construit en murs de pierre et moëllons, avec comble droit à deux égoûts et couverture en ardoises dont une forte partie est détruite. Il est distribué au rez-de-chaussée, en une allée charretière de 24 pieds de largeur, pavée de grés, voûtée en pierres, et fermée à son entrée par une porte charretière et une porte bâtarde, en une loge non éclairée à droite de la dite allée, et une chambre à feu à gauche d'icelle éclairée par une croisée sur la cour; au premier étage, en une chambre sans cheminée, éclairée par une croisée sur la cour, au second étage, en un seul galetas à usage de grenier.

Un autre bâtiment, formant une étable contre le pignon du précédent, vers le Nord, lequel est de 22 pieds de longueur sur 12 pieds de largeur, dans œuvre, construit en murs de pierre et moëllons, avec comble en appentis.

Un petit bâtiment en ruine, formant une loge à porcs, sur la ligne et à peu de distance des précédents, vers le midi, lequel est de 14 pieds de longueur sur 8 pieds de largeur, construit en murs de pierre et moëllons, avec comble en appentis et couverture en tuiles.

Un autre bâtiment formant une étable aussi, à peu de distance des précédents, vers le midi, qui est de 48 pieds de longueur sur 14 pieds de largeur, hors d'œuvre, construit en murs de pierre et moëllons, avec comble droit à deux égoûts et couvertures en tuiles.

Une cour d'environ 2780 toises de superficie, dans laquelle sont deux puits et une descente de cave, défendue par un carré de murs couvert d'une voûte.

Un principal bâtiment de 22 toises 2 pieds de longueur sur 6 toises 3 pieds de largeur, hors d'œuvre, élevé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, avec face à la cour susdite vers l'Occident, lequel est construit en murs de pierres de taille et briques, avec comble droit à deux croupes et couverture en ardoises, et est distribué au rez-de-chaussée en un vestibule d'entrée pavé de pierres et plafonné, une petite chambre à feu à droite dudit vestibule, laquelle est carrelée, plafonnée et éclairée par une croisée sur la cour, un cabinet, une salle pavée de pierres octogones et éclairée par sept croisées, vers le Midi et l'Occident; une chambre à feu à gauche dudit vestibule, laquelle est pavée en pierres octogones, plafonnée et éclairée par deux croisées sur la cour, deux cabinets,

une autre chambre à feu avec petite antichambre et alcôve et petit cabinet, carrelés, plafonnés et éclairés par deux croisées sur la cour, une autre chambre à feu avec petite antichambre et alcôve, carrelées, plafonnées et éclairées par une croisée sur la cour, un cabinet répété en entresol, et une galerie, ci-devant dite *Cloître*, de dix pieds de largeur sur toute la longueur dudit bâtiment, vers l'Orient, laquelle est pavée de pierres, plafonnée et éclairée par cinq croisées, un œil de bœuf et une porte vitrée vers l'Orient, et une porte croisée au bout, vers le Midi. Au premier étage, en une chambre à feu, carrelée, plafonnée et éclairée par quatre croisées vers le Midi et l'Occident, une petite chambre à feu, carrelée, plafonnée et éclairée par une croisée vers le Midi, un cabinet noir, une antichambre carrelée, plafonnée et éclairée par une croisée sur la cour, une chambre à feu, carrelée, plafonnée et éclairée par deux croisées au même aspect, une autre chambre à feu, carrelée, plafonnée et éclairée par une croisée, une petite antichambre avec un cabinet noir et une seconde antichambre, carrelées, plafonnées et éclairées par une croisée, une autre petite antichambre avec un cabinet noir et une seconde antichambre carrelées, plafonnées et éclairées par une croisée, une chambre à feu aussi carrelée, plafonnée et éclairée par deux croisées, une autre chambre à feu, carrelée, plafonnée et éclairée par une croisée, un cabinet aussi carrelé, plafonné et éclairé par une croisée, une petite antichambre et un corridor sur partie de la longueur dudit bâtiment vers l'Orient, lequel est aussi carrelé, plafonné et éclairé par sept croisées et dans le comble, un grenier briqueté sur toute la longueur; au bout duquel bâtiment, et y tenant, vers le Nord, est un appentis dans lequel sont des latrines, servant au rez-de-chaussée et au premier étage.

Un autre bâtiment, formant une aile droite au précédent, vers l'Orient, ayant face au Midi, lequel est de 22 toises de longueur sur 5 toises un pied de largeur, hors d'œuvre, y compris un pavillon sur le bout, vers l'Orient. Il est élevé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et construit en murs de pierres de taille et briques, avec comble droit à deux croupes et couverture en ardoises. Le rez-de-chaussée est distribué en une chambre à feu avec une alcôve et deux petits cabinets, carrelés, plafonnés et éclairés par trois croisées, vers le midi, une seconde chambre à feu, carrelée, plafonnée et éclairée par deux croisées, au même

aspect, une troisième chambre à feu, carrelée, plafonnée et éclairée par une croisée au même aspect, une quatrième chambre à feu, pavée de pierres octogones, plafonnée et éclairée par deux croisées, une cinquième chambre, pavée et éclairée comme la précédente, un cabinet, carrelé, plafonné et éclairé par une croisée, une galerie de dix pieds de largeur, carrelée, plafonnée et éclairée par six croisées, vers le Nord, une cuisine, pavée de pierres, plafonnée et éclairée par quatre croisées, vers l'Orient et le Midi, un garde-manger, un petit office, carrelé et éclairé par une croisée, vers l'Orient, et un cabinet en entresol. Le premier étage est distribué en une chambre à feu, avec une alcôve et deux petits cabinets, carrelés, plafonnés et éclairés par une croisée et une demi-croisée, une autre chambre à feu, conforme en tout à la précédente, une autre chambre sans cheminée, avec une petite antichambre et une alcôve, carrelées, plafonnées et éclairées par une croisée, une autre chambre, conforme en tout à la précédente, une autre chambre à feu, avec une petite antichambre et une alcôve, carrelées, plafonnées et éclairées par une croisée, une autre chambre sans cheminée, d'ailleurs conforme à la précédente, quatre autres chambres, conformes en tout à la précédente, une petite antichambre, carrelée, plafonnée et éclairée par une croisée, vers l'Orient, une seconde antichambre, carrelée et plafonnée comme la précédente, et éclairée par deux croisées, vers l'Orient et le Midi, une autre chambre à feu, avec une alcôve et une garde-robe, carrelée, plafonnée et éclairée par une croisée, vers le Midi, un corridor, carrelé, plafonné et éclairé par six croisées, vers le Nord, et dans le comble est un grenier briqueté sur toute sa longueur.

Un autre bâtiment, en retour du précédent, vers le Nord et parallèle au principal, ayant face à l'Orient, lequel est de 9 toises 5 pieds de longueur sur 6 toises 3 pieds de largeur, hors d'œuvre, élevé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et construit, comme les précédents, tant en murs que comble et couverture. Il est distribué au rez-de-chaussée, en une cage d'escalier, dont l'escalier est en pierre et bois, sans rampe d'appui, une salle carrelée, voutée et éclairée par trois vitraux vers l'Orient, et une galerie, carrelée, plafonnée et éclairée par quatre croisées vers l'Occident, avec une porte au même aspect. Au premier étage, en un corridor, carrelé, plafonné et éclairé par cinq croisées, vers

l'Occident, une chambre à feu, carrelée, plafonnée et éclairée par une croisée, vers l'Orient, une pièce, ci-devant bibliothèque, carrelée, plafonnée et éclairée par deux croisées, au même aspect, et une allée carrelée. Dans le comble est un grenier sans plancher.

Un édifice, ci-devant Eglise, joignant les deux extrémités du précédent bâtiment et du principal, vers le Nord, lequel est d'environ 512 toises de superficie, dans œuvre, en forme de croix, augmenté de deux tours hors d'œuvre, vers le Midi et le Nord, le tout construit en pierres de taille et moëllons, avec comble en plusieurs parties réunies et couverture en ardoises. Il est pavé de pierres, voûté partie en maçonnerie et partie en charpente plafonnée, et est percé aux quatre aspects de cent-cinquante vitraux, y compris quatre roses et trente-quatre petits œils-de-bœuf; contre lequel édifice, vers le Midi, se trouve un appentis de 12 toises 4 pieds de longueur sur 3 toises 5 pieds de largeur hors d'œuvre, d'un seul rez-de-chaussée, construit en murs de pierre et briques avec couverture en ardoises, lequel est distribué en un petit vestibule et quatre chambres sans cheminée, dont une grande percée à trois croisées et trois petites percées chacune d'une croisée.

Un préau dans l'enclave des quatre précédents bâtiments, qui est d'environ 14 verges de superficie, dans lequel se trouve un puits et dans son angle, au sud-ouest, un bâtiment de trois toises cinq pieds six pouces de longueur, sur deux toises un pied de largeur, hors d'œuvre, élevé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et construit en murs de pierre et briques, avec comble droit à une croupe et couverture en ardoises, lequel forme, au rez-de-chaussée, un cabinet carrelé, plafonné et éclairé par une croisée, vers l'Orient, et une cage contenant un escalier en bois, laquelle est éclairée par une croisée, vers le Nord, et au premier étage, une petite chambre à feu, carrelée, plafonnée et éclairée par une croisée vers le Nord.

Une petite basse-cour, tenant à la ci-devant Eglise, vers le Nord, qui est d'environ 200 toises de superficie et séparée de la cour par un mur de clôture contre lequel est un bâtiment de 8 toises de longueur sur 3 toises 3 pieds de largeur, hors d'œuvre, d'un seul rez-de-chaussée, construit en murs de pierre et moëllons avec comble brisé et couverture en tuiles et ardoises, lequel forme des écuries avec fointier dessus, et sur la même ligne, contre la ci-devant Eglise, est un autre bâtiment de 2 toises 5 pieds de longueur

sur deux toises de largeur, dans œuvre, augmenté d'une tourelle de 6 pieds de diamètre intérieur, vers l'Occident; le tout élevé de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et construit en murs de pierre et moëllons avec comble droit et couverture en tuiles, lequel forme, au rez-de-chaussée, une serre, au premier étage, une chambre à feu, briquetée, plafonnée et éclairée par une croisée, vers le Nord, au second étage, un cabinet plancheyé, voûté et éclairé par une croisée, vers le Nord, et dans la tourelle, une cage contenant un escalier.

Un ancien bâtiment, au derrière des principaux, vers l'Orient, qui est de 17 toises 3 pieds de longueur, sur 7 toises 2 pieds de largeur, hors d'œuvre, d'un seul rez-de-chaussée, construit en murs de pierre et moëllons avec deux combles droits à une croupe et couverture en tuiles; environ moitié duquel bâtiment est à usage de bûcher et le reste distribué en quatre chambres à feu, carrelées, plafonnées et éclairées par cinq croisées, vers le Midi, quatre cabinets, pratiqués par un corridor et quatre autres cabinets au-dessus, en forme d'entresol, aussi pratiqués par un corridor; dans le comble est un grenier plancheyé.

Un autre ancien bâtiment, tenant au précédent, vers le Nord, qui est de 3 toises de longueur sur 3 toises deux pieds de largeur, dans œuvre, élevé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et construit en murs de pierre et moëllons, avec comble droit à une croupe et couverture en tuiles, lequel forme, au rez-de-chaussée, une cuisine, au premier étage, un galetas et dans le comble un petit grenier.

Un petit bâtiment, tenant au pignon du précédent, vers le Nord, lequel est de 1 toise 3 pieds 3 pouces de longueur sur une toise 2 pieds de largeur, dans œuvre, élevé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et construit en murs de pierre et moëllons avec comble droit à une croupe et couverture en tuiles; lequel forme au rez-de-chaussée un passage et an premier étage une petite chambre à feu.

Un autre petit bâtiment, au même pignon, lequel est de 2 toises 1 pied 6 pouces de longueur sur 5 pieds de largeur, dans œuvre, construit en murs de pierre et moëllons, avec comble droit à deux égoûts et couverture en tuiles, lequel forme une cage qui contient un escalier en pierres.

Un appentis, contre la ci-devant Eglise, vers le Midi, lequel est

de 7 toises 5 pieds de longueur sur 2 toises de largeur, hors d'œuvre, élevé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et construit en murs de pierre et moëllons avec couverture en ardoises, lequel forme au rez-de-chaussée, une serre et un cabinet de commodités.

Une terrasse en avant dudit appentis, vers le midi, en retour, vers l'Occident, jusqu'à la cour, laquelle est d'environ 30 verges de superficie, partie en jardin potager et partie en labour.

Une autre terrasse, sous la précédente, vers l'Orient, et en avant de l'ancien bâtiment, vers le midi, laquelle est d'environ 44 verges de superficie, y compris un petit jardin clos de murs séparément à son angle sud-est, laquelle terrasse est partie en jardin potager et partie en labour et dans le mur de cloture d'icelle, vers le Midi, se trouve une tourelle de 14 pieds de diamètre dans œuvre formant une serre voûtée.

Une autre terrasse, au derrière de l'ancien bâtiment et de la ci-devant Eglise, vers le Nord, laquelle est d'environ 129 verges de superficie, y compris un trottoir longeant le côté de la basse-cour, vers le Nord, le tout inculte et sous le bout de laquelle terrasse, vers l'Orient, se trouvent deux serres voûtées en maçonnerie.

Un jardin, inférieur à la précédente terrasse et y tenant vers le Nord, lequel est d'environ 1 arpent 9 verges de superficie, en labour, et sur le bout duquel, vers l'Orient, est un petit bâtiment de 3 toises de longueur sur 2 toises 3 pieds de largeur, hors d'œuvre, construit en murs de pierre et moëllons, avec comble en mansarde et couverture en tuiles et ardoises, lequel forme une chambre de jardinier, avec un petit jardin clos de murs séparément.

Un autre jardin, aussi en labour, à la suite du précédent et des terrasses susdites, vers l'Orient, lequel est d'environ 2 arpents 22 verges, employés par une pièce d'eau qui s'y trouve et dans lequel jardin se trouve aussi, à son angle sud-ouest, un bâtiment de 4 toises 1 pied de longueur sur 2 toises de largeur, dans œuvre, construit en murs de pierre et moëllons, avec comble droit à deux croupes et couverture en tuiles; et à chacun des deux angles de son bout, vers l'Orient, une tourelle formant une serre, avec terrasse au-dessus.

Des souterrains, consistant en un cellier voûté en maçonnerie

sous partie du principal bâtiment, un autre cellier en deux parties voûtées de même sous l'ancien bâtiment, une cave d'une assez grande étendue aussi voûtée en maçonnerie sous la terrasse tenant audit ancien bâtiment, vers le Midi, dans laquelle cave se trouve un puits, un couloir ou cellier voûté en maçonnerie qui communique du cellier sous le principal bâtiment, à une cave de grande étendue sous la cour, laquelle cave est partie voûtée et partie non voûtée, plusieurs cavaux tenant à ladite cave et une autre cave d'une assez grande étendue aussi sous la cour et pareillement voûtée en maçonnerie, laquelle a son entrée sous la dite cour.

Un jardin, tenant à la cour, vers l'Occident et à droite de son entrée, lequel est d'environ 64 verges de superficie.

Toute ladite maison, bâtiments, cour, basse-cour, terre et jardin en dépendant, sont clos de murs de maçonnerie de toutes parts et au surplus défendus par un fossé vers l'Occident.

Et finalement une portion de terrain inculte, hors l'enceinte de ladite maison et précédant son entrée vers l'Occident, laquelle est d'environ 1 arpent 17 verges de superficie, non compris le chemin qui la traverse, et tient d'une lisière vers le Midi, faisant hache au citoyen Lépicier. . . . .

. . . .

Nous observons que la majeure partie des bâtiments qui composent ladite maison, et notamment les principaux, sont dans un tel état de dégradation, qu'une grande partie des cloisons de distribution se trouvent détruites, ainsi qu'une partie des cheminées, des carrelages, des plafonds, des portes, des croisées et d'autres objets.

Ce ne fut que le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), que l'abbaye de Saint-Vincent fut vendue par l'Administration de l'Aisne à Henri-Etienne Aubert, notaire à Vendeuil, et à Louis Bosc, marchand à Laon. Les bâtiments et dépendances dont désignation vient d'être faite, leur étaient livrés pour la somme modique de 32,664 livres. Quels étaient les projets des acquéreurs, en se rendant propriétaires du domaine de Saint-Vincent ? Comptaient-ils, par la division du terrain en lots de propriété, se procurer des ressources abondantes et leur achat n'était-il qu'une de ces odieuses spéculations où la

vente des bâtiments démolis devait les défrayer des avances que leur demandait le Gouvernement? La suite des faits va mettre à jour leur pensée ; nous verrons toutefois que leurs projets furent loin de prospérer au gré de leurs désirs. A une époque assez peu éloignée, Louis-Etienne Aubert se sépara de Bosc et lui vendit sa part; ce dernier, resté seul propriétaire, accomplit l'œuvre de destruction pour laquelle tous deux s'étaient unis. Obéissant à ses instincts et au vandalisme qui le pousse, il amoncèle bientôt ruines sur ruines. La majeure partie des bâtiments claustraux est à terre; le portail de l'église, la nef, le chœur et une partie du sanctuaire subissent le même sort. La loi réclame et exige ses annuités; Bosc se sent impuissant, il démolit pour sortir de la gêne qui le presse. L'intérieur de Saint-Vincent ne présente plus que l'aspect d'une immense carrière exploitée sans profit ; quelques années suffisent pour détruire l'œuvre des siècles. Enfin, à bout de ressources, toujours impuissant et toujours insolvable, Bosc est dépossédé par expropriation forcée. Le domaine de St-Vincent, remis en vente le 6 juin 1810, en l'audience des criées du tribunal de 1re instance de Laon, passe entre les mains du sieur Delvincourt-Servant.

Restaient de l'antique abbaye, autrefois si célèbre, la façade principale des bâtiments claustraux [1], telle que nous la voyons aujourd'hui, et une tour, seul vestige d'une église qu'avaient élevée à si grands frais les abbés réguliers. La tour sapée jusque dans ses bases, a failli s'écrouler sous les efforts des démolisseurs; sa ruine devient imminente, le nouveau propriétaire la fait renverser. Une chronique et des bruits populaires ont accrédité l'existence prétendue d'un trésor au sein des tombeaux de Saint-Vincent. Des fouilles y sont pratiquées, mais en vain. La seule découverte qu'elles amènent est celle d'une crosse épiscopale du XIIe siècle, qu'on croit avoir appartenu à l'évêque Gaudri [2], de quelques anneaux de chevalier,

(1) Cette façade et la plupart des bâtiments claustraux avaient été rebâtis à neuf vers le milieu du 18e siècle.

(2) Voyez la page 242.

de quelques débris de mitre. Encore ces restes précieux, vénérables par eux-mêmes et les antiqnes souvenirs qu'ils rappèlent ne semblent-ils ravis à la terre que pour appeler sur eux une nouvelle profanation. Ils sont vendus de main à la main et au plus offrant par l'avidité inintelligente qui s'en empare et deviennent la propriété de quelques brocanteurs juifs qui les emportent avec eux à Francfort-sur-le-Mein.

De 1810 à 1854, peu d'événements remarquables s'accomplissent dans l'intérieur de Saint-Vincent. Les troupes alliées l'occupent dans la campagne de 1814; de gros corps d'infanterie sont placés par le feld-maréchal Blücher dans son enceinte et concourent avec les batteries avancées de Classon, de Morlot et du Blanc-Mont à rendre inabordable la place de Laon. La mise en défense de la ville en 1815 donne occasion d'y établir un dépôt de poudre. Ce dépôt, placé en partie dans les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu et en partie dans un des locaux du Palais de Justice, est transféré pour cause de sécurité publique à Saint-Vincent. La garde nationale de la ville est requise pour y entretenir un poste et y exercer une continuelle surveillance.

Puis le domaine de Saint-Vincent rentre quelques années après dans l'oubli et le silence. Au visiteur qui parcourt la montagne sur laquelle il est assis et les allées ombragées du bosquet qui en est proche, il ne montre que ses murs noirs et crévassés, ses tours séculaires qui semblent menacer les passants et leur interdire l'entrée. Une vigilante et inquiète sollicitude écarte de lui les regards indiscrets; ce n'est qu'à de rares et de longs intervalles que quelques privilégiés pénétrent dans son enceinte. La voix seule du jardinier défrichant cette terre, jadis sanctifiée par la mortification et l'esprit de pénitence de ses enfants, trouble le silence de ses majestueuses solitudes.

Il appartenait à un Pontife aussi remarquable par ses vertus que par son zèle à sauver de l'oubli les établissements religieux qui avaient illustré son diocèse, de rendre à la religion et à

l'Eglise les restes de l'antique et célèbre abbaye de Saint-Vincent de Laon. Au mois de juillet 1854, Monseigneur de Garsignies, évêque de Soissons et Laôn, acheta des héritiers du sieur Delvincourt, le domaine de Saint-Vincent. Une pensée noble et généreuse animait Sa Grandeur. Réalisant une œuvre autrefois entrepri e par un de ses prédécesseurs sur le siège de Laon, Jean d'Estrées (1690), Monseigneur ouvrait dans l'enceinte de Saint-Vincent un asile pour les membres du sacerdoce que leur âge ou les fatigues d'un laborieux ministère appelaient à une retraite honorable et méritée. La fondation d'une société de Prêtres auxiliaires, destinés aux missions diocésaines, s'unissait encore dans la pensée de Sa Grandeur à ce premier établissement si heureusement conçu.

La Providence, qui garde les œuvres généreuses et marquées au sceau de la charité, bénira ces naissantes institutions. Sur cette terre qu'illustrèrent autrefois de sublimes vertus et dont le sein conserve silencieusement des dépouilles augustes et vénérées, la prière, comme aux âges passés, va s'élever longtemps encore. Des prêtres veillent toujours près des ossements des Pontifes et des Preux.

Abbés réguliers et commendataires de l'abbaye de Saint-Vincent, depuis sa restauration par l'évêque Roricon (948).

1. Melcalan ou Macalin. — 948.
2. Berland. — 974.
3. Lantbert ou Lambert. — 1024
4. Sicher ou Siger. — 1027.
5. Cadros.
6. Roger 1er.
7. Erchennée ou Ercanée. — 1030.
8. Artennée. — 1059.
9. Regnier. — 1074.
10. Saint Gérard. — 1075.
11. Roger II. — 1080.
12. Adalbéron. — 1080.
13. Seifroy. — 1120.
14. Anselme. — 1128.
15. Bauduin 1er, dit de Retest. — 1145.
16. Guillaume. — 1152.
17. Gautier, — 1155.
18. Hugues. — 1174.
19. Enguerrand Nior. — 1205.
20. Bauduin II, de Courtray. — 1218.
21. Jean de La Fère. — 1222.
22. Bauduin III, de Pargny. — 1245.
23. Bauduin IV. —
24. Thomas de Bruïéres. — 1256.
25. Gobert de Lafère. — 1264.
26. Guy de Bruïères. — 1270.
27. Jean de Saint-Quentin 1er. — 1284.
28. Jean de Saint-Quentin II. — 1307.
29. Pierre de Suisy, ou de Namur. — 1323.
30. Pierre de Villers. — 1332.
31. Jean de Guise. — 1368.
32. Jean de la Selve. — 1392.

33. Enguerrand de Morueil. — 1419.
34. Simon de la Porte. — 1438.
35. Jean de Monts. — 1460.
36. Jacques Watel. — 1467.
37. Jean Corbiau. — 1469.
38. Hélie d'Arson, *commendataire*. — 1478.
39. François de Freschencourt. — 1504.
40. Charles Morel. — 1506.
41. Jean Charpentier. — 1510.

Abbés commendataires.

42. Louis de Bourbon, cardinal. — 1538.
43. Charles de Bourbon, cardinal. — 1547.
44. Crépin de Brichanteau. — 1560.
45. Geoffroy de Billy de Prunay. — 1561.
46. Philibert de Brichanteau. — 1612.
47. Armand d'Hocquincourt — 1653.
48. Guillaume-Egon de Furstemberg. — 1670.
49. Jean-Ernest de Lowenstein. — 1703.
50. François de Baglion de la Salle — 1732.
51. Paul d'Albert de Luynes. — 1754.
52. Etienne-Réné Potier de Gesvres. — 1756.



TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

PAGE 9, LIGNE 1 : *Laudunum*, *clavatum*, lisez: *Laudunum clavatum.*

— 33, — 16 : Vanmadencq, *lisez:* Vaumadeucq.

— 58, — 29 : Don Luc d'Achery, *lisez :* dom Luc... et en quelques autres endroits.

— 42, — 31 : Défense était faite, *lisez :* défense étant faite.

— 107, — 24 : S'opéroient, *lisez:* s'opéraient.

— 112, — 26 : Eudalle, *lisez:* Eudalde.

— 217, — 34 : *Potentis*, lisez : *potentias.*

— 273, — 19 : *Ajoutez* au mot *Carolle,* la note: (2) Vieux mot qui signifie *petit chœur.*

— 372, — 12 : Ot re, *lisez* : notre.

— 430, — 14 : Appelé *Le Sauvoir* et s'y établirent, en 1246, du consentement de Garnier, alors évêque, *lisez:* appelé La Ramée et s'y établirent en 1246 du consentement de Garnier, alors évêque. Ce lieu prit dès lors le nom de *Sauvoir.*





